

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS – UFR Sciences

Ecole Doctorale de l'UFR Lettres Sciences Humaines et Sociales

Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés – LIRCES

Département de PSYCHOLOGIE

LE SUJET DU DROIT DANS LE *TRANSFERT*

**Une perspective transdisciplinaire
à travers la théorie lacanienne des Discours**

**La psychanalyse appliquée à la casuistique
du Droit en rapport avec
L'ADOPTION HOMOPARENTALE**

Thèse pour obtenir le grade de Docteur présentée par

Silvane Maria MARCHESINI

Directeur de la Thèse

Monsieur Xavier-Serge LESOURD

Jury :

Monsieur le Professeur Xavier-Serge Lesourd, Psychanalyste, Professeur de Psychologie Clinique et Psychopathologie, Université de Nice-Sophia Antipolis

Madame le Professeur Marta Marília Tonin, Docteur en Droit des Relations Sociales, Faculdades Integradas do Brasil – UniBrasil

Monsieur le Professeur Jean-Michel Vives, Professeur de Psychologie Clinique et Psychopathologie, Université Nice-Sophia Antipolis.....

Madame le Professeur Delphine Scotto Di Vettimo, Maître de Conférences Habilitée à Diriger les Recherches, Université d'Aix-Marseille 1.....

Soutenance le 05 juillet 2012

*Je dédie cette thèse au regretté Manoel Correa Pouza,
décédé après avoir passé huit années consécutives
dans une unité de soin intensif.*

*Cela coûte tant d'être une personne pleine, que trop peu sont
ceux qui ont la lumière ou le courage d'en payer le prix...*

*Il faut abandonner complètement la recherche de la sécurité
et prendre le risque de vivre avec les deux bras.*

Il faut serrer le monde comme un amant.

Il faut accepter la douleur comme condition d'existence.

*Il faut courtiser le doute et l'obscurité
comme prix de la connaissance.*

*Il faut avoir une volonté obstinée dans le conflit,
mais aussi une capacité d'acceptation totale de chaque
conséquence de vivre et de mourir.*

Morris West

*L'idéal de la raison pratique n'est plus qu'un mythe,
comme celui du paradis perdu.
Mais en renonçant à cet idéal, la philosophie scelle sa propre déchéance
et annonce sa mort prochaine.*

Chaïm Perelman

*Où veux-je en venir, sinon à vous convaincre
que ce que l'inconscient ramène à notre examen,
c'est la loi par quoi l'énonciation
ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucun discours ?*

Jacques Lacan

REMERCIEMENTS

*Ma reconnaissance en premier lieu à Dieu pour l'inspiration.
À mes parents, mes filles, mes amis, mes professeurs du Brésil et de France...
et à toutes les personnes qui m'ont donné du courage
pour entreprendre et réaliser ce travail.*

**AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR
AUX HONORABLES MEMBRES DU JURY**

J'ai pris le plus grand soin à rédiger cette thèse, tant sur le plan du fond (à vous de juger!) que sur la forme. Il n'en reste pas moins que le français n'est pas ma langue maternelle. Il se peut donc que quelques fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe puissent avoir résisté à ma vigilance. Merci pour votre indulgence sur ce point.

LE SUJET DU DROIT DANS LE TRANSFERT.
Une perspective transdisciplinaire à travers la Théorie lacanienne des Discours.
La psychanalyse appliquée à la casuistique du Droit en rapport
avec l'adoption homoparentale

Résumé :

Cette thèse amplifie la notion du sujet du droit en le concevant comme effet de la métaphore du Nom-du-Père. Elle analyse la proposition de Lacan des *trois quarts de tour* à partir du discours de l'analyste, dans le paradigme des quatre discours, pour faire surgir *un nouveau style de signifiant du Droit*. Elle présente comme pierre angulaire de cette approche transdisciplinaire le dialogue établi entre Perelman et Lacan dans le texte *La métaphore du sujet*, où celui-ci démontre l'influence de la logique de l'inconscient sur la raison pratique. Elle analyse l'inversion des termes mobiles qui apparaît dans le Discours du Maître à partir de la cinquième formule lacanienne du Discours du Capitaliste. Cette bascule change le paradigme minimal du langage et produit des effets de métonymisation dans les discours courants et dans les liens sociaux. Les discours libéraux ont d'autres rapports aux nouvelles folies ordinaires. Dans ce renversement, le système du Droit, comme instance qui répartit ce qu'il en est de la jouissance dans la société, apparaît plus au service du libéralisme qu'au service des Interdits d'humanisation. La Psychanalyse appliquée à la casuistique du Droit en rapport avec l'adoption homoparentale démontre qu'il peut y avoir des risques de *démétaphorisation* pour les futures générations. L'homosexualité n'étant pas une identité, elle ne peut donc pas être érigée en statut légal de la personne. Le principe de précaution est indiqué pour faire face aux risques de changement du système symbolique de parentalité et de filiation pour tous. Ce système a un rapport réel à *l'Autre Sexe*. Ce changement normatif peut alors causer une *capitis diminutio* aux Droits de l'enfant.

Mots-clés :

Sujet du droit ; Métaphore du Nom-du-Père ; Théorie lacanienne des quatre discours ; Discours du Capitaliste ; Adoption Homoparentale ; Droits de l'enfant ; Principe de précaution ; Psychanalyse et Droit.

THE SUBJECT OF LAW WITHIN THE *TRANSFERT*.

**A transdisciplinary perspective through the Lacanian Theory of Discourse.
Psychoanalysis applied to the casuistry of law in connection with gay adoption.**

Abstrat :

This thesis amplifies the notion of the subject of law, conceiving him as an effect of the Name-of-the-Father metaphor. It analyses the Lacan's proposition of the *three quarter of a turn*, from the analyst's discourse, within the structural matrix of the four discourses' paradigm, in order to arise a *new style of significant in respect to Law*. It presents as a pillar for this transdisciplinary approach the dialogue established between Perelman and Lacan in the text *The metaphor of the subject*, where this one illustrates the influence of the subconscious logic upon the practical reason. It analyses the inversion of the mobile terms that appears in the Master's Discourse from the fifth lacanian formula of the Capitalist Discourse. This deviance changes the minimal paradigm of language and produces effects of metonymisation upon current discourses and social bonds. Liberal discourses hold other reports with the new ordinary foolishness. Within this reversal, the legal system, as an instance which apportions between enjoyment in the society, seems to be more at the service of the liberalism than that of the prohibition of humanization. Psychoanalysis applied to the casuistry of Law in connection with the Homoparental Adoption shows that future generations can incur risks of *unmetaphorization*. Homosexuality is not an identity, indeed it cannot be erected as a legal status of the person. The principle of precaution is indicated to face the risks of changement of the symbolic system of parentality and of filiation for everyone. This system having a real kinship with the *Other sex*. This normative change occasioning therefor a *capitus diminuto* for the children's Rights.

Keywords:

Subject of law ; Metaphor of the Name-of-the-Father ; Lacan's theory of the four discourses ; Capitalist Discourse ; Gay Adoption ; Children's Rights ; Principle of precaution ; Psychoanalysis and law.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE Le sujet du Droit dans le *Transfert*.

Une perspective transdisciplinaire à travers la théorie lacanienne des Discours

Introduction	13
Chapitre 1 Les discours dans la théorie psychanalytique lacanienne	33
1.1 Introduction à la théorie psychanalytique lacanienne de la production des quatre discours	33
1.2 Structure des quatre discours dans la théorie psychanalytique lacanienne.....	37
1.2.1 Le Discours du Maître	38
1.2.2 Le Discours de l'Université.....	39
1.2.3 Le Discours de l'Hystérique.....	40
1.2.4 Le Discours de l'Analyste	41
1.3 L'altération au niveau d'équivalence des structures des quatre discours dans la théorie psychanalytique lacanienne	45
1.4 Réflexes de l'altération au niveau d'équivalence dans le fonctionnement des quatre discours dans la théorie psychanalytique lacanienne à l'égard du discours universitaire	52
1.5 Les discours et la relation du sujet avec la vérité.....	55
Chapitre 2 Le phénomène du transfert dans la théorie psychanalytique – un aperçu historique du concept	57
2.1 Chez Freud	57
2.2 Chez Lacan.....	64
2.3 Le Transfert comme une expérience dialectique	67
Chapitre 3 La subjectivité dans la théorie psychanalytique	71
3.1 Limitations épistémologiques	71
3.2 Le corps pour la Psychanalyse.....	74
3.3 Le sujet pour la Psychanalyse	76
3.4 L'identification pour la Psychanalyse.....	78
3.4.1 La conception freudienne	79
3.4.2 La conception lacanienne	80
3.5 La Loi comme significant	81
3.5.1 La Loi du Nom-du-Père.....	82
3.5.2 La loi Juridique.....	84

Chapitre 4 La subjectivité dans la théorie du Droit.....	89
4.1 Le sujet du Droit	89
4.2 Les personnes naturelles ou physiques	94
4.3 L'existence des personnes physiques.....	94
4.3.1 Le corps humain	95
4.3.2 La vie humaine	96
a) Être vivant et viable.....	96
b) Disparition.....	96
4.4 L'identification pour le Droit.....	97
4.4.1 La connaissance et la reconnaissance de la personnalité juridique	98
4.4.2 Les critères de distinction pour identifier les personnes physiques	99
a) Nationalité	99
b) Nom.....	99
c) Domicile	100
d) Registre d'État Civil.....	100
4.5 Les droits des personnes physiques	101
a) Patrimoine	101
b) Droits patrimoniaux	102
c) Droits extrapatrimoniaux.....	102
4.6 La nécessité du développement de critères éthiques dans l'identification du sujet du droit	103
Chapitre 5 Nouvelles articulations subjectives résultant de la technoscience	105
5.1 La virtualisation comme un facteur entraînant vers de nouvelles articulations subjectives.....	105
5.2 Le droit résultant de la technologie contemporaine.....	109
5.2.1 Trois Principaux Courants de Pensée	109
a) Le courant de la « morale triangulation ».....	110
b) L'École de Francfort	110
c) Le Courant espagnol.....	111
Chapitre 6 La subjectivité et la possibilité d'une nouvelle éthique	113
6.1 Les raisons d'une interrogation éthique, précédant la systématisation juridique, dans une position discursive transdisciplinaire articulée avec la théorie lacanienne	113
6.2 Les legs philosophiques à la <i>raison de l'autre</i> , dans une éthique relative d' <i>altérité inconsciente</i>	120
6.3 Le conflit entre la subjectivité juridique et la subjectivité psychanalytique. La discussion entre Perelman – Lacan	134
6.4 Les possibilités de construction d'une éthique résultant de l'articulation entre l'éthique juridique et l'éthique de l' <i>altérité inconsciente</i>	157
6.5 L'aspect historique de l'importance de l'insertion de la connaissance de la psychiatrie dans la législation pénale: le cas Pierre Rivière	160
6.6 L'aspect pratique de l'importance de l'insertion de la connaissance de la psychanalyse dans la législation contemporaine : le Discours du Capitaliste et son rapport à la folie ordinaire	161

SECONDE PARTIE
La psychanalyse appliquée à la casuistique du Droit en rapport
avec L'ADOPTION HOMOPARENTALE

Chapitre 7 La subjectivité comme « effet du discours » et la question de l'adoption des enfants dans le cadre des nouvelles parentalités	175
7.1 Un éclairage scientifique par rapport à la construction de la subjectivité comme « effet du discours » et la question de l'adoption des enfants par des partenaires homosexuels	197
7.1.1 La construction de la subjectivité	200
7.1.2 Les impasses de la construction subjective dans le discours.....	210
7.2 L'homoparentalité comme une des composantes des différentes parentalités d'aujourd'hui.....	230
7.3 La parenté affranchie de la différence des sexes et de générations	249
7.4 Le droit d'adopter un enfant	264
7.5 L'homoparenté	281
Conclusion.....	315
Bibliographies	351
Index Thématique	365

PREMIÈRE PARTIE

Le sujet du Droit dans le *Transfert*.

**Une perspective transdisciplinaire
à travers la théorie lacanienne des Discours**

INTRODUCTION

Cette recherche réalise une analyse du phénomène humain du transfert comme une expérience dialectique – en substitution à ce qui résiste au discours, concernant le moment du passage des pouvoirs du sujet à l'Autre, place de la parole, virtuellement place de la vérité – avec l'intention d'élaborer une justificative éthique du sujet du droit, en s'appuyant sur une articulation entre la subjectivité psychanalytique et la subjectivité juridique, à travers la théorie lacanienne des discours.

La perspective transdisciplinaire entre la psychanalyse et le droit cherche à y contribuer, au sens large, avec des fondements relatifs aux aspects propres au passage de l'être biologique à l'individu social, identifié et réglementé comme un sujet du droit, auquel sont attribuées une personnalité, une capacité et des responsabilités juridiques.

C'est une articulation dans laquelle la spécificité de chaque champ théorique ou pratique est respectée. Les effets de cette décentralisation, en considérant les distinctes *positions du sujet* dans la *théorie lacanienne des discours* et le phénomène humain du transfert comme un instrument d'accès au savoir inconscient, contribuent au développement de la science du droit, en ce qui concerne la construction d'une théorie de la personnalité ou d'une théorie du sujet du droit, dans une nouvelle prospective éthique.

Cela implique la considération de la *dimension de l'inconscient* dans la notion de sujet du droit et des *effets du phénomène du transfert*, découlant d'un lien affectif intense qui s'installe d'une forme automatique et qui agit entre les êtres humains, indépendamment de tout contexte de réalité. A cet effet, elle met en œuvre les mêmes fantaisies qui ont soutenu et soutiennent durant toute la vie les premières relations entre parents et enfants vécues dans le passé, en actualisant les impressions qui sont à l'origine des conceptions d'autorité, de protection, de sécurité, etc., et dont les matrices sont des déterminants latents des comportements subjectifs.

S'agissant d'un phénomène humain qui se produit aussi en dehors du cadre de l'analyse, « *constant, omniprésent dans les relations, que ce soient des relations*

professionnelles, hiérarchiques, amoureuses, etc. », le transfert est un thème qui demande un développement de la réflexion juridique, à fin de comprendre comment il agit dans la structuration constitutive du sujet, en créant des projections dans les relations institutionnelles socio-juridiques.

Cela implique encore la considération¹ des *aspects qui surdéterminent*² une *structurante*³ qui comporte un sujet de l'inconscient, définis dans les statuts freudo-lacaniens comme des catégories essentielles, lesquelles sont détectées à partir de la clinique.

¹ Dans cette thèse la traduction des textes originaux en portugais ont été librement traduit par l'auteur.

² Dans le dictionnaire le sens du concept de « *Surdétermination* »

1. *Psychan. Phénomène du psychisme humain consistant dans le fait qu'une même formation de l'inconscient (symptôme, rêve etc.) peut être déterminée par une pluralité de facteurs hétérogènes et, donc, est passible de recevoir de différentes interprétations, simultanément véridiques.* 2. *p. ext. processus dans lequel une même réalité est engendrée par une multiplicité de causes.* (HOUAISS, A. ; VILLAR, M.-de-S. *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa*. Elaborado no Instituto Antônio Houaiss de Lexicografia e Banco de Dados da Língua Portuguesa. Rio de Janeiro : Objetiva, 2001, p. 2.591).

³ En avertissant que les textes publiés dans le chapitre sur la structure cherchent à justifier le titre du cartel : *Théorie des Discours*, commencé en 27 juin de 1964, une époque durant laquelle Lacan fonda L'École Freudienne de Paris et l'ouvrait pour la participation de non-analystes, Miller dit que ce qui se trouvait articulé dans ces textes sur les relations de la structure du sujet et de la science, n'est pas encore perçu par la plupart : « ... *Le structuralisme psychanalytique [...] ses objets sont des expériences: une subjectivité non éliminable y est, et elles se développent selon leur temps intérieur, indiscernables de progrès de sa constitution. La topologie de la structure ne contredit pas depuis lors sa dynamique, qui scande le déplacement de ses éléments.*

Structure [...] c'est ce qui localise une expérience pour le sujet qu'elle inclut.

Deux fonctions qualifient notre concept de structure: la structuration, ou action de la structure, et la subjectivité, assujettie. Tirer les conséquences d'une telle hypothèse engendre la structure.

Il est clair, pour commencer, que la première fonction impose le partage entre un plan actuel, dans lequel elle s'offrirait à un observateur et qui constitue son état, et une dimension virtuelle, selon laquelle tous les états sont susceptibles d'être déduits. Il serait donc nécessaire de distinguer une structure structurante d'une structure structurée. [...] Dans le cas où l'on suppose maintenant un élément qui se tourne vers la réalité et la perçoit, la reflète et la signifie, un élément capable de la redoubler pour son compte, il s'ensuit une distorsion générale qui affecte l'ensemble de l'économie structurelle et la recompose selon de nouvelles lois. Dès le moment qu'elle comporte l'élément dont nous avons parlé,

– *son actualité devient une expérience,*

– *la virtualité de la structurante se convertit dans son absence,*

– *cette absence se produit dans l'ordre réel de la structure: l'action de la structure finit par être supporté par un manque.*

La structurante pour ne pas être là régit le réel. [...] Une structure tertiaire, imaginaire, se constitue dans le réel. [...]. Il en découle que le redoublement du système structurel, idéal au début, se voit réalisée. Cette duplicité affecte, en compensation, l'élément réflexif qu'elle provoque – dans la mesure où il n'y a pas de réflexivité au niveau du structurant –, ce qui le définit comme un sujet, réflexif dans l'imaginaire, non réflexif dans la structurante.

*Nous nommons surdétermination la détermination structurante qui, du fait de s'exercer par le biais de l'imaginaire, devient indirecte, inégale et excentrique à ses effets. [...] Toute structure, à notre avis, comprend ainsi un leurre, tenant lieu du manque, lié à tout ce que l'on perçoit, mais qui est le maillon le plus faible de la séquence donnée, un point vacillant qui appartient seulement au plan actuel: l'ensemble du plan virtuel (de l'espace structurant) – s'y dilacère. Cet élément, exactement irrationnel dans la réalité, dénonce, l'y insérant, **la place du discours.** » (MILLER, J. A. *Matemas I*. Tradução de Sérgio Laia. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996, p. 11-13).*

Ils apparaissent dans la parole par des formations de l'inconscient et des modes de créer les figures sémantiques du langage. Ainsi, ils mettent en évidence des différences singulières dans les relations du sujet avec l'objet, sous des formes névrotiques, perverses ou psychotiques, et des diversifications de bord, dont les concepts seront définis au cours du développement de ce travail, dans l'item 4.6 du Chapitre 4.

Par ailleurs, l'option pour l'articulation propédeutique du droit avec la psychanalyse freudo-lacanienne est faite d'abord parce que ces deux champs discursifs de la subjectivité, bien qu'ils suivent des *logiques distinctes*, cherchent à atteindre leurs objectifs avec le même instrument: *la parole*.

Ensuite, parce que dans cette articulation il y a des apports pragmatiques pour penser à la possibilité de la *construction d'une nouvelle éthique*, à partir de la considération par l'éthique juridique symbolique d'une autre dimension dans laquelle se situe l'éthique psychanalytique du désir inconscient, comme un facteur authentique pour la compréhension du thème de la légalité, de la désobéissance et de la transgression dans l'ambiance de la justice.

Étant donné que la *reconnaissance* de la *personnalité juridique* garantit l'insertion de l'être humain dans la société, pour réussir ce croisement théorico-disciplinaire il faut comprendre le Droit en le considérant à partir de sa place de pouvoir, par-delà les concepts logiques et rationnellement systématisés. Dans une ouverture pour la recherche et l'expansion d'une analyse trans-relationnelle, il faut tenter d'organiser les pratiques et les connaissances des autres disciplines auxiliaires, comme la linguistique, la sociologie, l'anthropologie et les sciences qui étudient le psychique. Cela, en les conjuguant pour permettre un meilleur exercice de la fonction juridictionnelle, particulièrement, celles d'un autre champ, non situé dans le même ordre discursif de la science: la psychanalyse freudo-lacanienne.

Une théorie subjective d'origine éminemment clinique qui, face à des textes d'empreinte sociologique – auxquels on fait référence, à l'exemple des thèses développées par Sigmund Freud, dans *Le malaise dans la civilisation* ; *Totem et tabou* ; *Psychologie des masses et l'analyse du moi* ; *L'Avenir d'une illusion* ; *Théorie des pulsions* et, par Lacan dans les Séminaires 7 *L'éthique de la psychanalyse* ; 8 *Le transfert* ; 11 *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, et dans le texte *Télévision* – mène à questionner si le noyau de la psychanalyse « ne porte pas les germes d'une théorie de l'événement politique

considéré comme tel ». Ainsi, d'ailleurs, le démontre la ligne de pensée de Pierre Kaufmann et Jean Pierre Chartier, manifestée dans les textes *Psychanalyse & Criminologie* et *Psychanalyse & Politique*⁴.

Pour de telles raisons, cette articulation cherche à se présenter comme un moyen de réflexion sur l'éthique des institutions, qu'elles soient sociales ou juridiques, et sur l'identification et la réglementation du sujet du droit.

En ce sens, il convient de mettre en relief la question soulevée par Jean-Pierre Chartier⁵ : si la psychanalyse et la criminologie « *ne seraient-elles pas depuis leurs origines, dans un rapport complexe (ambivalent ?) de connaissance et de méconnaissance réciproques ?* » – fonctionnant comme une caution de sujets causés, dans un état permanent d'aliénation au désir de l'Autre, car « *l'impuissance à soutenir authentiquement une praxis, se rabat, comme il est en l'histoire des hommes communs, sur l'exercice d'un pouvoir* » ?⁶ Cet état rend ainsi impossible l'inaliénation et le développement d'identités indépendantes psycho-politiques et socio-culturelles.

C'est ainsi que s'éveillent de revigorantes interrogations dans la doctrine juridique, sur l'objet et le sujet du droit.

Qui est l'être humain identifié et réglementé par le droit ? Quels axiomes doivent orienter la normatisation des relations juridiques des intérêts individuels et collectifs, entre les êtres humains et les biens de la vie ?

Est-ce la principale fonction de la loi du droit objectif ou subjectif de réglementer l'attitude des individus vis-à-vis de leurs intérêts ou vis-à-vis des individus et des destins de l'humanité et de la nature ?

Quels éléments surdéterminent la structurante qui supporte la constitution psychique des sujets des relations juridiques ?

De quelle manière faut-il inclure le sujet comme un élément structurel de la relation juridique ?

⁴ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien : Eléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*. Paris : Larousse, 1998, (J. P. Chartier), p. 663-676 ; (P. Kaufmann), p. 818-821.

⁵ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (J. P. Chartier), p. 663-676.

⁶ LACAN, J. La direction de la cure et les principes de son pouvoir (1958). *Écrits II*, Appendice II. Paris : Éditions du Seuil, 1999, p. 63.

Quels sont et quels noms portent les sujets producteurs et coproducteurs du travail ?

Quelles places occupent et quelles fonctions exercent le sujet juge, l'avocat et le procureur de la justice ?

La norme juridique doit-elle s'aligner aux découvertes scientifiques ?

Devant de telles interrogations, il convient de dresser ici quelques linéaments généraux, qui étayent ce point de vue.

L'objet de la théorie psychanalytique, c'est le *sujet*⁷, en ayant en vue les aspects qui ont surdéterminé une singularité en sa structurante constitutive psychique, dans une dimension *inconsciente*⁸.

L'objet de la science dogmatique du droit, classée par Norberto Bobbio comme une théorie structurale, c'est le Droit envisagé comme un ensemble de *règles* données par l'État, protecteur et répressif, où la science tend à assumer la fonction de *conservatrice* de ces règles. Ces règles sont, alors, structurées et interprétées, *à posteriori*, par la science dogmatique, acceptant le droit donné et cherchant les conditions de son application.

C'est ainsi que nous risquons que la *science dogmatique du droit* s'éloigne progressivement de la *réalité subjective*, en s'instaurant de plus en plus comme une *double abstraction de la propre société*, à mesure que le système juridique se différencie comme tel des autres systèmes, politique, religieux, social, *stricto sensu*. Par la manipulation autonome de *ses normes, concepts et règles*, le Droit se préoccupe, d'une façon prépondérante, de la fonction de ses propres classifications, de la nature juridique de ses propres concepts, etc.

⁷ En discourant sur les discours et la guérison, et le questionnement du symptôme pour le début d'une analyse, Vegh reprend la question du pourquoi de la relation passionnelle de Alcibiade et Socrate, en affirmant : « [...] Pourquoi ? Parce que Socrate dirige la question au sujet. Nous psychanalystes nous avons un seul objet avec lequel nous travaillons. Par exemple, quel est l'objet de la physique atomique ? L'atome. Bien, l'objet de la psychanalyse n'est pas l'objet a, c'est le sujet et Socrate s'adresse au sujet. [...] Il situe le sujet en face de sa question pour qu'il avance à la rencontre de son essence, de son désir... » (VEGH, I. et al. *Os discursos e a cura*. Tradução de Miriam Celli Dysknt. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2001, p. 147).

⁸ Dans le dictionnaire le sens du concept d' : « *inconscient* »

*n.m. (angl. unconscious ; allem. [das] Unbewusste). Instance psychique, lieu des représentations refoulées, opposé au préconscient-conscient dans la première topique freudienne. La théorie de l'inconscient constitue l'hypothèse fondatrice de la psychanalyse ; selon Lacan, l'inconscient est « structuré comme un langage ». (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 188).*

Nous nous éloignons prudemment et rigoureusement de cette manière typique de penser le Droit, parfaite et complète, témoignant d'un caractère totalitaire, dans un système méthodologique fermé, développé dans un processus constructif concernant le dogme de l'adaptation aux principes⁹. D'une manière générale, ce processus dénote le caractère logico-déductif du système juridique comme un dédoublement des concepts et des normes abstraites, de la généralité à la singularité, en exigeant l'absence de lacunes.

Nous préférons penser que l'objet de la théorie du droit comporte l'étude du sujet dans sa relation avec les lois juridiques et avec la Loi¹⁰ de l'inconscient, en prenant en considération les aspects de l'intérêt pour les biens de la vie et son utilisation, pour la légitimation et la légalisation des relations juridiques de l'être humain en société, dans une coexistence équilibrée, responsable et respectueuse y compris de l'environnement.

Nous envisageons un droit qui ait comme objet le sujet dans son acception consciente, dans sa relation avec la société et la nature, et leurs conséquentes relations socio-juridiques, dans une dimension symbolique résultante de la subjectivation en dimension inconsciente, qui l'implique d'une manière différente, dans un développement plus créatif de la théorie de la responsabilité juridique.

En effet, le droit est un phénomène dynamique et ces structures normatives surgissent et se développent dans un processus dialectique de faits qui surviennent dans la vie sociale, et de valeurs axiologiques qui président l'évolution des idées. Pour que cette nouvelle construction discursive transdisciplinaire produise une nouvelle éthique avec des effets plus satisfaisants pour la production normative des droits et des devoirs de l'homme en conséquence du croisement entre l'expérience scientifique et le domaine juridique, nous

⁹ En traitant de la positivisation du droit à partir du XIXe siècle: le droit comme une norme posée, Ferraz Junior affirme: « *La deuxième caractéristique de cette conception, qui se trouve à la base du développement de la science dogmatique et qui se trouve implicite dans la première, révèle la continuité d'une tradition des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles: il s'agit de l'idée du système comme une méthode, comme un instrument méthodologique de la pensée dogmatique dans le droit. C'est à cette seconde caractéristique que se lie l'ainsi nommé procédé constructif et le dogme de subsumption. D'une manière générale, par le procédé constructif, les règles juridiques sont référées à un principe ou à un petit nombre de principes et de là déduites. Subsumant, selon le modèle de la logique classique, le raisonnement juridique se caractérise par l'établissement d'une prémisse majeure, qui contiendrait la directive légale générique, et d'une prémisse mineure, qui exprimerait le cas concret, la conclusion étant la manifestation d'un jugement concret ou d'une décision.* » (FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito : técnica, decisão, dominação*. 3. ed. São Paulo : Atlas, 2001, p. 79-80).

¹⁰ Dans ce texte, Loi comme lettre majuscule désigne la loi déterminante de la structuration de l'inconscient, qui dans la théorie psychanalytique lacanienne se réfère aux Noms-du-Père, à la fonction paternelle. Et loi comme lettre minuscule, dans ce texte, comme critère de différenciation, désigne la loi juridique.

entendons que ce débat doit précéder la systématisation juridique, car il exige plus que de simples adaptations hâtives des codes.

On est porté à reconnaître qu'une substantielle transformation du système juridique présuppose au questionnement du philosophe, à la créativité du juriste et du législateur et à la détermination de celui qui juge, une considération spéciale et l'insertion du savoir sur l'inconscient venant du discours psychanalytique, dès la phase élaboratrice des lois.

Dans cette perspective d'interaction axiomatique, une vision différente de la juridique classique comporte sans doute des complexités, vu la difficulté du rapprochement entre les objets de la connaissance et les finalités, abordées d'une façon distincte. Cela est dû encore à la difficulté de comprendre que les réalités échappent à des limites disciplinaires.

Certes, la complexité des urgences sociales est en train de mener les studieux à un nouvel abord scientifique et culturel – la transdisciplinarité¹¹.

Selon Basarab Nicolescu, physicien quantique, consultant de l'Unesco et directeur du Centre National de la Recherche Scientifique à Paris, fondateur et président du CIRET

¹¹ Discourant sur une nouvelle vision du monde – la transdisciplinarité, Nicolescu exemplifie comme l'un des plus grands défis de notre époque, celui de l'ordre éthique, en affirmant:

Le besoin indispensable de liens entre les différentes disciplines s'est traduit par l'émergence, vers le milieu du XXe siècle, de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité.

La pluridisciplinarité concerne l'étude d'un objet d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la foi. Par exemple, un tableau de Giotto peut être étudié par le regard de l'histoire de l'art, croisé avec celui de la physique, la chimie, l'histoire des religions, l'histoire de l'Europe et la géométrie. Ou bien, la philosophie marxiste peut être étudiée par le regard croisé de la philosophie avec la physique, l'économie, la psychanalyse ou la littérature. L'objet sortira ainsi enrichi du croisement de plusieurs disciplines. La connaissance de l'objet dans sa propre discipline est approfondie par un apport pluridisciplinaire fécond. La recherche pluridisciplinaire apporte un plus à la discipline en question (l'histoire de l'art ou la philosophie, dans nos exemples), mais ce « plus » est au service exclusive de cette même discipline. Autrement dit, la démarche pluridisciplinaire déborde les disciplines, mais sa finalité reste dans le cadre de la recherche disciplinaire.

*L'interdisciplinarité a une ambition différente de celle de la pluridisciplinarité. Elle concerne le transfert des méthodes d'une discipline à l'autre. On peut distinguer trois degrés d'interdisciplinarité: a) un degré d'application. Par exemple, les méthodes de la physique nucléaire transférées à la médecine conduisent à l'apparition de nouveaux traitements du cancer ; b) un degré épistémologique. Par exemple, le transfert des méthodes de la logique formelle dans le domaine du droit génère des analyses intéressantes dans l'épistémologie du droit ; c) un degré d'engendrement de nouvelles disciplines. Par exemple, le transfert des méthodes de la mathématique dans le domaine de la physique a engendré la physique mathématique, de la physique des particules à l'astrophysique – la cosmologie quantique, de la mathématique aux phénomènes météorologiques ou ceux de la bourse – la théorie du chaos, de l'informatique dans l'art – l'art informatique. Comme la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité déborde les disciplines mais sa finalité reste aussi inscrite dans la recherche disciplinaire. Par son troisième degré, l'interdisciplinarité contribue même au big-bang disciplinaire. » (NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité : Manifeste*. Paris : Éditions du Rocher, 1996, p. 65-66).*

(Centre International de Recherches et Études Transdisciplinaires), la vision transdisciplinaire regarde « *ce qui est à la foi entre les disciplines, à travers des différentes disciplines et au-delà de toute discipline. Sa finalité est la compréhension du monde présent, dont un des impératifs est l'unité de la connaissance* »¹².

En d'autres termes, la *transdisciplinarité*, considérée comme une réponse et une solution à la crise de fragmentation qui désole l'épistémologie, a des conséquences réparatrices des dommages qui menacent la vie dans notre planète.

À partir de la Déclaration de Venise, de l'Unesco et de l'intervention de Nicolescu¹³, il s'avère la possibilité d'une *transdisciplinarité* générale qui, partant de l'interaction ou de la synthèse de plusieurs disciplines de la connaissance, mène à une axiomatique commune entre la science, l'art, la philosophie et les traditions sapientielles.

Dans cette recherche, la proposition transdisciplinaire se développe à l'appui de la théorie des discours formulée par Lacan, vers des réflexions juridiques sur les problèmes les plus différents liés à la subjectivité et, par conséquent, au citoyen et à sa relation avec la loi, en vue d'une éthique d'empreinte universelle, dans la considération des aspects contingents indiqués par la psychanalyse. C'est une proposition *latu sensu*, à mesure qu'elle fait transcender de façon à pénétrer toute réflexion de la *notion de la singularité du sujet du désir inconscient*.

En fonction donc de ces valeurs, il devient essentiel d'observer le développement des premières structures organisationnelles de la pensée et de la psyché humaine, tout autant au niveau conscient qu'au niveau inconscient, à fin de permettre une meilleure compréhension et une meilleure réglementation juridique de la relation du sujet avec le monde socialisé.

Il incombe au Droit, dans une tentative d'ouvrir un champ spécifique *transdisciplinaire*, de chercher l'approximation des disciplines qui étudient le fonctionnement mental et les divers éléments qui constituent la texture de la structuration de la subjectivité, de l'apprentissage et du développement humain.

¹² NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 66.

¹³ NICOLESCU, B. La science comme témoignage (Document de Travail in Colloque de Venise). *La science face aux confins de la connaissance : le prologue du notre passé culturel*. Paris : UNESCO, 1986, p. 9-30.

Or, on sait que ces disciplines se rassemblent autour d'une notion particulière du sujet: *le sujet du constructivisme épistémologique versus le sujet du désir inconscient*. Ces deux champs de la subjectivité suivent leurs logiques propres, une articulation étant donc nécessaire, puisque tous deux s'occupent, chacun à sa façon, de la relation du sujet avec la loi de l'inconscient et avec la loi juridique.

Pour amorcer cette interaction, il faut trouver ce que l'épistémologie classique nomme *formes de connectabilité* entre une théorie et l'autre. Ce qui suppose une continuité dans la dimension du réel et indique que, malgré les spécificités de chaque champ, une approximation conceptuelle est possible. Une telle approximation finit par déterminer la production de nouveaux objets de la connaissance et des finalités, avec le déplacement conséquent des problématiques théoriques en vigueur.

Comme résultat, nous arrivons à une nouvelle position discursive transdisciplinaire¹⁴, définie par les positions originaires antérieures, juridique et psychanalytique, dans un espace vide avec de nouveaux éléments, à partir de la perception d'un flux d'informations¹⁵ qui traverse les différents discours.

Ainsi, quoique l'on considère, épistémologiquement, une rupture radicale entre l'ordre du réel et l'ordre du penser, ceci n'empêche pas l'insertion dans la théorie juridique critique, là où cela est pertinent et avec une méthodologie propre, d'une connaissance à propos de la subjectivité et de la relation entre la loi et l'inconscient venue d'autres domaines, y compris celui de la psychanalyse, avec la considération du *sujet de l'inconscient, dans la recherche d'une nouvelle éthique*.

¹⁴ Discourant sur une nouvelle vision du monde: la transdisciplinarité, Nicolescu affirme: « *Y a-t-il quelque chose entre et à travers les disciplines et au-delà de toute discipline ? Du point de vue de la pensée classique, il n'y a rien, strictement rien. L'espace en question est vide, complètement vide, comme le vide de la physique classique. Même si elle renonce à la vision pyramidale de la connaissance, la pensée classique considère que chaque fragment de pyramide, engendré par le Big bang disciplinaire est une pyramide entière ; chaque discipline clame que le champ de sa pertinence est inépuisable. Pour la pensée classique, la transdisciplinarité est une absurdité car elle n'a pas d'objet. En revanche pour la transdisciplinarité, la pensée classique n'est pas absurde mais son champ d'application est reconnu comme étant restreint.*

En présence de plusieurs niveaux de la Réalité, l'espace entre les disciplines et au-delà des disciplines est plein, comme le vide quantique est plein de toutes les potentialités: de la particule quantique aux galaxies, du quark aux éléments lourds qui conditionnent l'apparition de la vie dans l'Univers. » (NICOLESCU, B. La Transdisciplinarité..., p. 66-67).

¹⁵ Discourant à propos de la transdisciplinarité et l'unité ouverte de monde, Nicolescu affirme: « *L'unité reliant tous les niveaux de Réalité, si elle existe, doit nécessairement être une unité ouverte. ... Au flux d'information traversant d'une manière cohérente les différents niveaux de Réalité correspond un flux de conscience traversant d'une manière cohérente les différents niveaux de perception.* » (NICOLESCU, B. La Transdisciplinarité..., p. 79-82).

Sûrement, l'apparition d'une théorie transdisciplinaire jus-psychanalytique, créée à partir d'une dimension presque impensable et difficilement descriptible¹⁶, ouvrira de nouvelles possibilités futures de réglementation à travers la science pour les relations socio-juridiques et pour l'utilisation de la nature, par la possibilité de racheter un aspect fondamental, celui de l'émanation de l'être, conduisant à sa désaliénation, dans un processus de développement de l'autonomie et de l'auto conscience.

Cela deviendra effectif au moyen d'une nouvelle production dans le droit, découlant de postures opérationnelles, qui permettent une circulation plus libre d'expériences, selon les différentes positions discursives originaires décrites par Lacan. Nous faisons encore état de la considération d'une éthique relative, c'est-à-dire, spécifique de chaque discours, donc distincte de l'éthique purement universaliste et philosophique. Elle aura comme effet des postures théoriques et pratiques qui permettront, d'une manière plus consciente, de varier les pas dirigés vers des choix responsables, en tenant compte du sujet de l'inconscient, comme une meilleure forme d'expression du désir dans les relations humaines.

Le respect à la personne humaine et à la nature sont des éléments fondamentaux de l'ordre juridique. Le premier de ces aspects, *les droits de l'homme*, s'est déjà constitué au noyau de l'État démocratique de droit. Pour cela, les nouvelles émergences culturelles doivent être pensées en fonction d'une plus ample dimension singulière subjective, engendrée dans l'inconscient, et d'une société libérale et plurale de nos jours, comme une expression, soit de la pensée jus-naturaliste, soit de celle jus-positiviste.

Par ce biais, nous nous reportons au texte freudien, *Difficultés survenant sur le chemin de la psychanalyse*¹⁷, en rappelant que, durant le parcours de l'humanité, *trois sources de rupture* ont ébranlé *la centralité de la subjectivité*, caractéristique du narcissisme, dans la pensée humaine.

La révolution copernicienne, produite par la reconnaissance générale de la découverte qui déplaça la Terre du centre de l'univers ; la révolution darwinienne, formulée

¹⁶ Discourant à propos de la transdisciplinarité et l'unité ouverte de monde, Nicolescu affirme: « ... *La vision transdisciplinaire nous propose de considérer une Réalité multidimensionnelle, structurée à de multiples niveaux, qui remplace la Réalité unidimensionnelle, à un seul niveau, de la pensée classique.* » (NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 72).

¹⁷ FREUD, S. *Uma dificuldade no caminho da psicanálise* (1917). Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XVII.

dans la théorie de l'évolution qui, à sa manière, a mis en cause l'origine du sujet et certaines présomptions de supériorité, et la révolution freudienne, avec la théorie psychanalytique marquée par la découverte de l'inconscient. Celle-là a montré qu'il existe *des causes intrapsychiques déterminantes de l'action humaine qui sont méconnues de la conscience*, dérivées de *forces instinctives refoulées*, dont les perceptions sont habituellement incomplètes et peu fiables. Ces trois coups portés à l'amour-propre de l'homme, comme l'a indiqué Freud, sont significatifs pour la science, parce qu'ils mettent en cause les bases de la pensée rationaliste cartésienne, de plus en plus contestées par la continuelle révolution informatique et biologique.

Nous vérifions donc, dans l'aspect qui intéresse cette articulation, que la conception freudienne de l'appareil psychique a produit une coupure épistémologique dans le discours philosophique, psychologique et psychiatrique de l'époque, influant même sur le droit pénal en ce qui concerne son système de classification des peines et mesures de sécurité.

Pour de telles raisons, cette articulation théorique doit donner lieu à un travail authentique de reconstruction conceptuelle, à partir d'une praxis délimitant de nouveaux territoires où l'on trouve la localisation des termes pris comme matière première de chacune des disciplines. Cela ne sera pas sans effet sur le rang que les autres termes occupent au sein de la théorie cible, donnant lieu à trouver alors des places de construction possible. C'est un territoire qui prendra corps, à mesure qu'on fera travailler des concepts et des découvertes d'une discipline à l'intérieur de l'autre, à partir de nouveaux postulats, situés au-delà des limites de la logique classique¹⁸.

Signalons, déjà, qu'il y aura, sûrement, des espaces où cette rencontre ne sera pas possible, autorisant, toutefois, une revigorante relation d'interpellation entre les savoirs.

De la sorte, vu l'importance de la question de la *relation de la structure du sujet avec la science* et la difficulté de l'approximation des pensées pertinentes à des distincts

¹⁸ Discourant à propos de la logique de la physique quantique, dans le titre *Un bâton a toujours deux extrémités*, Nicolescu donna en exemple: « ... *La logique du tiers inclus n'abolit pas la logique du tiers exclu: elle restreint seulement son domaine de validité. La logique du tiers exclu est certainement validée pour des situations relativement simples, comme par exemple la circulation de voitures sur une autoroute: personne ne songe à introduire, sur une autoroute, un troisième sens par rapport au sens permis et au sens interdit. En revanche, la logique du tiers exclu est nocive, dans les cas complexes, comme par exemple le domaine social ou politique.* » (NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 48-49).

ordres discursifs, il nous semble nécessaire une lecture croisée entre le discours juridique et le discours psychanalytique. Cela implique une *vérification préalable* des *possibilités* de cette *articulation* et de la conséquente *construction d'un autre style de discours juridique*, comme résultat de *l'altération dans le tour topologique du fonctionnement des quatre structures discursives* possibles, identifiées et systématisées par Lacan, à travers lesquelles il a pensé les formes du lien social (1969-1970).

Ces structures sont théorisées à partir du *mathème*, pour la démonstration de la production des discours dénommés: le discours maître, hystérique, universitaire et analyste.

Nous tenons alors à la spécificité de chaque discours et à l'aspect opérationnel des *mathèmes* respectifs. Nous cherchons à vérifier les possibilités d'altération au « *niveau de l'équivalence dans le fonctionnement* »¹⁹ de ces structures, pour la justification du sujet du droit, comme un effet dans le discours jus-psychanalytique, lequel subit déjà un développement académique.

Comme tout discours présuppose une investigation philosophique qui cherche un savoir sur l'être²⁰, une question qui aboutit à une impossibilité de plénitude de raisonnement, la production du discours jus-psychanalytique articulée dans le vide qui délimite les positions discursives citées, surgit dans un nouveau style appuyé sur la crédibilité de la désaliénation à travers le discours de l'analyste, l'unique position subjective dans laquelle *le savoir de l'inconscient (S₂)* apparaît dans la *place de la vérité*.

¹⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII. L'envers de la psychanalyse* (1969-1970). Paris : Éditions du Seuil, mars 1991, p. 117.

²⁰ Discourant sur les quatre discours, Juranville affirme: « *Rappelons que tout discours suppose une question, qui renvoie finalement à la question philosophique sur l'être. Ce que recherche la question, c'est le savoir sur l'être. Mais ce savoir est fondamentalement problématique, il est suspendu à la possibilité effective de la pensée, et la question n'aurait plus de sens si la pensée, d'une certaine manière, ne manquait pas. Ce manque de la pensée, comme lieu premier de l'être-un, c'est le manque de la plénitude, ou encore de la jouissance. Le discours trouve son origine dans le défaut de la jouissance, et quelle que soit la thèse qu'il soutient, voire la thèse de qu'il n'y a pas de plénitude, il apparaît, en tant que discours, comme disant: Voici ce qu'il faut faire pour connaître la jouissance. Il n'y a de discours que de la jouissance, commence Lacan, puis il semble réserver la formule au discours du maître (qui, dit-il, espère le travail d'une vérité cachée). Mais le discours du maître n'est que le discours qui assume pleinement ce qui découle du phénomène du discours. Tout discours, parce qu'en réponse à la question il énonce une thèse sur l'être en général et suppose l'activité de la pensée, s'affirme comme savoir spéculatif, savoir de la jouissance. À partir de l'inconscient, on ne peut que récuser le savoir spéculatif comme illusoire. Mais le discours n'en existe pas moins. Il ordonne toute une situation où se retrouve la structure fondamentale de l'inconscient, mais à un niveau d'articulation signifiante qui n'est pas celui de la parole.* » (JURANVILLE, A. *Lacan et la philosophie*. Paris : Presses Universitaires de France, 1984, p. 342).

Le fondement de ce nouveau style discursif, dans une perspective de transdisciplinarité, se pose comme le résultat d'un *trois quart de tour*, en rapprochant le discours nommé du maître et celui de l'analyste, dans une espèce de nouvelle équation, pensée à partir de la conception lacanienne de topologie²¹. Cela signifie chercher à détecter les véritables propulseurs du discours juridique et leurs respectives énonciations²², dans une recherche de résolution, où l'objet de la connaissance surgit comme conséquence de la subjectivation, par *le parcours de l'opération précédente en instance discursive psychanalytique*.

Sous cet aspect, convient-il de concevoir et mettre dans leur contexte certaines notions élémentaires sur la théorie des discours de Lacan²³, dans laquelle il a cherché à distinguer ce qui se trouve en question dans la structure du discours, au-delà de la parole.

Ainsi, il a démontré, au moyen d'une opération logique, les différentes formes de relation du sujet avec la chaîne signifiante et avec le réel²⁴ – sans se confondre avec la

²¹ Dans le dictionnaire le sens du concept de: « *Topologie* »

[...] 2. *Gram. Traité ou étude sur la collocation ou disposition, dans la phrase, de certaines catégories de mots.* 3. *Mat. Etude des propriétés géométriques d'un corps, qui ne soient pas altérées par une déformation continue.* (HOUAISS, A. ; VILLAR, M.-de-S. *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa...*, p. 2.735).

Dans le dictionnaire de psychanalyse, le sens du concept de: « *Topologie* »

n.f. (angl. Topology ; allem. Topologie). Géométrie souple qui traite en mathématiques des questions de voisinage, de transformation continue, de frontière et de surface sans faire intervenir nécessairement la distance métrique.

*En psychanalyse, le terme topologie se réfère essentiellement aux élaborations de J. Lacan (→ mathème). À partir de 1962, Lacan a développé dans le Séminaire **L'identification** la topologie du tore, de la bande de Möbius et du cross-cap. Celle-ci est résumée dans le texte **L'étroué** de 1972. Le tore, qui est comparable à la surface d'une chambre à air, représente l'enchaînement du désir au désir de l'Autre [...]. La bande de Möbius peut être illustrée par une ceinture qu'on a refermée après avoir effectué une demi-torsion. Cette surface curieuse a la propriété de ne posséder qu'une seule face et qu'un seul bord. Cette bande, où l'endroit rejoint l'envers, représente bien le rapport de l'inconscient au discours conscient. Cela signifie que l'inconscient est à l'envers mais qu'il peut surgir dans le conscient en tout point du discours.* (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 428-429).

²² Lacan, en parlant de la structure du discours, dit: « ... la loi – entendons la loi en tant qu'articulée, cette loi même dans les murs de laquelle nous recevons abri, cette loi qui constitue le droit – ne doit certes pas être tenue pour l'homonyme de ce qui peut s'énoncer ailleurs au titre de la justice. Au contraire, l'ambiguïté, l'habillement que cette loi reçoit de s'autoriser de la justice, c'est là, très précisément, un point dont notre discours peut peut-être faire mieux sentir où sont les véritables ressorts, j'entends ceux qui permettent l'ambiguïté, et font que la loi reste quelque chose qui est, d'abord et avant tout, inscrit dans la structure. Il n'y a pas trente-six façons de faire des lois, que la bonne intention, l'inspiration de la justice les animent ou pas, car il y a peut-être des lois de structure qui font que la loi sera toujours la loi située à cette place que j'appelle dominante dans le discours du maître. » (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 48).

²³ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 11.

²⁴ Discourant sur l'importance de la notion de fantasme dans la théorie de l'inconscient, Juranville dit: « *Le champ de la réalité c'est le monde. Mais la réalité n'est pas le réel.* » (JURANVILLE, A. *Lacan et la philosophie...*, p. 192).

notion de la réalité, le réel est radicalement étranger au monde, impossible de symboliser, mais se présentant toujours – au niveau inconscient.

Il a situé sa définition de discours – « *Organisation de la communication, principalement langagière, spécifique des rapports du sujet aux signifiants et à l'objet, qui sont déterminants pour l'individu et qui règlent les formes du lien social.* »²⁵ – en considérant le sujet non comme un homme dont la nature serait immuable, non plus comme un individu qui change en fonction des perspectives historiques, mais comme un être dépendant du langage, avec des singularités individuelles qui distinguent les structures dans lesquelles il se trouve attaché, assujetti, causé par l'histoire des dits qui y sont avant même sa naissance et qui orienteront sa vie.

Il est parti de l'hypothèse de l'inconscient²⁶, qui considère la suprématie de la fonction signifiante, au-delà de la signification commune, point où le sujet se subordonne au signifiant et est au même temps subordonné, c'est-à-dire, *le sujet comme un effet du signifiant*.

Dans cette ligne de pensée, en utilisant des termes d'origine linguistique, des apports du Suisse Ferdinand de Saussure et du logicien Nord-américain Charles Sanders Peirce, et recouvrant cette terminologie d'autres critères, Jacques Lacan a formulé la Théorie Psychanalytique du Discours, mettant en évidence l'extériorité de ce qu'il dénomme *Signifiant Maître S₁*.

Le *signifiant* dans la théorie lacanienne est une catégorie formelle et non descriptive, prise toujours comme une expression involontaire, imprévue et répétitive d'un être parlant. Il n'entre pas dans l'alternative d'être explicable ou inexplicable. Le signifiant *est*.

²⁵ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 110.

²⁶ Discourant à propos des quatre discours, Juranville affirme:

*Il n'y a pas de savoir de l'inconscient. L'inconscient est le savoir, et par définition un savoir qui ne se sait pas. Seul le discours peut énoncer l'inconscient, et ainsi le déterminer comme savoir insu dont on jouit. Seul le discours, malgré l'illusion qu'il suscite, et parce que justement il est toujours spéculatif, peut former le concept de l'inconscient, concept spéculatif qui concerne l'acte même de celui qui l'énonce en tant que tel. Mais un discours n'énonce réellement l'inconscient que s'il ne dément pas son dit par son acte. Un discours sur l'inconscient doit non seulement dire l'inconscient et le présenter comme savoir et jouissance, mais impliquer et provoquer l'épreuve de cette jouissance. Un tel discours est le discours analytique, qui met en place la situation de la cure par le savoir qu'il inclut, mais doit en être distingué comme « discours ». Comment alors concevoir ce discours sur l'inconscient ? Comment, plus radicalement, concevoir le discours en général, qui porte l'illusion spéculative, à partir de l'inconscient, qui la dénonce ? (JURANVILLE, A. *Lacan et la philosophie...*, p. 341-342).*

Le *signifiant*, unité élémentaire du concept d'inconscient, est dépourvu de sens. Dans l'articulation avec un autre signifiant, il reçoit une attribution et s'inscrit dans le versant de la signification. Il se manifeste au moyen d'un acte manqué, de la narration d'un rêve, d'un symptôme nouveau, d'un geste, d'un phonème, ou même d'une interprétation de l'analyste. Un signifiant n'est signifiant que s'il reste lié à un ensemble d'autres signifiants, passant toutefois à être un signe au moment où on lui attribue un sens.

Le *signifiant maître* S_1 , aussi dénommé *trait unaire*, est celui qui opère la fonction de la Loi, la fonction du père dans le champ symbolique, au moyen de la castration (coupure, limite, point d'impotence), devant un savoir inconscient. C'est-à-dire, un signifiant de jouissance limitée. Un trait qui représente le *sujet* toujours pour un autre signifiant, le S_2 , le savoir inconscient qui vient de la place de l'Autre. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas un sujet qui s'engendre lui-même. Le sujet apparaît engendré dans le champ de l'Autre et dû au champ de l'Autre.

Le *Signifiant Maître* S_1 , diversement du signe²⁷, est celui qui produit un sujet pour un autre signifiant²⁸, qui, à son tour, intervient dans la chaîne des signifiants, celle-ci désignée par le signe S_2 qui intègre le réseau de ce que l'on appelle un savoir inconscient, dans le champ déjà structuré du grand Autre²⁹, désigné par la lettre A, que Lacan appelle de « *trésor du signifiant* ».

²⁷ En des principes généraux sur la nature des signes linguistiques:

Le signe linguistique unit non une chose et un mot, mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens ; elle est sensorielle et, s'il nous arrive de l'appeler – matérielle –, c'est seulement dans ce sens et par opposition à l'autre terme de l'association, le concept, généralement plus abstrait.

Le caractère psychique de nos images acoustiques apparaît bien quand nous observons notre propre langage. Sans remuer les lèvres ni la langue, nous pouvons nous parler à nous-mêmes ou nous réciter mentalement une pièce de vers. C'est parce que les mots de la langue sont pour nous des images acoustiques [...]. Nous appelons signe la combinaison du concept et de l'image acoustique. [...] Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total, et de remplacer concept et image acoustique respectivement par signifié et signifiant... (SAUSSURE, F. D. Cours de linguistique générale. Paris : Payot & Rivages, 2005 [Original publié en 1916], p. 98-99).

²⁸ À propos du thème *Produire le sujet ?*, Miller visant à la clinique de la psychose dit:

Évidemment, le sujet au sens strict, n'est rien avant d'être capté par l'aliénation signifiante, n'est rien avant qu'un signifiant ne le représente – absolument rien, dit Lacan. Mais il faut l'entendre ainsi: il n'est rien comme un sujet. Il faudrait remarquer, quant à la question cruciale du sujet de la psychose, ce que le fait d'être un sujet comporte pour nous: être un sujet est une contradiction terminologique, une fois que c'est comme un manque à être que le sujet que nous utilisons surgit du signifiant. (MILLER, J. A. Matemas I..., p. 157).

²⁹ À l'occasion d'une conférence sur *La condition subjective à l'heure du néolibéralisme*, Dufour dit:

S'étant basé sur la thèse du signifiant en deçà du signifié, du *signifié pur* – dans cet aspect, précédé par le philosophe allemand Heidegger – Lacan a permis de concevoir *l'inconscient structuré comme un langage*, par le symbolique. Cette notion, toutefois, n'est pas limitable à l'intérieur du champ de la linguistique et mène à l'affirmation d'une non-conformité entre le langage et l'être, c'est-à-dire, de l'impossibilité d'une vérité ontologique.

Lacan a spécifié un appareil inscrit dans la réalité du propre discours³⁰, du discours qui déjà est dans le monde et qui le soutient, en démontrant la vérité partielle du désir inconscient, vérité partielle qui émane comme suite de l'articulation de la chaîne signifiante.

Il s'est rapproché de la linguistique de Donald Davidson – qui rompt avec la conception du langage comme un moyen de représentation et d'expression et avec l'idée de son adéquation aux choses et à un noyau de l'être. Il s'est approximé, aussi, de la philosophie pragmatique américaine de Richard Rorty, qui affirme l'inexistence d'un « *méta-vocabulaire* », et le caractère contingent du langage, lequel a comme rôle instrumental la création de liens discursifs entre les sujets. Ainsi, Lacan a formulé une *éthique du désir*³¹ et de *la différence*, qui se constitue comme une référence au *réel*, et qui traverse toute la théorie,

*L'homme est une substance qui n'a pas son existence d'elle-même, mais d'un autre être. Les ontologies multiples, qui se sont constituées à l'endroit de cette question, ont proposé plusieurs noms possibles pour cet être. La nature chez les pré-socratiques, les idées chez Platon, dieu dans le monothéisme, l'être [...]. Nous comprendrions facilement que ce n'est pas l'aspect lié à la construction spéculative de l'être qui me mobilisera ici. Mais son aspect historico-politique, puisque l'être quel qu'il soit, n'a cessé de s'incarner dans l'histoire humaine. La réalisation de l'être dans l'histoire. Pour elle je vais réserver désormais un nom, un nom lacanien d'Autre. C'est un Autre avec un A majuscule, naturellement, de façon à le bien distinguer d'un aspect purement spéculatif, et à y inclure les dimensions symboliques et cliniques. (DUFOUR, D.-R. *A condição subjetiva na hora do neoliberalismo*. CONGRESSO DE ÉTICA E CIDADANIA. II ENCONTRO BRASILEIRO DE DIREITO E PSICANÁLISE. Curitiba, 2000. TV MED – Instituto de Vídeo e Com. Ltda. São Paulo : VHS n. 19 [– minutos] [informação verbal]).*

³⁰ Dans le dictionnaire le sens du terme de: « *Discours* »

[...]. 5. *Phil. Raisonement qui se réalise au moyen d'un mouvement séquentiel qui va d'une formulation conceptuelle à l'autre, selon un enchaînement logique et ordonné. Opposition à intuition.* 7. *Lang. le langage en action, tel qu'il est réalisé par le parlant. Pour plusieurs linguistes, le mot discours est synonyme de parler et figure en égalité de sens dans la doctrine langue/discours.* 10. *Lang. Reproduction que quelqu'un fait des paroles attribuées à une autre personne.* (HOUAISS, A. ; VILLAR, M.-de-S. *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa*..., p. 1.054).

³¹ À propos du thème *Il n'y a pas de clinique sans éthique dans la psychanalyse*, Miller dit :

*L'éthique du désir – vu que c'est ceci qu'il faut ajouter à l'éthique de la psychanalyse – n'est pas, à cause du désir, une éthique de la libération du désir. Le désir, dans la psychanalyse, est un problème d'éthique – il ne s'agit pas de le libérer, mais de le résoudre... (MILLER, J. A. *Matemas I*..., p. 112).*

fondée sur le *manque-à-être*³², du sujet, en affirmant qu'il n'y a pas de métalangage, « *qu'il n'existe pas un Autre de l'Autre* ».

Ayant donc constaté que les fondements de l'éthique psychanalytique se corporifient vis-à-vis des contingences subjectives, encore que dans une logique distincte de l'éthique juridique symbolique, nous passons au développement des spécificités indiquées comme limites de cette production théorique, visant à justifier éthiquement le sujet du droit dans le transfert dans une perspective transdisciplinaire, à travers la théorie lacanienne des discours. Une perspective raisonnable, qui démontre les différentes positions du sujet chiffré, en relation à l'ambiguïté du terme vérité.

Cette ligne de pensée s'établit en rapprochant le droit plutôt de la *philosophie de la nature*, spéculative, indéterminée et ontologique, qui admet l'existence de certains principes découlant de formes intuitives, de la vision immédiate des essences, du bon sens, et qui pourraient être connus indépendamment de la méthode purement rationaliste, que de la *science de la nature*, rigoureuse et empirique, basée sur l'expérimentation, la démonstration logique, les déductions mathématiques, qui forment un tout organisé de faits observés et expliqués rationnellement.

Bien que la théorie lacanienne ne représente pas proprement une ontologie, parce qu'elle est fondée sur l'absence comme une structurante de l'être, caractéristique d'une équivocité dans le langage, elle apparaît comme une théorie indispensable à l'étude de l'identification du sujet juridique, vu qu'elle discourt sur le caractère *irréductible de la subjectivité dans la structure*.

Ce biais incite donc à une réflexion à propos des lacunes dans la théorie et dans l'ordre juridique, vu le caractère instrumental et normatif du droit, qui tient une fonction

³² Discourant sur la structure du sujet et de sa production à partir du symbolique, Miller range des thèmes relatifs à la clinique de la psychose et son possible traitement en opérant sur le réel:

*Aucune relation d'un sujet avec un autre sujet, ou d'un sujet avec un objet, remplit le manque, si ce n'est par une formation imaginaire qui le suture, mais on le retrouve de nouveau à son intérieur. [...] le choix de la psychose, je ne dis pas qui la fait, est, véritablement, le choix impensable d'un sujet qui fait objection au manque-à-être qui le constitue dans le langage. C'est un choix qui est exactement un déchoix. Je dis qu'elle est impensable parce que contraire au choix forcé de l'aliénation. Il faudrait même arriver ici jusqu'à l'articulation de ce que, pour le sujet de la psychose, la séparation anticipe l'aliénation ? [...] Ici, il y aurait une séparation, si je peux dire ainsi, fausse, une fois qu'elle, précisément, n'a pas la métaphore paternelle comme principe, étant, au contraire, son échec. Cela exige que l'on distingue deux choses – d'abord, sans doute le sujet comme parl-être surgit du rien, il est une créature de signifiant – mais il est également véritable ; en second lieu, que le sujet doit émerger de la cause du désir de la mère, du moins de la cause dont ce désir est fait. (MILLER, J. A. *Matemas I...*, p. 16 et 157).*

symbolique dans la culture³³ et une part de responsabilité dans la construction et l'identification des sujets, et, par conséquent, des citoyens.

Cela mène à penser le droit dans sa fonction symbolique normative des relations juridiques. Un droit envisagé non seulement comme un instrument de protection et de stabilité sociale, résultant de la réification du déjà donné dans la culture, mais comme un instrument dynamique et créatif dans « *invention culturelle* ». C'est-à-dire, une fonction légiférante du Droit, découlant d'un processus créatif de la réalité sociale et des singularités subjectives.

Il oriente le droit à partir de la considération de ce qui indique l'éthique dans la psychanalyse, de ce que le lien social n'est pas fondé sur le partage des biens, mais, au contraire, sur l'absence d'objet capable de satisfaire le désir humain.

Une conception par-delà les idéaux et la rivalité issue des jeux de pouvoir à l'intérieur des services des biens, réinventant ainsi la culture et la société, non seulement en conformité avec des *comportements*³⁴ attendus et préconçus, mais donnant place à *l'action* comme manifestation de « *désir réfléchi* »³⁵.

³³ Sur le statut de la psychanalyse, Lacan dit:

[...] prendre la psychanalyse à l'envers, et peut-être, justement, de lui donner son statut, au sens du terme qu'on appelle juridique. Cela, en tous cas, a sûrement toujours eu affaire, et au dernier point, avec la structure du discours. Si le droit, ce n'est pas ça, si ce n'est pas là que l'on touche comment le discours structure le monde réel, où sera-ce ? [...] (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 17).

³⁴ Dans un chapitre sur *La crise actuelle dans l'éthique*, Rinaldi affirme:

*Si l'éthique de la psychanalyse représente un questionnement de l'action humaine, elle regarde non seulement à l'ambiance privée d'une analyse personnelle, mais aussi à l'insertion du sujet dans le monde, sans laquelle l'analyse perdrait son sens. Rappelant Hannah Arendt, dans **La condition humaine**, l'action est quelque chose qui ne peut pas être conçue en dehors de la société. Elle l'attache à l'idée de la naissance, à l'apparition de quelque chose de nouveau, en mouvement, au contraire du comportement, qui s'effectue dans une routine soumise à des règles. Selon Arendt, dans la société moderne, la promotion du social implique l'exclusion de la possibilité de l'action et la normalisation des membres de la société, selon des comportements attendus. L'égalité moderne, comme une expression politique et juridique, qui atteint son sommet dans la société de masses, réduit la distinction et la différence à des questions privées de l'individu. Ceci amène, comme conséquence, ce que l'on appelle -conformisme inhérent à la société et qui seulement est possible parce que le comportement substitue l'action comme la forme principale de relation humaine (Arendt, 1983:51). (RINALDI, D. *Ética da diferença*. Rio de Janeiro : EdUERJ / Jorge Zahar, 1996, p. 146).*

³⁵ C'est une expression d'Aristote que l'on trouve dans le *Livre VI*, 1-2, 1139a 31 – b 11 *De la vertu intellectuelle en général* quand il examine l'affirmation « *La décision, principe de l'action morale* ». Aristote cite Agathon, poète tragique de la génération qui suivit Euripide (fin Ve – début IVe siècle) ; cf. P. Lévêque (*Annales de l'Université de Lyon*, 29), Paris, 1955. Agaton devait d'ailleurs ici s'inspirer de Sophocle, *Trachiniennes*, 742-743. Cf. aussi Platon, *Protagoras*, 324b ; *Lois*, XI, 934a. :

Bref, le principe de l'action morale, c'est la décision (principe au sens de cause efficiente, non de cause finale), et le principe de la décision, c'est le désir et le calcul, – celui qui calcule les moyens d'obtenir

Indubitablement, il s'agit d'une approche très récente et innovatrice qui, devant la préoccupation contemporaine avec l'enseignement universitaire et la recherche scientifique spécialement dans le champ des dénommées sciences humaines³⁶ – on y constate que les méthodes scientifiques orthodoxes sont d'une certaine manière insatisfaisantes à la recherche du savoir – nous mène à conclure que l'étude de la production dans la théorie des discours, du phénomène du transfert et des aspects singuliers de la subjectivité dans l'inconscient, peut nous amener, d'une manière générale, à une meilleure illustration de la relation du sujet avec la loi et les institutions socio-juridiques, d'une manière générale.

Finalement, dans cette introduction nous signalons que notre intention fondamentale est, avant tout, en ce qui concerne sa téléologie, de penser à partir du savoir psychanalytique un nouveau paradigme et une posture éthique devant les conflits humains et sociaux émergents, en conformité avec la science contemporaine, qui prend comme critère

une fin. Aussi la décision ne va-t-elle ni sans intellect et pensée, ni sans état habituel du caractère. Car il n'y a ni heureuse action ni mauvaise action sans pensée ni sans caractère.

La pensée à elle seule ne meut d'ailleurs rien, mais bien la pensée qui fixe les moyens d'obtenir une fin, c'est-à-dire la pensée pratique. Car cette dernière règne même sur l'activité productrice ; tout ouvrier en effet ouvre pour une fin, et l'objet produit n'est pas fin, au sens absolu, mais seulement fin relative et fin de tel individu. Au contraire, l'objet de l'action morale est fin au sens absolu. Car c'est l'action heureuse qui est la fin au sens absolu et c'est sur cette fin que porte le désir.

*Aussi la décision est-elle ou **intellect désirant** ou **désir réfléchi**, et ce principe complexe, c'est l'homme.*

Mais rien ne peut être « décidé » de ce qui est passé : on ne se « décide » pas à avoir pris part au sac de Troie ! C'est qu'on ne délibère pas non plus sur le passé, mais bien sur le futur, sur ce qui peut arriver ou ne pas arriver ; or, le passé ne peut pas ne pas avoir été. Aussi Agathon a-t-il bien dit :

« Cette seule chose à Dieu lui-même est refusée, Faire que n'ait pas été ce qui a été fait. (ARISTOTE. L'éthique à Nicomaque. Introduction, traduction et commentaire par René Antoine Gauthier, O. P. Membre de la Commission Léonine pour l'édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin, et Jean Yves Jolif, O. P. Chargé de cours aux Facultés catholiques de Lyon. Introduction et traduction. Paris : Éditions Béatrice-Nauwelaerts, 1958. Tome I, p. 161).

(ARISTOTE. L'éthique à Nicomaque. Introduction, traduction et commentaire par René Antoine Gauthier, O. P. Membre de la Commission Léonine pour l'édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin, et Jean Yves Jolif, O. P. Chargé de cours aux Facultés catholiques de Lyon. Commentaire. Paris : Éditions Béatrice-Nauwelaerts, 1959. Tome II, p. 446).

³⁶ Sur la vérité de la science et sa relation avec le savoir, Lacan dit:

*Dans le champ de ces sciences qui osent elles-mêmes s'intituler de sciences humaines, nous voyons bien que le commandement – Continue à savoir – fait un peu de remue-ménage. En effet, comme dans tous les autres petits carrés ou schémas à quatre pattes, c'est toujours celui qui est ici, en haut et à droite, qui travaille – et pour faire jaillir la vérité, car c'est le sens du travail. Celui qui est à cette place, dans le discours du maître c'est l'esclave, dans le discours de la science, c'est le **a** étudiant. [...] comme tout travailleur – repérez-vous sur les autres petits ordres –, il a à produire quelque chose. [...] et on leur a expliqué que le sujet de la science, ça n'existait pas, et au point vif où ils avaient cru le faire surgir, [...]. On leur a démontré que les progrès de la logique mathématique avaient permis de réduire complètement – non pas de suturer, mais d'évaporer – le sujet de la science. (LACAN, J. Le séminaire : livre XVII..., p. 120-121).*

de base le respect à la primauté de la catégorie du vide³⁷ et le principe de l'altérité. Et qu'elle considère le savoir inconscient, résultant d'un temps discursif antérieur au passage à la subjectivité, dans la *production de la vérité scientifique juridique*.

³⁷ En discourant sur l'objectivité stricte de la pensée classique qui déjà n'est plus valable dans le monde *quantique*, dans lequel l'objectivité dépend du niveau de Réalité considéré, Nicolescu affirme: « *Le vide vide de la physique classique est remplacé par le vide plein de la physique quantique. La plus petite région de l'espace est animée par une extraordinaire activité, signe d'un perpétuel mouvement.* » (NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 90-91).

CHAPITRE 1

LES DISCOURS DANS LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE LACANIENNE

1.1 INTRODUCTION A LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE LACANIENNE DE LA PRODUCTION DES QUATRE DISCOURS

Jacques Lacan a illustré les variables de la notion du « *discours* » dans la théorie psychanalytique, dans une préfiguration qui occasionne l'implication du sujet dans la structurante qui le comporte, en localisant ses expériences, et une scission subjective qui institue chez lui l'inconscient.

Il a conjugué dans une représentation figurative, différemment du mode de conception du discours philosophique, une structure permanente avec des éléments dont la position change à l'intérieur d'elle. De cette manière, il a cherché à distinguer ce qui est en jeu dans le discours, suivant l'investigation freudienne de 1897 du mythe endopsychique et son « *lien entre le processus pathologique et le normal* », conformément à la contradiction motivée par le refoulement qui affecte le sujet, l'objet, le verbe, ou l'ensemble d'une proposition.

Il a considéré et démontré que, même sans paroles, le discours peut très bien subsister dans certaines relations fondamentales, lesquelles, à leur tour, ne subsistent pas sans le langage, un instrument qui établit des relations stables, à l'intérieur desquelles peut s'inscrire quelque chose de plus ample que les énonciations effectives³⁸.

En expliquant comment fonctionne le discours, Lacan est parti de l'interprétation de l'inconscient, au niveau de la structure signifiante, par l'extériorité du *Signifiant Maître* S_1 – point d'origine qui résulte de la traversée dans le corps biologique d'images fantaisistes, dans une espèce de multitude de significations, première marque à partir de

laquelle apparaît le langage – pour formaliser un système schématisé algébriquement, qui surgit d'un quart de tour topologique, dans lequel d'autres raisons apparaissent, au-delà d'un pur accident de représentations imaginaires. Il a donc spécifié un appareil dans lequel il est uniquement possible d'obtenir quatre structures, pas plus, qui produisent les discours inscrits dans le Monde et qui le soutiennent.

Dans cette chaîne symbolique peu importe la forme des lettres. Ce qui intéresse est plutôt ce quelque chose de relations qui se manifestent en elle. Elle situe le moment où S_1 ³⁹ – première marque qui s'établit dans l'appareil psychique et instaure le champ symbolique – intervient dans le champ constitué par les autres signifiants désignés comme S_2 ⁴⁰. Ceux-là s'articulent entre eux et, en intervenant auprès d'un des signifiants du système, font émerger, dans la lacune d'entre deux signifiants, le \$ (sujet barré)⁴¹, sujet de l'inconscient qui surgit, en conséquence de cette articulation, comme divisé. Toujours, de cette trajectoire d'intervention de signifiants, surgit une *perte*, qui se désigne dans la théorie comme étant objet a ⁴², représenté par la lettre *a*.

³⁸ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 11.

³⁹ Discourant sur *Une batterie minime de l'algèbre lacanienne*, avec souci de clarté, Souza tente certaines définitions vu l'intérêt de ces opérations: «

S_1 – Signifiant Unaire, étant un présupposé logique pour que la question du Sujet puisse être articulée. Il opère La fonction de la Loi, du père symbolique, lui-même un simple opérateur au-dessus du symbolique. Ce serait l'impossible qui, par la relation, fonderait le praticable, car de son émergence et de son accouplement avec S_2 il reçoit une attribution et s'inscrit déjà dans le versant de la signification. Un opérateur de la castration, à travers du Signifiant Phallus, dans le sens de qu'il a toujours rendu présente l'impossibilité de ce qu'il n'y ait pas une coupure. Un du symbolique. (SOUZA, A. M. de. *Uma leitura introdutória a Lacan: exegese de um estilo*. Porto Alegre: Artes Médicas, 1985 [Série Discurso Psicanalítico, n. 1], p. 62).

⁴⁰ « S_2 – Savoir inconnu, mais inscrit dans l'inconscient et qui s'accroche avec le Un du sens, pour produire, dans l'union $S_1 - S_2$, le \$sujet. Place de l'Autre. [...] le savoir, déjà inscrit, opérant comme une mémoire inconsciente, comme une chaîne. » (SOUZA, A. M. de. *Uma leitura introdutória a Lacan...*, p. 62).

⁴¹ « \$ Sujet, non du sens psychologique, grammatical ou force rhétorique, mais barré, scindé par l'excentricité du désir qui est opéré par la castration, que le Sujet répondra dans le symbolique, se soutenant par le Nom-du-Père. Cette scission ou division du Sujet est la condition de son ex-istence, impérative de l'Autre, en tant qu'être sexué. La métaphore paternelle sera une ordonnatrice de la sexuation, dans une éthique orale, ce qui fait des Signifiants du Nom-du-Père verbaux par excellence, opérant dans la variété de métaphores et dans la spiritualité du parler. C'est cet ordonnancement qui soutient le lien des trois dimensions du Réel, du Symbolique et de l'Imaginaire, opérant dans l'émergence du Réel une imaginarisation de l'objet *a*, et le soutien dans le symbolique par l'acte de la parole (pleine). Le phallus surgit comme opérant la place de l'absence dans le langage, que le discours cherche à obturer, il opère un objet symbolique, qui témoigne l'impossibilité de la jouissance absolue et qui met le sujet devant la jouissance phallique. Le discours est jouissance phallique, et le symptôme coupure, l'interrompant et mettant au niveau du corps (érogène). La jouissance phallique est la jouissance du signifiant. Et le symptôme est jouissance du signifiant dans le corps. Une question qui mérite un meilleur développement. » (SOUZA, A. M. de. *Uma leitura introdutória a Lacan...*, p. 64).

⁴² « *a* – [...] une construction du concept. [...] *a* étant un lieu opérant par n'importe quel objet que le sujet compare. [...]

L'objet a est ce qui se nomme *l'objet perdu* ou renoncé, illusion du tout. Ce n'est pas un objet du monde, car il n'est pas représentable comme tel, pouvant être uniquement identifié sous une forme de fragments partiels du corps, réductibles à quatre: l'objet de la succion (sein), l'objet de l'excrétion (excréments), la voix et le regard. L'identification, forme plus précoce et plus originaire du lien affectif avec une autre personne, réduit l'objet à un trait unique, ce qui est fait au prix d'une perte, qui démontre un manque structurel, qui se constitue et opère comme un manque-à-être. Toujours, un reste tombé de la relation S_1 et S_2 , une brèche, un trou, constitue la cause inconsciente du désir. À cause des lois qui ont rendu possible l'accès à la parole, l'objet a été perdu d'une forme définitive durant sa construction, et c'est ce que l'on cherche à retrouver (*das Ding*), l'objet le plus fondamental, comme un autre absolu du sujet. Chose perdue, opposée aux objets substitutifs, qui se rencontre seulement dans ses coordonnées de plaisir.

C'est de sa fonction, d'objet *a*, d'objet perdu, que surgit le sens de la répétition dans l'être parlant.

[...] *En effet, ce n'est point de n'importe quel effet de mémoire au sens biologique, qu'il s'agit dans la répétition. La répétition a un certain rapport avec ce qui, de ce savoir, est la limite, et qui s'appelle la jouissance.*

C'est pourquoi c'est d'une articulation logique qu'il s'agit dans la formule que le savoir est la jouissance de l'Autre. De l'Autre, bien entendu pour autant – car il n'est nul Autre – que le fait surgir comme champ l'intervention du signifiant⁴³.

La jouissance⁴⁴ montre donc le point de l'insertion de l'appareil, en se reportant aux limites, au champ. Il place la question de la relation du sujet avec l'objet qui passe par

*Objet cause du désir, chute de l'accouplement S_1 et S_2 , et ici il est Réel, le Sujet qui est produit le rachète comme imaginaire, comme un soutien narcissique. Comme quoi plus-de-jouissance, rend présente la Chose, comme une impossibilité de jouissance absolue. Le plus ici c'est reste. Lacan va lui attribuer les fonctions: du regard, des objets partiels et du néant. L'analyste est son appui dans la relation et peut même le recevoir comme attribut. Alors c'est l'altérité qui y joue de *a* à *A*. C'est ce qui cause la circulation métonymique du désir dans son impossibilité.*

A – (Autre) – Le Grand Autre est aussi une place, et lui aussi a subi à son tour une construction. Initialement, une pure altérité et place du code, et ensuite Lacan l'appelle de trésor du signifiant. C'est l'impératif par lequel le sujet se fait désireux, voulant occuper une place dans le désir de l'Autre: Désir de désir. Il opère le passage de l'existant à l'ex-istent. Le sujet est plutôt parlé que parlant de cette place. Il opère aussi la fonction paternelle et la position maternelle à des moments différents. La langue comme un tout est l'opération par excellence de la place de l'autre. C'est la place de l'inconscient, par lequel le Sujet sera parlé, exercé par la langue. L'opération du lexique qui, reconstruit dans son énonciation, met en évidence les accidents subjectifs du Sujet. C'est où le message, – que le Sujet a reçu inversé – s'origine proprement, et d'où sera posée la question impérative du -Che Vuoi ? –. Que veux-tu, et qu'est-ce qu'il veut lui, l'Autre, de moi ? Ce que l'Autre, ex-centrant l'existence, crie, et met le Sujet dans la voie d'exister. » (SOUZA, A. M. de. Uma leitura introdutória a Lacan..., p. 63).

⁴³ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 14.

les signifiants inconscients et par le propre tissu du langage, où le désir trouve son impact et ses règles. Place du langage, qui est une texture, et non un être, appelé par Lacan le grand Autre, non représentable, place de la chaîne signifiante.

Il est issu de ce qui est en question dans le savoir, de ce qui est reconnaissable comme savoir, résultant dans une incomplétude qui mène à une réflexion sur les *limites du savoir*, sur la *dimension de la vérité* et encore, quand à *sortir du système*, à la recherche de sens.

La limite, l'obstacle à ce que le savoir se constitue comme une totalité fermée, provient donc des voies même de l'inconscient, c'est-à-dire, de la dialectique du savoir avec la jouissance qui produit un sens obscur de vérité, qui peut être dite seulement par un demi-dire, c'est-à-dire, soit, par un demi-énoncé, car il cache la castration, par une coupure de l'omnipotence imaginaire, l'impotence.

Dans cette ligne de pensée, la vérité se présente toujours comme une énigme, gagnant des sens opposés, dans une relation de trame, de texte, de tissu, où « *au monde du discours, rien n'est tout, [...] où mieux, que le tout comme tel se réfute, s'appuie même, de devoir être réduit dans son emploi.* »⁴⁵

Le vrai ne se trouve qu'en dehors de toute proposition. Il est inséparable des effets du langage, y compris de l'inconscient, l'inconscient du sujet non univoque. « *Là où je pense, je ne me reconnais pas, je ne suis pas, c'est l'inconscient. Là où je suis, il est trop clair que je m'égare.* »⁴⁶

⁴⁴ Le terme *jouissance* n. f. (*angl.* use ou enjoyment ; *allem.* Geniessen ; Befriedigung [*Lust désigne le plaisir*]), dans la théorie psychanalytique ne se réfère pas aux diverses vicissitudes du plaisir de l'orgasme, et comme plusieurs autres mots du vocabulaire analytique, exige un éclaircissement terminologique, car il est bien distinct de l'acception commune. Considérant le sujet comme effet de signifiant, ce qui fait que sa relation avec l'objet ne soit pas immédiate ; la jouissance se réfère aux « *Différents rapports à la satisfaction qu'un sujet désirant et parlant peut attendre et éprouver de l'usage d'un objet désiré.* » (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 204).

Lacan reformule presque une substitution du mot décharge d'énergie employée dans la métapsychologie freudienne, par le mot *jouissance*, comme quoi pour subjectiver l'énergie psychique, c'est-à-dire, introduire le concept de sujet de l'inconscient. (NASIO, J.-D. *Cinq leçons sur la théorie de Jacques Lacan*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2001, p. 31-58).

⁴⁵ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 61.

⁴⁶ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 118.

1.2 STRUCTURE DES QUATRE DISCOURS DANS LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE LACANIENNE

Pour démontrer comment s'opèrent les discours, Lacan a utilisé une opération logique, proposant une dynamique avec quatre places, quatre lettres, une unique séquence et un opérateur: le *un quart de tour*. Il découle des discours voisins qui, selon la théorie lacanienne, se renseignent, et des discours qui se situent en une position opposée l'un à l'autre.

$$\begin{array}{cccc}
 1 & & 2 & & 3 & & 4 \\
 \frac{a}{b} & \frac{c}{d} & \frac{b}{d} & \frac{a}{c} & \frac{d}{c} & \frac{b}{a} & \frac{c}{a} & \frac{d}{b}
 \end{array}$$

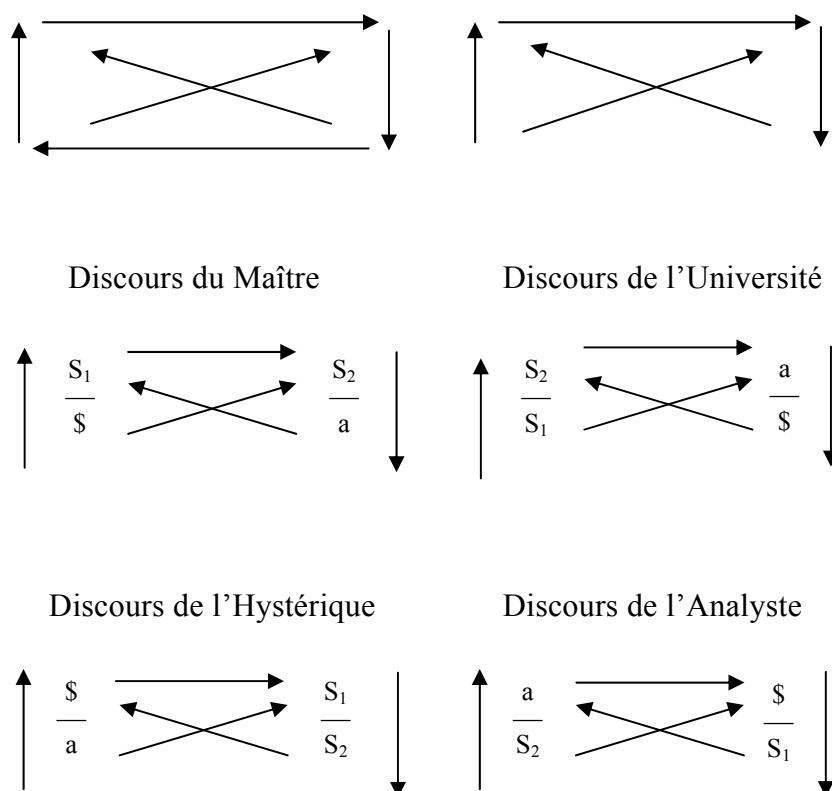
Les discours 1 et 2, 1 et 4, 2 et 1, 2 et 3, 3 et 2, 3 et 4, 4 et 3 et 4 et 1 sont voisins. Ce sont des discours par lesquels on peut traverser, à l'aide d'une unique opération d'un quart de tour. De leur côté, les discours 1 et 3, 2 et 4 sont opposés l'un à l'autre, car deux opérations d'un quart de tour se font nécessaires, autour du même tétraèdre, pour pouvoir traverser les positions discursives opposées. Avec eux, un seul tour ne suffit pas.

On ne peut passer d'un discours qui soit en position opposée en relation à l'autre, sans passer par la structure d'un troisième discours.

Toujours dans la même orientation, quatre places, quatre lettres, chacune avec un nom, qui par un quart de tour, chaque discours se transforme en un autre discours. Ainsi l'indique le Dictionnaire de la Psychanalyse, organisé par Roland Chemama⁴⁷:

Plus précisément, ces quatre places sont les sommets d'un tétraèdre orienté: il s'agit d'une figure géométrique à quatre faces et à six arêtes. Si les arêtes sont orientées, il n'existe qu'une seule possibilité d'orienter ces arêtes de façon à pouvoir circuler sur tout le tétraèdre ; ici, Lacan barre une des arêtes entre les deux sommets du bas, ce qui bloque la circulation, c'est ce qu'il nomme l'impuissance propre à chaque discours. (Fig. 3)

⁴⁷ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 244-245.



Les *places* sont de:

l'agent	l'autre
la vérité	la production

Les *termes* sont:

S_1 ,	le signifiant maître.
S_2 ,	le savoir.
$\$$,	le sujet.
a ,	le plus-de-jouir

1.2.1 LE DISCOURS DU MAÎTRE

Ce discours s'appuie sur la fonction de S_1 . Le signifiant maître, occupant la place d'agent du discours, surgit comme un signifiant idéalisé. Dans le discours du maître, l'agent se prend pour un auteur de sa propre parole, identifié à un unique signifiant qui le marque S_1 , qui annonce la vérité, ignorant qu'elle ne peut être qu'un demi-dire, et qui représente quelque chose qui doit être élucidé et dédoublé à fin de se rendre lisible.

Dans cette position discursive, tout ce qui existe dans le monde doit se soumettre à la Loi. Le maître s'est soumis à la Loi de la castration. Il a sublimé, renoncé à la jouissance absolue. Le S_1 s'est constitué du pur impératif du mythe du Moi idéal, du Moi qui domine,

du Moi identique à soi-même, à partir de l'image du propre corps dans le miroir, support de l'identification primaire de l'enfant avec son semblable. Point de départ de l'aliénation du sujet, captation imaginaire, matrice des identifications imaginaires, lieu où le moi s'objective en sa relation avec la culture et avec le langage par l'intermédiaire de l'autre.

On suppose, à partir de cette position, un savoir totalitaire sur tout, ce qui est, selon Lacan, immanent au politique.

Le \$, sujet barré de la castration, est celui qui surgit à la place de la vérité voilée. Ce discours provoque chez l'autre l'apparition, l'émergence de l'objet *a* qui se situe dans la place de la production, caractérisé comme le plus-de-jouissance. Il ne soutient que la réalité de la fantaisie, en bloquant la *sublimation*.

*C'est la conscience qui domine, et celle-ci, en se rapportant avec l'ensemble des autres signifiants – le savoir (S_2) –, produit cet excès d'opération signifiante – le *a* ou le plus-de-jouissance – séparé, pourtant, de la subjectivité (\$); dans ce discours, c'est la participation subjective qui est cachée⁴⁸.*

Ce discours ne caractérise pas un modèle d'identification qui conduirait à la haine, car personne ne veut s'identifier avec le maître, qui est celui qui alimente le savoir et fait que les hommes durant leurs existences quotidiennes continuent à être ce qu'ils étaient. Il ne permet pas l'émergence du nouveau. Il ne rend pas possible la production chez l'autre du signifiant-maître. C'est le discours de l'inconscient.

Ce discours s'éclaircit par régression du discours de l'hystérique, à un quart de tour en sens contraire seulement.

1.2.2 LE DISCOURS DE L'UNIVERSITE

Ce discours situe le signifiant maître S_1 à la place de la vérité, d'où découlera son savoir, un savoir de structure universitaire. Tout le savoir de ce discours se fonde sur le signifiant maître S_1 , qui fonctionne comme un modèle d'identification – c'est un véritable savoir qui se revêt des références aux maîtres.

Le signifiant maître S_1 , la première empreinte, en tant que lieu de la vérité, y reste caché. L'objet *a*, comme un manque, est indiqué à la place de l'autre, et le sujet divisé \$ est celui qui occupe la place de la production. Comme effet, il produit chez l'autre de le faire

⁴⁸ RINALDI, D. *Ética da diferença...*, p. 135.

expérimenter sa scission. Le discours universitaire reproduit le savoir universel que le maître propose. La place de l'agent, de commandement, est occupée par le S₂, un ensemble de signifiants, qui se spécifie par le fait d'être non pas un savoir-de-tout, mais un tout-savoir. Ce que l'on y affirme c'est la bureaucratie, pour n'être rien d'autre que savoir⁴⁹ engendrant une fixation d'idées ou tout au moins l'accommodation mentale.

Le discours universitaire est, à son tour, une partie du savoir, prenant cet excès pour objet, dans la tentative de l'éliminer par la connaissance ou de le transformer en un sujet disjoint de son empreinte ; la vérité refoulée de ce discours. C'est que, derrière ce savoir, apparemment neutre, il y a un maître⁵⁰.

Ce que l'on cherche dans le discours universitaire, c'est la véritable maîtrise, par-delà le discours du maître. Une maîtrise intérieure (thèse distincte de l'idée de l'inconscient) placée comme un idéal et qui, pour cela même, devient irréalisable dans son intégralité. Sa forme la plus commune est le discours moral.

L'agent du discours, S₂, dans la position de signifiant-maître sur laquelle il se fonde, détient le savoir, mais rien au-delà de la connaissance intellectuelle. Il conserve et transmet le savoir déjà constitué, expérimenté par les grands auteurs. *Ni l'agent ni l'autre n'accèdent à la sublimation.* Le savoir sublimer (l'écrit, l'art ...) ne se transmet pas à l'autre à partir de cette position.

Il a comme effet un modèle d'identification, une fascination pour un modèle de loi, par lequel ils sont soumis et qu'ils ne peuvent pas atteindre. Ce qui se produit, c'est le gardien de la lettre.

1.2.3 LE DISCOURS DE L'HYSTÉRIQUE

Ce discours se caractérise par avoir la place de l'autre occupée par S₁, conférant le statut du savoir au maître, comme vérité, un maître idéal assez puissant, capable d'abolir l'altérité. Il suppose l'autre comme étant le maître, qui a acquis le savoir véritable. La division du sujet \$, c'est ce qui alimente le discours à la place de l'agent. Il produit l'illusion que le désiré par l'agent, c'est le savoir.

Le discours de l'hystérique part d'un sujet fendu, à la recherche d'un maître qui lui dise de sa jouissance, ou comme l'a affirmé Zizeck, « de cet abîme irréductible entre le

⁴⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 34.

⁵⁰ RINALDI, D. *Ética da diferença...*, p. 135.

signifiant qui me représente (la mission symbolique qui détermine ma place dans la chaîne social), et l'excédent non symbolisé de mon être-là »⁵¹.

La place de la vérité voilée est occupée par l'objet *a*, objet perdu par l'effet de la chute découlant de la relation de signifiants. Cela justifie autant de production de savoir *S*₂ chez l'autre, de même qu'il démarque le déchirement symptomatique du sujet dans le lieu de sa vérité.

Le discours de l'hystérique, comme structure, n'est pas le privilège des femmes car, ici comme dans d'autres positions discursives, la place de l'agent et la place de l'autre ne se réduisent nécessairement pas à une personne en particulier. Le discours se dirige de l'agent à un autre, à partir d'un certain lieu, à un certain nom, soit en son propre nom ou au nom d'un tiers.

La position du discours hystérique motive le désir de savoir. Il interroge le discours du maître, en tentant de faire valoir tous les discours constitutifs du lien social pour l'abolition des privilèges, donc dans une contradiction, car il exige un maître suffisamment fort pour abolir l'altérité. L'agent, dans cette structure de discours, veut que l'on sache que le langage dérape dans l'amplitude de ce que lui, l'agent, peut ouvrir à la jouissance. L'agent est l'objet précieux dans ce contexte de discours, car il est marqué par le signifiant jusque dans son corps, dénotant le refoulement à travers des symptômes.

Il y a un jeu d'identification névrotique du sujet avec l'autre. Il provoque la production du savoir, quoiqu'incomplet, et il suscite l'illusion de ce que le désiré, c'est le savoir. Le discours hystérique interpelle le discours du maître. Il en fait son idéal et il l'aime comme le sujet supposé savoir.

Le discours hystérique est ce qui apparaît comme l'*élan* de la science.

1.2.4 LE DISCOURS DE L'ANALYSTE

Ce discours situe le signifiant maître *S*₁ à la place de la production, ce qui en effet fait \$ expérimenter sa vérité constitutive. Ce discours annonce l'inconscient, mettant son savoir *S*₂ à la place de la vérité, que l'on ne peut que demi-dire et sur laquelle on ne peut que s'interroger. C'est le savoir inconscient qui est signifiant, qui met comme signifiant suprême un autre signifiant.

⁵¹ ZIZEK, S. *Eles não sabem o que fazem: o sublime objeto da ideologia*. Tradução de Vera Ribeiro. Rio de

Seul le discours analytique part de ce reste – Réel – pour faire parler le sujet dans sa fantaisie. Dans ce sens, il est le revers du discours du maître, dépourvu de toute volonté de législation, car l'analyste occupe la place du reste de la chaîne discursive⁵².

Dans le discours analytique, le S_1 , le Un du symbolique, symbole du réel, opérant la Loi, se trouve à la place de la production, et dès que ce S_1 peut effectivement s'accrocher à S_2 , il y a une production de vérité, par où le sujet va se dévoiler. Le S_1 occupant la place de la production est interrogé, car c'est en lui que le sujet peut faire fonctionner son savoir en termes de vérité, c'est-à-dire, révéler ce qu'il sait.

L'objet qui se trouve en question est l'objet a qui, occupant la position de l'agent, va opérer sous une double acception: cause du désir et de la plus-jouissance. Ce qui l'alimente, c'est le savoir S_2 , à la place de la vérité.

Ce que l'analyste institue comme une expérience analytique, c'est l'hystérisme du discours, pour que le sujet s'interroge. C'est « *l'introduction structurelle, par des conditions d'artifice, du discours de l'hystérique* »⁵³. Il donne à l'autre, comme un sujet scindé, la place dominante pour s'interroger.

L'analyste, à la place de l'agent désigné par la lettre a , provoque dans l'autre $\$$ la production du signifiant paternel, S_1 , confirmant l'identification imaginaire avec le père symbolique.

[...] Il ne peut sinon supporter l'identification au père symbolique que produit la situation analytique, et suscite par le transfert l'apparition de la structure propre au discours de l'hystérique. L'« impuissance » prend, dans le discours analytique, son sens positif d'être le désir même d'un côté, et la liberté de l'autre. L'analyste n'est pas simplement l'objet, mais la Chose, et sublimer, pour le sujet, c'est supporter que l'analyste ne soit pas simplement l'objet de son fantasme, c'est « élever l'objet à la dignité de la Chose », en réaccomplissant l'acte créateur par quoi, du lieu de l'Autre symbolique, la lettre est produite sur la page qu'est en l'occurrence l'analyste lui-même. Cette identification imaginaire au père symbolique, propre à la sublimation, ne constitue en elle-même aucune maîtrise. Il n'y a pas d'« effet de maîtrise » dans le cadre du discours analytique. Et si Lacan note que le discours analytique fait réapparaître le discours du maître qui est pourtant son « envers », c'est par une rupture du processus sublimatoire. « Avoir acquis de la sublimation », si l'on peut dire, conduit à jouer le rôle du maître, et à en porter le discours. Le discours analytique ne vise aucune maîtrise, comme le fait le discours universitaire. Il n'est pas non plus acte du maître introduisant le sujet à la même maîtrise.

Janeiro: Jorge Zahar, 1992, p. 174 *apud* RINALDI, D. *Ética da diferença...*, p. 135.

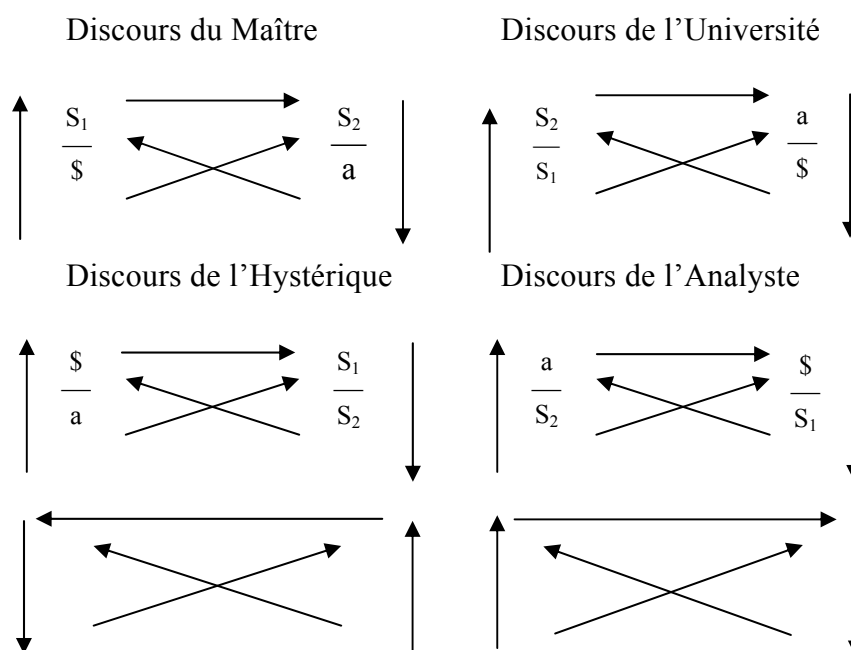
⁵² RINALDI, D. *Ética da diferença...*, p. 135.

⁵³ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 35-36.

Il n'y a pas d'initiation, dit Lacan. S'il est savoir non initiatique, précise-t-il, c'est qu'il ne s'enseigne pas par les voies directes de la jouissance, toutes conditionnées de l'échec fondateur de la jouissance sexuelle. Il s'établit, au contraire, en ce point où se séparent la jouissance sexuelle et la jouissance constitutive de l'être parlant. Séparation dont l'efflorescence est toujours courte et limitée, selon la formule qu'on a déjà mentionnée. Cette formule souligne bien que la situation analytique, qui permet l'accès à la sublimation et à la jouissance pure, implique sans doute la jouissance sexuelle, mais doit la renvoyer à d'autres champs. Le discours analytique dégage la jouissance de l'Autre de la jouissance sexuelle. Faisant éprouver la vérité de l'inconscient dans sa jouissance spécifique en même temps qu'il énonce l'inconscient comme savoir inconscient, il est pleinement, seul parmi les autres discours, discours sur l'inconscient⁵⁴.

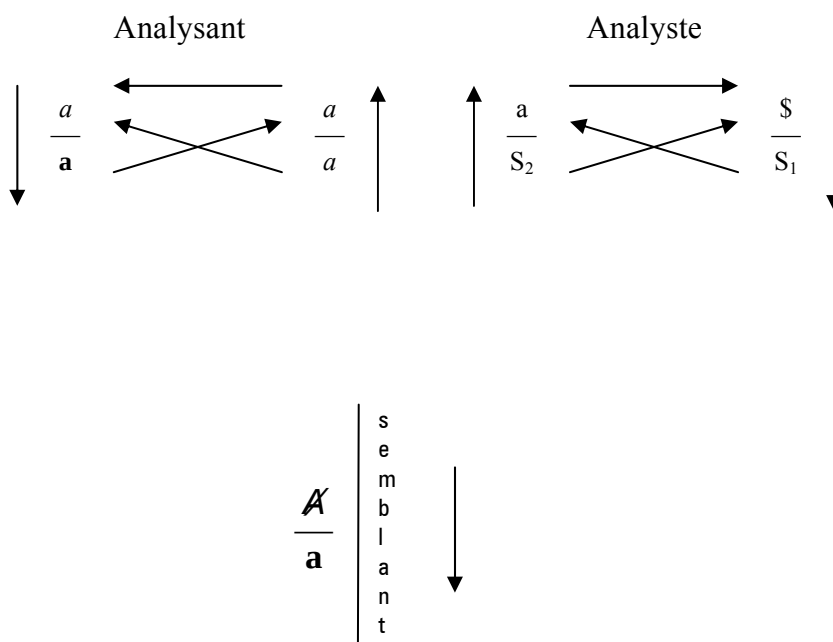
Il rend possible le passage de l'analysé à la sublimation, à travers le deuil de l'objet perdu.

En effet, cela découle d'un fonctionnement opposé dans le processus discursif, selon la démonstration qui suit :



où le sujet étant dans la position du Discours Hystérique, par *l'effet de semblant* vis-à-vis de l'analyste, lequel reste dans la position subjective du Discours de l'Analyste,

⁵⁴ JURANVILLE, A. *Lacan et la philosophie...*, p. 352-353.



accède à un *instant d'émergence du savoir inconscient* (inscription d'un bout de réel) – moment de *l'énonciation*. *Temps d'écriture de l'objet a dans le transfert*.

Ensuite, par l'effet de la continuité de la parole, le sujet reprend la diachronie, reprenant donc la position du Discours du Maître. À partir de la politique d'une éthique qui inclue un travail psychanalytique conduisant à une *rectification de la position subjective*, en faisant *converger la marque distinctive du sujet et la cause de sa division* – savoir qui se trouve sous la barre du *refoulement*, qui produit la *prise de conscience* des *significations* découlant de *l'altérité inconsciente établie depuis l'enfance et réaffirmée à l'adolescence* – il sera certainement possible de promouvoir, par une coupure épistémologique et politico-juridique, une signification contextuelle fondée sur l'événement éphémère et l'évanescence du *sujet de l'énonciation*, cherchant à établir une relation plus intégrale entre les *aspects structurants de la subjectivité spécifique au droit*.

Par le biais de la *Transdisciplinarité*, par laquelle on cherche une axiomatique commune entre la science, l'art, la philosophie et les sagesses traditionnelles, il sera possible d'atteindre à la *transformation de la satisfaction des pulsions*, en augmentant le *champ symbolique* conduisant à la *sublimation* en tant que fondement éthique pour l'identification d'un « *nouveau sujet du droit* », apportant ainsi une plus grande clarté et du respect à son historicité.

1.3 L'ALTERATION AU NIVEAU D'EQUIVALENCE DES STRUCTURES DES QUATRE DISCOURS DANS LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE LACANIENNE

La notion psychanalytique du discours, dans l'apport lacanien, dont les origines nous remettent aux sources de la découverte freudienne, s'alimente dans le caractère incontournable de la subjectivité dans la structuration discursive.

Lacan a caractérisé son parcours par le privilège conféré dans son investigation à l'ensemble terminologique et conceptuel, « *réel, symbolique et imaginaire* ». Pierre angulaire de sa théorie à partir de 1953, faisant ressortir la nature essentiellement de langage du fantasme – représentation, argument imaginaire, conscient ou inconscient, qui implique des personnages mettant en scène un désir archaïque de forme déguisée, fonctionnant comme une matrice de désirs actuels. Il a démontré, aussi, que de tels personnages valent beaucoup plus pour certains éléments isolés (mots, phonèmes et objets associés, traits de comportement etc.), que pour sa totalité, dans sa dépendance à une chaîne de systèmes symboliques. Il a abouti ainsi à la conception d'un topique Borroméen, qui situe le réel dans le statut de l'impossible.

Ce développement est sustenté par la reconnaissance, en chacun de ces domaines de l'imaginaire, du symbolique et du réel, de la primauté de la catégorie du vide.

Il lie le discours au registre du réel, car à l'intérieur même du phénomène du discours, il est possible d'intégrer les trois plans: le symbolique, représenté par le signifiant ; l'imaginaire, représenté par la signification ; et le réel qui est le discours maintenu réellement dans sa dimension diachronique⁵⁵, référée à la nature des faits linguistiques observés dans des phases successives au cours du temps.

Dans la construction des formes de discours, au point de la structure génératrice du symbolique, c'est *la métaphore* qui est le fondement de la diversification dans le registre de la réalité. Le symbolique, étant représenté par le signifiant, obéit à ses lois qui, bien qu'elles soient traitées par la linguistique, assument des principes de la théorie psychanalytique,

⁵⁵ Dans un chapitre sur *La linguistique statique et la linguistique évolutive*:

La linguistique synchronique s'occupera des rapports logiques et psychologiques reliant des termes coexistant et formant systèmes, tels qu'ils sont aperçus par la même conscience collective. La linguistique diachronique étudiera au contraire les rapports reliant des termes successifs non aperçus par une même conscience collective, et qui se substituent les uns aux autres sans former système entre eux. (SAUSSURE, F. D. *Cours de linguistique générale...*, p. 140).

surtout celui de la construction, ce qui fait que le signifiant représente un sujet pour un autre signifiant.

Le discours étant la réalité sociale de la communication, on s'interroge à propos de la chaîne signifiante: signifié et signifiant substitutif, et Lacan les distingue sous la désignation: sites permanents, termes mobiles.

« Sites » ou « lieu » permanents, comparables aux déterminants structuraux de la parole, en tant qu'ils occupent, dans la configuration du discours, une position comparable à la leur: dans la métaphore symbolique le signifié n'est pas représenté immédiatement par un signifiant, mais renvoyé à un autre signifiant; dans le discours, la vérité n'est pas représentée immédiatement par son « agent » – dans l'acception de l'agent d'une puissance ou du mandataire – mais auprès de l'« autre » qui est censé en recevoir la communication. À ces trois déterminants structuraux du discours, s'en associera en outre un quatrième, correspondant au statut de la « signification », au regard de la diachronie de la parole – c'est-à-dire, dans le registre du discours, le site d'une quelconque « production » issue du processus que l'on vient de décrire.

Quant aux « termes » mobiles, appelés à occuper tout à tour chacune de ces positions structurales, ce sont les éléments constitutifs de toute chaîne parlée, désignés comme signifiant Maître ou S_1 , batterie signifiant ou S_2 , sujet ou $\$$ barré, a ou plus-de-jourir, résidu de la parole.

En bref, chaque type de discours a pour fonction de distribuer les quatre éléments déplaçables de la chaîne signifiante – S_1 , S_2 , $\$$ barré, a – entre les quatre positions constitutives de la structure permanente de tout discours vérité, agent, autre, production.

Dans une présentation systématique, encore reste-t-il à inscrire la coupure proscrivant, d'une part l'immédiation de la vérité à sa représentation en une relation duelle, d'autre part l'immédiation du lieu d'acheminement du message social à sa production. À quoi pourvoira la réintégration de la Barre, héritée de Saussure, du signifiant au signifié, sous les espèces d'une barre représentative de la double coupure discursive.

De là, une figuration des quatre discours: du Maître, de l'Hystérique, de l'Université, du Psychanalyste, le génitif étant pris dans son acception objective « au sujet de ».

[...]

N'oublions pas, en effet, le caractère social de tout discours, et son corollaire: « Le discours de l'analyste, disait Lacan dans son séminaire de 1971-1972 (Entretiens de Sainte-Anne sur le Savoir du psychanalyste) n'est pas apparu par hasard [...] Bien entendu, puisque c'est un discours de l'analyste, ça prend comme tous mes discours, les quatre que j'ai nommés, le sens du génitif objectif: le discours du maître c'est le discours sur le Maître, on l'a bien vu, à l'acmé de l'épopée philosophique dans Hegel. Le discours de l'analyste, c'est la même chose, on parle de l'analyste, c'est lui l'objet a, comme je l'ai souvent souligné. »⁵⁶.

La systématique des quatre discours dans le legs lacanien, en déterminant quatre places dans lesquelles se situent les éléments articulatoires, traite donc d'un niveau d'équivalence dans ce fonctionnement⁵⁷, et de la consistance qui peut surgir entre ces

⁵⁶ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (P. Kaufmann), p. 144-145.

⁵⁷ À propos du fonctionnement des discours, Lacan affirme:

discours, à la recherche d'un sens, de la dimension de la vérité, qui ne peut être qu'énoncé que dans un demi-dire, une énigme.

Du savoir et de sa limite – la jouissance –, chaque discours, dans sa disposition fondamentale, montre où il s'attache, ce qu'il prétend dominer, apprivoiser, et il montre aussi par où il peut pécher.

La vérité, cela s'éprouve, cela ne veut pas dire du tout, pour autant, qu'elle en connaît plus du réel, surtout si l'on parle du connaître, et si l'on se souvient des linéaments de ce que j'indique sur le réel.

C'est à l'étape où s'est trouvé défini comme l'impossible à démontrer vrai le registre d'une articulation symbolique, que le réel se place, si le réel se définit de l'impossible. Voilà qui peut nous servir à mesurer notre amour pour la vérité – et aussi qui peut nous faire toucher du doigt pourquoi gouverner, éduquer, analyser aussi, et, pourquoi pas, faire désirer, pour compléter par une définition ce qu'il en serait du discours de l'hystérique, sont des opérations qui sont, à proprement parler, impossibles⁵⁸.

Lacan propose donc une relation giratoire entre les positions constitutives de la structure permanente des quatre discours, à la recherche de l'éclaircissement des dimensions de la vérité et de ses limites, en affirmant:

[...] Si l'on veut que quelque chose tourne – bien sûr, au dernière terme, on ne peut jamais tourner, je l'ai assez souligné –, ce n'est certainement pas par progressisme, c'est simplement parce que cela ne peut pas s'arrêter de tourner. Si cela ne tourne pas, cela grince, là où les choses font question, c'est-à-dire, au niveau de la mise en place de quelque chose qui s'écrit a⁵⁹.

Fondé sur l'explication de Nasio⁶⁰, il convient ici d'expliquer comment:

Ce symbole « a » ne représente pas la première lettre de l'alphabet, mais la première lettre du mot « autre ». Dans la théorie lacanienne, il existe l'autre avec un « a » minuscule et un l'Autre avec un « A » majuscule. Celui-ci, le grand Autre, est une des figures anthropomorphiques du pouvoir de surdétermination de la chaîne signifiante. Tandis que le petit autre dont la lettre a qualifié notre objet, désigne notre semblable, l'alter ego.

Il s'agit d'un niveau d'équivalence dans le fonctionnement. Par exemple, on pourrait écrire ainsi que ce qu'est le S₁ dans le discours du maître, peut être dit congruent, ou équivaloir à ce qui vient fonctionner du S₂ dans le discours universitaire, dans ce que j'ai qualifié tel pour fixer les idées, ou tout au moins l'accommodation mentale. $M(S_1) \approx U(S_2)$. La place dont il s'agit sera dite fonctionner comme place d'ordre, de commandement, tandis que la place qui lui est sous-jacent dans mes divers petits schémas, dit à quatre pattes, est la place de la vérité, qui pose bien son problème. (LACAN, J. Le séminaire : livre XVII..., p. 117-118).

⁵⁸ LACAN, J. Le séminaire : livre XVII..., p. 201.

⁵⁹ LACAN, J. Le séminaire : livre XVII..., p. 208.

⁶⁰ NASIO, J.-D. Cinq leçons sur la théorie de Jacques Lacan..., p. 115.

C'est une manière théorique de nommer la difficulté ; la lettre qui surgit à la place d'une non-réponse. La lettre *a* tient une fonction centrale de nommer un problème non résolu, d'exprimer une absence. Une absence de réponse à une question qui insiste sans arrêt.

L'objet petit *a*, est donc, « *est une construction qui fait s'écrouler la représentation, au moment même de sa constitution, perdue avant même d'exister* »⁶¹. L'objet *a* désigne une perte qui constitue la cause inconsciente du désir.

Pour ne pas être un objet représentable comme tel, il peut seulement être identifié sous la forme de fragments partiels du corps ; en se constituant et opérant comme un manque à être, qui est la cause de la division du sujet.

Cette impossibilité de solution, nommé par l'objet *a*, désigne donc « *un point de résistance au développement théorique* » et, comme l'explique Nasio⁶², en même temps est un artifice de la pensée psychanalytique qui rend possible de « *poursuive la recherche, et cela sans que la chaîne du savoir soit rompue* ».

Dans le contexte théorique que nous sommes en train de développer, la lettre *a* nous désigne la question de la *limite du savoir*⁶³, sa dialectique avec la jouissance⁶⁴, qui donne un sens à la répétition et à sa continuelle recherche au moyen des discours.

Ce qui nous mène donc à nous demander, quelle serait la limite de la proposition lacanienne d'un tour dans les positions fondamentales des quatre discours, dans une alternance d'équivalence dans ce fonctionnement.

⁶¹ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse*..., p. 153.

⁶² NASIO, J.-D. *Cinq leçons sur la théorie de Jacques Lacan*..., p. 116-117.

⁶³ En expliquant la chaîne symbolique et la fonction de l'objet perdu, Lacan affirme : *une perte. C'est cela que désigne la lettre qui se lit comme étant l'objet a. Nous n'avons pas été sans désigner le point d'où nous extrayons cette fonction de l'objet perdu. C'est du discours de Freud sur le sens spécifique de la répétition chez l'être parlant. En effet, ce n'est point de n'importe quel effet de mémoire au sens biologique, qu'il s'agit dans la répétition. La répétition a un certain rapport avec ce qui, de ce savoir, est la limite, et qui s'appelle la jouissance.* (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII*..., p. 13-14).

⁶⁴ Traitant des discours du maître et de l'hystérique, Lacan dit : *[...] la Phénoménologie de l'esprit [...] ce que j'appelle l'hystérie de ce discours tient précisément à ce qu'il élude la distinction qui permettrait de s'apercevoir que si même jamais cette machine historique, qui n'est en fait que la marche des écoles et rien de plus, aboutissait au savoir absolu, ce ne serait que pour marquer l'annulation, l'échec, l'évanouissement au terme de ce qui seul motive la fonction du savoir – sa dialectique avec la jouissance. Le savoir absolu, ce serait purement et simplement l'abolition de ce terme.* (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII*..., p. 38).

Selon la conception lacanienne, en prenant le discours comme une réalité sociale de la communication, il paraît que la limite du tour proposé par Lacan, qui a souligné suffisamment que « *Si l'on veut que quelque chose tourne – bien sûr, au dernier terme, on ne peut jamais tourner, [...]* »⁶⁵ – dans le mode de fonctionnement des positions des quatre discours⁶⁶ – c'est dans l'ordre de l'altérité comme telle, c'est-à-dire, de la position subjective de l'autre discours, qui surgit comme une coupure limitant l'alternance, dans un niveau d'équivalence du fonctionnement des structures discursives.

Autrement dit, l'altération dans un niveau d'équivalence des structures des discours dans la théorie psychanalytique lacanienne paraît trouver sa limite de tour à partir des dénommés « *sites permanents* » et « *termes mobiles* », exactement dans les positions radicales qui définissent les quatre discours, c'est-à-dire, celui du maître, de l'hystérique, de l'universitaire et de l'analyste, constituantes de l'altérité subjective de chaque discours comme tel.

Cependant, il est possible comme une tentative d'altération dans le fonctionnement des structures, un **trois quarts de tour**, à la place d'un quart de tour. Toutefois, non au tour du même tétraèdre qui démontre une position discursive spécifique, mais en relation aux quatre tétraèdres qui démontrent la théorie des discours, dans une espèce de *décentration* des quatre positions⁶⁷. Ceci, pour pouvoir penser à une perspective transdisciplinaire, sans méconnaître ce que l'on pourrait nommer le disciplinaire de chaque champ.

⁶⁵ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 208.

⁶⁶ À propos de la place de la vérité Lacan dit:

[...] c'est en quelque sorte le discours universitaire qui montre par où il peut pêcher, [...]. C'est bien de là que relève le mouvement actuel de la science, après qu'avait été marqué un temps d'hésitation, dont nous avons le témoignage chez Gauss par exemple, quand nous voyons à ses carnets que les énoncés qu'a avancés en un temps ultérieur un Riemann, il les avait approchés, et avait pris le parti de ne pas les livrer. On ne va pas plus loin – pourquoi jeter en circulation ce savoir, même de pure logique, s'il semble qu'à partir de lui, beaucoup d'un certain statut de repos puisse en effet être ébranlé ?

Il est clair que nous n'en sommes plus là. Cela tient au progrès, à cette bascule que je décris d'un quart de tour, et qui fait venir en dominante un savoir dénaturé de sa localisation primitive au niveau de l'esclave, d'être devenu pur savoir du maître, et régi par son commandement.

*Qui, à notre époque, peut même songer un instant à arrêter le mouvement d'articulation du discours de la science au nom de quoi que ce soit qui puisse en arriver ? [...] Qui peut même penser un instant qui puisse s'arrêter ce qui, du jeu des signes, de renversement des contenus en changement de places combinatoires, sollicite la tentative théorique de se mettre à l'épreuve du réel, de la façon qui, en révélant l'impossible, en fait jaillir une nouvelle puissance ? [...] (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 119-120).*

⁶⁷ À propos du fonctionnement des discours, Lacan dit: « *Ceci est comme un appareil. Il faut avoir au moins la notion que cela pourrait servir de levier, de pince, que cela peut se visser, se construire, de telle ou de telle façon.* » (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 196).

Un rapprochement transcendant, de deux positions discursives originellement opposées, comme suite d'un mode de fonctionnement assis sur un trépied qui permet d'articuler le Discours du Maître, dans lequel se situe le discours scientifique juridique, avec le *Discours de L'Analyste* – Discours du Maître [*Discours de l'Analyste*] – par les voies du Discours de l'Hystérique et du Discours de l'Universitaire. Un discours du maître résultant d'une opération précédente qui puisse capter un autre niveau de réalité subjective. Ceci parce que n'importe quel discours qui se maintient constant en position de maîtrise rend impossible de connaître ce qui se trouve sous la barre de refoulement que sa structure produit.

Ce mouvement exige une construction dans l'espace vide entre les positions constructives des discours, en une espèce d'équation nouvelle, résultante de la considération de plus d'un des termes mobiles, en son temps et fonction, des champs du symbolique et du réel.

Ce que l'on pourrait désigner, peut-être, comme une hystérisation – non dans une perspective nosographique, mais en ce qui se rapporte à la position subjective de l'analysant –, au moyen de conditions artificielles comme une technique, afin de susciter un questionnement sur le sens du symptôme psycho-social, c'est-à-dire, pour que le sujet s'interroge sur la cause de la souffrance, qui est d'abord un événement social, et du paradoxe de satisfaction que cela comporte. Pourquoi cela se répète-t-il ? Cette fonction étant pensée ici comme un épistémè de la science juridique.

On passe donc à un temps de position subjective du discours universitaire, rendant possible le passage au discours du maître. Dans cette position, par le fait que le sujet trouve un compromis avec et pour l'Autre, et de ne pas reconnaître la limite de symbolisation de l'inconscient, la présence de l'analyste s'introduit comme un organisateur aussi dans la culture. Les symptômes socio-juridiques, dans ce mouvement, perdent leur signification initiale et passent à avoir une autre signification découlant du phénomène du transfert⁶⁸, durant lequel l'analyste occupe la place de *semblant* de l'objet *a*, pour que l'on puisse interpellier le mode de jouissance, dans sa dimension intra-subjective du langage, dans laquelle le désir trouve ses règles.

⁶⁸ Dans le dictionnaire le sens du concept de: « *transfert* »

n.m. (angl. Transference ; allem. Übertragung). Lien s'instaurant de façon automatique et actuelle du patient à l'analyste, réactualisant les signifiants qui ont supporté ses demandes d'amour dans l'enfance, et témoignant de ce que l'organisation subjective du sujet est commandée par un objet, appelé par J. Lacan objet a. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 438-439).

D'où la possibilité du passage au temps de position subjective du discours psychanalytique, qui fera tomber l'objet de jouissance avec lequel le sujet s'identifie, pour accéder à la dimension du désir. Cette position subjective du discours fera converger la marque distinctive du sujet avec la cause de sa division. Temps d'écriture de l'objet *a*, par le phénomène du transfert devant la présence réelle de l'analyste, avec des conséquences de subjectivation. Le S_1 , dont la vérité reste voilée pour le sujet dans le discours universitaire, passe à figurer, par l'opération analytique, dans la place de la production. C'est de ce mouvement analytique que peut surgir quelque chose du savoir inconscient dans la production d'un nouveau style de signifiant S_1 ⁶⁹.

Du parcours aprioriste basé sur trois instances discursives qui, par une manœuvre de semblant, s'inscrit dans l'espace d'un instant $\frac{A}{a}$ un morceau de réel⁷⁰, parce que « *il n'y a de surgissement du sujet au niveau du sens que de son aphanisis en l'Autre lieu, qui est celui de l'inconscient ...* »⁷¹, dans une structure de pulsation temporelle, dans laquelle le sujet de l'énonciation s'entrevoit. Par l'effet de la structure différentielle du signifiant, le sujet est réduit à nouveau à un signifiant maître, S_1 , disparaissant dans le mouvement dans lequel il est convoqué à parler. Le sujet retourne, donc, à la position diachronique.

De cette forme, nous avons pensé l'apparition du discours psychanalytique, inséré dans une politique à partir de son éthique, ayant comme résultante un autre style de signifiant maître et, peut-être, ce dernier, dans une place effective de maîtrise.

Sans en finir avec les différences originaires du positionnement de chaque discours, comme une place de position structurelle de maintien de l'ordre binaire existant dans le monde, nous cherchons des possibilités de création de nouvelles normatisations, dans une

⁶⁹ Discourant sur l'impuissance de la vérité, Lacan affirme:

*Venons-en enfin au niveau du discours de l'analyste. Naturellement, personne n'en a fait la remarque – il est assez curieux que ce qu'il produit ne soit rien d'autre que le discours du maître, puisque c'est S_1 qui vient à la place de la production. Et, comme je le disais la dernière fois quand j'ai quitté Vincennes, peut-être est-ce du discours de l'analyste, si l'on fait ces **trois quarts de tour, que peut surgir un autre style de signifiant-maître.*** (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 205).

⁷⁰ Dans le dictionnaire le sens du terme « *Aphanisis* » :

Lacan [...] a-t-il proposé de situer l'aphanisis à un niveau plus radical, celui d'un mouvement de fading, d'évanouissement, d'éclipse du sujet : « *Il n'y a de surgissement du sujet au niveau du sens que de son aphanisis en l'Autre lieu, qui est celui de l'inconscient.* » (1964, in **les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse**). Autrement dit, dès que le sujet est identifié à un signifiant, il disparaît ailleurs dans l'inconscient ; son aliénation consiste en cette division où se met en jeu sa perte et où il n'apparaît d'un côté que pour s'effacer de l'autre. (KAUFMANN, P. [sous la dir. de -], *L'Apport freudien...*, [P. Salvain], p. 51-52).

espèce de transgression à la dualité, valable pour des situations plus complexes, à partir de la considération des différents niveaux de perception et de réalité⁷², au moyen d'une nouvelle méthodologie transdisciplinaire⁷³.

$$\frac{S_1 / [a]}{\$ / [S_2]} \quad \frac{S_2 / [\$]}{\mathbf{A} / [S_1]}$$

Une hystérisation du \$, comme un élan de l'épistémè, pour que l'on considère le savoir inconscient dans la production du discours du maître. Une synthèse résultante d'une *dialectique transdisciplinaire*, dans laquelle s'insère un Autre niveau de réalité et de perception, c'est-à-dire, la réalité subjective singulière.

1.4 REFLEXES DE L'ALTERATION AU NIVEAU D'EQUIVALENCE DANS LE FONCTIONNEMENT DES QUATRE DISCOURS DANS LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE LACANIENNE A L'EGARD DU DISCOURS UNIVERSITAIRE

On a vérifié que l'altération dans le tour topologique du fonctionnement des structures discursives lacaniennes, en rapprochant le discours du maître, dans lequel est

⁷¹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XI. Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse* (1964). Paris : Éditions du Seuil, 1973, p. 201.

⁷² En discourant sur l'impotence de la vérité, Lacan réfère: « ... *qu'il ne faut pas oublier que la relation analytique [...], est fondée sur l'amour de la vérité, [...], ce qui veut dire – dans la reconnaissance des réalités.* » (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 193).

⁷³ Discourant sur *La mort et la résurrection de la nature*, Nicolescu affirme:

*La nature transdisciplinaire a une structure ternaire (Nature objective, Nature subjective, trans- Nature), qui définit la Nature vivante. Cette Nature est vivante car la vie y est présente dans tous ses degrés, et son étude demande l'intégration d'une expérience vécue. Les trois aspects de la Nature doivent être considérés simultanément, dans leur inter-relation et leur conjonction dans tout phénomène de la Nature vivante. L'étude de la Nature vivante réclame **une nouvelle méthodologie – la méthodologie transdisciplinaire** –, qui est différente et de la méthodologie de la science moderne et de la méthodologie de la science ancienne de l'être. C'est la co-évolution de l'être humain et de l'univers qui réclame une méthodologie nouvelle. La richesse de la Nature vivante donne une mesure de ce qui pourrait être, à plus ou moins long terme, l'événement d'une écologie transdisciplinaire.*

Une tâche prioritaire de la transdisciplinarité est l'élaboration d'une nouvelle Philosophie de la Nature, médiateur privilégié du dialogue entre tous les domaines de la connaissance.

*La définition de la Nature que je propose ne signifie ni un retour à la pensée magique, ni un retour à la pensée mécaniciste, car elle repose sur la double affirmation: 1) l'être humain peut étudier la Nature par la science ; 2) la Nature ne peut pas être conçue en dehors de sa relation à l'être humain. (NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 96-97).*

situé le discours juridique, du discours de l'analyste, le Discours du Maître [*Discours de l'Analyste*] influera en conséquence dans le style du Discours Universitaire.

Selon les variantes méthodologiques présentées antérieurement et qui rendent opérationnelle la recherche du savoir inconscient, cette influence se configurera dans une nouvelle perspective pédagogique. Une perspective qui pourra servir comme une tentative pour susciter chez le sujet, comme l'a dit Lacan⁷⁴, le « *désir de savoir – la pulsion épistémologique* ».

On constate que le discours suit la structure fondamentale de l'inconscient, dans un niveau d'articulation signifiant qui n'est pas celui du parler, car il subsiste sans elle, vu que les énonciations effectives sont secondaires devant la présence constante de certains énoncés primordiaux.

Cette incursion donne à réfléchir sur la possibilité d'application, dans les universités et dans les institutions en général, de la tentative de production de la *Transmission du Savoir*, comme une forme particulière d'enseignement ou de production, qui renferme une *formation dialectique* dans laquelle le sujet chiffré doit être impliqué, interrogé, comme un sujet de l'expérience. Une transmission au-delà de l'enseignement, car ce que l'on peut enseigner est une connaissance intellectuelle, mais ce qui se transmet est un savoir, qui indique le désir et considère la diversité.

La relation tournante surgira avec l'alternance des « *termes mobiles* », dans les places dénommées « *sites permanents* », dans une tentative non seulement d'exposer le discours du maître, mais de questionner ce discours au moyen du discours de l'hystérique. Le questionner aussi au moyen de l'analyse critique à la recherche des vérités, à travers du discours de l'analyste, en considérant que la vérité a quelque chose qui, selon l'affirmation de Lacan⁷⁵, « *la protège, que nous appellerons impuissance* ».

Cette forme particulière d'enseignement ou de production en y décelant un autre style d'opération discursif se justifie encore par l'aphorisme lacanien « *L'épistémè s'est constituée d'une interrogation, d'une épuration du savoir* »⁷⁶.

⁷⁴ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 122.

⁷⁵ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 203.

⁷⁶ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 173-174.

Alors, en conformité avec la théorie psychanalytique, pour que quelque chose tourne, quoiqu'en dernière analyse le tour ne soit pas possible, et pour que le discours universitaire puisse se renouveler dans une tentative de recherche de savoir, non seulement en reproduisant à travers la communication et l'assimilation le savoir constitué et expérimenté par les maîtres, il faut une espèce de subversion de la relation du sujet avec le savoir, à travers la *transmission* qui se trouve attachée au phénomène du *transfert* (moyen d'accéder au savoir par le biais du lien amoureux). Ceci signifie considérer « *la dissymétrie fondamentale qui affecte la relation du sujet à l'Autre* », et la « *fonction du sujet – sujet de l'inconscient –, dans la formation* »⁷⁷, dans une pensée critique et globale qui comporte non seulement la recherche de signifiant, mais aussi de la signification, en observant que: « ... *le vrai ne se trouve que hors de toute proposition* »⁷⁸.

« *Dire que la vérité est inséparable des effets de langage pris comme tels, c'est y inclure l'inconscient* »⁷⁹. C'est de cette manière que nous aurons, peut-être, la chance que le savoir sous la forme dite de la science moderne puisse prendre un sens, et cela si nous confions d'interroger le savoir, c'est-à-dire: « ... *le savoir interrogé en fonction de vérité...* »⁸⁰.

Par conséquent, la contribution de la théorie psychanalytique au discours universitaire dans l'actualité, de forme générale, n'est pas construite seulement d'un ensemble théorique, mais aussi de son expérience analytique, dans laquelle on institue « *l'hystérisation du discours, par des conditions d'artifice* »⁸¹.

Si pour la psychanalyse le discours démontre la « vérité partielle » du désir inconscient (la vérité partielle qui surgit de l'articulation d'un signifiant qui représente le sujet auprès d'un autre signifiant), et que ce n'est qu'à travers le discours analytique que le savoir de l'inconscient surgit à la place de la vérité, alors l'altération du tour topologique dans les structures discursives, entraînant la génération d'un nouveau style de signifiant maître, pourrait aboutir à un discours universitaire plus concluant et moins répétitif.

⁷⁷ CABAS, A.-G. A transmissão. *Letras da Coisa*. A intenção a. Curitiba : Associação da Coisa Freudiana – Transmissão em psicanálise, 1997, p. 15.

⁷⁸ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 70.

⁷⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 70.

⁸⁰ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 125.

⁸¹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 35-36.

Cela implique que les institutions rendent possible une approximation avec les autres positions radicales de discours pour que les vérités des savoirs déjà constitués à partir des maîtres S_1 ne restent pas figées, couvertes, mythifiées, et que d'autres connaissances surgissent, découlant de l'articulation d'innombrables signifiants. Ainsi, probablement, l'apparition constante de nouvelles connaissances sera possible, si l'on cherche à éviter la routine de l'enseignement ou de la production et la stagnation de la pensée et des paradigmes.

Il faudra pour autant chercher à maintenir à travers la *transmission* qui doit se constituer lors d'une expérience dialectique – analogiquement jusqu'où cela serait possible, comme ce qui arrive dans le phénomène analytique – la question de la dimension du sujet et du lien amoureux du transfert, en indiquant le réel que cache ce dernier, par une voie qui *transcende aux sens*. Chercher à travailler avec quelque chose qui résiste et qui embarrasse, comme un obstacle au symbolique, en cherchant l'implication du *sujet de l'inconscient* dans la formation, visant non seulement à la compréhension des choses, en interrogeant sa propre position en relation à l'expérience, comme un sujet chiffré. Tenter donc une approximation des positions radicales des quatre discours, exposées dans le dispositif lacanien, en expérimentant des altérations aux niveaux respectifs dans la construction d'un nouveau style discursif.

1.5 LES DISCOURS ET LA RELATION DU SUJET AVEC LA VERITE

La notion lacanienne de discours conçu comme une organisation de la communication, surtout du langage, qui régleme les formes du lien social, en considérant le sujet de l'inconscient dans ses relations avec les signifiants et avec l'objet, se présente comme un important référentiel axiomatique et théorique transdisciplinaire au discours juridique, pour la justification du sujet du droit à l'égard des distinctes positions subjectives en relation avec la vérité.

Dans cette conception d'un discours comme une production qui a la même structure de l'inconscient, une communication qui se dirige de « l'agent à l'autre », à partir d'une certaine place, sous un certain nom, soit le sien ou le nom d'un tiers, on remarque une structure dans laquelle la place de « l'autre » n'est pas simplement la place de celui à qui se

dirige le discours, mais celle de celui qui questionne et pour lequel le discours devient une réponse signifiante.

En vertu de cet aspect dans le fonctionnement structurel discursif, nous remarquons que le *sujet du droit*, quoiqu'il soit abordé comme un être du langage, est considéré à partir de la position discursive dénommée discours du maître (qui s'appuie sur la fonction du S_1 , signifiant maître, à la place désignée comme « agent », et qui situe le savoir S_2 à la place de l'autre) dans une condition aliénée. Ainsi on est-il, car des aspects subjectifs référés à ce qui est sur la barre du refoulement se trouvent cachés, étant donné que $\$$, sujet divisé de l'inconscient, se trouve dans la place désignée comme « vérité », qui est toujours une place énigmatique.

Par ailleurs, le sujet de la psychanalyse, abordé comme un être du langage, est considéré à partir de la position discursive dénommée discours de l'analyste (qui situe la fonction du S_1 , signifiant maître, dans la place désignée « de la production », et le savoir S_2 comme une chaîne signifiante à la place « de la vérité », à propos de laquelle l'on ne peut que demi-dire) dans une condition de possibilité d'inaliénation. Il peut ainsi être précisé, car le $\$$, sujet divisé de l'inconscient, se trouve à la place désignée de « l'autre », auquel est dirigée la question du discours, ayant comme effet de le faire parler dans sa fantaisie.

Dans cette position, il revient au $\$$ de recevoir la communication de « l'agent » a , pour qu'il se questionne et qu'il produise une signification. Le S_1 , signifiant maître, dans cette position opère la Loi, et dès qu'il peut engendrer avec le S_2 , il y a une « production » de vérité, par où le sujet peut se désaliéner.

En vertu de cette constatation, la considération aprioriste, par le discours juridique, du discours psychanalytique apparaît comme axiomatique et indispensable à l'identification et à la réglementation du sujet du droit, comme une forme de faire fonctionner le savoir subjectif singulier en termes de vérité. Un discours psychanalytique, dans lequel le $\$$, sujet divisé de l'inconscient, se rencontre dans cette place dominante, pouvant se questionner à propos de son être comme un effet de la production du signifiant maître S_1 , point inaugural de l'aliénation du sujet à l'autre.

La relation du sujet avec la vérité, dans les positions discursives décrites par Lacan, se distingue par les modes de manifestations du champ réel qui, intégré dans le discours, fait en sorte que le sujet se dirige à l'autre à travers le phénomène dénommé transfert.

CHAPITRE 2

LE PHENOMENE DU TRANSFERT DANS LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE – UN APERÇU HISTORIQUE DU CONCEPT

2.1 CHEZ FREUD

Le terme transfert en français fût utilisé pour la première fois par Freud en 1888, dans son article sur l'hystérie pour le dictionnaire médical de Villaret, pour désigner le changement de côté du corps du symptôme hystérique. C'est dans les *Études sur l'hystérie* réalisées par Freud en 1895 que le terme transfert (*Übertragung*) comparé à un faux nouage assuma l'actuel concept, qui est celle d'impliquer l'analyste dans la psychanalyse d'un sujet. L'apparition dans l'analyse de l'amour qui se porte (*tragen*) sur l'analyste, en développant un rôle révélateur du passé, mais, en même temps, de résistance au récit de ce passé⁸².

D'après ce que l'on remarque dans les *Notes Historiques des Études sur l'Hystérie*, réalisées en 1893/1895, Freud a raconté non seulement l'histoire du surpassement d'une série d'obstacles, mais aussi l'histoire de la découverte d'obstacles à être surmontés dans l'instrument psychanalytique pour l'examen scientifique de la pensée humaine. Le traitement fait par Breuer de la patiente Mlle. Anna O. a démontré le premier obstacle – l'amnésie – caractéristique des patientes hystériques. Il a remarqué avec cela que ce que la pensée manifeste ne correspond pas à la pensée dans sa totalité, et qu'il existe derrière elle la pensée inconsciente. L'instrument pour persuader le patient à produire un matériel avec les processus inconscients de la pensée était la suggestion hypnotique, que Freud a abandonnée après avoir remarqué qu'elle ne s'appliquait pas à tous les patients, se contentant de les amener à un état de concentration, au moyen de l'emploi occasionnel de pression sur le front. Avec l'abandon de l'hypnose, il a compris encore davantage les

⁸² KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (É. Porge), p. 597.

processus mentaux et remarqué un autre obstacle – la résistance – des patients au traitement. Il a opté pour l'investigation au moyen de la libre association du patient, ce qui lui permit de comprendre le fonctionnement du premier processus dans la pensée et comment il influe sur les produits de la pensée consciente, ayant alors adopté comme ressource technique celle de l'interprétation. L'analyse des rêves a rendu possible son auto-analyse ainsi que la découverte de la sexualité infantine et du complexe d'œdipe. A la fin de ses études sur l'hystérie, Freud s'était confronté dans la recherche sur les processus mentaux avec un autre obstacle – le transfert, qui se révélera aussi un instrument fondamental pour la technique psychanalytique.

Dans d'innombrables rapports, Freud fit ressortir les différences entre la psychanalyse et la méthode cathartique tout en théorisant sur les nouvelles techniques, l'extension de son application à d'autres névroses, l'établissement de la motivation de la défense, l'étiologie sexuelle, et le rejet durant les états hypnoïdes. Dans ses conférences à la Clark University de Worcester, Mass⁸³, Freud paraissait tenter d'établir la continuité entre son œuvre et celle de Breuer. Pourtant, dans *Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique*⁸⁴, il reformula sa vision de Breuer comme véritable fondateur de la psychanalyse, en invoquant l'incapacité de celui-ci à affronter le transfert sexuel, et en révélant le déplorable événement qui clôtura l'analyse d' Anna O.⁸⁵.

⁸³ FREUD, S. *Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique* (1914). Œuvres complètes, vol. XII, 1913-1914. Paris : Presses Universitaires de France, 2005, p. 250. Note de bas de page 1.

⁸⁴ FREUD, S. *Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique...*, p. 249-251.

⁸⁵ Dans le texte freudien, *Cas Cliniques* on trouve dans une note en marge: (1)

[...] *Tout à coup la patiente manifesta à Breuer la présence d'un fort transfert positif non analysé, de nature indéniablement sexuelle. Cet événement fût, selon l'opinion de Freud, la raison qui amena Breuer à suspendre la publication du cas durant tant d'années et qui finit par abandonner n'importe quelle autre collaboration dans l'œuvre de Freud. Celui-ci en fit un rapport beaucoup plus complet dans une lettre envoyée à Stefan Zweig en 2 juin de 1932. (FREUD, 1960a). (FREUD, S. Estudos sobre a histeria. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. II, p. 73, Nota 1).*

Dans la préface de l'*Études sur l'hystérie* et textes annexes on peut lire :

La fin du traitement d' « Anna O. » (cf. Infra, p. 59), a été l'occasion de vives controverses, à la suite du récit qu'en a fait Ernest Jones (La vie et l'œuvre de Sigmund Freud, Paris, PUF, 1958, I, p. 247-248). Selon Jones, Breuer décida de mettre un terme au traitement après avoir pris conscience de son « contre-transfert marqué » à l'égard de sa patiente ; celle-ci réagit alors par une exacerbation de ses symptômes qui alla jusqu'à une « grossesse imaginaire ». (Cf. aussi la lettre de Freud à Stefan Zweig du 2 juin 1932.) Henri Ellenberger et Albrecht Hirschmüller ont fortement contesté la présentation de Jones. Freud a seulement dit que le « phénomène inattendu » du transfert avait représenté pour Breuer un « untoward event » (événement malencontreux) (« Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique », OCF.P, XII, p. 254). « Il s'était heurté au transfert, jamais absent, de la patiente sur le médecin » (Josef Breuer, OCF.P, XVII, p. 156). (FREUD, S. Études sur l'hystérie et textes annexes [1893-1895]. Œuvre complètes Psychanalyse, vol. II, [en collaboration avec Joseph Breuer]. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, Préface).

Freud signale dans le texte *La Psychothérapie de l'Hystérie*, produit en 1893-1895, avoir observé des obstacles qui rendent difficile l'investigation pathogénique, en employant pour la première fois le terme transfert dans un sens psychanalytique, quoique d'une façon plus restrictive que dans les textes postérieurs:

La malade s'effraie de transfert des représentations pénibles émergeant du contenu de l'analyse sur la personne du médecin. Cela est fréquent et se produit même régulièrement dans plus d'une analyse. Le transfert⁸⁶ sur le médecin se fait par fausse connexion (cf. p. 86)⁸⁷.

Il s'est aperçu que le processus analytique suit une Loi, selon laquelle le patient a besoin de surmonter l'affection afflictive éveillée par un désir. Il lui est paru indifférent pour la réussite de l'analyse que ce rejet psychique soit le thème du travail dans le contexte historique, ou dans la situation de transfert, et que, graduellement, les patients aient aussi compris qu'il s'agissait d'une compulsion et d'une illusion qui se dissipait à la fin du traitement.

Dans le texte *Sur l'accomplissement de souhait (C)*, contenu dans *l'Interprétation du Rêve*, Freud indique l'importance de prendre en considération les autres incitations psychiques qui restent de la vie diurne, les restes du jour préconscients, comme ingrédient nécessaire de la formation du rêve. Ces restes sont mélangés à un souhait inconscient dont la représentation est incapable en tant que telle d'entrer dans le préconscient et qu'elle ne peut y manifester un effet qu'en se mettant en liaison avec une représentation innocente appartenant déjà au préconscient, en transférant sur elle son intensité et en se laissant recouvrir par elle. Il affirme que nous avons là le transfert⁸⁸ qui explique des phénomènes de la vie animique des névrosés.

⁸⁶ Dans le texte freudien *La psychothérapie de l'Hystérie* on trouve dans une note en marge: C'est la première fois qu'apparaît le terme transfert (Übertragung) au sens psychanalytique, quoiqu'il soit employé ici en des termes beaucoup plus limités de que dans les textes postérieurs de Freud. Un emploi un peu différent du terme est rencontré dans le Chapitre VII, Section C, de *L'interprétation des Rêves* (1900a) Edition *Standard* Brésilienne, Imago, 1972, vol. V, p. 599 et suiv. Freud traita ensuite de la question des transferts, presque à la fin de la dernière séance du cas Dora (1905e), Edition *Standard* Brésilienne, vol. VII, p. 113 e suiv. Imago.

(1) Une longue explication sur les fausses *connexions* et la compulsion à associer sera rencontrée dans une note en marge dans la p. 94 et suiv. Freud les avait déjà examinés relativement aux obsessions, au début de la Section II de son article sur « Les Nevropsychoses de Défense » (1894a). (FREUD, S. Algumas notas históricas sobre os estudos. *Estudos sobre a histeria*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. II, p. 291-292).

⁸⁷ FREUD, S. *Sur la Psychothérapie de l'Hystérie* (1893-1895). Œuvre complètes : Psychanalyse, II, Paris: Presses Universitaires de France, 2009, p. 330-386.

⁸⁸ Dans le texte freudien *Sur l'accomplissement de souhait (C)*, on trouve dans une note en marge: (2) « Dans ses écrits postérieurs, Freud employa régulièrement ce même mot transfert (Übertragung) pour

*Le transfert peut laisser non modifiée la représentation provenant du préconscient qui parvient ainsi à une intensité d'une grandeur imméritée, ou bien imposer à celle-ci même une modification par le contenu de la représentation transférante*⁸⁹.

Le transfert montre que les motions de désir inconscient tentent de se manifester aussi pendant la journée, luttant pour devenir conscientes, en passant par le système préconscient pour tenter d'actionner l'appareil moteur et pour pouvoir modifier le monde extérieur. La censure entre le système inconscient et préconscient garde la santé mentale, quoiqu'elle se repose et se relaxe pendant le sommeil.

À la recherche de la compréhension des processus oniriques dans le texte produit en 1900-1901, *Le Réveil par les Rêves – La Fonction des Rêves – Rêves d'Angoisse (D)*, contenu dans *L'Interprétation des Rêves*, Freud poursuit la même idée selon laquelle les rêves sont des réalisations des désirs, produits du système inconscient. Il affirme qu'ils se lient aux restes de la journée en effectuant leur propre transfert pendant le jour ou durant l'état de sommeil. Le désir inconscient cherche à accéder à la conscience à travers le préconscient et, en se heurtant contre la censure, adopte la distorsion préparée par le transfert du désir au matériel récent.

Suivant la même ligne de pensée, dans le texte *Les Processus Primaires et Secondaires – Refoulement (E)*, contenu dans *L'Interprétation des Rêves*, en se référant au contenu des rêves et à la distorsion dans les pensées oniriques cachées, Freud affirme qu'en conséquence de la censure, le processus onirique « *transfère l'intensité psychique de ce qui est important, mais contestable, vers ce qui est indifférent* ».

Toujours dans le même texte, Freud se réfère au transfert d'un désir inconscient enfantin refoulé par une chaîne de pensée normale, soumis à un traitement psychique anormal, en s'appuyant sur l'étude de la psychologie des névroses, en particulier de l'hystérie, pour conclure que deux types de processus psychiques participent à la formation

décrire un processus psychologique quelque peu différent, quoique corrélatif, originellement découvert par lui au cours du traitement psychanalytique – à savoir, le processus de transférer vers un objet contemporain des sentiments qui originellement s'appliquaient, et encore s'appliquent inconsciemment, à un objet enfantin. (Voir pour exemple, Freud, 1905e, Section IV, et Freud 1915a). Le terme s'offre aussi dans cet autre sens dans ce volume – par exemple, dans les pages 192 à 205 – et en d'autres places, comme il a été aussi employé par Freud dans les dernières pages du Chapitre IV des *Études sur l'Hystérie*. (Breuer et Freud, 1895) » (FREUD, S. *A interpretação dos sonhos* (1900). Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. V, p. 513).

⁸⁹ FREUD, S. *L'interprétation du rêve* (1899-1900). Œuvre complètes : Psychanalyse, II, Paris: Presses Universitaires de France, 2003, p. 617.

des rêves. L'un produit des processus oniriques rationnels, l'autre, irrationnels, ayant comme force de propulsion le désir inconscient enfantin.

Dans le texte *Sur la dynamique du Transfert*, produit en 1912, en considérant que le transfert se produit nécessairement pendant une cure psychanalytique, Freud affirme que:

Rendons-nous bien compte que tout être humain, du fait de l'action conjuguée d'une prédisposition congénitale et d'actions exercées sur lui pendant ses années d'enfance, a acquis une spécificité déterminée dans sa manière de pratiquer sa vie amoureuse, donc dans les conditions d'amour qu'il pose, dans les pulsions qu'il satisfait ainsi, et dans les buts qu'il se fixe. Cela produit pour ainsi dire un cliché (ou même plusieurs), qui est au cours de la vie régulièrement répété, à nouveau imprimé, dans la mesure où les circonstances externes et la nature des objets d'amour accessibles le permettent, cliché qui n'est certainement pas non plus totalement sans modification possible en fonction d'impressions récentes. Or, selon les acquis de notre expérience, seule une part de ces motions déterminant la vie amoureuse a parcouru la totalité du développement psychique ; cette part est tournée vers la réalité, est à la disposition de la personnalité consciente et constitue un morceau de celle-ci. Une autre partie de ces motions libidinales a été arrêtée dans le développement, elle a été tenue à l'écart de la personnalité consciente comme de la réalité, qu'elle n'ait pu se déployer que dans la fantaisie ou qu'elle soit restée entièrement dans l'inconscient, de sorte qu'elle est inconnue à la conscience de la personnalité. Celui dont le besoin d'amour n'est pas satisfait sans reste par la réalité est donc dans l'obligation de se tourner, avec des représentations d'attente libidinales, vers toute personne nouvelle qui entre en scène, et il est tout à fait vraisemblable que les deux portions de sa libido, celle qui est capable de conscience comme celle qui est inconsciente, participent à cette attitude.

Il est donc totalement normal et compréhensible que l'investissement libidinal de celui qui est partiellement non satisfait, investissement maintenu disponible en état d'attente, se tourne aussi vers la personne du médecin : conformément à notre présupposition, cet investissement va s'en tenir à des modèles, partir de l'un des clichés qui sont présents chez la personne concernée ou, comme nous pouvons le dire aussi, il va insérer le médecin dans l'une des – séries – psychiques que l'individu souffrant s'est formées jusqu'ici. [...]⁹⁰.

Dans le texte ci-dessus Freud indique deux points d'intérêt pour les psychanalystes: le transfert est plus intense chez les individus névrotiques en analyse, bien qu'il surgisse comme la résistance la plus puissante au traitement, et bien qu'il soit le véhicule de la guérison. Il affirme que de telles caractéristiques du transfert doivent être attribuées non pas à la psychanalyse, mais à la névrose elle-même. Le traitement analytique des psychonévroses cherche à dénicher la libido retenue dans l'inconscient et la rendre accessible à la conscience et utile à la réalité. À ce point de l'investigation toutes les forces qui ont fait reculer la libido se soulèvent comme des résistances qui ont besoin d'être écartées.

⁹⁰ FREUD, S. *Sur la dynamique du transfert* (1911-1913). Œuvre complètes : Psychanalyse, XI. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 107-108.

Dans ce texte, Freud parle de transfert positif de sentiments affectifs et de transfert négatif de sentiments hostiles, de pulsions érotiques réprimées dans l'inconscient.

Dans le transfert apparaissent des réactions répétitives réveillant des souvenirs familiers, après que les résistances soient surmontées.

Dans *Observations sur l'amour de transfert*, texte écrit en 1915 [1914]⁹¹, Freud admet le caractère essentiel de tout état amoureux qui consiste en des rééditions de traits anciens et répétitions de réactions infantiles. Il admet aussi que l'amour qui apparaît dans le traitement analytique a le caractère d'un amour « authentique ». Il fixe comme un principe fondamental du traitement que celui-ci soit mené au bout dans l'abstinence, et que l'on doit laisser subsister chez la malade besoin et désirance, en tant que forces poussant au travail et au changement, et se garder de les apaiser par des succédanés.

Le phénomène du transfert, lien affectif intense, se distingue par quelques traits qui lui assurent une position particulière. Il est provoqué par la situation analytique et exacerbé par la résistance qui domine cette situation. Il est privé, à un haut degré, de tout égard pour la réalité, il est plus déraisonnable que tout ce que nous voulons bien concéder à un état amoureux normal, en dehors de la cure analytique.

Les transferts sont, selon Freud, des « *rééditions, des reproductions des motions et fantaisies appelées à être éveillées et rendues conscientes tandis que l'analyse, s'accompagnant d'un remplacement – caractéristique de toute cette catégorie – d'une personne antérieure par la personne du médecin* ». Or, ces transferts se reproduisent fidèlement en accord avec le passé enfoui dans l'inconscient, en caractérisant « *des simples réimpressions, des rééditions non modifiées* ». Ou encore, d'autres transferts sont fabriqués avec plus d'art, ils ont connu une atténuation de leur contenu, une sublimation, et peuvent devenir conscients, en s'étayant sur une particularité réelle, habilement utilisée, touchant la personne du médecin ou empruntée aux circonstances de sa vie. Ce sont donc « *des éditions revues et corrigées, et non plus des réimpressions* »⁹².

⁹¹ FREUD, S. *Remarques sur l'amour de transfert* (1913-1914). Œuvre complètes : Psychanalyse, XII, Paris : Presses Universitaires de France, 2005, p. 208-209.

⁹² FREUD, S. *Fragment d'une analyse d'hystérie* (1901-1905). Postface IV. Œuvre complètes : Psychanalyse, VI, Paris : Presses Universitaires de France, 2006, p. 295.

Selon Freud, le transfert est ambivalent, et peut être positif ou négatif. Dans le premier cas, en éveillant l'affection et, dans l'autre, en dirigeant un comportement hostile envers l'analyste. Un transfert positif peut être un appui pour l'évolution du traitement.

Dans ce cas, le transfert pousse le patient vers son côté objectif rationnel, en le libérant de ses prétextes, comme s'il était privé de ses symptômes, tentant de montrer des résultats à l'analyste, de lui plaire et de conquérir ses applaudissements. Considérant que ces rapports ne sont pas fondés dans la situation réelle, mais proviennent de la relation du patient à ses parents, le transfert prouve que même l'adulte n'a pas surmonté son ancienne dépendance infantile. Seul son maniement, que l'analyste doit apprendre, le rend capable d'amener le malade à surmonter ses résistances intérieures et à supprimer ses refoulements. Le traitement devient ainsi une rectification de l'éducation donnée à l'enfant. En 1926, Freud appelle ce processus la rééducation des névrosés⁹³. À ce point, une réserve doit être faite, concernant la manière d'utiliser cette influence par l'analyste sur le surmoi du patient. On ne doit pas créer des personnalités à sa propre image, mais les libérer, en permettant qu'elles avancent avec leurs propres moyens.

La résistance du Moi due à la répression, le sentiment de culpabilité qui surgit de sa relation avec le Surmoi et la nécessité de ce que ses instincts luttent contre l'analyste et fortifient le transfert négatif, dont les effets, s'ils sont contournés correctement, ils peuvent être administrés et annulés. Dans le cas contraire, s'ils s'ajoutent, tout le travail développé jusque-là serait mis en échec.

⁹³ FREUD, S. *Psycho-Analysis* (1921-1938). Résultats, idées, problèmes. Paris: PUF, Presses Universitaires de France, 1995, vol. II, p. 158.

Dans le texte freudien *De la psychanalyse* [1901-1905] on trouve:

Mais vous pouvez aussi choisir un point de vue pour comprendre le traitement psychanalytique. [...] C'est dans ce conflit dans la vie d'âme du malade que vous intervenez maintenant ; si vous réussissez à amener le malade, du fait d'une meilleure compréhension, à accepter quelque chose qu'il avait, par suite de la régulation automatique de déplaisir, jusque-là repoussé (refoulé), vous avez réalisé sur lui un certain travail d'éducation. C'est en effet déjà de l'éducation que d'amener quelqu'un qui n'aime pas quitter son lit tôt le matin à le faire quand même. Vous pouvez maintenant concevoir d'une façon très générale le traitement analytique comme une telle post-éducation au sur-montement des résistances internes. Mais sur aucun point une telle post-éducation n'est davantage nécessaire chez les nerveux qu'en ce qui concerne l'élément animique de leur vie sexuelle. Nulle part, en effet, culture et éducation n'ont causé de si grands dommages que précisément ici, et c'est ici également, comme l'expérience vous le montrera, qu'on peut trouver les étiologies des névroses susceptibles d'être maîtrisées ; l'autre élément étiologique, la contribution constitutionnelle, nous est certes donné comme quelque chose d'invariable. Or il résulte de cela une importante exigence à poser au médecin. Il ne doit pas seulement être lui-même un caractère intègre – « le côté moral va bien sûr de soi », comme a coutume de dire le personnage principal de « Un autre » de Th. Vischer ; il lui faut avoir surmonté pour sa propre personne aussi le mélange de concupiscence et de prudence avec lequel malheureusement tant d'autres sont habitués à aborder les

Il est indéniable que soumettre à contrainte le phénomène de transfert comporte pour la psychanalyse les plus grandes difficultés, mais on ne saurait oublier que ce sont justement ces phénomènes qui nous procurent l'inestimable service de rendre actuelles et manifestes chez les malades les motions d'amour cachées et oubliées, car finalement nul ne peut être abattu in absentia ou in effigie⁹⁴.

Tant que le patient ne se souvient plus des faits passés qui sont à l'origine du transfert et qu'il n'arrive donc pas à identifier le transfert, il persistera dans un processus de répétition de symptômes provenant d'une résistance qui se forme autour de ces faits. La répétition et la résistance une fois inter liées rendent plus difficile le travail de l'analyste.

Le diagnostic du transfert, des symptômes de la répétition et des particularités de la résistance doit être dressé de manière pertinente par l'analyste. Définir quels mouvements prendre en considération, quels mots ont plus de relief et quel type d'affection de transfert peut inciter le patient, demande la capacité d'analyser ce qui constitue le *contre-transfert*⁹⁵, pour que celui-ci n'altère ni ne porte de préjudice au traitement.

2.2 CHEZ LACAN

Lacan dans le Séminaire 11 – Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse – en traitant dans le chapitre X de la Présence de l'Analyste, entame son texte en disant qu'il abordera la question, en espérant donner une idée du concept du transfert.

Il présente la formule: « *L'art d'écouter équivaut presque à celui de bien dire* »⁹⁶.

Dans la partie 1 de ce texte, Lacan disserte à propos de l'opinion commune et de la tendance générale selon laquelle le transfert est représenté comme une affection positive ou négative. Selon lui il s'agit d'un faux amour, d'une ombre d'amour.

Il affirme, qu'au contraire, Freud a envisagé très tôt la question du caractère de « l'amour authentique », tel qu'il se produit dans le transfert (*eine echte Liebe*). Il confirme alors que le transfert positif (amour) ou négatif (haine), se vérifie plus particulièrement

problèmes sexuels. (FREUD, S. *De la psychanalyse* (1901-1905). Œuvre complètes : Psychanalyse, VI, Paris : Presses Universitaires de France, 2006, p. 57).

⁹⁴ FREUD, S. *Sur la dynamique du transfert...*, p. 116.

⁹⁵ Dans le Dictionnaire de la psychanalyse le sens du concept de: « *Contre-Transfert* »

L'accompagnement obligé du transfert est le contre-transfert de l'analyste, entendu comme la somme d'affects suscités en lui par son analysant. Il conviendrait que l'analyste soit à même de l'analyser pour éviter qu'il ne vienne empêcher le fonctionnement de l'analyse en détournant l'analyste d'une position correcte. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 440).

quand celui dont il est question, l'analyste, est tenu en bonne considération ou quand l'analysé le maintient sous son observation.

Le mode de perception du sujet en plein transfert est restructuré dans le centre prépondérant du phénomène du transfert.

Lacan ne se satisfait pas de cela pour aborder le concept du transfert, car ce concept est déterminé par la fonction qui a une praxis, et qui conduit le moyen de traiter les patients, en même temps que, en revanche, le mode de les traiter commande le concept.

Il est aussi en désaccord sur la position extrême de certains auteurs, comme Ida Macalpine, qui ont traité le concept du transfert dans le sens de questionner s'il est ou non lié à la pratique analytique, c'est-à-dire, s'il est un produit de cette pratique.

Il affirme que la situation analytique ne pourrait pas créer toute seule le phénomène du transfert car, pour le produire, il faut qu'il y ait déjà des possibilités présentes en dehors d'elle, auxquelles elle donnera sa composition.

Dans une situation naturelle, où il n'y a pas d'analyste, il peut y avoir des effets de transfert également structurables. L'analyse permet un modèle que Lacan appelle expérimental, dans lequel il affirme que nous pouvons trouver les fondements capables d'introduire l'universalité de l'application du concept de transfert.

Dans l'item 2 du même texte, Lacan cite la cohérence entre les fondements de la psychanalyse, en affirmant qu'il ne peut pas séparer du concept d'inconscient la présence de l'analyste, qui est, elle-même, une manifestation de l'inconscient.

Il parle d'une nouvelle alliance avec la découverte de Freud. « *L'inconscient est la somme des effets de la parole sur un sujet, à ce niveau où le sujet se constitue des effets du signifiant* »⁹⁷.

Citant des aspects du statut du sujet qui s'ouvre pour ensuite se refermer (pulsion temporelle plus radicale que l'insertion dans le signifiant), de la cause de l'inconscient conçu comme une cause perdue ; de la répétition comme une occultation constructive ; du conflit fondamental du psychisme sur lequel repose la psychanalyse ; de la fonction inaugurale du traumatisme dans la pensée freudienne, prise maintenant comme une

⁹⁶ LACAN, J. *Le séminaire : livre XI...*, p. 113.

résistance de la signification tenue pour responsable de la limite de la remémoration, Lacan écrit dans l’item 3 du texte cité que: « [...] *il y a là un moment fort significatif de la passation de pouvoir du sujet à l’Autre, celui que nous appelons le grand Autre, le lieu de la parole, virtuellement le lieu de la vérité.* »⁹⁸.

Serait-ce là le point d’apparition du concept de transfert ? C’est ce qu’il est en apparence, et souvent on s’attache à ceci. Mais regardons de plus près. Ce moment, chez Freud, n’est pas simplement un moment-limite qui correspondrait à ce qui est ici désigné comme le moment de la fermeture de l’inconscient, pulsion temporelle qui le fait disparaître dans un certain point de son énoncé. Freud, quand il conduit la fonction de transfert, a le soin même de faire remarquer ce moment comme la cause de ce que nous appelons transfert. L’Autre, latent ou non, se trouve, dès le début, présent dans la révélation subjective. Il se trouve déjà là, quand quelque chose a commencé à se libérer de l’inconscient.

L’interprétation de l’analyste ne fait que recouvrir le fait que l’inconscient – s’il est ce que je dis, à savoir jeu du signifiant – a déjà dans ses formations – rêve, lapsus, mot d’esprit ou symptôme – procédé par interprétation. L’Autre, le grand Autre est déjà là, dans toute ouverture, si fugitive soit-elle, de l’inconscient.

Ce que Freud nous indique, dès le premier temps, c’est que le transfert est essentiellement résistant, [...]. Le transfert est le moyen par où s’interrompt la communication de l’inconscient, par où l’inconscient se referme. Loin d’être la passation de pouvoirs, à l’inconscient, le transfert est au contraire sa fermeture.

Cela est essentiel à marquer le paradoxe qui s’exprime assez communément en ceci – qui peut être trouvé même dans le texte de Freud – que l’analyste doit attendre le transfert pour commencer à donner interprétation.

*Je veux accentuer cette question parce qu’elle est la ligne de partage de la bonne et de la mauvaise façon de concevoir le transfert*⁹⁹.

Il indique ensuite une critique à la conception qui veut que l’analyse du transfert procède sur la partie saine du sujet, en appelant au bon sens.

L’inconscient est le discours de l’Autre, et il se trouve en-dehors, et non au-delà de la fermeture.

L’analyste appelle à la réouverture. Paradoxalement, c’est dans le mouvement de fermeture que l’interprétation peut apparaître.

⁹⁷ LACAN, J. *Le séminaire : livre XI...*, p. 116.

⁹⁸ LACAN, J. *Le séminaire : livre XI...*, p. 118.

⁹⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XI...*, p. 118-119.

C'est là que surgit la crise conceptuelle dans la psychanalyse, quand à la fonction du transfert.

Comme un point d'impact de la valeur interprétative, il doit être traité comme un nœud gordien¹⁰⁰.

Lacan place encore à la fin de l'item 4 du même texte, sur la présence de l'analyste, l'objet *a* comme étant une cause radicale de la fermeture que comporte le transfert.

2.3 LE TRANSFERT COMME UNE EXPERIENCE DIALECTIQUE

Jacques Alain Miller, dans le livre *Parcours de Lacan: une introduction*, a publié les *Conférences de Caracas*, présentées dans la capitale vénézuélienne. Deux d'entre elles sont sur le transfert. Dans la première, dénommée – *Le transfert de Freud à Lacan* – il accentue le consensus entre les psychanalystes de ce que le transfert est le terme qui qualifie « **le *modus operandi* de la psychanalyse, l'origine de la guérison, son moteur thérapeutique et le principe même de son pouvoir** »¹⁰¹.

Il affirme que, malgré la transformation dont a souffert la conception du transfert dans la théorie de Freud à Lacan, le concept lacanien reste lacanien reste freudien. En effet, Lacan situe dans le fondement du transfert une fonction chez Freud: celle du sujet censé savoir¹⁰², sur l'expérience de la psychanalyse, et que cette fonction actuellement lui est attribuable.

¹⁰⁰ Dans le dictionnaire la signification du terme « nœud gordien »

(1757) selon la légende, nœud qui attachait au timon le joug de la charrette du roi Gordion déposé au temple de Zeus, à Gordios, capitale de Frigia, sur lequel existait la prophétie selon laquelle celui qui le dénouerait aurait l'Asie pour lui ; nœud gordien [par la tradition, le conquérant Alexandre de Macédoine a coupé ce nœud avec son épée et a conquis l'Asie] ; 2.fig. un empêchement apparemment insurmontable ; difficulté qui paraît n'avoir pas de solution. Couper le nœud gordien ; fig. employer un moyen décisif, rapide et inattendu pour vaincre un empêchement qui paraissait insurmontable. (HOUAISS, A. ; VILLAR, M.-de-S. *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa...*, p. 1.467).

¹⁰¹ MILLER, J. A. *Percursos de Lacan : uma introdução*. Tradução de Ari Roitman. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1987, p. 55.

¹⁰² Dans le dictionnaire la note « Transfert » traite du « sujet supposé savoir » :

Lacan introduit la formule du sujet supposé savoir dans les deux premiers séminaires de l'Identification (1961) qui suivent le Transfert. La figure du sujet supposé savoir se serait développée comme préjugé philosophique après de cogito de Descartes. [...] Après avoir désigné le Dieu de Descartes comme le sujet supposé savoir, Lacan dit que, dans l'analyse, le sujet suppose savoir (qui n'est pas forcément comme Dieu) est l'analyste et que dès qu'il y a quelque part le sujet supposé savoir, il y a transfert, [...]. L'affirmation que l'Autre n'est pas un sujet (auquel le sujet s'adresserait), mais un lieu constitue un pas décisif dans l'avancée lacanienne. Si c'est en des termes de lieu que les rapports du sujet à l'Autre

Miller débute l'étude de ce parcours en indiquant une phrase de Lacan comme point de repère: « *le sujet supposé savoir est pour nous le pivot sur lequel s'articule tout ce qui a rapport avec le transfert* »¹⁰³.

Il fait remarquer que ce n'est qu'autour de 1964-65 qu'a surgi le terme « *sujet supposé savoir* » dans la théorie lacanienne – dans le *séminaire 11 : Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*. Par contre, nous rencontrons la théorie freudienne du transfert dans les textes – « *Interprétation des rêves* », « *Le cas Dora* », « *La technique psychanalytique* », « *Au-delà du principe de plaisir* », « *Inhibition, symptôme et angoisse* ».

Alain Miller observe dans ce travail, en parcourant l'histoire de la psychanalyse, que la technique analytique freudienne a évolué d'un premier moment, comme étant un *art d'interpréter*, vers un second moment *d'analyse des résistances*, comme si la fermeture de l'inconscient à l'intervention analytique aurait surgi. Et une troisième époque que Freud a introduit dans le chapitre 3 de « *Au-delà de principe de plaisir* ».

Il affirme que la technique psychanalytique a évolué parce que *l'inconscient a évolué* dans son histoire. Une telle affirmation est compréhensible si l'on admet, comme Lacan, que *l'inconscient est structuré comme un langage* et que *l'intervention du psychanalyste peut le modifier*. Comme un sujet censé savoir, l'analyste et son discours font partie de l'inconscient.

Il affirme encore qu'il y a, dans le texte de Freud, trois formes différenciées de transfert. Celle qui l'identifie comme une fonction de *répétition*, celle qui l'identifie avec la *résistance* et celle qui l'identifie à la *suggestion*.

Il ajoute que ce sont des phénomènes qui se produisent dans l'expérience analytique, et que le « *sujet supposé savoir* », qui a surgi dans la théorie lacanienne, est le pivot autour duquel tournent ces phénomènes. Il considère le « *sujet supposé savoir* » comme appartenant à un autre ordre, c'est-à-dire, comme étant un fondement transphénoménique des phénomènes du transfert.

Depuis le début, le terme transfert (*Übertragung*) parcourt l'œuvre de Freud. Dans *L'interprétation des Rêves*, comme un transfert de sens, de déplacement, d'utilisation par le

doivent se traiter, cela appelle une topologie. (KAUFMANN, P. [sous la dir. de -], *L'Apport freudien...*, [É. Porge], p. 599-600).

¹⁰³ MILLER, J. A. *Percorso de Lacan...*, p. 55.

désir inconscient, d'éléments insignifiants, comme il apparaît dans le rêve qui s'empare des restes de la journée, en leurs attribuant une nouvelle signification. Il passe donc à avoir une spécificité dans l'œuvre comme un processus général des formations de l'inconscient – rêves, lapsus et plaisanteries – comme étant les déguisements que le désir inconscient emploie pour s'exprimer, en se déplaçant du refoulé vers une représentation plus acceptable à la conscience. Le désir, s'emparant des formes vidées de sa signification première, leurs attribue une nouvelle signification.

Il montre que c'est à partir du cas Dora que le transfert émerge avec la signification psychanalytique du désir qui s'accroche à la personne de l'analyste, ou mieux, au signifiant de l'analyste, attirant les charges libérées par le défoulement. L'analyste, pour autant, n'est pas étranger à l'inconscient. Comme signifiant, il occupe une place dans l'économie psychique du patient. L'analyste est une formation de l'inconscient.

Par conséquent, une fois réalisé le rachat historique du concept de transfert dans la théorie psychanalytique, avec l'aide du texte de Miller¹⁰⁴, qui fait une lecture du parcours de Freud à Lacan en situant la thématique dans le contexte actuel du champ psychanalytique, on peut constater que le phénomène transférentiel – lien affectif intense qui met en acte les fantaisies subjectives, relativement à « *un moment fort significatif de la passation de pouvoirs du sujet à l'Autre, celui que nous appelons le grand Autre, le lieu de la parole, virtuellement le lieu de la vérité* »¹⁰⁵ –, se présente comme un instrument qui rend possible l'accès au savoir inconscient manifesté dans le discours, en se constituant comme un thème important à être considéré par le discours juridique, en ce qui regarde la justification du sujet du droit.

Du fait d'être un phénomène humain lié au désir, un processus inconscient à travers lequel le savoir inconscient s'actualise, en se constituant par la parole adressée à l'autre, on peut dire que le transfert est une *expérience dialectique*, une substitution de ce qui résiste au discours.

Depuis Freud, comme nous l'avons vu, ce phénomène est utilisé conjointement avec l'association libre d'idées, comme un outil d'accès au savoir inconscient du sujet, pour le travail d'analyse.

¹⁰⁴ MILLER, J. A. *Percurso de Lacan...*, p. 55.

¹⁰⁵ LACAN, J. *Le séminaire : livre XI...*, p. 118.

En partant de l'axiomatique lacanienne du sujet comme un effet du signifiant, la psychanalyse nous indique que les faits de la psychologie humaine s'articulent dans une dialectique entre le sujet et l'autre. « *L'être parlant nécessairement s'adresse à un autre ; **il ne peut se former et exister comme un sujet que dans un discours**, c'est-à-dire, dans une dialectique. Le sujet se situe donc d'emblée dans une aliénation déterminée par la présence du discours* »¹⁰⁶.

Nous avons vu dans le chapitre antérieur que le discours a la même structure de l'inconscient, organisant une communication qui se dirige de l'agent à l'autre. C'est cet autre qui a une place d'importance vu qu'il occupe la place de la question, la place de garant du discours au-delà du moi et de l'autre, à qui s'adresse aussi le sujet quand il parle à un autre. Et dans ce chapitre nous avons vu que, structurellement, le transfert est une expérience dialectique¹⁰⁷, dans laquelle le sujet se centre. Un point sur lequel l'inconscient, comme un effet du discours, organise le sujet.

Ce transfert est le transfert du dialogue, de la demande de quelqu'un à un autre sujet censé savoir. Et dès qu'il y a un sujet censé savoir, il y a transfert.

Nous avons constaté que ce phénomène concernant le sujet – qui ne s'inscrit pourtant pas dans le champ de l'intersubjectivité dans un rapport dual – manifesté dans le discours en subjectivation, doit être considéré aussi dans le champ du droit, où cela convient à sa théorie et à sa pratique. Nous ajouterons que les relations qui sont juridiquement réglementées sont humaines avant d'être juridiques.

Pour que l'on puisse par ce biais trouver un fondement au sujet du droit, il faut le saisir dans le transfert. Dans cette conception, c'est en tant que *place* que les relations du sujet avec l'Autre doivent être traitées, à fin de pouvoir, à partir de cela, faire surgir la vérité singulière subjective.

¹⁰⁶ DOUGEUILLE, C. *et al. Dicionário de Psicanálise : Freud & Lacan*. Tradução de Leda Mariza Fischer Bernardino *et al.* 2ª ed. Salvador : Ágalma, 1997, p. 291.

¹⁰⁷ DOUGEUILLE, C. *et al. Dicionário de Psicanálise : Freud & Lacan...*, p. 291.

CHAPITRE 3

LA SUBJECTIVITE DANS LA THEORIE PSYCHANALYTIQUE

3.1 LIMITATIONS EPISTEMOLOGIQUES

Pour divers raisons, il est toujours très complexe de penser la question d'une subjectivité juridique en s'appuyant sur un positionnement scientifique articulé avec une connaissance venue du champ psychanalytique.

Complexe, car il faut croire à la possibilité d'une articulation à être tissée, construite, et qu'une relation entre les discours juridique et psychanalytique et les différents champs d'action pourrait être établi, à partir d'observations théoriques et pratiques, seulement après nombre d'inflexions, d'écarts de la ligne de raisonnement coutumière.

Tout d'abord un déplacement épistémologique est nécessaire, vu que la théorie psychanalytique – quoiqu'il ne lui manque ni la positivité ni la raison – n'appartient pas au type de science nominaliste, fondée dans la logique mathématique ou dans la physique, lesquelles se sont montrées les plus puissants modèles de connaissance scientifique.

La psychanalyse, depuis le temps de Freud, ne s'oppose pas à la science, ni ne la réfute ; au contraire, elle se fonde sur celle-ci. Mais en établissant une espèce de frontière, elle déclenche un conflit idéologique. En effet, l'objet de son étude et sa praxis ne sont pas les mêmes que ceux envisagés par le matérialisme de la science nominaliste, comme nous l'a bien montré Octave Mannoni¹⁰⁸ dans le texte *La Psychanalyse et la Science*.

De ce fait, on doit établir quelques distinctions fondamentales entre des concepts plus ou moins communs ou qui du moins portent les mêmes noms, dans la science du droit et dans la psychanalyse. Citons, à titre d'exemple, le concept de corps, de sujet, d'objet, d'instincts, de pulsions, d'identification, de vérité du désir, pour que nous puissions

¹⁰⁸ MANNONI, O. *Un si vif étonnement : la honte, le rire, la mort*. Paris : Éditions du Seuil, 1988.

réfléchir sur la possibilité d'une praxis transdisciplinaire entre les juristes et les psychanalystes dans laquelle les discours et les champs puissent affecter et être affectés, encore que de manière non réciproque et symétrique.

Étymologiquement, le mot concept vient du latin *conceptus*, action de retenir, fruit, fœtus, pensée, idée, définition. La première difficulté pour établir ces distinctions conceptuelles surgit de la constatation de ce que le mode de construction théorico-conceptuel des deux champs se fait différemment.

Dans le *champ du droit*, qui se situe au milieu des discours du maître proférés et enseignés par la science, dans une logique universalisante à travers la position discursive universitaire, nous pouvons dire que philosophiquement un *concept* se définit, dans une ligne rationaliste, comme étant la manifestation de l'essence ou de la substance du monde. Dans une ligne empirique, il indique un *signe* ou une *représentation linguistique* abstraite qui maintient une relation de signification – non ontologique – avec les objets de la connaissance.

Dans le *champ de la psychanalyse*, qui se situe dans une position discursive distincte du discours du maître et de la science, dans une logique relative – ce qui ne signifie pas une impossibilité de communication – *les concepts psychanalytiques* de Freud à Lacan ont résisté aux définitions strictes et univoques, vu qu'ils résultent d'une pratique prioritairement clinique, à partir d'une conception de non-conformité directe entre le langage et l'être, c'est-à-dire, d'une impossibilité d'une vérité ontologique absolue. En psychanalyse, toute signification conceptuelle est une *signification contextuelle*, qui se détermine par l'articulation du concept avec l'ensemble de la trame théorique, par l'expérience pratique, et par les mots qui l'énoncent.

La psychanalyse, en admettant l'hypothèse de l'inconscient, a découvert la relation essentielle de l'être humain avec le langage. Pourtant, aussi essentielle que soit cette relation, elle ne représente pas l'unique niveau de constitution et de détermination de la condition humaine et de ses pathologies, ni le principal en d'autres champs d'action qui abordent la santé dans son aspect organique. Cette approche conceptuelle rencontre donc des limites et, sous certains aspects, se présente comme insuffisante, voire inconciliable.

Encore, faut-il préciser que la tendance à considérer la primauté du langage pour les analyses du social a commencé avec le structuralisme de Lévi-Strauss dans *La pensée*

sauvage. Depuis, tout un courant de pensée s'est développé partant de cette prémisse, englobant les structuralistes, néo-structuralistes, déconstructivistes et les postmodernistes actuels.

L'extension de cette prémisse court le risque d'alimenter l'illusion de ce que le langage et aussi les conceptualisations psychanalytiques découlant des manifestations de la dimension inconsciente qui déterminent une relation essentielle du sujet avec la parole seraient les seuls niveaux ordonnateurs. Cela impliquerait une négation absolue des prémisses des autres ordres de détermination comme, par exemple, celles appartenant à l'ordre scientifique juridique.

Nous pouvons donc percevoir la difficulté d'établir un parallèle symétrique entre les concepts juridiques et psychanalytiques. Un tissage qui se justifie seulement par le défi d'essayer de construire, dans une vision transdisciplinaire, un nouveau champ discursif qui trouve des *points de connexion possibles* entre la *raison d'être de chaque concept* dans les différents champs, pour tenter de contribuer à la compréhension et à la solution des problèmes découlant de la relation entre *l'être humain*, la *Loi de l'inconscient* et la *loi juridique*.

Pour la psychanalyse contemporaine, l'inconscient est la place d'un savoir constitué par un matériel littéral, dépourvu en lui-même de signification, qui organise la jouissance¹⁰⁹ et règle le fantasme¹¹⁰, la perception, aussi bien qu'une partie de l'économie organique.

¹⁰⁹ Dans le dictionnaire le sens du concept de: « *Jouissance* »

n. f. (angl. use ou enjoyment ; allem. Geniessen ; Befriedigung [Lust désigne le plaisir]). Différents rapports à la satisfaction qu'un sujet désirant et parlant peut attendre et éprouver de l'usage d'un objet désiré. Que le sujet désirant parle, qu'il soit, comme le dit J. Lacan, un être qui parle, un « parlêtre », implique que la relation à l'objet ne soit pas immédiate. Cette non-immédiateté n'est pas réductible à l'accès possible ou impossible à l'objet désiré ; et ce qui distingue la jouissance du plaisir ne se résout pas en ce que se mêlent à la satisfaction l'attente, la frustration, la perte, le deuil, la tension, la douleur, donc. En effet, la psychanalyse freudienne et lacanienne pose l'originalité du concept de jouissance, par le fait même que notre désir est constitué par notre rapport aux mots. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 204-205).

¹¹⁰ Dans le dictionnaire le sens du concept de: « *Fantasme ou fantaisie* »

(angl.: Fantasy ou phantasy ; allem: Phantaisie). Pour S. Freud, représentation, scénario imaginaire, conscient (rêverie), pré-conscient ou inconscient, qui implique un ou plusieurs personnages et qui met en scène de façon plus ou moins déguisée un désir.

Le fantasme est à la fois effet du désir archaïque inconscient et matrice des désirs, conscients et inconscients, actuels. Dans le prolongement de Freud, J. Lacan a souligné la nature essentiellement langagière du fantasme. Il a aussi démontré que les personnages du fantasme y valaient bien plus par certains éléments isolés (paroles, phonèmes et objets associés, parties du corps, traits de comportement, etc.) que par leur totalité. Il proposa le mathème suivant: \$ ◇ a, à lire: S barre poinçon de petit a. Ce

Lacan affirme que l'inconscient est structuré comme un langage.

Pour mieux comprendre un concept qui a de multiples ramifications et qui est rendu plus clair progressivement par d'autres concepts, il est nécessaire d'observer préalablement des aspects qui marquent le passage de l'être biologique à l'individu social, en faisant émerger l'ordre humain et, spécialement, l'apparition de la parole.

Voilà pourquoi il est nécessaire de chercher dans la structure des concepts psychanalytiques la compréhension de la construction de cet aphorisme.

3.2 LE CORPS POUR LA PSYCHANALYSE

Le corps abordé par la psychanalyse n'est pas le corps physique, biologique, psychique, organique, de chair et os, étudié par la médecine ou par les sciences nominalistes d'une manière générale. Le corps qui intéresse la psychanalyse est le *corps parlant*, pris comme un ensemble d'éléments signifiants (comme, par exemple: un visage, une expression, un propos, un silence, ou même, un acte de violence).

Les anthropologues, sociologues et ethnologues qui étudient l'apparition de l'organisation humaine évoquent un ordre évolutif¹¹¹ des époques de l'histoire de l'humanité, dans lequel on remarque un état de sauvagerie, où l'articulation du langage a pris naissance, marqué par l'arc et la flèche, et par la chasse. Il fut suivi par un état de barbarie, où surgirent la céramique et l'agriculture, et puis par un état de civilisation, avec l'apparition de l'art, l'industrie, la science, la philosophie et la religion, entre autres.

On observe donc que l'être humain diffère des animaux, qui agissent par *instinct*, visant à la satisfaction des besoins et à la reproduction. L'être humain agit grâce à ce que

mathème désigne le rapport particulier d'un sujet de l'inconscient, barré et irréductiblement divisé par son entrée dans l'univers des signifiants, avec l'objet a qui constitue la cause inconsciente de son désir. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 130).

¹¹¹ Dans l'avant-propos de *Le paradigme perdu : la nature humaine*, E. Morin ajoute:

Univers	7 milliards d'années	Anthropoïdes	10 millions d'années
Terre	5 milliards d'années	Hominiens	4 millions d'années
Vie...	2 milliards et demi d'années	Homo sapiens	100.000 à 50.000 ans
Vertébrés	600 millions d'années	Ville, État	10.000 ans
Reptiles	300 millions d'années	Philosophie	2.500 ans
Mammifères	200 millions d'années	Science de l'homme	0

(MORIN, E. *Le paradigme perdu : la nature humaine*. Paris : Éditions du Seuil, 1973 y coll. Points Essais, n° 109, 1979, p. revers de l'indice).

Freud a dénommé d'*énergie pulsionnelle*, dont les inscriptions constituent le noyau de l'inconscient, avec des registres dont la nature se trouve à la frontière entre le biologique et le psychique.

La *pulsion*, terme freudien, est quelque chose d'analogue à l'instinct chez les animaux, constituant le noyau de l'inconscient. Aussi bien la pulsion chez les êtres humains que l'instinct chez les animaux, se manifestent dans le corps vivant, biologique, avec cette différence que la pulsion, c'est-à-dire, l'excitation, la force constante qui stimule l'appareil psychique humain, s'attache à la lettre, c'est-à-dire, au langage, en formant une synthèse par l'intermédiaire de ses représentants.

Le concept de pulsion présuppose donc le langage et l'ordre symbolique. Ses effets peuvent seulement être déduits par l'observation et non par l'abord en soi. Ses registres vont constituer l'inconscient avec l'ordonnement de l'énergie dispersée qui vient de l'extérieur de l'appareil psychique, à partir d'articulations entre le champ du réel, de l'imaginaire et du symbolique.

Chez l'être humain, l'énergie pulsionnelle, comme l'une de ses destinations, se transforme en langage, en fondant le fonctionnement de l'ordre symbolique, en s'inscrivant donc dans un ordre ouvert comprenant de nouveaux signifiants. Cela oblige à une constante *transformation, recréation, ré-articulation dans la chaîne discursive de signifiants*, qui a la force d'interférer et de modifier n'importe quel autre ordre qui opère dans le corps organique. Le corps pulsionnel est, par conséquent, le corps soumis à la culture, possédé par l'appareil du langage.

Le discours psychanalytique conçoit le corps comme une surface d'inscription de l'histoire. À la différence, comme nous pouvons le percevoir, de l'ordre sensoriel – éthologique – qui règne chez les animaux, dans lequel le signe fonctionne dans une relation fermée et immuable entre un signifiant et son signifié. Une relation, qui, aussi élaborée qu'elle puisse parfois apparaître chez quelques animaux, ne se fait pas au même niveau du langage humain¹¹².

Par conséquent, puisque nous sommes des êtres habités et traversés par le langage, le corps qui intéresse la psychanalyse est le corps parlant, pulsionnel, comme une pure

¹¹² WINE, N. *Pulsão e Inconsciente : a sublimação e o advento do sujeito*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1992, p. 33.

énergie psychique, *inscrite dans l'inconscient* – érogénisé¹¹³ à partir du désir de l'autre humain.

3.3 LE SUJET POUR LA PSYCHANALYSE

Différemment du sujet de la science, de la philosophie, ou du droit, le concept de sujet de la psychanalyse se rapporte au sujet de l'inconscient. Un sujet divisé, scindé par l'incidence du langage dans l'appareil psychique. C'est le *sujet du désir*, produit par l'entrée du signifiant et, par conséquent, inséré dans le champ symbolique. Son existence dépend de l'incidence du signifiant et de la chaîne de signifiants.

Le savoir inconnu, mais inscrit dans l'inconscient et qui s'accroche avec l'Un du sens, dénote un *sujet éphémère, évanescent*, qui surgit dans l'intervalle entre deux signifiants, toujours le remettant à un autre signifiant, et qui produit une signification. C'est le sujet de l'énonciation, qui apparaît seulement dans les formations de l'inconscient, dans une structure sans continuité, de pulsion temporelle dans laquelle le sujet s'entrevoit dans l'espace d'un instant: un échec de l'objet de plaisir qui fuit toujours.

Différemment du sujet de l'énoncé, grammatical, lié à la fonction qui raisonne, le sujet de l'inconscient est représenté par un signifiant maître S_1 dans la chaîne signifiante, et dont l'effet est la disparition du sujet qui là reste pétrifié. Il est réduit à n'être pas plus qu'un signifiant, par le mouvement par lequel il est appelé à parler, et qui seulement pourra permettre de comprendre quelque chose par le retour du refoulé.

En partant de cette conception, l'objectif du processus psychanalytique est la recherche du savoir inconscient, du savoir qui émerge de cette articulation signifiante dans les formations de l'inconscient. Un savoir qui se dénote à travers de rêves d'actes manqués, d'erreurs d'un acte, des saillies, etc., des expressions pictographiques, sans un alphabet constitué dont les éléments sont équivoques et variables, à l'exception de la symbolique sexuelle, dont les raisonnements ne peuvent être conclus dans un sens défini, pour échapper à sa cause réelle.

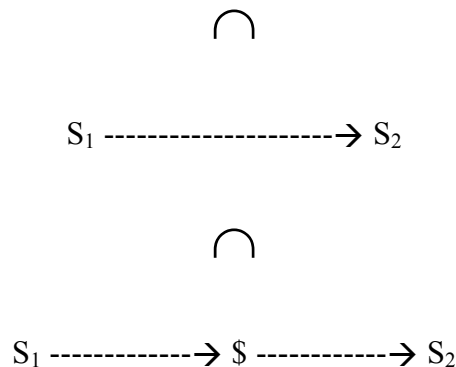
¹¹³ Dans le dictionnaire le sens de la note: « Érogène »

adj. (angl. erotogenic ; allem. erogen). Se dit de toute partie du corps susceptible de manifester une excitation de type sexuel. Pour la psychanalyse, la notion de zone érogène traduit le fait que des pulsions partielles peuvent investir tout lieu du corps. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 123).

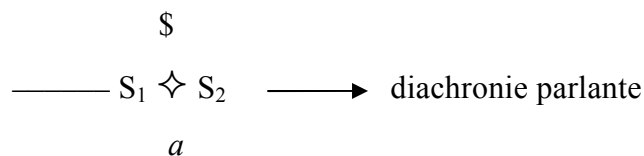
La découverte freudienne a permis de cette manière une aventure dans l'espace subjectif, abstrait. Elle a ouvert la possibilité d'un nouveau domaine de connaissance, qui est l'inconscient, et qui donne à l'homme de meilleures conditions pour penser sur lui-même, et sur sa relation avec le monde.

Nous pouvons inférer, comme l'affirme Alduisio M. de Souza, dans le livre intitulé *Une Lecture Introductrice à Lacan: exégèse d'un style*¹¹⁴:

Que le sujet est un produit d'un jeu positionnel de signifiants. Si le sujet apparaît, donc, comme un effet d'une mise en acte de deux signifiants (S_1 et S_2), il est un produit d'une coupure symbolique pour sustenter une émergence du Réel¹¹⁵, – l'imaginant.



Une opération qui met S_1 , signifiant qui opère la loi, par voie de castration, devant un Savoir Inconscient S_2 , qui s'effectue comme une coupure synchronique dans la diachronie parlante, par l'émergence d'un Réel. Cette coupure est symbolique et la chute de ce Réel comme un objet a restitué le sujet dans la continuité diachronique de son histoire. Une opération complexe, pour la quelle Lacan propose comme une image, la bulle:



¹¹⁴ SOUZA, A. M. de. *Uma leitura introdutória a Lacan...*, p. 17-18.

¹¹⁵ À propos du thème *Produire le sujet ?*, Miller, en observant la clinique de la psychose, a dit:

Voilà ce qui se constitue comme un problème: la production du sujet à partir de l'objet – cause – du désir. Les données cliniques dont Lacan parle sont claires pour marquer l'importance primordiale de l'accueil par la mère de ce parasite qui sera son produit. La thérapie familiale perçoit, également, la fonction décisive de ce que, dans notre langage, on formule comme – ce que le sujet fut pour l'Autre dans son érection comme un être vivant – d'où, par exemple, la tendance au suicide, remarquée par Lacan, chez les enfants non désirés. Si l'enfant doit naître de – ce qu'il fut pour l'Autre dans son érection comme un être vivant –, c'est que le sujet est un miracle. À partir du symbolique, il se dirige au réel, et le réel répond ! Et c'est en cela qu'il faut donner toute sa valeur à cette définition de Lacan qui n'a pas encore été explorée, et qu'Eric Laurent a citée dans son intervention d'hier: Le sujet est la réponse du réel. (MILLER, J. A. Matemas I..., p. 157-158).

S₁ et S₂, bords d'un unique intervalle, d'une coupure synchronique qui articule dans l'acte la formule \$ \diamond a, qui est un axiome du fantasme¹¹⁶.

Le sujet pour la psychanalyse est donc le sujet du désir, soumis aux lois du langage qui le constituent. C'est un effet de l'immersion du fils de l'homme dans le langage. Il est distinct de la conception de l'individu biologique, ou du sujet de la compréhension en des termes grammaticaux. Il est un *effet* du langage et non son élément. Il ex-siste (se maintient dehors), au prix d'une perte, la castration.

3.4 L'IDENTIFICATION POUR LA PSYCHANALYSE

Rappelons que la relation des parents avec leurs enfants est établie dans le biologique et dans le psychique. C'est le symbolique de toute une société qui, ayant exigé des parents la tâche d'élever leur descendance, parle par leurs voix au cours de la création. L'humain est donc humain en se soumettant à cette structure, à ce grand Autre qu'est la société, la langue, la famille, dans une énonciation anthropologique.

Nous pouvons donc dire que *l'individu social* reconnaît son existence en reconnaissant l'existence d'une structure de déterminations, telle la grammaire, la fatalité, les dieux, la mort, la loi, etc. Ceci dans un énoncé anthropologique où le sujet, selon la pensée structuraliste de Lévi-Strauss, reste dans une *position externe*, réduit à être support des relations qui se vérifient dans la structure.

Pour le psychanalyste, le sujet est le sujet de l'inconscient, en sa singularité. Il est *intérieur à la culture*, donc différent du sujet de l'anthropologie. Il est le sujet de l'énonciation et non de l'énoncé. Il surgit causé par les relations intrapsychiques d'identifications premières, avec la mère, le père et avec la figure de tous deux au même temps, jusqu'à ce qu'il arrive à discerner et à élaborer la différence sexuelle anatomique.

Vu la faible condition biologique de l'enfant, la mère occupe, à un premier moment, la place de l'omnipotence, et elle exerce une fonction créant dépendance, étant enregistrée symboliquement comme *l'Autre absolu*, primordial, l'une des images anthropomorphiques du pouvoir de surdétermination de la chaîne de signifiants, et c'est cet objet que le bébé imaginativement portera toujours à la bouche. La mère, même dans le silence, parle et demande que l'enfant accepte ce qu'elle lui donne, pour calmer ses pleurs,

¹¹⁶ SOUZA, A. M. de. *Uma leitura introdutória a Lacan...*, p. 17-18.

créant ainsi la demande et donnant le Don. Le bébé survit parce qu'il est désiré. En acceptant le Don, il se met à la place du Désir de L'Autre. Pour que cela arrive, la femme doit être soumise à la loi de la castration, à l'absence-à-être, en rendant possible de cette manière que le corps du fils soit capté par le désir. Le père, à son tour, a pour fonction de rendre *indépendant, de séparer l'enfant de la mère absolue*, pour que celui-ci puisse entrer dans la culture. Ceci se passe toujours d'une forme insuffisante, mais nécessaire, à fin de rendre possible le passage de la langue maternelle au langage.

Dans *Totem et Tabou* (1912-1913), Freud argumente dans un mythe d'origine, décrivant la horde primitive subjuguée par la domination patriarcale, la question originaire de l'inscription dans la parenté, toujours référée à un ancêtre commun, duquel les membres du groupe descendent, et la question de la persistance de certaines réalités psychiques.

Avec le développement de la psychanalyse, on constate de plus en plus qu'un accès fondé essentiellement sur l'observation des comportements et sur la référence à des modèles sociologiques ne suffit pas à expliquer les problèmes concernant la question de l'identification¹¹⁷, par laquelle le *moi* se constitue et cherche à définir son caractère.

3.4.1 LA CONCEPTION FREUDIENNE

Selon la conception freudienne, la relation de l'identification, par laquelle le *moi* se transforme dans un aspect de l'objet – considéré ici comme deux instances inconscientes –, est un *processus effectué au sein de l'appareil psychique*, dans un espace inconscient, imperceptible directement par les sens. Pour Freud, l'identification surgit à partir de *relations intrapsychiques*, qui se passent dans *l'espace psychique* d'un même individu, et non de *relations intersubjectives* entre deux individus distincts dans lesquelles l'un d'eux se transforme en l'autre, simplement en adoptant des traces des référentiels psycho-sociaux, dans un espace tridimensionnel habituel.

¹¹⁷ Dans le dictionnaire le sens du concept d'« identification »

(*angl.* identification ; *alle.* Identifizierung). *Processus par lequel un individu se rend semblable à un autre, en totalité ou en partie ; on distingue avec Lacan les identifications imaginaires constitutives du moi et l'identification symbolique fondatrice du sujet.* (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 180).

3.4.2 LA CONCEPTION LACANIENNE

Selon la conception lacanienne, de la relation de l'identification¹¹⁸ naît une nouvelle instance psychique, c'est-à-dire, la *production d'un nouveau sujet, causé par l'autre*. Le processus de l'identification passe à être pensé comme une *transformation qui, en plus de se passer dans un espace inconscient, surgit au sens envers*. Selon la perspective lacanienne, le sujet ne surgit pas de la transformation inconsciente d'un autre sujet, comme dans la perspective freudienne. C'est le sujet de l'inconscient qui se produit, garanti et causé par l'autre. L'autre reste dans la position de l'objet qui lui a donné la cause.

Le schéma pour expliquer l'identification n'est donc pas celui de la *transformation* entre deux termes préalablement existants, de A se transformant en B. Ce schéma est celui de la causalité, d'un de ces termes, produit par l'autre. C'est B qui produit A. « *L'identification signifie que la chose avec laquelle le moi s'identifie est la cause du moi ; c'est-à-dire que le rôle actif joué précédemment par le moi est à présent assuré par l'objet.* »¹¹⁹.

Au vu du théorisé jusqu'ici, nous pouvons inférer que, pour que surgisse le *sujet de l'inconscient*, inclus dans l'ordre symbolique du langage, il est nécessaire que la fonction paternelle (Loi du Nom-du-Père) s'opère, métaphore qui fait créer un nouveau sens, qui assume aussitôt une signification différente. Un signifiant non traduisible, qui va doubler la place de l'Autre inconscient (du fils), inscrivant le sujet comme un maillon intermédiaire dans la séquence des générations, pour supporter et transmettre le refoulement et la castration symbolique.

Le Nom-du-Père, un dispositif qui se distingue de la simple dénomination, consiste surtout dans la régulation du sujet avec son désir, en relation au jeu des signifiants qui l'animent et qui constituent sa Loi.

¹¹⁸ Dans le dictionnaire le sens de « concept d'identification » chez Lacan :

[...] *Il est tout à fait remarquable que le terme d'identification soit repris par Lacan [...] dès le début de sa réflexion théorique puisque la thèse concernant la phase du miroir (1936) se trouve ramène pour conclure à l'assomption de l'image spéculaire conçue comme fondatrice de l'instance du moi. Celui-ci voit donc son statut définitivement assuré dans l'ordre imaginaire. Cette identification narcissique originaire sera le point de départ des séries identificatoires dont le moi se trouvera constitué, leur fonction étant une fonction de « normalisation libidinale ». L'image spéculaire, enfin, formera, pour le sujet, le seuil du monde visible. [...] L'identification y est envisagée comme « identification de signifiant » [...].* (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 182).

¹¹⁹ NASIO, J.-D. *Enseignement de 7 concepts cruciaux de la psychanalyse*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2001, p. 166.

Une formalisation lacanienne, de laquelle se dégage un jeu de substitution dans la chaîne de signifiants, qui organise deux temps distincts. Un premier temps qui élide le désir de la mère, par son appel au nom paternel, par une identification (selon la première description de Freud) et parce qu'elle retire le sujet du champ du désir maternel. Un temps décisif et régulateur du devenir de la dialectique œdipienne. Un second temps durant lequel le signifiant paternel rendra possible l'apparition de la place de l'Autre inconscient, en démontrant la relation avec le signifiant du phallus originellement refoulé et en instituant la parole.

L'efficacité de la fonction paternelle émerge dans la psychanalyse au moyen d'une élaboration mythique qui l'indique comme une vérité inconsciente¹²⁰.

Rien dans la réalité vécue par le sujet n'indique la fonction et la dominance de la vérité sacrée du père mort – désigné, depuis la religion, comme un effet symbolique d'un pur signifiant – comme un terme refoulé. Ceci parce que, ce qui est refoulé est la représentation de celui auquel se réfère le refoulement et qui s'inscrit dans l'appareil psychique sous la forme d'investissement du trait mnésique (reste ou résidu de perception stratifiée).

La métaphore paternelle consiste uniquement en un jeu de substitution dans la chaîne signifiante, une structuration résultante de l'inscription d'un sujet, au moyen du refoulement originaire, dont l'argument mythique va se répéter et commander le devenir.

3.5 LA LOI COMME SIGNIFICANT

La Loi du Père, depuis Freud, se révèle tout autant destinée à la mère (« Tu ne réintégreras pas ton produit ! ») qu'à son enfant inévitablement pris dans son désir. Cette Loi se dévoile en outre doublée d'un interdit du cannibalisme et du meurtre ainsi que d'une proposition d'idéaux notamment sexuels (« Tu jouiras plus tard, comme moi, avec une femme d'une autre famille ! »). Cette Loi de l'inconscient, lorsqu'elle est introjectée, est à l'origine du Surmoi et de l'Idéal du Moi. « *Le refoulement des pulsions, leur répression et leur sublimation sont les principales issues du conflit qui les lie structurellement à cette*

¹²⁰ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 282.

Loi »¹²¹. La présence réelle d'un père n'est pas la plus sûre garantie de l'accomplissement de cette Loi. Un père mort ou absent peut être tout autant, voire davantage, l'agent adéquat de cette normatisation. Lacan montre comment cette Loi, en tant qu'elle est principe de différenciation et de séparation, est en fait la Loi du langage et qu'elle est une condition indispensable à l'existence du désir. Le sujet se structure par sa réponse inconsciente à cette Loi et aux désirs incestueux auxquels elle donne forme : refoulement du désir (névroses), déni (perversions) ou forclusion (psychoses) de la Loi. Il importe de distinguer les trois dimensions : le Père réel, imaginaire et symbolique.

Les noms de la loi, selon le juriste Gérard Timsit, peuvent faire croire à son existence concrète et à ses modes d'exercice de la puissance.

Le pouvoir gît ailleurs que dans la loi. Dans les noms, aussi, qu'elle s'arroge avec arrogance – ou ceux qu'on lui décerne en toute innocence. Nommer la loi n'est cependant pas innocent. C'est en dire la majesté et l'étendue, en énoncer l'emprise et l'obéissance qui lui est due. La loi se nomme de Dieu ou de nature, loi de l'Etat, du Prince ou de la Société. Dans tous les cas, elle prend sa puissance de son nom et de la référence à laquelle elle s'adosse. Les noms de la loi imposent la loi de leur nom, et nommer la loi c'est forger et définir, au-delà du visible et du formel, le réseau de contraintes indéfinissables et invisibles auxquelles obéit le sujet soumis à la loi. C'est dans cet effort de nommer la loi d'un nom seul que longtemps l'on s'est raidi et les noms qu'elle arbore aujourd'hui encore sont ceux dont on l'avait baptisée dans des temps reculés où le pouvoir revêtait d'autres masques et portait d'autres marques. Aujourd'hui, l'on sait les noms de la loi. Je veux le dire. Et ce n'est plus un seul nom auquel il la faut réduire, ou dont on doit la magnifier. Serait-ce même le nom de Dieu. C'est entre deux infinis qu'elle s'installe et déploie son existence. Elle est loi humaine et, parfois, se prend – ou d'éprend – pour la parole de Dieu. Or Dieu s'est tu pour avoir – dit Jabès – une fois parlé dans la langue de Dieu. Dans son silence ont cru pouvoir venir se loger les hommes. Et l'Etat, qui est création des hommes. Et leurs lois. Toute une part de l'histoire de la politique et du droit réside dans cette appropriation par les hommes du nom divin de la loi. Et dans le progressif désenchantement du monde dont parle Weber. De la révélation charismatique du droit par les prophètes à l'apparition des juristes professionnels et de la bureaucratie, un processus de formation de l'Etat moderne s'est développé. Accompagné de l'élaboration systématique et spécialisée du droit, et de l'émergence de juridictions différenciées, œuvrant et raisonnant sur des bases logiques. Puis on en est resté là¹²².

3.5.1 LA LOI DU NOM-DU-PERE

Ainsi que le théorise la psychanalyse lacanienne, c'est la *fonction paternelle* qui sépare, normalise et installe l'être biologique dans une position établie dans la culture, et

¹²¹ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse : concepts, notions, biographies, œuvres, événements, institutions*. Comité éditorial : Bernard Golse, Editeur (scientifique) ; Sophie de Mijolla-Mellor, Editeur (scientifique) ; Roger Perron, Editeur (scientifique). Paris : Hachette Littératures, 2005, (P. de Neuter), p. 992-993.

¹²² TIMSIT, G. *Les noms de la loi*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991.

non plus dans le chaos du grand Autre absolu, où il n'y a pas de différence ni d'altérité, ni d'impossibilités ou de prohibitions, comme dans le modèle conceptuel de la première relation de l'humain avec sa mère. En effet, dans un premier moment infantile, telle relation se fait dans cette place de l'Autre absolu, sans limitations, où il n'y a pas de singularité ni d'appartenance à un ordre de filiation, dans une espèce de dieu matérialisé dans l'imaginaire maternelle.

L'agent de cette opération de coupure, c'est-à-dire, de la castration qui se réfère au phallus comme un objet non réel, mais imaginaire – comme un ensemble de conséquences subjectives, principalement inconscientes, pour être déterminées par la soumission du sujet au signifiant – est en général le père, qui représente la Loi de la *prohibition de l'inceste*. Un acte qui scinde et dissocie le lien imaginaire et narcissique entre la mère et son fils. Il castré l'Autre maternel d'avoir le fils à la place du phallus imaginaire, et castré l'enfant d'être le phallus (signifiant particulier qui tient la fonction de désigner tout ce qui dépend de la dimension sexuelle), c'est-à-dire, de s'identifier avec cette position idéale de phallus pour remplir le désir maternel.

La coupure produite par l'acte de castration est une œuvre de la Loi. Un produit de la métaphore paternelle qui, en désignant ce que la religion nous a enseigné à évoquer, attribue à la fonction paternelle l'effet symbolique d'un pur signifiant et, en possession de toute sa dynamique subjective, *avec son pouvoir empêche l'inceste*. Une Loi à laquelle le père même, comme un sujet, est aussi soumis.

L'instauration de l'ordre symbolique, sous les effets du refoulement originaire du signifiant phallique et de la castration symbolique, *institue la parole*, et attribue une place définie à chacun dans la descendance, pour imposer une limite à la jouissance absolue.

Le *phallus* dans son *acception symbolique*, du fait d'être un signifiant du désir, *s'assimile à la propre Loi de la prohibition de l'inceste*. Et la force de la limite symbolique se réactualise avec les défis de la vie quotidienne, car il rompt l'illusion de chaque être humain de se croire possesseur d'une omnipotence imaginaire.

Nous pourrions donc dire que, pour que surgisse chez l'être dans le corps naturel, un sujet de l'inconscient, *il est nécessaire que la Loi s'institue dans son acception de phallus symbolique*, laquelle découle de la parole paternelle qui « réalise l'élimination du désir

de la mère », conduite par elle-même qui, en appelant au Nom-du-Père, retire le « *sujet en dehors du champ du désir* »¹²³ maternel.

Il s'introduit ainsi une série d'opérateurs et de normes qui nous éloignent des animaux, et qui servent à la protection de l'être humain face à la nature et à la régulation des liens réciproques entre les hommes, dans un processus socio-culturel.

3.5.2 LA LOI JURIDIQUE

En partant de la conception psychanalytique du concept de Loi qui régit la dynamique subjective et de la perspective de ce que la théorie du droit permet au juriste de comprendre la société normativement en la captant comme un ordre social, nous pouvons donc penser que la loi juridique – comme régulatrice des actions et des relations humaines – soit du sujet avec lui-même, soit avec ses semblables ; une juridiction morale¹²⁴,

¹²³ Dans le dictionnaire le sens du concept de « Nom-du-Père » :

[...] *Formalisation en deux temps. Le premier réalise l'élimination du désir de la mère pour y substituer la fonction du père en ce qu'elle conduit, au travers de l'appel de son nom, à l'identification au père (selon la description première de Freud) et à l'extraction du sujet hors du champ du désir de la mère. Ce premier temps, décisif, régit, avec toutes les difficultés attenantes à une histoire particulière, l'avenir de la dialectique œdipienne. Il conditionne ce qu'il est convenu d'appeler « la normalité phallique », soit la structure névrotique qui résulte de l'inscription d'un sujet sous le coup du refoulement originaire. Dans le second temps, le Nom-du-Père en tant que signifiant vient redoubler la place de l'Autre inconscient. Il dramatise à sa juste place le rapport au signifiant phallique originairement refoulé et institue la parole sous les effets du refoulement et de la castration symbolique, condition sans laquelle un sujet ne saurait valablement assumer son désir dans l'ordre de son sexe.* (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 283).

¹²⁴ Concluant sur « *Droit et Moral* », Ferraz Junior dit:

[...] nous pouvons dire que les sanctions morales ne sont jamais le contenu de leurs préceptes, différemment des normes juridiques qui sont caractérisées pour prescrire expressément leurs sanctions. À ceci l'on ajoute un autre aspect: pendant que le droit admet les dénommées normes permissives de contenu propre, la permission morale est toujours à contrario sensu, c'est-à-dire, elle permet ce qui n'est pas moralement défendu ou obligatoire. Le droit et seulement le droit permet expressément. Ceci a une conséquence importante. Les systèmes normatifs juridiques peuvent être auto-suffisants, car ils contiennent des normes sur la reconnaissance, le changement et l'application du propre droit. La morale n'a pas de normes secondaires, à moins qu'on ne la juridifie. [...] dans les relations entre droit et justice. La justice en tant qu'un code donneur de sens au droit est un principe régulateur du droit, mais non constitutif. C'est-à-dire, quoique le droit immoral soit dépourvu de sens, ceci ne veut pas dire qu'il n'existe pas concrètement. L'immoralité fait que l'obligation juridique perd son sens, mais cela ne rend pas l'obligation légale juridiquement invalide. La distinction est subtile, mais très importante. L'exemple des condamnés par le nazisme, [...] peut éclairer sur ce sujet. L'obligation de la condamnation au nom de la véhiculabilité de l'obligation juridique ne disparaît pas avec l'injustice de l'acte. Ce qui constitue le droit et lui confère une réalité c'est l'établissement de relations meta-complémentaires, hiérarchiques d'autorité/sujet. En ces termes, le droit est une organisation de relations de pouvoir. Son principe constitutif est l'imposition autoritaire. Toutefois, son principe régulateur, qui lui confère un sens, c'est la justice. Analogiquement, il n'est pas impossible un jeu de football avec 15 joueurs et quatre gardiens de but, malgré que le sens du jeu vienne, à la limite, à se perdre. De la même façon, un droit immoral peut exister (se constituer), malgré qu'il perd son sens comme droit. [...] la notion de sens, [...] l'expression tient relation avec l'orientation de l'homme dans le monde. [...] Un sens, ainsi, tient une relation avec la valeur des choses, avec sa dignité intrinsèque. [...] La perte de sens affecte, pourtant, l'orientation de l'homme. [...] Le droit, en somme, privé de moralité, perd son sens, malgré qu'il ne perd pas

institutionnalisée officiellement par un groupe ou une nation – est un instrument de dépendance, de castration, limitatif. Situé dans *un autre niveau de la réalité*, elle fait une coupure de la satisfaction comportementale libre et absolue, en établissant des normes prescriptives¹²⁵ de normalisations individuelles et collectives.

Une telle normativité découle des phénomènes sociaux qui ont comme noyau identificateur des unités telles que, par exemple, la famille, l'entreprise, l'administration publique. Ces unités se manifestent comme un phénomène juridique, dans un ensemble de délimitations qui procurent de la durabilité aux espoirs de leurs agents, lesquels accomplissent des rôles (père, mère, fils, employeur, employé) qui configurent des responsabilités, des devoirs, des facultés, des pouvoirs, etc.

Un phénomène complexe qui s'exprime au moyen de propositions de devoir-être (un permis, un interdit, une faculté) dans un abord juridico-logique et qui, selon le modèle politique, fait en sorte que le « doit-être » dérive de « l'être » dans un abord juridico-sociologique. Il établit ainsi des relations sociales institutionnalisées d'autorité et de sujet, avec un contenu descriptif généralisateur d'actions.

Par conséquent, ayant en vue la caractéristique transdisciplinaire de cette approche, l'aspect de la *normativité juridique* que l'on est intéressé de prioriser sans argumenter sur sa théorisation logico-conceptuelle, c'est *l'examen des relations juridiques* qui s'établissent entre les agents socio-juridiques, qu'elles soient publiques ou privées dans leur *genèse*. C'est-à-dire, on envisagera comment et d'où émanent les éléments qui surdéterminent la loi qui régit l'identification et la réglementation du sujet du droit.

nécessairement son empire, sa validité et son efficacité. (FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito...*, p. 353-354).

¹²⁵ En discourant sur le « *Concept de norme: un abord préliminaire* », Ferraz Junior dit:

Comme nous observons, soit comme une norme-proposition, soit comme une norme-prescription, soit comme une norme-communication, le concept de norme juridique est un centre théorique organisateur d'une dogmatique analytique. Même sans méconnaître que le juriste, en concevant normativement les relations sociales, en vue de créer des conditions pour la décision de ses conflits, il est aussi un scientifique social, et il faut reconnaître que la norme est son critère fondamental d'analyse, le phénomène juridique se manifestant pour lui comme un devoir-être de conduite, un ensemble de prohibitions, d'obligations, de permissions, au moyen duquel les hommes créent entre eux des relations de subordination, de coordination, organisent leur comportement collectivement, interprètent leurs propres prescriptions, délimitent l'exercice du pouvoir etc. Avec cela, il est aussi possible d'envisager les institutions sociales, comme la famille, l'entreprise, l'administration publique, comme un ensemble de comportements disciplinés et délimités normativement. (FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito...*, p. 100).

Ainsi donc, le flux de communication et les points de connectabilité épistémologique entre la théorie du droit et la théorie psychanalytique se présentent comme perceptibles, en mettant en évidence la conception des phénomènes sociaux comme des situations normatisées par une combinaison d'expectatives cognitives et normatives¹²⁶. On remarquera les phénomènes qui surdéterminent la structurante de la dynamique subjective dans l'opération symbolique d'inscription de la *Loi du Nom-du-Père*, relativement à l'authenticité des noyaux identificateurs des unités qui composent l'organisation et la structure des phénomènes sociaux, et qui surdéterminent l'opération symbolique d'inscription de la *loi juridique*, soit, la dynamique du sujet du droit.

Dans le champ juridique, la loi est pensée au sens élargi comme l'un des signifiants maîtres fondateurs de la culture. Depuis son origine grecque, le savoir du droit est reconnu comme l'art le plus ancien du juste, du bon et de l'équitable, faisant des lois pour régir, normaliser, inciter le genre humain à obéir. Nous pourrions dire que, pour qu'il surgisse *un sujet du droit* doté d'une *personnalité* et, par la suite, des *degrés de capacité juridique* découlant de la conscience et de la condition de discerner quant à l'obéissance et à la transgression de règles légales, il faut que la Loi première, c'est-à-dire, celle de la fonction paternelle, ait été établie dans le premier temps de son inscription. Autrement dit, il faut que cette Loi ait été établie lors du premier processus d'*identification subjective*, avec ses subséquentes nuances résolutive œdipiennes, en établissant ainsi des conditions pour étendre son efficacité, au moyen du phénomène qui dans la théorie psychanalytique est nommé *transfert de traces identificatoires*, aux relations que les individus maintiennent avec d'autres institutions, civiles ou gouvernementales.

D'où l'on observe que le processus, c'est-à-dire, le mode d'inscription de la *Loi paternelle* au moyen du refoulement originaire, détermine une *structure subjective* et qu'il

¹²⁶ En discourant sur *La conception des phénomènes sociaux comme des situations dénommées, des expectatives cognitives et normatives*, Ferraz Junior dit:

Les structures sociales donc, sont constituées par une combinatoire d'expectatives cognitives et normatives, de façon à conférer une durabilité aux relations sociales dynamiquement en transformation. Quand, par exemple, nous conduisons une voiture, la circulation routière peut être vue comme un ensemble d'interactions et, donc, une chaîne complexe d'expectatives. Certaines sont cognitives – généralement, personne ne conduit d'une manière folle dans les rues, car le risque de heurter une autre voiture se confronte avec le risque de causer un dommage à soi-même – d'autres sont normatives: il est obligatoire de donner la préférence à celui venant de la droite. Les premières sont garanties par des généralisations empiriques, les secondes par des prescriptions. Pour conférer une durabilité, pourtant, dans des cas de conflit entre les deux (les cognitives et les normatives), nous devons reconnaître que, en dernière instance, le comportement se stabilise d'une manière prépondérante par les normatives (même si les conducteurs tentent de conduire follement, les normes continuent d'interdire des comportements négligents). (FERRAZ JUNIOR, T. S. Introdução ao estudo do direito..., p. 103).

est un facteur décisif et régulateur, avec toutes les particularités découlant de l'histoire de chacun, de la dialectique du sujet, comme un *individu social*, avec les choses de la vie.

Ainsi, le mode d'inscription de la *loi juridique*, qui considère l'être biologique comme un individu social, influe dans sa *constitutivité*, en l'érigeant en un *sujet du droit*, et en déterminant sa dialectique avec les relations socio-juridiques. Un exemple radical est le cas des indigents, marginalisés, sans foyer, qui ne s'insèrent dans aucun ordre socio-culturel, ne portant pas de noms de famille, n'existant même pas dans les registres publics ou dans les recensements. Ceci étant le cas dans certains pays en « voie de développement ».

On observe que les individus sociaux, par des déterminations inconscientes, cherchent la satisfaction de leurs demandes de sécurité, de protection et d'autorité en conformité avec ce qu'ils rencontrent initialement dans leur milieu familial et social, dans des institutions extérieures, religieuses, civiles, étatiques, et dans d'autres couches dirigeantes. Ainsi survient-il un processus complexe, ambivalent et contradictoire, ressemblant au processus de structuration du psychisme, avec des identifications positives ou négatives, qui produisent du respect ou de la désobéissance aux degrés les plus variés, en conformité sûrement avec l'influence d'autres facteurs variés, physiques et ambiants.

On ne peut donc pas oublier que « *le sujet n'est un sujet que s'il existe un autre qui le regarde comme tel* ». Raison pour laquelle on dit que l'inconscient est le discours de l'Autre.

Si le sujet n'a pas été désiré, ni regardé d'une manière libidineuse, érogène, il ne se constitue pas, il ne se structure pas.

La formation de la subjectivité humaine dépend du désir d'un autre humain.

En réfléchissant un peu plus, nous pourrions dire que la loi juridique ne concerne pas seulement les nécessités de la biologie, du matériel, car elle traverse une frontière entre le physico-psychique et le social. La loi juridique – quand même, en apparence au moins, elle se réalise postérieurement à la Loi du Nom-du-Père, – garde aussi un rapport avec la pulsion et le désir humain.

Elle a la fonction d'ordonner les actions et les relations humaines, ce qui est, remarquons-le, fort distinct de la fonction d'ordonner les purs instincts et les nécessités biologiques.

Depuis Hegel, nous savons qu'*être humain* c'est désirer ce qu'un autre humain désire. C'est désirer être « *reconnu* » comme « *la valeur même* » de ce qui est désiré par un autre être humain.

Le sujet étant en relation avec quiconque, soit dans sa famille, soit dans son milieu social, deviendra quelqu'un d'important s'il est reconnu par l'autre.

L'humain n'est humain que si les autres le regardent comme tel.

Et, pour Lacan, allant plus loin, *être sujet c'est se reconnaître dans son propre désir*.

CHAPITRE 4

LA SUBJECTIVITE DANS LA THEORIE DU DROIT

Passons maintenant à des notions de base à propos du concept de sujet du droit pour rendre opérationnels quelques aspects nécessaires à cette articulation transdisciplinaire.

4.1 LE SUJET DU DROIT

Étymologiquement, le terme sujet vient du latin, *subiectus* = mis au-dessous.

Ce ne sont pas tous les événements physiques du monde des faits qui sont pris en compte par le monde juridique, telle, par exemple, une étoile filante. En effet, ils n'ont lieu dans le champ juridique que les supports événementiels qui, comme résultat d'un processus social d'adaptation humaine, intéressent à l'incidence de la règle juridique.

Selon l'enseignement de Pontes de Miranda¹²⁷.

En face du monde dans lequel il s'est senti inclus, mais entouré de tous les côtés, l'envahissant par le nez, par la bouche, par les oreilles, touchable et ostensible, l'homme s'est reconnu assujetti à toutes les vicissitudes et dépendant de ce qui se lançait contre lui. D'où les deux concepts initiaux sub-iectus, sujet, et ob-iectus, objet.

Quand l'homme, au lieu de seulement cueillir les fruits des arbres, pêcher, puiser de l'eau, etc., « pensa à mettre de l'ordre et une certaine prévisibilité aux faits qui l'entouraient, il créa, en principe inconsciemment, des règles juridiques »¹²⁸.

Dans l'histoire de la civilisation juridique on vérifie que l'homme a été capable, à travers l'attribut qu'on lui reconnaît nommée *personnalité*, d'accepter des droits et des obligations, devenant ainsi au cours du temps un sujet des relations *juridiques*. Ainsi,

¹²⁷ MIRANDA, P.-de. *Tratado das ações*. t. 1. Campinas : Bookseller, 1998, p. 22.

¹²⁸ MIRANDA, P.-de. *Tratado das ações...*, p. 22.

juridiquement, être humain libre équivaut au sujet circonscrit par les paramètres de la soumission à la loi.

Conceptuellement, selon le juriste brésilien Orlando Gomes¹²⁹, le « *sujet du droit est la personne à qui la loi attribue la faculté ou l'obligation d'agir, en exerçant des pouvoirs ou en accomplissant des devoirs* ». Un être susceptible d'être titulaire autonome de relations juridiques¹³⁰. Tout homme est une personne et, actuellement, il possède une aptitude pour accomplir dans la société un rôle juridique, en tant que sujet du droit.

À partir de la conception d'un lien étroit entre la titularité de droits et la *personnalité* de la personne comme étant un *attribut juridique*, comme l'enseigne ce juriste, la « *personnalité est institutionnalisée dans un complexe de règles déclaratoires, des conditions de son activité juridique et des limites, auxquelles elle doit se conformer* ».

Théorisant à propos de la reconnaissance de la personne et des droits de la personnalité, le juriste portugais Mota Pinto¹³¹ enseigne que le « *droit ne peut être conçu qu'ayant comme destinataires les êtres humains vivant en société* ». Au sens technique, être une personne, c'est avoir une aptitude pour être un sujet de droits et d'obligations. C'est être un centre d'imputation de pouvoirs et de devoirs juridiques.

Il n'y a donc pas de coïncidence, au sens *technique juridique*, entre la notion de personne et la notion d'être humain, vu qu'on y inclut dans celle-là aussi les associations, les fondations, etc. Pour des options valoratives et culturelles, déterminées par la conception de l'homme et du monde, l'attribution ou la *reconnaissance de la personnalité* n'a pas toujours été étendue à toutes les personnes.

Nous rappelons sous cet aspect que, dans le régime juridique des temps du droit romain, l'esclave n'équivalait pas à l'homme libre, malgré que l'attribut universel de la personnalité fût attribué à tout être humain. L'individu qui était réduit à l'esclavage

¹²⁹ GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil*. Rio de Janeiro. Forense, 1999. (Obra premiada pelo Instituto dos Advogados da Bahia), p. 142.

¹³⁰ En discourant sur le concept de relation juridique, Gomes dit:

[...] *On préfère actuellement, cependant, le concept de situation juridique subjective, qui est plus ample. Son élévation à la hauteur de concept nucléaire de la Théorie Générale du Droit Civil est l'œuvre de l'École des Pandectes et leur systématisation fut accueillie par le Code Civil allemand (BGB). Le droit cessa d'être traité en fonction du sujet, comme il le fut dans les Codes Latins, pour tourner autour du concept de relation juridique, et de ses vicissitudes [...]. Dans cette condition, le sujet du droit est un simple élément de la relation juridique et, comme tel est-il traité [...]* (GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 93-94).

souffrait la *capitis diminutio máxima* et, avec la perte du *status libertati*, il devenait inapte à être titulaire de n'importe quel droit, ne pouvant recouvrer une personnalité juridique que s'il récupérait sa liberté. Durant le Moyen-âge, la profession religieuse privait l'individu des droits civils. Les rémanences de l'institut de la dénommée *mort civile* ont été abolies des législations.

Le concept de *sujet du droit* ou *sujet juridique* est fondamental dans la théorie du droit qui, selon la conception la plus traditionnelle, le définit comme étant un titulaire de propriété privée, avec des droits et des devoirs correspondants. Ou encore, elle l'envisage comme une *personne*, un concept qui provient du Christianisme et qui mentionne la dignité de l'homme non susceptible d'être un simple objet. Ceci résultant des disputes théoriques sur son fondement. Cependant, la notion de *sujet juridique* ne s'épuise pas dans les aspects relatifs au concept du rôle social de l'individu.

La pensée qui prédomine dans l'ordre juridique actuel, fondée idéologiquement sur le droit de la propriété, est celle qui admet deux espèces de personnes: les personnes naturelles (personnes physiques) et les personnes juridiques (groupement d'individus ou ensemble de biens).

De nos jours, on affirme que toute personne est dotée d'une personnalité juridique, une aptitude que le droit élargit, en la reconnaissant à des êtres moraux, tels les sociétés, les associations, les entreprises commerciales, l'État lui-même, etc., porteurs de droits et de devoirs. Les organisations se constituent par le rassemblement d'individus qui s'associent en vue d'une finalité commune déterminée, jouant des rôles et exerçant des fonctions institutionnalisées normativement, recevant des contours plus nets et certains, intégrés dans des statuts propres.

Une grande difficulté se présente au droit pour expliquer la nature de ces *personnes juridiques*. Ainsi, existe-t-il des théories qui nient et d'autres qui affirment la personnification de telles entités comme une fiction juridique. La complexité des situations juridiques survenues du commerce, de l'étatisation et, plus tard, des entreprises privées organisées bureaucratiquement, a forcé l'institutionnalisation du concept de ces *êtres moraux*, car il s'agit d'une matière d'importance maximale dans la discipline de la

¹³¹ MOTA PINTO, C.-A.-da. *Teoria geral do direito civil*. 3. ed. Coimbra : Coimbra, 1999, p. 84.

responsabilité civile des *personnes physiques* garanties ou couvertes par les *personnes juridiques*.

Selon l'explication de Ferraz Junior¹³², à propos de la notion de *sujet juridique* (personne physique et personne juridique) fondée sur le *rôle social* de la *persona* (dans l'antiquité, masque utilisé par l'acteur de théâtre représentant de différents rôles, signification utilisée aujourd'hui pour indiquer l'intégration de l'homme dans le monde juridique à partir d'un ensemble de rôles institutionnalisés) comme l'un des *noyaux significatifs* des systèmes sociaux, se présentant comme un *contenu des normes juridiques* conçues analytiquement et institutionnalisées grâce à l'idéologie prévalent, il existe des cas « *dans lesquels se constitue un ensemble de rôles limités qui ne se communiquent pas avec les autres rôles possibles* ».

Le propre ordre juridique se charge d'isoler ces différents rôles et de les intégrer dans un système dans lequel ils acquièrent un sens. Un exemple de ces divers rôles d'une certaine forme *isolés des autres rôles sociaux* (le père qui est simultanément travailleur dans son propre emploi, contribuable d'impôts, associé du club, agent capable d'exercer plusieurs rôles et activités ayant entre elles des rapports politiques, sociaux, économiques etc.), peut être le statut des sociétés civiles ou anonymes, intégrés dans un système organique statutaire avec des règles propres. Dans ces cas, le rôle isolé du président-directeur, intégré dans le système de la personne juridique, reçoit le nom de l'organe qui agit, qui conclut des contrats, qui en répond en cas de processus litigieux etc.¹³³.

Une *personne juridique abstraite* est celle qui surgit comme autonome et indépendante relativement aux *personnes physiques* qui la composent, se constituant avec une identité propre, c'est-à-dire, découlant d'un système organique de rôles isolés et intégrés par le statut. La personnification de ces êtres moraux est une construction de la technique juridique concernant un fait social.

On constate, ainsi, que la notion de sujet juridique est ample, complexe, et ne s'épuise pas dans les concepts de la personne physique ou juridique. Comme l'enseigne Ferraz Junior:

¹³² FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito...*, p. 153-154.

¹³³ FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito...*, p. 154.

Toute personne physique ou juridique est un sujet juridique. La réciproque, pourtant, n'est pas vraie. L'héritage jacent, les biens encore en inventaire, est un sujet du droit, mais non une personne. Le sujet n'est rien de plus qu'un point géométrique de affluence de normes diverses. Ce point peut être une personne, physique ou juridique, mais aussi un patrimoine. À lui s'attribuent, vers lui convergent des normes qui confèrent des droits et des devoirs. On parle ainsi d'un sujet actif (d'un droit subjectif) et d'un sujet passif (d'une obligation)¹³⁴.

À propos de la querelle quant à la dénomination terminologique de la personne humaine comme un être juridique, au début d'une réflexion sur la genèse du sujet du droit, nous rappelons que le droit brésilien, suivant l'école naturaliste, adopte dans la législation civile l'expression « *personne naturelle* ». Comme on le sait, Teixeira de Freitas refusait cette expression, pour être une dénomination qui peut susciter, par antinomie, l'idée de « *personnes non-naturelles* », ce qui rendrait impossible d'attribuer une personnalité naturelle aux êtres créés par l'esprit humain comme, par exemple, les associations. Il a donc suggéré la dénomination amphibologique – « *être d'existence visible* » et « *être d'existence idéale* » – une nomenclature adoptée par le Code Civil argentin. Malgré d'autres suggestions, comme, par exemple, « *personne individuelle* » et « *personne collective* », la législation fiscale brésilienne, suivant un modèle de certains pays européens, passa à adopter le terme « *personne physique* », terme qui n'exprime pas certains aspects intrinsèques moraux et spirituels de l'être humain.

En écartant de cette étude, à partir d'ici, la question des entités morales, nommées par le droit brésilien comme *personnes juridiques*, groupement d'individus, ou encore patrimoines, nous privilégions la question des *personnes* dénommées *physiques*, pour penser sur ce qui est minimalement nécessaire à *l'existence des personnes naturelles*, autrement dit, *physiques*, c'est-à-dire, à *l'existence du sujet du droit*.

Comme nous l'avons déjà dit, l'homme a établi un système de droits et d'obligations, du fait d'être reconnu comme une *personnalité*, attribut qui, en tant que support factuel sur lequel repose le droit, se situe au-delà du champ juridique. Il se réfère à la structurante constitutive découlant d'aspects psychiques qui, prise comme une unité, distinguent un sujet, spécialement à l'égard des valeurs sociales et morales.

Par conséquent, « *l'être humain est le sujet des relations juridiques, ce qui implique, comme contenu fondamental de l'ordre juridique, le respect à la dignité de la personne humaine* ».

¹³⁴ FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito...*, p. 154.

Une question demeure: *Comment penser donc, dans la théorie du droit, aux aspects du passage de l'être humain à l'individu social, identifié et réglé par le droit ?*

4.2 LES PERSONNES NATURELLES OU PHYSIQUES

Le droit considère l'être humain comme étant aussi un individu social, une *personne* régie par les lois juridiques. Celle-ci est une *considération génératrice* qui assure, consacre et consolide *l'insertion de l'être humain dans la société*.

Le problème, c'est que la réduction de l'ordre juridique à un *état de nomination patrimoniale*, dans lequel la personne se réduit à un titulaire de biens – *une personne codifiée* ou un *sujet virtuel*, distinct de la *personne réelle*¹³⁵ – éloigne la possibilité de s'établir un *statut de nomination subjective*.

À partir de l'observation indiquant une distorsion dans la notion de sujet du droit, en mettant en évidence la signification *du passage de l'être biologique à la personnalité juridique*, nous étudierons successivement l'existence, le corps, la vie humaine et l'identification.

4.3 L'EXISTENCE DES PERSONNES PHYSIQUES

Tout être humain a droit à une *personnalité juridique*, qu'il soit un enfant ou qu'il soit porteur d'une maladie physique ou psychique. Pour que cette « personne physique » existe au sens juridique du terme, dotée d'une personnalité juridique, il est nécessaire un *corps humain*, et que celui-ci *soit vivant*. Quant aux droits du conçu, la loi le protège dès sa formation.

C'est cette personnalité qui rend l'être humain capable de participer aux relations juridiques, en se configurant de cette forme dans la catégorie de sujet du droit ou de sujet juridique. À lui s'attribuent, vers lui convergent les normes qui confèrent les droits et les devoirs.

¹³⁵ MEIRELLES, J. O ser e o ter na condição civil brasileira : do sujeito virtual à cláusula patrimonial (p. 87-114). *Repensando fundamentos do Direito Civil Brasileiro Contemporâneo*. Coordenação de Luiz Edson Fachin. Organização de Carmem Lúcia Silveira Ramos *et al.* Rio de Janeiro : Renovar, 1998, p. 91.

4.3.1 LE CORPS HUMAIN

Le corps peut être vu comme un droit de l'être humain. De cette façon, plus qu'un support physique, il est un élément constitutif de la personnalité juridique. Quand même cela soit une matière qui, selon les influences d'une philosophie rationaliste et/ou spirituelle, s'éloigne des préoccupations discutées dans le droit.

En tant que composant de la personne, le corps nécessite naturellement une protection juridique particulière. Une protection non seulement contre les actes provenant des autres, mais aussi contre ceux provenant de sa propre personne.

Les questions qui demeurent dans la formulation de ce concept sont les suivantes: *Quelle dimension a le corps humain ? Quel est le droit d'une personne sur son propre corps ?*

Au vu de cela, surgissent des normes de défense et de protection à l'intégrité physique et morale, comme expression aussi bien de la pensée jus-naturaliste que du jus-positiviste, selon le principe prédominant dans presque tous les systèmes législatifs, selon lequel la personne n'est pas propriétaire de son corps, car *le corps est une existence, non un objet*. Reste donc à savoir dans quelle mesure peut-on considérer comme actes juridiques licites – outre l'allaitement, le don du sang, la transplantation des cornées etc. – les actes de disposition qui mettent en danger une telle intégrité, tenant pour objet ce qui n'est pas un objet, c'est-à-dire, le corps humain. Nous rappelons que pour le droit, l'objet et la finalité doivent être licites, et les droits doivent être disponibles.

S'exprimant à propos des *droits de la personnalité*, considérés comme essentiels à la personne humaine, disciplinés à fin d'en protéger la dignité, Orlando Gomes¹³⁶, les a indiqués comme « *absolus, extrapatrimoniaux, intransmissibles, imprescriptibles, non gageables, vitaux et nécessaires* ». Ce sont des droits qui se réfèrent à l'intégrité physique et morale, dont l'importance vient en augmentant relativement à la technoscience et aux nouvelles coutumes, faisant surgir des règlements dans le sens de la *protection de la personne*, en disciplinant le *don d'organes* et les *recherches biomédicales*.

¹³⁶ GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 152.

4.3.2 LA VIE HUMAINE

La *vie humaine*, dans la théorie du droit aussi, *n'est pas considérée seulement comme celle d'un être biologique*, au sens *organique du terme*. Pour le droit, il intéresse de savoir si l'être humain est en vie, ce qui suscite des questions relatives tant au *début* qu'à la *fin de la personnalité*, et des *incertitudes* à propos de cette matière.

a) Être vivant et viable

Quant à *l'attribution de la personnalité juridique*, c'est-à-dire, pour que l'être humain soit doté d'une personnalité juridique, il faut naître vivant. La personnalité juridique n'est pas reconnue au mort-né. On le considère comme n'ayant jamais vécu. En raison d'une tradition qui vient du droit romain, il est admis que *la personnalité ne commence qu'à la naissance biologique vivante*.

Pour certaines législations, il n'est pas suffisant que l'homme naisse vivant. Celui-ci reçoit une personnalité seulement à la condition de *naître viable*, c'est-à-dire, avec tous les organes nécessaires et assez bien constitués pour qu'il puisse vivre.

L'importance des règles relatives à la détermination du début de la personnalité s'est fait sentir clairement dans le droit, surtout, dans les aspects patrimoniaux, successoraux et de qualification de la nationalité.

L'évolution des usages, des coutumes et les progrès scientifiques ont renouvelé le débat, et la possibilité future du clonage humain a le plus attiré l'attention sur la condition de l'embryon et du fœtus, c'est la possibilité future du clonage humain.

À partir des normes universelles des droits de la personne *à la vie*, *il est nécessaire de s'interroger en termes juridiques sur le moment à partir duquel cette personne existe*, au vu des faits nouveaux dans le monde *physique* et *psychique* qui ont besoin d'étude, de la création et de l'application de règles juridiques.

b) Disparition

Quant à la *disparition*, de la *personnalité juridique* une fois que celle-ci présuppose la vie, nous pouvons affirmer qu'elle s'éteint *avec la mort*. Ce qui n'empêche pas la protection de la mémoire des morts et des sépultures, ni le fait que la volonté des personnes puisse produire des conséquences après leur mort, par l'effet du testament.

Quant à *l'incertitude sur l'existence d'une personne physique*, c'est-à-dire, sur le fait de *ne pas savoir s'il est vivant ou mort*, le droit établit nécessairement des règles, distinguant deux périodes:

- a) une période de *présomption d'absence*, durant laquelle se présume encore l'existence de l'absent.
- b) une période consécutive à la *déclaration d'absence*, après laquelle la constatation est assimilée à un acte de décès avec tous les effets qui en découlent.

En considération de ce qui vient d'être dit, il existe encore la nécessité de déterminer le moment dans lequel la personnalité s'éteint, quand deux ou plusieurs personnes meurent à la même occasion, sans que l'on puisse déterminer laquelle d'entre elles a péri la première. Dans les cas d'un co-mourant¹³⁷ le droit adopte des critères de présomption en faveur de la survivance ou de la mort simultanée.

4.4 L'IDENTIFICATION POUR LE DROIT

Identification, c'est un vocable qui dérive étymologiquement du terme latin *identicus* « identique » + *i* + *rester*, de *facere* (cf. *faire*). Devenir identique, égal. Il se fait reconnaître par la référence à un document probatoire de l'identité.

L'identification juridique est administrative. Elle ne se rapporte pas à l'assimilation d'aspects ou d'attributs psychiques inconscients d'un autre, dans un processus complexe de transformation, avec des spécificités comme celles démontrées par la théorie psychanalytique.

¹³⁷ *Rappel terminologique – Celui qui est appelé à succéder à une personne et qui meurt dans le même événement que cette personne est appelé le « co-mourant ». Ceux qui n'existent déjà plus.*

La Loi ayant renoncé aux présomptions de survie prévoit désormais que si l'on ne peut déterminer l'ordre des décès, la succession de chacun des comourants est dévolue sans que l'autre y soit appelé (on fait comme s'ils étaient morts en même temps et on les élimine en tant que successibles pour passer aux suivants). Attention : Si l'un des comourants laisse des descendants, ceux-ci peuvent représenter leur auteur dans la succession de l'autre (article 725-1 alinéa 3 du Code civil). (CONSEIL JURIDIQUE IUS GENTIUM DROIT CIVIL, ©Ius Gentium. Disponible sur : <http://www.conseil-droitcivil.com/article-droit-civil-1028-Droits-des-heritiers-condition-pour-heriter-.html>).

4.4.1 LA CONNAISSANCE ET LA RECONNAISSANCE DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE

La *constatation de la personnalité juridique* comme un attribut universel garantit l'insertion de l'être humain dans la société, sa connaissance (*accueil* normatif qui exprime la fonction de sujet) et sa reconnaissance (adoption légale attribuant *une place* dans l'ordre social).

Ce discernement *est nécessaire* pour la société, et juridiquement pour l'Etat, pour les administrations et les collectivités locales, qui ont besoin de reconnaître les citoyens, les électeurs, les contribuables et tous les types de groupe dont l'*énumération* est nécessaire à la politique sociale et économique de la Nation.

Jusqu'aux dernières décennies, l'identification des personnes – qui se fait depuis des siècles – se réalisait en se référant aux noms, et non pas dans un procédé unifié au moyen de nombres. L'importance des nombres dans le système de l'identification s'est montrée évidente avec le développement de la sécurité sociale, qui a suppléé de cette manière le besoin d'investigations sociales et d'études démographiques. De tels registres ont approvisionné le système bureaucratique que nous connaissons aujourd'hui.

Dans le contexte de la nécessité de *l'identification* et de *la reconnaissance* du *sujet juridique* a surgi actuellement une crise paradigmatique découlant de la fragilité du système bureaucratique et de la prétendue sécurité au moyen de codifications qui, en altérant la notion de la *personnalité juridique* déliée des aspects psychiques, l'attache à la titularité des droits patrimoniaux.

Dans cet ordre d'idées, Meirelles¹³⁸ a bien théorisé en disant qu' être personne c'est réunir les conditions pour développer des activités patrimoniales, acheter, vendre etc. conformément à des paramètres établis par l'ordonnancement juridique, impliquant une correspondance entre la personne vivante et le sujet du droit:

En traçant une espèce de parallèle on a, d'un côté, ce qui peut se nommer une personne codifiée ou un sujet virtuel ; et, du côté opposé, le sujet réel, qui correspond à la personne véritablement humaine, vue sous le prisme de sa propre nature et dignité, la personne gens¹³⁹.

¹³⁸ MEIRELLES, J. O ser e o ter na condição civil brasileira..., p. 91.

¹³⁹ MEIRELLES, J. O ser e o ter na condição civil brasileira..., p. 91.

Tout cela devient plus complexe avec le défi informatique qui, sans doute, vient marquer une nouvelle ère dans le droit, c'est-à-dire, un droit informatique en raison d'un changement de cap dû à la rapidité de la communication de masse, aux nouveaux langages et aux nouvelles relations entre les individus¹⁴⁰. Dans une société informatique qui entreprend elle-même de se réglementer par analogie, d'un mode pragmatique, coutumier et arbitral, il faudrait au droit normatiser à partir de critères plus éthiques et perfectionnés quant à l'identification du sujet du droit, sa personnalité, sa responsabilité et sa capacité juridiques (pourvoyeurs, entreprises virtuelles, commerçants électroniques, enchérisseurs, investisseurs, contribuables, usagers communs etc.). Il le convient, surtout en ce qui concerne les nouveaux crimes virtuels et la conséquente presque impossibilité d'application de sanctions à des sujets pratiquement non identifiables (cf. Loi Hadopi par exemple).

4.4.2 LES CRITERES DE DISTINCTION POUR IDENTIFIER LES PERSONNES PHYSIQUES

Quant à la *distinction*, *l'identification des personnes physiques*, ceci s'opère principalement de *quatre manières*, auxquelles correspondent quatre types de règles.

a) *Nationalité*

L'insertion de la personne physique à l'intérieur de la société s'opère par la *nationalité*. Il s'agit d'une position dans la société politique. La nationalité garantit qu'une personne appartienne juridiquement et politiquement à la population constitutive d'un État.

b) *Nom*

L'identification de la personne physique s'opère aussi par sa désignation, c'est-à-dire, par *son nom*. Le registre de la naissance et les autres registres civils de *l'état d'une personne* sont des moyens par lesquels l'État exerce le contrôle civil des citoyens. Mais, ne l'oublions pas, ce sont aussi des moyens identificateurs des ascendants, des descendants, des liens familiaux et de l'identité des sexes, masculin ou féminin, éléments importants dans l'articulation de la constitution subjective.

Les normes relatives au nom sont d'ordre public, formant un *droit très personnel*, qui tient la loi comme source, et le registre comme un moyen de preuve. Il ne s'acquiert pas

¹⁴⁰ PECK, P. O desafio é digital. *Nobres Colegas*, ano II, n. 2, p. 16-21. Edição Especial. Entrevista. São Paulo : Saraiva, 2004.

par usucapion. Le *nom patronymique* est une conséquence de la filiation et il est commun à tous les membres de la famille.

c) Domicile

Un troisième *mode d'identification est d'ordre spatial*, celui du domicile, siège juridique de la personne. Il détermine le *locus* commun de ses relations privées, différemment du *locus public*. Un aspect si important dans cette appréciation, qui mérite d'être mieux étudié, puisqu'il représente un déterminant de droits privés et de la séparation entre le droit national et le droit international.

Il est important de signaler que le concept de domicile ne se confond pas avec le concept de résidence. Le *domicile* est un concept juridique qui intègre deux éléments: un *objectif* (une permanence en un certain endroit en raison d'une activité), et un autre *subjectif* (une résolution définitive d'avoir un certain endroit comme un siège de ses occupations définitives). Le concours simultané de ses deux éléments forme le domicile. C'est la fixation du domicile qui établit le forum pour les actions judiciaires. Par contre, la résidence est un concept de fait. Une *résidence* consiste en un lieu où habite la personne physique, avec une intention de permanence, même quand elle s'éloigne temporairement¹⁴¹.

d) Registre d'État Civil

Nous observerons, enfin, que les *registres d'état civil*, dans lesquels sont inscrites, transcrites ou mentionnés les principales *données constitutives des particularités d'une personne*, présentent des multiples utilités pour l'État, ainsi que pour les personnes physiques, qui sont fréquemment convoquées à produire une preuve de sa condition civile et de sa capacité juridique.

Ces divers mécanismes de distinction de l'identification juridique, quoique administratifs, apparemment numériques et spatiaux, présentent, d'une certaine manière, un caractère hybride, vu que l'identification d'une personne s'imprègne naturellement dans sa *conscience* et son *inconscience*, son image, son personnage ou, mieux encore, sa personnalité. Celui qui dit *identification* se réfère aussi, selon les diverses circonstances ou aspects, à *l'identité de la personne*, c'est-à-dire, à son droit à la différence et à l'individualité.

¹⁴¹ GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 177.

4.5 LES DROITS DES PERSONNES PHYSIQUES

Le contenu du droit, traditionnellement, est l'*ensemble de pouvoirs* que possède le sujet du droit sur un objet déterminé, sur une chose ou une prestation.

En raison de la finalité de cette étude, nous n'aborderons pas ici la spécification de l'objet des droits, à partir de la notion de *biens*, susceptibles ou non d'évaluation économique, relativement à l'utilité, physique ou idéale et à la conséquente division en droits des personnes, réels, intellectuels etc..

Nous remarquerons, seulement, à ce moment de la recherche que les actions humaines ou les biens incorporels sont aussi des objets de droits.

Conformément à ce qu'établit Orlando Gomes¹⁴², « *Ce sont les notions courantes, économiques et sociales qui indiquent les objets du monde extérieur aptes à l'individualisation nécessaire à son utilisation* ».

a) Patrimoine

Dans un sens technique juridique, aux biens universellement considérés comme un ensemble de droits et d'obligations s'attache un *patrimoine*¹⁴³.

Les théories juridiques d'aujourd'hui, en partant de la considération de ce que *toute personne est titulaire de droits et d'obligations*, conçoit le *patrimoine* comme « une représentation économique de la personne ». Cette représentation comprend tout ce qui regarde les choses, les crédits et les débits, enfin, toutes les relations juridiques susceptibles d'évaluation économique, desquelles la personne participe, activement ou passivement.

Conformément à ce qu'explique Orlando Gomes¹⁴⁴, la notion de *patrimoine* fût liée, d'abord, à la notion de la *personnalité juridique*. Dans la théorie classique, le *patrimoine* est « *l'expression du pouvoir juridique dont toute personne juridique se trouve investie comme telle* ». Ce rattachement « *se constitue en un élément de cohésion, qui explique le principe d'identité et de continuité du patrimoine, selon lequel la substitution, l'augmentation ou la diminution n'affectent pas la substance conceptuelle de l'unité abstraite, qui se conserve la même durant toute la vie de la personne* ».

¹⁴² GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 201.

¹⁴³ GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 201.

A cet égard, sont des principes fondamentaux du concept du patrimoine, les suivantes règles: seules les personnes, physiques ou juridiques, peuvent avoir un patrimoine ; nécessairement, toute personne est titulaire d'un patrimoine ; chaque personne est titulaire seulement d'un patrimoine ; le patrimoine est inséparable de la personne.

La dogmatique moderne, s'insurgeant contre l'*aspect subjectif* du patrimoine, considéré comme une *aptitude* à des droits et à des obligations, passe à justifier objectivement la thèse de l'unité du patrimoine, par sa *destination commune*. La notion de *patrimoine* passe à correspondre à « *l'ensemble de biens cohésifs par l'affectation à une finalité économique déterminée. On brise le principe de l'unité et de l'indivisibilité du patrimoine en admettant un patrimoine général et des patrimoines spéciaux.* »¹⁴⁵.

Certains droits ne s'incluent pas dans cette conception économique de patrimoine, car ce sont des droits personnels relatifs à la vie, à la liberté, à l'honneur. Également, les *droits de pouvoir* sont ainsi considérés non patrimoniaux, par exemple, ceux du pouvoir paternel, des *actions de l'état de la personne*, ainsi que ceux de la légitimation de la filiation.

Remarquons qu'en manière générale, les droits des personnes physiques et juridiques, comme une projection de la notion de patrimoine, se classifient en:

b) Droits patrimoniaux

C'est une classification relative aux droits qui possèdent une expression économique et qui sont *transmissibles*. Ceux de l'usage et de l'habitation font une exception.

Dans cette classification s'incluent les *droits réels*, comme ceux de la propriété, l'usufruit, les *droits personnels*, comme ceux de crédit ; et les *droits intellectuels*.

c) Droits extrapatrimoniaux

Cette classification regarde les droits qui n'ont pas de valeur économique et qui *ne sont pas transmissibles*. Les droits de la famille et des successions présentent les deux aspects, patrimonial et extrapatrimonial.

¹⁴⁴ GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 201.

¹⁴⁵ GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil...*, p. 203.

4.6 LA NECESSITE DU DEVELOPPEMENT DE CRITERES ETHIQUES DANS L'IDENTIFICATION DU SUJET DU DROIT

Quoique l'identification dans le champ juridique soit administrative relativement au document d'identité, un tel processus apparaît comme superficiel et lacunaire en tant que critère de connaissance et de reconnaissance de la personnalité juridique, en tant que garantie de considération d'aspects importants, indiquant l'insertion de l'être biologique dans la condition de l'individu social, identifié et réglementé comme un sujet du droit.

De ce que l'on a observé jusqu'ici, nous pouvons conclure que les critères de l'identification subjective utilisés dans la théorie juridique – de dimension du corps humain né vivant et viable, jusqu'à, inclusivement, l'ultérieur à sa disparition avec la mort, avec des nominations distinctives identificatrices, à partir de modalités notariales conventionnées de registres d'état civil – ne considèrent pas avec plus de profondeur et rigueur des aspects abstraits et singuliers de la subjectivité humaine. C'est la connaissance qui surgit dans le champ des théories psycho-sociales.

Nous pouvons constater néanmoins que, d'une certaine manière, *le sujet juridique ne surgit que dans la différence avec l'autre.*

La question demeure: *Dans quelle mesure et de quelle manière s'établit, dans le champ du droit, le processus de délimitation qui institue la connaissance et la reconnaissance des singularités subjectives ?*

La diversité subjective est inhérente et indispensable comme un critère éthique dans toute organisation, soit-elle psychique ou juridique.

Il est donc nécessaire de considérer, dans l'identification du sujet du droit, des éléments qui surdéterminent la structuration constitutive qui supporte un sujet dans son acception la plus abstraite. Ces éléments se trouvent, dans une certaine mesure, dans la théorie psychanalytique qui indique la demi-vérité, découlant du savoir inconscient, et qui rend possible un diagnostic de structures cliniques dénotant des dynamiques psychiques, à travers les discours des sujets.

De telles structures cliniques – dont la théorisation ne tiendrait pas dans les limites de ce travail – sont dressées à partir de la névrose (mode de défense contre la castration par fixation à un scénario œdipien), de la perversion (expérience d'une passion humaine où le

désir se supporte de l'idéal d'un objet inanimé), et de la psychose (processus morbide qui se développe en lieu et place d'une symbolisation non réalisée)¹⁴⁶, avec des complexités vérifiées comme des diversifications de structures de bord.

La considération de tels aspects pourrait beaucoup contribuer à l'identification d'un nouveau sujet du droit, fournissant ainsi une meilleure clarté et le respect de son historicité.

L'avertissement relatif au savoir inconscient manifesté dans le discours surgit comme un élément indispensable à être considéré dans l'émergence d'un nouveau type de sujet historique, envisagé dans le projet de la Théorie Critique du Droit, une fois que celle-ci vise à des changements émancipatoires et auto-conscients. Une attitude en accord avec « l'éthique de l'altérité », se rapportant à une instance du désir et à une Loi du Nom-du-Père qui l'ordonne, à la manière d'un devoir à être rempli.

Un processus, sans doute, qui devra être développé dans un rapprochement de connaissances de champs distincts, afin de solutionner la grande difficulté que présente la question de la connaissance et de la reconnaissance entre les sujets.

Nous l'affirmons parce que, si le sujet surgit, comme nous l'avons vu, dans une vision philosophique hégélienne, anthropologique ou encore sociale, du désir d'être « reconnu » comme « la valeur même » de ce qui est désiré par un autre être humain, quoique nous considérions l'acception lacanienne d'une position autre, subjective, du passage à une condition de « reconnaissance du propre désir », c'est-à-dire, d'un sujet désaliéné dans la mesure du possible par rapport au désir de l'autre, nous restons dans une nouvelle impasse de difficultés théoriques et pratiques.

C'est une impasse qui surgit du défi de la création et de la construction découlant d'articulations éthiques de « connaissance et reconnaissance » parmi des êtres et des entités socio-juridiques, ce qui nous lève à se questionner sur le choix des perspectives dialectiques futures d'approximation entre l'éthique normative juridique et l'éthique du désir inconscient. Ceci tout en restant conscient de la gravité du thème, vu les conséquences sur les positions constitutives des sujets dans l'histoire de l'humanité.

¹⁴⁶ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 266-310-343.

CHAPITRE 5

NOUVELLES ARTICULATIONS SUBJECTIVES RESULTANT DE LA TECHNOSCIENCE

5.1 LA VIRTUALISATION COMME UN FACTEUR ENTRAINANT VERS DE NOUVELLES ARTICULATIONS SUBJECTIVES

On n'envisage pas ici, dans les limites de ce travail, traiter de la question de la logique dialectique de la norme juridique. Nous pouvons affirmer, conformément à la ligne de pensée du juriste Miguel Reale, que le droit n'est pas un phénomène statique. Il est dynamique. Ses *structures normatives* surgissent et se développent dans un processus dialectique de faits, qui se déroulent dans la vie sociale, et des *valeurs* qui président l'évolution des idées.

Dans la genèse de la norme juridique se trouve donc l'énergie des faits et des valeurs, des pôles qui agissent réciproquement, se pressant les uns contre les autres, faisant de la *norme juridique* la synthèse intégrante qui s'exprime comme un résultat de cette tension. Les progrès scientifiques ont, sans doute, depuis toujours, influencé le cours du droit.

Ainsi, n'a-t-il pas été insensible à l'invention de l'imprimerie, et ensuite à celle de la machine à vapeur. La société industrielle surgit, comme une source de progrès, mais aussi de morts et de blessures. La réaction humaniste causée par la Révolution Industrielle du XVIIIe siècle s'est donc proposé de garantir ou préserver la dignité de l'être humain occupé dans le travail des industries qui, avec le développement de la science, ont donné une nouvelle physionomie au processus de production des biens. En conséquence de la question sociale ainsi créée, le modèle actuel de *droit du travail* apparaît, à fin de régler les relations individuelles et collectives dans le travail. Depuis, d'innombrables *principes* se sont constitués comme *universels dans le droit du travail*: liberté de travail, organisation syndicale, garanties minimales du travailleur, pluri-normativité des centres d'où émanent les

positivations, égalité salariale, juste rémunération, droit au repos, droit à l'emploi et à la sécurité sociale. De nos jours, ce sont ces principes qui se trouvent menacés avec l'arrivée des *nouvelles technologies de communication* entraînant une transformation dans la production des formes matérielles de la culture par l'ampliation de la virtualité, où les *formes matérielles* vont donner place à des *formes immatérielles* qui se constituent comme *représentations imagétiques* de la production humaine.

L'interaction du processus social, de plus en plus intermédié par l'image virtuel, offre l'opportunité d'échanges matériels de connaissances scientifiques, d'appropriation de processus culturels, de négociations et de relations affectives, y compris l'apparition de nouvelles articulations subjectives dans la figure du sujet virtuel.

C'est pourquoi la virtualisation peut être vue comme un phénomène délimitateur similaire à la révolution industrielle, fonctionnant comme un facteur entraînant de nouvelles articulations subjectives – sujet virtuel, sujet du travail, etc. –, et de nouvelles réflexions jus-psychoanalytiques et philosophiques sur la normativité juridique.

Lévy¹⁴⁷, cité par Egler¹⁴⁸, analyse le processus de la virtualisation en cours, partant de la *notion de virtuel* comme une *absence de réalité*. Il parle de la transformation d'un mode d'être dans un autre, découlant d'un *mouvement qui va du réel au virtuel*, créant une transformation culturelle accélérée. Il ne s'agit pourtant pas de relations entre opposés, car le virtuel s'oppose à l'*actuel*, non pas au *réel*. En conséquence, il affirme la possibilité d'observer des modifications dans les relations espace-temps. Il définit *la virtualisation comme un mouvement inverse à l'actualisation*. Un passage qui se réalise de l'actuel au virtuel, une puissance qui peut arriver dans le futur.

L'action de l'image virtuelle déclenche un processus de construction de matérialité culturelle qui va se constituer en des *représentations d'images* qui nécessitent d'une symbolisation, donnant lieu ainsi à la formation de structures normatives dans les champs de la connaissance scientifique, économique, sociale et, particulièrement, convoquant le droit à la normatisation juridique. Un phénomène social presque aussi important que celui qui a précédé la Révolution Industrielle.

¹⁴⁷ LÉVY, P. *Les technologies de l'intelligence*. Paris : La Découverte, 1990.

¹⁴⁸ EGLER, T. T. C. Cidade virtual desmaterializa a cidade real. *Jornal Estado de S.Paulo*, Especial Domingo Ensaio, 20 out. 1996.

Des réflexes se font déjà sentir chez les penseurs juridiques quant à une telle problématique en ce qui concerne la désignation et la constitution d'un « *nouveau* sujet du droit », dans laquelle, pourrions-nous dire, s'inclut dans sa spécificité ***un sujet du droit du travail***.

Depuis l'Antiquité, la *conception de travail* prend tantôt le sens négatif d'une espèce de châtiment des dieux, qui nous vendent des biens comme rétribution de la douleur, tantôt un sens positif de valeur constitutive de l'homme se mesurant avec la nature et la transformant. Dans ce processus de modification de la nature se déroulent plusieurs étapes qui correspondent aux grandes révolutions technologiques: l'utilisation du feu ; l'agriculture ; l'apparition de l'industrie, avec la découverte de la force de la vapeur ; la rationalisation du travail, l'automatisation. Au début de ce siècle, devant les complexités sociales résultantes du néo-libéralisme et du processus accéléré de virtualisation, surtout dans la technologie de l'industrie de l'informatique, avec les puces de silicium (actuellement menacés par la technologie quantique) ou de la manipulation de l'ADN, il paraît qu'un autre système de réglementation juridique doit être construit ou, du moins, qu'une reformulation éthique grave et profonde est urgente, pour pouvoir normatiser la nouvelle relation qui est en train de surgir entre le capital et le travail, dans laquelle de plus en plus se dissolvent les caractéristiques essentielles qui composent ce que l'on pourrait dénommer de *sujets du droit du travail*, c'est-à-dire, *l'activité habituelle, la subordination et la rémunération*.

Dans une vision ontologique, les nouvelles articulations subjectives qui surgissent dans la postmodernité, qu'elles soient nommées sujet virtuel, sujet du droit de travail, sujet cloné, enfin tout ce qui puisse surgir comme représentation de cette immatérialité, convoquent le droit à une nouvelle position. Ainsi, on peut s'interroger à l'exemple du survenu à l'occasion des troubles causés par le développement des véhicules de locomotion mécanique, dans une époque où l'on ne s'attendait pas, de la part du Droit, à la condamnation ni de la machine ni de la civilisation qui l'avait créée. Alors, on s'est contenté de construire un système de protection des victimes.

Dans le contexte de notre époque du début du millénaire – marque qui opère comme délimiteur symbolique, point de passage susceptible à des impasses – encore demeure-t-il aux juristes et aux législateurs juridiques la nécessité d'une nouvelle réflexion fondamentale sur les relations existantes entre l'être humain, ses comportements conscients

et inconscients, et la norme juridique. Cette réflexion doit être travaillée et articulée avec d'autres branches de la connaissance, telles la cybernétique, les sciences médicales et psychologiques, l'anthropologie, la sociologie, entre autres. Mais aussi le savoir du champ psychanalytique.

Cela doit être considéré dans ses possibles insertions, depuis la phase élaborative de nouvelles lois juridiques jusqu'à leur application, pour qu'elles ne soient pas simplement l'expression d'un alignement sur les découvertes scientifiques, qui peuvent être bénéfiques ou nuisibles à la nature et à l'humanité.

Au carrefour de plusieurs courants de pensée – souvent sous le couvert de ce que l'on appelle éthique – un droit plus ou moins latent, imparfait, a eu la tendance à s'exprimer à partir de la considération de l'éthique comme une science de la morale. D'aucuns pensent, semble-t-il, que l'éthique est déterminée par la morale de la science.

Devant cette impasse, deux tentations guettent le droit, et toutes deux semblent contestables et contraires à sa nature. L'une l'inclinerait à ignorer les nouvelles données de la science, en fondant les réponses à ces problèmes seulement sur le legs de la tradition, ce qui est inopportun, vain et même dangereux. L'autre tentation, opposée à la première, le conduirait à s'incliner passivement devant les exploits de la science, en confondant les normes scientifiques avec les normes juridiques.

Le droit doit considérer le progrès technologique et scientifique sans toutefois s'aligner avec lui. Comme nous l'avons déjà dit, le droit se rapproche plutôt de la *philosophie de la nature*, spéculative, indépendante d'une méthode purement rationnelle, que de la *science de la nature*, rigoureuse et empirique, fondée sur l'expérimentation, sur la démonstration logique et sur les déductions mathématiques, qui forment un ensemble organisé de faits observés et expliqués rationnellement.

La question demeure: *Comment et à quel point est-il possible de rendre indépendante la norme juridique de l'ordre scientifique*, sans la laisser inutile, vidée de ses pôles factuels et axiomatiques, mais *continuant capable d'établir*, à partir d'un nouvel élan propulseur, *des critères éthiques sur l'humanité et sur la nature, laquelle n'est pas une donnée, mais posée comme un problème ?*

5.2 LE DROIT RESULTANT DE LA TECHNOLOGIE CONTEMPORAINE

Dans son analyse de l'évolution des droits de l'homme, *L'Ère des Droits*¹⁴⁹, Bobbio propose un modèle indiquant qu'après les droits politiques et civils, qui seraient des droits de *première génération*, les droits sociaux ou de *deuxième génération* et les droits écologiques, nommés de *troisième génération*, apparaît un nouvel ensemble de droits résultants des nouvelles connaissances et technologies.

Les droits découlant de la technoscience contemporaine – en font partie l'ingénierie génétique, les modernes technologies biomédicales, l'informatique etc. – soulèvent une thématique qui suscite, pour la société et pour les opérateurs du droit, des défis devant lesquels la structure du Droit actuel se trouve singulièrement dépourvue pour pouvoir leur faire face. Ces nouveaux faits sociaux exigent une nouvelle élaboration de l'ordre juridique et non seulement une adaptation émergencielle, ce qui implique la définition de principes éthiques à être débattus a priori, et la définition des domaines dans lesquels ceux-ci seront appliqués, tenant compte de l'état actuel des recherches, des techniques et des pratiques.

Selon une étude réalisée par Barretto, la préoccupation avec la problématique de la bioéthique a fait surgir plusieurs institutions ayant comme centres principaux l'*Institute of Society, Ethics and Life Science*, connu comme *Hastings Center*, le *Centre d'Etudes de Bio-éthique*, de L'Université de Louvain, le *Centre de Sèvres*, à Paris ; le *Centre de la Bio-éthique de L'institut de Recherches Cliniques de Montréal*, le *Comité Consultatif National d'Ethique pour les Sciences de la Vie et de la Santé*, à Paris, consacrés à émettre des avis à propos de problèmes moraux suscités par les recherches réalisées dans le domaine des sciences médicales, entre autres.

5.2.1 TROIS PRINCIPAUX COURANTS DE PENSEE

L'investigation à propos de la nature de ces droits nommés de *quatrième génération* se trouve impliquée dans un débat éthique qui la précède entre des philosophes et des juristes, qui ont cherché à analyser les relations entre l'éthique, la technoscience et l'ordre juridique. On peut distinguer trois principaux courants de pensée cherchant à établir les fondements théoriques de la bio-éthique, conformément aux traditions de la recherche

¹⁴⁹ BOBBIO, N. *A era dos direitos*. Rio de Janeiro: Campos, 1992, p. 1-6.

biologique et médicale: le courant de la « *moral triangulation* », le courant de la théorie critique de l'école de Francfort, et l'ainsi nommé courant espagnol.

a) Le courant de la « morale triangulation »

Représenté par la pensée de A. R. Jonsen, S. Toulmin et de J. D. Arras, il soutient que, la rationalité humaine étant limitée, la réalité ne saurait être épuisée par elle¹⁵⁰. Il entend comme impossible une éthique métaphysique qui cherche à donner un fondement final et unique à la nature humaine. Par conséquent, l'éthique doit être un processus, observant les différentes possibilités qui peuvent surgir dans les situations concrètes. Il propose une méthode pour trouver une solution aux conflits éthiques, consistant principalement dans la formulation de jugements éthiques probables, à être proposés postérieurement, durant la solution des conflits surgis dans la pratique.

b) L'École de Francfort

Un autre courant de pensée philosophique contemporain, qui cherche à établir des critères pour la formulation des principes de la bioéthique et l'établissement de procédés de légitimation des relations éthiques et sociales, se trouve surtout dans les œuvres de Jürgen Habermas et de Karl Otto Apel, représentants de la deuxième génération de la théorie critique de l'École de Francfort.

Selon l'enseignement de Marcondes¹⁵¹, cette théorie « *a pour but le développement d'une critique de la culture et de la société en reprenant la philosophie de Marx, surtout son analyse de l'idéologie, en la rapprochant de ses racines hégéliennes* ». Les philosophes de Francfort ont critiqué la conception de la science originaire du positivisme logique, postulant la nécessité d'une méthodologie différente pour les sciences humaines et sociales. Ils questionnent la logique des sciences naturelles comme un paradigme scientifique, par une proposition interprétative des sciences humaines et sociales et un intérêt émancipatoire, c'est-à-dire, qui permet de libérer l'homme de la domination de la technique et sa réalisation en tant qu'être social.

¹⁵⁰ BARRETTO, V. Bioética e ordem jurídica (p. 18-23). XV CONFERÊNCIA NACIONAL DA ORDEM DOS ADVOGADOS DO BRASIL. *Ethica, Democratia, Justitia*. 04 a 08 de setembro de 1994, Foz do Iguaçu, Paraná. *Anais...* Teses Avulsas. Conselho Federal da Ordem dos Advogados do Brasil, p. 19.

¹⁵¹ MARCONDES FILHO, D. *Iniciação à história da filosofia : dos pré-socráticos a Wittgenstein*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1997, p. 264.

Habermas, dans son œuvre *Théorie de l'action communicative* (1981) combine des éléments de théories sociologiques, philosophiques et linguistiques contemporaines pour discuter les présupposés et les conditions de possibilité de l'action communicative¹⁵². Partant de l'expérience historique européenne, Habermas et Apel affirment, en somme, que l'obéissance à la volonté de la majorité n'assure pas, nécessairement, un processus de prise de décisions morales. Réduire la morale à la défense d'intérêts individuels ou de groupes signifie la transformer en une justification idéologique du *status quo*. Pour cette raison, ils affirment la nécessité de construire un modèle éthique qui, tenant compte des intérêts impliqués dans la décision, contemple surtout les intérêts de ce que Habermas appelle la « *communauté idéale de communication* ». Les normes bioéthiques, dans ce contexte, exprimeraient les valeurs de tous les impliqués, qui s'identifient avec toute l'humanité présente et future¹⁵³.

c) Le Courant espagnol

Le troisième des principaux courants de pensée qui cherchent à établir des fondements théoriques de la bioéthique est le *courant espagnol*, qui « est influencé par la philosophie herméneutique de Heidegger et par la philosophie husserlienne ». Deux types de contenu moral distinguent ce courant: le contenu formel de l'éthique et le contenu matériel de la morale. Le premier est transhistorique, tandis que le second se modifie à travers les temps. Le contenu formel est construit par des maximes morales rencontrées dans la culture. Il s'identifie avec l'impératif catégorique kantien: « *N'agis que selon une maxime telle que tu puisses au même temps vouloir qu'elle devienne une loi universelle* ». Le comportement humain, donc, doit prendre en compte que la personne humaine constitue une fin en elle-même, jamais un moyen.

Les auteurs espagnols Diego Garcia et Pedro Laín Entralgo développent une ébauche sur la bioéthique qui cherche à satisfaire la maxime kantienne. Ce résumé est constitué par quatre principes: de la non-malfaisance, de la justice, de l'autonomie et du bénéfice. Les deux premiers expriment l'impératif catégorique, qui détermine le traitement égalitaire de la personne humaine.

Les auteurs indiquent que les deux derniers principes sont dépendants des deux premiers, c'est-à-dire, que, quand le bien particulier entre en conflit avec le bien commun,

¹⁵² MARCONDES FILHO, D. *Iniciação à história da filosofia...*, p. 265.

ce dernier doit prévaloir. Les premiers principes, celui de la non-malfaisance et celui de la justice, constituent ce que l'on appelle « l'éthique des minimums » ou du devoir ; les deux derniers, « l'éthique des maximums », ou du choix du bien et du mal, appartiennent à la morale¹⁵⁴.

À l'intérieur de ce cadre d'investigation conceptuelle, certains systèmes juridiques incorporent des principes qui prétendent répondre à la liaison nécessaire de l'ordre juridique-normatif avec la réalité culturelle. Les dénommés *Droits Universels de l'Homme* constituent un ensemble de *principes* parmi lesquels sont considérées comme *références éthiques obligatoires*: *l'indisponibilité, la non-patrimonialisation et la non-commercialisation du corps de la personne humaine*.

On sait que le développement de la technoscience produit de nouveaux pouvoirs, qui renvoient à un ample débat sur les caractéristiques de la réglementation par l'éthique et par le droit. Ils se rapportent au contrôle social démocratique, qui se vérifie en deux niveaux de responsabilités: celui du développement et de l'utilisation, et celui des conséquences.

Le thème des responsabilités juridiques ne faisant pas l'objet de ce travail, nous revenons aux questionnements éthiques fondamentaux sur l'être humain et sur la réalité.

¹⁵³ BARRETTO, V. Bioética e ordem jurídica..., p. 19.

¹⁵⁴ BARRETTO, V. Bioética e ordem jurídica..., p. 19.

CHAPITRE 6

LA SUBJECTIVITE ET LA POSSIBILITE D'UNE NOUVELLE ETHIQUE

6.1 LES RAISONS D'UNE INTERROGATION ETHIQUE, PRECEDANT LA SYSTEMATISATION JURIDIQUE, DANS UNE POSITION DISCURSIVE TRANSDISCIPLINAIRE ARTICULEE AVEC LA THEORIE LACANIENNE

Étant donné que l'être humain a une dimension inconsciente déterminative d'une subjectivité et d'une capacité de transformer la nature à travers son intelligence, lui convient-il ou non, sous l'aspect historico-politique, de construire tout ce que la science lui permet ?

Une telle *interrogation éthique* sur et à partir de la subjectivité, en ce qui concerne l'expérience scientifique et le domaine du droit, a besoin d'être *antérieure* à la systématisation juridique, car elle exige plus d'une simple adaptation dans les codes. Elle exige une réflexion, une considération et une insertion, depuis la phase élaborative des lois, des connaissances et des pratiques propres à d'autres disciplines et d'autres champs du savoir.

Cela, comme nous l'avons déjà dit, exige une vision différente de celle de la science juridique classique, dans une perspective d'une interaction transdisciplinaire cherchant l'approximation des relations humaines à partir d'une pratique et d'une recherche qui, sans doute, présente des complications, vu la difficulté de rattachement entre des objets de connaissance et de finalité distincts. Et encore la difficulté de comprendre et d'accepter le fait que les distincts niveaux de la réalité et de la perception échappent aux limites disciplinaires.

Les droits de l'homme se constituent dans le noyau de l'État démocratique de droit, et les nouvelles émergences culturelles nécessitent d'être pensées en fonction de la société

libérale et pluraliste de nos jours. Les défis que soulève le progrès scientifique peuvent être organisés en ensembles de problèmes se référant, d'abord, à la *finalité de la vie*, avec des questions à discuter concernant l'éthique du suicide, le soi-disant droit moral de mourir, connu aux connu sous la désignation de suicide assisté, l'avortement *etc.* En deuxième lieu, se trouvent les problèmes se référant au *début de la vie* et se questionnant à propos des nouvelles formes de la conception, de la gestation, et de la formation d'unions familiales. En troisième lieu, figurent les problèmes se rapportant aux *relations entre les individus et le travail et le système de santé*. Et, à notre avis, un quatrième ensemble de problèmes est en train d'apparaître qui devra être discuté, en ce qui regarde les *relations entre les individus* réalisées au moyen de processus *virtuel*. Ainsi, les droits, les devoirs et les responsabilités des nommés sujets virtuels et/ ou des professionnels de l'informatique sont un clair exemple de ces nouveaux problèmes.

Les difficultés éthiques et juridiques qui émergent de ces débats montrent le conflit entre les idéaux de la société libérale contemporaine et la réalité scientifique, *dissociés de la subjectivité*. Dans ce sens se dirige la pensée manifestée par Barreto¹⁵⁵, en affirmant que les tentatives de certains auteurs d'appliquer des valeurs de la société libérale classique envisageant la solution de problèmes contemporains ont échoué car,

[...] en ce qui concerne la question de la moralité, l'état libéral présente une contradiction non résolue: d'un côté, il montre un ordre juridique qui se fonde sur le respect aux droits individuels, mais, d'un autre, il cherche à imposer une moralité publique exprimée par la loi, permettant à l'État, de cette manière, d'exercer le rôle de police morale.

L'évidement des idéaux libéraux, simplifiés au point d'être identifiés avec la moralité qui assure aux êtres humains un traitement égalitaire du gouvernement, ou le manque de développement rigoureux des fondements éthiques de la théorie de l'État démocratique de droit, ont résulté dans la prédominance de leurs aspects libertaires et individualistes, avec des vagues formulations sur les droits plus abstraits et élémentaires de l'homme, menant à une explosion de violence de plus en plus incontrôlable.

Défendre la transdisciplinarité entre le discours du droit et le discours de la psychanalyse comme une forme de tentative pour trouver différentes solutions pour de tels conflits socio-juridiques, revient à composer une nouvelle position de discours, résultant

¹⁵⁵ BARRETTO, V. Bioética e ordem jurídica..., p. 22.

d'un autre temps logique¹⁵⁶ dans la circulation de positions discursives déjà existantes, calquée sur une articulation prédominante de deux champs discursifs distincts quant à la subjectivité.

Cette articulation, comme nous l'avons montré, exige une création dialectique, conséquente à la subjectivation, par le passage par les autres deux rotations logiques: le nommé discours universitaire, pensé ici comme un temps rendant possible le passage au discours de l'analyste, et le discours hystérique, temps interrogatif dirigé à l'essence des sujets, suscitant une question sur S_1 , la Loi de l'inconscient et par la suite, en tant que loi juridique, supposant en elles des savoirs sur leurs limites. C'est-à-dire, un changement de positionnement pour questionner, qui sont les sujets dans leurs diverses dimensions psychiques et socio-juridiques. Pour commencer un mouvement sur le savoir qui se trouve refoulé, en situant un symptôme socio-individuel à un autre point.

Il faut se questionner sur la vérité de la souffrance (symptôme) sociale et individuelle. Il faut interroger la loi comme un signifiant dans son acception symbolique, en ce qu'elle régule et ne régule pas, ce qu'elle contient et ne contient pas. Vu que n'importe quel discours qui se maintient invariablement dans une position de maîtrise rend impossible de savoir sur ce qui se trouve sous la barre du refoulement que sa Loi produit.

Un processus dialectique qui s'amorce comme la maïeutique de Socrate, avec de nouveaux éléments, résultant non d'une somme, mais, plutôt, d'une ré-articulation qui exige, sans doute, des précautions en relation à des prédominances et des attentes. On

¹⁵⁶ Dans le dictionnaire le sens de la note « *Temps* » explique la signification de « *Le temps logique* » dans la théorie lacanienne:

Puisque la logique s'occupe des valeurs de vérité, ce rapport de la vérité au temps justifie que Lacan ait cherché à nouer logique et temps. [...] La certitude du sujet – qui là se confond avec le sujet de la certitude – est portée par un acte d'assertion de certitude anticipée. C'est dans l'après-coup des scansions que le sujet sait que son assertion aura été la bonne. La vérification après-coup vérifie la justesse de quelque chose qui est atteint comme vérité avant même de pouvoir être vérifiée : c'est la vérification de l'anticipation de la vérité. Il y a un écart irréductible entre la vérité et sa vérification, écart qui se réduit à la dimension temporelle de la hâte.

*Le temps se module selon trois formes de subjectivation (sujet impersonnel pour l'instant de voir, sujet indéfini réciproque pour le temps pour comprendre, sujet d'assertion pour le moment de conclure) qui représentent autant de transformations des données spatiales, visibles (mais non vues) d'un seul coup, de l'état de combinaison des ronds (2 noirs, 1 blanc = instant de voir ; 1 noir, 2 blancs = temps pour comprendre ; 3 blancs = moment de conclure). Seule une topologie d'objets non visibles d'un seul coup, telle celle de la bouteille de Klein, peut supporter imaginairement le manque à voir de ces temps, qui font trou (Kojève) dans la représentation. L'objet topologique sert de support à la nomination du manque sur laquelle débouche la logique de ces temps, puisque ce n'est pas de se voir blanc (ni même qu'un autre le voit blanc) que le sujet se déclare comme tel. (KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, [É. Porge], p. 566-567).*

évite ainsi qu'un discours se superpose complètement à l'autre, grâce à une rotation de seulement (3x1/4) trois fois un quart de tour dans les positions radicales initiales, structurantes des discours déjà existants. Sans pour autant une coalescence entre le discours du droit et celui de la psychanalyse, mais permettant de penser à ses différents moments, positions et fonctions, dans une nouvelle perspective sémantique, d'énonciation au-delà de l'énoncé.

Conformément à ce qui a été proposé dans le chapitre 3 de ce travail, une tentative de formaliser, dans une nouvelle manière de lecture, le – **trois quarts de tour** – proposé par Lacan et formulé dans la théorie discursive, comme une modalité de lien, qui rend possible une lecture des événements sociaux, comme un symptôme du discours du maître.

Au cours du séminaire intitulé: *L'envers de la psychanalyse*, Lacan, traitant de l'impuissance de la vérité, affirma:

*Venons-en enfin au niveau du discours de l'analyste. Naturellement, personne n'en a fait la remarque – il est assez curieux que ce qu'il produit ne soit rien d'autre le discours du maître, puisque c'est S_1 qui vient à la place de la production. Et, comme je le disais la dernière fois quand j'ai quitté Vincennes, peut-être est-ce du discours de l'analyste, si l'on fait ces **trois quarts de tour, que peut surgir un autre style de signifiant-maître.***

A la vérité, qu'il soit d'un autre style ou non, ce n'est pas demain la veille le jour où l'on saura quel il est, et au moins pour l'instant, nous sommes tout à fait impuissants à le rapporter à ce qui est en jeu dans la position de l'analyste, à savoir, cette séduction de vérité qu'il présente, en ceci qu'il en saurait un bout sur ce qu'en principe il représente.

Est-ce que j'accentue assez le relief de l'impossibilité de sa position ? – en tant que l'analyste se met en position de représenter, d'être l'agent, la cause du désir¹⁵⁷.

Il en découle que la réflexion éthique au sujet de ce mouvement giratoire discursif triadique – qui a déjà lieu dans quelques travaux théorico-juridiques – se fait nécessaire, vu que, si cette construction se réalise dans la pratique – avec des insertions conséquentes dans la culture et dans la science – elle aura des influences fondamentales dans le processus de développement des limites qui s'établissent dans la genèse des pactes et dans les contrats constitutifs des institutions, qu'elles soient sociales ou juridiques. Un moment de fondation institutionnel du sujet du droit qui, sans doute, souffrira des altérations en face de la reconnaissance et du respect à la liberté et à l'altérité de l'autre, à l'humanisation de l'autre, avec des possibilités de discours propres, dans une politique de démythification des propulseurs des conventions.

¹⁵⁷ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 205.

L'apparition d'un nouveau style de signifiant maître (S_1), à partir de la pratique d'une éthique de la différence avec une conséquente désaliénation subjective, qui considère le manque-à-être comme structurant, la priorité du signifiant et la destitution narcissique. Une frontière où le Réel fait son œuvre dans les limites de l'univers signifiant, émergeant au sein de la culture.

Les changements dans la culture produisent des effets dans l'inconscient, et, d'un autre côté, la considération du savoir inconscient produit des changements chez les sujets, quant à leurs constitutions et à leurs relations intra et intersubjectives.

Ainsi, la normatisation juridique, résultante d'une interrogation antérieure et de l'interprétation des dogmes et du symptôme socio-individuel, en considération des aspects contingents, singuliers et pluralistes, pourrait se réaliser dans autre *modus operandi*. Peut-être, dans une proposition d'une effective équité ?

Nous voulons dire avec cela qu'une telle posture transdisciplinaire, pour être indispensable, ne peut pas être banalisée et irresponsable. Cela dépend d'une évaluation de ses conséquences, dans un processus constant, créatif et rigoureux, de construction et de reconstruction, à la recherche d'un perfectionnement et d'un développement de *critères d'évaluation*.

La dynamique culturelle et technoscientifique exige l'effective construction d'une autre *théorie du sujet du droit*. Elle exige une identification du sujet à partir de la considération de ses éléments structurants, telles les références historiques individuelles – la famille, la sexualité, les significations et les origines – ; les références historiques collectives, qui, d'une certaine manière, démarquent aussi les différences culturelles des divers segments qui composent la famille humaine. Cela se fait nécessairement comme un élément indispensable à une posture non mythifiante et constructrice de citoyenneté, pouvant se fonder près de la ligne de pensée affirmée par Caterina Koltai, auteur de *Politique et psychanalyse: l'étranger*¹⁵⁸ devant le mal-être dans la civilisation, qui aussi est social, pour une *redirection* de la civilisation.

L'organisation sociale et politique de l'actualité n'a pas de précédent dans l'histoire de l'humanité, car elle n'est plus centrée sur la référence à un maître, à une idéologie, mais

¹⁵⁸ KOLTAI, C. *Política e Psicanálise: o estrangeiro*. São Paulo: Escuta, 2000.

plutôt à des objets de consommation. C'est ce qu'affirme Rinaldi¹⁵⁹, quand il établit un débat entre la psychanalyse et l'anthropologie pour proposer une rationalité exprimée dans l'éthique de la différence.

Pour de tels motifs, cette proposition de changement dans la rotation logique discursive a de sérieuses et importantes conséquences. Elle exige l'analyse et l'attention, vu que, par le contenu moral et le principe de la justice qui donne un sens au symbolique du droit, elle peut causer une altération substantielle dans la dimension de l'inconscient humain. Spécialement dans l'instance nommée Surmoi¹⁶⁰, qui fonctionne dans une de ses catégories comme la partie de la personnalité qui régit nos conduites, qui nous juge et s'offre comme un modèle idéal assimilé à la conscience sous les aspects de conscience morale, critique et productrice de valeurs idéales. Ensemble avec le moi, le Surmoi répond aux exigences conscientes d'une morale à être suivie et d'un idéal à être espéré.

L'activité consciente regardée comme un dérivé rationnel du *surmoi primordial* s'explique par l'incorporation au noyau du moi de la Loi de la prohibition de l'inceste et de l'influence critique des parents et aussi, progressivement, de ***l'influence de la société*** dans son ensemble.

¹⁵⁹ RINALDI, D. *Ética da diferença...*

¹⁶⁰ En discourant sur le concept du « Surmoi », Nasio dit:

L'origine de cette instance souveraine de la personnalité – décrite explicitement par Freud dans le cadre de la deuxième théorie de l'appareil psychique (appareil composé du moi, du ça et du surmoi) – remonte à la période de la disparition du complexe d'Œdipe, vers les cinq ans. À cette époque, l'interdiction que les parents imposent à l'enfant œdipien de réaliser son désir incestueux deviendra dans le moi un ensemble d'exigences morales et de prohibitions que le sujet s'imposera désormais à lui-même. C'est cette autorité parentale intériorisée lors de l'Œdipe, et différenciée au sein du moi comme l'une de ses parties, que la psychanalyse nomme surmoi. Freud a résumé en une seule phrase bien connue l'essence même du surmoi: « Le surmoi est l'héritier du complexe d'Œdipe ». [...] Le surmoi est la trace psychique et durable de la solution du conflit majeur de la scène œdipienne. Ce conflit, dont l'issue sera la résolution finale du drame, consiste en une opposition tranchée entre la loi qui interdit et la supposée consommation de l'inceste. Entendons-nous, le conflit ne se situe pas entre la loi interdictrice et le désir incestueux de l'enfant, mais entre cette loi et la satisfaction impensable, c'est-à-dire la jouissance que signifierait l'accomplissement de ce désir. En d'autres termes, la loi n'interdit pas le désir, elle ne peut pas empêcher l'enfant de désirer, elle interdit exclusivement la pleine satisfaction du désir ; en un mot, la loi interdit la jouissance. Ainsi, le conflit dont le surmoi est issu ne se situe pas entre la loi et le désir, mais entre la loi et la jouissance absolue de l'inceste. [...] le surmoi est-il dans la vie psychique de l'adulte non seulement l'empreinte permanente de la loi de l'interdit de l'inceste, mais aussi le garant de la répétition, au cours de l'existence, des trois gestes fondamentaux qui ont marqué pour l'enfant la sortie de l'Œdipe. Ces trois gestes étant: renoncer à la jouissance interdite, garder son désir envers cette même jouissance considérée comme inaccessible, et sauver son pénis de la menace de castration. [...] sauver son intégrité physique et psychique du danger d'éclatement qui serait survenu si le moi de l'enfant avait accédé à la jouissance tragique de l'inceste. (NASIO, J.-D. Enseignement de 7 concepts cruciaux de la psychanalyse..., p. 215-217).

Le Surmoi primordial dans ses aspects de conscience critique, de juge et de modèle, représente la partie subjective des fondements de la morale, de l'art, de la religion, et de l'aspiration au bien-être social et individuel.

Le *Surmoi tyrannique* est, en revanche, bien différent de la conscience morale, idéale et critique. S'opposant aux principes rationnels de la morale fondée sur la recherche du bien-être du point de vue de la société, il ordonne, féroce et cruellement, de violer n'importe quelle prohibition au profit de sa jouissance absolue soutirée, et se dissout dans une extase qui dépasse n'importe quel plaisir. Cet aspect sauvage du Surmoi, inconscient et pervers, est la cause de l'affliction humaine et des actions extrêmes, de rare violence contre lui-même ou contre le monde, tel le suicide, l'homicide et les guerres¹⁶¹.

Le Surmoi n'est pas uniquement le représentant psychique d'une loi morale (le Surmoi conscient), ni simplement le représentant d'une loi symbolique inconsciente (le Surmoi primordial). Il est davantage un semblant de loi, une loi inconsciente et insensée, qui ordonne d'un mode pressant à pousser le désir aux dernières conséquences, en déterminant les moyens de relations des sujets avec le monde, suivant d'une certaine façon une matrice délimitative. Cela rend urgente la considération et le perfectionnement des lois juridiques relativement à une telle problématique.

Nous pouvons inférer que, avec la modification produite par *trois quarts de tour*, faisant peut-être *surgir un autre style de signifiant-maître*, se produit une altération dans la loi comme signifiant, c'est-à-dire, comme un ordre symbolique (castration) qui détermine une structure subjective. Il se produit, en d'autres termes, une altération dans le *mode institutif du phallus symbolique*, ayant comme effet l'objet *a*, objet perdu, reste d'une opération qui installe le fantasme et, pour cela, fonctionne comme un objet cause du désir.

Il en découle aussi que de telles altérations affectent ce qui règle les modalités de jouissance (jouissance phallique, plus de jouissance, autre jouissance) et de « *différents*

¹⁶¹ En discourant sur « *Les deux catégories du surmoi primordial: le surmoi-conscience et le surmoi-inconscient tyrannique* », Nasio dit:

L'acte meurtrier, par exemple, est souvent dicté par l'impératif aveugle d'un surmoi inexorable. Il est faux de croire à la faiblesse du surmoi du criminel ; au contraire, l'homicide le plus odieux est toujours la réponse irrépressible à un hurlement surmoïque qui ordonne de porter le désir à son extrême. Un extrême pourtant jamais atteint, car aucun désir, fût-il meurtrier, n'atteindra jamais la pleine jouissance. Un crime, un suicide, ou tout autre acte violent et mortifère, ne représente que des assouvissements partiels sur la voie qui mène le sujet vers le mirage de la satisfaction absolue. On comprend dès lors que dans le surmoi ne règne, comme l'a écrit Freud, qu'une culture de la pulsion de mort. (NASIO, J.-D. Enseignement de 7 concepts cruciaux de la psychanalyse..., p. 222).

rapports à la satisfaction qu'un sujet désirant et parlant peut attendre et éprouver de l'usage d'un objet désiré ». La castration, un ensemble de conséquences subjectives, principalement inconscientes, déterminées par la soumission du sujet au signifiant, ne porte pas seulement sur le sujet. Elle porte aussi et d'abord sur l'Autre, et c'est en cela qu'elle instaure un manque symbolique¹⁶².

En rappelant l'affirmation de Lacan selon laquelle, dans la genèse du concept de *jouissance* se trouve le droit, nous inférons que la loi juridique surgit aussi comme le résultat des modifications discursives proposées – vu la nature énigmatique du savoir, qui réside dans le fait que le sujet peut accéder au savoir inconscient justement parce qu'il parle. Elle souffrira certainement des altérations dans son institution, pouvant formaliser de nouveaux critères d'identification des sujets du droit, avec des aspects plus subjectifs et moins administratifs.

Cela débute avec le développement perfectionné du système administratif, à partir de connaissances venues des praxis théoriques qui étudient la psyché humaine, dans un entrelacement effectif des professionnels des deux champs et dans un processus d'élaboration juridique normatif plus dignement subjectivé. Un processus, aussi, caractérisé par une indépendance psychique et socio-culturelle, résultant d'un contexte transdisciplinaire qui rend possible l'art de l'interlocution.

6.2 LES LEGS PHILOSOPHIQUES A LA RAISON DE L'AUTRE, DANS UNE ETHIQUE RELATIVE D'ALTERITE INCONSCIENTE

La crise universelle de paradigmes, tant épistémologiques que sociaux, a mené à un débat théorique, philosophique et juridique, *critique à la logique de la totalité* analogue de la raison moderne. Ce débat a pu déboucher sur un chemin dont les défenseurs, avec des arguments distincts, viennent contribuer à une compréhension de la raison, *basée sur le principe de l'extériorité de l'autre*, de l'autre dans la condition de l'altérité de l'être. L'autre, absolument autre, extérieur, infini, qui rend impossible éthiquement la totalisation.

Un modèle épistémologique alternatif à la dogmatique traditionnelle, qui rend possible une rationalité juridique par-delà l'horizon sémantique de l'ordre juridique établi,

¹⁶² CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 204-250-253.

voir *au-delà la sémantique linguistique à partir de Lacan, dans un niveau inconscient*, envisageant une politique de respect et de responsabilité envers *l'altérité*. La politique d'une éthique qui conduit et qui permet à l'autre de devenir sujet de nouveaux droits distincts et d'inclusions, dans un processus de constante désaliénation.

Dans cette approche, l'articulation entre la psychanalyse freudo-lacanienne et le droit apparaît actuellement comme possible, étant donné le parcours déjà réalisé dans la philosophie par de grands critiques, comme Herbert Marcuse, Emmanuel Lévinas, entre autres. Leurs mouvements et idéaux, surtout en ce qui concerne l'aspect « dominateur » de la raison moderne, sont assumés par *l'Éthique de la Libération* proposée par Enrique Dussel, et transportée dans la philosophie juridique au Brésil, spécialement par la thèse de Celso Luiz Ludwig et Antonio Carlos Wolkmer.

De même, dans la pensée philosophico-juridique internationale, citons Chaïm Perelman, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, comme un auteur qui a contribué récemment à l'acceptation de la *dimension rhétorique* du discours et de la rationalité juridique, dans une conception sociologique et démocratique.

Un discours juridique pluraliste, qui, même étant antithétique, il n'en est pas moins dialogique et horizontal, aspirant à une *vérité toujours relative* et en des conditions de validité qui ne transcendent jamais les circonstances historiques et concrètes de l'auditoire.

Dans une réflexion à propos de ces importants enchaînements épistémologiques, dans l'aspect qui précède la justification de la pertinence de l'articulation jus-psychoanalytique, nous constatons d'abord que le théoricien critique de la société, Marcuse¹⁶³, particulièrement dans le texte *La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse*, en réfléchissant sur le développement de la civilisation par rapport à l'augmentation des connaissances humaines et ses capacités visant à la domination de plus en plus générale de son milieu humain et naturel, soulève une question refoulée: *la productivité, pour quoi faire ?*

À partir de cela, et en vue de la questionnable contribution de progrès productif au perfectionnement humain, Marcuse¹⁶⁴ cite Freud comme le rationaliste qui s'est efforcé à montrer que « *l'amélioration de la condition humaine nécessite la subordination à la raison*

¹⁶³ MARCUSE, H. *La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse* (1968). *Culture et société*. Paris : Les Éditions de Minuit. 1970, p. 353-371.

de toutes les forces irrationnelles restées vivantes dans l'homme ». Il fait remarquer l'aphorisme freudien, « *Le ça doit être remplacé par le moi* », qui représente peut-être la formule la plus rationaliste qu'on puisse imaginer.

Dans une analyse de la domination des individus par la technoscience au service du capital, afin de rejeter la notion occidentale de progrès comme un développement des forces productives, inspiré dans la psychanalyse, Marcuse¹⁶⁵ définit le progrès dans son *élément qualitatif*. Pour cela, il introduit la théorie freudienne des *pulsions de vie et de mort*, basée sur le *principe de plaisir* qui doit être remplacé par le *principe de réalité*, comme condition d'humanisation.

Il réfléchit à propos du bonheur et de la liberté, dits incompatibles avec la civilisation qui se fonde sur l'oppression, la restriction, le refoulement des pulsions. Mais également, sur le *principe de la réalité* comme un *principe de progrès*, c'est-à-dire, comme un *système de modification des pulsions*, renoncements, *sublimations*, que la société doit imposer pour transformer les individus, « *de porteurs du principe du plaisir, en instruments de travail socialement utilisables* ».

Il accepte comme résultat psychique de ce processus humanisant la *prohibition de l'inceste* par l'entérinement de l'autorité paternelle, à partir de laquelle *l'énergie restante à la pulsion de mort* devient une *énergie destructrice socialement utile*, dirigeant une partie d'elle-même *vers l'extérieur*: en relation à une autre vie (nature, ennemis sociaux) et une partie *vers l'intérieur*: comme une conscience morale (Surmoi qui impose au moi les exigences du principe de la réalité).

À partir de la possibilité de réaliser avec succès cette *transformation répressive des pulsions*, avec un progrès conséquent automatique, culturel, reproduit par les individus eux-mêmes, le progrès se dépasse lui-même, se refuse, dans un ordre circulaire de valeurs qui empêche aux hommes la jouissance de leurs fruits, pour continuer en progrès.

Marcuse reconnaît dans la *dialectique de la domination paternelle*, proposée par Freud, le premier pas pour la représentation des pulsions, qui du despotisme à la révolution, devient spontanée et répétitive, corporifiant *l'origine de la moralité et de la conscience*

¹⁶⁴ MARCUSE, H. La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse..., p. 353-371.

¹⁶⁵ MARCUSE, H. La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse..., p. 354.

*morale, que commencent la culture et la civilisation. Ainsi, il propose*¹⁶⁶ *une correction à la théorie freudienne, dans sa propre limite, c'est-à-dire, dans le dépassement du principe même de ce progrès répressif, avec une récupération de l'énergie des instincts de la vie. Un érotisme soutenu sur un principe de réalité qualitativement différent des valeurs actuelles, entraînant un bouleversement radical au niveau psychique comme au niveau historique et social, une hypothèse de civilisation sous un principe de progrès non répressif.*

Un autre pas important dans cette ligne de raisonnement a été indiqué par Dussel¹⁶⁷. Partant de la périodicité de l'histoire de la théologie dans l'Amérique Latine, devant la pratique pastorale au milieu de l'oppression subie par les pauvres, il propose à partir d'une révolution anticartésienne, dans l'œuvre *La Philosophie de la Libération*, « *découper dans la totalité politique l'extériorité érotique* » comme une authentique métaphysique qui « *avance au milieu des ombres où l'autre habite* », pour une nouvelle pratique, pédagogique et anti fétichiste de la totalité culturelle élitiste qui aliène la culture populaire. C'est dans ce sens qu'il met en relief la théorie métaphysique de la création qui tient la *contingence* pour un principe, comme la base de la révolution libératrice.

Il culmine avec l'œuvre philosophique *Éthique de la Libération*¹⁶⁸, introduisant dans son fondement la dialectique du pulsionnel, spécialement « la pulsion de mort » chez Freud, pour une meilleure compréhension de l'éthique critique et de la réalité souffrante des victimes.

Devant la conception critique freudienne qui juge la modernité occidentale comme un ordre pulsionnel dans lequel prédomine le principe de mort, Dussel constate¹⁶⁹ l'absence de diagnostic explicite des « *pathologies des communautés culturelles* ». Il propose, ainsi, une reformulation des catégories psychanalytiques, pour les assumer dans le discours de l'Éthique de la Libération, sous *l'empire du principe de vie*.

Partant de la conception freudienne ou allemande de culture, « *interprétée comme un horizon institutionnel qui produit dans la psyché humaine des déterminations qui*

¹⁶⁶ MARCUSE, H. La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse..., p. 364.

¹⁶⁷ DUSSEL, E. *Teologia da libertação : um panorama de seu desenvolvimento*. Tradução de Francisco da Rocha Filho. Petrópolis, RJ : Vozes, 1999, p. 85-108.

¹⁶⁸ DUSSEL, E. *Ética da libertação: na idade da globalização e da exclusão*. 2. ed. Petrópolis, RJ : Vozes, 2002., p. 345-363.

¹⁶⁹ DUSSEL, E. *Ética da libertação...*, p. 360.

constituent une subjectivité disciplinée », Dussel¹⁷⁰ intègre dans son interprétation les instincts innovateurs du plaisir et récupère les concepts de « sensibilité » et « d'altérité » de l'œuvre d'Emmanuel Lévinas, parachevée en *Totalité et infini*¹⁷¹, comme possibilité de créer le nouveau en reconstruisant éthiquement le discours.

¹⁷⁰ DUSSEL, E. *Ética da libertação...*, p. 361.

¹⁷¹ Ludwig dans la thèse *Formes de la Raison*, explique en substitutif, la critique à la modernité à partir de Heidegger et Lévinas – comme distincte de la Théorie Critique, ayant en commun avec celle-là, la définition réductionniste de la rationalité technique –, avec l'intention de construire un pont au-delà de la totalité, soit comme *infini* chez Lévinas, soit comme *extériorité niée* chez Dussel, qui permettent d'affirmer une autre rationalité et/ou la rationalité de l'autre, exclue de la raison totalitaire, affirme:

La critique de Heidegger, en s'orientant vers la dialectique du quotidien rachète le valeur de la facticité (situation vital) la concevant avec une structure concrète propre, historique, qui avait été reléguée par la modernité, vu la fuite méthodologique vers la structure interne de la raison subjective. Heidegger tâche de partir du quotidien et d'y rester. Car, le factum privilégié est le Dasein – l'homme – à qui l'être se manifeste. Dasein, dans la condition de l'étant découvreur de l'être. Donc, il s'agit d'un mouvement dialectique qui ne se dirige pas vers la subjectivité, mais qui s'achemine vers la transcendance du monde, dont le dernier horizon ontologique est l'être qui se manifeste. Le Dasein ne pose pas l'être, mais il est le pasteur de l'être, une rationalité distincte de la subjectivité de la raison moderne. L'écart ontologique heideggérien œuvre un espace pour la critique radicale à la modernité industrielle européenne. Il demeure, toutefois, une ontologie de la totalité, dans les termes jusqu'ici exposés.

*La supération de la rationalité pendant que logique de la totalité débute avec l'œuvre de Emanuel Lévinas. Pour l'auteur du classique **Totalité et Infini**, la manifestation de l'autre n'a pas lieu comme un pasteur de l'être, comme un découvreur de l'être, mais à travers le langage, la parole et le discours. La manifestation part de l'extériorité jamais incluse dans la totalité. Il cherche à montrer que le discours de l'autre exprime l'être depuis un autre, à partir d'un au-delà du monde de son interlocuteur. L'autre en tant que phénomène est originairement écouté et non vu. Il est extérieur à mon monde, extérieur à ma totalité (extérieur à toute communauté de communication, soit idéal ou transcendantal). L'extériorité mystérieuse, pour être au-delà de mon monde, est constituée d'une dimension incompréhensible et irréductible à la logique de la totalité en vigueur: il y a une résistance subjonctive garantie par son extériorité. Ainsi, Lévinas affirme la primauté de l'infini sur l'idée de la totalité. L'infinitude de l'infini permet à la subjectivité de contenir plus que ce qu'il n'est possible contenir. D'où la théorie de l'adéquation – qui cherche à égaliser l'être et la représentation – aussi bien que la conception phénoménologique du dévoilement de l'être, ne pouvant capter l'extériorité radicale, source originaire de la vérité. Lévinas nous dit que l'aspiration à l'extériorité radicale, appelée pour cela de métaphysique, le respect de cette extériorité métaphysique, qu'il faut, avant toute chose, – laisser être –, constitue la vérité.*

*La relation entre les personnes – d'un moi avec un autre – se fait essentiellement comme un langage: la relation s'installe comme un discours. La présence de l'autre est appelée par Lévinas visage. C'est le visage de l'autre qui s'exprime. Une telle expression vient de l'extérieur de la totalité du même. Cette relation n'est pas de répulsion. Le discours n'est pas allergique. La relation est éthique en deçà de n'importe quelle autre détermination. L'auteur affirme – qu'aborder l'Autrui dans le discours est accueillir son expression où elle dépasse à chaque instant l'idée qu'en tirerait un raisonnement. C'est, donc, recevoir de l'Autrui par-delà la capacité du Moi ; ce qui signifie exactement: avoir l'idée de l'infini –. La notion de visage, fondamentale dans la théorie levinasienne, signifie l'antériorité philosophique de l'entité sur l'être, attaché à l'idée de ce que l'expression du visage est depuis le discours – extériorité significative. Une telle signification est la présence originaire de l'extériorité. Aussi bien chez Heidegger que chez Lévinas la coexistence comme une relation avec l'autre – l'intersubjectivité – est irréductible à la connaissance objective. Tous deux, sous cet aspect, représentent une critique radicale à la subjectivité moderne, spécialement quant à l'identification de la raison dans la condition d'instrumental. Lévinas, toutefois, en partant de l'idée de l'infini situe l'autre dans la condition d'antériorité de l'être. Cet infini chez l'autre constitue la véritable résistance à la constitution de la logique de la totalité. Avec une telle position, la primauté de l'unité, affirmée depuis Parménide jusqu'à Hegel, est ébranlée, car le même et l'autre restent séparés et irréductibles, empêchant la totalisation légitime. L'autre absolument autre signifie l'extériorité dans la condition de résistance qui impossibilité éthiquement la totalisation. (LUDWIG, C. L. *Formas da razão: racionalidade jurídica e fundamentação**

Dans une considération lévinassienne, où la raison et le langage surgissent d'une relation asymétrique « face-à-face » avec l'autre, antérieure à la représentation, et de ce que le *niveau éthique précède le niveau ontologique*, Dussel affirme que la raison éthique – qui est la seule raison soutenable – naît de la responsabilité pour l'autre, « de l'autre, que je reconnais » dans le visage et duquel je deviens « emprisonné ». Il indique aussi comme apport au principe de la libération, parmi ceux d'autres écrivains critiques, celui de Michel Foucault comme étant une expression philosophique qui a pris conscience de « l'exclusion » des victimes.

Encore, parmi les plus innovatrices et récentes productions antidogmatiques juridiques brésiliennes, il en ressort la thèse de doctorat titrée *Formes de la Raison*, dans laquelle Ludwig¹⁷² traite de la rationalité juridique et des fondements du droit, en élisant la *rationalité en tant qu'extériorité*, comme une raison alternative résistante à la logique de la totalité.

Il fonde le droit inscrit non sur la *raison communicative* de Habermas, vu les limitations de cette modalité pour la réalité d'exclusion du tiers monde, mais sur la *raison de l'autre*, comme une extériorité constitutive de l'être humain. Une raison purgée des conceptions hégémoniques surgies dans l'histoire de la raison occidentale, dans une critique historique conçue à l'intérieur de la théorie de la libération.

Entretenant une réflexion à propos d'importants segments de la pensée philosophique et juridique, depuis la philosophie classique jusqu'à la modernité, et en démontrant le rattachement du choix de la méthode au type de la rationalité élue, Ludwig aborde, au moyen d'une méthodologie théorico-réflexive, le thème central des fondements comme une condition d'affirmation positive de modalités de rationalités.

Nous mettons en évidence ici, en fonction de l'objectif de cette étude, la reconstruction réalisée par Ludwig¹⁷³, des aspects *paradigmatiques du fondement ontologique* dans laquelle « *l'être impose les paramètres à la compréhension* » subjective dans laquelle le mouvement des principaux penseurs de la période « *n'est plus vers l'être, mais vers la conscience* », en citant l'affirmation de Dussel : « *c'est ici que la modernité a*

do direito. 1997. Tese (Doutorado em Direito) – Ciências Jurídicas, Orientador : Luiz Fernando Coelho. Universidade Federal do Paraná, Paraná. (Texto não publicado), p. 176-180).

¹⁷² LUDWIG, C. L. *Formas da razão...*, p. 208.

¹⁷³ LUDWIG, C. L. *Formas da razão...*, p. 20-52.

joué son sort définitif. Le chemin entrepris n'ira plus désormais vers l'être qui s'impose, mais vers la conscience qui pose l'être », intersubjective, dans laquelle « le discours argumentatif représente l'instance ultime des fondements: le discours comme un lieu intranscendable de tout fondement ».

Parmi d'autres conclusions, Ludwig¹⁷⁴ affirme que

[...] le processus de normalisation des expectatives de comportement – résolution des questions pratiques – trouve dans le principe de l'extériorité et dans le droit d'expression d'une telle rationalité – le droit à la vie sans exclusion et le droit à la liberté –, la force légitimatrice pour l'introduction de droits fondamentaux, comme des référentiels pour évaluer la légitimité de droits positifs ou à être positifs.

Une autre importante œuvre nationale qui trouve ses racines dans l'Éthique de la Libération, avec des « *fondements dans la tradition idéaliste qui remonte au criticisme kantien, en passant par la dialectique hégélienne, par le matérialisme historique marxiste et par le subjectivisme psychanalytique freudien* »¹⁷⁵ dont l'auteur est Wolkmer, propose une théorie critique et pluraliste juridique, comme un instrument de conscientisation, visant à définir un projet communautaire participatif pour les espaces périphériques du capitalisme latino-américain.

Wolkmer¹⁷⁶ présente, comme condition à sa proposition, l'articulation :

[...] d'éléments fondamentaux: a) la légitimité de nouveaux sujets collectifs ; b) l'implantation d'un système pour la satisfaction des nécessités ; c) la démocratisation et la décentralisation d'un espace public participatif ; d) la défense pédagogique d'une éthique de l'altérité ; e) la consolidation des processus conduisant à une rationalité émancipatrice.

Il se réfère à l'élaboration d'une rationalité à caractère émancipateur, engendrée à partir de la pratique sociale et résultante des intérêts, carences et nécessités vitales, comme condition dernière fondamentale du pluralisme juridique.

La construction d'un modèle critico-dialectique de rationalité émancipatrice, remplaçant le modèle traditionnel de rationalité technique et formelle, se configure comme

¹⁷⁴ LUDWIG, C. L. *Formas da razão...*, p. 209.

¹⁷⁵ WOLKMER, A. C. *Pluralismo jurídico: fundamentos de uma nova cultura no direito*. São Paulo: Alfa-Ômega, 1993, p. 53.

¹⁷⁶ WOLKMER, A. C. *Pluralismo jurídico...*, p. 54.

une expression d'une *identité culturelle* appuyée sur l'exigence et l'affirmation de la liberté et de l'auto-détermination.

On observera que démontrer succinctement la pénétration et l'influence de la pensée freudienne dans la philosophie et dans le droit avec l'introduction de la théorie des pulsions, pour penser en quoi consiste le principe de la réalité en tant que principe du progrès socio-culturel, c'est-à-dire, comme un système de transformation des pulsions, des renoncements, des substitutions et des sublimations que la société doit imposer aux individus, nous permet de rapprocher la théorie lacanienne à la science du droit, à partir de la considération des influences inconscientes – niveau où se constitue l'altérité par rapport à l'autre externe, avec la conséquente relativisation de la rationalité universaliste –, nous permet de rapprocher la théorie lacanienne, à la science du droit.

Selon la note de bas de page figurant dans le texte lacanien *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud*¹⁷⁷ se raccorde à cet article l'intervention faite par Lacan le 23 avril 1960 à la Société de philosophie, « à propos de la communication que M. Perelman y produisit, sur la théorie qu'il donne de la métaphore comme fonction rhétorique – précisément dans la **Théorie de l'argumentation** », et nous remarquons dans l'appendice II des *Écrits II*¹⁷⁸ un autre texte, *La métaphore du sujet*, qui est le récrit, fait en juin 1961, de cette intervention.

Pour accompagner la totalité de cette discussion, nous avons recours à l'œuvre *Éthique et Droit*¹⁷⁹, dans laquelle on lit que Perelman, ayant argumenté à cette occasion à propos de *l'idéal de la rationalité pratique* qui est explicité grâce à l'application de la *règle de justice*, thèse basée sur la *métaphore* réalisée en quatre termes et *séparée de l'image*, Lacan, à son tour, concordant en partie, a présenté comme un argument pour son intervention, la discordance à l'égard de la *fonction d'analogie* de la métaphore¹⁸⁰.

¹⁷⁷ LACAN, J. *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud. Écrits I* (p. 490-526). Paris : Éditions du Seuil, 1999, p. 526.

¹⁷⁸ LACAN, J. *La métaphore du sujet* (1961). *Écrits II. Appendice II*, Paris : Éditions du Seuil, 1999, p. 359-363.

¹⁷⁹ PERELMAN, C. *Éthique et droit*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990, p. 121-131-151.

¹⁸⁰ En ce qui concerne les pages du *Traité de l'argumentation*, référents à la fonction d'analogie, Lacan s'est manifesté selon ce qui se trouve dans la note 2 de l'Appendice II, texte titrée « *La métaphore du sujet* », In: *Écrits II*: « 2. Cf. les **pages que nous nous permettons de qualifier d'admirables du Traité de l'argumentation**, t. II (aux P.U.F.), p. 497-534 ». (LACAN, J. *La métaphore du sujet*..., p. 360).

Lacan a affirmé à l'occasion que, somme toute, c'est à partir des *manifestations de l'inconscient*, vérifiées pendant sa pratique comme analyste, qu'il a développé une théorie des *effets du signifiant distincts du signifié*, dans laquelle se rencontre la *rhétorique*. Que c'est du langage que procèdent l'avoir et l'être, et que la métaphore introduite par la substitution du sujet fait « *surgir le seul objet dont l'avoir nécessite le manque à être: le phallus ...* ». Loi de l'inconscient par laquelle l'énonciation jamais ne se réduira à l'énoncé d'un discours quelconque. Il a souligné que le je « *de ce choix naît ailleurs que là où le discours s'énonce, précisément chez celui qui l'écoute* », et que le statut des effets de la rhétorique s'étend à n'importe quelle signification seulement dans le discours mathématique, car le hasard ne sera jamais aboli dans le signifiant, donc qu'aucun hasard n'existe qu'en une détermination de langage.

Devant les membres de la Société de Philosophie, à la même occasion, Perelman¹⁸¹ a répondu, conformément au publié dans l'œuvre *Éthique et Droit*, avec des paroles que nous transcrivons intégralement, vu la pertinence thématique et conclusive:

Je remercie le Dr. Lacan de son intervention, et je suis convaincu qu'il y a des rapports généralement féconds entre mon étude et la psychanalyse. Seulement, pour vous faire l'aveu d'une évolution historique, je suis parti dans ma recherche d'un fait qui me scandalisait, en tant que logicien, à savoir que les philosophes n'étaient pas d'accord. Je pense que beaucoup de jeunes rationalistes ont été scandalisés par ce fait: pourquoi y a-t-il désaccord en philosophie ? En puis, j'ai vu qu'il n'y avait pas seulement désaccord en philosophie, mais qu'il y avait aussi désaccord en droit, et désaccord en politique, et désaccord souvent en sciences humaines et dans beaucoup d'autres domaines ; et, alors l'objet propre de ma recherche s'est élargi : comment expliquer le désaccord dans ces disciplines que l'on considère pourtant comme relevant de la raison. Voilà mon point de départ. Et c'est pourquoi j'ai entrepris des analyses de raisonnements en droit, en philosophie, en histoire, dans toutes sortes de domaines. Je ne me suis pas attaqué aux raisonnements que j'aurais pu considérer comme déraisonnables, mais, au contraire, comme raisonnables dans le domaine des sciences humaines, et j'ai vu qu'en réalité, tout était à repenser dans la méthodologie de ces sciences.

Maintenant, dans quelle mesure l'argumentation relève-t-elle de la psychanalyse, ou le mépris de l'argumentation relève-t-il aussi d'un certain refoulement psychanalytique ? Il serait sans doute utile d'entreprendre des recherches dans ce domaine. Il est possible aussi que l'idée de l'argumentation ait été écartée à des époques de monarchie, de pouvoir absolu et de dictature. J'y ai fait allusion dans une communication présentée, il y a quelques mois, sur les cadres sociaux de l'argumentation. Chaque fois que nous arrivons dans des régimes monolithiques, nous voyons qu'on aime les vérités évidentes, les déductions rectilignes, et pas beaucoup le pour et le contre, et l'argumentation ; c'est pourquoi les éléments sociaux peuvent également intervenir.

Toutes ces études sont fort passionnantes, mais je crois qu'il faudrait un grand nombre de spécialistes pour les mener avec fruit. Je ne sais pas si l'on peut demander à quelqu'un d'être à la fois philosophe, juriste, historien, sociologue, psychologue, psychanalyste, etc.

¹⁸¹ PERELMAN, C. *Éthique et droit...*, p. 155-157.

Je me demande si des efforts s'étendant à tous les champs des sciences humaines ne devraient pas être l'objet de travaux d'équipes, d'équipes de gens qui se donnent la main, qui s'aident, qui s'épaulent, qui se critiquent ; je ne crois pas que cela puisse être mené par un seul homme. C'est pourquoi je suis très content de constater – et je le sais déjà depuis un certain nombre de mois – que, ici, à Paris, on étudie également les usages persuasifs, rationnels, raisonnables, déraisonnables du langage, du point de vue de la psychologie et spécialement de la psychanalyse. J'en suis très heureux, et si je pouvais contribuer aux progrès de ces recherches, je le ferais avec grand plaisir.

Revenons maintenant au texte nommé *La métaphore du sujet*¹⁸² qui est, comme nous l'avons dit, la réécriture, faite en juin 1961, de la même intervention, pour mettre en évidence que Lacan y réaffirme que les *procédés de l'argumentation* intéressent à Monsieur Perelman malgré le mépris de la tradition scientifique à l'égard de ce thème, et que mieux vaudrait qu'il passât *au-delà de la défense* de tels procédés, « **pour qu'on vienne à se joindre à lui** », en avertissant des effets inconscients.

De retour encore au contenu du texte nommé *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud*¹⁸³, pour en transcrire une partie, de grande importance pour l'explication de Lacan quant à la métaphore:

L'étincelle créatrice de la métaphore ne jaillit pas de la mise en présence de deux images, c'est-à-dire de deux signifiants également actualisés. Elle jaillit entre deux signifiants dont l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne.

Par conséquent, nous indiquons la théorie lacanienne, dans le contexte actuel de développement de cette ligne de pensée critique jus-philosophique, comme un important soutien aux fondements du droit, qui passe à avoir l'inconscient désormais comme un paradigme pour une *intra-subjectivité* dans le discours juridique.

La conception du discours comme une *forme de lien social*, a été formulée par Lacan dans une nouvelle topologie, au-delà des procédés actuels de structuration jus-philosophique, qui rend possible d'inscrire $\frac{A}{a}$, un morceau de réel au point de captation du savoir inconscient – « *le surgissement du sujet lors de son aphanise dans l'Autre place, qui est celle de l'inconscient* » –, comme un fondement pour le droit, pour y inclure la *distinction*, la contradiction, la *dissension* – comme une expression du *manque-à-être*, vide central, *altérité interne* de chacun, étrange et intime. Pour être originaire, elle empêche la

¹⁸² LACAN, J. *La métaphore du sujet*..., p. 359.

¹⁸³ LACAN, J. *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud*..., p. 504.

représentation directe de l'être par le langage – en tant que principe aprioristique du *consensus* pour la construction de nouveaux droits et de nouvelles citoyennetés.

Pour inclure encore la conception lacanienne de l'**Autre** – écrit avec un *A* majuscule à fin de le distinguer de l'autre écrit avec minuscule, auquel :

*[...] s'attribue une connotation de semblable, autre de la même espèce, à savoir, autre homme. À l'Autre, aussi désigné comme Grand Autre, se réservent trois acceptions distinctes selon qu'il opère dans un registre Symbolique, Imaginaire ou Réel. À l'Autre symbolique correspond soit le langage en tant qu'une batterie interne de signifiants, soit ses lois, sa loi, structure distincte de la langue, celle-ci étant l'actualisation historique et temporelle de celle-là ; à l'imaginaire correspondront les figures de l'aliénation, depuis la Toute Puissance de l'Autre à l'abandon radical où il nous lance, y comprises toutes les réversions possibles du moi à l'autre et de l'amour à la haine ; et au réel, le corps en tant que pulsionnel et la réalité en tant que structure du tragique ou, mieux dit, noyau de la *Vergänglichkeit*¹⁸⁴.*

comme une altérité infinie dans la logique des relations juridiques, dans une posture éthique de libération.

Un Autre asymétrique qui, du fait de porter aussi l'incomplétude de l'être, ne peut pas servir de garantie ultime au langage, c'est-à-dire, de garantie à l'existence d'un signifiant universel qui dit la vérité sur le langage.

Cela revient à concevoir qu'il n'y a pas « *d'Autre de l'Autre* » qui puisse arriver à compléter et reconduire au même. L'Autre¹⁸⁵, lorsqu'il est conçu non plus comme le *même*,

¹⁸⁴ Explication de Gaio, en monographie à respect de la conception de l'Autre et l'autre, le Grand et le petit, termes propres enseignés par Lacan (GAIO, D.-M. *Alguns fundamentos filosóficos da psicanálise – Descartes, Hegel, Freud : a natureza do sujeito à luz do trabalho do desejo*. Monografia de Especialização em filosofia e psicanálise – curso – Fundamentos filosóficos da psicanálise e da formação do psicanalista. Curitiba : Universidade Federal do Paraná, 2003, p. 19).

¹⁸⁵ Dans le dictionnaire le sens du concept d' : « *Autre* »

n.m. (angl. other ; allem. [der] Andere). Lieu où la psychanalyse situe, au-delà du partenaire imaginaire, ce qui, antérieur et extérieur au sujet, le détermine néanmoins. L'élaboration des instances intrapsychiques s'accompagne nécessairement, pour la psychanalyse, d'une attention au rapport du sujet à l'autre, ou à l'Autre. D'emblée, bien sûr, l'accent est mis sur la place et la fonction de ceux par rapport auxquels se forme le désir de l'enfant : mère, père, voire, dans une dimension de rivalité, frères et sœurs. Encore faut-il, même à ce niveau d'évidence, distinguer des registres qui ne s'équivalent pas. Il est clair, par exemple, que l'enfant constitue son moi, avec toute une dimension de méconnaissance, à travers des mécanismes d'identification à l'image de l'autre : l'identification imaginaire, source d'agressivité autant que d'amour, qualifie une dimension de l'autre où l'altérité d'une certaine façon s'efface, les partenaires tendant à se ressembler de plus en plus. À cette première dimension de l'altérité doit cependant en être opposer une seconde, une altérité qui ne se résorbe pas, un Autre qui n'est pas un semblable que J. Lacan écrit avec un A majuscule, un – grand A –, pour le distinguer du partenaire imaginaire, du petit autre. Ce qu'il s'agit de marquer par cette convention d'écriture, c'est que, au-delà des représentations du moi, au-delà aussi des identifications imaginaires, spéculaires, le sujet est pris dans un ordre radicalement antérieur et extérieur à lui, dont il dépend même quand il prétend le maîtriser. La théorie de l'œdipe pourrait servir ici au moins à introduire ce qu'il en est de cet Autre. Ainsi, le père, par exemple, peut

mais comme celui qui institue l'altérité, sollicite – pareillement à la fonction de l'autre paternel – l'opération symbolique par laquelle le futur sujet pourra venir à soutenir son désir singulier.

Rappelons ici que le Nom-du-Père, une représentation symbolique de la fonction du père dans l'inconscient, par un travail produit culturellement, élevé au statut de signifiant premier, fait la Loi limitant l'illusion de la complétude absolue. Le père, quoique un Autre en plus de la mère – celle-ci étant un premier Autre qui, nous pouvons le dire, est la *même* que l'enfant en état d'aliénation, de laquelle il lui faudra se séparer pour qu'un nouveau sujet émerge – n'est pas un *Autre de l'Autre*, qui puisse en venir à garantir la complétude. Il est aussi soumis au langage, dont le système insère le *principe du vide*, de l'absence structurante du symbolique, comme une *place de l'être*.

C'est de cette conception d'un Autre radicalement distinct, qui opère et qui n'élide plus la scission originaire de l'être aphanisé, subsumé dans la chaîne signifiante, que nous pouvons réfléchir à propos de la question du sujet barré \$ de l'inconscient qui, au cours des discours, disparaît dans le sens, sous le signifiant dans lequel il se transforme.

Étant donné qu'il est impossible de sortir du langage pour dire le langage, à partir de quoi Lacan affirme dans sa formule « Il n'y a pas de métalangage » ou « Il n'y a pas un Autre de l'Autre » qui puisse servir d'une garantie ultime à la complétude du langage, du fait qu'il est, lui aussi (l'Autre qui précède l'Autre), soumis à son tour au *manque-à-être*, –

apparaître sous les formes empruntées à l'imaginaire du père débonnaire ou du père fouettard, il peut se confondre avec l'autre de la rivalité. Mais, par sa place dans le discours de la mère, il est aussi l'Autre dont l'évocation empêche de confondre les générations, de laisser subsister une relation seulement duelle entre la mère et l'enfant. Notons que la mère elle-même, inaccessible du fait de la prohibition de l'inceste, incarne, en tant qu'objet radicalement perdu, l'altérité radicale.

Tout cela permet d'introduire la dimension de l'Autre à partir de celle de la Chose. Si, en effet, c'est par ce terme que nous désignons ce qui est toujours hors d'atteinte, on peut dire que l'Autre, c'est à la fois la loi qui nous en sépare, et cette jouissance elle-même en tant qu'interdite. « La Chose [...] élidée, réduite à son lieu, voilà l'Autre avec un grand A ».

[...] Il reste cependant après cela à souligner l'essentiel. Ce qui constitue pour le sujet l'ordre autre auquel il se réfère, ce qui inclut notamment le signifiant de la loi qui nous commande, c'est le langage lui-même. Ainsi l'Autre, à la limite se confond avec l'ordre du langage. C'est dans le langage que se distinguent les sexes et les générations et que se codifient les relations de parenté. C'est dans l'Autre langue que le sujet va chercher à se situer, dans une recherche toujours à reprendre, puisque nul signifiant ne suffit, en même temps, à le définir. C'est par l'Autre que le sujet tente de faire accepter, dans le mot d'esprit, l'expression d'une pensée obscène, absurde ou agressive. Cette définition de l'Autre comme ordre du langage s'articule, d'ailleurs avec celle que l'on peut produire à partir de l'œdipe, en dégageant cette dernière de tout élément imaginaire. C'est le Nom-du-Père, qui est au point d'articulation, le Nom-du-Père, c'est-à-dire le – signifiant qui dans l'Autre en tant que lieu du signifiant est le signifiant de l'Autre, en tant que lieu de la loi. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 39).

une impossibilité logique irréductible qui permet le jeu des paroles, mais, *pas tout* dans les paroles ; place du parler, des mythes qui reconstituent avec des paroles la question irrésolue de l'origine du langage –, il faut s'acheminer vers une *relativisation de la raison universelle*.

Ceci pour que l'on puisse défendre une nouvelle rationalité, en respectant la catégorie de l'Autre distinct –, une fonction qui soutient auto-référentiellement la place de l'impossibilité, du *manque-à-être*, qui suppose l'accès à la dimension symbolique – et, quoique paradoxalement, à l'universalité de la vie, de la corporalité, du psychisme en sa subjectivité *singulière*. Car si nous éliminons l'Autre, l'altérité, nous n'existons pas en tant qu'humains et parlants. Tout au moins, nous nous désintégrons subjectivement en sortant du système discursif.

Lorsque le *fondement* de la raison dépasse la rationalité communicative du discours consensuel, à travers la captation de *l'extériorité de l'Autre*, dans une nouvelle rationalité ouverte et relative *d'altérité inconsciente*, il se constitue dans une *instance éthique*, originaire de *vérités au-delà du sens* sémantique linguistique cognitif et de l'ordre juridique établi, de validité et de légitimité de quelque chose.

La *raison de l'Autre*, telle qu'elle est conçue dans cette dissertation, transdisciplinairement, axée depuis la psychanalyse freudo-lacanienne sur l'éthique dite du « bien-dire », relative à *l'altérité inconsciente*, du fait de trouver ses racines dans les éléments qui surdéterminent la structurante du sujet – une réalité psychique qui s'organise à partir d'une confrontation avec l'asymétrie de la base de la conjoncture familiale, dont le compromis œdipien fut associé par Lacan au champ de la parole: l'Autre comme place du langage – dépasse en importance, à notre avis, même une politique spécialement destinée aux exclus, victimes des forces sociales hégémoniques, car elle se rapporte, indistinctement, à tout sujet dans son éthique¹⁸⁶.

¹⁸⁶ Dussel en exposant dans l'œuvre *Éthique de la Libération*, dans le chapitre référant au Principe-Libération, sur l'application et la réalisation du « *Novum* » : le nouveau bien, affirme en contraposition à la critique postmoderne qui prétend nier tous sujets, qu'il y a

une nécessité de reconnaître concrètement et positivement le sujet éthique vivant et communautaire ; comme une meilleure raison il est nécessaire de le reconnaître comme un sujet quand il fait irruption avec les victimes d'un système auto-référentiel qui les nie (matériellement et formellement) ; reconnaissance historique et sociale de la diversité intersubjective de communautés socio-historiques, spécialement des victimes, quand ils découvrent et luttent pour leurs nouveaux droits ; diversité qui ne nie pas l'universalité de la raison matérielle et discursive, mais qui la concrétise, l'enrichit, découvrant les visages divers et invisibles de l'autre, lesquels il faut savoir articuler transversalement dans sa nature alternative (ce qui, il y a des années nous avons nommé moment analytique de la méthode dialectique, qui

Cela parce qu'une rationalité qui tient comme fondement la Loi du Nom-du-Père se réfère à une subjectivité singulière pour laquelle l'Autre n'est pas étranger – vu que l'inconscient « *constitue la partie d'un discours concret dont le sujet ne dispose pas, il n'est pas à concevoir comme un être caché dans le sujet, mais comme transindividuel, et plus précisément comme discours de l'Autre* »¹⁸⁷ – se réfère à une subjectivité singulière pour laquelle l'Autre n'est pas étranger. L'Autre dans le sujet n'est pas l'étranger ou l'étrangeté, « *il constitue fondamentalement ce à partir de quoi s'ordonne la vie psychique, c'est-à-dire un lieu où insiste un discours qui est articulé, même s'il n'est pas toujours articulable.* ».

Par le fait que la constitution psychique des sujets, d'après d'importantes théories psychologiques subsumées par la psychanalyse, se fonde dans l'enfance – il convient de remarquer à ce niveau les noms de Melanie Klein, avec sa théorie des « relations objectales » affirmant, entre autres, « *la précocité des stages du conflit œdipien, "le fin fond" du sadisme* » ; Donald Woods Winnicott, dont l'œuvre proposant des orientations thérapeutiques a mis en relief l'influence du milieu dans le développement psychique de l'être humain, comme l'origine des « *perturbations psychiques durant la phase de dépendance absolue infantile* » ; José Bleger¹⁸⁸, indiquant dans ses études l'existence très précoce, dans le développement psychique, d'une position antérieure à la schizo-paranoïaque, qu'il désigne de « position glischroïde » (visqueux-noyau, support syncrétique de l'indifférenciation ego-non-ego), autour du premier mois de la vie, le berceau des psychopathies – nous mène à penser que *l'altérité de l'Autre, comme fondement de la raison*, surgit dans l'inconscient et dirige par sa nouvelle forme topologique¹⁸⁹ de

part de la possibilité dis-tincte, de la diversité alternative, pour rencontrer l'universalité dans la profondeur de chaque diversité, dans laquelle se réfléchit la particularité de l'altérité des autres sujets socio-historiques). Comme nous l'avons déjà dit, dans le visage de Rigoberta Menchú se révèle transversalement comme la multiplicité de visages chez la femme, chez l'indigène, chez la mère terre de l'écologisme, chez la campagnarde pauvre, chez la race brune, chez l'indigène Maia, chez la jeune sous le poids de la gérontocratie, chez la guatémaltèque, chez la militante de conscience communautaire critique [...]. Un visage de tous les visages de tous les Autres invisibles: en chaque victime concrète se trouve la victime universelle, qui se révèle comme une épiphanie des visages de tous les visages particuliers. Une raison universelle, éthique matérielle, discursive formelle, pratique critique, articulée par la raison transversale à toutes les altérités dis-tinctes, particulières [...]. Fronts de Libération de sujets socio-historiques divers, à l'intérieur de diagrammes complexes (dans l'ambiance de la microstructure et de la macrostructure du pouvoir) de forces qui situent les sujets monologiques et intersubjectifs de la corporalité vivante humaine dans sa matérialité vulnérable et pulsionnelle, de la discursivité avec des pathologies, mais avec un intérêt de communication à partir de leurs places d'énonciation propres, tentant toujours le possible pour vivre communautairement, pour mieux vivre dans une co-responsabilité et une collaboration. (DUSSEL, E. Ética da libertação..., p. 567-568).

¹⁸⁷ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse*..., p. 40.

¹⁸⁸ BLEGER, J. *Simbiose e ambigüidade*. Rio de Janeiro: Francisco Alves, 1977.

¹⁸⁹ Dans le dictionnaire le sens du concept du « Topologie »

transformation continue (conforme la note de bas de page 21), selon Lacan, le nouveau *paradigme transindividuel* qui s'étend à toute discursive subjective, donc à l'*Humanité*.

*Humanisation à travers le langage,
Discours de l'Être,
de l'Être qui émerge dans la lacune de la chaîne signifiante,
non dans la place de l'énoncé,
mais, en aphanise dans la place de l'énonciation: l'Autre,
comme une antériorité différente et infinie...
Regard, qui en sa Magnitude, s'exprime en verbe: Être.
Être –vous
Voix, regards,... Êtres...*

6.3 LE CONFLIT ENTRE LA SUBJECTIVITE JURIDIQUE ET LA SUBJECTIVITE PSYCHANALYTIQUE. LA DISCUSSION ENTRE PERELMAN – LACAN¹⁹⁰

L'articulation parfois conflictuelle entre la Théorie du Droit et la Théorie Psychanalytique repose sur le fait que les deux champs discursifs de la subjectivité, bien qu'ils suivent des logiques distinctes, cherchent à aboutir à leurs objectifs pratiques à travers la parole.

En premier lieu, nous voulons dire que nous partons d'une certitude éthique que la subjectivité doit être envisagée dans une perspective d'intégration entre les fonctions du conscient et de l'inconscient.

Et encore, nous voulons signaler que cette récente médiation discursive entre le Droit et la Psychanalyse, qui n'ignore pas les mutations contemporaines, pose la question

[...] 2. Gram. *Traité ou étude sur la collocation ou disposition, dans la phrase, de certaines catégories de mots.* 3. Mat. *Etude des propriétés géométriques d'un corps, qui ne soient pas altérées par une déformation continue.* (HOUAISS, A. ; VILLAR, M.-de-S. *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa...*, p. 2.735).

Dans le dictionnaire de psychanalyse, le sens du concept du « *Topologie* »

n.f. (angl. Topology ; allem. Topologie). Géométrie souple qui traite en mathématiques des questions de voisinage, de transformation continue, de frontière et de surface sans faire intervenir nécessairement la distance métrique.

*En psychanalyse, le terme topologie se réfère essentiellement aux élaborations de J. Lacan (→ mathème) À partir de 1962, Lacan a développé dans le Séminaire **L'identification** la topologie du tore, de la bande de Möbius et du cross-cap. Celle-ci est résumée dans le texte **L'étroué** de 1972. Le tore, qui est comparable à la surface d'une chambre à air, représente l'enchaînement du désir au désir de l'Autre [...]. La bande de Möbius peut être illustrée par une ceinture qu'on a refermée après avoir effectué une demi-torsion. Cette surface curieuse a la propriété de ne posséder qu'une seule face et qu'un seul bord. Cette bande, où l'endroit rejoint l'envers, représente bien le rapport de l'inconscient au discours conscient. Cela signifie que l'inconscient est à l'envers mais qu'il peut surgir dans le conscient en tout point du discours. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 428-429).*

d'une réflexion autant sur les tensions et « les conflits » entre le désir du sujet et les interdits du social humain, mais aussi entre les différentes lois juridiques des sociétés concrètes et la « Loi du langage » : celle-ci étant dite « Loi du Nom-du-Père » c'est-à-dire une instance surmoïque de l'inconscient humain.

L'intéressant article écrit par Monsieur Jean-Pierre Lebrun, psychanalyste belge intitulé *De la servitude des nouveaux rois*¹⁹¹ propose un bon schéma pour ouvrir cette réflexion. Il a indiqué, avec beaucoup de précisions et détails, des aspects des mutations séculaires dans le fonctionnement collectif qui opèrent dans l'intersection subjective et sociale qui ont de l'importance pour la construction de la subjectivité.

Son travail suppose cette construction à cinq niveaux : le niveau que Lacan a appelé *l'humus humain*, le niveau du *social humain*, le niveau de la *société concrète*, le niveau de la *famille* et le niveau de la *réalité* psychique du sujet.

Au *premier niveau*, dit *humus humain*, il note la spécificité de l'humain, étant donné que l'entrée dans le champ de la parole exige du sujet de s'exclure de la jouissance absolue – à la *Chose*, étant ainsi marqué par la négation.

La structurante subjective est fondée à partir d'une insatisfaction insurmontable. L'être émerge donc d'une *perte*, d'un moins de jouissance qui sert de fondement aussi bien à la Loi du Nom-du-Père comme au désir.

Le *deuxième niveau*, celui de la *limite* dont la *négativité* sert de fondement à la Loi, surgit dans le *social humain* toujours représentée par *l'interdiction de l'inceste*, en distinguant le monde naturel et celui de la culture avec l'établissement de places pour les individus à l'intérieur du social.

Au *troisième niveau*, il montre que la *société concrète* organise ses *normes* et ses lois qui sont développées et transmises à partir de l'interdiction fondatrice. Des règles – sociales et juridiques – qui ont comme fonction de soutenir le consentement à cette perte de la jouissance absolue.

¹⁹⁰ Exposé dans la – 2ème Journée doctorale de l'Ecole Doctorale des Sciences de l'Homme et des Sociétés – 2009/2010 – 23 avril 2010. Strasbourg – France.

¹⁹¹ LEBRUN, J.-P. *La Perversion ordinaire. Vivre ensemble sans autrui*. Paris : Éditions Denoël, 2007, p. 132.

Au quatrième niveau, il montre, celui de la *famille*, par les rapports avec les premiers autres – généralement les parents – au moyen desquels le sujet rencontre cette limite de jouissance.

Il fait remarquer que, dans le même mouvement, il faudra à l'enfant, *au niveau de la réalité psychique du sujet*, consentir à renoncer à la toute-jouissance – c'est-à-dire, renoncer à la toute puissance enfantine en assumant la castration symbolique – pour pouvoir accéder au désir.

Sur ces bases, il soutient la thèse de l'existence d'une *solidarité d'une perte nécessaire à chaque niveau du dispositif de construction subjective*, qui établit la ligne de partage entre la jouissance et la langue, transmise comme limite nécessaire à la spécificité de *l'humus humain* et de la psychologie du désir.

C'est la solidarité diminuée de perte-de-jouissance qui est actuellement remise en cause, suivant l'optique de Lebrun. Dans sa recherche de clarté à l'organisation du lien social, il trouve une mutation inédite. Une subversion sans précédent à quoi il attribue la responsabilité de la perte des repères, de même que les difficultés de réajustement dont nous avons sans cesse des échos au travers des avatars de la vie collective.

Les deux premiers niveaux, à savoir, celui de *l'humus humain*, et celui du *social humain*, sont appelés par lui « *noyau anthropologique dur* », qui distingue l'ordre symbolique de l'ordre social.

Il cherche, de cette manière, à délimiter ce qui révèle des *contraintes de la structure* et ce qui n'est qu'une simple *contingence historique*.

Il remarque le symptôme d'une négativité déplacée, pulvérisée, qui annonce la suppression de la *catégorie de l'impossible*. C'est-à-dire la disparition de la *limite* qui impose une moins-jouissance, comme conséquence de la « dé-légitimation » des figures de l'autorité. Il observe la fin d'un lien social organisé en un système d'une position d'extériorité, de *place d'exception*, ce qui mène au discrédit de la différence de places et de la transcendance comme une logique acceptable.

Lebrun explique, en résumé, que nous sommes en train d'aboutir à la fin d'un régime symbolique de la vie collective qui a été soutenu par l'*Incomplétude* et la

Consistance, et que nous sommes en train de vivre, dans le même temps, l'émergence de la construction d'un autre type de lien social qui accentue la *Complétude* et l'*Inconsistance*.

Donc, l'optique de la psychanalyse apporte un éclairage sur le fondement des lois, c'est-à-dire, de la loi de l'humanité insérée dans les structures du langage – le niveau que Lacan a appelé *l'humus humain*, le niveau du *social humain*, de la *famille*, et de la *réalité psychique du sujet* – et des lois spécifiques d'un champ de Droit qui, pour des raisons historiques, ont été construites et développées par les *sociétés concrètes*¹⁹², plus récemment par les États, tout en portant une réflexion sur ce qui serait de l'ordre de l'humanisation et de la déshumanisation.

Sur la question de la légitimité des lois, il faut éclaircir qu'il ne s'agit pas de la qualité des lois, mais, de la nature même d'une *instance* symbolique, c'est-à-dire, d'une catégorie du symbolique en vertu de « *la loi proposée à cette chaîne* »¹⁹³ de la structure du

¹⁹² LEBRUN, J.-P. *La Perversion ordinaire...*, p. 132.

¹⁹³ Dans le dictionnaire le sens du concept du : « *Symbolique* »

– Position de l'insistance [...] *On ne saurait négliger sans doute en l'occurrence l'influence de Jakobson, dont les Fundamentals of Language ont paru précisément en 1956, c'est-à-dire dans la période intermédiaire entre le séminaire sur la Lettre volée et sa réécriture. La notion de la chaîne signifiante, qui a donnée assise à la catégorie du symbolique, se situe dans sa mouvance ; et c'est dans la mesure où lui sont rapportés les effets d'« in-sistance » et d'« ex-sistance » caractéristiques de l'expérience psychanalytique que Lacan prend alors distance de sa conception antérieure d'une combinatoire symbolique de l'inconscient, dérivée de Levi-Strauss.*

L'année suivante, la conférence reprise sous le titre de « L'instance de la lettre dans l'inconscient » y associera la « consistance ». Aussi bien en annotation au même texte, à propos de la métonymie, Lacan tient-il à rendre hommage à Jakobson, soulignant qu'un psychanalyste « trouve en tout instant en ses travaux à structurer son expérience ». En 1960 encore : « L'inconscient, à partir de Freud, est une chaîne de signifiants qui, quelque part (sur une autre scène, écrit-il) se répète et insiste pour interférer dans les coupures qui lui offre le discours effectif et la cogitation qu'il informe.

Dans cette formule, qui n'est nôtre que pour être conforme aussi bien au texte freudien qu'à l'expérience qu'il a ouverte, le terme crucial est le signifiant, ranimé de la rhétorique antique par la linguistique moderne, en une doctrine dont nous ne pouvons marquer ici les étapes, mais dont les noms de Ferdinand de Saussure et de Roman Jakobson indiqueront l'aurore et l'actuelle culmination, en rappelant que la science pilote du structuralisme en Occident a ses racines dans la Russie où a fleuri le formalisme. Genève 1910, Pétersbourg 1920 disent assez pourquoi l'instrument en a manqué à Freud. Mais ce défaut de l'histoire ne rend que plus instructif le fait que les mécanismes décrits par Freud comme ceux du processus primaire, où l'inconscient trouve son régime, recouvrent exactement les fonctions que cette école tient pour déterminer les versants les plus radicaux des effets du langage, nommément la métaphore et la métonymie, autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement synchronique et diachronique où ils apparaissent dans le discours.

La structure du langage une fois reconnue dans l'inconscient, quelle sorte de sujet pouvons-nous lui concevoir ? On peut ici tenter, dans un souci de méthode, de partir de la définition strictement linguistique du Je comme signifiant : où il n'est rien que le shifter ou indicatif qui dans le sujet de l'énoncé désigne le sujet en tant qu'il parle actuellement. C'est dire qu'il désigne le sujet de l'énonciation, mais qu'il ne le signifie pas. Comme il est évident au fait que tout signifiant du sujet de l'énonciation peut manquer dans l'énoncé, outre qu'il y en a qui diffèrent du Je, et pas seulement ce qu'on appelle insuffisamment les cas de la première personne du singulier, y adjoignît-on son logement

langage. Dite d'autre mode, il s'agit de l'introduction de la structure linguistique au cœur de la Loi, et donc de la condition subjective humaine.

En conséquence d'un déplacement de la perspective de compréhension du symbole faisant partie d'une *chaîne signifiante* soumis à l'influence de la linguistique, – différent d'une combinatoire symbolique de l'inconscient dérivée de Lévi-Strauss –, la compréhension de la *Loi comme instance signifiante* peut s'élargir dans des registres épistémologiques différents, comme par exemple, la dialectique du signifiant et de l'Autre, le « vide interne » subjectif, les *versants radicaux des effets du langage*, nommément la *métaphore* et la *métonymie* – autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement *synchronique* et *diachronique* où ils apparaissent dans le discours –, enfin la représentation « borroméenne » du symbolique¹⁹⁴.

Après Freud, Lacan a mis en place la dualité signifiant/signifié dans ses premiers séminaires et il a exposé des fonctions de la *métaphore* et de la *métonymie* dans les psychoses à propos du délire, en se servant de l'apport sur ce point du linguiste Jakobson. Il a démontré comment la *métaphore paternelle* est liée à la mise en place du *signifiant phallique*, un tiers terme, comme signifiant central de toute l'économie subjective¹⁹⁵. Lacan est motivé à promulguer la *métaphore paternelle* comme le prototype même de la métaphore.

Donc, la complexité de cette articulation entre la Théorie du Droit et la Théorie Psychanalytique nous a amené à cette recherche dans une vision *transdisciplinaire*. Selon Basarab Nicolescu, physicien quantique, la vision *transdisciplinaire* regarde ce qui est à la fois entre les disciplines, à travers des différentes disciplines et au-delà de toute discipline. Tout en suivant une *logique de la physique quantique*, qui introduit une *contradiction* irréductible dans la structure, les fonctions et les opérations même de la logique, c'est-à-dire, la *logique du tiers inclus*, clef de voûte de la philosophie lupascienne, laquelle n'abolit pas la logique du *tiers exclu* de la logique classique :

[...] elle restreint seulement son domaine de validité. La logique du tiers exclu est certainement validée pour des situations relativement simples, comme par exemple la circulation de voitures sur une autoroute : personne ne songe à introduire, sur une

dans l'invocation plurielle, voire dans le Soi de l'autosuggestion. (KAUFMANN, P. [sous la dir. de -], *L'Apport freudien...*, [P. Kaufmann], p. 561).

¹⁹⁴ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, [P. Kaufmann], p. 558-562.

¹⁹⁵ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, [C. Conté], p. 314.

*autoroute, un troisième sens par rapport au sens permis et au sens interdit. En revanche, la logique du tiers exclu est nocive, dans les cas complexes, comme par exemple le domaine social ou politique. Elle agit, dans ces cas, comme une véritable logique d'exclusion : le bien ou le mal, la droite ou la gauche, les femmes ou les hommes, les riches ou les pauvres, les blancs ou les noirs. Il serait révélateur d'entreprendre une analyse de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme ou du nationalisme à la lumière de la logique du tiers inclus*¹⁹⁶.

Donc, par le biais de la transdisciplinarité, la philosophie marxiste, par exemple, peut être étudiée par le regard croisé de la philosophie avec la physique, le droit, l'économie, la psychanalyse ou la littérature. L'*objet* d'étude sortira ainsi enrichi du croisement de plusieurs disciplines, et encore plus enrichi, par rapport à l'*interdisciplinarité*, parce que la *finalité* de la recherche transdisciplinaire déborde le cadre de la recherche disciplinaire.

Nous nous contentons ici de l'exposition naïve des trois axiomes sur lesquelles est fondée la logique quantique¹⁹⁷ :

1. L'*axiome d'identité* : A est A.

2. L'*axiome de non-contradiction* : A n'est pas non-A.

3. L'*axiome du tiers exclu* : il n'existe pas un troisième terme T (T de « tiers inclus ») qui est à la fois A et non-A.

On peut observer que « *les couples contradictoires qu'elle a mis en évidence sont effectivement mutuellement contradictoires quand ils sont analysés à travers la grille de lecture de la logique classique* ». Et aussi, « *dans l'hypothèse de l'existence d'un seul niveau de Réalité, le deuxième et le troisième axiomes sont évidemment équivalents.* »¹⁹⁸.

Si on part de la logique classique, « *on arrive immédiatement à la conclusion que les couples contradictoires mis en évidence par la physique quantique sont mutuellement exclusifs* », car on ne peut affirmer en même temps la « *validité d'une chose et son contraire : A et non-A* »¹⁹⁹.

¹⁹⁶ NICOLESCU, B. Le tiers inclus : de la physique quantique à l'ontologie. *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*, n° 13. 24 novembre 1998. Disponible sur : <http://www.barbier-rd.nom.fr/B.Nicolescutiersinclus.html>.

¹⁹⁷ NICOLESCU, B. Le tiers inclus...

¹⁹⁸ NICOLESCU, B. Le tiers inclus...

¹⁹⁹ NICOLESCU, B. Le tiers inclus...

La perplexité engendrée par cette situation est bien compréhensible selon Nicolescu car : « *peut-on affirmer, si on est sain d'esprit, que la nuit est le jour, le noir est le blanc, l'homme est la femme, la vie est la mort ?* »²⁰⁰. Pourtant, cette vision transdisciplinaire « *nous propose de considérer une **Réalité multidimensionnelle**, structurée à de multiples niveaux, qui remplace la **Réalité unidimensionnelle**, à un seul niveau, de la pensée classique* »²⁰¹.

Pour la logique quantique le sujet connaissant est impliqué lui-même dans la logique qu'il formule. « L'expérience » est ici l'expérience du sujet, d'où l'impossibilité d'un *jugement scientifique absolu*. L'espace-temps quantique est celui de la troisième matière, des phénomènes quantiques, esthétiques et psychiques. Donc, pour la transdisciplinarité, la Réalité n'est pas seulement multidimensionnelle – elle est aussi multiréférentielle. Et les lois elles-mêmes doivent se soumettre à la *contradiction irréductible*.

La transdisciplinarité est, donc dans cette logique du dynamisme tridialectique, la transgression de la dualité opposant les couples binaires : sujet ↔ objet, subjectivité ↔ objectivité, amour ↔ haine, guerre ↔ paix, etc. Et c'est grâce à la logique du tiers inclus ontologique que la recherche dans les sciences humaines aura la chance d'un renouvellement, car elle induit une structure ouverte des niveaux de référence²⁰². Selon Nicolescu « *cette structure a une portée considérable sur la théorie de la connaissance, car elle implique l'impossibilité d'une **théorie complète**, fermée sur elle-même.* ». La logique de tiers inclus, clef de voûte de la philosophie lupascienne, est celle de la *contradiction actualisée* relativement par l'équivoque, et elle pourrait nous donner plus accès à la compréhension de la logique psychique du comportement humain.

Donc, l'objectivité stricte de la pensée classique n'est plus valable dans le monde quantique, dans lequel l'objectivité dépend du niveau de réalité considérée. Nicolescu affirme : « *Le vide vide de la physique classique est remplacé par le vide plein de la physique quantique. La plus petite région de l'espace est animée par une extraordinaire activité, signe d'un perpétuel mouvement.* »²⁰³. Et encore que « *Le monde microphysique*

²⁰⁰ NICOLESCU, B. Le tiers inclus...

²⁰¹ NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 72.

²⁰² L'ensemble des niveaux de Réalité et le zone complémentaire de non-résistance constitue l'Objet transdisciplinaire (NICOLESCU, B. Le tiers inclus...).

²⁰³ NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité...*, p. 90-91.

quantique et le monde psychique sont deux manifestations différentes d'un seul et même dynamisme tridialectique. » Les méditations microphysiques ont abouti à un « rien d'objectivité », c'est-à-dire, rien d'espace²⁰⁴.

L'impact majeur culturel, plus récemment, de la *logique quantique* fut la remise en cause du dogme philosophique contemporain de l'existence d'un *seul niveau de réalité*. A cet égard, j'ose rappeler ici le texte *Pourquoi la guerre ?*²⁰⁵ dans lequel Freud répond à une correspondance d'Einstein, en disant au début : « ... *le physicien comme les psychologues, [...], il se rencontreraient sur le même terrain.* ».

Il a justifié l'enthousiasme guerrier et les conflits par des arguments de sa *théorie des pulsions de vie et de mort*, car l'une de ces pulsions est tout aussi indispensable que l'autre aux phénomènes de la vie. Il fait ici une relation entre l'opposition du couple « amour et haine » en disant que cette opposition « *entretient peut-être une relation originaire avec le couple attraction-répulsion* » lequel joue un rôle tout aussi important dans la physique.

Freud a idéalisé déjà à son époque « *une communauté d'hommes qui auraient soumis leur vie pulsionnelle à la dictature de la raison ; des hommes inaccessibles à l'intimidation et acharnés à poursuivre la vérité pour gouverner les foules sans autonomie. C'est là une espérance utopique.* »

La plus récente conception physique de réalité *multidimensionnelle* et *multiréférentielle* nous a amené à une recherche *transdisciplinaire*. D'un côté, de la question du fondement de l'*idéal de la raison pratique* et de l'argumentation discursive sur la possibilité de *jugement scientifique absolu*, – c'est-à-dire, sur la possibilité de *décision raisonnable* justifiée rhétoriquement dans le champ du Droit –, et encore de la légitimation

²⁰⁴ Discourant à propos de L'*ontologique de Lupasco*, Nicolescu affirme:

Lupasco n'a jamais affirmé que « l'âme » se trouve dans l'électron, ou le proton, ou le muon, ou le pion, affirmation qui serait d'ailleurs absurde, car les centaines de particules connues sont aussi fondamentales les unes que les autres. Le monde quantique et le monde psychique sont deux manifestations différentes d'un seul et même dynamisme tridialectique. Leur isomorphisme est engendré par la présence continue, irréductible de l'état T dans toute manifestation. Lidovic de Gaigneron arrivait à une conclusion semblable : « [...] il ressort que l'essentiel du Sujet, comme celui de l'Objet, doit subsister dans une sphère synthétique où se concilient l'affirmation et la négation d'un spectacle dont la science ne dissout que le seul aspect négatif. Sa méditation exhaustive du divisible abouti, en effet, à un rien d'objectivité ... Mais pourquoi la nature de ce « rien d'espace » serait-elle incompatible avec le « rien d'espace » d'où jaillit la conscience humaine ? La dialectique quantique est, selon les très beaux mots de Lupasco, celle de la « dilatation du doute. (NICOLESCU, B. Le tiers inclus...).

des lois du Droit positif en raison d'un principe d'*universalité* ; de l'autre côté, à la recherche de la question du fondement rhétorique de la *Métaphore Paternelle*, dans le champ de la Psychanalyse, en raison du principe de *singularité*.

La complexité des procédés de l'*argumentation* scientifique basée sur la *métaphore*, – d'un côté dans le champ discursif psychanalytique sur la *construction de la subjectivité* et la capacité de jugement singulier, ce qui révèle des *contraintes de structure* ; et, de l'autre côté, dans le champ du Droit, sur la *capacité de jugements raisonnables*, ce qui révèle des *contraintes* qui ne sont qu'une simple *contingence historique* –, nous a fait remarquer l'important dialogue entre Chaïm Perelman et Jacques Lacan²⁰⁶, comme une des pierres angulaires d'un nouveau mode de réflexion sur les tensions et « les conflits » entre le désir de chaque individu, les lois du Droit et la *Loi du Nom-du-Père*²⁰⁷.

Il est important de remarquer ce dialogue, car la conception du Discours comme forme de *lien social*, formulée par Lacan, ainsi que sa conception de la *métaphore* comme « l'effet de la substitution d'un signifiant à un autre dans une chaîne [...] comme tels réductibles à une opposition phonématique »²⁰⁸, s'approche de la *rhétorique* de Perelman. En effet, tous deux inaugurent un nouveau statut discursif, qui dépasse les limites de leurs énonciations scientifiques particulières, aspirant à une *vérité toujours relative*.

²⁰⁵ FREUD, S. Pourquoi la guerre ? (1933). Résultats, idées problèmes. Paris : PUF, Presses Universitaires de France, 1995, vol. II, p. 201-215.

²⁰⁶ LACAN, J. La métaphore du sujet..., p. 359-363.

²⁰⁷ *L'humanité l'a toujours sue, en Occident comme partout, cette étrange loi de l'espèce, la loi de l'image qui fait vivre la vie, l'image du Père. L'animal humain l'apprend par la parole, cette loi du Père ; elle lui dit qu'il doit mourir à quelque chose pour vivre, elle lui dit qu'il doit – mais comment lui dire ce qu'il doit ?*

Pour que l'homme ne meure pas de rester collé à sa mère, à l'image de sa mère, ou ce qui revient au même, collé à lui-même, à l'image de lui-même, les sociétés ont échafaudé les édifices de la Vérité, les monuments des textes écrits ou des paroles transmises qui séparent l'homme de lui-même, qui le blessent, qui le marquent au feu des mythes, des religions, de la poésie tragique dont s'entoure l'interdit de tuer.

L'humanisation de l'homme, c'est cela : l'échafaudage qui construit l'image du Père. [...] il lui est infligé comme loi de l'espèce la douleur d'apprendre la limite, [...] cette loi du sacrifice. [...] le père et le fils sont liés par un sacrifice, par la douleur d'apprendre la limite, par la nécessité d'une mort qui n'est ni le meurtre de soi, ni le meurtre d'un autre. [...] – Abraham lança la main pour saisir le couteau, mais ses yeux laissaient couler des larmes. Et ces larmes de compassion du père tombaient dans les yeux d'Isaac. (LEGENDRE, P. La fabrique de l'homme occidental, suivi de L'Homme en meurtrier. Paris : Arte Éditions, 1996, p. 41-42).

²⁰⁸ Discourant à propos des quatre discours, Lacan affirme:

La métaphore est radicalement l'effet de la substitution d'un signifiant à un autre dans une chaîne, sans que rien de naturel ne le prédestine à cette fonction de phore, sinon qu'il s'agit de deux signifiants, comme tels réductibles à une opposition phonématique. (LACAN, J. La métaphore du sujet..., p. 360).

Donc nous mettons en évidence, dans ce chapitre, l'interlocution entre Lacan et Perelman²⁰⁹, à la Société de Philosophie parisienne, le 23 avril 1960, figurant dans les œuvres de ces deux auteurs comme une possibilité d'approche entre les deux disciplines. *Ethique et Droit*²¹⁰ de Chaïm Perelman et les *Écrits* de Jacques Lacan, et dans ceux-ci, principalement les textes *L'instance de la lettre dans l'inconscient...* et *La métaphore du sujet*²¹¹, où Lacan informe le champ juridique sur la *théorie des effets du signifiant distincts du signifié vis-à-vis des manifestations de l'inconscient*.

Nous nous permettons ici de vous résumer les arguments que Perelman, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, a développé devant les membres de la Société de Philosophie à la Sorbonne, conformément au compte-rendu de la séance, et qu'il a publié, pages 118-119, dans son livre *Ethique et Droit*²¹².

Il a parlé de l'idéal de la philosophie, celui de la sagesse, c'est-à-dire, d'un *idéal de la raison pratique* qui dominerait les passions et éviterait la violence. L'*absence d'accord*, même sur les principes logiques qui guideraient l'homme raisonnable dans l'action conformément à des règles lui a fait dire que « **L'idéal de la raison pratique n'est plus qu'un mythe, comme celui du paradis perdu** ».

La justification de sa *Théorie de l'argumentation*, c'est que la déception par rapport à la logique formelle :

[...] *résulte d'une conception trop étroite de la raison elle-même : car à ne voir en celle-ci que la faculté du raisonnement démonstratif, c'est-à-dire formellement correct, on néglige le fait indubitable que raisonner, ce n'est pas seulement déduire et calculer, c'est aussi délibérer et argumenter.*

Il a argumenté que :

*La nature même de l'argumentation fait qu'elle ne présente pas le caractère contraignant des démonstrations, que l'on peut argumenter pour ou contre une thèse, alors qu'il serait absurde de vouloir, dans un système cohérent, démontrer un théorème et sa négation. Mais cette situation nécessite, pour adhérer aux conclusions d'une argumentation, ou pour les écarter, une **capacité de jugement** qui permet de comprendre l'idée même de **décision raisonnable**.*

²⁰⁹ LACAN, J. *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud...*, p. 490-526.

²¹⁰ PERELMAN, C. *Ethique et droit...*, p. 121-131 et 151.

²¹¹ LACAN, J. *La métaphore du sujet...*, p. 359-363.

²¹² PERELMAN, C. *Ethique et droit...*, p. 118-119.

Il a illustré la question de la *capacité de jugement* par l'opposition traditionnelle entre la *charité* et la *justice*, en disant :

[...] *c'est cette dernière vertu qui paraît rationnelle, c'est elle qui pèse, qui compare et qui mesure, ce sont les **décisions justes** qui se présentent comme rationnellement fondées. C'est pourquoi l'hypothèse, selon laquelle ce qui est qualifié de **juste manifeste**, de quelque façon, l'influence de la raison dans l'action, ne paraît pas téméraire.*

Il a expliqué que cette influence de la raison sur l'action se manifeste, tout d'abord, dans « *la règle de justice selon laquelle il est juste de traiter de la même façon ce qui est considéré comme essentiellement semblable* ». Il a dit que l'application de cette règle implique, tout d'abord, « *l'importance du précédent, c'est-à-dire du traitement antérieur d'une situation semblable* », et dont il n'y a lieu de s'écarter qu'en fournissant des raisons suffisantes. Ensuite, l'application de la règle, quand les situations comparées ne sont pas identiques, mais seulement semblables, nécessite une « *prise de position quant à l'aspect essentiel ou accessoire des caractères par lesquels elles diffèrent l'une de l'autre* ».

Perelman essaie avec sa « *nouvelle rhétorique* »²¹³ de savoir comment fonder les jugements de valeur sur lesquels les hommes pourraient fonder leur action. Il prend l'*argumentation* et son rôle persuasif prépondérant dans la *rhétorique* comme élément fondateur de sa théorie, permettant ainsi une lecture des textes basée sur le dialogue. Il aborde le sujet de la *raison pratique* en présentant les *origines psychologiques* de la réflexion philosophique qui a été suscitée par l'angoisse qu'auraient provoqué les premiers doutes et les premiers déchirements. Il conçoit le début de celle-ci à partir d'une *rupture* de la communion de l'homme avec son milieu et entre autre les premières mises en question tant de nos croyances que de nos modalités d'action²¹⁴.

En résumé, Perelman a montré *les limites* de la *logique déductive formelle* et, en quoi cet idéal ne peut rendre compte de l'argumentation quotidienne ni de l'idéal de justice et d'équité. C'est pourquoi, à la raison pratique il ajoute des éléments de *dialectique*, l'art de mener un dialogue critique, et de *rhétorique*, l'art de convaincre un auditoire. D'après Perelman cet auditoire doit être universel et constitué de l'ensemble des *esprits raisonnables*. La *capacité de jugement*, c'est-à-dire, l'idée même de *décision raisonnable* et sa *justification* devra recourir non pas à une logique des jugements de valeur, mais à toutes

²¹³ PERELMAN, C. *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*. 5. ed. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles. 1988.

²¹⁴ PERELMAN, C. *Étique et droit...*, p. 121.

les ressources d'une argumentation, d'où là l'importance de la tradition, de l'éducation et de l'initiation dans tous les domaines et qui constitue un préalable indispensable à l'élaboration de toute pensée originale même si c'est pour en faire la critique.

Perelman reconnaît, comme les sociologues, l'interdépendance et l'interaction de la morale et du Droit, et son idée d'un *auditoire universel* n'est entièrement fondée, ni sur l'expérience, ni sur une intuition évidente ou une révélation transcendante, mais est elle-même conditionnée historiquement et socialement.

L'idée de la *raison pratique* est donc explicitée et *mesurée par le recours à la règle de justice*, c'est-à-dire, il est juste de traiter de la même façon ce qui est considéré semblable à partir du principe de la *raison suffisante* et de la règle du précédent.

Il a construit sa théorie à partir de la pensée d'Aristote et il a considéré la science du Droit selon le modèle proposé par la Théorie Pure du Droit de Hans Kelsen, en critiquant la compréhension moderne du Droit basée sur les dogmes du discours scientifique, comme par exemple, l'objectivité et l'exactitude soutenue sur la logique classique de la mathématique, trop démonstrative et évaluative.

C'est à cette occasion qu'à la fin de l'exposé de Perelman à la Société Française de Philosophie, Lacan a fait une intervention que nous reproduisons ici conformément au compte-rendu de la séance, pages 151-155 du livre *Éthique et Droit*²¹⁵, où il a affirmé:

Les procédés de l'argumentation intéressent M. Perelman pour le mépris où les tient la tradition de la science. Ainsi est-il amené devant une Société de philosophie à plaider la méprise.

Il vaudrait mieux qu'il passât au-delà de la défense pour qu'on vienne à se joindre avec lui. Et c'est en ce sens que portera la remarque dont je l'avertis : que c'est à partir des manifestations de l'inconscient, dont je m'occupe comme analyste, que je suis venu à développer une théorie des effets du signifiant où je retrouve la rhétorique. [...]

La métaphore, par exemple, dont on sait que j'y articule un des deux versants fondamentaux du jeu de l'inconscient.

Je ne suis pas sans m'accorder à la façon dont M. Perelman la traite en y décelant une opération à quatre termes, voire à ce qu'il s'en justifie de la séparer ainsi décisivement de l'image. Je ne crois pas qu'il soit fondé pour autant à croire l'avoir ramenée à la fonction de l'analogie.

[...]

Le chat fait oua-oua, le chien fait miaou-miaou. Voilà comment l'enfant épelle les pouvoirs du discours et inaugure la pensée.

[...]

²¹⁵ PERELMAN, C. *Éthique et droit...*, p. 151-157.

*Après quoi, il nous faudra rappeler que tout blablabla que soit essentiellement le **langage**, c'est de lui pourtant que procèdent l'**avoir** et l'**être**.*

*Ce sur quoi jouant la métaphore [...], ce n'est pas chanson vaine qu'elle évoque le lien qui [...] unit la position d'avoir au **refus** inscrit dans son être. Car c'est là impasse de l'amour. Et sa négation même ne ferait rien de plus ici, nous le savons, que la poser, **si la métaphore qu'introduit la substitution** [...] au sujet, ne faisait surgir le seul objet dont l'avoir nécessite le manque à l'être : le **phallus**, autour de quoi roule tout le poème jusqu'à son dernier tour.*

C'est dire que la réalité la plus sérieuse, [...] si l'on considère son rôle à soutenir la métonymie de son désir, ne peut être retenue que dans la métaphore.

Où veux-je en venir, sinon à vous convaincre que ce que l'inconscient ramène à notre examen, c'est la loi par quoi l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucune discours ?

[...] Encore qu'il ne soit pas vain de rappeler ici que le discours de la science, en tant qu'il se recommanderait de l'objectivité, de la neutralité, ... est tout aussi, malhonnête, aussi noir d'intentions que n'importe quelle autre rhétorique.

Ce qu'il faut dire, c'est que le Je de ce choix naît ailleurs que là où le discours s'énonce, précisément chez celui qui l'écoute.

*N'est-ce pas donner le statut des **effets de la rhétorique**, en montrant qu'ils s'étendent à toute signification ? Que l'on nous objecte qu'ils s'arrêtent au discours mathématique, nous en sommes d'autant plus d'accord que ce discours, nous l'apprécions au plus haut degré de ce qu'il ne signifie rien.*

*Le seul énoncé absolu a été dit par qui de droit : à savoir qu'aucun coup de dé dans le signifiant, **n'y abolira jamais le hasard**, – pour la raison, ajouterons-nous, qu'aucun hasard n'existe qu'en une **détermination de langage**, et ce sous quelque aspect qu'on le conjugue, d'automatisme ou de rencontre.*

Dans la réponse donnée par M. Perelman à Jacques Lacan devant les membres de la Société de Philosophie, conformément au texte publié dans l'œuvre *Éthique et Droit*, que nous avons déjà reproduit intégralement vu sa pertinence thématique et conclusive, il a confirmé qu'il y a des rapports féconds entre son étude et la psychanalyse. Il a remarqué qu'il y a souvent désaccord dans les sciences humaines et dans beaucoup d'autres domaines que l'on considère pourtant comme relevant de la raison. Visionnaire en avance sur son temps, il s'était déjà demandé dans son époque « *si des efforts s'étendant à tous les champs des sciences humaines ne devraient pas être l'objet de travaux d'équipes, d'équipes de gens qui se donnent la main, qui s'aident, qui s'épaulent, qui se critiquent...* » parce qu'il ne croyait pas que cela puisse être mené par un seul homme. Il a remarqué aussi l'importance de l'étude d'usages persuasifs, rationnels, raisonnables, déraisonnables du langage, du point de vue de la psychologie et spécialement de la psychanalyse²¹⁶.

Suite à la recherche que nous avons faite sur ce dialogue dans l'œuvre de Perelman, nous nous sommes penchées sur le texte *l'Instance de la lettre dans l'inconscient ou la*

*raison depuis Freud*²¹⁷ où nous avons trouvé la note de bas de page selon laquelle se raccorde à cet article ladite intervention faite par Lacan le 23 avril 1960 à la Société de philosophie, « à propos de la communication que M. Perelman y produisit, sur la théorie qu'il donne de la **métaphore** comme **fonction rhétorique** – précisément dans la **Théorie de l'argumentation** », et nous remarquons dans l'appendice II des *Écrits II* un autre texte, *La métaphore du sujet*²¹⁸, qui est le *récrit*, fait par Lacan en juin 1961, de cette intervention.

Donc, plus d'un an après, Lacan a réécrit son intervention en réponse à Perelman, sous le titre *La métaphore du sujet*, avec une petite préface où il écrit:

*Ce texte est le récrit, fait en juin 1961, d'une intervention apportée le 23 avril 1960 en réponse à M. Perelman, lequel arguait de l'idée de **rationalité** et de la **règle de justice** devant la Société de philosophie.*

Il témoigne d'une certaine anticipation, à propos de la métaphore, de ce que nous formulons depuis d'une logique de l'inconscient.

Nous devons à M. Regnault de nous l'avoir rappelé à temps pour que nous l'adjoignons à la seconde édition de ce volume.

Revenons maintenant au texte nommé *La métaphore du sujet*²¹⁹ qui est, comme nous l'avons dit, la *réécriture*, faite en juin 1961, de la même intervention, pour mettre en évidence que Lacan y réaffirme que les *procédés de l'argumentation* intéressent Monsieur Perelman malgré le mépris de la tradition scientifique à l'égard de ce thème, et que mieux vaudrait qu'il passât *au-delà de la défense* de tels procédés, « pour qu'on vienne à se joindre à lui », en avertissant des effets inconscients.

Nous revenons au contenu du texte nommé *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud*²²⁰, où Lacan parle de la métaphore, pour en transcrire un paragraphe de grande importance pour le développement de notre raisonnement sur la complexité du processus d'argumentation rhétorique scientifique fondé sur la métaphore et sur la capacité de jugements raisonnables conformément aux conditions de la subjectivité. Lacan y explique quant à la métaphore:

L'étincelle créatrice de la métaphore ne jaillit pas de la mise en présence de deux images, c'est-à-dire de deux signifiants également actualisés. Elle jaillit entre deux signifiants dont

²¹⁶ PERELMAN, C. *Étique et droit...*, p. 155-157.

²¹⁷ LACAN, J. *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud...*, p. 526.

²¹⁸ LACAN, J. *La métaphore du sujet...*, p. 359-363.

²¹⁹ LACAN, J. *La métaphore du sujet...*, p. 359.

²²⁰ LACAN, J. *L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud...*, p. 504.

l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne.

Donc, pour accompagner la totalité de ce dialogue dans la Société de Philosophie à la Sorbonne et des prises de position conséquentes, conformément au compte-rendu de la séance du 23 avril 1960, nous retournons à l'œuvre *Ethique et Droit*, dans laquelle on lit que Perelman, ayant argumenté à cette occasion à propos de l'*idéal de la rationalité pratique* – qui est explicité grâce à l'application de la *règle de justice*, thèse basée sur la *métaphore* réalisée en quatre termes et *séparée de l'image* –, Lacan, à son tour, quoique concordant en partie, a présenté comme argument de poids de son intervention son désaccord à l'égard de la *fonction d'analogie* de la métaphore.

Lacan a affirmé oralement à l'occasion de la séance philosophique aussi bien qu'il a écrit que, somme toute, c'est à partir des *manifestations de l'inconscient*, vérifiées durant sa pratique comme analyste, qu'il a développé une théorie des *effets du signifiant distincts du signifié*, dans laquelle se rencontre la *rhétorique*. Il a remarqué à partir de la linguistique que *c'est du langage* que procèdent *l'avoir et l'être*.

C'est donc à partir de ces arguments que Lacan a donné la formule de la *structure métaphorique* dans laquelle *un signifiant se substitue à un autre*, créant une nouvelle signification et faisant surgir par *effet de ratage* un *nouveau signifié*. Mais il ne s'agit pas simplement du remplacement d'un mot par un autre : « *l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne* ».

Dans l'ordre du langage le signifiant produit par la *métaphore paternelle* introduisant une substitution du sens, souligne un trait essentiel de la *singularité* du *sujet*. Elle fait « *surgir le seul objet dont l'avoir nécessite le manque à être: le phallus ...* ». Cette Loi de l'humanité insérée dans les structures du langage, c'est-à-dire la Loi de l'inconscient, c'est la loi par quoi *l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé* d'aucun discours.

Lacan (1960) a dit que : « *L'inconscient, à partir de Freud, est une chaîne de signifiants qui, quelque part (sur une autre scène, écrit-il) se répète et insiste pour interférer dans les coupures que lui offre le discours effectif et la cogitation qu'il informe* »²²¹.

²²¹ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (P. Kaufmann), p. 561.

*Dans cette formule le terme crucial est le **signifiant**, ranimé de la **rhétorique** antique par la linguistique moderne à partir du structuralisme. Nous savons que cet instrument a manqué à Freud pour développer sa méthode d'association libre par des forces psychiques inconscientes.*

Mais ce défaut de l'histoire ne rend que plus instructif le fait que les mécanismes décrits par Freud comme ceux du processus primaire, où l'inconscient trouve son régime, recouvrent exactement les fonctions que cette école tient pour déterminer les versants les plus radicaux des effets du langage, nommément la métaphore et la métonymie, autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement synchronique et diachronique où ils apparaissent dans le discours. La structure du langage une fois reconnue dans l'inconscient, quelle sorte de sujet pouvons-nous lui concevoir ? On peut ici tenter, dans un souci de méthode, de partir de la définition strictement linguistique du Je comme signifiant: où il n'est rien que le shifter ou indicatif qui dans le sujet de l'énoncé désigne le sujet en tant qu'il parle actuellement. C'est dire qu'il désigne le sujet de l'énonciation, mais qu'il ne le signifie pas. Comme il est évident au fait que tout signifiant du sujet de l'énonciation peut manquer dans l'énoncé, outre qu'il y en a qui diffèrent du Je, et pas seulement ce qu'on appelle insuffisamment les cas de la première personne du singulier, y adjoignît-on son logement dans l'invocation plurielle, voire dans le Soi de l'autosuggestion²²².

En conclusion, à ce moment de la recherche, sur « les conflits » possibles entre la subjectivité juridique et celle de la psychanalyse, nous rappelons ici ce qu'a dit Lacan dans son intervention à la Sorbonne relativement à la *métaphore* – ayant fonction de *rhétorique* –, que le *Je* de ce choix métaphorique « *naît ailleurs que là où le discours s'énonce, précisément chez celui qui l'écoute* » ; et encore que le *statut des effets de la rhétorique*, s'étend à n'importe quelle signification. Il a affirmé qu'aucun coup de dés dans le signifiant, n'y abolira jamais le hasard, et « *qu'aucun hasard n'existe qu'en une détermination de langage* ».

Par conséquent nous indiquons cet important dialogue entre Lacan et Perelman comme la pierre angulaire qui ouvre un nouveau mode de réflexion autant sur les tensions et « *les conflits* » entre le désir de l'individu et les lois des sociétés concrètes²²³, que ceux entre les différentes lois des sociétés et la « *Loi du langage* »²²⁴. Celle-ci appelée aussi du *Loi du*

²²² KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (P. Kaufmann), p. 561.

²²³ LEBRUN, J.-P. *Un monde sans limite. Essai pour une clinique psychanalytique du social*. Toulouse : Éditions Erès, 1997.

²²⁴ « *Les habitats institutionnels sont construits sur un vide – un vide à partir duquel se déploie la parole et qui porte la pensée. À la croisée des chemins historiques, une tâche s'impose: restaurer le doute, analyser l'agencement des ignorances qui font cortège à la Science contemporaine, surmonter la croyance obscurantiste d'aujourd'hui. Instituer la vie: tel est le maître mot qui résume cette tâche. La Fabrique de l'homme n'est pas une usine à reproduire des souches génétiques. On ne verra jamais gouverner une société sans les chants et la musique, sans les chorégraphies et les rites, sans les grands monuments religieux ou poétiques de la Solitude humaine* ». (LEGENDRE, P. *La fabrique de l'homme occidental*, suivi de *L'Homme en meurtrier...*, p. 8).

Nom-du-Père, elle est considérée par la Psychanalyse comme un fait humain²²⁵ restant à être étudié.

Donc, nous faisons cette indication parce que dans ce dialogue nous trouvons des paramètres pour une analyse plus approfondie entre les discours de la *raison pratique* c'est-à-dire, de la *capacité de décisions raisonnables*²²⁶ pour orienter les actions humaines, parfois soutenus par l'éthique de l'*universalité* et d'autre fois par l'éthique de la *singularité*.

Cette digression psychanalytique sur les fondements de la Loi de l'humanité insérée dans les structures du langage, c'est-à-dire, sur la question de la légitimation de la *Loi comme instance signifiante* à un niveau individuel et social, et plus spécifiquement sur la « capacité de jugement » qui permet de comprendre l'idée même de *décision raisonnable* par rapport aux conditions de construction de la subjectivité, ouvre la discussion sur les possibilités de la *représentation tiers* transcendante, qui viendrait à occuper le « lieu de l'exception » organisateur d'un lien social consistant, dans le symbolique contemporain – qui marche vers un système complet et inconsistent.

La théorie de l'inconscient, relevant d'une épistémè différente, car ayant une conception différente du sujet parlant, indique à la philosophie du droit, ainsi qu'à la linguistique :

[...] la nécessité de revenir non pas à une antériorité mais à une hétérogénéité par rapport au langage, afin d'y saisir non seulement les relations du sujet au signifiant, mais aussi les différentes modalités translinguistiques de sens qui interrogent le linguiste aussi bien du côté de « l'expérience enfantine » du langage que du côté de diverses formes de sa « pathologie ». Le linguistique est placé aujourd'hui devant le même dilemme qui préside à la constitution de la linguistique [...] Ou bien, soumis à la métalangue, il recule devant le gouffre entrevu et, au prix du refoulement de la pulsion et de l'inconscient, qui fonde le discours des sociétés modernes, il continue à servir et à justifier la communication, la finitude, la linguistique assertive et identifiante ; ou bien il cherche à aller au-delà de la posture métalinguistique, pour essayer de dire du processus signifiant autre chose que ce qui relève de l'assertion et de l'identification. Il s'orientera, dès lors, vers leur

²²⁵ Saussure souligne à plusieurs reprises la factualité du langage par des expressions comme « un fait humain », « le fait du langage », et « les faits du langage ». (KYHENG, R. Le langage : faculté, ou généralisation-des-langues ? – enquête saussurienne, *Texto!* [en ligne], mars 2006, vol. XI, n° 1. Disponible sur : URL : http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Kyheng/Kyheng_Langage.html).

²²⁶ « C'est donc face à cette "logique du dispositif et du besoin" qu'il s'agit aujourd'hui de restaurer une "logique du sujet et du désir", en même temps qu'une "faculté de juger" : "face au danger de ne pas penser, seule la restauration de la faculté de juger peut enrayer le glissement vers le totalitarisme pragmatique" (LEBRUN, 2009, p. 237) » (PESLOUAN, D. L. Une critique éducative du libéralisme, *Critique du Libéralisme*, 15.03.2010, Professeur à l'IUFM Célestin Freinet de Nice. Disponible sur : http://www.jacques-pain.fr/jacques-pain/Art_Une_critique_educative.html).

*interprétation que la psychanalyse rend possible. Mais, dans cette hypothèse, un autre découpage des disciplines qui s'intéressent au sens deviendra possible*²²⁷.

Donc, nous croyons que ces constations conduiront à l'émergence des nouvelles disciplines des sciences humaines, dans une vision et une pratique transdisciplinaire, qui s'occuperont d'étudier les fournitures du langage, c'est-à-dire, les *usages persuasifs du langage*, du point de vue de la psychanalyse, pour se pencher sur la question de la dialectique du signifiant et de l'Autre, le « vide interne » subjectif, les *versants radicaux des effets du langage*, nommément la **métaphore** et la **métonymie** – autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement *synchronique* et *diachronique* où ils apparaissent dans le discours.

La recherche plus approfondie sur les repères post-modernes qui occupent la place de la *différence inaugurale* du champ symbolique – point de *négation* qui rend possible l'entrée dans la *parole* en exigeant du sujet de renoncer à la jouissance absolue, négation qui sert de fondement à la Loi de l'interdiction de l'inceste et qui, dans ses mutations, engendre toujours de nouveaux comportements subjectifs – continue à nous interroger.

La question demeure: Quelle représentation soutiendrait la capacité de jugement singulier du sujet éthique et responsable par rapport à ses actes, dans la contemporanéité ?

Conformément à la thèse développée par Lebrun²²⁸ dans son œuvre *Un monde sans limite*, une des trois modalités d'élaborer l'absence de totalité du champ symbolique, c'est-à-dire, d'élaborer le « vide structurel » inscrit dans les lois de la parole est la « capacité de juger ». Il indique comme autres modalités d'élaboration humaine de cette absence constitutive symbolique: le « lieu de l'énonciation » (subjectivation inconsciente), et la considération de la « catégorie de l'impossible ».

La considération transdisciplinaire de ces trois modalités d'élaborer le point de négation, – fondateur du champ symbolique, servant de fondement à la loi de l'interdiction de l'inceste – pourrait contribuer dans l'épistémologie et dans les méthodes des sciences humaines à des nouveaux modes de réflexion sur les tensions et les conflits socio-juridiques, parce que les normes et les lois des sociétés concrètes sont développées et transmises à partir de l'interdiction fondatrice de la jouissance illimitée et de l'inceste. Et

²²⁷ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (J. Kristeva et D. Rudelic-Fernandez), p. 751.

²²⁸ LEBRUN, J.-P. *Un monde sans limite...*

aussi parce que ces règles – sociales ou juridiques – ont comme fonction de soutenir le consentement à cette perte de jouissance.

L'entrée dans le champ de la parole à partir de cette *négation fondatrice*, de cette insatisfaction inévitable de la jouissance absolue, engendre une rupture avec le monde réel et la conséquente impossibilité de tout dire à travers la parole. L'être naturel émerge comme être parlant (*parlêtre*, terme néologique Lacanien) à partir d'une perte, d'un « moins de jouissance » qui sert de fondement aussi bien à la Loi du Nom-du-Père qu'au désir, ainsi que, de manière voilée et dans ses spécificités, aux lois des sociétés concrètes.

Ces *contraintes de structure* qui surgissent dans les niveaux des « *humus humain et social humain* » établissant la limite représentée toujours par l'*interdiction de l'inceste*, étant considérées par les discours des sociétés concrètes, même dans ses *contingences historiques*, remettent en question la rhétorique positiviste à travers la *réintroduction* dans le discours scientifique du *paradoxe* de la *structure du sujet clivé*.

En conclusion, en ce qui concerne les fondements pour la réflexion sur les conflits, nous affirmons que l'argumentation rhétorique du Droit de Perelman, suivant la logique lacanienne et la logique quantique du tiers inclus, considérant une réalité multidimensionnelle et multiréférentielle, pourra être analysée selon les différentes dimensions de la métaphore (qui n'a pas de fonction d'analogie et présente une vérité toujours relative), justement parce que « *l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucun discours* ».

L'étude de l'argumentation rhétorique aux différents niveaux de la métaphore, aussi bien que la poursuite de la recherche à propos des conditions de subjectivité comme effet du signifiant discursif, dans une observation attentive des mutations et des désordres réels du monde contemporain, producteurs d'expressions psychopathologiques dans les liens sociaux par des clivages identificateurs angoissés, pourra grandement contribuer, pensons-nous, à la compréhension et à la solution des conflits socio-juridiques.

Les pratiques signifiantes, la production de textes non canoniques et l'aspiration de bien développer la capacité de jugement équilibré – c'est-à-dire, de développer des conditions subjectives à la formulation d'une décision raisonnable et justifiée sachant éviter les excès des passions humaines et la violence – pourront faire émerger par cette médiation et ce processus analytique un autre style de signifiant du Droit.

Cela nous demande d'avoir un regard et une écoute plus souple dans le sens de mieux élaborer et comprendre nos propres clivages constitutifs subjectifs. Cela nous pousse aussi à chercher le visage de l'Autrui et à inscrire quelque chose du savoir réel de nos relations humaines dans le transfert, comme expérience d'une dialectique plus positive et amoureuse.

Comme effet, de l'analyse d'après cette dialectique et de la génération d'une autre position subjective, les conflits entre les individus, la loi de l'interdiction de l'inceste et les lois des sociétés concrètes pourront être analysées dans ses différents domaines de légifération, car le conflit donnant origine à la fondation de la culture humaine ne se situe pas entre la Loi et le désir, mais entre la Loi et la jouissance absolue intentionnée. Le conflit de toute relation institutionnelle ou juridique, privée ou publique, ne se situe pas entre « le droit et le non-droit », mais entre la valorisation du « non-respect d'un pacte » et le jugement interprétatif contenu dans l'édit de la Loi signifiante regardant « l'acte de transgression » correspondant.

En observant les propulseurs réels des ressources rhétoriques et métaphoriques de l'argumentation, dans une logique d'analyse rétroactive et de jugement des valorisations, ce processus dialectique pourra peut-être produire chez les sujets un effet de réélaboration de la référence signifiante soutenue par les inscriptions des récits de la tradition du Nom-du-Père dans le processus d'éducation désaliénant et dans un état d'âme capable d'engendrer la pensée éthique, originale et responsable de l'acte produit.

Il pourrait aussi produire une réélaboration des conflits socio-individuels et du Droit, laquelle puisse engendrer, selon la pensée de Pierre Legendre²²⁹, un nouveau système de construction institutionnelle de l'humanité. Cela veut dire la production d'un Droit qui considère « l'abîme » de l'existence humaine dans la douleur « d'être né et de devoir mourir », point de faiblesse en chaque homme « à partir duquel se déploie la parole et qui porte la pensée ». Il nous enseigne que c'est la tâche de « restaurer le doute, analyser l'agencement des ignorances qui font cortège à la Science contemporaine, surmonter la croyance obscurantiste d'aujourd'hui », d'instituer la vie en instituant la subjectivité dans l'art de l'interprétation de la morale sociale et de la construction de la référence tierce fondatrice de la culture.

²²⁹ LEGENDRE, P. *La fabrique de l'homme occidental, suivi de L'Homme en meurtrier...*, p. 8-9.

Nous affirmons donc que, basée sur des fondements jusphilosophiques et psychanalytiques, c'est la « confiance » dans les promesses contenues dans le mythe – divin, paternel et étatique – qui soutient l'*acceptation* des sujets aux interdictions, aux crimes œdipiens et à leurs nuances, donnant lieu ainsi aux pactes sociaux et à la capacité humaine de « jugement *singulier* », avec des idées propres et moins aliénées.

De l'interlocution et de la résolution des conflits possibles entre les différents niveaux discursifs de la Psychanalyse et du Droit, à partir de la considération de la Loi du Nom-du-Père, des savoirs pourront émerger soutenant la *fonction rhétorique humanisatrice* exercée par les médiateurs, juges et autres professionnels du Droit dans l'acte de décider dans le champ juridique. Aussi bien que d'autres connaissances pourront surgir, génératrices d'organisation de la filiation et de la répartition de la jouissance, donnant des conditions à la construction du sujet dans la postmodernité comme *effet du signifiant discursif* dans le champ de la psychanalyse.

Dans le *Séminaire XX, Encore*, au début du texte *De la jouissance*, Lacan dit qu'il pourrait parler dans une faculté de Droit aux juristes, parce que c'est bien là qu'existent les codes qui rendent manifeste que le langage s'y réalise. Il dit qu'il pourrait leur faire sentir ce qui est dans le discours psychanalytique le fondement, à savoir, que le langage n'est pas l'être parlant, « le parlêtre », comme nous désignons les hommes. C'est bien autre chose et, pour commencer à les comprendre, nous devons les supposer au lit, quoiqu'avec des excuses.

Il affirme, en exemplifiant avec le bon droit coutumier sur lequel se fonde la pratique du concubinat, que le Droit ne nie pas le lit, quoiqu'il demeure voilé ce qui signifie coucher ensemble, c'est-à-dire, s'embrasser.

Lacan éclaire, indiquant l'usufruit dans sa notion de Droit :

[...] *le rapport du droit et la jouissance. [...] j'ai déjà évoqué dans mon séminaire sur l'éthique, à savoir la différence qu'il y a de l'utile à la jouissance. [...] L'utile, ça sert à quoi ? C'est ce qui n'a jamais été bien défini en raison du respect prodigieux que, du fait du langage, l'être parlant a pour le moyen. L'usufruit veut dire qu'on peut jouir de ses moyens, mais qu'il ne faut pas les gaspiller. Quand on a l'usufruit d'un héritage, on peut en jouir à condition de ne pas trop en user. C'est bien là qu'est l'essence du droit – répartir, distribuer, rétribuer ce qu'il en est de la jouissance.*

Qu'est-ce que c'est que la jouissance ? Elle se réduit ici à n'être qu'une instance négative. La jouissance, c'est ce qui ne sert à rien.

Je pointe là la réserve qu'implique le champ du droit-à-la-jouissance. Le droit n'est pas le devoir. Rien ne force personne à jouir, sauf le surmoi. Le surmoi, c'est l'impératif de la jouissance – Jouis !

C'est bien là que se trouve le point tournant qu'interroge le discours analytique. Sur ce chemin, dans ce temps de l'après-vous que j'ai laissé passer, j'ai essayé de montrer que l'analyse ne nous permettait pas de nous en tenir à ce dont j'étais parti, respectueusement certes, soit à l'éthique d'Aristote. Un glissement au cours des âges s'est fait, glissement qui n'est pas progrès, mais contour, qui, de la considération de l'être qui était celle d'Aristote, a conduit à l'utilitarisme de Bentham, c'est-à-dire à la théorie des fictions, démontrant du langage la valeur d'usage, soit le statut d'outil. C'est de là que je suis revenu à interroger ce qu'il en est de l'être, du souverain bien comme objet de contemplation, d'où on avait cru jadis pouvoir édifier une éthique. [...] J'écrirai la phrase suivante – La jouissance de l'Autre, de l'Autre avec un grand A, du corps de l'Autre qui le symbolise, n'est pas le signe de l'amour²³⁰.

Il est difficile de comprendre cette articulation symbolique discursive, parce qu'elle se présente toujours conflictuelle entre le voilé et le dévoilé, entre les fictions et le réel. La logique, l'objet et la finalité de la recherche et de l'application des thèmes en chaque champ discursif se présentent différemment et sont encadrés par des disciplines scientifiques distinctes. Mais nous affirmons quand même que la Psychanalyse et le Droit sont comme les deux pôles d'un même aimant. Avec des propriétés impressionnantes qui apparaissent remarquables et donc, la tentation qui surgit de les associer à la magie ou de les utiliser comme boussole. De notre part, nous pensons utiliser ces pôles séparés de l'aimant dans la construction d'une nouvelle éthique de respect des singularités, c'est-à-dire de respect et de tolérance des différences, aussi bien que des égalités individuelles et collectives, grâce à l'incontestable perception de Jacques Lacan de la topologie discursive.

Enfin, le discours que nous nommons « jus-psychanalytique », amorce d'importantes réflexions sur les désordres réels du monde contemporain. Il fournit des fondements cliniques pour une nouvelle compréhension des sujets à travers le langage, à partir de la considération des facteurs inconscients de la sexualité, de l'agressivité et de la violence, déterminants du comportement humain, et encore sur les relations et les responsabilités sociales et juridiques envers la nature. Comme explique Serge Lesourd : « *il n'y a de sujet que du langage et de l'impossible à tout dire qui spécifie l'organisation signifiante* ».

Il dit que la subjectivité dépend des conditions du langage et des conditions de son usage par l'individu. Mais aussi, que la subjectivité dépend des discours qui articulent les

²³⁰ LACAN, J. *Le séminaire : livre XX*. Encore (1972-1973). Paris : Éditions du Seuil, 1984, p. 10-11.

relations de jouissance tolérables dans une société donnée, c'est-à-dire, des énoncés de la Loi de l'interdiction de l'inceste.

Pour de telles raisons, Lesourd élargit la recherche sur les transformations des conditions langagières, aussi bien que sur les changements radicaux des pratiques discursives pendant les dernières décennies du XXe siècle, lesquelles produisent des effets remarquables sur les manifestations des maladies subjectives et sur les modalités psychiques.

Dans cette ligne de pensée, nous entendons que l'abord des conflits subjectifs et collectifs est élargi par la médiation des discours du Droit et de la Psychanalyse, car il se fonde sur l'étude de la Loi comme signifiant, comme instance symbolique qui fonctionne en chaîne dans les structures du langage.

La compréhension du champ symbolique se déplace ainsi vers des registres épistémologiques différents, réintroduisant le doute à l'égard des principes logiques et aux procédés d'argumentation et de démonstration. Elle accentue l'importance du signifiant distinct du signifié aux différents niveaux conscients et inconscients du langage et remet en question le sens manifeste du mot jugement, qui condense plusieurs concepts, à savoir : opinion, supposition, estimation, pensée sur l'action ou la réputation de l'autre ou de soi-même.

Elle permet d'analyser si telle faculté de l'intelligence de formuler des propositions provient de l'angoisse, de la peur et de la douleur, ou si elle émerge en paroles, pensées, actes et omissions originaires de l'Amour de l'Autre, pour l'autre et pour soi-même.

Cela signifie à nos yeux la possibilité de l'avènement d'un autre style de procédé d'analyse et d'interprétation des conflits subjectifs et socio-juridiques, dans une dialectique triadique de transformation des signifiants manifestés en paroles en ses différentes significations. Une procédure analytique dans le transfert positif des référentiels qui permette le déplacement de l'énergie fixée et matérialisée en des tensions et jugements non harmoniques, duquel résulte une autre posture et une position subjective discursive plus créative, d'accueil et de gratitude comme expressions de l'Amour.

6.4 LES POSSIBILITES DE CONSTRUCTION D'UNE ETHIQUE RESULTANT DE L'ARTICULATION ENTRE L'ETHIQUE JURIDIQUE ET L'ETHIQUE DE L'ALTERITE INCONSCIENTE

Pour que surgissent de nouvelles possibilités de solution en relation aux énigmes éthiques et juridiques résultants des nouvelles émergences sociales et scientifiques, il est indispensable que, au-delà de la recherche des fondements dans le *principe de l'autonomie* – qui tient ses racines dans la *philosophie aristotélicienne* de l'action volontaire comme étant un acte moral, pratiqué de forme libre et rationnelle par l'agent, et postérieurement développé par Kant, pour qui, l'idée de l'autonomie personnelle passe à recevoir un traitement privilégié et systématisé, où « *l'agent moral cesse d'être exclusivement la source de valeurs morales et acquiert une valeur en soi-même* »²³¹ –, on cherche également un fondement sur les aspects découlant des modes de *fonctionnement de l'inconscient* humain. Théorisés par la psychanalyse lacanienne en des concepts qui s'articulent contextuellement à la *Loi du Nom-du-Père*, produit d'une métaphore paternelle qui lui attribue une fonction signifiante qui, dans un second temps, désigne ce qui régit toute la dynamique subjective.

Il se configure ainsi une possibilité de construction d'un ordre social et juridique selon lequel les agents moraux autonomes et autodéterminants puissent être considérés dans leur acception inconsciente, et dans laquelle, par suite d'une posture éthique du désir et non de jouissance illimitée, la nature, dans sa relation avec l'être, puisse être pensée.

La considération de la dimension de l'inconscient – dans son aspect de représentation d'une Loi symbolique qui détermine des singularités subjectives en face de la fonction constituante de l'instance nommée Surmoi –, est d'une grande importance pour l'analyse de ce que pourrait être appelé l'étude de la prohibition et de la transgression, ainsi que la considération de « l'inadéquation radicale » que Freud a caractérisée dans le texte *Malaise dans la Civilisation*. Une considération aussi importante pour que nous puissions réfléchir sur les possibilités de désaliénation du sujet, dans la tentative de la construction d'une éthique juridique symbolique non radicalement universaliste, issue désormais de l'articulation avec ce que l'on sait au sujet de l'éthique du désir inconscient qui est fondé sur une absence réelle d'objet.

²³¹ BARRETTO, V. Bioética e ordem jurídica..., p. 21.

Le débat se déplace ainsi vers les possibilités de consensus et d'accords qui visent à la réalisation d'une argumentation se trouvant à la base du discours, où la norme n'est considérée valable que lorsque tous ceux qui peuvent y participer parviennent à un accord quant à sa validité, dans une éthique rationnel universaliste, basée sur des présuppositions pragmatiques de l'argumentation en général, dans une société multiculturelle et pluraliste. Mais aussi, il se déplace vers les possibilités d'altérités structurantes émergentes du Réel, dans ces propres termes historiques, culturels et de subjectivités singulières, qui ne suivent pas le principe de l'universalisation.

Selon la théorie lacanienne, ce qui circule entre les sujets, dans la communication symbolique, c'est une « *absence* », c'est-à-dire, une *manque structurelle* qui constitue la condition même de la signification, et qui ne se réalise que postérieurement, par un effet de remplissage signifiant, toujours contingent.

La posture éthique psychanalytique indique donc l'impossibilité d'une métacommunication qui, dans la théorie de Habermas, caractérise le dernier stade d'interaction, dans lequel le « monde vécu » est moralisé. Pour Lacan, le discours est une façon de faire un lien social, une fois qu'il n'y a pas de langage de l'être.

Or, ce n'est qu'en introduisant la dimension éthique dans les discussions du processus d'élaboration des lois, dans une considération des catégories cliniques formulées par la psychanalyse – les *principes du vide*, de *l'altérité* et le *phénomène du transfert*, en tant qu'expression du sujet de l'inconscient – que l'ordre juridique pourra considérer de manière efficace les nouvelles émergences sociales produites par la technoscience, dans une posture éthique moins impérative et plus interrogative.

Il existe, comme nous l'avons déjà signalé, des déterminantes physiques et psychosociales qui doivent être considérées durant la phase élaborative des lois juridiques, car elles sont ses véritables propulseurs. Ce sont des propulseurs qui peuvent perturber ou faciliter la réussite de l'efficacité de la norme juridique, et qui doivent être analysés, un à un, attentivement, dans leurs spécificités, en supportant l'angoisse de l'impossibilité de légiférer d'un mode complet et absolu sur l'objet visé par la loi du Droit.

Il faut renoncer au mythe de projets de loi excessivement amples, aussi bien dans la typicité qu'il établit, à être réglée, que quant à l'intention d'atteindre et de résoudre l'objectif d'un mode absolu. Il faut considérer la catégorie du vide, c'est-à-dire, de

l'absence comme une structurante (de la subjectivité) de la loi psychique. Il en résulte que le signifiant pour chaque sujet a une signification, c'est-à-dire, une singularité. D'où l'importante fonction de la loi du Droit comme une loi signifiante, pour fonctionner comme l'un des principes déterminants externes de la constitution psychique du sujet, donc de la culture.

Le temps est venu pour la jurisprudence, la doctrine et les législateurs juridiques, d'envisager la normatisation des effets de la technoscience, relatifs à l'identification et à la constitution des sujets, avec leurs conséquences sur l'humanité. Et aussi de ceux de la logique du sujet de l'inconscient qui, dans son processus d'identification ne surgit pas d'une relation de transformation de pôles opposés mais, comme le propose la théorie lacanienne, d'une relation de causalité dans un espace-temps inconscient, c'est-à-dire, atemporel. Ce qui, sans doute, exigera des études rigoureuses visant la construction d'articulations transdisciplinaires de connaissances de domaines distincts des champs discursifs.

Une nouvelle politique d'identification de l'individu à travers le perfectionnement des spécificités constitutives du système administratif de registres publics, relativement à son historicité subjective, en respectant le secret des informations.

Une nouvelle politique de traitement des maladies psychiques, à être implantée officiellement, utilisant, dans une première étape, un autre catalogue de diagnostics de dérangements mentaux, plus assertif et opérationnel, appuyé non seulement sur des bases phénoménologiques, mais aussi subjectives. Une politique publique rendant possible aux professionnels de la santé une évaluation et un diagnostic plus élargi des patients. Non seulement de leurs conditions physiques et des aspects de leurs personnalités, mais aussi des structures cliniques qui apparaissent dans le parler, avec des aspects singuliers de la subjectivité de chacun.

Ces aspects peuvent être mis en relief dans des pratiques transdisciplinaires – certaines sont déjà réalisées d'une manière satisfaisante, en ce qui concerne la santé psychique – comme résultat d'un lien discursif entre les psychiatres, les psychologues et les psychanalystes qui, conjointement, traitent les patients en faisant des interventions techniques médicales, l'application de tests d'évaluation psychologique, ou des diagnostics psychanalytiques de structure cliniques subjectives pour fournir alors des rapports (judiciaires ou extrajudiciaires) d'évaluation globale de la situation clinique.

La considération du savoir inconscient, théorisée à partir d'une pratique clinique psychanalytique, pourrait être adoptée aussi comme l'un des axes d'évaluation individuelle de la santé publique, pour le développement de la politique d'une éthique qui tient compte du désir dans l'identification des sujets.

Devant le progrès démesuré et accéléré de la science contemporaine, mais aussi du déclin et de l'insuffisance de paradigmes, la transdisciplinarité jus-psychanalytique apparaît comme une nouvelle proposition épistémologique, qui sert de repère à une attitude théorico-pratique juridique, plus apte à cerner et à réduire d'une manière plus satisfaisante la violence des conflits contemporains. On y parviendra par un questionnement et une démythification de ce qui se trouve refoulé dans la Loi psychique et dans la loi juridique, en faisant précéder le discours scientifico-juridique d'un trépied discursif basé sur la subjectivité du discours de l'analyste, qui fait converger le trait distinctif du sujet avec la cause de sa division. C'est le retour du savoir refoulé dans la Loi du Nom-du-Père, déterminant d'une dynamique subjective qui doit être considéré par la loi juridique.

En conséquence, il convient au Droit d'étudier la pragmatique de la communication humaine pour réglementer les relations juridiques à partir de facteurs psychiques et de l'aspect analogique du langage.

Il lui convient aussi de formuler une traduction plus adaptée aux déterminations inconscientes qui, sémantiquement, soutiennent les liens humains dans la communication juridique.

6.5 L'ASPECT HISTORIQUE DE L'IMPORTANCE DE L'INSERTION DE LA CONNAISSANCE DE LA PSYCHIATRIE DANS LA LEGISLATION PENALE: LE CAS PIERRE RIVIERE

Nous rappelons la grande importance de l'insertion de la connaissance de la psychiatrie dans la législation pénale, qui mena, d'une certaine manière, à la substitution de l'arbitraire du régime monarchique, au début de la codification des peines par le législateur, en instituant *la création des circonstances atténuantes et aggravantes dans la classification des peines*, sous l'influence de la Révolution Française.

On peut facilement remarquer les conflits de pouvoir, d'éthique et de morale dans les relations entre la psychiatrie et la justice pénale, dans le cas rapporté dans les *Annales*

d'hygiène publique et de médecine légale de 1836, au sujet d'un crime commis le 3 juin 1835 par Pierre Rivière, dans un village appelé La Faucterie, en France, étudié et noté dans un travail collectif coordonné par Michel Foucault et autres, intitulé *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*²³², dans lequel trois conflits marquent l'introduction de circonstances atténuantes, le jury les ayant refusées, s'étant senti incapable d'user de ses nouvelles prérogatives de pouvoir.

Il demanda, alors, quelques jours plus tard, la commutation de la peine au roi, dans une décision apparemment contradictoire, étant donné le caractère parricide du crime, équivalant pénalement, par conséquent, au régicide, et soulevant un problème politique en raison des circonstances de l'époque.

La commutation de la peine par grâce accordée à Pierre Rivière, le 15 février 1836, s'avère un résultat de l'opposition entre les discours de la justice et de la médecine, et l'incertitude entre les professionnels de la santé à cette époque, quant à l'existence ou non de folie dans le cas en question.

D'où l'on observe qu'il y a eu une évolution juridique vers le souci de rendre la justice plus efficace, rigoureuse et sûre, avec la possibilité de considération des cas d'impunité, et avec l'apparition des peines correctionnelles et des mesures de sécurité.

Le droit, à partir de la considération des connaissances des sciences médicales dans la législation pénale, a commencé à alléger la sévérité de la répression et à élargir son domaine. Dans le débat contre l'extension de la peine de mort, on observe également une évolution juridique, vu que la peine capitale était appliquée d'une manière indiscriminée dans les codes impériaux.

6.6 L'ASPECT PRATIQUE DE L'IMPORTANCE DE L'INSERTION DE LA CONNAISSANCE DE LA PSYCHANALYSE DANS LA LEGISLATION CONTEMPORAINE : LE DISCOURS DU CAPITALISTE ET SON RAPPORT A LA FOLIE ORDINAIRE

À ce point nous tenons à souligner que la découverte freudienne de l'inconscient, qui date déjà de plus de cent ans, est également un fait important dans la postmodernité, comme l'a été l'insertion de la connaissance de la psychiatrie dans le droit pénal à l'époque

²³² FOUCAULT, M. et al. *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère. Un cas de*

de la Révolution Française. L'arrivée de la connaissance psychanalytique, non seulement dans le droit pénal, mais aussi dans la philosophie du droit en général, pourrait peut-être avoir la même importance de nos jours que l'incursion de la psychiatrie dans le champ juridique à l'époque de la Révolution Française, et pourrait de fait produire une évolution de la théorie et de la pratique juridique moderne.

Pour penser à cette possibilité de considération du savoir psychanalytique dans le champ du droit postmoderne, il faut partir de la conception de la psychanalyse appliquée. Cette expression désigne, dans l'acception courante, « *la psychanalyse lorsqu'elle "applique" son savoir théorique et sa méthode à des objets extérieurs au champs de la cure* »²³³, comme par exemple à des œuvres littéraires, mais aussi aux religions, aux institutions, à la médecine, à la justice et à toute autre discipline.

Ce terme « psychanalyse appliquée » n'a pas toujours eu des effets heureux, au sens où il a pu privilégier l'idée du contrôle d'un savoir tout prêt sur un objet passif. Une telle conception peut se retrouver dans certains ouvrages de psychanalystes de première heure, qui ne réprimaient pas leur enthousiasme d'embrasser la signification cachée d'une œuvre et les motivations psychiques inconscientes. Mais Freud a une autre acception, qui, dans l'Essai sur la Gradiva de Jensen, nous dit d'emblée : « [...] *les poètes et les romanciers sont de précieux alliés [...] Ils sont, dans la connaissance de l'âme, nos maîtres à nous, hommes vulgaires, car ils s'abreuvent à des sources que nous n'avons pas encore rendues accessibles à la science.* »²³⁴.

Lacan reprendra cette perspective freudienne dans l'Hommage fait à Marguerite Duras du Ravissement de Lol V. Stein. « *Il y aurait, dit-il, goujaterie à attribuer la technique avouée d'un auteur à quelque névrose [...] le seul avantage qu'un analyste ait le droit de prendre de sa position, c'est de se rappeler avec Freud qu'en sa matière l'artiste toujours le précède et qu'il n'a donc pas à faire le psychologue là où l'artiste lui fraie la voie.* ». Il nous dit encore « *La psychanalyse ne s'applique, au sens propre, que comme*

parricide au XIXème siècle présenté par Michel Foucault. Paris : Gallimard, 2007.

²³³ Dans le dictionnaire le sens du terme « *Psychanalyse appliquée* »:

L'assemblage de ces deux termes nous vient du titre Essais de psychanalyse appliquée donné au recueil d'une suite d'articles de Freud, réunis et traduits en français par Marie Bonaparte en 1933. Parmi ses articles, écrits pour la plupart entre 1910 et 1923, figurent « Le Moïse de Michel-Ange », « Le sens opposé de mots primitifs », « Le thème des trois coffrets », « Un souvenir d'enfance de Goethe ». (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 326-327.

²³⁴ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 326

traitement, et donc à un sujet qui parle et qui entend » et il ajoute, nous donnant là les limites de la psychanalyse dite appliquée : « *Il ne peut s'agir hors de ce cas que de la méthode psychanalytique, celle qui procède au déchiffrement des signifiants sans égard pour aucune forme d'existence présumée du signifié* »²³⁵.

Lorsqu'un psychanalyste applique son savoir à des objets extérieurs au champ de la cure, comme par exemple, à des œuvres littéraires, il ne s'agit pas, pour lui, de traiter l'œuvre comme un symptôme d'une des structures psychiques, névrotiques, perverses ou psychotiques. Il ne s'agit pas non plus de comprendre, de rapporter le discours de l'auteur à un savoir constitué, mais de faire confiance à l'écrivain, au travail de l'écriture et à la cohérence interne de l'œuvre, à sa logique interne. Loin de l'idée d'un discours apparent qui cache le sens profond, il s'agit d'opérer un déchiffrement des signifiants à l'œuvre, soit prendre le texte à la lettre avec l'usage de l'inconscient. Il s'agit d'entendre ce que dit tout sujet à partir de l'Œdipe.

Selon la psychanalyste Josée Lapeyrere-Leconte

La pratique de la psychanalyse dite appliquée commence en général chez l'analyste par un questionnement qui trouve à s'élaborer dans la rencontre avec une œuvre, un événement ou une discipline particulière. Ce qui fait point de rencontre entre le psychanalyste « appliquant » et l'œuvre, c'est la façon dont l'œuvre va cerner un même point d'impossible, un effet de réel, avec la logique des outils qui lui sont propre. C'est pourquoi – si parfois la psychanalyse appliquée à une œuvre ou une autre discipline a pu permettre d'illustrer ou d'exemplifier la théorie, pour en offrir dans une visée didactique une présentation à un public très large – l'appui pris sur l'œuvre, le fait de se servir d'un savoir pour permettre des franchissements, pour offrir des passages à gué des avancées théoriques.

Cela est tout à fait cohérent avec la théorie lacanienne des quatre discours, où le discours psychanalytique est celui qui interroge et met au travail les autres discours.

Citons, parmi les exemples les plus fameux de psychanalyse « appliquée », chez Freud, Œdipe bien sûr, la Gradiva de Jensen, le thème des trois coffrets, Hamlet, [...] mais aussi Moïse, les religions, l'Eglise, l'armée, la civilisation moderne, etc.

Du côté de Lacan, La lettre volée d'Edgard Poe, Booz endormi de Victor Hugo, [...], Antigone et Œdipe à Colone de Sophocle, [...] mais aussi la peinture, la linguistique, les mathématiques. [...] la rencontre de Jacques Lacan avec la topologie et avec le nœud borroméen [...]. Toutes ces avancées questionnent la psychanalyse quant à sa fin et ont de remarquables incidences ou « applications » sur la pratique de la cure.

Et, en ce sens, qu'en est-il par exemple de la question de l'interprétation en analyse et de l'écrit poétique, Lacan rappelant en 1977 : « il n'y a que la poésie qui permette l'interprétation » ? Comment faire non seulement passer dans le dire ou l'écrit la vérité de la structure, mais comment la rendre conséquente, ou encore comment obtenir des effets de sens réels dans la cure mais aussi dans nos échanges quotidiens et dans le champ

²³⁵ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 326.

*social ? Le nœud borroméen ne peut-il pas nous aider dans ces questions posées à la psychanalyse et donc à tout un chacun qui parle et qui entend ?*²³⁶.

Donc nous partons de la conception de la « psychanalyse appliquée », en excluant toute démarche objectivant ainsi que l'éclectisme qui lui serait néfaste parce qu'il ferait croire à une équivalence possible entre des catégories qui procèdent de champs théoriques distincts, le Droit et la Psychanalyse, et de différentes orientations de la conceptualisation, mais aussi de la pratique. Nous envisageons ainsi faire dans ce sous-chapitre une approche entre la théorie lacanienne des *quatre structures des discours* : discours du Maître – où se situe l'origine du discours du Droit –, de l'Universitaire, de l'Hystérique, de l'Analyste, avec la *cinquième formule* que Jacques Lacan nous a proposé pour désigner le *discours du capitaliste*²³⁷.

Notre propos est d'orienter le champ juridique sur les savoirs plus récents de la psychanalyse par rapport aux effets du discours capitaliste aux dérives qu'il produit sur l'appareil des quatre structures discursives décrites initialement par Lacan.

Nous avons développé cette réflexion sous l'orientation du Psychanalyste Serge Lesourd à partir de sa thèse *La construction du sujet dans la modernité. De la psychopathologie adolescente à une clinique de l'enfant dans le lien social*²³⁸ et, en particulier, de son texte intitulé *La folie ordinaire des discours modernes*, où il parle de la détermination de la folie et son rapport aux changements des coordonnées référentielles des discours.

Nous faisons donc une tentative d'articulation plus pratique entre le discours du droit, lequel se situe dans la position de discours du Maître, et le discours de la psychanalyse en y incluant le discours capitaliste. Nous signalons que cette formule ne fait pas partie de l'appareil que Lacan a formulé initialement pour décrire les discours qui organisaient la communication, spécifique des rapports du sujet aux signifiants et à l'objet, qui sont déterminants pour l'individu et qui règlent les formes du lien social.

²³⁶ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 327.

²³⁷ « Je me réfère ici à la version de la conférence diffusée par Espace analytique en annexe à son courrier interne, le texte n'étant pas disponible dans une version publiée. » (LESOURD, S. *Comment taire le sujet ? Des discours aux parlottes libérales*. Toulouse : Humus, Érès, 2006, p. 113).

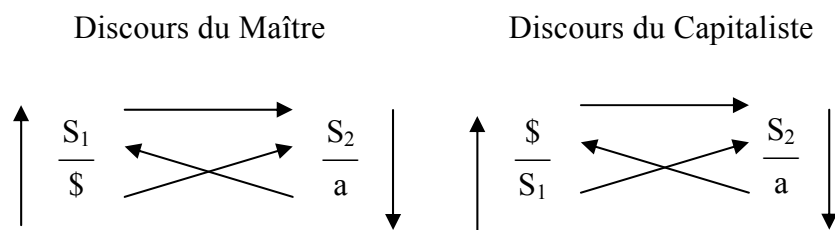
²³⁸ LESOURD, S. *La construction du sujet dans la modernité : de la psychopathologie adolescente à une clinique de l'enfant dans le lien social*. Université Paris 13 – Paris Nord, Paris, thèse Habilitation à Diriger des Recherches en psychologie. Conseillère Madame le Professeur M-C Fourment-Aptekman, soutenue le 15 décembre 2001, Tome 1.

Dans son œuvre Lesourd nous rappelle que selon Lacan « *la métaphore paternelle est le produit d'un discours, celui qui organise le social à partir de la différence des sexes et du phallus comme référentiel du désir ; et c'est l'absence de cette métaphore qui produit des effets de folie* ». C'est ainsi que Lacan construit sa théorie des discours « *à partir de la structure du langage $S_1 \rightarrow S_2$ et des effets de cette structure du langage sur la production du sujet et de l'objet comme séparés l'un de l'autre* ». De cette manière Lacan montre que :

[...] *le discours du Maître, comme organisateur d'un type de lien social, a la même écriture que le discours de l'inconscient et que le sujet de l'inconscient est la production d'un type particulier de lien social, toujours présent dans le temps originaire de la rencontre du langage, celui où le signifiant vient désigner le sujet comme représenté par un signifiant pour un autre signifiant*²³⁹.

Lesourd dans ce texte, sur le rapport de la folie aux discours, fait une articulation en repartant du cinquième discours que Lacan nomme le discours du capitaliste.

Il nous explique que Lacan dans sa proposition du discours du capitaliste ne fait qu'une opération dans l'appareil où il démontre les quatre discours, « *qui a des conséquences logiques fondamentales : il inverse la place du signifiant-maître S_1 et du sujet dans le premier terme du discours du Maître.* »



Comme nous le montre Lesourd dans le texte *La folie ordinaire des discours modernes*,

Il y a bien une détermination du sujet par le discours social qui crée des formes particulières de folie, c'est-à-dire d'impasse à une réalisation subjective. Nous devons donc en tirer une conclusion immédiate, si la structure du sujet dépend des discours sociaux, si, comme Lacan le résume à un moment, l'inconscient c'est le social, quand le discours organisateur de la société change, quand la structure du discours parlé par une société change, alors se pose instantanément la question : quels changements se font jour dans la construction de la subjectivité ? Les nouveaux modes de folie ordinaire, voire

²³⁹ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes. *Figures de la psychanalyse*, 2004, vol. 2, n° 10, p. 105-110. Disponible sur : DOI : 10.3917/fp.010.0105. URL : www.cairn.info/revue-figures-de-la-psy-2004-2-page-105.htm, p. 105.

*psychotique, que nous rencontrons dans la clinique posent la question du changement de la structure du discours qui organise notre lien social*²⁴⁰.

Mais aussi :

*Ce renversement de place transforme radicalement la structure même du rapport du sujet au langage. Dans le langage, à ce moment, dans le discours du Capitaliste, le signifiant ne nomme plus le sujet et dans le désir l'objet ne lui échappe pas. Il n'y a plus sujet coupure de l'objet (\$ ⇔ a) comme dans le discours du Maître, mais possibilité de lien entre \$ et a. Le sujet se retrouve inassujéti, il n'est plus soumis. Se met alors en place un jeu où se manifeste une imaginaire parade de liberté absolue, c'est ce que nous voyons dans l'inflation du discours moderne qui cache en réalité une aliénation radicale à l'autre comme contenant de l'objet, à l'autre du discours considéré non plus comme un grand Autre, mais à l'autre semblable. Il se crée ainsi une aliénation moïque à l'autre contenant de l'objet dont on voit tout à fait les effets dans les pathologies narcissiques dont parle Patrick Delaroche*²⁴¹.

Avec ces deux places nouvelles dans la formule du discours capitaliste : \$ en position dominante d'agent du discours et S_1 en position de vérité cachée, Lesourd nous dit que dans le capitalisme le sujet est capable de jouir sans entrave.

Nous rappelons que les *quatre discours* introduits par Lacan représentent une *matrice structurale* où tout va par quatre : ils sont constitués eux-mêmes de quatre éléments, S_1 , S_2 , \$, a, dont les places situées de part et d'autre de deux barres possèdent quatre valeurs ou fonctions – l'agent, l'autre, la production, la vérité.

Cette structure à quatre suppose donc le maniement d'une chaîne signifiant minimale : $S_1 \rightarrow S_2$, nécessaire et suffisante à représenter le sujet : \$ au regard du grand Autre : l'inconscient, et du petit autre : l'objet a, l'objet cause du désir.

*A travers tout discours, l'agent s'adresse à un autre, et la vérité qu'il tente d'atteindre est forcément amenée par l'intermédiaire d'une certaine production. Pour autant qu'il y ait un rapport entre S_1 et S_2 entre le signifiant-maître et le savoir –, en raison de la médiation obligée de la parole, le sujet est absolument séparé de la production de son discours qui est toujours inadéquate : une inexorable béance sépare donc \$ de l'objet a*²⁴².

Lesourd nous explique dans le texte *La folie ordinaire des discours modernes* que dans le discours capitaliste, nous nous retrouvons, dans l'échange langagier, avec deux places nouvelles, et la première est celle décrite par $\frac{\$}{S_1}$, donc « il n'y a pas d'être du capitalisme ». C'est-à-dire « il n'y a pas d'accrochage subjectif du capitalisme », sauf un sujet acéphale.

²⁴⁰ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 105-106.

²⁴¹ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 106.

²⁴² MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse*..., p. 486.

Le \$ sujet clivé est en place de dominant. Dans cette formule le terme mobile \$, sujet scindé, prend la position d'agent du discours, comme dans le discours hystérique.

Mais le signifiant maître S_1 apparaît, pour la première fois dans la théorie, en position inversée dans la séquence logique de l'ordre établi par la permutation circulaire des lettres.

Il faut remarquer que c'est à travers un système logique qui met en rapport des places et des éléments dans les dispositifs du discours qui se bouclent – en *quart de cercle dans chaque formule algébrique ou chacune par rapport aux autres formules*²⁴³ –, que Lacan désigne une structure minimale²⁴⁴, signifiant du langage $S_1 \rightarrow S_2$ et le quart de tour nécessaire et successif par rapport à d'autres termes mobiles \$, *a*, dans son appareil discursif de quatre pattes, qui ne peut surtout pas être inversée.

C'est à partir de la formule algébrique impérative du discours du maître que Lacan a désigné le discours Capitaliste. Dans cette nouvelle formule qui ne fait pas partie de l'appareil discursif, le terme mobile S_1 se situe en bas à gauche de la fraction, en occupant la place communément désignée par la *vérité*.

Il faut encore remarquer que cette place de la vérité dans les dispositifs des quatre discours est toujours énigmatique, c'est-à-dire que la vérité est toujours une semi-vérité.

Lesourd poursuit son articulation dans le texte « *La folie ordinaire des discours modernes* » en expliquant que du côté gauche de la formule du discours capitaliste $\frac{S_2}{a}$, on trouve le travailleur en place désignée pour l'autre dans les structures du discours.

Dans cette formule pour le discours du Capitaliste, la place de « l'autre » du discours est occupée par :

[...] *le prolétaire pour reprendre le discours de celui qui en a le mieux parlé, Karl Marx, soit l'esclave moderne. Mais là encore, et le discours de Marx en témoigne, il n'existe pas de sujet du prolétaire, il n'y a qu'une masse de prolétaires. Il n'existe pas d'être, d'individu du prolétaire. Cela pose la question de savoir si ce discours que Lacan nous propose comme lecture de phénomènes nouveaux dans l'organisation du lien social peut faire discours d'énonciation et donc de subjectivation, ou ne peut s'entendre que comme un pur énoncé entre capitaliste acéphale et prolétaire massif*²⁴⁵.

²⁴³ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 61.

²⁴⁴ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, (J. Dor), p. 486.

²⁴⁵ LESOURD, S. *La folie ordinaire des discours modernes...*, p. 106-107.

Selon Lesourd, quand Lacan pose la question du discours du Capitalisme il fait un pas dans son enseignement, peut-être en nous proposant :

[...] une tentative d'articulation des folies modernes dans une autre structure discursive que la structure de l'énonciation avec laquelle nous rendons compte, de manière pertinente d'ailleurs, des folies classiques. Les folies modernes auraient alors à voir avec la façon dont le sujet se débrouille avec son accueil dans des discours sociaux – car il n'existe pas de sujet en dehors de cette inscription dans des discours qui lui préexistent –, dans des discours sociaux qui ne seraient plus des discours d'énonciation, mais des discours d'énoncés²⁴⁶.

Dans la formule lacanienne d'un cinquième discours, le discours du Capitaliste, qui ne fait pas partie de l'appareil des quatre discours : du maître, de l'universitaire, de l'hystérique et de l'analyste, on peut situer de nouveaux discours, selon Lesourd :

[...] issus du modèle du discours du Capitaliste qui ont la particularité, comme lui, d'être des discours d'énoncés qui déniaient l'impossible complétude en construisant des modes d'être au monde où le sujet peut croire à une adéquation avec l'objet de la jouissance²⁴⁷.

Si on part de la logique de cette formule que Lacan nous a donnée pour désigner le discours du Capitaliste, dans la construction de nouvelles formules des discours : « [...] **les autres quatre algorithmes sont inutilisés**, alors que, logiquement, ils pourraient exister et que ces quatre algorithmes sont ceux que nous allons retrouver dans les discours produits par rotation à partir du discours du Capitaliste »²⁴⁸.

Lesourd a donc constaté cette dérive dans la logique de l'appareil discursif et dit que « nous pouvons tout à fait reconnaître ces quatre écritures algorithmiques, les trouver dans la constitution des discours de la modernité ».

Selon Lesourd, la première fraction impossible qui résulte par rotation du discours Capitaliste est $\frac{S_1}{a}$. Il dit que cet ordre de terme mobile est impossible :

[...] à écrire dans la logique de l'inconscient car l'objet ne peut jamais être signifié par un signifiant ! L'objet – cause du désir est toujours signification de la chaîne signifiante, il est ce qui se saisit dans la trame du savoir comme effet de celui-ci, c'est ce que nous essayons de saisir dans les cures, cette découverte d'un objet manquant de toujours et

²⁴⁶ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 107.

²⁴⁷ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 107.

²⁴⁸ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 107.

*pourtant produit d'un savoir. Jamais le S_1 ne peut produire quelque chose d'une détermination de l'objet*²⁴⁹.

Pour illustrer comment l'énoncé qui est issu de cette formule est incapable de produire des énonciations, il parle de la toxicomanie et de ceux qui disent : « *Je suis héroïnomane* ». Il dit que « *L'objet dans cette conduite de rapport au produit vient à essayer de constituer quelque chose dans quoi le sujet tente désespérément de se faire représenter par le signifiant qui nomme l'objet.* »

Donc Lesourd se demande que se passe-t-il dans les énoncés qui désignent, astucieusement, les noms des médicaments, – « *le Prozac dont le but est quand même de faire de l'ac...tivité* » –, pour le traitement antidépresseur. Il dit :

*Ce n'est pas un sujet qui par le signifiant est désigné, ce n'est pas un savoir qui tomberait en dessous, mais bien un objet de jouissance, un objet de complétude adéquat à une réalisation pleine et entière du désir qui vient à être désigné par des signifiants. L'objet, ainsi, atteint à la fonction de devenir une réponse sur l'être du sujet adéquat à l'objet. Cette question d'une désignation signifiante d'un objet adéquat à la jouissance, on peut la retrouver soit dans la formule « *J'existe car je jouis de l'objet de consommation* » qui soutient le discours publicitaire, mais aussi de manière plus insidieuse dans le discours de certains de nos collègues psychanalystes qui repensent la question du manque et de la différence des sexes à partir de ce qui, dans l'être humain, constitue le rapport à l'objet : l'analyse*²⁵⁰.

Ce premier rapport ci-dessus, qui est dans l'impossibilité de produire une subjectivation au niveau inconscient, selon Lesourd, peut se retourner en sens inverse et produire $\frac{a}{S_1}$ des énoncés comme celui qui sont dans les affiches publicitaires. Il les nomme du discours des marques où :

L'objet désigne le signifiant-maître du sujet. Pourtant, cet énoncé ne peut prendre place au rang d'une énonciation car il n'y a pas d'objet du signifiant primordial. Il n'y a pas de signifiant qui désignerait l'objet du désir, qui, par structure même, est objet asémantique qui n'entre pas dans le champ du discours, l'objet du désir (a) n'est pas spécularisable, n'est pas signifiable. Pourtant, dans la psychopathologie adolescente, il y a aujourd'hui création dans le discours du look, non d'un insigne qui représenterait un sujet dans sa fonction, comme par exemple les ailes représentent le pilote, mais d'une adéquation du sujet à la marque qu'il est en train de porter. La publicité met cela en exergue dans cette mise en scène d'un objet qui représenterait, qui désignerait la place du sujet. L'objet marque fait effet de désignation signifiante. La désignation du sujet par l'objet de la marque assigne le sujet à une place signifiante dans le discours de l'autre, dans lequel il est assujéti, non en fonction de ce qu'il est ou d'un signifiant qui le représente, mais en fonction d'un objet qui le désigne et de la façon dont cet objet est perçu par l'autre qui le regarde. Les adolescents sont particulièrement friands de cette soumission à un objet qui

²⁴⁹ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 107.

²⁵⁰ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 108.

*vient à désigner quelque chose d'un signifiant qui vient représenter le sujet. C'est alors à partir de cet objet que le sujet s'imagine pouvoir enfin tenir une place*²⁵¹.

L'autre algorithme impossible, selon Lesourd, qui résulte par rotation du discours Capitaliste est $\frac{S_2}{\$}$. Il est un énoncé impossible :

*[...] car, tout le monde le sait bien depuis la création du discours de la Science, il n'y a pas de sujet au savoir. Le sujet n'est jamais que supposé, aucun savoir ne désigne jamais un sujet, sauf dans notre modernité du discours de la technologie médicale. Le savoir désigne la place que doit tenir le sujet dans la société et dans le lien à l'autre. Je me rappelle une petite annonce parue dans un grand quotidien national, rédigée ainsi : « Recherche partenaire pour partager vie commune, non-fumeur ». La question du désir s'articule là du côté d'un savoir prescrit par la technologie, qu'importe le sexe du sujet pourvu qu'il soit techniquement sain. Dans ce type d'énoncés, se pose quelque chose de tout à fait fantastique dont nous voyons les effets ravageant en permanence. Si le savoir peut désigner ce qu'est le sujet, si la chaîne du savoir peut représenter le sujet, ce qui se démontre, c'est que n'importe quel savoir peut représenter le sujet. À ce moment le sujet n'a plus de place assignée, de place déterminée dans les discours, sauf par un savoir toujours contestable en droit par un autre savoir. Dans ce cadre-là, comme chaque savoir est recevable, chaque sujet peut au moment où il le souhaite se constituer par un certain savoir et à un autre par un autre. Le sujet serait, dans ce discours technologique, représenté par la démonstration qu'il fait en permanence de son existence dans son savoir. Je parle ici de ces experts qui viennent nous « débiter », nous prouver leur existence dans leurs exhibitions d'un savoir qui désigne l'être du sujet*²⁵².

Face à ce discours d'expertise, Lesourd nous dit qu'il y a un autre énoncé inversé $\frac{\$}{S_2}$, et il pense que « *c'est celui qui fera les plus grands ravages dans le lien social* » dorénavant. L'ordre des éléments dans cet énoncé montre que le sujet détermine le savoir.

*Cette place est celle du gourou, soit un sujet qui aurait ou croirait avoir toute maîtrise sur l'énonciation d'un savoir. Cet énoncé c'est celui du religieux quand il n'est pas arrimé à un signifiant-maître, mais uniquement à la subjectivité d'un seul, au clivage d'un individu. Les événements politiques récents, la floraison des prédicateurs de tout poil, nous en donnent un aperçu assez catastrophique. Il suffit en effet de pouvoir, de son propre chef, évidemment soutenu par quelques autres, désigner l'axe du mal pour pouvoir mettre en branle une machinerie de guerre qui met quelques milliers de morts en train. Le sujet se retrouve dans une position infantile archaïque de toute-puissance, maître de son savoir et donc de la jouissance qui en découle*²⁵³.

En arrivant à la fin de son texte *La folie ordinaire des discours modernes*, Lesourd énonce qu'on peut construire, à partir de ces quatre pôles, trois autres formules de discours de la modernité qui répondraient au discours Capitaliste.

²⁵¹ LESOURD, S. *La folie ordinaire des discours modernes...*, p. 108-109.

²⁵² LESOURD, S. *La folie ordinaire des discours modernes...*, p. 109.

²⁵³ LESOURD, S. *La folie ordinaire des discours modernes...*, p. 109.

La première est le discours de l'Écologiste, soit le discours de la plainte, ici attribuée à un défaut dans le signifiant. La deuxième serait le discours du Technicien où, au nom du savoir, il serait possible d'assigner le sujet à une place grâce à l'objet que nous lui proposons. La dernière, qui nous concerne plus directement et nous pose question à nous, psychanalystes, est le discours inverse du discours du Capitaliste. Ce discours est celui qui, à partir de la place de l'objet, va viser directement le signifiant-maître où l'objet désigne le signifiant qui représente le sujet. C'est bien ce que nous propose aujourd'hui la psychiatrie moderne du DSM 4 qui dit qu'est psychotique celui qui réagit au médicament incisif, est dépressif celui qui réagit aux antidépresseurs, est enfant à problèmes celui qui peut être calmé par la Ritaline.

Ces différents discours d'énoncés, dans leur efficacité immédiate du fait du lien maintenu entre un sujet et son objet de jouissance, prônent un nouveau mode de rapport sub-jectif au monde qui n'est plus fait de manque et de désir, mais de réalisation pleine et immédiate du sujet dans son acte. S'ils n'effacent pas l'acte d'énonciation et la structuration du parlêtre par le champ du langage, ils tendent à rabattre l'énonciation sur le champ de l'énoncé et mettent en avant les phénomènes narcissiques comme lieu de la souffrance subjective car le sujet, pris dans des discours où la réalisation de la jouissance semble possible, vit l'impossible complétude du parlêtre comme une faute subjective, comme une responsabilité individuelle, comme une impuissance personnelle. Ce qui passe à la trappe des énoncés de la modernité, c'est la limite imposée à l'humain par le champ du langage, l'interdit porteur d'un pas-tout, d'un manque, qui est à la fois l'impasse de chacun et la relance du désir. De prôner la réalisation de la conjonction du sujet et de l'objet, les discours modernes d'énoncés produisent au fond ce qui fait le lit des pathologies modernes, l'ennui du sujet qui n'est plus arrimé à la quête d'un désir, mais aliéné à l'objet de la réalité toujours décevant²⁵⁴.

Donc, après avoir développé tout au long de cette recherche une articulation entre le Droit et la Psychanalyse pour penser « *le sujet du Droit dans le transfert, à travers les quatre structures discursives* », – structures qui ont été formulées par Lacan pour démontrer l'organisation de la communication langagière, spécifique des rapports du sujet aux signifiants et à l'objet au niveau inconscient, qui sont déterminants pour l'individu et qui règlent les formes du lien social –, nous avons démontré dans ce sous-chapitre une approche entre ces quatre structures des discours : discours du Maître – où se situe l'origine du discours du Droit –, de l'Universitaire, de l'Hystérique, de l'Analyste, avec la cinquième formule que Jacques Lacan nous a proposée pour désigner le discours du Capitaliste.

Notre propos est d'orienter le champ juridique sur les savoirs plus récents de la Psychanalyse par rapport aux effets du discours Capitaliste et aux dérives qu'il produit sur l'appareil des quatre structures discursives décrites initialement par Lacan.

Nous avons démontré que dans le fonctionnement de *l'appareil des quatre discours*, le rapport du sujet avec la vérité, c'est-à-dire du savoir et de la jouissance, change conformément à la position que le \$ sujet clivé et l'objet *a* prennent dans le quart de tour

²⁵⁴ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 110.

nécessaire et successif des discours, à partir d'une structure minimale signifiant du langage $S_1 \rightarrow S_2$, le signifiant-maître et le savoir. Le sujet dans ce mouvement est déterminé par un discours où il a à se situer, et sans être maître du sens des mots qu'il emploierait à sa convenance. Le fonctionnement de ces quatre structures des discours qui suivent les lois du langage produisent un effet de sens, de *signification*, comme dans le cas de la métaphore, qui fait lever résonances et connotations poétiques, sans toutefois permettre au sujet de s'arrêter à une signification univoque.

Les termes produits par ces quatre structures des discours :

[...] ont valeur de signifiants, c'est-à-dire qu'ils jouent sur différents registres, qu'ils prennent des sens différents en fonction de leur histoire, de leur contexte, des champs sémantiques où ils s'originent, mais aussi des analogies et dérivations en rapport avec ce qui constitue leur versant phonétique. Lacan tenait à faire entendre, dans ses écrits et dans ses séminaires, que l'élaboration théorique elle-même pouvait emprunter des chemins tracés par le signifiant, avec les divers balisages, les diverses lectures que l'on peut en faire. Qu'on lise par exemple à ce propos les articles dé-sens-indé-sens, disque-ourcourant, dit-mension, m'être.

Opposera-t-on à cette dimension celle du mathème, qui vient en quelque sorte la limiter, la border ? Précisément parce que la psychanalyse reconnaît la dimension métaphorique du langage, elle tente en même temps de proposer des écritures logiques, des notations algébriques, des schémas, des mathèmes, c'est-à-dire un ensemble de symboles organisé par une syntaxe rigoureuse, pouvant dès lors se transmettre intégralement. Mais celui-ci lui-même sera repris et utilisé à travers des interprétations sémantiques diversifiées. Il est d'ailleurs frappant que, dans bien des cas, Lacan redonne à un terme qui semblait purement algébrique une valeur de signifiant S_1 , par exemple, se lisant comme essaim (notation algébrique)²⁵⁵.

Cependant, nous avons démontré ici à partir de la thèse de Lesourd que Lacan a fait une avancée dans sa théorie avec l'écriture de la cinquième formule discursive, qui nous permet de réfléchir sur le rapport de la dérive du *discours Capitaliste* avec la folie ordinaire postmoderne, donc nous indiquons ces apports psychanalytiques pour être appliqués au champ juridique à travers un travail transdisciplinaire, pour tenter de développer des codes et des instruments de procédure dans une politique qui considère « les effets du discours sur la construction de la subjectivité » de chaque individu. Car il n'existe pas de sujet en dehors d'une inscription discursive, familiale et sociale, qui lui préexiste. Les comportements en général et les folies modernes ont à voir avec cette *autre structure discursive d'énoncés capitalistes* que la structure de *l'énonciation* produit par le fonctionnement des *quatre structures discursives* classiques.

²⁵⁵ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, Avant-propos de la troisième édition.

Ce changement du système du discours, à la différence de *l'énonciation* produit par le refoulement et la limite au niveau du discours du maître et ces mouvements dans des autres positions discursives, engendre des nouveaux discours issus du modèle du discours Capitaliste qui ont la spécificité de produire des discours d'énoncés. Ce style de discours dénie « *l'impossible complétude en construisant des modes d'être au monde où le sujet peut croire à une adéquation avec l'objet de la jouissance* »²⁵⁶.

Nous pensons que ce travail peut aider les professionnels de la Justice à mieux comprendre les liens sociaux, les comportements et les passages à l'acte des *sujets du droit*. Nous pensons que c'est une connaissance indispensable pour faire évoluer la Justice contemporaine dans un sens de l'humanisation et de construction de la subjectivité soutenue par des valeurs, et non pas une Justice uniquement au service du Marché où l'ordre économique remplace le lien social. Il en résulte une éthique plus inconsciente qui considère les différents *signifiants* subjectifs et culturels, référés à l'interdiction des crimes fondamentaux, au principe de la différence sexuelle, et à l'impossibilité de tout faire, pour rendre possible une convivialité plus saine, déliée de la morale du pur pouvoir ou du service de biens et de l'aliénation.

²⁵⁶ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 107.

SECONDE PARTIE

La psychanalyse appliquée à la casuistique du Droit en rapport avec L'ADOPTION HOMOPARENTALE

CHAPITRE 7

LA SUBJECTIVITE COMME « EFFET DU DISCOURS » ET LA QUESTION DE L'ADOPTION DES ENFANTS DANS LE CADRE DES NOUVELLES PARENTALITES

Nous avons démontré qu'il faut des lois pour être humain, qu'il y a des niveaux plus inconscients de l'instance de la Loi du langage – désigné Loi du Nom-du-Père, par la Psychanalyse – qui sont des *contraintes de structure* pour tous et toutes. Ces *contraintes* qui émergent d'une *négation primordiale* à la jouissance *illimitée*, établissent la limite toujours représentée par l'interdiction de l'inceste et des crimes fondamentaux, le parricide, le matricide, et l'infanticide. Il y a encore des niveaux conscients de l'instance des lois qui suivent des *contingences historiques* de chaque société concrète.

Nous avons démontré aussi que la considération du savoir de la Psychanalyse par le champ du Droit produit un changement de la notion même de la loi. On tend à considérer la Loi, même les lois juridiques, comme une instance psychique. On comprend que pour être humain et sociable, il faut l'intériorisation des contraintes aux niveaux de la structure psychique, pendant les processus primaires et secondaires de l'enfance pour être humain et sociable. Sans un développement, dans des conditions saines pour la subjectivité, l'individu ne va pas reconnaître les lois socio-juridiques des sociétés concrètes. Et pour expliquer les influences de ces processus dans et par la culture, nous avons remarqué au chapitre 6, les legs philosophiques qui ont introduit dans la philosophie générale et dans le Droit la théorie freudienne des *pulsions de vie et de mort*, basée sur le *principe de plaisir* qui doit être remplacé par le *principe de réalité*, comme condition d'humanisation.

Rappelons que la relation des parents avec leurs enfants est établie dans le biologique et dans le psychique. C'est le symbolique de toute une société qui, ayant exigé des parents la tâche d'élever leur descendance, parle par leurs voix au cours de la création. L'humain est donc humain en se soumettant à cette structure, à ce grand Autre qu'est la société, la langue, la famille, dans une énonciation anthropologique.

Nous avons dit que l'individu social reconnaît son existence en reconnaissant l'existence d'une structure de détermination, telle la grammaire, la fatalité, les dieux, la mort, la loi, etc. Ceci dans un énoncé anthropologique où le sujet, selon la pensée structuraliste de Lévi-Strauss, reste dans une position externe, réduit à être support des relations qui se vérifient dans la structure.

Rappelons encore que pour la psychanalyse, le sujet est le sujet de l'inconscient, en sa singularité. Il est intérieur à la culture, donc différent du sujet de l'anthropologie. Il est le sujet de l'énonciation et non de l'énoncé. Il surgit causé par les relations intrapsychiques d'identifications premières, avec la mère, le père et avec la figure des deux en même temps, jusqu'à ce qu'il arrive à discerner et à élaborer la différence sexuelle anatomique.

Depuis Lacan, on peut dire que les rapports des individus avec les lois socio-juridiques dépendent de cette intériorisation désignée métaphore du Nom-du-Père. A travers cette métaphore le père devient porteur de la Loi symbolique. Mais nul père, qu'il soit réel ou imaginaire, ne suffit à sa fonction, ne peut la remplir pleinement, puisqu'il s'agit de la Loi symbolique, c'est-à-dire de la Loi même du signifiant, et du père symbolique. Il n'y a donc que des traces dans le texte même du discours.

Par rapport à cette conception de la fonction du père dans le complexe d'Œdipe et de sa fin, tel que décrit par Freud comme complexe de castration, question qu'il a tenté de régler par le mythe du meurtre du père de la horde primitive, Lacan est allé au-delà, en proposant de rendre compte de la fonction paternelle dans la subjectivité, en tant qu'instauratrice de la loi symbolique, par une écriture signifiante fondée sur l'écriture de la métaphore. Dans ses études sur la psychose, Lacan a mis en place la dualité signifiant/signifié et il a démontré comment la métaphore paternelle est liée à la mise en place du signifiant phallique comme signifiant central de toute l'économie subjective²⁵⁷.

Pour comprendre un peu plus comment cette Loi symbolique, liée à la fonction paternelle, constitutive de toute l'économie subjective, se transmet dans les liens et les discours sociaux, ainsi comme son rapport à la psychopathologie, nous allons avoir recours au texte *Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent*, où Lesourd explique que chaque société organise, dans sa culture et ses liens sociaux :

²⁵⁷ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (C. Conté), p. 314.

Les limites posées aux plaisirs individuels et les rapports interindividuels de jouissance, de propriété, et donc les rapports aux autres. Toute culture est ainsi porteuse d'interdits toujours exprimés, de valeurs morales parfois implicites et d'idéaux le plus souvent tacites. Freud soulignait déjà en 1923 qu'une fois enlevé (par la cure) les particularités individuelles du surmoi du névrosé, on retrouvait alors les prescriptions du surmoi collectif. Mais toute culture est aussi porteuse de prescriptions de jouissance, qui restent le plus souvent inconscientes, sous la forme des goûts et des dégoûts alimentaires, des modes d'union sexuelles préconisées ou interdites, et même jusque dans la sélection première des phonèmes recevables dans la langue et des modes d'expression des affects. Cela implique que toute éducation est un apprentissage qui limite les modes de satisfaction pulsionnelle par intériorisation des codes du « bien jouer » qui ont cours dans la société d'origine de l'enfant²⁵⁸.

La culture est donc un horizon institutionnel. Elle produit dans la psyché humaine un déterminisme inconscient de subjectivité disciplinée. Cela implique que l'enfance est un temps d'apprentissage des limitations de jouissance et de frustration individuelle face aux jouissances possibles pour le sujet et pourtant impossibles du fait de la culture. Les pathologies infantiles sont donc, selon Lesourd, le mode dont l'enfant témoigne de son refus, de son incapacité, et de son inadaptation aux interdits culturels, à comprendre et intégrer comme frustrations nécessaires à la vie en société.

Toute psychopathologie ne peut donc être conçue que comme l'expression de la souffrance individuelle d'un sujet à intégrer, pour des raisons qui peuvent être multiples, ce nécessaire renoncement à la satisfaction totale de ses pulsions et de ses désirs personnels. Les psychopathologies sont donc toujours en lien avec la société dans laquelle elles se déploient. Les pathologies de la fin de l'enfance, de l'adolescence, témoignent on ne peut mieux de ce lien intime entre psychopathologie individuelle et lien social. En effet, l'adolescence est le moment où le sujet doit trouver sa place dans le lien social adulte, et donc trouver les signifiants, issus du lien social, qui permettent de jouir de la vie en tant qu'être responsable de soi, de ses actes et de ses rapports aux autres. Les psychopathologies adolescentes sont directement le témoignage de l'organisation du monde dans lequel elles se produisent et chaque époque, chaque culture produit des formes de psychopathologies adolescentes en adéquation avec les interdits de jouissance culturels²⁵⁹.

Les spécialistes s'accordent à dire que les formes d'expression de la psychopathologie ont changé dans les deux dernières décennies. En effet, ils disent qu'il y a une forte augmentation des troubles narcissiques, des dépressions, de l'agitation psychomotrice et des troubles liés à la consommation. Parallèlement ils constatent une diminution :

²⁵⁸ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent. *l'Information Psychiatrique*, vol. 84, n° 1, 29-34, janvier 2008, troubles de la personnalité. Disponible sur : DOI : 10.1684/ipe.2008.0276. URL : <http://www.jle.com/fr/revues/medecine/ipe/e-docs/00/04/39/8E/article.phtml>, p. 30.

²⁵⁹ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 30.

des phobies infantiles qui étaient considérées comme une psychopathologie « normale » des enfants en période préœdipienne et une apparition de phobies adolescentes graves qui ne sont pas en lien avec l'apparition classique des troubles schizophréniques à cette période de la vie. De même, et les dernières classifications sémiologiques en témoignent, les formes classiques de l'hystérie avec symptômes de conversion ont quasiment disparu des consultations. Enfin, et comme en substitution à cette disparition de la conversion hystérique, sont apparus, d'abord chez les adolescents mais de plus en plus aujourd'hui chez des enfants en période de latence, de nombreux troubles de l'image du corps : scarifications non rituelles adolescentes, recours massifs à la chirurgie plastique pour les adultes, etc.

Face à ce constat des transformations de l'expression psychopathologique de la souffrance psychique, nombreux sont les cliniciens qui se demandent ce qui a changé dans la construction subjective et de nombreux essais, prenant des positions différentes, tentent de répondre à cette question : qu'est ce qui a changé : la construction subjective ou l'organisation du monde, c'est-à-dire la culture ?²⁶⁰

Pour répondre à cette question Lesourd reprend les définitions de culture, qui peut être défini « *comme l'organisation des mythes, ces fictions symboliques qui président à une organisation sociale* ». Les pratiques sociales sont expliquées et en même temps fondées par les mythes. Les mythes²⁶¹ cosmogoniques ont une importance considérable en tant que modèle exemplaire de toute espèce de création et de construction. Ces récits anthropologiques traitent toujours les questions qui se posent dans les sociétés qui les véhiculent. Ils ont un lien direct avec la structure religieuse et sociale du peuple, et avec leur

²⁶⁰ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 30.

²⁶¹ Mircea Éliade, en parlant de *Mythe* = *Modèle exemplaire*, dit :

Le mythe raconte une histoire sacrée, c'est-à-dire un événement primordial qui a eu lieu au commencement du Temps, ab initio. Mais raconter une histoire sacrée équivaut à révéler un mystère, car les personnages du mythe ne sont pas êtres humains : ce sont des dieux ou des Héros civilisateurs, et pour cette raison leurs gesta constituent des mystères : l'homme ne pouvait pas les connaître si on ne les lui avait pas révélés. Le mythe est donc l'histoire de ce qui s'est passé in illo tempore, le récit de ce que les dieux ou les êtres divins ont fait au commencement du Temps, « Dire » un mythe, c'est proclamer ce qui s'est passé ab origine. Une fois « dit », c'est-à-dire révélé, le mythe devient vérité apodictique : il fonde la vérité absolue. « C'est ainsi parce qu'il est dit que c'est ainsi », déclarent les Eskimos Netsilik pour justifier le bien-fondé de leurs histoire sacrée et de leurs traditions religieuses. Le mythe proclame l'apparition d'une nouvelle « situation » cosmique ou d'un événement primordial. C'est donc toujours le récit d'une « création » : on raconte comment quelque chose a été effectué, a commencé d'être. Voilà pourquoi le mythe est solidaire de l'ontologie : il ne parle que des réalités, de ce qui est arrivé réellement, de ce qui s'est pleinement manifesté. Il s'agit évidemment des réalités sacrées, car c'est le sacré qui est le réel par excellence. Rien de ce qui appartient à la sphère du profane ne participe à l'Être, puisque le profane n'a pas été fondé ontologiquement par le mythe, il n'a pas de modèle exemplaire. Comme nous le verrons plus bas, le travail agricole est un rite révélé par des dieux ou par les Héros civilisateurs. Aussi constitue-t-il un acte à la fois réel et significatif. Comparons-le avec le travail agricole dans une société désacralisée : ici, il est devenu un acte profane, justifié uniquement par le profit économique. On laboure la terre pour l'exploiter, on poursuit la nourriture et le gain. Vidé de symbolisme religieux, le travail agricole devient à la fois « opaque » et exténuant : il révèle aucune signification, ne ménage aucune « ouverture » vers l'universel, vers le monde de l'esprit. [...] La fonction maîtresse du mythe est donc de « fixer » les modèles exemplaires de tous les rites et de toutes les activités humaines significatives : alimentation, sexualité, travail, éducation, etc. Se comportant en tant qu'être humain pleinement responsable, l'homme imite les gestes exemplaires des dieux, répète leurs actions, qu'il s'agisse d'une

cosmogonie. Les mythes, qu'ils soient religieux ou scientifiques, viennent donner sens au réel qui insiste mais reste incompréhensible et même indicible par rapport à la vie, l'origine, la mort et la différence des sexes.

Les mythes permettent au néotène humain de supporter sa faiblesse individuelle, d'être dépendant des autres, et collectif face aux forces de la nature. Ils ont une fonction aussi d'organisation qui permet à l'homme, pris collectivement, de dominer le monde. Cette domination passe par la régulation des échanges entre les hommes, point d'intersection entre l'individuel et le collectif, et par la création des règles de vie en collectivité dans les sociétés humaines et concrètes: l'interdit du meurtre et de l'inceste, d'échange des femmes, du droit de propriété, et toutes ses nuances...

Cette organisation du collectif, selon Lesourd, qui a été changé dans la contemporanéité par la mise en avant des échanges, la « *mondialisation et le libéralisme* ». Ainsi :

[...] de nouvelles coordonnées culturelles ont dominé les organisations sociales. Certes, certaines d'entre elles ont commencé à émerger il y a parfois plusieurs siècles, mais les avancées technologiques des « trente glorieuses » ont propulsé ses nouvelles valeurs à une place centrale. Ainsi, notre monde moderne est dominé par la science et par ses réalisations techniques et cela a quelques conséquences sur les rapports humains. La science est une parole sans énonciateur, car toute démonstration scientifique doit pouvoir être reproduite à l'identique par tout un chacun. Du coup deux conséquences s'en suivent pour les rapports humains : c'est la démonstration qui fait vérité et la preuve doit être donnée dans des actes. Cela change radicalement notre conception, par exemple de l'identité sexuelle qui est maintenant une identité de genre définie par les comportements de l'individu et non plus une identité liée au corps du sujet²⁶².

Lesourd fait ici appel à Pierre Legendre pour nous parler d'une autre coordonnée symbolique fondamentale d'humanisation qui a changé. Celle qui est liée au « crime de référence » pour l'humanité, c'est-à-dire le meurtre considéré comme impardonnable par la société. Il explique que cette référence a basculé du parricide au génocide, du crime contre les parents, le père ou la mère, au crime contre l'humanité.

En effet, si le parricide interdisait à l'humain de « tuer son origine », soit de s'autofonder ouvrant ainsi les portes de la dette symbolique et de la culpabilité, le crime contre l'humanité pose comme interdit fondamental de tuer son semblable, son même. Le lien social devient ainsi beaucoup plus fondé sur le fraternel que sur le générationnel. Nous en

*simple fonction physiologique comme alimentation ou d'une activité sociale, économique, culturelle, militaire, etc. (ÉLIADE, M. *Le sacré et le profane*. Paris : Éditions Gallimard, 1965, p. 84-87).*

²⁶² LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 31.

voyons quotidiennement les effets dans les familles au travers de ce que les sociologues ont appelé la « démocratie familiale » et l'égalitarisation des rapports générationnels²⁶³.

Lesourd dénonce aussi le bouleversement des rapports sociaux, dû à la technique médicale. Il dénonce le surgissement d'une autre coordonnée symbolique face à la séparation du sexuel et du procréatif. Les techniques de la procréation ont entraîné des conséquences importantes dans les rapports du sujet à lui-même et aux autres.

*D'une part l'humain semble pouvoir « maîtriser la vie » dans ses aspects créateurs (PMA, FIV, clonage, etc.), comme dans ses aspects de fin (euthanasie, allongement de la durée de vie, etc.), faisant de celui-ci un quasi équivalent, en termes de pouvoir, de ce qu'il appelait avant Dieu, créateur de toute chose et maître de toute vie. Dans le quotidien de la psychopathologie, cela donne le refus de la mort du jeunisme moderne et les techniques qui vont avec (chirurgie plastique, coaching de santé, etc.), comme les exigences d'enfant quand le sujet le désire (**parentalité homosexuelle**, demande de PMA sans raison, etc.). L'humain collectivement équivaut au maître de la vie et une part de cette puissance infiltre tout sujet qui croît, voire doit, faire tout ce qui est en son pouvoir pour diriger sa propre existence à son propre gré²⁶⁴.*

Il affirme que ces avancées, qui changent les rapports humains avec lui-même et avec les autres, n'auraient pas été possibles sans la technologie et les découvertes plus récentes de la science. En effet, au-delà de la puissance collective que l'humanité a conquis, ce qui apparaît dans la quotidienneté c'est une « prothésisation de l'individu ».

Nous sommes, sans le savoir, devenus des hommes « prothésés », qui ne peuvent vivre sans l'adjonction d'outils technologiques qui nous rendent plus performants (voiture, avion, internet, GSM, etc.) mais qui en même temps transforment notre rapport au temps et à l'espace, et donc nos modes de relations à nos semblables. Le temps s'est raccourci et l'espace rétréci, comme le dit bien l'expression de « village planétaire »²⁶⁵.

Les récits organisateurs de notre lien social postmoderne promettent la réalisation pleine et entière du bonheur. Selon Lesourd, ces récits qui organisent notre rapport aux autres dans la postmodernité sociale libérale ont des conséquences fondamentales sur les impasses dans la construction de la subjectivité :

Le premier récit, « Rester en devenir ou l'idéal de l'inachèvement », provoque l'éternisation adolescente et la panne de référence dans laquelle les enfants et les jeunes, voire même certains adultes, restent englués. La mise à mal de la différence générationnelle comme l'exigence de l'immédiateté de la réalisation du plaisir sont des effets de ce récit fondateur.

²⁶³ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 31.

²⁶⁴ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 31.

²⁶⁵ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 31.

Le deuxième petit récit, « J'existe car je jouis de l'objet... de consommation », qui est la version sociale du libéralisme dans la sphère économique et politique, provoque lui deux effets majeurs. En premier lieu, il met au centre des rapports humain l'objet qui en arrive à déterminer l'être du sujet comme le montrent le phénomène adolescent des « marques » (le sujet se reconnaît à la marque qu'il porte) et la classification (opératoire en termes de marketing et de statut social) des individus par le type de voiture qu'ils achètent (phénomène 4x4, voiture de luxe aux vitres teintées, etc.) En deuxième lieu, cette consommation vécue comme existence du sujet met en avant l'action, la preuve de son existence par l'acte. Aucun champ social, scientifique (le niveau d'un scientifique se prouvant uniquement par sa capacité à produire des articles), médical (le niveau d'un médecin se prouvant par sa capacité à fournir des soins adéquats), voire même politique (un président est celui qui doit directement négocier avec les grévistes), n'échappe à cette logique issue de la société marchande.

*Le troisième petit récit, « Plus besoin d'être deux pour faire un enfant », emporte avec lui la non-soumission du sujet au réel de son corps, comme le montre l'exemple des **transsexuels** ou celui des **procréations homosexuelles**. En son fond, il constitue un sujet non dépendant de sa réalité et de son histoire et capable de s'autocréer selon son bon vouloir et son désir. Il ne s'agit plus d'un « connais-toi toi-même » mais bien d'un « sois toi-même » totipotent²⁶⁶.*

Soutenu par de nombreux chercheurs, Lesourd affirme que cette nouvelle organisation sociale est le produit du discours libéral qui repose sur le postulat de la libre concurrence de chacun dans sa réalisation. Ce fonctionnement entraîne des conséquences sur la construction de la subjectivité dans les rapports aux autres.

Il dit que le premier de ses effets « est une mise en avant des fonctions narcissiques de la personnalité, et spécialement du moi idéal, le successeur du moi-plaisir infantile doté comme lui de toute-puissance désirante. ». Donc si dans l'éducation des enfants, rien ne doit venir entraver sa réalisation désirante, alors « la figure qui juge le sujet est lui-même ». En effet, le sujet ne suit plus des valeurs morales qui « prennent en compte l'autre de la relation et ses intérêts. La relation au semblable devient ainsi plus difficile car toujours frustrante. »

Selon Lesourd²⁶⁷, le deuxième effet de l'organisation libérale est une mise à mal de ce qu'il appelle les « curseurs de la différence ».

Il existe pour le sujet humain deux façons de repérer les différences. Une première différenciation, la plus précoce, se construit dans le registre duel imaginaire à partir des enjeux du narcissisme, une seconde se construit à partir de la référence à l'autre et repose sur les enjeux de la nomination et du tiers. Si le premier curseur réfère au toi et moi et donc aux enjeux du moi idéal²⁶⁸, du narcissisme et de l'envie, le second, qui se construit à

²⁶⁶ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 32.

²⁶⁷ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 32.

²⁶⁸ Dans le dictionnaire le sens du concept de « Moi-idéal »:

partir des internalisations des références externes, joue dans le champ de l'idéal du moi, du tiers, de la référence externe et de la rivalité²⁶⁹. C'est sur ce second curseur de la différence que se construisent les limites sociales, les interdits moraux et l'intériorisation des règles sous l'égide de la culpabilité. Or, le fonctionnement libéral du socius met en avant la première forme de différenciation, entraînant dans les rapports du sujet à la différence des confusions entre les deux curseurs et, en conséquence, une difficulté à construire des limites psychiques internes. Pour témoignage de ce fonctionnement, il n'est que de voir la multiplication des barrières réelles qui fleurissent dans notre monde moderne (code de porte, portillons, etc.). Cette multiplication des barrières dans la réalité, des interdits réels de franchissement, témoignent des difficultés de l'homme actuel à faire la différence entre le « à soi » et le « à l'autre », entre le public et le privé, etc. Toutes différences qui se jugent à partir de l'instance intériorisée des interdits, l'idéal du moi²⁷⁰.

Les deux notions de « Moi idéal » et « Idéal de Moi » semblent utilisées par Freud de manière indifférenciée. Cependant, leur première apparition dans « Pour introduire le narcissisme » (1914c) montre d'emblée une différence en ce que le Moi idéal est donné comme destinataire de l'amour de soi dont jouissait dans l'enfance le Moi idéal. La distinction porte donc sur la réalité et l'idéalisation de cette réalité, rendue durable par le fait qu'elle apparaît comme désormais révolue. L'Idéal du Moi, en revanche, est une notion dynamique : le sujet, écrit Freud, cherche à regagner la perfection narcissique de son enfance sous la nouvelle forme de l'Idéal du Moi, qu'il projette devant lui comme un but à atteindre dans un temps futur. On peut donc voir dans le Moi idéal la survivance nostalgique du narcissisme perdu et, dans l'Idéal du Moi, la formation dynamique qui soutient l'aspiration au progrès.

Le Moi idéal est un aménagement du narcissisme infantile et de l'omnipotence qui l'accompagne. Ce qui va le différencier de l'Idéal du Moi, c'est que, pour obtenir l'estime de soi qu'il souhaite, le Moi est amené à obéir aux injonctions de ce que Freud nommera ultérieurement le Surmoi.

A inverse, le Moi idéal, s'il n'est pas en totale concomitance avec le Moi puisque l'omnipotence s'est perdue avec le narcissisme infantile, va en revanche reconstituer cette proximité par le fantasme et la rêverie diurne qui feront de lui un héros et un triomphateur. On voit ici la différence avec l'Idéal du Moi, proche du Surmoi, qui se forme non pas sur le modèle de cette toute-puissance illusoire, mais sur celui des parents et, plus précisément, sur le Surmoi et les idéaux de ceux-ci. Le Moi idéal apparaît alors comme une manière de court-circuiter le travail et la tension qu'exige l'Idéal du Moi, en posant ses buts ou d'autres qui lui seraient encore supérieurs comme déjà atteints.

Hermann Nunberg définit le Moi idéal comme l'union du Moi avec le Ça. Cette instance est directement issue du narcissisme omnipotent, elle se manifeste dans la pathologie. Daniel Lagache (1961) a développé les implications de la notion de Moi idéal, notamment vis-à-vis de la délinquance. Le Moi idéal apparaît comme opposé au Surmoi, il est lié à l'identification primaire à un autre être investi de la toute-puissance, c'est-à-dire en l'occurrence la mère phallique du tout petit enfant. A l'adolescence, souligne Lagache, « Le Moi idéal est réinvesti ou son investissement est renforcé, souvent avec l'appui de nouvelles identifications à des personnages prestigieux. L'adolescent s'identifie à nouveau au Moi idéal et tente par ce moyen de se dégager du Surmoi et de l'Idéal du Moi ». Lagache montre en outre que, dans la manie, c'est au Moi idéal représentant des pulsions que le maniaque s'identifie. Jacques Lacan reprend l'analyse de Lagache en ces termes : « Dans la relation du sujet à l'autre de l'autorité, l'Idéal du Moi, suivant la loi de plaire, mène le sujet à se déplaire au gré du commandement ; le Moi idéal, au risque de déplaire, ne triomphe qu'à plaire en dépit du commandement » (1966). Pour Lacan, le Moi idéal est une formation narcissique reliée au stade du miroir. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], Dictionnaire international de la psychanalyse..., [S. de Mijolla-Mellor], p. 1.090-1.091).

²⁶⁹ LESOURD, S. Comment taire le sujet ? Des discours aux parlottes libérales..., p. 32.

²⁷⁰ Dans le dictionnaire le sens du concept de « Moi Idéal/Idéal du Moi »:

Dans « Pour introduire le narcissisme » (1914c), Freud parle d'abord du Moi idéal (« Idealich ») comme d'une figure de projection d'idéal narcissique. Plus tard, dans Le Moi et le Ça (1923b), il attribue tour à tour à ce qu'il appelle Moi Idéal, puis Idéal du Moi (« Ichideal »), des fonctions de censure et de répression qu'il considère comme découlant de l'idéalisation. Il reste que ces instances « idéales » vont demeurer peu différenciées dans l'élaboration de sa deuxième topique (après 1920), où elles participent de façon conjointe au concept global de Surmoi (Über-Ich).

La troisième confusion qui est induite par le libéralisme dominant se situe en rapport avec les différentes modalités du manque :

Ce que la psychanalyse a nommé castration, soit l'impossibilité pour un sujet de satisfaire totalement ses désirs et de tout pouvoir, est aujourd'hui vécu comme une frustration. Les technologies de pointe permettent, en effet, de rendre possible ce qui jusque-là relevait de

Daniel Lagache fut le premier à entreprendre, dans « La psychanalyse et la structure de la personnalité » (1958), une différenciation systématique entre ces instances (surmoïques) qu'il tient pour liées au départ à la formation du Moi. Il propose d'envisager que « le Surmoi correspond à l'autorité et l'Idéal du Moi à la façon dont le sujet doit se comporter pour répondre à l'attente de l'autorité ». Quant au Moi idéal, il lui semble résulter d'une « identification primaire à un autre être investi de la toute-puissance, c'est-à-dire la mère ; il avance ici le terme d'« identification héroïque ».

*Jacques Lacan poursuit plus avant cette spécification avec ses « Remarques sur le rapport de Daniel Lagache » présenté en 1958 au Colloque de Royaumont. Il considère lui aussi le Moi idéal – qu'il écrit *i(a)* – comme d'essence narcissique. Il en conçoit l'origine dans ce qu'il appelle le **stade du miroir**, conjointement à la première structuration du Moi. Aussi cette instance idéale (plus ou moins inconsciente) se situe-t-elle pour lui dans ce qu'il appelle la catégorie de l'« Imaginaire », c'est-à-dire de la représentation mentale formelle, d'ordre spatio-corporel. Les figures du Moi idéal font en somme office de support pour représenter les promesses de synthèse unifiée et de continuité de la personne, corps idéal vers quoi le Moi ne cesse de tendre – modèle illusoire, certes, et pourtant essentiel à un certain registre de la vie psychique. C'est au travers de ce Moi idéal que va persister, la vie durant, quelque chose de la toute-puissance imaginaire qui a enveloppé les premiers développements du Moi, alors qu'il était encore confondu avec l'autre maternel.*

L'Idéal du Moi (« Ichideal) est au contraire très tôt envisagé par Lacan comme d'une nature différente. Il conçoit tout d'abord cet Idéal du Moi d'une façon assez proche de ce que Freud a nommé le « Surmoi paternel » : introjection identificatoire de la puissance du père, incitant comme telle à la recherche de modalités sublimatoires de satisfaction pulsionnelles.

*Dès la publication du premier Séminaire (« Les Écrits techniques de Freud », 1953-54), Lacan développe son « schéma optique » au travers duquel il opère une distinction systématique entre le Moi idéal et l'Idéal du Moi. Il y spécifie ce dernier – qu'il écrit *I(A)* – comme « introjection symbolique » qu'il différencie de la projection imaginaire en quoi consiste le Moi idéal. C'est toute la différence qu'on peut concevoir entre s'identifier à une image et s'identifier à une fonction.*

*Lacan développe cela plus avant dans ses Séminaires « La relation d'objet » (1957-58) et « Le transfert » (1960-61), où il évoque l'Idéal du Moi en tant que « signifiant » de référence par lequel peut s'internaliser le registre de la Loi (paternelle). Cette **référence signifiante** constitue dans l'intrapsychique un guide régissant la manière dont le sujet peut s'inscrire lui-même dans l'ordre symbolique, et à partir de quoi pourront s'organiser les identifications secondaires fonctionnellement porteuses de la « résolution du complexe d'Œdipe ».*

Il est intéressant de voir que ce rapport entre les deux instances idéales du psychisme humain est conçu par Lacan comme de l'ordre d'une contiguïté complémentaire. Ainsi dans « Subversion du sujet et dialectique du désir dans l'Inconscient freudien » (1960), il parle du Moi idéal comme se manifestant à partir « du point où le sujet s'arrête comme Idéal du Moi ». On peut entendre par là que la fonction de comblement imaginaire des figures idéales (les idoles) vient à surgir là précisément où s'arrête l'efficacité de cet opérateur symbolique qu'est l'Idéal du Moi.

*Ne manquant jamais de considérer la réalité psychique comme constituée d'un « nouage » entre trois registres complémentaires, Réel, Symbolique et Imaginaire, Lacan en arrive à caractériser chacune des trois instances super-égoïques comme relevant plutôt de l'un de ces registres. Ainsi le **Moi idéal** doit-il être essentiellement conçu comme projection imaginaire de corporéité idéale, tandis que le **Surmoi** aurait plutôt ses racines dans l'enregistrement perceptif, à partir de l'expérience (réelle) de la limite manifeste de l'amour et de la complaisance des parents ; l'**Idéal du Moi** relèverait quant à lui davantage du registre symbolique, dans la mesure où son étoffage s'effectue à partir de l'inscription dans la psyché d'indices significatifs de la puissance parentale effective – tout particulièrement des capacités psychiques du père à traiter le réel. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], Dictionnaire international de la psychanalyse..., [B. Penot], p. 1.091-1.092).*

l'impossible. Il est donc devenu insupportable, frustrant, que cela ne puisse pas se faire. Là encore l'exemple du transsexualisme est un des plus parlants, surtout dans les revendications de changement d'état civil qu'il emporte. Mais si la castration est vécue comme une frustration, toujours arbitraire donc, la frustration est rabattue sur la privation, elle est vécue comme un dommage réel, comme une insupportable horreur. Rappelons ici que la privation, telle que peut l'articuler la psychanalyse à la suite de Lacan, est un manque réel, non d'un objet de la réalité, mais d'un objet symbolique, et que la frustration est un manque imaginaire d'un objet de la réalité. La confusion entre les deux entraîne cette victimisation qui fait le lit de prétoires et des cabinets de psy²⁷¹.

Il conclut que la proposition du libéralisme contemporain c'est un sujet organisé par le moi idéal et une mise en avant du narcissisme dans l'économie psychique et sociale. La référence subjective et sociale est l'individu lui-même, et non plus la hiérarchie et la transcendance. Cela entraîne des conséquences dans les relations aux autres et à l'autre, la figure de référence :

Quand l'Autre tient sa fonction d'interdicteur, il est vécu comme un persécuteur. Dans la réalité sociale, cela se traduit par ce qu'on appelle la dérégulation, toute règle est arbitraire et l'Autre garant de la loi est rejeté. Mais du coup cette absence de l'Autre provoque une immense solitude de l'individu qui n'a plus d'autre à interpeller. Dans le quotidien de la vie, cette absence de l'Autre s'exprime dans la plus commune des souffrances psychiques : la dépression²⁷².

Lesourd dans le texte *Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent* nous a donné l'exemple des phobies pour montrer comment cette nouvelle organisation du lien social vient changer l'expression de la souffrance subjective, ce que l'on appelle psychopathologie.

Les psychopathologies modernes de l'enfant et de l'adolescent sont donc en lien avec les discours modernes de style capitaliste. Elles expriment dans ses effets leurs difficultés de construction psychique, d'accepter la castration²⁷³ et d'intérioriser les interdits

²⁷¹ LESOURD, S. *Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent...*, p. 32.

²⁷² LESOURD, S. *Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent...*, p. 32-33.

²⁷³ Dans le dictionnaire le sens du concept de « *Castration (complexe de-)* »:

En psychanalyse, le mot « castration » est associé à plusieurs autres termes qui le précisent et qu'il précise : angoisse, menace, symbolique, peur, terreur, déni, etc., et surtout complexe. Au-delà des acceptions courantes, la définition psychanalytique de la castration s'inspire, en fait, de ce que redoutent les enfants mâles : l'ablation du pénis. Le mot est essentiellement relié à celui de complexe, au sens où le complexe de castration, couplé au complexe d'Œdipe, est organisateur de la psycho sexualité et, plus largement, de la vie psychique.

La mise en place métapsychologique du complexe de castration est relativement tardive dans l'œuvre de Freud, mais le mot de « castration » apparaît plus tôt, relié à diverses notions psychanalytiques dont le relevé permet de suivre chronologiquement le cheminement théorique. [...] Dans les Trois Essais sur la théorie de la sexualité (1905d), Freud traite des aberrations sexuelles, de la sexualité infantile et des métamorphoses de la puberté. La peur et l'angoisse de la castration sont évoquées à plusieurs reprises, et

d'avantage encore dans les éditions ultérieures. En 1915 et 1920, la problématique de la castration est clairement explicitée dans le contexte œdipien, et le complexe de castration tenu pour une notion théorico-clinique majeur.

Par rapport aux réponses dilatoires des parents aux questions que posent les enfants sur « d'où viennent les enfants » et la sexualité en général, Freud repère dans « Les théories sexuelles infantiles » (1908c) la coexistence chez les enfants (premier clivage dans le fonctionnement psychique) d'une version officielle, celle des parents, et celles d'un ensemble de « théories » dont les enfants sont convaincus. La première de ces théories consiste à croire que tous les êtres humains possèdent un pénis. C'est l'effondrement de cette conviction qui va induire le scénario de la castration. On remarquera que d'emblée le modèle psychosexuel choisi est celui du garçon ; ce qui entraînera Freud ultérieurement à expliciter la psychosexualité féminine par rapport à ce modèle. En tout cas, il est déjà question dans ce texte de l'« atrophie du clitoris » comme petit pénis et de la femme « mutilée ».

« L'Analyse d'une phobie chez un petit garçon de cinq ans (le petit Hans) » (1909b) illustre et complète les « théories sexuelles infantiles ». Le complexe de castration est, encore en 1909, dans l'esprit de Freud une sorte de noyau psychopathologique fréquent, laissant par ailleurs « des traces frappantes dans les mythes ». Il est amplifié ensuite par le second temps de la menace, le temps du vu, c'est-à-dire quand Hans (trois ans et demi) constate que sa sœur qui vient de naître n'a pas de pénis. Ce constat induit un déni : quand sa sœur grandira, son pénis deviendra plus grand. [...]

Dans Totem et Tabou (1912-13a), Freud développe le mythe qu'il tient pour fondateur de la socialisation humaine. Menace de castration et meurtre du père sont des thèmes constamment présents dans les textes de cette veine, tout au long de l'œuvre, jusqu'à L'Homme Moïse et le Monothéisme (1939a). [...] L'Homme aux loups aspire à une identification à la position passive de sa mère pendant le coït ; il choisit donc le fantasme de pénétration anale par le père, ce qui implique un fantasme de castration. Dans ce texte, plusieurs options théoriques sont prises concernant la castration : définition de la féminité, castration à la fois redoutée en tant que blessure narcissique et pourtant désirée comme condition pour être pénétré par le père, refoulement, déplacement érogène sur l'intestin, clivage des courants de pensée et de représentation, et **déni radical** (Verwerfung, traduit par Jacques Lacan sous le terme de « **forclusion** »). [...]

« L'organisation génitale infantile » (1923e) se présente comme la suite et le développement des Trois Essais sur la théorie de la sexualité. Freud y souligne la différence fondamentale entre les organisations prégénitales de la libido, et, dans l'instauration diphase de la sexualité, l'organisation génitale infantile. Celle-ci est marquée par le primat, dans les deux sexes, de l'investissement du seul organe génital mâle. L'évolution de la pensée freudienne ne porte donc pas seulement sur le constat anatomique de la différence des sexes, mais aussi sur le fait que c'est la présence ou l'absence de l'organe mâle qui donne du sens à cette différence. « Il n'existe donc pas un primat génital, mais un primat du phallus. » Le remplacement du mot « pénis » par le mot « phallus » marque cette nouvelle perspective. En plus, et logiquement, se trouve précisée que le complexe de castration « ne prend sa juste valeur qu'à la condition de faire entrer en ligne de compte sa survenue à la phase du primat du phallus ». A l'opposition prégénitale sadique-anale entre actif et passif succède celle entre phallique et châtré. La polarité sexuelle ne coïncidera avec le masculin et le féminin qu'à la puberté.

« La disparition du complexe d'Œdipe » (1924d) reprend des arguments déjà connus, mais les place dans la perspective phallique décrite dans le texte précédent. L'organisation génitale phallique de l'enfant succombe à la menace de castration. Cette menace passe par l'entendu et le vu ; quand elle atteint son plein effet, l'enfant « se détourne du complexe d'Œdipe ». Mais les investissements objectaux ainsi abandonnés sont remplacés par des identifications. La période de latence commence : les tendances libidinales sont déssexualisées et sublimées ; l'introjection de l'autorité paternelle forme le noyau du Surmoi.

Une question importante persiste cependant, celle de la sexualité féminine, complexe d'Œdipe, Surmoi et latence inclus. Peut-on lui attribuer aussi une organisation phallique et un complexe de castration ? Constatant que le clitoris ne vaut pas un pénis, la fille accepterait la castration comme un fait déjà accompli. Menace et Surmoi sont moindres. La menace, plus globale, est celle de la perte de l'amour. L'envie du pénis sera relayée par l'envie d'avoir un enfant œdipien du père.

Si, dans « Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique des sexes » (1925j), la castration est vécue par le garçon essentiellement sous la forme d'une menace, pour la fille elle est considérée comme une réalité déjà subie. Cette option dérive directement du « primat du phallus » dans les deux sexes. Quand la fille voit un garçon et son pénis, elle sait qu'elle ne l'a pas et veut l'avoir. Pis, elle peut développer un complexe de masculinité (être comme un homme), ou, à un degré supérieur,

procéder à un **déni** : elle « **refuse d'accepter le fait de sa castration** ». Ce scénario a évidemment des conséquences parfois graves qui vont du sentiment de préjudice à la blessure narcissique, de la jalousie au fantasme onanique décrit dans « Un enfant est battu » (1919e). La mère, pourtant premier objet d'amour, est dès lors tenue pour responsable de cette castration effective.

Cependant, lors de la puberté, une intense poussée de refoulement va venir peser sur tout ce qui chez la fille était activité sexuelle « masculine » (masturbation clitoridienne), ce qui permet le développement de sa féminité passive et réceptrice. De plus, ou en même temps, elle prend son père comme objet d'amour œdipien et transforme son envie du pénis en désir d'avoir un enfant du père. Chez la fille en somme, « le complexe d'Œdipe est une formation secondaire. Il est précédé et préparé par les séquelles du complexe de castration ».

En fait, selon Freud, la différence est anatomique, mais son interprétation est la même par la fille et par le garçon. C'est cette conception freudienne de la sexualité féminine qui est la plus largement critiquée.

Inhibition, symptôme et angoisse (1926d) inaugure la deuxième théorie de l'angoisse : ce n'est plus la théorie de la représentation refoulée dont l'affect virait à l'angoisse ; c'est l'angoisse qui est le signal d'alarme déclenchant le refoulement. L'angoisse et le complexe de castration sont éminemment présents dans cette nouvelle conceptualisation. Evoquant de nouveau les cas du « petit Hans » et de l'Homme aux loups, Freud précise que le « moteur du refoulement » est l'angoisse devant une menace de castration. Il ajoute que la peur d'être dévoré, mordu, etc., ainsi que les phobies d'animaux et les phobies en général, peurs imaginaires, sont à ramener à l'angoisse de castration qui, elle, est une peur devant un danger tenu pour bien réel (Realangst). Ce schéma théorique explique les trois névroses, hystérique, phobique et obsessionnelle ; dans toutes trois l'angoisse de castration est ce qui conduit le Moi à se dresser contre le processus pulsionnel du Moi ». Au reste, que ce soit dans les formes prégénitales (expériences de séparation du sein ou des fèces) ou dans les formes plus évoluées (angoisse sociale ou morale sous l'induction du Surmoi), c'est le danger de la castration qui est redouté, et, en tout cas, pas celui de la mort qui n'a pas de représentation dans l'inconscient. Ce n'est pas non plus le « traumatisme de la naissance » selon Otto Rank qui est en jeu.

Le prototype de l'angoisse est l'état de détresse du nourrisson en l'absence de sa mère, par « accroissement de la tension de besoin », situation économique corrélative de l'état de détresse biologique. Le pivot de l'angoisse est, en après-coup par rapport à la précédente, le complexe de castration. L'héritier de celui-ci est l'angoisse devant le Surmoi. Pour les femmes, c'est l'angoisse de la perte d'amour de l'objet qui a la même fonction que l'angoisse de castration chez les hommes.

Ce qui est en jeu dans « Le fétichisme » (1927e), c'est le déni de la castration féminine. « Il n'est probablement épargné à aucun être masculin de ressentir la terreur de la castration, lorsqu'il voit l'organe génital féminin. » Pour le fétichiste, là où il devrait y avoir un pénis, il y en a bien un, sous les formes diverses mais souvent brillantes d'un fétiche personnel dont la présence et l'utilisation se jouent dans un clivage du Moi : une partie affirme la castration de la femme, et l'autre la dénie, cela dans un mouvement perpétuel qui met le fétichiste à l'abri de la terreur de la castration. [...] Nouvelles Conférences d'introduction à la psychanalyse (1933a [1932]), plus particulièrement dans les chapitres intitulés « Angoisse et vie pulsionnelle » et « La féminité », Freud réaffirme l'importance structurante du complexe de castration. Il réitère sa prise de position générale : « Le danger de l'état d'impuissance à s'aider à soi-même (Hilflosigkeit) concorde avec le stade d'immaturité du Moi en son premier âge, le danger de la perte d'objet (perte d'amour) s'accorde au manque d'indépendance des premières années d'enfance, le danger de la castration à la phase phallique, enfin l'angoisse devant le Surmoi, qui occupe une place particulière à la période de latence. ».

Les dernières pages de « L'analyse avec fin et l'analyse sans fin » (1937c) visent ce qui, pour Freud, reste l'énigme et, pourrait-on dire, le scandale antianalytique : les hommes ne comprennent pas que la soumission passive à un maître n'est pas l'équivalent d'une castration et les femmes n'admettent pas qu'elles sont dépourvues de pénis et que c'est leur nature. En somme, la peur de la castration chez les hommes et l'envie du pénis chez les femmes traduisent dans les deux sexes un refus du féminin (c'est-à-dire de la castration) qui est inscrit dans le « roc » du biologique.

La castration sous toutes les formes où elle apparaît dans la vie psychique, telle qu'elle est interprétée théoriquement par Freud, est omniprésente, en rapport direct avec le complexe d'Œdipe, achoppant quelque peu à propos de la sexualité féminine, mais **ancrée dans la différence des sexes et celle des générations**. À partir d'observations réalistes telles que celle du « petit Hans », Freud a effectué un parcours théorique qui l'a amené à dépasser la clinique pour déboucher sur des considérations épistémologiques fondamentales. La castration n'est pas seulement un fantasme d'enfant menacé ; ce fantasme, inclus dans un complexe et dans la situation œdipienne, se montre non seulement organisateur

familiaux et sociaux. Dans ce cas, l'instance du Moi idéal qui est issue du narcissisme omnipotent, se manifeste dans la pathologie quotidienne.

Les sujets d'aujourd'hui ont plus de difficulté de repérer les différences qui se jugent à partir de l'instance Idéal du Moi, celle intériorisée des interdits fondamentaux sociaux et moraux sous l'égide de la culpabilité.

L'homme actuel n'a plus les mêmes conditions pour s'identifier au tiers de la fonction paternelle, c'est-à-dire pour accepter l'« introjection symbolique » culturelle, conséquence du déclin du patriarcat. En tant qu'organisateur de la vie psychique de l'enfant, la castration symbolique est ancrée dans la différence réelle des sexes et celle des générations. Mais la *castration symbolique connaît des ratés*, soit parce qu'elle n'a pas été elle-même suffisamment élaborée pour être efficiente, soit parce qu'elle apparaît débordée dans son rôle en son contexte familial et social. Donc l'instance psychique dénommée l'Idéal du Moi, en tant que signifiant de référence et vecteur d'altérité, par lequel peut s'internaliser le registre de la Loi paternelle, reste dans la contemporanéité une protection et une orientation moins efficiente à la manière dont le sujet s'inscrit dans l'ordre symbolique.

En effet, c'est le Moi Idéal qui va persister, c'est-à-dire l'identification à l'image de la mère toute-puissante qui a enveloppé les premiers développements du Moi, et qui va se

*de la vie psychique de l'individu, mais aussi prototypique de la « coupure » qui, à l'encontre de la fusion, permet l'individuation et les processus secondaires (temporalité, succession, langage, élaboration psychique, pensée, etc.). Dans cette perspective, Jacques Lacan a insisté sur la **castration symbolique**, reconnaissant au **phallus** sa **valeur organisatrice de la différence**, donc de la coupure, donc de l'ordre symbolique, tout en gardant à celui-ci son aura sexuelle spécifique de la condition humaine. [...]*

*En tant qu'organisateur de la vie psychique, **le complexe de castration connaît des ratés**, soit parce qu'il n'a pas été lui-même suffisamment élaboré pour être efficient, soit parce qu'il apparaît débordé dans son rôle. Le sujet se trouve alors en prise directe sur la désintringation pulsionnelle et soumis aux pulsions de destruction. Dans les fonctionnements psychotiques, loin d'être structurante, l'angoisse de castration constitue une terreur dans le même registre que les angoisses archaïques de morcellement.*

En fait, il s'agit de deux plans différents. Il est indiscutable que, pour Freud, le complexe de castration est fondamentalement organisateur de la vie psychique en tant qu'étape reprenant en après-coup les angoisses et détresses antérieures, y compris les plus précoces, mais étape aussi dans la constitution du Surmoi. C'est à partir du rôle de ce dernier que s'effectueront les éventuels renoncements pulsionnels sous la pression du sentiment inconscient de culpabilité et du besoin de punition.

Si ces renoncements pulsionnels sont souvent dommageables pour l'individu, ils sont en revanche nécessaires au « processus civilisateur », c'est-à-dire à la production de la conscience et de la pensée. Ce processus est soumis, comme le sont les individus, à la dualité pulsionnelle dont on n'oublie pas qu'elle est à la fois un antagonisme et une intrication des pulsions de vie et de mort. C'est la grande leçon de Malaise dans la civilisation (1930a) : « Ce conflit s'alluma dès l'instant où s'imposa aux hommes la tâche de vivre en commun. ». Or vivre en commun exige à tout le moins des marques symboliques de sacrifices (la circoncision, par exemple), marques qui sont inscrites sur le corps sexué, ce qui démontre bien la valeur de l'idée de castration dans les divers registres de l'humain. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], Dictionnaire international de la psychanalyse..., [J. Cournut], p. 290-294).

manifeste, dans une logique régressive, à partir « du point où le sujet s'arrête comme Idéal du Moi ».

Actuellement les trois instances super-égoïques : le Moi Idéal, le Surmoi, et l'Idéal du Moi –, sont conçues comme relevant de l'un des trois registres complémentaires lacaniens de la réalité psychique, le Réel, le Symbolique et l'Imaginaire :

Ainsi le Moi idéal doit-il être essentiellement conçu comme projection imaginaire de corporéité idéal, tandis que le Surmoi aurait plutôt ses racines dans l'enregistrement perceptif, à partir de l'expérience (réelle) de la limite manifeste de l'amour et de la complaisance des parents ; l'Idéal du Moi relèverait quant à lui davantage du registre symbolique, dans la mesure où son étoffage s'effectue à partir de l'inscription dans la psyché d'indices significatifs de la puissance parentale effective – tout particulièrement des capacités psychiques du père à traiter le réel²⁷⁴.

Dès ces premières apparitions dans l'œuvre freudienne, le concept de « Moi idéal » est donné comme une instance psychique destinataire de l'amour de soi dont jouissait dans l'enfance le Moi idéal. Formation psychique appartenant au registre de l'imaginaire, représentative de la première ébauche du Moi investie libidinalement, le Moi idéal apparaît comme opposé au Surmoi. Il est lié à l'identification primaire à un autre être investi de la toute-puissance, c'est-à-dire, en l'occurrence, la mère phallique du tout petit enfant.

Le Moi idéal est « *un aménagement du narcissisme infantile et de l'omnipotence qui l'accompagne. Ce qui va le différencier de l'Idéal du Moi, c'est que, pour obtenir l'estime de soi qu'il souhaite, le Moi est amené à obéir aux injonctions de ce que Freud nommera ultérieurement le Surmoi* ».

Pour Lacan, l'instance de la personnalité dénommée le Moi Idéal est élaborée à partir de l'image du corps propre dans le miroir. Cette image est le support de l'identification primaire de l'enfant à son semblable. Elle constitue le point inaugural de l'aliénation du sujet dans la capture imaginaire et sera la souche des identifications secondaires où le « Je » s'objective dans son rapport à la culture et au langage par la médiation de l'autre.

Le concept d'Idéal du Moi n'a intégré qu'assez tardivement la terminologie freudienne en vue de désigner le versant valorisé du Surmoi. L'instance psychique d'Idéal du Moi « *choisit parmi les valeurs morales et éthiques requises par le surmoi celles qui*

²⁷⁴ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, p. 1.090-1.092.

constituent un idéal auquel le sujet aspire »²⁷⁵. Donc l'Idéal du Moi apparaît comme un substitut du Moi Idéal et maintient les mêmes fonctions de censure et d'idéalisation, en aspirant un perfectionnement toujours plus avancé. Sous l'influence des critiques parentales et du milieu extérieur, les premières satisfactions narcissiques procurées par le Moi Idéal sont progressivement abandonnées et est sous forme de ce nouvel Idéal du Moi que le sujet cherche à les reconquérir.

Ultérieurement, dans la seconde topique freudienne, l'Idéal du Moi devient une instance momentanément confondue avec le Surmoi, en raison de sa fonction d'auto-observation, de jugement, de censure, mais aussi d'idéal, qui augmente les exigences du Moi et favorise le refoulement. Cependant, elle s'en différencie dans la mesure où elle est exaltante de l'idéal et essaie de concilier les exigences libidinales et les exigences culturelles, ce en quoi elle intervient dans les processus de la sublimation.

Pour Lacan, l'instance de la personnalité dénommée d'Idéal du Moi a la fonction symbolique de réguler la structure imaginaire du Moi, les identifications et les conflits qui régissent ses rapports à ses semblables.

Le terme Surmoi est la grande innovation qui a été introduite par Freud dans la seconde topique et il est au centre de la question morale. Le Surmoi c'est l'instance de notre personnalité dont le rôle est de juger le Moi. Il inhibe nos actes ou produit le remords donc il est « l'instance judiciaire de notre psychisme » qui a pour fonction l'interdiction. Il se forme non pas sur le modèle d'une toute-puissance illusoire moïque, mais sur celui des parents et, plus précisément, sur le « Surmoi et les idéaux de ceux-ci ». Cette instance qui, dans le Moi, nous juge et nous punit par des reproches pénibles est ce que nous appelons la « conscience morale ». Le rôle interdicteur du Surmoi a d'abord été joué par une puissance extérieure, par l'autorité parentale. Plus spécifiquement, l'introjection de l'autorité paternelle forme le noyau du Surmoi.

L'enfant ne possède pas d'inhibitions internes, il obéit à ses impulsions et n'aspire qu'au plaisir. Le renoncement aux satisfactions pulsionnelles sera la conséquence de l'angoisse inspirée par cette autorité externe. Il renonce aux satisfactions pour ne pas perdre l'amour des parents. Cette menace externe s'intériorise par le mécanisme de l'identification primaire. La crainte de perdre l'amour des parents, et la menace de punition se transforment

²⁷⁵ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 180.

en Surmoi par le processus de l'identification, par lequel l'enfant prend l'autre en soi. L'identification primaire est en effet la forme la plus originelle de la relation à l'autre. Au cours du développement de la personnalité, par la résolution du complexe d'Œdipe, le Surmoi devient impersonnel et s'éloigne des parents originaires. L'angoisse devant l'autorité extérieure s'est muée en angoisse devant le Surmoi. Celui-ci devient le véhicule de la tradition et c'est pour ça que l'angoisse morale devant le Surmoi est indispensable dans les rapports sociaux.

Pour Lacan, l'instance de la personnalité dénommée le Surmoi constitue une partie des commandements intériorisés par le sujet. « *Mais c'est un énoncé discordant, exorbitant par rapport à la Loi pacifiant du symbolique. Ainsi le surmoi est-il aussi ce qui pousse le sujet à aller au-delà du principe de plaisir. Il lui prescrirait plutôt la jouissance* »²⁷⁶.

Ce qui est important à retenir est que le Surmoi de l'enfant s'édifie d'après le Surmoi parental et a un rapport très étroit avec la culture. A un registre surmoïque précoce s'oppose un régime post-œdipien, où le Surmoi bisexué constitué de deux identifications – paternelle et maternelle – est marqué par les élaborations psychiques subtiles qui spécifient, pour Freud, la phase phallique et l'œdipe complet, c'est-à-dire l'amour et la haine pour chacun des parents, et l'identification aux deux.

Les effets organisateurs des contraintes morales intériorisées et l'intégration du fantasme permettent au Surmoi de jouer un rôle résolutoire et protecteur à l'égard des désirs devenus incestueux. L'évolution favorable de cette logique phallique se signale par les profits culturels retirés de la phase de latence, et la capacité à traverser la réactivation adolescente pour aboutir à l'autonomie psychique.

Cette abstraction progressive par le « Surmoi », des règles sociales essentielles, fait de lui une instance qui se situe principalement sur le plan symbolique de la parole, dont l'essence paternelle distinguée par Freud a été prolongée par Lacan comme la Loi du « Nom-du-Père ». Cette instance a comme corrélat la possibilité d'un « Idéal du Moi » plus personnel. Le Surmoi, héritier du complexe d'Œdipe, adoptera par la suite les influences des maîtres, des éducateurs ou même des leaders qui ont pris la place des parents, et en général s'enrichira des apports ultérieurs de la culture. Il devient le véhicule de la tradition. Néanmoins, il peut en être différemment, voire inversé.

²⁷⁶ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 419.

L'ensemble de ces modifications repose sur la déssexualisation inhérente au processus identificatoire, à partir de laquelle se déploie l'aire d'un narcissisme secondaire où les capacités d'idéalisation et de sublimation étayent l'investissement des nouveaux objets et des liens sociaux. Sur le plan clinique, on se bornera à rappeler que l'instanciation du Surmoi a été l'une des réponses théoriques aux questions difficiles posées dans la pratique par certains types de résistance : besoin de punition, réaction thérapeutique négative, masochisme moral, qui traduisent l'extension des registres de la culpabilité inconsciente. Freud constate la généralité d'une prédilection du Surmoi pour la cruauté, d'une sévérité sans proportion avec celle de l'éducation reçue. Point crucial qui l'amène à la reconnaissance d'une origine endogène, pulsionnelle de la cruauté. Ainsi se dégage l'hypothèse des pulsions de mort, de destruction qui doivent exercer leurs effets au-dedans ou au-dehors.

*La culpabilité inconsciente apparaît alors avant tout comme le retournement contre soi de cette destructivité, ce qui éclaire le fait paradoxal que le Surmoi se renforce des renoncements qu'il exige et que la charge en angoisse s'augmente des méfaits inaccomplis (cf. *Les criminels par sentiment de culpabilité*). Le processus identificatoire constitutif du Surmoi contient, du fait de la déssexualisation narcissique, l'aléa d'une désintrinsication pulsionnelle à travers laquelle le Surmoi tend à concentrer la pulsion de mort libérée (« pure culture de pulsion de mort » dans la mélancolie).*

La fonctionnalité du Surmoi post-œdipien, celle qui va de pair avec la conflictualité dynamique de la relation entre le Moi et le Surmoi, suppose donc que l'environnement a accompli un rôle intricateur, à travers le dosage optimal d'amour et de sévérité. La cohérence du Surmoi serait le gage d'une culpabilité tempérée, apte à étayer le sentiment de responsabilité du sujet²⁷⁷.

Donc les mauvaises intentions et actions ne peuvent être dissimulées au Surmoi, d'où le sentiment de culpabilité et le besoin de punition. « *Ainsi s'expliquent les conduites des personnes asociales où le sentiment de culpabilité précède l'acte délictueux au lieu de le suivre* ». La renonciation pulsionnelle consécutive à l'angoisse devant l'agression de l'autorité extérieure, qui est devenue la conscience morale – angoisse liée à la peur de perdre l'amour, amour qui protège contre l'agression que constitue l'autorité et la punition – , explique ce besoin inconscient de punition qui correspond à une part d'agression intériorisée et reprise par le Surmoi.

Le Surmoi réagit contre les premiers choix d'objet par la contrainte en s'exprimant sous la forme d'un impératif catégorique.

*Il ne se borne pas à donner au moi ce conseil : « Sois ainsi » (comme ton père), mais il interdit : « Ne sois pas ainsi » (comme ton père), autrement dit : « Ne fais pas tout ce qu'il fait ; beaucoup de chose lui sont réservées, à lui seul. ». Ainsi, le surmoi parle. Il est « la voix de la conscience », « la grosse voix ». Lié à la parole, le surmoi est une instance symbolique. Dans *Le Moi et le Ça* (1923), Freud nous dit que le surmoi ne peut renier ses*

²⁷⁷ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, p. 1.754-1.756.

*origines acoustiques, qu'il comporte des représentations verbales et que ses contenus proviennent des perceptions auditives, de l'enseignement et de la lecture*²⁷⁸.

Donc les comportements des individus, licites ou illicites, et leurs différents niveaux de tolérance à des transgressions, plus ou moins violentes, dépendent des processus identificatoires constitutifs des instances super-égoïques, plus spécifiquement de celle désignée Surmoi²⁷⁹, qui se forme sur les modèles et les idéaux des parents. Cette instance

²⁷⁸ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 419.

²⁷⁹ Dans le dictionnaire le sens du concept de « Surmoi »:

Le surmoi constitue l'une des trois instances de l'appareil psychique dans la deuxième topique de Freud (1923b). Il résulte, pour l'essentiel, de l'intériorisation de l'autorité parentale.

Dès l'origine, en dégageant le conflit défensif découlant de l'existence de l'Inconscient refoulé (sexualité infantile), la psychanalyse a rencontré le problème du refoulant, d'une « censure » liée à l'estime de soi. A l'encontre de l'hypnose qui endort la censure, la règle fondamentale vise la reconnaissance et l'élaboration des résistances du Moi. Dans « Pour introduire le narcissisme » (Freud S., 1914c), l'Idéal du Moi est déjà autonomisé. Mais ce sont deux textes du virage des années vingt qui imposent la différenciation Moi-Surmoi (Idéal du Moi), en la reliant à l'ensemble des remaniements métapsychologiques de cette période.

*Psychologie des masses et Analyse du Moi (Freud S., 1921 c) recourt à une conception généralisée de l'identification pour décrire la structure groupale, dans laquelle les individus ont identifié leurs Moi à travers la mise en commun d'un idéal, incarné par le meneur. Le Moi et le Ça (Freud, 1923b) va lier la qualité d'instance du Surmoi à la reconnaissance de ce que la plus grande partie du Moi est inconsciente. Le Surmoi pérennise au sein de l'appareil psychique les effets de la dépendance infantile aux objets primaires : il se montre aussi irréductible à l'intégration moiïque complète que le Ça et ses motions pulsionnelles. Le terme même « Surmoi » signale qu'il domine le Moi, la tension entre les deux instances se manifestant comme angoisse morale. Freud ne dissociera pas le Surmoi de l'idéal (l'une de ses fonctions). Le Surmoi traduit la contrainte que la culture exerce sur l'individu pour imposer les renoncements pulsionnels nécessaires et éventuellement excessifs ; mais il est aussi vecteur d'un héritage culturel que le sujet doit s'approprier pour en prendre possession (Goethe), à travers des processus d'idéalisation des objets et de sublimation des pulsions. L'essentiel, du point de vue dynamique, reste le travail conflictuel de la différenciation Moi-Surmoi. Les modalités de sa transmission (le Surmoi se forme à l'image du Surmoi des parents) comme de son instauration et de son développement font que le Surmoi freudien apparaît en dernier ressort comme **une instance transsubjective et transgénérationnelle**.*

*En posant, dans Malaise dans la culture (1930a), la problématique d'un Surmoi culturel (collectif), Freud renoue avec sa recherche (Totem et Tabou, 1912-13a) sur l'origine de la civilisation : le mythe de la horde y liait le meurtre du père primitif à la prohibition de l'inceste. Après l'investigation sur la naissance de la **culpabilité** dans Le Malaise dans la culture, l'ouvrage L'Homme Moïse et la Religion monothéiste (1939a) tente de répondre au problème de la force de la tradition.*

Avec le Surmoi, Freud recoupe le thème difficile de ce qu'il y a d'élevé, de sublime dans l'homme. Contre toute perspective spiritualiste, si sollicitée pourtant par le thème de la « conscience morale », il fait valoir la genèse concrète et la dimension pulsionnelle de l'instance surmoïque.

Pour dégager la dimension structurelle du clivage Moi-Surmoi, il s'étaye sur deux phénomènes pathologiques : le délire d'observation, où l'instance intérieure qui surveille et juge est reprojétée au-dehors ; et la psychose maniaco-dépressive qui illustre le fonctionnement périodique de la conscience morale et les changements des relations Moi-Surmoi : le Surmoi persécute le Moi dans l'autoaccusation mélancolique, tandis que l'euphorie maniaque traduit la coïncidence du Moi avec son Idéal (comme dans la fête rituelle du carnaval).

*D'un point de vue ontogénétique, le **Surmoi** est « l'héritier du complexe d'Œdipe » et il faut d'abord entendre par là que tout à la fois il marque le terme (relatif) des relations affectives les plus cruciales de la période infantile et les prolonge en pérennisant les conditions auxquelles il doit son instauration. Les identifications qui le constituent sont porteuses à la fois des interdits parentaux et des investissements pulsionnels relatifs aux objets parentaux, auxquels elles se substituent en fonction d'une **logique***

psychique purement symbolique qui, selon Freud, résulte de l'intériorisation de l'autorité parentale, est à la base du concept prolongé par Lacan comme la métaphore du « Nom-du-Père ». Il importe, donc, de savoir que c'est la cohérence de cette loi symbolique, au niveau inconscient, qui serait le gage d'une culpabilité tempérée, apte à étayer le sentiment de responsabilité du sujet.

régressive où le désir « d'être comme » remplace le désir « d'avoir » : globalement parlant, les **identifications du Surmoi** doivent leur autonomie, leur statut contraignant pour le Moi, au caractère vital de la dépendance de l'enfant à ses objets. « A l'origine, le mal, c'est ce pour quoi **on est menacé de perdre l'amour** » (1930a). Si l'instauration du Surmoi par le biais de l'identification constitue un « emprunt lourd de conséquences », c'est parce que la relation du Moi au Surmoi reproduit la relation de l'enfant aux parents tout-puissants. L'angoisse réelle devant eux est transformée en « angoisse morale », issue de la tension entre le Moi et un Surmoi qui ne distingue pas le **désir de l'acte**. Le Surmoi se présente donc d'abord comme l'effet d'un processus défensif régressif qui tend à pérenniser dans la réalité psychique un monde avant tout régi par le désir et la protection parentaux. Freud conçoit la croyance religieuse comme soutenue par la reprojektion du Surmoi infantile, inspirée par la nostalgie du père. C'est pourquoi la tâche du Moi (à l'adolescence) est de se soustraire à l'autorité de ce Surmoi.

En fait, la description métapsychologique détaillée de la genèse et de l'évolution du Surmoi impose la conception d'un processus de surmoïsation très précocement à l'œuvre et impliquant des remaniements identificatoires permanents, modifiant le statut même des identifications, pour les rendre moins narcissiques et plus symboliques.

C'est ainsi qu'à un registre surmoïque précoce (Melanie Klein) reposant sur des mécanismes archaïques (identification à l'agresseur, talion) s'oppose un registre franchement post-œdipien, où le **Surmoi bisexué** (« constitué de deux identifications – paternelle et maternelle – accordées de quelque façon ») est marqué par les élaborations psychiques subtiles qui spécifient, pour Freud, la **phase phallique** et l'œdipe « complet » (amour et haine pour chacun des parents, identification aux deux). Les effets organisateurs du complexe de castration et l'intégration du fantasme de la scène primitive permettent à l'instance surmoïque de jouer son rôle résolutoire et protecteur à l'égard des désirs devenus incestueux. L'évolution favorable se signale par les profits culturels retirés de la phase de latence, et la capacité à traverser la réactivation adolescente pour aboutir à l'autonomie. Une telle évolution suppose une réduction des exigences du Surmoi aux règles sociales essentielles, et son abstraction progressive. Celle-ci tend à faire du **Surmoi une instance plus purement symbolique, dont l'essence paternelle (Freud) a été prolongée par Jacques Lacan comme « Nom-du-Père »**. Elle a comme corrélat la possibilité d'un **Idéal du Moi** plus personnel. L'ensemble de ces modifications repose sur la déssexualisation inhérente au processus identificatoire, à partir de laquelle se déploie l'aire d'un narcissisme secondaire où les capacités d'idéalisation et de sublimation étayent l'investissement des nouveaux objets et des liens sociaux.

Sur le plan clinique, on se bornera à rappeler que l'instanciation du Surmoi a été l'une des réponses théoriques aux questions difficiles posées dans la pratique par certains types de résistance : besoin de punition, réaction thérapeutique négative, masochisme moral, qui traduisent l'extension des registres de la **culpabilité inconscient**. Freud constate la généralité d'une prédilection du Surmoi pour la cruauté, d'une sévérité sans proportion avec celle de l'éducation reçue. Point crucial qui l'amène à la reconnaissance d'une **origine endogène, pulsionnelle de la cruauté**. Ainsi se dégage l'hypothèse des pulsions de mort, de destruction qui doivent exercer leurs effets au-dedans ou au-dehors.

La culpabilité inconsciente apparaît alors avant tout comme le retournement contre soi de cette destructivité, ce qui éclaire le fait paradoxal que le Surmoi se renforce des renoncements qu'il exige et que la charge en angoisse s'augmente des méfaits inaccomplis (cf. **les criminels par sentiment de culpabilité**). Le **processus identificatoire constitutif du Surmoi** contient, du fait de la déssexualisation narcissique, l'aléa d'une désintrication pulsionnelle à travers laquelle le Surmoi tend à concentrer la pulsion de mort libérée (« pure culture de pulsion de mort » dans la mélancolie).

La fonctionnalité du Surmoi postœdipien, celle qui va de pair avec la conflictualité dynamique de la relation entre le Moi et le Surmoi, suppose donc que l'environnement a accompli un rôle intricateur, à travers le dosage optimal d'amour et de sévérité. La cohérence du Surmoi serait le gage d'une culpabilité tempérée, apte à étayer le sentiment de responsabilité du sujet. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, [J.-L. Donnet], p. 1.754-1.756).

Tous les individus sociaux réglementés comme sujet du Droit, considéré un à un, selon la Psychanalyse, sont des « sujets de la métaphore ». Chaque sujet est l'effet d'un discours soutenu sur la base d'un refoulement inconscient des pulsions libidinales, limitation signifiant référé au *Phallus*²⁸⁰, capable de produire des *significations* qui vont l'orienter pendant sa vie.

Selon le texte lacanien *La métaphore du sujet*²⁸¹ où il informe le champ juridique de sa « *théorie des effets du signifiant distinctes des signifiés* », y retrouvant la rhétorique, depuis une logique de l'inconscient, **la métaphore**, qui introduit la substitution d'un signifiant à un autre dans la chaîne symbolique, **en maintenant le signifiant substitué**, fait

²⁸⁰ Dans le dictionnaire le sens du concept de « *Phallus* »:

On désigne par le terme « phallus » la représentation du pénis en érection, appelée à un rôle signifiant clé dans l'intra- et l'intersubjectif.

Freud a peu distingué phallus et pénis. Il appelle « phallique » la période où l'enfant des deux sexes, entre trois et cinq ans, voit son imaginaire dominé par l'enjeu de la possession du pénis et la jouissance masturbatoire concomitante (clitoridienne chez la fille). La mère est jusqu'alors imaginée comme « phallique », et c'est la découverte qu'elle manque de pénis qui va précipiter le complexe de castration, en dépassant du déni initial.

Jacques Lacan a choisi d'appeler « phallus » la représentation imaginaire et symbolique du pénis pour mieux dégager son rôle dans la vie fantasmatique des deux sexes au-delà de sa présence anatomique. La fameuse « équation symbolique » posée par Freud (1918b, 1916-17a, 1924d) – sein, fèces, pénis, bébé – va déjà dans ce sens.

L'image du phallus représente au départ, selon Lacan, ce qui polarise le désir de la mère au-delà du bébé ; de sorte que s'instaure un triangle imaginaire (prædipien) : mère-phallus-enfant. Ce dernier s'efforce d'abord d'y être le phallus pour la mère, jusqu'à cette mutation capitale par laquelle, d'une image statique de complétude et de suffisance, le phallus en vient à représenter le désir de la mère, et donc son manque. C'est dès lors la forme d'un manque (« -φ ») que prendra le phallus dans tout repérage imaginaire et donc libidinal (cf. : Schéma optique).

Il pourra ainsi jouer, dit Lacan, son rôle de « signifiant » du désir. L'intermittence spécifique de son érection, son aptitude à l'évanouissement (l'aphanisis d'Ernest Jones) et, bien sûr, le fait que la moitié des humains en soit privé ont appelé de tout temps le pénis érigé à symboliser les enjeux cruciaux de l'être (sujet) et de l'avoir dans les deux sexes, et à constituer l'élément clé de cette répartition dissymétrique qui caractérise tout système symbolique (Roman Jakobson).

Que le phallus accède au rôle de signifiant implique que le sujet le saisisse dans l'Autre : « lieu » de l'ensemble des signifiants qui déterminent le sujet. C'est alors le désir de cet Autre qu'il va y signifier, c'est-à-dire l'Autre marqué par l'aveu (le non-« dés-aveu ») de son incomplétude. Le phallus sera dès lors signifiant de la soumission même de cet Autre aux règles de l'échange symbolique, sa dé-totalitarisation, pour ainsi dire, condition de l'affranchissement du sujet dans une jouissance qui lui soit propre.

*Dans son Séminaire « Encore » (1972-73), Lacan spécifie la jouissance qu'il nomme « phallique ». Il utilise le signifiant-phallus (« grand phi Φ ») dans les « formule de la sexuation » où tout humain a à s'inscrire d'une façon ou d'une autre : une femme n'est pas sans y détenir quelque chose du phallus (elle n'est « pas toute » dans la castration) et l'homme n'est censé l'« avoir » que par sa castration assumée. La fonction phallique formalise le rôle de « suppléance » que doit remplir le complexe de castration du fait « qu'il n'y a pas de rapport sexuel », dit Lacan, c'est-à-dire pas d'équation inscriptible du rapport des sexes. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, [B. Penot], p. 1.280-1.281).*

surgir « *le seul objet dont l'avoir nécessite le manque à l'être : le phallus...* ». Donc la notion du Nom-du-Père, produit de la métaphore paternelle, du fait d'être un signifiant qui renvoie non pas à un objet mais à un autre signifiant, est symbolique du manque qu'il introduit dans l'être. La métaphore du Nom-du-Père ouvre pour l'enfant le chemin d'une identification phallique et l'impossibilité d'accès à l'objet cause du désir. Le père est celui qui autorise le désir, et sa fonction est d'unir un désir à la Loi de la castration, c'est-à-dire de l'interdiction de l'inceste.

Le sujet comme effet de la métaphore est recouvert par la *logique phallique*. Il est effet du signifiant-maître, il est représenté par un signifiant qui le renvoie à des autres signifiants. Mais on voit par l'analyse structurale qu'opère Lacan à travers les *quatre structures discursives*, que cette *logique phallique* qui organise la communication et le lien social a subi une dérive par les changements du *discours du Capitaliste* postmoderne.

L'inversion de la chaîne signifiant minimale $S_1 \rightarrow S_2$ et les effets de cette structure du langage dans l'ordre du circuit du discours du Maître, – antérieurement caractérisé par une rupture²⁸² dans le lien entre le sujet clivé \$ et l'objet *a*, au niveau inconscient, établissant une *impossibilité* de liaison entre le savoir et la jouissance –, produit par la dérive du discours du Capitaliste, cause des mutations des références sociales au sujet. Les sujets postmodernes sont des effets des « parlottes » et de signifiés, et ne sont plus produits des significations et des valeurs morales et d'idéaux. Les sujets sont « effets des énoncés » chaque fois plus détachés d'un niveau synchronique du système langagier²⁸³, identifiés à des produits, des marques du marché ou à des croyances en paroles pleines.

²⁸¹ Ce texte « est le récrit, fait en juin 1961, d'une intervention apportée le 23 avril 1960 en réponse à [philosophe du Droit], M. Perelman, lequel arguait de l'idée de rationalité et de la règle de justice devant la Société de philosophie. ». (LACAN, J. La métaphore du sujet..., p. 359-363).

²⁸² Dans le chapitre VI *D'une fonction à ne pas écrire* Lacan dit :
que des six arêtes du tétraèdre, l'une est rompue. C'est dans la mesure où l'on fait tourner ces structures sur les quatre arêtes du circuit qui dans le tétraèdre se suivent – c'est une condition –, qui s'emmanchent dans le même sens, que la variation s'établit de ce qu'il en est de la structure du discours, très précisément en tant qu'elle reste à un certain niveau de construction, qui est le niveau tétraédrique. On ne saurait se contenter de ce niveau dès lors qu'on fait surgir l'instance de la lettre. C'est même parce qu'on ne saurait s'en contenter qu'à ce niveau, il y a toujours un des côtés de ce qui fait cercle qui se rompt. (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVIII. D'un discours qui ne serait pas du semblant*. [1970-1971]. Paris : Éditions du Seuil, octobre 2006, p. 101-102).

²⁸³ Dans un chapitre sur *La linguistique statique et la linguistique évolutive*:
La linguistique synchronique s'occupera des rapports logiques et psychologiques reliant des termes coexistant et formant systèmes, tels qu'ils sont aperçus par la même conscience collective. La linguistique diachronique étudiera au contraire les rapports reliant des termes successifs non aperçus par une même conscience collective, et qui se substituent les uns aux autres sans former système entre eux. (SAUSSURE, F. D. *Cours de linguistique générale...*, p. 140).

Face aux changements de la clinique psychanalytique, plus récemment, selon Lesourd, les psychanalystes se demandent « *si nous sommes confrontés à une mutation de la construction subjective ou à un changement des références sociales du sujet.* » Il affirme que « *la clinique de l'enfant et de l'adolescent démontre que le sujet reste identique à lui-même mais que l'expression de sa souffrance, la psychopathologie, change en fonction des changements du lien social.* »²⁸⁴.

Dans chaque société il y a des contraintes qui sont internalisées par les sujets dans leurs instances surmoïques psychiques. Elles ont été transmises dans les liens et discours sociaux, plus précisément, sous une base référée à l'*identification phallique*, c'est-à-dire à la Loi du Nom-du-Père. Métaphore qui ouvre pour l'enfant l'accès au symbolique et aux différences, avant tout, subjectives. En interdisant l'accès à l'objet cause du désir, au niveau inconscient, le signifiant paternel laisse des traces de sa référence dans le discours pour le sujet en devenir. Cette métaphore paternelle est liée à la mise en place du *signifiant phallique* comme signifiant *central de toute l'économie subjective*. Elle soutient la subjectivité.

Pourtant nous avons montré que selon la théorie lacanienne du discours, cette logique phallique a subi une dérive par la force du libéralisme où n'existent plus des différences entre le savoir et la jouissance. Le discours libéral courant de nos jours, reposant sur le postulat de la libre concurrence de chacun dans ses réalisations, propose un sujet organisé par le Moi Idéal et une mise en avant du narcissisme dans l'économie psychique et sociale.

La référence subjective et sociale est l'individu lui-même, et non plus la hiérarchie et la transcendance. Cela entraîne des conséquences dans les rapports aux autres et le manque de respect de leurs différences. L'expression de la psychopathologie a changé en fonction des changements du lien social. Dans une perspective transférentielle, qui peut être positive ou négative, conformément à la place et à la fonction que l'objet *a* occupe dans l'imaginaire subjectif, le sujet plus narcissique d'aujourd'hui passe à l'acte à chaque fois qu'il imagine avoir rencontré l'objet de son désir, ou pis de sa jouissance.

Sans l'efficacité du support de référence paternelle et des traditions, le sujet, par effet du discours courant plus utilitariste, ne trouve plus un type particulier de destin

²⁸⁴ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 29-33.

pulsionnel que constitue la sublimation²⁸⁵. Celle-ci exige une adaptation sociale et la création dans un processus qui dévie le flux pulsionnel de son but immédiatement sexuel et place l'énergie à la disposition du développement culturel. Elle apparaît comme

*l'effort du génie humain pour mettre le Moi en perspective, afin de se comprendre et jouir de lui-même dans ses œuvres. L'angoisse qui accompagne cet effort de dépassement témoignerait alors seulement de la résistance du Moi, toujours partagé entre le plaisir d'une mort anticipée et la terreur que lui inspire sa propre disparition*²⁸⁶.

Nous pouvons dire que les produits de la création sont alors de métaphore du sujet créateur. Il reste à savoir, pour mieux comprendre les nouveaux symptômes individuels et collectifs, le rapport entre la sublimation et les notions de métaphorisation et de métonymisation.

7.1 UN ECLAIRAGE SCIENTIFIQUE PAR RAPPORT A LA CONSTRUCTION DE LA SUBJECTIVITE COMME « EFFET DU DISCOURS » ET LA QUESTION DE L'ADOPTION DES ENFANTS PAR DES PARTENAIRES HOMOSEXUELS

Notre travail d'approche entre le Droit et la Psychanalyse sur les conditions de construction de la subjectivité dans le transfert des références, à partir d'une perspective transdisciplinaire à travers la théorie lacanienne des Discours, nous a amené à choisir une thématique plus pragmatique pour démontrer les effets du discours contemporains sur les sujets.

Donc notre choix est forcément tombé sur la question de la famille et du droit de l'enfant qui est à l'origine du sujet. Nous nous sommes questionnés sur les profonds changements des discours et des liens sociaux et le surgissement dans les dernières

²⁸⁵ Dans le dictionnaire le sens du concept de « *Sublimation* »:

n.f. (angl. Sublimation ; allem. Sublimierung). Processus psychique inconscient qui rend compte, pour Freud, de l'aptitude de la pulsion sexuelle à remplacer un objet sexuel par un objet non sexuel (connoté de certaines valeurs et idéaux sociaux) et à échanger son but sexuel initial contre un autre but, non sexuel, sans perdre notamment en intensité. ENCYCL. Le processus de sublimation de la pulsion ainsi défini fait valoir l'origine sexuelle d'un ensemble d'activités (scientifiques, artistiques, etc.) et de réalisations (œuvres d'art, poésie, etc.) qui paraissent sans aucune relation avec la vie sexuelle. Par-là s'explique comment la sublimation toujours plus poussée d'éléments pulsionnels (sublimation qui est le destin pulsionnel le plus rare et le plus parfait) permet, notamment, l'accomplissement des plus grandes œuvres culturelles. M. Klein et J. Lacan, comme S. Freud, insistent sur ce point : quelque chose qui engage la dimension psychique de la perte et du manque et répond à l'intériorisation de coordonnées symboliques commande le processus de la sublimation. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 412-413).

²⁸⁶ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, (B. Saint Girons), p. 539.

décennies des différentes parentalités qui entraînent, aujourd'hui, à chaque fois plus, une nouvelle demande d'adoption des enfants par des partenaires homosexuels.

Au milieu des différentes orientations épistémologiques sur la psychologie humaine nous avons choisi la Psychanalyse parce qu'elle considère le sujet comme le résultat d'un déterminisme langagier et culturel. Une conception qui fait certes différence dans l'abord de l'influence de la société sur la construction du sujet.

En visant principalement un éclairage scientifique pour les futures jurisprudences dans le domaine de l'adoption légale, notre recherche s'est orientée vers l'étude de l'impact et des conséquences dans la construction psychologique chez l'enfant et l'adolescent, accueilli par des nouvelles modalités de famille et de parenté, principalement celles affranchies de la différence des sexes.

Donc, il est bien évident que cette recherche se situe du côté du Droit de l'enfant car l'adoption, si nous devons en arriver là, restera un Droit pour lui et non pour l'adulte adoptant.

La synthèse des arguments théoriques qui soutient les axes de la recherche académique au niveau doctoral, orienté par Lesourd, sur « *les influences réciproques des organisations sociales et la psychopathologie individuelle ou collective* » a bien éclairé par rapport à « *la construction de la subjectivité comme effet du discours* » l'importance de la place et de la fonction de la famille constituée sur des différentes modalités du désir :

Depuis son origine la psychanalyse, science de la construction du sujet dans sa spécificité, a posé les questions de l'origine des dysfonctionnements de l'être humain dans son rapport à son histoire familiale (FREUD, 1905 ; LACAN, 1946), à sa culture (FREUD, 1914 ; LACAN, 1969 ; LEGENDRE, 1985) et à ce qui le spécifie en tant qu'être humain : le langage (FREUD, 1908 ; LACAN, 1943). Ainsi l'étude de la construction du sujet ne peut être conçue indépendamment de sa place dans sa famille, institution dont l'opérateur est la filiation et où se jouent les premières constructions de la personnalité (Cf. axe 1). La famille n'est pas un groupe comme les autres et les « places n'y sont pas interchangeableables » (THERY, 1996) quoiqu'en proposent les nouvelles formes d'organisation des liens familiaux dans les lois sociales. Les modifications récentes des formes d'organisation de la vie familiale et des liens de l'alliance et de la filiation influent sur la construction subjective des enfants et sur la façon dont ceux-ci se représentent les liens affectifs et sociaux dans le monde qu'ils découvrent, car le rôle des adultes dans l'accueil de l'enfant, être en devenir, est de « lui enseigner le monde, celui qui a commencé avant sa naissance et qui continuera après sa mort... » (ARENDT, 1956 ; LACAN, 1938). Les processus de nominations, choix du prénom et du nom, mais aussi place dans la parenté, place filiative et place sexuée, sont ainsi au cœur des processus identitaires et de la construction de la subjectivité d'abord dans la petite enfance, puis lors des remaniements subjectifs tout au long de la vie (Cf. Axe 2).

La construction de la subjectivité s'impose du fait de la prématurité de l'être humain, et conduit à une série de remaniements successifs tant des modes d'organisation de la pensée que des affects qui font de ce temps en famille la base de l'organisation future des liens d'un individu aux autres et à lui-même (Cf. Axe 3). Les processus d'adolescence sont ainsi à comprendre (RASSIAL, 2000 ; GUTTON, 1996 ; LESOURD, 2001) comme des reconstructions et des intégrations des processus infantiles pour l'accès du sujet à une place et à une fonction sociale, elles-mêmes considérées comme lieu d'expression du sujet.

Ainsi, la place de l'environnement familial dans la construction du sujet ne peut être extraite de la place qu'accorde une société donnée aux fonctions parentales et familiales basées sur les lois de l'alliance et de l'échange entre les sexes (ARENDT, 1972, LEVI-STRAUSS, 1997). La psychanalyse rejoint là les travaux des anthropologues et des sociologues de la famille. Il n'existe pas de famille en dehors d'un lien social qui détermine les possibles et les impossibles des rapports entre les êtres humains. La modification des discours organisateurs du lien social influe donc sur la place que peut prendre un individu dans son rapport aux autres, et sur l'expression du malaise individuel et collectif dans la civilisation (Cf. Axe 4).

Donc, nous avons recherché quelles sont les connaissances les plus récentes de la Psychanalyse sur la constitution du sujet dans la contemporanéité, en considérant le phénomène humain du transfert – processus d'actualisation fantasmatique dans la vie adulte de toutes les références symboliques de l'enfance –, et les processus identificatoires inconscients et narcissiques dans des coordonnées symboliques nouvelles.

Nous avons approfondi la recherche sur le concept d'« *identification primaire* », processus fondateur de la structure de l'inconscient et matrice de la série d'identifications signifiantes subjectives qui opère avec toute sa spécificité (du Loi du langage), à partir d'un *point de négativité* en lien avec la *première soustraction de la toute-jouissance*, pendant toute la vie, dans les relations du sujet avec l'autre. Dès le début de notre recherche nous avons démontré qu'en raison de ces phénomènes inconscients, les relations humaines doivent être observées et évaluées dans une perspective transférentielle.

Pour mieux comprendre la subjectivité après le surgissement de la néo-linguistique nous avons approfondi la recherche sur la Théorie lacanienne des quatre Discours – le Discours du Maître, de l'Université, de l'Hystérique et de l'Analyste –, là il nous a importé d'y inclure un cinquième discours, proposé par Lacan – le Discours du Capitaliste –, pour renseigner au champ du Droit quels sont les effets de ces dérives discursives postmodernes dans la subjectivité, et dans les comportements humains d'aujourd'hui, selon la clinique des adolescents et des conduites addictives. Aussi bien, quels sont les effets repérables du rapport de la psychopathologie avec les discours et les liens sociaux, de notre point de vue de psychanalyste.

L'objectif spécifique de notre travail c'est d'appliquer ces savoirs à la question de l'adoption homoparentale, comme un des exemples empiriques du « sujet du droit dans le transfert » des références, un sujet conçu comme « sujet de la métaphore », toujours clivé, au niveau de l'inconscient, par l'effet des discours. Le but est d'apporter une contribution originale à la justice, sur les effets dans la subjectivité de l'adopté des discours produits, à propos de l'homosexualité, dans l'entourage de sa famille homoparentale et dans l'ambiance sociale. Une contribution scientifique, au moins et d'abord, aux Droits de l'enfant.

La problématique de cette recherche en doctorat est orientée vers le développement et l'approfondissement d'une approche transdisciplinaire, sociale et critique de l'analyse juridique. Elle est basée sur la notion du « sujet clivé » au niveau de l'inconscient, comme effet du discours, de sa culture et époque, et de son histoire personnelle. La notion d'une construction fantasmatique adulte, « qui s'organise comme support de la jouissance et du désir dans les liens sociaux et les discours qui les organisent ».

Prenant appui sur nos travaux antérieurs à propos de la Loi du Nom-du-Père et de la Théorie lacanienne des Discours, il s'agit dans cette recherche de vérifier si l'adoption d'enfants par des partenaires homosexuels, c'est-à-dire l'« homoparentalité » comme une des composantes des différentes et nouvelles parentalités d'aujourd'hui, produit des effets spécifiques sur la subjectivité de l'adopté. Et, en conséquence, si elle produit des effets spécifiques sur ses expressions psychopathologiques, durant la phase de l'adolescence, en lien avec les difficultés d'internalisation des interdits fondamentaux d'humanisation, vu que l'univers symbolique et psychique dans la postmodernité ne se sustente plus en des structures symboliques collectives traditionnelles.

7.1.1 LA CONSTRUCTION DE LA SUBJECTIVITE

En partant de la référence qu'« il n'existe pas de sujet en dehors d'un lien social », la Psychanalyse aborde la construction de la subjectivité dans la société et la famille sous ses aspects affectifs, pulsionnels et langagiers. La Psychanalyse adopte la logique du tiers *inclus*, et se soucie de la préservation de la subjectivité : « Comment » et « en quoi », une société à ses différents niveaux, individuel et collectif, intervient-elle dans la construction de l'appareil psychique. Elle étudie les lois qui régissent le champ de la pensée, le monde de l'âme, en plaçant, au niveau inconscient, la cause du psychisme dans le « consentement à l'interdiction fondatrice » de la jouissance illimitée, c'est-à-dire de l'homicide et de l'inceste. Elle considère que la cause des comportements humains transgressifs est de

prédominance étymologique et culturelle plutôt que génétique. En prenant en compte les différents niveaux de la « réalité psychique » consciente et inconsciente, la Psychanalyse démontre, à partir de la clinique, le fonctionnement des processus identificatoires et relationnels, ceux qui jouent un rôle très important dans le développement de l'enfant et de son avenir.

La notion de la constitution du sujet, pour les différents champs épistémologiques qui étudient le psychisme humain, concerne l'ensemble des caractères et des tendances, aussi bien somatiques que psychiques, que l'individu apporte à sa naissance.

Mais pour Freud cette constitution subjective est la condition générale, dans le déterminisme pathogénique, des affections névrotiques indissociables de la sexualité infantile. Il a reconnu ainsi le sens sexuel inconscient à bon nombre de nos actes et de nos représentations. Il a ajouté une dimension « perverse », liée à la fois à la description de l'enfant comme pervers polymorphe et à celle du fantasme inconscient, « qui a souvent une coloration sadique ou masochiste, voyeuriste ou exhibitionniste », voisine de ces mises en acte.

Il existe, chez tout être humain, une « prédisposition perverse polymorphe » par la nature des pulsions partielles qui cherchent toujours à satisfaire. L'intensité de cette prédisposition est susceptible de varier selon les circonstances de l'existence. La notion de constitution sexuelle, chez Freud, a été enrichie avec celle de la fixation de la libido. *« Ce sont en effet les fixations représentantes du passé constitutionnel de l'individu, vers lesquelles la libido régresse à la suite des refoulements qui lui sont imposés dans la névrose. Ces fixations sont en partie les traces de l'héritage phylogénétique »*²⁸⁷.

²⁸⁷ Dans le dictionnaire le sens du terme « Constitution »:

La notion de constitution concerne l'ensemble des caractères et tendances, aussi bien somatique que psychiques, que l'individu apporte avec lui à sa naissance. Elle se réfère à ce qui est inné, hérité, c'est-à-dire déterminé génétiquement. Elle s'oppose classiquement à ce qui est acquis au cours de la vie, à l'accidentel.

Dans le champ de la psychopathologie, certaines tendances doctrinales se sont appuyées sur la notion de constitution pour définir des types de personnalités prédisposant à des affections psychiatriques déterminées, en particulier psychotiques.

Dans l'œuvre de Freud, la notion de constitution est présente et nous pouvons distinguer deux temps dans son élaboration théorique. Avant 1905, elle se confond avec celle de disposition héréditaire. Il s'agit pour Freud d'une condition générale et universelle dans le déterminisme pathogénique de toutes les affections et particulièrement dans les affections névrotiques. Dans l'étiologie de celles-ci, la disposition héréditaire est associée nécessairement à des causes spécifiques, de nature sexuelle, selon les règles d'une série complémentaire. Ainsi « les mêmes causes spécifiques agissant sur un individu sain ne produiraient aucun effet pathologique manifeste pendant que chez une personne prédisposée leur action fera éclore la

L'apport révolutionnaire de la pensée freudienne, en donnant de l'importance à la sexualité, va de pair avec la modification de sa définition, et de leur rapport avec l'identité du sujet. Après Freud, la sexualité ne se limite plus à la génitalité, et les pulsions sexuelles produisent de manière indirecte notre amour de la beauté ou nos principes moraux.

Lacan, à son tour, a utilisé le terme « sexuation » pour théoriser au-delà de la sexualité biologique. Ce nouveau terme plus adéquat, « désigne la façon dont, dans l'inconscient, les deux sexes se reconnaissent et se différencient ». Il a utilisé aussi le terme « phallus » pour lui attribuer un rôle central dans l'organisation psychique des deux sexes.

Si dans la phase phallique, moment déterminant pour le sujet, « un seul organe génital, l'organe mâle, joue un rôle » (L'organisation génital infantile, 1923), cet « organe » n'est pas à situer au niveau de la réalité anatomique, niveau où chaque sexe a le sien. D'emblée, le phallus est situé comme symbole.

Il est vrai que tout cela engage la psychanalyse dans une théorisation délicate. D'un côté, Freud se trouve amené à soutenir que ce qu'il dit du phallus vaut pour les deux sexes. Mais, en même temps, il reconnaît ne pouvoir le décrire de manière satisfaisante qu'en ce qui concerne les hommes. Un universel donc, en droit. Mais, en fait, descriptible pour « pas-tous »²⁸⁸.

En inscrivant le sexuel dans l'enfance et dans l'inconscient, la Psychanalyse affirme donc l'incidence déterminante chez l'être humain d'un autre ordre, l'ordre libidinal inconscient. Elle a élargi ainsi la définition de la sexualité non seulement dans son instauration et exercice au sens courant du terme mais aussi dans les divers aspects de ce qu'elle définit comme sexuel : un ensemble d'activités, de représentations, de symptômes, sans rapports avec la sexualité telle qu'on la conçoit encore communément.

névrose, de laquelle le développement en intensité et étendue sera conforme au degré de cette condition héréditaire » (L'hérédité et l'étiologie des névroses, 1896a).

Après 1905, la conception freudienne de la notion de constitution devient indissociable de la doctrine sexuelle découlant des investigations psychanalytiques et donc le résultat le plus tangible est la mise en évidence d'une sexualité infantile chez tout être humain. Dans ses Trois Essais sur la théorie sexuelle (1905d), Freud place en effet à l'origine de la sexualité infantile des pulsions partielles, perverses dans leur nature puisqu'elles cherchent à se satisfaire indépendamment les unes des autres et définissent ainsi, pour chaque individu, une « prédisposition perverse polymorphe ». « Nous sommes à présent en mesure, écrit-il alors, de conclure qu'il y a en effet quelque chose d'inné à la base des perversions mais quelque chose que tous les hommes ont en partage et qui, en tant que prédisposition, est susceptible de varier dans son intensité et attend d'être mis en relief par les influences de l'existence. Ainsi la constitution sexuelle vient prendre la place de la disposition héréditaire générale.

Dans la XXIII^e conférence d'Introduction à la psychanalyse (1916-17a), intitulé « Les modes de formation de symptômes », Freud enrichit la notion de constitution sexuelle avec celle de fixation de la libido. Ce sont en effet les fixations représentantes du passé constitutionnel de l'individu, vers lesquelles la libido régresse à la suite des refoulements qui lui sont imposés dans la névrose. Ces fixations, selon Freud, sont en partie les traces de l'héritage phylogénétique. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], Dictionnaire international de la psychanalyse..., [C. Smadja], p. 375-376).

²⁸⁸ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 391-393.

Une telle appréciation de la sexualité tient compte de la dimension véritable du désir sexuel qui, soumis aux lois du langage, échappe à toute finalité directement appréhendable. Le primat du phallus comme signifiant central de toute l'économie subjective, la mise en place d'un objet de substitution métonymique dans son rapport à la castration symbolique, tous ces éléments s'explicitent dans l'expérience primordiale de l'enfant, lors de sa rencontre avec la question du sexe, laquelle apparaît sous un jour foncièrement traumatique.

La description de Freud observe trois temps :

- 1. La découverte puis la reconnaissance par le garçon d'abord, et à un degré moindre par la fillette, de deux catégories d'êtres : ceux pourvus d'un pénis et ceux qui ne l'ont pas. La stupeur et l'effroi qui connotent cette découverte déterminent chez le garçon la crainte d'une castration dont l'exécution est traditionnellement attribuée à la fonction du père.*
- 2. Le second temps est celui du refus, du désaveu de la représentation ou désaveu, que d'autres auteurs traduisent par déni (allem. Verleugnung) : « Il n'est pas vrai... », proposition qui combat l'angoisse et la menace de castration.*
- 3. Enfin, une solution de compromis maintient les deux propositions contraires dans l'inconscient, qui peut les admettre, favorisant un clivage subjectif – ou clivage du moi selon d'autres auteurs – (allem. Ichspaltung) comportant aussi bien le désaveu que la reconnaissance de la castration. L'observation de Freud éclaire la raison pour laquelle la perversion est le point faible de l'homme alors qu'elle ne se rencontre qu'exceptionnellement chez une femme²⁸⁹.*

La limite de la jouissance, c'est-à-dire la castration symbolique qui universalise le manque à l'origine du désir selon les lois du langage où le phallus est le signifiant originellement refoulé, est éprouvé de mode imaginaire par le garçon autant que par la fillette dans sa privation réelle. A ce titre, le phallus ne peut intervenir que dans sa fonction symbolique et doit rester refoulé. Il est le symbole de la libido pour les deux sexes ; le signifiant phallique désigne l'ensemble des effets du signifiant sur le sujet et, en particulier, la perte liée à la prise de la sexualité dans le langage.

Donc la sexualité humaine se définit comme subvertie par le langage, le terme qui en désigne les effets ne prendra pas par lui-même une valeur masculine ou féminine de la différence de sexe. Il sera constitué par un signifiant représentant les effets du signifiant sur le sujet, c'est-à-dire l'orientation d'un désir réglé par l'interdit. C'est le signifiant phallique, dont l'organe mâle ne constitue qu'une représentation particulière, qui peut représenter la façon dont le désir s'ordonne à partir de la castration.

²⁸⁹ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 311.

Le phallus comme signifiant a un rôle déterminant pour le sujet dès le début de la vie. Freud a isolé un stade phallique de la sexualité infantile, entre trois et six ans, durant lequel, pour les deux sexes, les pulsions s'organisent autour du phallus. Or, si le phallus comme signifiant symbolique symbolise la perte liée à la prise de la sexualité dans le langage, c'est-à-dire le langage nous sépare radicalement des choses, c'est la référence qui parle dans le sujet. Donc il devient problématique de régler dans l'inconscient humain la question de la différence des sexes, rien ne permettant de saisir ce qui peut distinguer un sexe de l'autre. Mais la clinique démontre que cette question insiste dans l'inconscient, au-delà de la question de l'activité sexuelle. Encore qu'un même signifiant – le phallus – homogénéise les deux sexes, l'hystérique continue à interroger en elle le mystère de sa propre féminité.

Lacan dans un état plus formalisé de sa théorie a précisé ces questions, « *celle du garçon qui doit pouvoir renoncer à être le phallus maternel s'il veut pouvoir se prévaloir de l'insigne de la virilité, héritée du père ; et celle de la fille, qui doit renoncer à un tel héritage, mais trouve du même coup un accès plus facile à s'identifier elle-même à l'objet du désir* »²⁹⁰.

Les formules de la sexuation, dans un état plus élaboré de la théorie lacanienne, supposent une redéfinition du phallus, ou de la fonction phallique, et une interrogation sur la dimension d'universel.

Le tableau de ces formules est présenté par Lacan le 13 mars 1973, au cours du Séminaire *Encore*, et le choix du terme de sexuation, et non de sexualité, indique que se reconnaître homme ou femme est une affaire de signifiant. La sexuation désigne la façon dont, du point de vue de l'Inconscient et de la castration, c'est-à-dire du fait « d'habiter le langage », le sujet s'inscrit dans la différence des sexes.

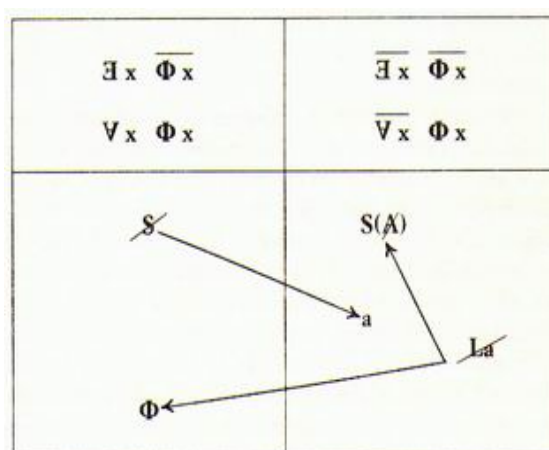
Le phallus, depuis Freud, vaut comme signifiant de la castration et donc du désir. La castration est la Loi transmise par le père qui régit le désir humain, et qui le maintient dans des limites précises, à partir de l'Interdit de l'inceste. Lacan peut donc désigner la Loi de la castration comme une fonction, c'est-à-dire fonction phallique (Φx), la fonction de la castration.

²⁹⁰ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 392.

La question demeure sur le point de l'universel, parce que dans la perspective freudienne, le symbole phallique autour duquel s'organise la sexualité humaine vaut en droit pour tous. A quelle condition peut-on poser l'existence d'un « tous » soumis à la castration (écrit $\forall x \Phi x$) ? A cette condition, apparemment paradoxale, qu'il y en ait au moins un qui n'y soit pas soumis ($\exists x \overline{\Phi x}$). C'est en effet, rappelle Lacan, le propre de toute constitution d'universel. Pour constituer une classe, le zoologiste doit déterminer la possibilité de l'absence du trait qui la distingue ; c'est à partir de là qu'il pourra ensuite poser une classe où ce trait ne peut manquer.

Pour construire ces formules, Lacan « reprend la logique aristotélicienne des propositions. Celles-ci sont classées en quatre catégories : universelle affirmative, universelle négative, particulière affirmative, particulière négative. Mais il utilise l'écriture moderne avec le quantificateur universel $\forall$ et le quantificateur existentiel $\exists$ »²⁹¹.

Formules de la sexuation²⁹²



On peut lire, à gauche, $\forall x \Phi x$ pour tout $x \Phi$ de x (tous les hommes sont soumis à la fonction phallique, c'est-à-dire à la castration. Or la logique moderne a montré la nécessité d'une particulière négative, $\exists x \overline{\Phi x}$ (il en existe au moins un qui n'y est pas soumis), pour fonder une universelle affirmative. C'est l'hypothèse que Freud développe dans *Totem et Tabou* (1912-13a, le père de la horde), mais aussi dans *L'Homme Moïse et la Religion monothéiste* (1939a, un premier Moïse juif) : il en existe un qui fait exception. C'est ainsi que l'homme s'inscrit : par la fonction phallique, à la condition qu'elle « trouve sa limite dans l'existence d'un x par quoi la fonction Φx est niée » : c'est la fonction du père.

L'autre côté du tableau concerne « la part femme des êtres parlants ». La première ligne se lit : il n'existe pas x qui ne soit pas dans la fonction phallique, en d'autres termes la castration fonctionne pour toutes les femmes. Mais Lacan introduit, dans la seconde ligne, une négation, marquée par la barre, portant sur le qualificateur universel, ce qui est au

²⁹¹ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, p. 1.656-1.657.

²⁹² LACAN, J. *Le séminaire : livre XX...*, p. 73.

demeurant inconcevable du point de vue de la logique formelle, et qu'il propose de lire : « pas-tout ».

Du côté femme, il n'y a « aucune universalité », la femme n'est pas tout entière dans la fonction phallique. De ce côté-là, pas d'exception qui permette de fonder un ensemble, celui des femmes, d'où la formule de Lacan « La femme n'existe pas », qui ne laisse pas de place à l'idée d'une essence de la féminité.

Dans la partie inférieure du tableau, on trouve « une indication scandée de ce dont il s'agit ». Côté masculin : le sujet barré « et le Φ , qui le supporte comme signifiant ». Or l'homme ne peut atteindre son partenaire sexuel, l'Autre, qu'à travers la castration, par l'intermédiaire de cet objet a qui en est l'effet. C'est ce qu'indique la flèche transversale, et l'on retrouve ici la formule lacanienne du fantasme. Du côté féminin, la femme se dédouble : elle peut avoir rapport avec Φ , avec la façon dont un homme peut l'incarner pour elle. Mais elle n'y est pas toute, elle a aussi rapport avec ce signifiant de A, manquant dans l'Autre pour pouvoir constituer cet ensemble des femmes. Elle est donc divisée dans sa jouissance, entre la jouissance phallique, liée à la castration et indiquée dans le tableau par le Φ , et une Autre jouissance qui lui est propre.

Il n'y a donc ni symétrie entre les deux côtés du tableau, ni perspective de complémentarité des sexes²⁹³.

Ces formules de la sexuation qui peuvent sembler abstraites, sont opérantes dans la recherche, entre autres, pour organiser du côté gauche la façon dont les sujets mâles se rapportent à la castration, et du côté droit, les rapports à l'interdiction à la manière femme, c'est-à-dire les différentes manières d'avoir rapport aux interdictions à la jouissance (fonction phallique Φx) qui sont bases de la subjectivité. Ces formules permettent de penser le phallus en termes de « fonction » phallique et permettent alors d'inscrire précisément un hiatus entre homme et femme.

Ces combinatoires montrent la manière dont Lacan se sépare de l'idée d'une essence ou nature, masculine ou féminine, car « *qui que ce soit de l'être parlant s'inscrit d'un côté ou de l'autre* ». Ce qui permet de penser autrement certains problèmes cliniques, comme celui de l'hystérie masculine, ou même l'homosexualité féminine, une fois que du côté droit de la formule, le côté de l'être parlant, qui peut s'inscrire du côté femme, on peut dire ceci :

« D'être dans le rapport sexuel, par rapport à ce qui peut se dire de l'inconscient, radicalement l'Autre, la femme est ce qui a rapport à cet Autre. » La femme n'est donc pas toute dans la jouissance phallique. Ce qui fait que celui qui s'inscrit du côté mâle n'atteint « son partenaire sexuel qui est l'Autre » qu'à travers le fantasme $\$ \rightarrow a$, c'est-à-dire par le lien qu'entretient le sujet divisé par rapport à l'objet cause du désir. Cette combinatoire de quatre formules propositionnelles marque l'hiatus entre les sexes et tente d'ordonner le texte de la jouissance entre l'universel et l'exception quand il s'agit d'un champ fini d'une part et, d'autre part, quand il s'agit d'un champ infini (à droite), un écartèlement de deux

²⁹³ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, (A. Vanier), p. 1.656-1.657.

propositions dont le rapport ne peut être résolu en termes de contradiction. Cette radicale impossibilité d'écrire le rapport sexuel comme tel, la nécessité donc de passer par la fonction phallique, fait entendre le mot phallus entre le jeu de mots faillir et falloir : entre ce qu'il faut et ce qui fait défaut. Il n'y a donc pas, chez Lacan, comme ce qu'il dénonce lui-même chez Freud dans le Séminaire RSI, « de prosternation devant la jouissance phallique ». Et s'il « y-a-de-l'Un », ce n'est pas le phallus en tant que signe d'Eros, qui marquerait la possibilité d'une communion ; s'il y a de l'un, cet un entre dans le calcul logique où la fonction phallique opère ; et cela marque bien combien le phallus, ce signifiant de la jouissance sexuelle, ne nous renvoie pas à quelque maîtrise, malgré son éclat imaginaire, mais au trou que représente l'impossibilité de marquer d'un « un » le rapport sexuel. La fonction phallique permet également de situer le Nom-du-Père comme l'exception fondatrice de ce qui règle, par rapport au phallus, l'être ou le n'être pas, l'avoir ou le n'a pas l'avoir. On remarque que ce lien entre phallus et fonction paternelle fondatrice de la loi qui régit la jouissance, au lieu de confondre sexualité et génération, les distingue et les éclaire l'une l'autre. Enfin, cette combinatoire permet de ne plus prendre l'objet phallique dans une confusion de ses enjeux imaginaire et symbolique. A l'affirmation de M. Klein selon laquelle la mère « contient » le phallus, Lacan répond en radicalisant la question : « Que le phallus soit un signifiant impose que ce soit à la place de l'Autre que le sujet y ait accès. » A l'imaginaire du contenant, du possédant qui pourrait penser le donner ou le transmettre comme un objet, Lacan substitue l'idée topologique du lieu de l'Autre²⁹⁴.

Le second aspect du tournant amorcé en 1972-1973 dans la position théorique du phallus concerne la topologie lacanienne du nœud borroméen, qui a la particularité de nouer trois ronds de ficelle sans les nouer deux à deux. Chaque rond est équivalent aux autres et si un d'eux est rompu, le nœud se rompt. Si chacun représente le Réel, l'Imaginaire, le Symbolique, cela veut dire que ces trois dimensions topologiques utilisées pour représenter l'appareil psychique sont d'égale importance, et que tout ce qui est alors distribué en différentes surfaces a des bords qui appartiennent aux trois ronds différents. Cela contraint de penser les trois dimensions en termes de trous et non de substances, et empêche aussi de restaurer quelque hiérarchie ou genèse dimensionnelle.

Le phallus est donc situé, dans la dernière partie de l'œuvre de Lacan, comme « existence ».

Il s'agit de repérer le phallus par sa fonction dans l'écart entre le rond du Réel et celui du Symbolique, à la limite de la jouissance phallique qui, au bord de l'objet *a*, s'articule à la jouissance de l'Autre et au sens.

Le phallus est donc une notion centrale pour la Psychanalyse, à la condition d'en entendre les trois dimensions dans un abord à la fois logique et topologique qui, de façon différente mais non contraire, permet de ne pas en faire une substance religieuse ou

²⁹⁴ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 314-315.

métaphysique. Le signifiant phallique c'est le signifiant de la jouissance sexuelle, il est le point où s'articulent les différences dans le rapport au corps, à l'objet et au langage.

L'objet phallique constitue la clef de voûte de la problématique œdipienne et de la castration telle que Lacan en recentre le principe autour de la dimension de la métaphore paternelle. Donc le processus de la métaphore, de la métaphore dénommé « Loi du Nom-du-Père », est structurellement lié à la situation œdipienne dont il constitue l'acmé résolutoire. Lacan insiste à en recentrer sa signification dans le registre non seulement du domaine de :

la capture imaginaire, mais encore d'un point d'encrage où cette capture imaginaire noue à la dimension symbolique. Par cette participation au registre de l'imaginaire, il apparaît, comme le remarque Lacan, que « ce en quoi la théorie analytique concrétise le rapport intersubjective et qui est le complexe d'Œdipe, a une valeur de mythe ». En revanche, parce que l'Œdipe convoque ce rapport intersubjective à trouver un point d'assomption dans le registre du symbolique, il est un processus structurant pour le sujet²⁹⁵.

La division du sujet opérée par l'ordre signifiant instaure une autre propriété fondamentale de la subjectivité : l'aliénation du sujet dans et par le langage, consécutive au type de rapport qu'il entretient à l'ordre symbolique. C'est dans ce rapport que le sujet fait l'épreuve de son caractère radicalement inessentiel en tant qu'il s'évanouit, d'une certaine manière comme sujet, dans la chaîne signifiante.

Le propre de l'articulation du langage est d'évoquer un réel au moyen d'un substitut symbolique qui opère inmanquablement une scission entre le réel vécu et ce qui vient le signifier. En d'autres termes, le substitut symbolique qui signifie ce réel n'est pas le réel lui-même mais ce par quoi ce réel se trouve représenté, en accord avec l'aphorisme de Lacan : « Il faut que la chose se perde pour être représentée. » Le langage est donc investi d'une propriété singulière qui consiste à représenter la présence d'un réel au bénéfice de l'absence de ce réel comme tel ; à savoir, comme le dit Lacan, que « par le mot qui est déjà une présence faite d'absence, l'absence même vient à se nommer ». Dans de telles conditions, le rapport du sujet à son propre discours se soutiendra du même effet de scission.

Ce qui veut dire que le sujet ne figure dans son propre discours qu'au prix de cette même scission : il disparaît comme sujet pour s'y trouver seulement représenté en l'espèce d'un symbole. [...]

Le rapport du sujet à son propre discours se soutient donc d'un effet singulier : le sujet n'y est présentifié qu'au prix de s'y montrer lui-même absent dans son être. Outre que ce rapport accuse une nouvelle fois la structure de division du sujet, il met en évidence que le sujet, à peine advenu au langage, se perd dans ce langage qui l'a causé. Non seulement le sujet n'est pas cause du langage, mais il est causé par lui. Ce qui veut dire que le sujet qui advient par le langage ne s'y insère que sur le mode d'un effet ; un effet du langage qui le fait exister pour aussitôt l'éclipser dans l'authenticité de son être. Lacan désigne cette éclipse comme le fading du sujet qui impose que le sujet ne s'appréhende, à travers son langage, qu'en l'espèce d'une représentation, d'un masque, qui l'aliène en le dissimulant

²⁹⁵ DOR, J. Introduction à la lecture de Lacan – 1ère Partie. L'inconscient structuré comme un langage – 2ème Partie. La structure du sujet. Paris : Éditions Denoël, 2002, p. 96.

*à lui-même. Cette aliénation du sujet dans son propre discours est à proprement parler la refente du sujet*²⁹⁶.

Le sujet n'advient en effet que dans le discours et par le discours, pour d'ailleurs s'*aphaniser* aussitôt dans la chaîne signifiante. Donc, le processus de construction de la subjectivité est spécifique pour chaque sujet, dans des dimensions : réel, symbolique et imaginaire de l'identification à l'Autre. Il est lié à l'organisation sexuelle infantile, à la résolution œdipienne des identifications, primaire et secondaire, qui trouve son point d'ancrage dans la dimension *symbolique*. Le complexe œdipien doit trouver sa résolution dans le processus de métaphorisation.

La métaphore du Nom-du-Père institue un moment structurant dans l'évolution psychique de l'enfant. Elle inaugure son accès à la dimension symbolique en le défaisant de son assujettissement imaginaire à la mère. Elle lui confère le statut de sujet manquant et donc désirant. Mais le bénéfice de cette acquisition exige une aliénation nouvelle. « *En effet, sitôt advenu comme sujet désirant, le désir du parlêtre devient captif du langage dans lequel il se perd comme tel, pour n'être représenté qu'à la faveur de signifiants substitutifs qui imposent à l'objet du désir la qualité d'objet métonymique* »²⁹⁷.

La Loi du Nom-du-Père apparaît bien comme carrefour structural de la subjectivation. Cette métaphore a de fortes conséquences : qu'il s'agisse de son échec comme de ce qui introduit la mise en place de processus psychotiques ; qu'il s'agisse de sa réussite comme de ce qui aliène le désir du sujet dans la dimension du langage en instituant une structure de division subjective (*Spaltung*) qui le sépare irréversiblement d'une partie de lui-même, la névrose, en faisant advenir l'inconscient. Ou, qu'il s'agisse du refus de la métaphore paternelle, comme point d'ancrage des perversions, où les ambiguïtés symboliques et équivoques, en se faisant règle dans la réalité, fixent l'enfant dans la jouissance de la rivalité phallique.

Donc, c'est à l'examen de ces conséquences langagières qu'il faut s'attacher pour mieux comprendre la construction subjective comme effet du discours, et les actes du Nouvel Homme comme sujet demandeur de nouveaux Droits.

²⁹⁶ DOR, J. *Introduction à la lecture de Lacan...*, p. 136-137.

²⁹⁷ DOR, J. *Introduction à la lecture de Lacan...*, p. 121-122.

7.1.2 LES IMPASSES DE LA CONSTRUCTION SUBJECTIVE DANS LE DISCOURS

On a démontré la complexité de l'organisation sexuelle infantile, chez Freud par la description des trois temps d'inscription du primat du phallus. On l'a aussi démontré chez Lacan à partir des « formules de la sexualité » qui montrent que : être homme ou femme c'est une question de « construction réel/symbolique/imaginaire » organisé à partir des différents rapports à la fonction phallique comme référence au père – soit la référence à une fonction qui médiatise la relation de l'enfant à la mère et de la mère à l'enfant –, c'est-à-dire la Loi de la castration, de « l'interdiction des jouissances meurtrières et incestueuses ».

Ainsi, sans oublier l'importance de la référence au père, la métaphore paternelle comme carrefour structural de l'entrée de l'enfant dans le langage, c'est-à-dire le sujet ne figurant dans le discours qu'à la faveur d'un représentant symbolique qui lui remette à l'autre signifiant, nous reprendrons le texte de Lesourd sur les rapports du discours et de la fonction du signifiant phallique, avec les impasses de la construction subjective et leurs psychopathologies.

Dans son œuvre, plus spécifiquement dans le texte *Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent*, Lesourd parle des modifications de la psychopathologie infantile sous l'effet des changements sociaux. Il démontre en conclusion combien les nouvelles psychopathologies de l'enfant et de l'adolescent sont en lien avec les prescriptions de notre modernité, celles du libéralisme. Il affirme que les « nouvelles » pathologies expriment des transformations, non du sujet, mais du lien social. Elles témoignent du fonctionnement du libéralisme qui organise notre culture. Il explique que pour un sujet :

[...] il est toujours difficile de renoncer au tout plaisir et à la satisfaction « perverse polymorphe » originaire. C'est le lien social qui met en forme ces renoncements, et nos enfants témoignent dans leurs souffrances, des impasses que construit le social actuel pour cette opération psychique incontournable de subjectivation : la castration que Fernadino Camon²⁹⁸ nomme d'un si joli nom « la maladie humaine »²⁹⁹.

Les formes actuelles de la souffrance psychique peuvent être associées aux prescriptions du système économique libéral. Prenant un exemple, Lesourd associe les pathologies, qui sont plus visiblement dans la norme :

²⁹⁸ CAMON, F. La maladie humaine. Paris : Folio-Gallimard, 1973, *apud* LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent...

²⁹⁹ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 34.

Ainsi, au libre choix individuel correspondent les dépressions qui signent la solitude du sujet dans sa réalisation désirante, à la demande d'efficacité et de performance répondent les troubles de l'hyperactivité ; la mise en avant de l'acte comme preuve d'existence provoque les violences de l'agir et les passages à l'acte, la prescription de la consommation comme mode unique de recherche du bonheur constitue le lit des toxicomanies et addictions diverses, le refus du vieillissement et de la mort encourage les suicides et les attaques du corps (scarification, piercing, chirurgie plastique), enfin la liberté sexuelle construit les difficultés des troubles de l'identité de genre³⁰⁰.

Devant le constat clinique que les phobies infantiles « normales » ont presque disparu, alors que les phobies adolescentes sont en augmentation, Lesourd conclut qu'il y a un changement dans les rapports sociaux aux interdits, impliquant une nouvelle organisation psychique des enfants.

La démocratie familiale, où les demandes et les désirs des différents acteurs sont équivalents et où l'enfant est le centre de toutes les attentions, empêche la fonction de père imaginaire comme interdicteur. La psychanalyse ajoute au concept des phobies classiques : « *des peurs fixées sur un objet ou une situation qui inhibent le fonctionnement quotidien de l'individu et qui cachent une autre peur, souvent inconnue du sujet, et donc inavouable mais qui est une peur plus terrorisante que celle que provoque la phobie* », que toutes les phobies renvoient à un désir transgressif par rapport à un interdit moral majeur intériorisé. Par exemple, l'interdit du meurtre, de l'inceste, du cannibalisme... Donc :

*Les phobies infantiles qui exprimaient la peur de cette figure du père puissant n'ont donc plus d'utilité psychique pour l'enfant pour « déplacer la peur » du père à un objet mieux contrôlable. En revanche, cette disparition des peurs se traduit chez l'enfant par une **faiblesse des interdits intériorisés**. La « disparition » de la phase de latence, les phénomènes d'hypersexualisation des comportements infantiles, le maintien à un âge avancé de la toute-puissance infantile sont les conséquences de cette faiblesse des interdits. Les phobies infantiles sont remplacées par les troubles de l'hyperagitation, dits hyperactivité. Cette construction psychique, sans limite intériorisée, tient vaille que vaille durant l'enfance, car l'enfant se heurte dans la réalité à la force et à la puissance des adultes. Il en va tout autrement au temps de l'adolescence.*

Le sujet ne peut plus cette fois contourner, éviter, les interdits sociaux qui restent massivement présents. Les interdits moraux (du meurtre, de l'inceste, etc.) et les prescriptions sociales (respect de l'autre, limitation narcissique, etc.) sont cette fois incontournables. Comme nous l'écrivions, dès 1994, avec quelques collègues, la castration est incontournable à l'adolescence. Les interdits intériorisés font massivement retour dans la psyché adolescente, provoquant des conflits entre narcissisme et interdits, et des angoisses psychiques. C'est dans ce cadre que surgissent alors les phobies adolescentes actuelles, phobies, en général sociales comme des phobies scolaires, des enfermements dans les mondes virtuels, des peurs sexuelles, qui entravent fortement la vie du sujet. Ces

³⁰⁰ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 33.

*phobies témoignent de cette **rencontre de la castration** qui, cette fois, ne peut plus être contournée³⁰¹.*

Il indique le déplacement des phobies de l'enfance à l'adolescence comme une des modifications de la psychopathologie infantile sous l'effet des changements sociaux.

Dans un autre texte *La clinique de l'adolescence c'est le politique*³⁰², Lesourd en prenant appui sur la clinique psychanalytique de l'acte, nous montre en quoi la psychologie adolescente témoigne de l'état du lien social dans lequel grandissent les adolescents en souffrance. Il affirme que « *les psychopathologies extrêmes seront ainsi envisagées comme **la réussite du lien politique moderne, le libéralisme qui prône la réalisation de soi au travers de performances qui réalisent la jouissance sans limite et le refus de la maladie humaine : la castration.*** »³⁰³.

³⁰¹ LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent..., p. 33.

³⁰² LESOURD, S. La clinique de l'adolescence c'est le politique. *Adolescence*, 2009, vol. 2, n° 68, p. 297-312, Editeur L'Esprit du temps, ISBN 9782847951561, DOI : 10.3917/ado.068.0297.

³⁰³ Dans le dictionnaire le sens du concept de « *Castration du sujet* » :

Les propositions lacaniennes au sujet de la castration sont liées à celles qui sont relatives à la frustration, à la privation, au manque et au don, aux relations d'objet enfin. Elles correspondent à un certain aboutissement de l'histoire de la réflexion psychanalytique à ce sujet ; pour mieux cerner leur importance, il importe d'en rétablir les moments principaux.

*Dès 1905, Freud pose les fondements d'une conception des relations d'objet en tant qu'elles seraient liées aux stades du développement libidinal (Freud S., 1905d) ; il proposera ensuite de considérer la perte des excréments comme un moment précurseur du complexe de castration (Freud S., 1916-7e). La conception freudienne est alors « absolument réaliste ». [...] Jacques Lacan révolutionne cette tradition. Pour lui, fondamentalement, la castration appartient à la subjectivité du sujet. **Elle est dette symbolique**, liée à l'interdiction de l'inceste et du meurtre. Dans le réel, ce que le sujet constate est la privation du pénis chez la femme. La relation à l'objet est tout autant une relation au manque d'objet. L'objet existe autant par sa présence que dans son absence.*

Lacan motive l'impératif de cette révolution de ce qu'était devenu « l'hétéroclite de la castration ». Il en propose le graphe complet, où se lisent, à chaque extrémité, l'inconscient et l'Autre d'une part, le sujet barré d'autre part, puis, successivement, le signifiant et la voix, puis la jouissance et la castration rapportée à « la pulsion comme trésor des signifiants ». « La castration veut dire qu'il faut que la jouissance soit refusée, pour qu'elle puisse être atteinte sur l'échelle renversée de la Loi du désir » (Lacan J., 1957).

Pour les deux sexes, « le phallus est le signifiant destiné à désigner, dans leur ensemble, les effets du signifiant » et « le signifiant du désir de l'Autre » (Lacan J., 1958). En tant que telle, la castration ne s'articule pas à la réalité du pénis. En fait, cette articulation est problématique et exige plusieurs opérations : « C'est ainsi que l'organe érectile vient à symboliser la place de la jouissance, non pas en tant que lui-même, ni même en tant qu'image, mais en tant que partie manquante à l'image désirée », à savoir à la fonction du manque de signifiant (-1). « Le passage du (-φ) (petit phi) de l'image phallique d'un côté à l'autre de l'équation de l'imaginaire au symbolique le positive en tout cas, même s'il vient à remplir un manque. Tout support qu'il soit du (-1), il y devient Φ (grand phi), le phallus symbolique impossible à négativer, signifiant de la jouissance » (LACAN J., 1958). Le complexe de castration est « provoqué » par l'objet (-φ), qui désigne celle-ci dans sa fonction imaginaire.

La révolution lacanienne correspond au plein dégagement de la dialectique de l'intersubjectivité, noyau de la pensée freudienne. Cette dialectique s'exprime dans le schéma RSI, soit celui qui articule le réel, le symbolique et l'imaginaire. La castration s'y inscrit, articulée à la frustration et à la privation, comme le

A l'occasion d'une conférence au Brésil à l'Hôpital Mater Dei, Lesourd a fait un exposé sur la domination du discours médical dans le monde actuel, discours construit sur le modèle des « parlottes » qui transforment le rapport du sujet à l'autre, au lien social et à l'idéalité. Dans le texte intitulé, *L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno-médicales*³⁰⁴, il explore, à partir d'exemples de la psychopathologie ordinaire, les effets sur la subjectivation de cette domination discursive techno-médicale.

A partir de la conception freudienne de culture, définie comme la mise en forme de la « *régulation des désirs subjectifs au travers des interdits posés par les lois sociales, souvent différentes d'une culture à l'autre, et au travers des lois symboliques toujours les mêmes dans le temps et l'espace* », il nous rappelle que « *les lois symboliques sont celles de l'interdit de l'inceste qui construit la différence des générations, de l'interdit du meurtre qui interdit la destruction de l'autre, et de l'interdit cannibalique qui empêche la dévoration par l'autre* »³⁰⁵.

Cette fonction de la culture, d'inventer l'homme, à partir des interdictions qui règlement les désirs et les manques, selon Lesourd, donne des modèles de réponses aux deux questions fondamentales du sujet dans ses rapports aux autres humains. Il dit que la première question c'est « *quelle est la jouissance espérée par l'Autre ? C'est-à-dire comment puis-je le satisfaire afin qu'il ne me détruise pas ?* ». La deuxième question c'est « *quel est le désir de l'Autre, sa volonté à mon égard ? Afin que je puisse obtenir, en me glissant dans son désir la satisfaction que j'attends* »³⁰⁶.

L'humain, considéré par Lacan comme un néotène, c'est-à-dire un sujet qui est toujours né trop tôt, bien qu'à terme, toujours impuissant au début de sa vie pour faire face à l'adversité, c'est une des questions fondamentales. Pour l'enfant, venir au monde, ce n'est pas seulement naître à ses parents, c'est naître à l'humanité. Donc le néotène humain dépend entièrement de ce grand Autre qui, au départ est l'Autre maternel, privatif de chaque sujet, et qui devient ensuite l'Autre social. Chaque sujet dépend de sa culture d'appartenance, et il doit naître une seconde fois – « *naître à ce qui le dépasse, lui et ses*

montre le séminaire sur les relations d'objet (LACAN J., 1956-57). (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, [L. E. P. Oliveira], p. 294-295).

³⁰⁴ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales. *Epistemo-somática*, Belo Horizonte – MG, dez. 2007, vol. 4, n° 2, p. 17-27. Disponible sur : http://pepsic.bvsalud.org/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1980-20052007000200003&lng=pt&nrm=iso.

³⁰⁵ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³⁰⁶ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

parents. Séparer l'homme humainement, c'est lui enseigner un au-delà de sa personne, le conduire par la parole jusqu'aux portes de l'Abîme, lui montrer par où passe le désir de l'homme »³⁰⁷. L'enfant apprend donc que la Référence ne dépend pas de son vouloir, il expérimente que d'autres lui ont ouvert le chemin du savoir. Il comprend que pour lire et écrire il faut s'assujettir à la Loi.

L'affirmation de Lacan « *Le désir de l'homme est le désir de l'Autre* » a suscité de vives interrogations, et la question du désir humain, « *manque inscrit dans la parole et effet de la marque du signifiant sur l'être parlant* »³⁰⁸, reste énigmatique. C'est ce que la psychanalyse nomme manque ou castration. Ce manque fondamental, incomplétude absolue et insurmontable creuse les échanges entre humains, rendant impossible la jouissance illimitée.

*Pour le parlêtre, le langage va prendre en charge cette part de ratage, dans l'impossible à tout dire, dans l'impuissance à parler totalement le corps et la jouissance qui lui est consubstantielle. Toute culture humaine, toute culture du parlêtre, est une tentative de rendre compte de cette impossible réalisation désirante, et c'est donc au travers de l'échange langagier que se transmettent les lois de régulations du désir, comme le dit depuis longtemps une certaine philosophie, et comme l'a démontré, scientifiquement, la psychanalyse. Le langage devient ainsi, pour l'humain, le lieu même de la culture, le lieu de son humanisation. C'est ce qu'avance Lacan dans sa théorie des discours (LACAN, 1970/1991) en mettant comme moteur de chaque discours la place exclue, celle de la vérité, qui ne peut jamais être atteinte par la production discursive*³⁰⁹.

Les mutations dans le champ de la parole et du langage qui, en prenant appui sur les technosciences, selon Lesourd, vient faire croire que le discours pourrait atteindre la vérité, et que le *parlêtre* pourrait atteindre la jouissance absolue. Les sociétés libérales postmodernes s'organisent à partir d'une foi qui leurs assure que la réalisation de tout type de satisfaction pulsionnelle est possible et enviable. Dans ce fonctionnement social, l'individu n'existe que par la consommation de l'objet.

³⁰⁷ LEGENDRE, P. *La fabrique de l'homme occidental, suivi de L'Homme en meurtrier...*, p. 23.

³⁰⁸ Dans le dictionnaire le sens du concept de « *Désir* »:

n.m. (angl. Wish ; allem. Begierde, Begehren ; Wunsch). « Manque inscrit dans la parole et effet de la marque du signifiant sur l'être parlant. ENCYCL. Le lieu d'où vient pour un sujet son message langagier est appelé Autre, parental ou social. Or, le désir du sujet parlant est le désir de l'Autre. S'il se constitue à partir de lui, il est un manque articulé dans la parole et le langage que le sujet ne saurait ignorer sans dommages. Comme tel, il est la marge qui sépare, du fait du langage, le sujet d'un objet supposé perdu. Cette objet a est la cause du désir et le support du fantasme du sujet. » (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 92).

³⁰⁹ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

*La loi du marché repose sur ce « théorème » qui dit que la régulation des échanges inter humains provient de la loi de l'offre et de la demande et uniquement de celle-ci. Aucun interdit, qu'il soit moral, politique ou religieux, ne peut venir entraver le libre échange des objets. Ce théorème est faux comme le démontre merveilleusement bien l'économiste Jacques Généreux dans son dernier ouvrage *La dissociété* (GENEREUX, 2000, 2006). Il était nécessaire pour soutenir ce projet social, rendu possible grâce aux avancées des technosciences, de proposer un nouveau mode d'articulation langagière, des nouvelles formes de « discours » en adéquation avec le projet libéral. Ces nouveaux modes discursifs, dont Lacan avait énoncé la structure (celle du discours du Capitaliste) dans sa lettre aux italiens (LACAN, 1978), je les ai nommé des parlottes (LESOURD, 2006)³¹⁰.*

Lesourd explique qu'on peut percevoir « *L'évacuation du sujet dans les "parlottes" techno médicales* », car dans cette forme de parole le sujet parle pour ne rien dire. Dans les « paroles » techno médicales le contenu subjectif n'a pas d'importance, le propre du discours scientifique postmoderne est d'évacuer toute subjectivité. Ce qui compte dans ce type de parole, « *c'est que le fait même de parler fait exister le sujet, d'abord pour lui-même dans un mouvement narcissique, ensuite pour l'autre qui écoute sa parlote* »³¹¹. Donc c'est la « parlote » qui s'installe quand on n'a plus rien à se dire.

Il est important de comprendre que la parole vide d'un discours plus imaginaire, diffère de la parole pleine d'un discours du symbolique, celle-ci étant la parole qui fait acte, qui exprime quelque chose de la vérité plus profonde du sujet. Toutefois, la différence entre paroles pleines et paroles vides n'est pas évidente car les gens qui vont bavarder chez les commerçants ou chez les technos-scientifiques veulent, avant tout, se faire entendre et se faire aimer.

Ainsi les parlottes post-modernes sont un mode langagier particulier d'organisation des rapports de jouissance qui refuse l'énigme dans le désir de l'Autre. Le but des parlottes est non seulement de « saturer » le manque cause du désir, ce que fait déjà le fantasme, mais encore de transformer cet objet réel et irréprésentable du manque, en produit de la réalité capable donc de s'inclure dans l'échange interhumain. Ce que soutiennent les parlottes, c'est que le rapport entre le sujet et l'objet cause du désir serait possible, et par voie de conséquence, la réalisation du fantasme semble, si ce n'est assurée, au moins réalisable et souvent promise.

*Que l'on pense ici à l'envahissement de notre quotidien par les discours publicitaires qui tentent de prouver que tel objet serait celui qui viendrait non seulement combler le manque, mais encore donner statut au sujet qui le possède*³¹².

Le discours publicitaire a-t-il envahit notre quotidien ? La publicité au service du marché tente de convaincre que les objets offerts vont satisfaire pleinement notre désir, et

³¹⁰ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³¹¹ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³¹² LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

encore nous représenter. Les tromperies publicitaires, même celles qui proposent des produits médicaux, tentent de convaincre les sujets que ces objets à vendre seront suffisants pour garantir leurs existences et leurs reconnaissances. Ils présentent ces produits comme substitutifs de toutes premières représentations inconscientes de l'objet perdu par les sujets, ceux-ci guidant leurs vies. La publicité dénie les interdits fondamentaux, comme ceux de la différence de générations et de places.

Ce procédé langagier de déni des différences semble une évidence du discours publicitaire, car son but est justement de « faire croire » au tout possible de la réalisation désirante. Mais cela devient un peu plus compliqué, voire dangereux, quand ce même processus de déni porté aux interdits fondamentaux est véhiculé par les discours politiques (STIEGLER, 2006 ; LEBRUN, 2007), ou par les discours médico-préventifs. Les lois de prévention sur la santé (loi anti-tabac, loi sur la prévention de l'alcoolisme, rapport sur les troubles des conduites, etc.) qui gèrent la « santé totalitaire » (Gori & DEL VOLGO, 2005) en prônant une disparition des troubles qu'elles sont chargées d'encadrer sont de ce registre. Il s'agit de prévenir pour que le bonheur collectif, et individuel soit accordé à tous³¹³.

Ces « parlottes » technoscientifiques sont incitantes à une jouissance illimitée, une jouissance sans borne, capable de récupérer l'objet perdu. Il faut rappeler ici que, au contraire, dans les quatre structures des discours qui organisent les communications et les liens sociaux, l'objet *a* – comme objet cause du désir – est cause de la division du sujet, tel qu'il apparaît dans l'écriture du fantasme ($\$ \diamond a$) en exclusion interne à son objet. Lacan utilise l'objet *a* pour définir les rapports du sujet avec l'objet, cause du désir, puis comme la perte produite par l'articulation signifiant minimale de $S_1 \rightarrow S_2$. Cette perte est soustraction de jouissance par le discours, dite « plus-de-jouir » elle est homologue à la plus-value repérée par Marx³¹⁴.

³¹³ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³¹⁴ Dans le dictionnaire le sens du concept d'« *Objet a* » :

On appelle objet a un objet cause du désir (la lettre l'apparente à la logique en évitant l'effet de sens d'une nomination). Par a, Lacan désigne d'abord le petit autre, le semblable, en tant qu'objet érotique (Les Formations de l'Inconscient, Le Séminaire, Livre V, 1957-58) puis, ayant montré que c'est un manque qui le fait objet érotique, il désigne par a ce qui symbolise ce manque et aussi par la suite ce manque lui-même.

Dans Le désir et son interprétation (Le Séminaire, Livre VI, 1958-59) Lacan désigne par a la partie du corps cédée en sacrifice symbolique. Elle est en relation de disjonction-conjonction avec le sujet barrée, relation qui constitue le fantasme : $\$ \diamond a$. Sa disjonction d'avec le sujet n'en fait pas un objet visé par le désir, elle organise le scénario imaginaire du fantasme sur lequel le désir se règle : a est la cause du désir (L'Angoisse, Le Séminaire, Livre X, 1962-63). Sa conjonction au sujet n'est pas retrouvailles ou connaissance par celui-ci, elle est abolition transitoire du sujet (aphanisis) devant ce qui n'est pas son complément, mais sa doublure.

Avant la perte de l'objet et la constitution du fantasme, le support du sujet originel est repéré par Lacan au niveau de l'objet transitionnel décrit par Winnicott, et, à un stade ultérieur, la bobine du jeu du Fort-

Donc cette perte désignée par l'objet *a*, – nécessaire et constitutive de la subjectivité³¹⁵, et qui dans la clinique aide à comprendre la fonction de l'objet dans l'affect ainsi que sa place selon les diverses structures : masqué dans le fantasme du névrosé,

da est vue par lui comme le symbole de la partie du corps en train de se détacher (et non comme le symbole de la mère, car, pour Lacan, la séparation ne passe pas entre enfant et mère mais détache, pour chacun d'eux, l'objet a).

Lacan distingue quatre objets a, qu'il nomme « éclats du corps » : sein, excrément, regard et voix, en rapport avec des orifices du corps et auxquels correspondent des pulsions partielles. Ils ne sont pas ordonnés selon une perspective génétique mais désignés par la même lettre, car ils ont la même fonction qui est de symboliser la castration. L'objet a est objet partiel mais il n'y a pas d'objet total puisque a, en tant qu'il manque, fait obstacle à la totalisation.

L'objet perdu peut certes être appréhendé dans le seul registre imaginaire (le sein dont l'enfant s'est sevré, l'excrément qu'il a rejeté), mais cela ne doit pas masquer le fait que ce que Lacan désigne par a participe d'abord du réel en ce qu'il est inarticulable par la parole (ainsi le sein comme objet a est le reste inarticulé de la demande orale). Il est aussi hors du champ phénoménal, non perceptible dans l'image du corps ni dans les objets du monde.

C'est pourquoi a est « l'objet dont il n'y a pas d'idée » (pas de représentation) et qui ne peut être approché ou cerné que par une voie logique ou topologique. Très tôt, Lacan nomme « objet métonymique » ce que le discours produit d'insaisissable, ce qui glisse entre les signifiants. Il formalise ensuite a comme le trou que creuse la répétition de la demande (modèle du tore), comme la disque que détache la coupure du signifiant (modèle du cross-cap, figure topologique sans bord utilisé par Lacan pour définir les rapports du sujet avec l'objet, cause du désir), puis comme la perte produite par l'articulation de S_1 à S_2 . Cette perte est soustraction de jouissance par le discours, dite « plus de jouir » elle est homologue à la plus-value repérée par Karl Marx. Mais l'équivoque du terme indique que quelque chose de cette jouissance est récupéré dans le fonctionnement de la pulsion qui « fait le tour » de l'objet a. A partir de 1975, dans le nœud borroméen, a est le point de coïncidence des trois consistances, R, S, I (Réel, Symbolique, Imaginaire), sur lequel se branche toute jouissance.

*Lacan situe son élaboration de l'objet a dans le prolongement des découvertes d'Abraham et de Winnicott, et en opposition avec la théorie de la relation d'objet, cantonnée, selon lui, au seul registre imaginaire. Cette élaboration reprend la division freudienne entre libido narcissique et libido objectal en ne faisant plus de la seconde la part transvasée de la première, mais en indiquant leur distinction structurale. Elle s'attache à préciser le mécanisme de diverses manifestations (l'angoisse est rapportée à l'émergence du a : ainsi du regard dans l'angoisse) et à établir des distinctions cliniques (le névrosé cherche à obtenir l'objet a par la demande ; pour le pervers a est la condition absolue du désir ; le psychotique a ses objets a « dans la poche »). Elle a des conséquences sur la pratique puisqu'elle oriente la cure dans le sens d'une séparation entre l'identification à l'Idéal du Moi et l'identification à l'objet a, la fin de la cure pouvant permettre à l'analysant de savoir quel objet il est dans son fantasme. (MIJOLLA, A. de [sous la dir. de -], *Dictionnaire international de la psychanalyse...*, [V. Nusinovic], p. 1.198-1.199).*

³¹⁵ Dans le dictionnaire le sens du concept de : « *Fantasme ou fantaisie* »

(angl. *Fantasy* ou *phantasy* ; allem. *Phantaisie*). Pour S. Freud, représentation, scénario imaginaire, conscient (rêverie), préconscient ou inconscient, qui implique un ou plusieurs personnages et qui met en scène de façon plus ou moins déguisée un désir.

*Le fantasme est à la fois effet du désir archaïque inconscient et matrice des désirs, conscients et inconscients, actuels. Dans le prolongement de Freud, J. Lacan a souligné la nature essentiellement langagière du fantasme. Il a aussi démontré que les personnages du fantasme y valaient bien plus par certains éléments isolés (paroles, phonèmes et objets associés, parties du corps, traits de comportement, etc.) que par leur totalité. Il proposa le mathème suivant: $\$ \diamond a$, à lire: S barre poinçon de petit a. Ce mathème désigne le rapport particulier d'un sujet de l'inconscient, barré et irréductiblement divisé par son entrée dans l'univers des signifiants, avec l'objet a qui constitue la cause inconsciente de son désir. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 130).*

objectivement présent dans la réalité du scénario pervers, réifié sous forme hallucinatoire dans la psychose³¹⁶ – disparaît dans les « parlottes » technoscientifiques.

La jouissance promise, par la structure des parlottes, serait donc une jouissance totale, une jouissance pleine. Cette jouissance totale, la psychanalyse, à la suite d'ailleurs de la philosophie, a appris à la décrypter comme la jouissance archaïque de la mère, la jouissance de la Chose, qui pourtant reste une jouissance interdite et impossible au sujet du fait de l'arrimage subjectif au langage. D'être assujéti au langage, et donc aux représentations, l'être humain est radicalement séparé de son objet premier qu'il ne peut que « retrouver » (FREUD, 1905/1987) sous d'autres formes non parfaites. L'objet adéquat à la jouissance est ainsi vecteur du désir mais ne peut être atteint ; ce qui rend cet objet réel en le sortant de la réalité du monde. L'objet cause du désir est donc perdu depuis toujours, mais efficace pour toujours. La castration qui humanise le sujet humain, telle qu'en parle la psychanalyse, repose sur cette base³¹⁷.

Lesourd explique les modalités de monstration de la jouissance, une fois que les « parlottes » tentent de contourner cette contradiction logique qui est l'essence de l'être parlant. Ces « parlottes » deviennent la logique qui organise les liens sociaux d'une manière tout à fait subtile en proposant à l'être humain un catalogue des modalités perverses de jouissances. Il exemplifie ce contournement de la contradiction logique, constitutive de la subjectivité, avec l'interdit fondamental structurant du désir :

[...] l'interdit de la dévoration et donc de la maîtrise de l'autre, par les parlottes modernes, en rappelant que de nombreuses psychopathologies modernes sont prises dans cette maîtrise, cette dévoration de l'autre. Pour n'en citer que quelques-unes des plus légères aux plus graves, toutes en recrudescence : la violence contre l'autre (conjugale, familiale ou sociale contre un enseignant par exemple, au nom de son droit à soi), la prise d'otage comme outil politique et économique, l'attentat, suicide ou non, comme expression de son droit à être. Ces violences sont prises dans un discours social de négation de l'interdit de la maîtrise de l'autre, qui se propose tous les jours comme une distraction dans les jeux télévisés. Un grand nombre d'émissions de télévision actuelles mettent en scène la réalisation d'un fantasme pervers de maîtrise de l'autre pour la plus grande jouissance du spectateur post-moderne. L'efficacité, et l'audience, des reality-show ou des émissions de jeux dans lesquels le candidat subit les sarcasmes de l'animateur repose sur ce fonctionnement. Que nous montrent ces émissions ? La mise en scène d'une réalisation fantasmatique perverse de soumission du sujet à l'agent du discours. L'animateur, ou le concepteur que l'animateur incarne, désigne un signifiant à partir duquel doit se réaliser l'émission (sex-symbol dans le Loft, militaire dans la 1ère section, fermier dans « la ferme aux célébrités », etc.). A partir de ce signifiant, le participant, doit alors produire un savoir sur l'être qu'il devrait être dans ce signifiant qui le désigne. Ce savoir s'avère, bien sûr, toujours un savoir incomplet. Le participant ainsi doit faire montre d'un manque qui va faire « jouir » l'animateur, et le spectateur, mis lui-même par identification en place d'agent de ce discours. C'est le manque du participant qui est visé dans ce circuit, afin de faire jouir l'agent. Penser ici par exemple à l'émission « Le Maillon faible » dans laquelle il s'agit, sous les sarcasmes de l'animatrice, de désigner ceux qu'il faut éliminer, tuer pour arriver enfin à la cible. Ce dispositif dans lequel un sujet (l'animateur) met l'autre en

³¹⁶ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse*..., p. 292-293.

³¹⁷ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

*position d'objet pour en tirer sa propre jouissance est celui que Freud et Lacan ont décrit comme étant celui de la structure perverse*³¹⁸.

Ces monstrations de la jouissance perverse apparaissent dans les fonctionnements d'autres modèles sociaux postmodernes.

*Dans le registre du sexuel, la norme est celle du récit pornographique qui sert de plus en plus de modèle à la réalisation du rapport sexuel non seulement pour les adultes, mais aussi pour nombres d'adolescents qui commencent leur « vie amoureuse » par des agieren sexuels parfois éminemment « hard ». Dans le registre du corporel, la monstration du corps et des inscriptions sur celui-ci tiennent aujourd'hui lieu de norme, allant parfois jusqu'à la modification du corps pour le faire correspondre à son souhait intime (Que l'on pense ici aux **transsexuels** ou au performer Orlan). Enfin, dans le registre de l'identité sexuelle où le tout possible règle le fonctionnement social. L'identité sexuelle n'est plus en aucune façon déterminée par le réel sexuel d'un individu, mais par sa position personnelle face au sexuel, quitte à mettre le corps en accord avec le fantasme si nécessaire comme dans le cas des **transsexuels**, et la loi au service de sa réalisation comme dans le cas des « parentalités homosexuelles »*³¹⁹.

Dans ces divers registres, du sexuel, du corporel et de l'identité, ces monstrations des modes possibles de communication et de satisfaction des jouissances perverses dans notre lien social postmoderne, sont des plus banals et classiques.

Il faut préciser ici que la perversion dans le cadre de la psychanalyse, que Freud décrit dès 1905 dans *Trois essais sur la théorie sexuelle* comme des *Aberrations sexuelles*, n'a pas le même sens que dans la morale commune. La perversion n'est pas une simple aberration de la conjonction sexuelle par rapport aux critères sociaux établis. « Elle met en œuvre le primat du phallus en réalisant une fixation de la jouissance sur un objet imaginaire – souvent erratique – en lieu et place de la fonction phallique symbolique qui organise le désir sous le coup de la castration et du manque »³²⁰.

³¹⁸ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³¹⁹ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³²⁰ Dans le dictionnaire le sens du concept de « perversion »

n.f. (angl. perversion ; allem. Perversion). Expérience d'une passion humaine où le désir se supporte de l'idéal d'un objet inanimé. Encycl. La perversion n'est pas simple aberration de la conjonction sexuelle par rapport aux critères sociaux établis. Elle met en œuvre le primat du phallus en réalisant une fixation de la jouissance sur un objet imaginaire – souvent erratique – en lieu et place de la fonction phallique symbolique qui organise le désir sous le coup de la castration et du manque. La perversion isole bien la fonction de l'objet dans son rapport au complexe de castration en tant que cet objet s'énonce comme cause qui dicte la dialectique du désir chez le névrosé. S. Freud notait « que la prédisposition aux perversions était la prédisposition originelle et universelle de la pulsion sexuelle » (Trois Essais sur la théorie sexuelle, 1905). Cette proximité est la raison de la difficulté à scinder distinctement la spécificité de la perversion dans sa généralité. (CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. Dictionnaire de la Psychanalyse..., p. 310-312).

Elle est un mode particulier de rapport à la jouissance, partagé par l'ensemble de l'humanité, qui vient opposer un refus à la limite faite à la jouissance. La perversion, en son sens psychanalytique, est la façon dont un sujet, dans un domaine précis de son rapport au semblable, refuse, nie, désavoue, l'impossibilité de la jouissance pleine et totale. C'est sur ce refus que se construit la dynamique fantasmatique du sujet et sa croyance intime en un bonheur enfin réalisable. C'est ce refus qui s'exprime dans le fantasme (\$ ◇ a) et dans la croyance en sa réalisation. Freud disait cela quand il nommait l'enfant de pervers polymorphe, il signifiait par-là que l'enfant cherche d'abord la satisfaction, et qu'il l'a cherché par tous les moyens pulsionnels possibles (dévoration orale, rétention anale, phallicisme œdipien, rêverie latente, agir adolescent, maîtrise de l'autre, etc.). Le rôle du social est de brider, mettre en ordre, refouler, interdire, l'expression brute de la satisfaction pulsionnelle, pour en construire une satisfaction substitutive tolérable pour les autres et pour le sujet. En effet la pulsion, comme le montre bien l'enfant livré à lui-même, finit par détruire l'objet de satisfaction, par l'anéantir pour le plaisir du sujet³²¹.

Ainsi, on peut percevoir que les liens sociaux tissés par les « parlottes » technoscientifiques postmodernes utilisent cet aspect de la personnalité humaine: la prédisposition polymorphe perverse à la satisfaction des pulsions sexuelles. « *La satisfaction subjective est le but égoïste de toute vie humaine* ». Mais, selon Lesourd, ces « parlottes » de la communication actuelle ont oublié la seconde leçon de la psychanalyse, que toute jouissance ne peut être qu'incomplète pour préserver la cohésion du groupe social.

Le modèle dominant du lien social, le libéralisme économique (FRANCE, 2006) propose au parlêtre de réaliser son but, la jouissance en comptant sur la régulation du marché par l'offre et la demande. Pour ce faire il fait de l'offre, il propose au sujet de voir, de regarder les différents possibles de la réalisation fantasmatique. De la monstration du meurtre à celle de la domination totale de l'autre, en passant par les diverses modalités de la réalisation sexuelle, toutes les expressions fantasmatiques trouvent droit de citer sur les divers moyens de communications à disposition des humains. Au nom du « droit à la parole et à la différence », aucun mode de jouissance ne peut être interdit. Seules les jouissances pédophiles et nécrophiliques, provoquent encore des oppositions massives car elles touchent au plus profond de la destructivité inhérente à l'homme. Pour les autres elles sont devenues non seulement tolérables, mais encore revendicables par les sujets qui les pratiquent³²².

Dans ce contexte global, les discours de la technologie médicale actuelle ont pris une place centrale, la médecine ayant en charge de procurer, comme l'affirme l'OMS, la santé pour tous, comme un idéal « d'un état de bien-être physique, moral et social ». La notion de Santé a donc changé, elle n'est plus définie comme le faisait Bichat par « un état précaire qui ne présage rien de bon », ou selon le concept de Claude Bernard « par l'ensemble des forces qui résistent à la mort ». En conséquence :

³²¹ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³²² LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

Dans ce glissement de définition trois éléments sont à repérer. Le premier est la disparition de la mort (le rien de bon de Bichat, la résistance de Claude Bernard) et donc le déni du lien consubstantiel entre la vie et la mort ; le déni qu'il n'existe pas de vie sans finitude, sans mort. Nous allons y revenir en parlant des programmes de soins palliatifs et des campagnes de prévention. Notons pourtant dès maintenant que les parlottes techno médicales refusent, non plus symboliquement comme cela était le cas dans les religions, mais dans la réalité la fonction de la mort comme limite, sa fonction d'impossible nécessaire.

Le deuxième élément remarquable de la nouvelle définition de la Santé est la promesse, libérale en diable, d'un état de bien-être, soit d'un état de jouissance. Pour la médecine moderne, il ne s'agit plus de pallier aux défaillances normales et inévitables d'un organisme humain, mais bien de construire un état de santé généralisé. De curative la médecine, sous la poussée des techno sciences biologiques et exploratoires, est devenue prédictive. Prenons l'exemple de cette nouvelle parue l'année dernière (2006) dans les quotidiens médicaux. Un couple porteur d'une maladie héréditaire génétique a eu recours à la FIV pour que soit implanté un embryon non porteur de la maladie, tout cela après tri génétique des embryons (il faut au moins 16 cellules) et sans que le couple soit stérile. L'enfant doit donc être conçu comme répondant aux normes désirantes parentales, celles d'avoir un enfant idéal d'une part, aux normes économiques d'autre part, le coût de la FIV étant largement inférieur aux coûts des traitements prévisibles en cas de naissance d'un enfant héréditairement malade.

Cet exemple, un parmi de nombreux autres, est structuré selon les modalités modernes des parlottes, celui de la complétude perverse entre sujet et objet. Il n'est pourtant que la face la plus apparente de l'iceberg de la techno science biomédicale moderne.

Le troisième élément remarquable est lié au langage dans lequel s'inscrit le discours techno médical, celui de la Science, qui repose sur des énoncés démontrables et randomisables, c'est-à-dire sur des énoncés dans lesquels la place de l'énonciateur disparaît, des énoncés sans énonciation. Prenons un exemple. Il est affirmé, ce qui est vrai et démontrable, que la deuxième cause de mortalité en France est le cancer, la première étant les AVC. Réduire la mortalité implique donc de diminuer les causes de cancer, ce qui est toujours vrai. Le tabac, comme l'alcool sont des causes importantes des cancers, ce qui est toujours démontrable dans certaines circonstances. Donc il faut supprimer l'usage du tabac. C'est ici que la généralisation scientifique, prise comme un diktat légalisant, évacue la dimension du sujet dans sa singularité tant biologique que psychique. La Science, ou plutôt ses avatars technologiques créent ainsi, au nom de la norme statistique une dictature sanitaire du tous pareils³²³.

La normalisation subjective, patente dans les nouvelles lois françaises, et dans les lois des autres pays réglementés par les codes de la Santé de l'OMS, « n'est pas sans effet sur la subjectivation elle-même, car elle rejoint le fond psychique du parlêtre, celui que la psychanalyse a mis au jour, l'incroyance en la mort et la quête effrénée de bonheur qui constituent l'inconscient »³²⁴.

Si comme l'affirme Freud la « quête du bonheur » est le but de l'homme, alors les techno sciences médicales soutiennent cette quête et, elles peuvent être considérées comme des « bienfaitrices » de l'humanité. Mais c'est oublier la deuxième leçon freudienne,

³²³ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³²⁴ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

inséparable de cette quête du bonheur, et que Jacques Lacan a mis en exergue de toute son œuvre, la réalisation pleine du bonheur est impossible, la « jouissance espérée est celle qu'il ne faut pas » (LACAN, 1973/1983). Et s'il ne la faut pas cette jouissance, si elle doit être interdite au parlêtre, c'est parce qu'elle mène, dans un au-delà du principe de plaisir, directement à la mort, par la destruction de l'objet, et donc du sujet. Le Kultur Arbeit (FREUD, 1929/1971) est de limiter la jouissance humaine en transmutant celle-ci en désir, c'est-à-dire en liant l'obtention de son plaisir à l'autre de la relation, en subjectivant l'autre. Les parlottes modernes, et la parlote techno médicale au premier rang, viennent mettre à mal ce travail de la culture qui construit la subjectivité, dans plusieurs champs du socius.

Du côté du refus de la mort qui tente de faire croire à une immortalité du sujet. Cette incroyance en la mort est une trace de l'infantile en l'homme, une trace de sa toute puissance créatrice des premières rencontres avec le monde. Ce n'est pas pour rien que le roman « La mécanique des tubes » (NOTHOMB, 1995) est devenu un tel succès, car il décrit cette toute-puissance autistique de l'enfant s'égalant à Dieu. Ce que produit la maîtrise biotechnologique sur les corps c'est le non refoulement des processus archaïques de toute puissance et le maintien actif de la fonction du moi-idéal mégalomane de la toute petite enfance³²⁵.

Nous en voyons des effets nombreux dans le nouveau rapport du sujet humain à son corps qui n'est plus, comme le disait Freud, un destin, mais un objet à façonner, à construire selon son désir.

Les biotechnologies médicales permettent aujourd'hui non seulement de réparer un corps abîmé, mais aussi de transformer un corps vécu comme non conforme à l'idéal individuel. Cela est vrai dans la mise en forme du corps selon un modèle idéalisé que proposent les diverses formes de régimes, le body-building, ou la chirurgie esthétique. Cela est toujours vrai dans la mise en conformité de son corps avec une identité de sexe autoproclamée comme dans le transsexualisme. Cela devient possible dans la génération d'un corps nouveau parfait, comme dans l'exemple cité plus haut. Dans ce dernier exemple un saut éthique a lieu, car il ne s'agit plus de construire son corps selon un modèle idéal, mais bien de construire le corps de l'autre, celui de l'enfant, selon le modèle idéal des parents. La dictature du « bien de l'autre », n'est pas loin³²⁶.

Pour conclure son texte *L'évacuation du sujet dans les parlottes techno-médicales*, Lesourd nous évoque deux autres aspects promus par les parlottes des biotechnologies postmodernes.

Le premier est lié à la promesse de bonheur que prône le discours médical. Certes, tous les discours sociaux ont toujours promis à l'homme un accès au bonheur, cela s'appelait le paradis. Il y avait une seule condition avant cet accès à la félicité éternelle, il fallait « quitter cette vallée de larmes », il fallait mourir. La biotechnologie refuse ce passage vers la félicité, il faut qu'elle soit réalisée ici-bas. Ce maintien de la promesse du bonheur, équivalent pour le sujet à la promesse œdipienne, entrave fortement le passage adolescent et l'acceptation de la castration qu'il comporte (LESOURD, 2005). Les sujets restent alors pris dans une éternisation de la latence, dans une promesse éternelle un peu infantile.

³²⁵ LESOURD, S. *L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...*

³²⁶ LESOURD, S. *L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...*

Reste un dernier aspect des parlottes qui doit être évoqué, et ce n'est pas le moindre. Les parlottes, dans leur structure même, impliquent un refus de la consistance de l'Autre comme maître de la parole et de l'énonciation. Le soutien qu'elles prennent dans le discours de la démonstration et de la preuve scientifique par les énoncés, produit chez le sujet « l'incertitude de l'être ». Face à l'absence d'un Autre consistant capable de garantir à minima sa place et sa nomination, le sujet cherche désespérément un discours auquel s'accrocher, un autre qui viendrait incarner l'Autre à la fois protecteur et sévère, un Autre dont le désir soit repérable. Dans ce lieu se glissent aussi bien les médecins qui sauvent, les psys de tous poils qui savent, voire les gourous. Les coaches (GORI & LE Coz, 2006), comme les experts, sont l'expression moderne de cette figure particulière du grand Autre que véhiculent les parlottes modernes. Au nom du savoir, ils viennent dire au sujet ce qu'il doit faire, ce qu'il doit être, pour avoir accès à la jouissance. En cela médecins, coaches, experts, mais aussi dealers fonctionnent dans la même parole, celle de la promesse du bonheur, à condition que l'on suive les voies qu'ils préconisent. Face à cet appel de l'Autre qui sait, à cette injonction, les sujets se trouvent pris dans une logique toujours infantile d'impuissance. Soit ils acceptent cette soumission en entrant alors dans les rets de la parlotte biomédicale espérant ainsi atteindre le bonheur promis, soit ils sont échec face à cette réalisation du bonheur. Dans ce cas le plus fréquent, ils reprennent à leur compte la carence de l'Autre, et c'est alors le Moi qui est affecté par cette impuissance. La recrudescence des troubles à forme dépressive est la conséquence logique de cette vacuité de l'Autre garant de la vérité que les experts ont remplacée. Cette dépressivité chronique du sujet, que j'appelle avec O. Douville la mélancolisation du sujet, a plusieurs conséquences possibles³²⁷.

Lesourd explique encore que:

Soit le sujet prend à son compte cette carence de l'Autre, et c'est alors sur le moi que tombe l'ombre de l'objet perdu, amenant les effets de la dépression vraie que sont l'inhibition à penser et agir, la tristesse dévalorisante et dans les cas extrêmes le passage à l'acte suicidaire par identification à l'objet perdu.

Soit le sujet tente désespérément de retrouver une figure de l'Autre qui tienne le coup. C'est en ce point de panne de l'Autre que les parlottes modernes trouvent leur point d'accrochage avec la dynamique subjective individuelle. La parlotte de la technologie en proposant la direction de la vie du sujet à partir d'un savoir scientifique semble proposer une réponse adéquate à la panne de l'Autre. Cependant l'arrimage de ce savoir n'est en rien enraciné dans une subjectivation, il est produit par des démonstrations d'énoncés³²⁸.

Il affirme que, dans ce contexte de la dominance de la science, le sujet reste soumis au savoir de la technique et n'a plus comme solution que de se conformer en acte à leurs prescriptions. Quand les technosciences médicales, proposent en-sus une réparation de la mélancolisation par une prise de médicament, la boucle du sujet est bouclée. Le sujet se tait et « *devient consommateur d'antidépresseur, et la cause initiale de sa dépression, la vacance de l'Autre, se trouve radicalement évacuée.* »³²⁹.

³²⁷ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³²⁸ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³²⁹ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

Mais le sujet peut aussi trouver une autre fausse issue à la rencontre de la panne de l'Autre dans les parlottes modernes. Face à sa plainte, le sujet peut croire que ceux qui construisent leur propre savoir, les gourous modernes, tiennent place d'incarnation imaginaire de l'Autre. Le gourou devient ainsi un nouveau modèle, une nouvelle figure de la vérité dont il faut suivre les enseignements. L'entrée dans une secte est d'ailleurs, au moins symptomatologiquement, une façon de « guérir » de la mélancolisation liée à la panne de l'Autre. Le savoir du gourou prend la place du savoir de l'Autre, la place de la garantie. La secte devient ainsi pour le sujet mélancolisé, un lieu où d'une part l'Autre retrouve une figure identifiable et admirable, d'autre part un lieu où l'individu peut être reconnu par les pairs et par l'incarnation de l'Autre, s'il se soumet aux règles de la secte. Là encore est bouclée, et le sujet aliéné à la parlotte du gourou peut se croire guéri de sa mélancolie par recreation de l'Autre complet. La dépression grave qui suit la sortie des adeptes des diverses sectes qui fleurissent dans le lien social post-moderne témoigne de l'effet masque que possède la secte et son organisation sur le fonctionnement psychique des sujets qui s'y engagent³³⁰.

Lesourd affirme que, dans ce contexte de la technoscience, certains psychologues agissent comme des coaches dans leurs pratiques comportementalistes. Mais il pense aussi à ceux qui, se référant à la psychanalyse, fonctionnent dans le même registre, en proposant un savoir-être au sujet, auquel celui-ci doit se soumettre pour assurer son bonheur.

On le voit les parlottes modernes, dont le techno-médical est le paradigme, construisent un monde matriciel, que le film Matrix décrit parfaitement. C'est d'ailleurs dans ce film que l'on peut repérer la dernière façon qu'a le sujet de se positionner face à cette disparition de l'Autre et à la dictature des experts techno scientifiques : la résistance par la violence de l'agressivité. Quand elle est symbolisée, comme dans le film, elle est création du sujet, quand elle reste purement agie, comme dans de nombreux actes modernes, elle devient soit destructrice de l'Autre (LESOURD, 2006) soit du sujet lui-même³³¹.

Il finalise ce texte en affirmant que « *C'est en ce lieu que la psychanalyse, et pas seulement à l'hôpital, peut trouver sa place, celle de la résistance du sujet à une parlotte techno médicale qui promeut un sujet sans subjectivité, un sujet "matriciel" »³³².*

Les textes de Lesourd se distinguent juste parce qu'ils font partie des œuvres psychanalytiques qui montrent à quel point le lien social peut être affecté par la promotion d'une jouissance universelle d'un objet de la réalité. Il dénonce les effets des discours dérivés du capitalisme libéral, une structure sociale capable d'organiser une perversion généralisée par la voie d'une sublimation collectivement assumée. Ces œuvres suggèrent alors que la notion de perversion relève plus sûrement d'un lien social que d'un sujet exclusif.

³³⁰ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³³¹ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

³³² LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

Les perversions illustrent à des degrés divers la fonction de l'objet perdu tel qu'il s'énonce dans le fantasme de la névrose. Mais la psychanalyse les décrit avec une spécificité à partir de Freud, à propos du fétichisme qui reste comme un modèle, à partir duquel peuvent s'éclairer les autres modes de perversion. Ce cas confirme le primat du « phallus », et la mise en place d'un objet de substitution métonymique dans son rapport à la castration symbolique. Dans la phase de la construction subjective de l'enfant ces éléments s'expliquent lors de sa rencontre avec la question du sexe.

Freud dans sa description observe trois temps d'expérience primordiale de l'enfant, phases où la question de la sexualité apparaît comme traumatique, comme nous l'avons déjà vue (au chapitre 7.1.1 sur la construction de la subjectivité) : un premier temps de *découverte* et *reconnaissance* du pénis et la crainte d'une castration ; un second temps du *refus* de la représentation du phallus pour combattre l'angoisse et la menace de castration ; et un troisième temps de *solution de compromis* entre les deux propositions contraires dans l'inconscient, qui peut les admettre, favorisant un *clivage subjectif*, comportant aussi bien la reconnaissance que le désaveu de la castration.

Dans ce processus de construction subjective, la castration imaginée par le garçon autant que la privation éprouvée par la fillette relèvent de la castration symbolique, qui universalise le manque à l'origine du désir selon les lois du langage, où le phallus est le signifiant originellement refoulé. A ce titre, le phallus intervient dans sa fonction symbolique sous la forme de ce qui doit rester voilé ou encore selon le privilège que lui donne la névrose : d'avoir à le « retrouver » au lieu même où s'exerce la castration. Mais, essentiellement, la castration implique que,

[...] chez le mâle, ce sur quoi il a à se fonder est cette part d'une jouissance perdue (voire proscrite par l'interdit de l'inceste). Et c'est cette part originellement soustraite que le pervers s'emploie à récupérer par le biais d'un objet de jouissance à la différence du névrosé, pour lequel l'intérêt réside dans les effets de désir que suscite le manque. Ainsi, le fétiche réalise cette double opération d'un désaveu tout en fournissant la garantie dernière à cette jouissance par le biais d'un objet concret (chaussure, « brillant du nez »...) établissant un rapport métonymique au signifiant phallus³³³.

La Psychanalyse plus récente de l'enfant et de l'adolescent nous montre que les discours libéraux produisent des effets sur l'organisation des liens sociaux, à partir des perversions ordinaires soutenues par un *refus* de la représentation phallique de l'objet perdu.

³³³ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 312.

C'est-à-dire, que les discours courants d'aujourd'hui sont capables d'organiser une perversion sociale généralisée par la voie d'une sublimation collectivement assumée et soutenue par le *refus* de la logique phallique. Un lien social organisé de moins en moins à partir de la reconnaissance de la « part originellement soustraite » de la jouissance illimitée. Un lien social organisé sur la base de petits refus pervers et libertins de l'inscription du signifiant phallus, c'est-à-dire de l'inscription de la métaphore du Nom-du-Père.

L'œuvre de Lesourd dénonce un changement de l'expression de la psychopathologie en fonction de changements des références sociales. Elle nous amène à nous interroger sur les conditions actuelles de la construction subjective.

Nous avons vu que le signifiant phallique, la référence au père comme inscription de la différence des sexes et des générations, c'est le signifiant de la jouissance sexuelle déjà limité et organisé d'un mode à rendre possible le désir de ce qu'on n'a pas. Dans le rapport imaginaire entre la mère et l'enfant, celui-ci repère que

la mère désire autre chose (le phallus) que l'objet partiel (lui) qu'il représente ; il repère sa présence-absence et repère enfin celui qui fait la Loi ; mais c'est dans la parole de la mère que se fait l'attribution du responsable de la procréation, parole qui ne peut être que l'effet d'un pur signifiant, le Nom-du-Père, d'un nom à la place du signifiant phallique³³⁴.

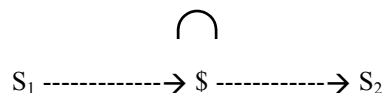
La métaphore paternelle est le point où s'articulent les différences dans le rapport au corps, à l'objet et au langage. Et c'est l'absence de cette métaphore qui produit des effets de folie.

Donc nous nous interrogeons sur les conditions de construction de la subjectivité ; sur le sujet postmoderne dans les sociétés où il est à chaque fois plus identique à lui-même et non plus référé au signifiant phallique, c'est-à-dire à la Loi de la castration, de la limitation qui vient de l'Autre.

La question demeure sur la possibilité d'une mutation généralisée de la subjectivité dans la contemporanéité. Si le sujet, dans le développement de la civilisation, avait été déterminé dans le discours par un signifiant maître S_1 , à partir d'une logique phallique transmise dans une position discursive du Maître : $\frac{S_1}{\$}$. Est-ce-qu' il y a encore des différences entre le sujet $\$$ et signifiant S_1 , une fois que la logique phallique a été inversée : $\frac{\$}{S_1}$ par le discours du Capitaliste ?

³³⁴ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 248.

Quelle est la différence, dans la contemporanéité, entre le \$ sujet clivé et le S_1 Signifiant maître, qui vient lui représenter ? Surtout, si le sujet, comme nous l'avons vu, est un produit d'un jeu positionnel de signifiants ?

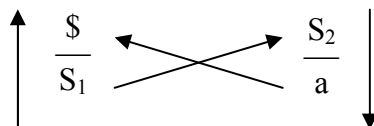


Pour continuer à réfléchir à cette possibilité d'une coalescence entre le sujet et le signifiant, il faut remarquer que dans le processus de métaphorisation paternelle, la dénommée Loi du Nom-du-Père, c'est l'avènement de S_2 substitué à S_1 qui fait devenir le sujet parlant. De cette sorte que S_2 est bien le signifiant qui représente le sujet au regard d'un autre signifiant (S_1).

Nous pouvons observer que le discours du psychanalyste, – selon la logique phallique de l'organisation de la communication sociale formulée par les quatre structures des discours lacaniens –, inscrit a à la place dominante d'agent du discours, il ne sépare pas le sujet clivé \$ et l'objet a , ($a \rightarrow \$$), dans la partie supérieure de sa formule, donc :

[...] est-ce à dire que la psychanalyse assure à chacun la rencontre effective avec l'objet de son désir ? La question n'est pas sans portée. C'est en effet un de traits majeurs du discours courant, de nos jours, que de promettre à tous la satisfaction de tous les désirs à condition seulement d'y mettre le prix, d'effacer la différence entre l'objet du désir et l'objet de la consommation. La psychanalyse serait-elle solidaire de telles représentations ?

Or, si dans le discours du psychanalyste le sujet est bien en prise avec l'objet de son désir, l'important est la place où il se situe lui-même : la place où ça travaille. L'objet, il ne le rencontre que dans le travail de la cure. En revanche, Lacan écrit :



Cela lui permet de rendre compte d'un discours où le sujet se trouve à la fois rivé à son objet et en position de semblant, c'est-à-dire en position de se croire assujetti à rien, maître des mots et des choses. Ici l'aliénation se redouble d'une méconnaissance radicale. C'est ce discours, obtenu formellement par torsion à partir du discours du maître, que Lacan désigne comme « discours du capitaliste »³³⁵.

³³⁵ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 112.

Et c'est à partir de cette inversion de places : $\frac{\$}{S_1}$, écrit par Lacan dans les premiers termes, à gauche, en haut et en bas, du discours du Maître – qui fait partie des formules des quatre discours –, que Lesourd affirme qu'il se passe un pas important dans l'enseignement lacanien. Il lui semble que :

Lacan nous propose une tentative d'articulation des folies modernes dans une autre structure discursive que la structure de l'énonciation avec laquelle nous rendons compte, de manière pertinente d'ailleurs, des folies classiques. Les folies modernes auraient alors à voir avec la façon dont le sujet se débrouille avec son accueil dans des discours sociaux – car il n'existe pas de sujet en dehors de cette inscription dans des discours qui lui préexistent –, dans des discours sociaux qui ne seraient plus des discours d'énonciation, mais des discours d'énoncés. Ces discours, à la différence des quatre discours lacaniens, sont des discours issus du modèle du discours du Capitaliste qui ont la particularité, comme lui, d'être des discours d'énoncés qui déniaient l'impossible complétude en construisant des modes d'être au monde où le sujet peut croire à une adéquation avec l'objet de la jouissance³³⁶.

Ce renversement de places discursives dans les formules lacaniennes nous montre qu'il se passe une transformation de la structure même du rapport du sujet au langage. De profondes mutations dans le langage ont fait surgir une nouvelle position discursive, en dehors de la structure basique des quatre discours, que Lacan a désigné « discours du Capitaliste ».

Dans ce discours de style libéral la chaîne signifiante minimale $S_1 \rightarrow S_2$ du langage a été inversée. Et de ce fait, le signifiant paternel S_1 ne nomme plus le sujet \$ sujet clivé, et dans le désir l'objet ne lui échappe plus. Dans cette inversion logique il n'y a plus sujet coupure de l'objet ($\$ \diamond a$) comme dans le discours du Maître, mais possibilité de lien direct entre \$ et a, en dépit du travail de la cure comme dans le discours de l'Analyste.

Le sujet se retrouve inassujetti, il n'est plus soumis à la Loi de la métaphore paternelle. Il advient donc une parade imaginaire : la liberté absolue, qui n'est plus articulée avec l'axe paradigmatique du langage métaphorique. L'inflation des discours modernes de style libéral et métonymique cache en réalité une aliénation radicale à l'autre comme contenant de l'objet du désir. Une aliénation à l'autre du discours, considéré non plus comme un grand Autre, mais à l'autre semblable.

En sortant de la logique phallique, les discours de style capitaliste qui organisent la communication dans notre société d'aujourd'hui créent ainsi une aliénation moïque non plus

³³⁶ LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes..., p. 107.

référée à la différence des sexes et des générations. Ils engendrent une aliénation à l'autre comme contenant de l'objet perdu, c'est-à-dire de la part originellement soustraite de la jouissance illimitée.

Mais il faut rappeler que la castration symbolique c'est l'entame nécessaire et préalable à toute inscription dans la langue. L'avènement du langage va devenir signe de la maîtrise symbolique de l'objet perdu à travers l'accomplissement de la métaphore du Nom-du-Père qui se soutient par le refoulement originaire.

Le refoulement originaire est un processus structurant qui consiste en une métaphorisation. « *Cette métaphorisation n'est autre que l'acte de la symbolisation primordiale de la Loi qui s'accomplit dans la substitution du signifiant Nom-du-Père au signifiant phallique* »³³⁷. Selon Lacan « *Il faut que la chose se perde pour être représentée* », et c'est dans un processus de symbolisation qui, l'être, vient à se constituer en sujet, et qu'à défaut il ne trouvera en guise d'être que l'objet de son fantasme.

La construction de la subjectivité et ses psychopathologies ont un rapport profond avec les discours d'aujourd'hui et au manque de référence à la différence des sexes et des générations. Les psychopathologies sont causées par la chute de la référence au signifiant du Nom-du-Père, c'est-à-dire par l'abolition du Père comme référence de l'Autre sexe. Elles mettent à jour les pathologies narcissiques et les clivages, en conséquence du processus primaire de l'organisation psychique, faute d'apaisement du Nom-du-Père.

Donc, la question pragmatique qui émerge dans la contemporanéité, tant dans le champ du Droit comme dans celui de la Psychanalyse, est celle de la jouissance, celle de l'être, la jouissance de l'être, ou l'être de jouissance et son rapport et sa limite avec l'objet du désir, celui-ci de plus en plus confondu avec les objets de consommation proposé par le marché.

Et encore, si ces différents champs discursifs, le Droit et la Psychanalyse, souhaitent maintenir leurs enracinements dans la tradition d'un travail référé à la castration symbolique ? Ou, au contraire, s'ils souhaitent participer à l'inversion discursive produit par les discours du Capitaliste, c'est-à-dire faire un travail de confort au service d'un libéralisme généralisé. Dans cette dernière hypothèse, ces deux champs devront accepter la

³³⁷ DOR, J. *Introduction à la lecture de Lacan...*, p. 116.

dictature de la conception de « normalité » et de la Santé comme un « état du bien-être » imposée à tous par la technoscience médicale.

Dans ce chemin, toutes dysfonctions d'identité ne seront plus considérées comme maladies, elles ne seront que des réalités. Même l'angoisse profonde qui accompagne les Trans-identités sera comprise dans la conception de la normalité. Il n'y aura plus de travail de construction subjective, c'est-à-dire de fabrication culturelle de l'Homme à partir des interdictions fondatrices de la civilisation, sagesse transmise pour maintenir la vie et la procréation. Le « Nouvel Homme » ne sera qu'une réalité posée par la technologie médicale libérale et matérialisée. Le « Nouvel Homme » sera donc le sujet objectalisé, ceci si nous pouvons encore parler de subjectivité dans un proche avenir.

7.2 L'HOMOPARENTALITE COMME UNE DES COMPOSANTES DES DIFFERENTES PARENTALITES D'AUJOURD'HUI

La postmodernité ouvre d'autres parentalités, voire d'autres fraternités, où devenir parent, père ou mère, avec la venue d'un enfant et en s'appuyant sur les identifications à ses propres parents, remet en cause la distinction entre le besoin et le désir d'avoir un enfant, mais aussi les rapports entre générations et la question de la différence de sexe.

Des philosophes, anthropologues, sociologues, psychanalystes, cliniciens amènent des regards croisés sur les changements dans la parentalité promus par les avancées de la science et l'évolution de la société. Ils se questionnent sur ces nouvelles « socialités », sous les modalités de familles monoparentales ou recomposées, les nouveaux bébés issus de procréations médicalement assistées (PMA), s'y *« amorcent-elles la venue d'un compagnonnage généralisé, fait de couples unisexes, de co-mères et de co-pères, où le rapport à l'autre se fait d'abord sur le même, et non plus sur la différence ? »*.

Ils analysent ces nouvelles parentalités en fonction de la civilisation, des époques et de l'histoire individuelle du sujet. Les psychanalystes remarquent l'importance de la place et de la fonction entre parent réel, imaginaire et symbolique pour la constitution subjective de l'enfant, et ils ont émis l'hypothèse d'un retour du matriarcat et une mise à l'écart du sexuel dans les nouveaux discours sur les parentalités.

Les cliniciens questionnent « qu'est-ce qu'être parent ? », « Qu'est-ce qu'être père ou mère ? ». Considérant que cette fonction de la parentalité chez l'homme n'est pas réglée

par l'instinct comme chez les animaux, ils parlent que ce n'est pas seulement la qualité et la quantité des soins parentaux qui sont en cause, mais que « *la personne même qui les donne peut être déterminante par son lien symbolique et réel à l'enfant* »³³⁸. Ils analysent l'influence de ces nouvelles familles sur les enfants, leurs difficultés, et susceptibilité d'être « carencé » lorsqu'on est élevé par un seul parent, par des parents adoptifs, ou vivant en institution. Ils accompagnent ces nouveaux enfants pour vérifier s'ils ont plus souvent des pathologies mentales, ou des profils psychiques particuliers à cause de la chute du patriarcat ou encore la « dématérialisation » du père.

Dans les évolutions de la parenté et de la famille au monde contemporain on constate la multiplication des unions libres qui vont dans le sens de l'individualisme dans le choix du conjoint. Les individus habitent des années en couple et fondent une famille sans se marier. La décision par rapport au mariage est prise plus tardivement, à l'occasion de la naissance d'un enfant. Le surgissement des familles recomposées après les divorces a contribué à la transformation de la notion d' « autorité paternelle » par la notion d' « autorité parentale ». Apparaît donc une parenté plus sociale que biologique, dans des rapports familiaux où le principe de descendance se maintient mais les alliances sont de plus en plus fragiles et provisoires. On constate d'autres modalités de familles monoparentales composées d'une personne célibataire et d'un enfant, et des familles homoparentales qui revendiquent leur légalisation.

Et encore, des nouveaux agents familiaux créés par les avancées de la science, les dites mères porteuses, les mères de substitution –

*L'ovocyte de la femme est fécondé par son mari puis transféré dans le corps d'une autre femme qui s'engage par contrat à assumer la grossesse et la mise au monde de l'enfant. Celui-ci sera donc génétiquement relié à son père et à sa mère, mais aura été mis au monde par une femme qui l'aura porté en elle sans avoir aucun lien génétique avec lui*³³⁹.

Ou encore, les pères et les mères sociaux, dans les cas de couples dont l'un des membres est stérile. Leurs enfants sont venus au monde par insémination, dont ils

³³⁸ BENTATA, H. Editorial. *La Clinique Lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 9-12, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0009. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-9.htm.

³³⁹ GODELIER, M. Systèmes de parenté, formes de famille. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs – Parentalités d'aujourd'hui*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 13-20, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0013. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-13.htm.

deviennent, conformément les cas, père ou mère, sans lien génétique. L'enfant a un lien génétique seulement avec un géniteur.

Par rapport à l'apparition des familles homoparentales, Godelier explique que :

Pour comprendre cette évolution et répondre à cette revendication, il faut prendre une distance historique et une perspective sociologique. Dans « Les Métamorphoses de la Parenté », j'ai essayé de montrer que cette revendication apparaît à un moment déterminé de l'histoire de nos sociétés occidentales, et plus précisément, à l'intersection, au point de convergence de trois mouvements sociaux distincts.

*Le premier mouvement se dessine au XIX^e siècle et n'a rien à voir avec l'homosexualité. C'est celui de la valorisation de l'enfant et de l'enfance. Aujourd'hui le désir d'enfant sur le plan culturel et social n'a plus rien à voir avec le désir qu'avaient autrefois des paysans de disposer de la force de travail en ayant une famille nombreuse. Ce n'est pas non plus le désir de la petite bourgeoisie d'avoir un fils unique pour qu'il accède à Polytechnique. La valorisation moderne de l'enfance est en même temps celle des adultes qui les mettent au monde, la **valorisation** des parents et d'une certaine forme de **parentalité**. C'est cela qui structure le désir moderne d'enfant. Du point de vue culturel et social **l'enfant a acquis une valeur nouvelle qui valorise aussi ses parents**. C'est dans le contexte de ce mouvement que l'on comprend l'apparition de la « Déclaration universelle des droits de l'enfant ».*

*Le deuxième mouvement date de la moitié du XX^e siècle. C'est le mouvement qui a abouti à la « **dépathologisation** » de **l'homosexualité**, du point de vue de la médecine et du point de vue de la psychologie. En médecine l'homosexualité n'est plus une maladie. En psychologie elle **n'est plus une perversion**. Elle reste pour les Chrétiens et pour d'autres religions une sexualité contre nature au sens de contre la volonté du Dieu créateur. Cela suppose que, pour ces religions, le but unique de l'acte sexuel est la reproduction. Mais, pour certains milieux chrétiens, l'homosexualité est déjà relativement dédiabolisée. Peu à peu, l'idée s'est donc diffusée dans l'opinion publique occidentale que l'homosexualité est une autre forme de sexualité, autre mais normale. Et, probablement, cette opinion est aujourd'hui plus répandue chez les jeunes que dans d'autres générations.*

Un exemple, relevant de l'évolution des sciences, qui fait réfléchir, nous vient de la primatologie. Les hommes sont des primates et les deux espèces de primates les plus proches des humains par leurs chromosomes sont les chimpanzés et les bonobos. Pendant longtemps les primatologues « ne voyaient pas », ou ne voulaient pas voir que les chimpanzés et les bonobos sont à la fois homosexuels et hétérosexuels. Lorsque les femelles ne sont pas en rut, rut qui stimule évidemment les relations hétérosexuelles, on constate que les chimpanzés comme les bonobos se livrent à des caresses et attouchements homosexuels. Ce qui veut dire que l'homosexualité est « naturelle » et qu'il existe en chaque individu deux sexualités, l'une, l'hétérosexualité, au service de la procréation mais source également de plaisirs, l'autre, l'homosexualité, au service chez les primates exclusivement de la jouissance. La primatologie est venue donc conforter la thèse de Freud que nous sommes normalement bisexuels.

En même temps on comprend très bien que les sociétés humaines pour continuer d'exister, aient valorisé différemment les deux sexualités et mis au premier plan l'hétérosexualité, mais souvent sans interdire l'homosexualité. Celle-ci, nous le savons, existait (Athènes, Rome) et existe en effet dans beaucoup de sociétés, mais avec des valeurs et des statuts sociaux très différents de ceux qui se présentent dans les sociétés occidentales modelées par le christianisme. Ce second mouvement a donc abouti à la fin du XX^e siècle à la reconnaissance de plus en plus marquée que l'homosexualité est une sexualité normale. C'est une autre sexualité que des individus peuvent vivre leur vie durant, exclusivement ou complémentirement à l'hétérosexualité.

Le troisième mouvement qui s'est développé évidemment dans les pays occidentaux à régime démocratique, est le fait que dans une démocratie toutes les minorités se battent pour obtenir et exercer les mêmes droits que les majorités, ou pour acquérir des droits particuliers qui n'en enlèvent aucun aux autres. Cette dynamique des minorités-majorité ne s'arrêtera jamais.

En se rencontrant et en s'additionnant, ces trois mouvements ont créé depuis deux décennies en Occident une situation historique nouvelle au sein de laquelle il est devenu pensable et possible que des homosexuels veuillent à la fois vivre leur homosexualité et réaliser leur désir d'enfant (le désir moderne d'enfant). Réaliser son homosexualité et désirer avoir ou élever des enfants, c'est créer ce qu'on appelle une famille homosexuelle. Pourquoi le terme « famille » ? Nous avons vu pourquoi.

Une famille c'est une unité de procréation et/ou d'élevage des enfants. Pour les gays cette famille est en fait une unité de vie commune et d'éducation d'enfants. Mais ce n'est pas une unité de procréation puisque les gays doivent adopter des enfants. Pour les lesbiennes, étant donné que l'une d'elles ou les deux peuvent mettre au monde des enfants par insémination ou par des rapports sexuels avec un donneur qui restera ou non anonyme, la famille peut être véritablement une unité de procréation et d'élevage des enfants. Mais des lesbiennes peuvent aussi non pas procréer, mais adopter des enfants.

C'est dans cette perspective à la fois historique et anthropologique que l'on peut comprendre qu'il n'est pas possible d'arrêter par des moyens de coercition, et de répression politique et policière, la multiplication et la légalisation de familles homoparentales. Ce qui est nécessaire, c'est de reconnaître cette évolution et de l'encadrer juridiquement au terme d'un débat politique et social qui fixera les droits et les devoirs des homosexuels à l'égard de leurs enfants. Droits et devoirs qui ne peuvent pas être différents des droits et des devoirs des hétérosexuels envers leurs enfants. Or, qu'est-ce que le droit ? C'est l'union sous forme normative du politique et du social. Il apparaît donc que dans le contexte des sociétés européennes et euro-américaines la revendication des homosexuels à pouvoir créer des familles est fondée historiquement et doit être encadrée, accompagnée par un débat social qui débouchera sur une nouvelle législation. Mais toute notre analyse suppose également qu'il n'est pas pensable que demain le monde islamique ou d'autres univers culturels et religieux acceptent immédiatement cette revendication, et modifient rapidement leurs normes et coutumes pour y satisfaire. Sans nier que ces revendications constituent en Occident un progrès pour les personnes, ce serait une erreur de stigmatiser (une fois de plus) les autres formes de culture et d'organisation de la société sous prétexte qu'elles ne sont pas prêtes immédiatement à donner les mêmes droits aux homosexuels qu'aux hétérosexuels.

En conclusion, en Europe occidentale, et en Euro-Amérique, on assiste à un double mouvement :

*L'élargissement de la **parenté sociale**, sans référence à des liens biologiques entre adultes et enfants, et, d'un autre côté, stimulé par les avancées de la biologie, un usage plus intense dans certains contextes des références génétiques³⁴⁰.*

Dans la même revue internationale *La clinique lacanienne*, consacrée au thème *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, le psychanalyste Charles Melman expose une vision différente de celle de l'anthropologue mentionné ci-dessus.

Il a contribué à ces recherches avec le texte intitulé *A quel saint se vouer ?* où il se questionne aussi sur la possibilité d'un retour du matriarcat comme mode de transmission de

³⁴⁰ GODELIER, M. Systèmes de parenté, formes de famille...

l'identité et du sexe. Ce qui signifie, non pas une nouvelle parentalité, mais une parentalité différente du patriarcat. Il dit qu'il faut distinguer des faits et des contraintes de structure dont nous sommes dépendants, et puis des faits d'actualité, si nous voulons avoir un avis cohérent sur les phénomènes d'actualité. Il rappelle que dans des nombreuses régions, comme aux Antilles françaises, par exemple, malgré les lois de la République le mode de transmission est essentiellement le matriarcat et que « *Le ressort, la clé du matriarcat, est constitué par le mécanisme du don et l'identité, y compris l'identité sexuelle, relève de ce qui est là repéré, le don par la mère.* »³⁴¹.

Par rapport à l'autre forme de parentalité, il explique que dans le système patriarcal, il s'agit de donner à l'enfant « accès à une sorte de manque constitutif » psychique. Cette limite imposée par la négativité, ce vide interne est « *constitutif non seulement de sa subjectivité mais de son désir, aussi bien en ce qui concerne la réalisation de sa propre personne que dans ses choix d'objet et dans la volonté qu'il va mettre pour atteindre ses objets* »³⁴².

Ce mécanisme œdipien, à la base de la structure névrotique, est un autre mode d'acquisition de l'identité et du sexe. C'est un processus complexe et douloureux mais en même temps « *générateur de cette énergie, de cette envie, de ce désir de réalisation aussi bien de soi-même que de réalisation sociale ou objectale que l'on peut observer dans ce type de filiation, quand bien évidemment le produit n'est pas assommé, n'est pas amputé par les mécanismes de la névrose* »³⁴³.

Selon Melman, parentalité c'est ce qui est donné au couple pour raison de son désir, un désir partagé, réciproque et à qui il sera donné un enfant. Un couple engagé pour l'élever et lui transmettre la tradition de sa propre culture. Le processus de la parentalité a un sens très précis.

Cela ne veut pas dire s'occuper d'enfant. Traditionnellement, cela signale un mode d'engagement qui dépasse d'ailleurs la singularité du couple, un type d'engagement qui a fonctionné plus ou moins bien, et même plutôt mal comme nous le savons, jusqu'à nos jours. Je me souviens de mon ami Félix Guattari qui, après 1968, avançait une suggestion

³⁴¹ MELMAN, C. À quel saint se vouer ? *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs – Parentalités d'aujourd'hui*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 21-25, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0021. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-21.htm.

³⁴² MELMAN, C. À quel saint se vouer ?..., p. 22.

³⁴³ MELMAN, C. À quel saint se vouer ?..., p. 22.

*révolutionnaire et forte intéressante. Il voulait que les femmes, à la maison, soient salariées par l'Etat : n'est-ce pas une bonne idée ?*³⁴⁴

Il remarque, en s'appuyant sur les travaux de la sociologue Irène Théry, que le rôle des parents n'est pas seulement d'« éduquer, entretenir, soigner », car cette fonction peut relever d'un travail et progressivement devenir le fait de « *travailleurs parentaux* ». Le rôle des parents n'est pas uniquement matériel dans l'éducation des enfants mais il doit aller bien au-delà en transmettant un « esprit subtil » que l'enfant à son tour pourra accepter ou récuser.

Il affirme que nous sommes en train de vivre une mutation culturelle et que les jeunes d'aujourd'hui sont construits, sont déterminés différemment de ce qu'ont pu être les marques constitutives des générations précédentes. Dans cette mutation du système symbolique, les jeunes se trouvent confronté à d'autres types de problèmes, et il y a tout lieu de voir dans ces modifications les effets de cette inédite organisation humaine de moins en moins structuré par la cellule élémentaire qui est l'institution familiale. Nous sommes en train de larguer cette institution qui jusqu'ici s'est avérée essentielle et dont nous avons d'observer les conséquences et les effets.

Il dit que les enfants auxquels les enseignants ont à faire sont des enfants nouveaux. Et ce que l'on voit se dessiner est une étrange et nouvelle division sociale dans l'Occident industrialisé et prospère. A savoir, une division entre des gosses qui auront été tenus dans ce lieu décrit comme source de difficultés et d'ennuis qui s'appelle la famille, et :

*[...] puis les autres, charmants, un peu désordre, intelligents, assez peu enclin au travail, insoucieux, parfois aussi bien de leur identité sexuelle que de leur engagement professionnel, insoucieux de ce qui est quand même la grande tradition bourgeoise qui transite à travers la famille, celle de la constitution d'un patrimoine. De l'autre côté donc, des enfants engagés dans la préférence accordée à une existence dont l'axe, dont le terme et la finalité, aussi bien professionnels que sentimentaux, ne sont aucunement fixés et décidés au départ*³⁴⁵.

La sociologue et clinicienne Laurence Gavarini, dans le texte intitulé *La sexualité dans l'ombre. Discours sociaux sur les nouvelles normes et formes de lien familial* publié aussi dans la revue internationale *La clinique lacanienne*, consacrée au thème *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, parle de l'indéchiffrable, de ce qui est en train de muter dans la fonction parentale ou dans la filiation, et qui, en suscitant plusieurs réactions devient un

³⁴⁴ MELMAN, C. À quel saint se vouer ?..., p. 22.

enjeu idéologique. Elle questionne pourquoi et comment la parentalité produit des enfants qui deviennent des individus sociaux, c'est-à-dire leur construction en tant que sujets, dans une époque marquée par un idéal libéral. Dans une analyse de la famille comme un lieu où chacun prend place et fonction, et la subjectivité est frappée par les modes d'exercice de la parenté, par les rapports entre les sexes et entre les générations qui s'y actualisent, elle affirme que cette opération dépasse le strict cadre de l'inculcation sociale et culturelle.

C'est une opération abstraite et complexe qui relève de mécanismes inconscients (telles la transmission et l'identification) ainsi que d'institutions sociales et juridiques (telles la filiation, l'inscription généalogique). La famille et la parenté ne sont pas des substances naturelles où strictement privées, même si les discours politiques et scientifiques ont la tentation de le faire croire. Ce sont des institutions sociales ayant pour fonction d'inscrire les enfants dans un lignage, mais aussi de transmettre des biens matériels et symboliques.

Le lien familial se présente aux individus selon des règles, des prescriptions et des interdits portant sur la parenté, sur la filiation, sur les obligations parentales, ou encore sur le principe de la différence des sexes et des générations. Le groupe familial constitue par ailleurs, nous le savons depuis l'apport du freudisme, une scène où se jouent la sexualité et les identifications sexuelles pour tout sujet. C'est à ce propos que nous pouvons parler d'elle en tant que dispositif psychique. La famille, par l'appartenance des siens qu'elle requiert, joue une fonction au plan imaginaire et symbolique dans leur construction subjective et identitaire³⁴⁵.

A partir des travaux sur la procréation médicalement assisté (PMA) et les effets sociaux et subjectifs de cette médicalisation quant au rapport aux enfants et à l'enfantement comme acte et expérience ; et aussi à partir d'une série des recherches sur la famille comme lieu de violences exercées sur des enfants Laurence Gavarini parle des nouvelles scènes de la tragédie des familles.

Avec les techniques de procréation, la volonté de faire filiation « à tout prix » fut mise à jour à travers l'expression douloureuse des couples en demande d'enfant. En conséquence la société fut prise à témoin des faits longtemps restés synonymes d'impuissance et qui se géraient en privé. La demande adressée aux médecins, initialement

³⁴⁵ MELMAN, C. À quel saint se vouer ?..., p. 22.

³⁴⁶ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre. Discours sociaux sur les nouvelles normes et formes de lien familial. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs – Parentalités d'aujourd'hui*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 27-47, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0027. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-27.htm.

émanant des femmes, a pris une forme oscillant entre supplique et revendication militante d'un « droit à l'enfant ».

Cette nécessité de reproduction biologique, au prix d'un acharnement thérapeutique, a pris une portée dramatique dans les années 1980-1990. La médecine gynécologique pouvait, grâce à ce nouveau désir d'enfant qualifié d'irrésistible, étendre son champ d'intervention du corps vers la vie psychique en prescrivant un traitement somatique lourd et le cas échéant une approche « psy » du mal d'enfant. Sur la scène publique dans les années 1970 ait apparue un message d'émancipation soutenant les femmes dans leur volonté de sortir de la domination sexuelle masculine. Avec les techniques de procréation elles furent appréhendées dans un rapport viscéral à l'enfantement, non sans évoquer une forme d'aliénation à leur condition de génitrices.

Laurence Gavarini a constaté, du point de vue de la subjectivité, chez les femmes, un véritable éclatement spatial et temporel de l'enfantement, dans ce parcours médicalisé de la procréation qui réduit fréquemment leurs corps à ses fonctionnements hormonaux et mécaniques, et qui est marqué par l'évitement de la sexualité comme de la question sexuelle dans une temporalité discontinue.

Ces questionnements, depuis la procréation médicale assistée, furent constitués par un déferlement de fantasmes et de promesses allant de la guérison du « mal d'enfant », aux desseins les plus excentriques que sont l'ectogénèse, c'est-à-dire la grossesse masculine, la sélection embryonnaire, le clonage... Dans l'imaginaire des chercheurs et des médecins est apparue l'aspiration qu'ils feront un jour les individus s'affranchir de la reproduction biologique et sexuée et établiront la filiation en dehors de ces contraintes du passée.

Nous assistons à biologisation de la filiation, et les sociologues et anthropologues constatent que la conception sociale de la parenté a tendance à régresser. Les représentations classiques d'une filiation par liens du sang se sont déchaînées dans le réel, mais paradoxalement, l'importance du biologique, dans certaines circonstances, n'apparaît qu'à travers la force du déni de la réalité sur lequel repose la filiation, comme par exemple, dans les cas d'anonymat des donneurs. L'homme donneur peut être réduit à la stricte fonction de pourvoyeur de sperme, qui n'est considéré que comme matériau biologique.

Après s'être déployée pour satisfaire une demande d'enfant liée à la stérilité de couples, la logique médicale a favorisé des fantasmes d'un autre ordre, en particulier celui

de se passer plus ou moins de l'autre sexe pour procréer, de pouvoir faire un enfant tout seul, ou encore de s'affranchir un jour de la grossesse ou même de la différence de sexes pour engendrer.

Ils ont constaté aussi que le phénomène de la maltraitance des enfants est apparu très peu de temps après ce précédent phénomène de la médicalisation de la procréation. Dans le passé, la famille pouvait être mortifère, mais c'était plutôt dû à un trop d'institution que nous imputons à son caractère pathogène. « *Aujourd'hui, la maltraitance ou la violence intrafamiliale sont au contraire interprétées comme des défauts ou des défaillances de l'institution. Elles résulteraient d'une institution anomique qui évoque la horde et ses haines, inclinant les adultes à maltraiter gravement leurs enfants, à leur faire subir violences psychiques et sexuelles* »³⁴⁷. Les éducateurs et professionnels du travail social sont confrontés à une représentation de la famille où se produit de la maltraitance sous des traits chaotiques, une scénographie familiale de l'ordre d'un hyper-réel où les liens du sang n'auraient pas réussi à se symboliser, ni même peut-être à « s'imaginariser ».

A travers ces deux phénomènes contemporains que sont la procréation médicalement assistée et la maltraitance intrafamiliale, il ressort de cette recherche que « *la famille constitue encore et toujours un lien imaginaire fondamental dans la société, mais, en même temps, ce lien est reconnu comme potentiellement pathologique ou pathogène, bien au-delà des milieux psychanalytiques* »³⁴⁸.

Laurence Gavarini a constaté aussi que dans une rhétorique du « *Droit à...* » et du pluralisme familial, après une période de fortes critiques, la famille semble de nouveau magnifiée socialement comme cadre de filiation et de mode de vie. Elle a cité le juriste Daniel Borrillo qui revendique, dans son livre *La protection juridique des nouvelles formes familiales : le cas des familles homoparentales*³⁴⁹, la vie familiale pour tous, quelle que soit l'orientation sexuelle de leur composants. Borrillo milite pour « un droit de l'homme à la famille », laquelle, à ses yeux, doit se débarrasser de sa fonction de système contraignant auquel elle était subordonnée : « *La vie familiale n'est nullement au service d'un quelconque ordre métaphysique puisqu'elle n'a besoin ni de l'ordre naturel, ni de l'ordre symbolique de la différence des sexes, ni même de celui de la loi pour qualifier le lien* ».

³⁴⁷ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 27-47.

³⁴⁸ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 27-47.

³⁴⁹ BORRILLO, D. La protection juridique des nouvelles formes familiales : le cas des familles homoparentales. *Apud* GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 34.

Dans une rupture radicale avec les analyses structuralistes de la famille et de la parenté, ce juriste fait la louange d'un mode de vie traditionnel mais affranchi des limites qui lui donneraient un ordre. C'est peut-être un pari d'un assemblage variable au gré de la vie amoureuse et sexuelle des individus, en fonction de l'évolution de leurs problématiques identitaires.

L'aspiration d'une vie familiale pour tous s'accompagne du « désir d'enfant » chez les partenaires homosexuels. Leurs revendications, dès les années 1980, d'accéder aux techniques de procréations au nom d'un droit à l'égalité de traitement médical entre tous, garanti par l'Etat, se soutient dans une logique discursive de droit d'une minorité homosexuelle dont les rapports sexuels sont forcément stériles. *« Par-delà cet argument, il en est fait une question de défense des libertés individuelles et de la vie privée. L'idée d'un "droit à l'enfant" peut être entendue comme un droit à être comme les autres, du fait même qu'en discuter est rapidement perçu comme signe d'homophobie »*³⁵⁰.

Plusieurs chercheurs en sciences humaines ont soutenu cette logique de discours à travers leurs publications et quelques-uns d'entre eux se sont engagés aux côtés des associations des parents gays et lesbiens.

Donc, Laurence Gavarini constate que les nouvelles configurations familiales homoparentales attirent en effet des observateurs en ce qu'elles présentent un caractère expérimental dans les nouvelles alliances.

*Au Québec, où la filiation homosexuelle a été légalisée, les parents sont désormais désignés dans le texte de la loi comme « co-père » et « co-mère » ! Il faudra sans nul doute un certain temps pour que soient assimilées ces dénominations et qu'elles soient investies subjectivement non pas d'un sens intrinsèque mais d'un sens symbolique de plus large portée*³⁵¹.

Elle constate qu'il y a une tendance parmi les recherches sur la famille à mettre en équivalence toutes les formes de liens. Une première tendance à dénaturer le lien familial, vu que le montage symbolique de la filiation juridique est un artifice légal. Et une seconde tendance qui consiste à naturaliser la famille, ce qui peut la stigmatiser en tant qu'institution sociale défaillante. Donc il faut faire attention à la posture éthico-politique dans le débat sur les nouvelles formes de lien familial et de filiation.

³⁵⁰ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 35.

³⁵¹ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 35.

Les observateurs de la construction sociologique de la famille, qui n'échappent pas à l'insu idéologique et subjectif de leur propre constitution familiale et sexuelle, construisent aussi pour une part le réel. Les analyses sociologiques plus récentes ont des traits communs, comme la constatation qu'il n'y a pas un idéal type de famille.

La terminologie employée vient s'appuyer sur des traits fonctionnels ou anatomiques de l'agencement familial et leur donner une valeur positive ou négative, comme par exemple la définition de famille contemporaine individualiste, à partir de son principe organisateur. Ou, par l'utilisation des qualificatifs qui viennent des autres domaines, la « famille démocratique » où s'exerceraient une parité et une liberté entre les membres. Et encore, la « famille relationnelle », dont les traits spécifiques seraient la flexibilité des alliances, l'autorégulation des relations parentales et filiales, où les règles et décisions relèvent du consentement des conjoints et des enfants. Dans ce type de famille, la négociation est la modalité de régulation de la vie et des affects. Il y a encore des désignations dynamiques de la famille selon une dialectique de sa forme entre composition, décomposition et recomposition.

Cette dialectique tient à l'instabilité des unions, avec ce processus décrit par Irène Théry qu'elle a qualifié de « démariage ». C'est une famille qui se spécifie aussi parce qu'elle réussit à intégrer dans ses configurations de nouveaux membres, la faisant alors nommer « famille recomposée ». Les liens de filiation et de parenté y sont réputés indissolubles au regard des liens d'alliance qui évoluent, quant à eux, au gré des unions et des affects³⁵².

Toute une génération pourrait se reconnaître, après 1968, dans ces modalités – démocratiques et consentantes – d'adaptation aux nouveaux liens familiaux. Mais l'auteur se demande si ces schémas ne reposent pas sur une idéalisation ou un déni des conflictualités à l'œuvre.

Il dit qu'il y a un autre type d'approche qui insiste sur la désinstitutionalisation de la famille, celle-ci devient alors une affaire privée. Les liens entre les individus hyper contemporains sont contractuels. Selon Marcel Gauchet, cette contractualisation est problématique simplement parce qu'elle prend le pas sur les dimensions contraintes de l'institution.

D'une façon un peu différente, Louis Roussel voit dans la famille contemporaine une famille « incertaine » et, comme telle, menacée, voire menaçante. Cette orientation n'est pas très éloignée de celle inspirée par les travaux de Pierre Legendre et que l'on retrouve

³⁵² GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 38-39.

parfois chez les psychanalystes, consistant à déplorer l'affaiblissement de la figure du père et à en faire même l'origine de la crise du principe d'autorité dans la société.

Sur cette scène des représentations savantes de la famille, sont indexées, par leur marginalité, les familles caractérisées par la non-institutionnalisation. Ce sont les familles bien connues des services sociaux et sanitaires, dont l'archétype a été longtemps la famille monoparentale. Une variante extrême est apparue, présentant des formes de lien moins structuré encore que la monoparentalité, avec des groupes familiaux à constellations multiples, vivant dans une sorte de clanisme éclaté, dont les observateurs extérieurs disent ne pas réussir à en tracer la généalogie ou à en délimiter les frontières. [...] leur structuration est si chaotique qu'elles ne réussissent pas à l'autonomie radicale de leurs membres. Ceux-ci sont des individualités sérialisées, véritables électrons libres... Castel montre bien que pour exister comme individu à part entière, comme acteur ou comme sujet il faut avoir des supports, des « conditions objectives de possibilité », un « socle » qui vous donnent consistance dans la société. La dégradation de la propriété sociale aujourd'hui produit des « individus par défaut », « individus négatifs » dont on peut faire l'hypothèse qu'ils ne parviendront que difficilement à maintenir du lien social y compris dans le registre familial³⁵³.

Laurence Gavarini se demande si pouvons-nous penser au-delà de ce type d'alternative qui nous piège dans une position idéologique. Elle dit que dans ces réflexions sur la famille, on semble confondre ce qui relève des revendications comme la parité et la non-discrimination sociale entre les sexes revendiqués par les femmes avec une sorte d'indifférenciation du père et de la mère au niveau de leur fonctions parentales respectives. Il n'est plus question de les spécifier, ils sont tous les deux également parents ! Donc les travaux de recherches sociologiques sur la famille avaient intégré, sous l'influence de l'anthropologie et de la psychanalyse, mais aussi des pratiques sociales comme l'adoption et la procréation assistée, que les fonctions biologiques et parentales peuvent être découpées, c'est-à-dire qu'on n'est pas « naturellement » parent parce que géniteur:

Aujourd'hui, un discours ultra-libéral infléchit ces travaux et, par une sorte de transposition avec le précédent raisonnement, il est affirmé que les fonctions parentales ne sont pas des fonctions sexuées et sexualisées, c'est-à-dire prises dans la différence des sexes et le sexuel. Puis il est suggéré que ces mêmes fonctions correspondent en fait à des tâches éducatives (élever les enfants, leur assurer amour et protection), plutôt qu'à des responsabilités généalogiques et générationnelles. Ainsi, entretient-on une confusion entre les tâches que suppose quotidiennement un enfant – ce qu'une sociologue québécoise, Renée Dandurand, appelle à juste titre le « parentage » – et les fonctions symboliques de la parenté³⁵⁴.

Par ailleurs l'auteur se demande si la famille comme instance sexuelle ne continue pas, en effet, d'être une idée réellement révolutionnaire, y compris face à cette autre idée émancipatrice que constitue l'égalité. Il a proposé de mettre en œuvre cette hypothèse

³⁵³ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 38-39.

³⁵⁴ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 43-45.

renouant avec un freudisme presque en désuétude. Il rappelle que pour la construction d'un enfant la multitude des figures éducatives qui le côtoient, même que bien aimantes et bienveillantes, sont toujours imparfaites. En clair, la scène œdipienne de la famille nous rappelle sans cesse que la fabrique d'un sujet humain passe *aussi* par la question sexuelle. L'aspect révolutionnaire de la théorie sexuelle infantile et des refoulements inconscients est en passe d'être dénié dans notre société. Dans ce contexte, les constats des professionnels de terrain vont dans le sens d'une unification des fonctions de père et de mère en les rassemblant sous un même vocable, le « parental », et son dérivé, la « parentalité ». Une fois que le lien conjugal et matrimonial se précarise fortement, la parenté devient imaginativement un lien idéalisé comme indissoluble.

Le parental est une sorte de figure neutre ou bisexuée, où papa et maman remplissent des rôles éducatifs, des rôles interchangeableables pouvant être exercés quelles que soit l'identité sexuée, chacun ayant sa part féminine et masculine. Les défenseurs de ce parental indifférencié affirment que, pour l'enfant, le principal est qu'il soit « aimé » par ses parents. C'est par ailleurs une tendance forte que de soutenir aujourd'hui que la parenté est divisible à souhait, et d'en tenir pour preuve l'existence, dans les familles contemporaines, d'une pluriparenté : biologique, affective, éducative et sociale. En idéalisant un peu l'idée d'une « livre » circulation des enfants entre une série de figures parentales, cela va, par exemple, jusqu'à intégrer dans cette configuration pluriparentale la mère porteuse qui, par générosité, nous dit-on, a accompli la gestation des enfants pour des couples d'hommes...

La réalité de la famille actuelle « démocratique » et « égalitaire » est ainsi construite dans les théories comme une sorte d'utopie communautaire, en tout cas, comme s'il s'agissait d'un groupe présentant à la fois des traits d'appartenance forte et une grande autonomie des individualités qui la composent. [...] Cette conception utopique et a-conflictuelle rompt assez significativement avec le modèle d'appréhension lévi-straussien et lacanien de la famille et avec ce qu'on y entendait par fonctions symboliques. L'amour n'y était sans doute pas l'axe organisateur. En revanche, il y était reconnu que la famille a à réguler en son sein la question sexuelle (identités, prescriptions et interdits sexuels, rapports aux corps, sexualité). [...] Du point de vue de l'anthropologie structuraliste et psychanalytique qui nous guidait dans notre réflexion en sciences humaines, les instances parentales, père et mère, sont en effet des fonctions qui ne s'auto-définissent pas, elles sont symbolisées dans le langage et dans la société, elles sont nécessitées par l'échange symbolique et matériel et par la différenciation sexuelle. Ces fonctions ne sont pas pour autant figées, puisque les mœurs évoluent, mais elles ne sont pas intégralement à la disposition des individus [...] Lévi-Strauss écrivait aussi : « Il est de la nature de la société qu'elle s'exprime symboliquement dans ses coutumes et dans ses institutions ; au contraire les conduites individuelles normales ne sont jamais symboliques par elles-mêmes : elles sont les éléments à partir desquels un système symbolique, qui ne peut être que collectif, se construit. Ce sont seulement les conduites anormales qui, parce que désocialisées et en quelque sorte abandonnées à elles-mêmes, réalisent, sur le plan individuel, l'illusion d'un symbolisme autonome. » [...] Tout sujet, bien ou mal portant, a une pratique de la symbolisation et du symbolique, comme le rappelait Nathalie Saltzman, ... bien avant que monte le vague actuelle de dénonciation de la crise du symbolique : « Il est évident, écrivait-elle, qu'il existe une dimension symbolique de la vie psychique qui orchestre les différences et sépare les sexes, les générations, les corps, les singuliers et l'universel. » En effet, le symbolique ne fait jamais que coordonner ce qu'il en est du possible, du permis et

*de l'interdit dans une société donnée, il organise dans des mythes ou des grands récits. Il se peut que des transgressions existent par rapport aux normes sociales instituées, qu'elles soient même répandues, il n'empêche que les actes des sujets transgresseurs ne restent pas sans significations à leurs propres yeux ainsi qu'à ceux de la société*³⁵⁵.

En réfléchissant sur l'enfant dans ce contexte actuel de la famille, et tout particulièrement à l'émergence de la figure que constitue « l'enfant abusé », Laurence Gavarini rappelle que rien ne dit que cette figure ne corresponde à une montée des violences réelles. Ces faits nous indiquent que la redistribution des rapports intergénérationnels n'est pas aussi harmonieuse que le laisse croire une approche sociologique adultocentrée. La famille est devenue le lieu d'une plus grande parité entre les sexes, et les enfants circulent plus, d'un lieu à un autre, en cas de séparation conjugale. Les enfants sont considérés comme sujets, mais ça n'empêche pas qu'on les pense comme victimes des adultes ; et en effet, c'est dans une famille « en transformation » qu'a pu se développer une autre conscience des risques encourus par les enfants, et qu'est apparue la question de l'abus faisant peser tant de soupçons sur les relations adultes/enfants.

Pour mieux comprendre cette idée d'abus, au-delà de sa dimension sexuelle, elle propose de le relier dans les esprits, avec la notion de domination et avec l'aspiration collective à mettre fin à ces rapports du pouvoir.

*En d'autres termes : pas d'idée d'abus, sans critique de la domination. L'abus est un révélateur d'une refondation des normes relationnelles entre adultes et enfants. L'abus découle par ailleurs de la transposition aux relations entre les générations du modèle de la parité sexuelle qui s'est imposé dans les relations entre les sexes en réaction au patriarcat et à la domination masculine*³⁵⁶.

Elle affirme que l'énoncé « abusé » marque un nouveau rapport au corps, à la sexualité, ou encore sur le droit de regard étendu sur l'intimité. Le retour à la question à propos de la sexualité des enfants nous interroge sur la thématique des conflits psychiques et ses symptômes. Dans le nouveau dispositif de contrôle de la sexualité infantile, et la prévention des abus sexuels, elle se demande comment sera évaluée la sexualité engagée par l'enfant seul ou avec d'autres camarades. Comment sera-t-elle évaluée avec des adultes, à commencer par sa mère et son père, à travers ses motions de tendresse, sa séduction et les attitudes que nécessitent ses identifications, c'est-à-dire sa construction subjective liée à sa sexualité. Elle se demande aussi si cette nouvelle conception de famille n'est pas pensée

³⁵⁵ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 42.

³⁵⁶ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 46.

hors-sexualité, comme déssexualisée par déni d'un processus structurant. Elle finit par soutenir que cette nouvelle famille relationnelle et consensuelle, où règnent la liberté et l'égalité des individus fait partie, à notre époque, d'une fiction nécessaire. Elle suppose un réagencement des modalités du lien familial et de la configuration des rapports entre les sexes et les générations, dans lequel il reste, encore, beaucoup à inventer et à construire : « *depuis les libertés respectives, jusqu'aux prescriptions et interdits relationnels et corporels ou encore au principe d'autorité* »³⁵⁷.

Dans la même revue internationale *La clinique lacanienne*, le philosophe et professeur en sciences de l'éducation, à Paris 8, Dany-Robert Dufour a contribué aux recherches consacrées au thème *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*. Il l'a fait avec le texte intitulé *Le troisième parent*, où il expose dans une vision critique ce que la télévision change au rôle de la famille.

Il affirme que ce sont les conditions mêmes de la socialisation et de la subjectivation, telles qu'elles étaient opérées par ces deux grandes institutions, la famille et l'école, qui se trouvent profondément modifiées. Il dit qu'on ne sait plus très bien **qu'est-ce qu'une famille aujourd'hui**. À vrai dire, ce qu'on sait, c'est ce qu'elle n'est plus. À coup sûr, ce n'est plus la famille supposément élargie d'autrefois, avec son cortège de générations vivant sous le même toit ou dans des foyers à proximité, mais c'est parfois, étant donné la fréquence des divorces et des « recompositions », plusieurs familles intriquées et éclatées en plusieurs foyers autonomes entre lesquels les enfants circulent. C'est enfin, dans un nombre important de cas, une famille réduite à la portion congrue, soit ce qu'on appelle la famille monoparentale, et parfois, c'est même la famille dite homoparentale.

Il remarque l'« individualisation », la « privatisation » et la « pluralisation » de la famille, issues de la **désarticulation inédite des liens de conjugalité et des liens de filiation**. Il rattache à la « désinstitutionalisation de la famille » **la chute des relations d'autorité et la montée de relation d'égalité dans la cellule familiale**.

Ce phénomène serait à mettre en relation avec l'égalisation, repérée dès Tocqueville, si ce n'est des conditions de vie, du moins des droits des individus démocratiques, qui conduit ceux-ci à se voir égaux en toute circonstance. C'est ainsi que les grandes différences homme/femme, père/mère, parent / enfant, autrefois, instituant des rôles spécifiques et de

³⁵⁷ GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre..., p. 47.

*relations de dominance, s'estompent aujourd'hui en affaiblissant du même pas les structures familiales classiques*³⁵⁸.

Dufour parle des modifications introduites par l'usage de la télévision dans l'espace familial, et des effets dans la formation de l'enfant et de l'adolescent. Il dit qu'on ne devrait pas considérer l'expression le « troisième parent », utilisé par les chercheurs nord-américains, depuis longtemps, comme une simple métaphore, tant ce troisième parent occupe souvent une place plus importante que les deux premiers (à cette approche déjà datée, on pourrait ajouter l'influence sans cesse grandissante du phénomène des jeux vidéo et d'Internet, peut être pire encore que celle de la télévision, car interactive !).

Ce nouveau parent constitue en somme un vecteur qui permet d'ajouter, aux restes de la famille réelle, une famille virtuelle, dans l'espace désormais désinstitutionnalisé de l'ancienne famille. La télé, non seulement, fournit une « famille », mais elle constitue comme une grande famille, ceux qui la regardent. Le ciment de cette grande « famille », c'est la sincérité sur laquelle chacun est jugé. Dans une multitude de programmes d'expression de soi, chacun des téléspectateurs se confie à tous dans un idéal de transparence, où l'on ne peut plus rien se cacher. Peu importe qu'ils aient des opinions contraires, tous ont raison, pourvu qu'ils paraissent sincères avec eux-mêmes, car « *le temps du soupçon critique et de la mise en question de tout idéal de transparence est révolu.* ». Dans le temps du nouveau « *Big Brother* », chacun doit tout dire à tous. La nouveauté de ces émissions, c'est que le téléspectateur peut composer cette famille virtuelle à son gré, en soutenant ou en éliminant quelqu'un du jeu.

Il dit qu'on pourrait se demander : après tout, « pourquoi pas cette virtualisation des rapports familiaux ? N'est-ce pas là le cours même de l'histoire qui fait que tout évolue ? De sorte qu'il n'y aurait aucune raison de porter un jugement dépréciatif sur la période actuelle, surtout si c'est pour mieux valoriser celle qui n'existe plus. » Une fois que la « famille, je vous hais » de Gide, repris par la révolte d'étudiants de 1968, ne remonte qu'à deux générations, ne faut-il pas mieux une famille virtuelle, qu'une vraie famille, sachant qu'il suffit de tourner le bouton de la télé, sans avoir, comme autrefois, à tuer le père ?

³⁵⁸ DUFOUR, D.-R. Le troisième parent. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 49-60. Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0049. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-49.htm.

La famille suppose des rapports de haine et d'amour, et évidemment cela pose de problème dans des relations virtuelles, où il y a l'indifférence ou la sur démonstration d'amour au téléspectateur starisé. Donc, il se demande :

Pourquoi y a-t-il lieu de faire toute cette dépense en technologie (des caméras, des techniciens, des grilles de programmes, des satellites, des réseaux, etc.) et en investissements divers (financiers, libidinaux, etc.) si c'est pour ne pas faire vraiment exister les sujets qui regardent la télévision en y passant de temps ? La « famille » serait-elle le règne du pur divertissement pascalien, autrefois concentré sur le roi et aujourd'hui étendue à chacun ?³⁵⁹.

Si ce n'est pas l'existence subjective du téléspectateur qui préoccupe cette famille, c'est parce qu'elle-même n'apparaît que comme un simulacre. Ces simulacres sont produits par une industrie culturelle qui, comme toute industrie, cherche avant tout à dégager ce qu'il faut bien appeler des profits. La famille dans toutes ces « émissions-poubelle » n'est en fait qu'un leurre, derrière lequel se cache la seule réalité consistante,

[...] l'audience (une audience fidélisée par le simulacre) qui se mesure, se découpe en parts afin de pouvoir se vendre et de s'acheter sur le marché des industries culturelles. S'il restait un esprit assez naïf pour croire que la qualité des émissions entre en ligne de compte dans la programmation, il risque fort de déchanter dès la première investigation. En fait, seule compte l'audience car c'est uniquement cela qui influe sur les affaires sérieuses : le prix des espaces publicitaires³⁶⁰.

Dufour formule l'hypothèse selon laquelle la fidélité à cette audience s'explique par le fonctionnement de la télé comme une « famille virtuelle de substitution ». Il affirme que nous avons perdu les rapports d'autorité patriarcaux, parfois insupportables de la famille réelle, pour nous soumettre aux rapports marchands purs et durs, qui structurent en sous-main cette nouvelle « famille virtuelle ». Avec la désinstitutionnalisation de la famille, d'un côté, et l'extension du marché à de nouveaux secteurs, de l'autre, la formation des personnes n'est plus assurée. Dans le domaine de la culture, on ne sait guère que faire, et on improvise, ce qui revient à miser beaucoup sur l'extraordinaire plasticité de la subjectivité humaine.

Pour comprendre quelque chose dans cette construction d'industrie culturelle, il associe deux propositions : « 1° ce n'est pas l'existence subjective de l'individu, mais des parts de marché qui préoccupent cette industrie culturelle ; 2° il est cependant probable

³⁵⁹ DUFOUR, D.-R. Le troisième parent..., p. 54.

³⁶⁰ DUFOUR, D.-R. Le troisième parent..., p. 54.

que le fait d'avoir désormais à vivre dans cette "famille" ne soit pas sans effet sur les modalités de subjectivation. ». À cet égard, il est remarquable de constater qu'il existait une économie des biens matériels et une autre de biens spirituels. La première visait à la production de richesses selon les lois du marché, et la seconde visait à l'institution des personnes à partir des clercs (religieux ou laïcs) pour produire, selon des valeurs transcendantales ou morales, des biens spirituels. L'industrie culturelle, ayant pris le relèvement des corps de métiers propres (intellectuels, professeurs, littérateurs...), est désormais directement en charge de « la production des biens spirituels et de l'anthropofacture des individus, sans qu'au demeurant, elle sache vraiment comment faire. Ce qui donne, entre autres effets, "la famille" télévisuelle »³⁶¹.

Donc, il développe une puissante interrogation à l'encontre de toutes les analyses qui présentent notre époque comme fondamentalement individualiste ; car, à son égard, l'existence de cette nouvelle « famille virtuelle », où baigne désormais l'enfant, n'incite nullement à parler de « poussée individualiste ».

C'est d'ailleurs l'avis de Bernard Stiegler qui, dans un vif et récent petit livre à propos de la télévision et de la misère symbolique, indique que « [l'audiovisuel] engendre des comportements grégaires et non, contrairement à une légende, des comportements individuels. Dire que nous vivons dans une société individualiste est un mensonge patent, un leurre extraordinairement faux [...]. Nous vivons dans une société-troupeau, comme le comprit et l'anticipa Nietzsche »³⁶².

Le vrai nom de cette famille serait donc – aussi imprononçable soit-il – un « troupeau », qu'il ne s'agirait plus que conduire là où l'on veut qu'il aille s'abreuver et se nourrir, c'est-à-dire vers des sources clairement désignées. Je précise au passage que la notion de « troupeau » se trouve déjà chez Tocqueville lorsque celui-ci indique que la passion démocratique de l'égalité peut « réduire chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels », délivrés du « trouble de penser »³⁶³.

Pour discuter sur l'existence ou non d'un individualisme contemporain dans nos sociétés, il souligne que parler d'une société-troupeau n'est nullement incompatible avec le déploiement d'une culture de l'égoïsme hypertrophié, érigé en règle de vie et présenté comme accomplissement démocratique. Avec cet étrange « égoïsme grégaire » nous sommes devant un type d'agrégat assez nouveau qu'il conviendrait d'inventorier.

³⁶¹ DUFOUR, D.-R. *Le troisième parent...*, p. 56.

³⁶² STIEGLER, B. *Aimer, s'aimer, nous aimer – du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, 2003. p. 30
Apud DUFOUR, D.-R. *Le troisième parent...*, p. 57.

³⁶³ DUFOUR, D.-R. *Le troisième parent...*, p. 57.

Il questionne au-delà des textes du Freud de la *Psychologie collective et analyse du moi* à propos des « foules conventionnelles », et du Sartre de la *Critique de la raison dialectique* à propos de la « conformité sérielle » se transformant en « groupe en fusion ». Car, ils ne lui semblent plus suffire pour analyser ce nouveau type de « formation égo-grégaire ». Si de son côté, ces textes mettent bien en évidence les points de rupture et les moments de possibles passages à l'acte, l'analyse de Stiegler ne permet pas de repérer la façon dont se mettent alors à fonctionner les processus d'individualisation, dans ce système égo-grégaire.

Dufour convoque la psychanalyse à s'intéresser plus aux processus actuels de subjectivation et à leurs dévoiements, car en dépit de la grégarisation des consciences, produite par le sentiment d'appartenir à une même « famille virtuelle », il pense que des mécanismes d'individuation nouveaux et paradoxaux sont en train de prendre place. En rappelant, qu'auparavant, on ne pouvait devenir célèbre qu'en présentant un trait distinctif singulier, il dit qu'aujourd'hui on ne peut pas devenir célèbre et rallier les suffrages qu'en présentant aux autres le maximum de traits d'identification avec eux.

Il dénonce dans ce processus grégaire virtuel de nos sociétés, un nouveau *stade du miroir télévisuel*. Il dit que ce nouveau stade d'individualisation met en jeux, par rapport à l'ancien, un mécanisme spatial et visuel différent et original. Depuis Lacan, on sait que dans le *stade du miroir classique* de développement de la personnalité, l'enfant s'identifie à soi-même sur une erreur, c'est-à-dire par inversion d'image de la gauche et de la droite.

Si je me rendais compte que le type en face de moi lève son bras gauche là où moi je lève mon bras droit, je ne le prendrais pas pour moi et c'en serait fini de l'adhésion intime de moi à moi éprouvée au miroir. Pour que ce type soit moi, il faut donc que je ne sache rien des espaces orientés et que je mélange allègrement la gauche et la droite. Dans le stade du miroir classique, je suis en somme façonné sur une erreur, une erreur nécessaire qui, comme le dit Lacan dans « Le stade du miroir », « inscrit toute la vie dans une ligne de fiction ». De là vient probablement le fait que je ne pourrai jamais tout dire sur moi, puisqu'au fond de la certitude qui me constitue comme tel, il y a une erreur³⁶⁴.

Donc, si tout bon miroir pour produire une identification singulière, doit inverser l'image aperçu de la gauche et de la droite, il se demande comment le sujet fait aujourd'hui pour se reconnaître dans son intimité lorsqu'il passe de regardant à « regardé ». Certainement, ce n'est plus le sujet qui se reconnaît, ce sont les autres qui le reconnaissent dans ce nouveau mode du miroir audiovisuel et lui disent qui et ce qu'il est. Le sujet ne

³⁶⁴ DUFOUR, D.-R. Le troisième parent..., p. 59.

rencontre plus l'intime adhésion de soi à soi autorisé par la confusion de l'inversion de l'image de la droite et de la gauche, comme dans le miroir. Le sujet se voit à la caméra comme les autres le voient, de façon impersonnelle.

Dufour affirme qu'il y aurait à conduire plus loin l'investigation des troubles dans la constitution subjective que l'usage pervers de la télévision en famille permet, parce qu'il s'ensuit des sérieuses conséquences pour le lien social. Il finit en affirmant que les personnalités « comme si » produites, sans les jeux spécifiques d'identification inversée au miroir, par cette famille autrefois repérée par Hélène Deutsch et qui intéressait Lacan, (aujourd'hui dénommées « psychoses blanches », « psychoses froides » ou « états-limites »...) semblent promises à un bel avenir.

Il y a probablement autant d'aliénation à découvrir dans les nouvelles familles virtuelles d'aujourd'hui que dans les familles œdipiennes d'autrefois. Celles-ci furent découvertes comme foyer privilégié de formations des différentes formes de névrose, celles-là devraient être considérées comme porteuses de nouvelles formes de subjectivation incertaine³⁶⁵.

7.3 LA PARENTE AFFRANCHIE DE LA DIFFERENCE DES SEXES ET DE GENERATIONS

Les changements de la famille et de la parentalité interrogent les chercheurs sur la place du père dans la Société contemporaine, ainsi que sur les repères familiaux, qui la structurent. Dégager un abord psychanalytique sur l'homoparentalité, avec le but de renseigner les champs du Droit, met en cause aussi l'apport théorique et quelques concepts depuis Freud. Est-ce que nous pouvons affirmer qu'il existe un déclin de la triangulation œdipienne, une fois que ce concept a été fondé au départ sur une conception de famille traditionnelle ? Ou bien, s'agit-il du déclin de la fonction paternelle, d'une nostalgie des psychanalystes par rapport au patriarcat ?

D'autre part, les repères psychanalytiques restent-ils opérants dans ces nouvelles familles d'aujourd'hui ? Ou encore, annoncent-elles des catastrophes inéluctables pour la vie psychique de leurs enfants ? Or, la psychanalyse a développé des concepts, à partir de la clinique, autour de la fonction de parent, c'est-à-dire autour des façons d'être père ou mère, distinguant, par exemple après Lacan, les dimensions réelle, imaginaire et symbolique du Père. Ces apports psychanalytiques ont parfois été contestés et même controversés, car ils

³⁶⁵ DUFOUR, D.-R. Le troisième parent..., p. 60.

semblaient trop normatifs, voire moralisateurs, « assignant le parent réel à un rôle comme fixé par la nature et paraissaient de même s'opposer aux progrès de la science et aux nouvelles formes de famille et de parentalité »³⁶⁶.

Comme nous l'avons vu, les nouvelles parentalités ont commencé par les changements de mœurs, comme par la participation des pères au *nursing* des jeunes enfants avec le travail des femmes. Mais elles tiennent aussi à la génération des familles recomposées, avec la coexistence de *parentalités multiples*. De même, les progrès de la procréation médicalement assisté (PMA) ont largement accru les possibilités d'être légalement père ou mère d'un enfant non consanguin, même si sa reconnaissance dans le mariage et l'adoption avait déjà ouvert plus des conditions légales. En fait, ce qu'il y a de commun dans ces nouvelles parentalités, c'est qu'elles dissocient les différentes dimensions d'être parent : le parent biologique, le parent éducateur, le parent légal.

Hervé Bentata, dans le texte *Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ?* publié dans la Revue internationale *La clinique lacanienne*, a bien formulé des questions cruciales sur la thématique transdisciplinaire que nous avons choisi. Dans le sous-titre : *Quelques questions posées par les parentalités d'aujourd'hui* il se demande :

À partir de là, qu'en est-il quand une mère n'est pas dans un rapport de désir avec le père, un homme, que ce soit d'amour ou de haine, mais que son désir est tourné vers une autre femme ? Est-ce cette dernière qui viendra fonctionner comme « père » alors ? Et quid alors des identifications : se feront-elles à la femme de la mère ou bien y aura-t-il toujours un moyen pour ce garçon de « se faire un père » à partir des rencontres qu'il fera dans la vie ? En d'autres termes, le père, support des identifications et racine du Surmoi, est-il un être psychique forcément masculin ou bien sa consistance ne tient-elle que d'être l'Autre de la mère, celui qui règle son désir ?

De même, cette fonction maternelle est-elle spécifique de la mère réelle ou d'une femme, ou bien des hommes peuvent-ils l'assumer totalement ? On entend ainsi souvent des mères des famille monoparentale nous dire « J'ai dû jouer le rôle des deux parents, mais je n'y arrivais pas. » Cet échec est-il lié à une question de pure logique, on ne peut seule jouer le rôle de deux personnes, être soi-même et un autre ? Et il est vrai que le propre de la fonction tierce, et son efficacité est justement de se fonder sur l'Autre du couple mère/enfant. Cet Autre, on voit bien que c'est habituellement le père réel de l'enfant ; mais il peut être aussi des personnes désignées par la mère, des hommes le plus souvent mais aussi, pourquoi pas, des femmes que ce soit la compagne de la mère ou bien d'autres femmes qui font référence pour cette mère... Pour un enfant, le fait d'avoir pour père un autre homme que le père réel, ou bien d'avoir une femme en place de père, ouvre-t-il à un certain manque, à une certaine difficulté dans l'identité et dans le sentiment propre de son

³⁶⁶ BENTATA, H. *Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ? La Clinique Lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 101-109, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0101. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-101.htm.

*genre ? Voilà certaines des questions difficiles que peuvent poser les nouvelles parentalités, concernant les effets qu'elles produisent sur les enfants. Cela génère-t-il de la souffrance psychique, et autrement qu'avant ? De nouvelles économies psychiques sont-elles en passe de venir relayer les névroses, psychoses et perversion d'antan ?*³⁶⁷

Pour répondre à ces complexes questions, il nous explique d'un mode très didactique et synthétique la vision de la psychanalyse sur la structure familiale et sociétale. Les élaborations freudiennes partent de la fonction du Père avec le mythe de la Horde primitive, où le désir de « meurtre du père » est motivé par le désir des frères de posséder les femmes *accaparées* par le père primitif. Dans *Totem et tabou*, Freud considère que cet assassinat initial du père va fonder et organiser la société actuelle, le partage des femmes et la révérence à la Loi. Dans l'échelle de la famille, ce mythe du père mort se réédite, à travers l'élaboration psychique du complexe d'Œdipe. Ce désir meurtrier, qui génère dans l'enfant des craintes de rétorsion de la part du père, des angoisses de castration, l'amène à renoncer à sa mère et à s'identifier à son père. « *Ainsi, d'une certaine manière, le prototype de tout désir serait le désir pour la mère et le prototype de tout acte, voire de toute prise de parole en rapport avec un désir, serait le meurtre du père. Un père est donc une personne qui, par sa place, supporte des vœux de mort et qui, dans sa fonction, vient interdire l'inceste* »³⁶⁸.

Le père devient le porteur de la Loi d'interdiction de l'inceste, c'est-à-dire de l'exogamie et plus généralement de tout ce qui fait loi. Le père représente l'autorité, sa figure est à la fois crainte, haïe et aimée. Il ressort de la fonction du père de régner sur le désir de la mère qu'il capte et supporte. Cette place du père qui fonctionne comme vecteur du désir maternel met en position de séparer l'enfant de sa mère. Il fait la fonction d'un tiers extérieur, en établissant la reconnaissance de l'altérité au couple mère/enfant, et permet ainsi la bonne santé mentale de l'enfant, sa bonne structuration psychique.

La fonction du père est de faire la Loi de la castration symbolique. Après Lacan, le père apparaît comme un signifiant majeur, comme la métaphore du Nom-du-Père. Cette métaphore constitue la clef de voûte de la signifiante et la possibilité pour un Sujet de donner du sens. C'est pourquoi, dans le cas de *forclusion* du Nom-du-Père, il s'ouvre, dans l'inconscient, la possibilité d'une déchirure qui va jusqu'à la psychose, jusqu'au délire. C'est-à-dire, dans ces cas, il y a la *forclusion* du signifiant paternel, et donc de la différence

³⁶⁷ BENTATA, H. Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ?..., p. 104-105.

³⁶⁸ BENTATA, H. Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ?..., p. 103.

sexuelle dans le discours de la mère. Quelque chose du père n'a pas cours, ne correspond pas à un père absent *dans la réalité*. C'est pour ça que les psychanalystes font attention au nom dans la filiation.

Avec Lacan donc, la fonction du père est d'abord symbolique, même si la fonction du père réel est aussi très importante, car c'est lui qui permet l'accès à la castration symbolique dont il en est l'agent. Ce père réel, Lacan le différencie encore du père imaginaire, déclinant ainsi sa triade Réel/Symbolique/Imaginaire aussi au niveau du père. Ce père réel, Lacan le définit comme étant celui qui « baise » la mère, moins trivialement qui vit avec elle. Alors, cette fonction du père réel, n'est-elle pas celle à laquelle la mère intuitivement fait appel quand, par exemple, dans les familles monoparentales où un garçon ne va pas bien, la mère demande à ce qu'il rencontre un thérapeute homme ? Ce thérapeute vient faire reconnaissance de sa place et de sa nécessité.

D'un autre côté, que se dit-il en psychanalyse du côté de la fonction maternelle ? Des mères, je dirai surtout la fonction essentielle dans ce qu'on appelle le holding. Le souci d'une mère pour son enfant, avec les soins qu'elle lui prodigue, vise à lui permettre d'appréhender le monde ; elle anticipe et nomme ses besoins, ses sentiments etc. Au départ, il vit à travers les fonctions qu'elle exerce à sa place ; la mère est un moi auxiliaire. Progressivement, elle lui permet de se séparer d'elle, d'avoir moins recours à elle³⁶⁹.

À partir de deux fragments cliniques de nouvelles parentalités, Bentata aborde ces questions avec le prisme du nouveau « désir d'enfants ». Dans le premier, il relate un cas d'homoparentalité:

*Aladine vient consulter car elle s'inquiète pour sa fille et du comportement du père de l'enfant. Ce qui ne va vraiment pas, dit-elle, ce sont les effets produits sur l'enfant par les moments passés chez son père. En effet, après le week-end, elle pleurniche souvent, se colle à sa mère et ne la quitte pas d'une semelle. Tout cela rend Aladine perplexe et la déprime. Sa fille, quant à elle, semble aller plutôt bien même si elle a un peu de mal à se séparer de sa mère. Pour Aladine, toutes ces difficultés sont le résultat du mauvais comportement du père. Car il n'a jamais pu se comporter comme un père avec son enfant ; il se comporte comme une mère, me dit-elle, comme une deuxième mère. Il n'arrive pas à l'intégrer elle comme mère ; elle a l'impression d'être transparente pour lui, ce qui a pour effet de l'annuler comme mère ; elle se sent complètement annulée dans sa fonction par le père de l'enfant. Aladine se sent flouée, comme prise au piège. Elle avait beaucoup réfléchi avec sa campagne à son **projet homoparental** : elle voulait donner un père à son enfant ; ce copain homosexuel avait accepté d'avoir un enfant avec elle, par insémination. Et voilà qu'elle est exclue, comme mère, par cet homme. C'était important pour elle, qui a eu un père effacé, que le père de sa fille s'investisse, soit présent. Et voilà qu'au lieu de cela, « Il me ruine comme mère quand je lui fais sa place » me dit-elle. Cela la ruine dans sa fonction, la mine ; elle n'arrive parfois plus à s'occuper de sa fille, à occuper sa fonction de mère pour son enfant. « J'ai vraiment besoin qu'il me reconnaisse comme mère » dit-elle. La situation d'Aladine paraît illustrative à plus d'un titre. D'abord, en ce sens que, dans ces nouvelles parentalités, la part de l'individu et son histoire dans les effets et difficultés psychiques éventuelles, continue de jouer un rôle prédominant. Pour Aladine, en effet, toutes les difficultés qu'elle rencontre dans sa difficulté pour prendre sa*

³⁶⁹ BENTATA, H. Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ?..., p. 103-104.

place de mère semblent en effet se récupérer avec ses difficultés déjà d'enfant à trouver sa place à elle et non une place à la place d'un père, d'une mère, d'une maîtresse. En devenant mère, elle se sent soit annulée par l'autre, soit substituée, ce qui est l'exact envers de la place qu'elle a toujours prise, celle de l'autre. Aladine a placé en lieu de l'autre parent, à la fois sa compagne et un père biologique qu'elle souhaite être un vrai père. Mais si cette situation n'est pas si différente des familles recomposées où l'enfant vit avec un autre parent que son père et le voit pour les week-ends, le cadre de l'homoparentalité vient à compliquer les choses. Ce qui diffère, c'est que pour le père de cet enfant, pour ce père qui n'a pas de vie hétérosexuelle, « être père » n'est pas référé à une relation sexuelle avec une femme ; ce qui diffère aussi, c'est que pour Aladine, un père ne peut pas prendre facilement sa place ; c'est le cas pour elle dans son histoire, mais aussi dans le présent, pour avoir un enfant et pour être mère. C'est ce beau mot, qu'elle est transparente. La situation d'Aladine ouvre ainsi sur ce qu'on pourrait appeler, à strictement parler, les transparentalités. Ce terme convient parfaitement pour toutes ces façons de migrer d'une parentalité à l'autre, comme dans les phénomènes transculturels. Mais il vaut aussi pour le passage des parentalités traditionnelles vers les nouvelles parentalités. Ce terme de trans-parentalités permet, de plus, d'évoquer un des enjeux et des risques de ces transparentalités, à savoir une perte de la consistance, de la cohérence de parentalité : le risque de devenir transparent. Ce qui mérite aussi notre attention dans cette histoire, c'est le désir de la maman que son enfant ait un père. Ce désir d'un père, que vise-t-il ? Pas seulement une paternité biologique, puisque la maman attend du père qu'il s'investisse. C'est donc un père réel qui est attendu là, à l'inverse de celui qu'elle a eu, qu'elle qualifie d'effacé. Aladine est donc comme ces femmes que nous avons mentionnées plus haut et qui nous amènent leur enfant en demandant un thérapeute « homme », pressentant qu'un père leur fait défaut. Mais, par ailleurs, ce père que cette mère appelle tant de sa présence, on le voit vaciller dans son discours. C'est la fonction même du père dans la structuration psychique de cette mère qui semble problématique. Et l'on peut repérer ce vacillement du père symbolique pour cette mère dans la structure ternaire de ses propos. Car que nous dit Aladine ? « Je voulais un père pour mon enfant » ; c'est-à-dire que le signifiant père représente la mère pour son enfant. De même, Aladine se sent-elle transparente comme mère pour le père. On retrouve là la structure ternaire du signifiant qui met le père en position de faire exister ou non la mère. « Il m'annule, il me ruine comme mère. » On voit ainsi comment un certain défaut de son père symbolique ne permet pas à cette mère de s'inscrire comme mère pour son enfant, même à en appeler au père réel de l'enfant. Aladine ne peut être mère qu'avec l'appui du Père (un père symbolique), sa reconnaissance. De l'autre côté, sa fille, pour son autonomie symbolique et sa construction psychique, a besoin de cette référence de sa mère à un père qui tienne la route³⁷⁰.

Dans le second cas, Bentata relate un fragment clinique d'une nouvelle parentalité engendrée par la procréation médicalement assistée (PMA) :

Célimène vient me voir car depuis la naissance de son fils, plus exactement depuis qu'il marche, sa vie est un enfer. Elle est dans une perpétuelle crainte qu'il lui arrive quelque chose, qu'il tombe, se fasse mal, attrape une maladie. C'est pourquoi elle a fait place nette autour de lui, et ne peut s'empêcher de crier dès qu'il court ou touche quelque chose. Elle a beau tout nettoyer, tout vérifier, elle reste pourtant dans un effroi constant qu'il lui arrive quelque chose. Célimène a encore d'autres craintes, elle me parle de sa dépression et de ses TOC (troubles obsessionnels compulsifs). Elle compte et recompte tous ses comptes, ferme et referme un nombre incalculable de fois sa porte. C'est épuisant. Mais ce qui l'afflige le plus, c'est que ses angoisses ont détérioré sa relation avec son fils qui, dit-

³⁷⁰ BENTATA, H. Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ?..., p. 105-107.

elle, la fuit car elle crie trop. Célimène a pourtant beaucoup désiré cet enfant. Avec son mari, il a fallu beaucoup batailler pour l'avoir. C'est que le couple était stérile et qu'ils ont eu recours à des FIV. Mais après, tout s'est bien passé, la grossesse, l'accouchement. Le couple était très épris, mais quand ils se sont mariés, Célimène a changé. Elle, qui aimait sortir et les plaisirs de la vie, s'est complètement refermée ; elle voulait un enfant. Le couple, après son mariage, n'avait quasiment plus de vie sexuelle. Le mari de Célimène s'était en effet éloigné d'elle avec les changements provoqués dans leur relation par le mariage. Après deux ans de mariage, un bilan de stérilité fut entrepris. Des anticorps expliquaient la stérilité du couple ; c'est eux qui rendaient les fruits de leur union corporelle, difficiles. Le couple s'engagea alors dans une démarche de procréation médicalement assistée, qui fut vite couronnée de succès. L'enfant de Célimène âgé de 16 mois est un enfant très bien développé. Il aime visiblement courir mais il garde une certaine maladresse qui le fait vite tomber ; il faut pouvoir anticiper ses mouvements, faute de quoi chutes et bosses s'enchaîneront... Pour amorcer un commentaire, je dirais que c'est un garçon qui n'a pas été porté corporellement par son père. Je veux dire qu'il n'est pas fruit de la présence de son père auprès de sa mère, car son père ne fréquente plus sa mère depuis leur mariage. Il n'y a pas de désir sexuel dans la naissance de cet enfant, même si sa venue a été désirée par ses deux parents. C'est un enfant pur, sans tâche ni les maculations de la copulation. Célimène est affecté par cette absence de relations sexuelles ; elle ne se sent pas femme, dit-elle, et puis elle a le sentiment « d'avoir fait seule son enfant ». Au fond, c'est comme si elle était une vierge qui avait eu un enfant, c'est comme l'histoire de Jésus... Ce qui est dur pour elle, ce n'est pas l'absence d'un rapport fécondant, c'est l'absence de tout rapport, de toute présence du père à son corps. Cet enfant sans copulation que permet la PMA, c'est aussi un enfant où les excréments du corps sont réduites au minimum. Pour une obsessionnelle, c'est du propre ! Cet enfant, c'est le propre par excellence, au point que rien ne vient faire tache, pas le moindre mâle, pas le moindre râle... C'est la marque de l'Autre sur son corps qui manque. Pour Célimène, c'est comme si quelque chose n'arrivait pas à s'écrire, à devenir réel dans ses actes, de ce fait. Ai-je bien fermé la porte ? Il lui faut l'écrire sur sa main pour en être assurée. Cette constellation familiale particulière augure-t-elle d'un défaut symbolique dans la conception de cet enfant ? Cette mère est-elle, du fait de son histoire avec son mari et du fait du mode de conception de l'enfant par PMA, en difficulté pour mettre en œuvre le Nom-du-Père ? C'est bien la question que je me suis posée, en fait, en constatant aussi que l'enfant tombe beaucoup et que cela pourrait venir traduire que, pour lui, quelque chose de lui ne tient pas. Quelque chose de lui est en difficulté dans le rapport au tiers. Ainsi, la modernité et la science ouvrent la possibilité de nouvelles parentalités. Célimène, que des anticorps malencontreux – mais cela pourrait-il n'être qu'un pur hasard que d'être allergique à son mari ? – séparent du corps de son mari pour pouvoir procréer naturellement, devient mère par PMA. La voilà donc faisant partie des nouvelles mères amenées à assumer ces « parentalités d'aujourd'hui ». Or, la voilà encombrée de cet enfant, sans cesse en tourment sur sa santé et dans un enfer sans fin³⁷¹.

Bentata conclue ces fragments cliniques des nouvelles parentalités en constatant de nouvelles façons d'être parents. Il dit qu'elles génèrent leur lot de difficultés propres, mais elles ne sont pas spécifiques. Elles tiennent, en fait, de l'histoire et de la personnalité singulière d'un Sujet. « *Faire du père pour que son enfant grandisse bien, c'est la tâche à laquelle s'applique toute mère. Et quand elle y faillit, il faut savoir que bien des enfants prennent le relais de leur mère et font d'eux-mêmes du père, de façon à se sortir de cette*

³⁷¹ BENTATA, H. Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ?..., p. 107-109.

situation impossible. ». Il lui semble que la psychose infantile est une *double* faillite et le signe qu'en dernier recours, le père, par ses manifestations réelles, n'y est pas arrivé non plus à « faire du père ». Il fait un père semblant.

Dans la même revue internationale *La clinique lacanienne*, consacrée au thème *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, le psychanalyste Jean-Pierre Lebrun expose, dans l'article intitulé *L'avenir de la haine*³⁷², une lecture moins optimiste de la violence de l'individu par rapport à l'institution familiale et sociale.

Comme nous l'avons déjà vu au chapitre 6.3, Lebrun soutient la thèse d'une mutation inédite du lien social qui atteint nos sociétés technoscientifiques avancées et dans laquelle nous sommes aujourd'hui tous emportés à titre individuel, bien sûr, mais c'est aussi l'ensemble de nos institutions, y compris la famille, qui s'y avère entraîné. Il parle de la perversion ordinaire du lien social attaché à *une crise inédite de la légitimité* de l'autorité des parents et d'une montée de la violence chez des enfants de plus en plus jeunes.

Il pose la question de l'avenir de la haine ou de la perversion comme emblème montant de la structure familiale et sociale contemporaine, si tout petit d'homme a des tendances hostiles à la civilisation, c'est-à-dire qu'il a des pulsions incestueuses et meurtrières en égard à un « rival ». En affirmant que « la haine est toujours affaire collective », il nous interroge « *si ce travail de la culture, ce travail de contraindre à transformer individuellement et collectivement les tendances meurtrières est toujours suffisamment à l'œuvre aujourd'hui et plus précisément si les structures sociales actuelles se donnent toujours une telle tâche comme programme* »³⁷³.

Il illustre ce phénomène d'un affaiblissement du travail de la culture sur les tendances meurtrières, par un drame de société, celui de ce jeune enfant, meurtrier à 3 ans et demi, qui « *profitant sans doute d'un moment d'absence de tout adulte auprès d'un nourrisson d'une maison d'accueil, s'en est pris au bébé, l'a fait tomber de son landau et l'a frappé et violenté jusqu'à ce que mort s'ensuive* ».

Il a avancé quelques hypothèses pour répondre aux questions qui fusent de toutes parts:

³⁷² LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine. *La clinique lacanienne : Questions cruciales pour la psychanalyse*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 127-143, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0127. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanianne-2007-1-page-127.htm.

³⁷³ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 127.

*[...] un enfant de 3 ans et demi peut-il être un meurtrier ? Comment s'explique cette flambée de violence ? Comment rendre compte d'une telle méconnaissance ? Mais, aussi de manière plus générale, pourquoi cette montée de la violence chez les enfants, des enfants tyrans à ceux qui vont jusqu'à frapper leurs parents ? Et surtout pourquoi se montrent-ils violents de plus en plus tôt ?*³⁷⁴

Pour comprendre ce qui a eu lieu, convient-il d'emblée d'identifier avec le plus de lucidité possible ce dont cette tragédie pourrait être le symptôme, et même cela au risque d'un « politiquement totalement incorrect ». Contrairement à ce qui circule dans les opinions courantes, l'enfant n'est pas une oie blanche pas plus qu'il n'est cet ange qu'on voudrait qu'il soit. L'enfant n'est pas l'égal des parents, et les droits que nous lui reconnaissons aujourd'hui ne rendent pas périmées les contraintes qu'il faut lui imposer. *« Contrairement à ce qui circule, un enfant est spontanément habité par la violence pulsionnelle et il a besoin de son environnement pour l'aider à faire de cette violence autre chose que de la destruction »*³⁷⁵.

Depuis Freud, même si on fait semblant de l'ignorer, nous savons très bien que chez l'enfant :

*[...] une force libidinale est à l'œuvre dès son plus jeune âge et que celle-ci le pousse à fusionner avec la mère en même temps qu'elle le conduit à vouloir faire disparaître quiconque viendrait interrompre cette lune de miel. Sa libido a dès lors besoin des premiers autres qui l'entourent pour se confronter à une force contraire et ainsi lui permettre de trouver une autre issue que le renfermement sur cette dyade ou la destruction de toute altérité. C'est tout simplement la tâche de ce que depuis des siècles, on appelle l'éducation. Celle-ci implique donc, paradoxalement, de faire violence à la violence de l'enfant car cette dernière est à la hauteur de la force libidinale qui l'habite et le petit d'homme a besoin de rencontrer des adultes capables d'empêcher sa violence d'abord, de la lui interdire ensuite, autrement dit de lui transmettre les moyens grâce auxquels ils ont eux-mêmes réglé cette question*³⁷⁶.

Dans cette tragédie, certes nous ne pouvons pas parler d'un homicide délibéré à 3 ans et demi, car à cet âge-là, l'enfant n'a pas suffisamment de représentation inconsciente de la mort. Mais *« si le drame s'est réalisé, c'est parce que le vœu meurtrier à l'égard de l'intrus – fût-il un puîné ou tout simplement un nourrisson – a rencontré la réalité et que rien n'est venu en empêcher l'accomplissement »*³⁷⁷.

³⁷⁴ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 128.

³⁷⁵ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 129.

³⁷⁶ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 129.

³⁷⁷ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 129.

Il nous incite à réfléchir collectivement, si penser que l'enfant est une oie blanche, n'induirait-il pas de ne plus devoir prendre la juste mesure de ses vœux incestueux et meurtriers ? Si cet imaginaire ne nous autoriserait-il pas à nous dispenser de faire violence à sa violence ?

Car voilà, en nos temps de mutation du lien social, l'air ambiant est à l'égalitarisme, à la permutabilité des places, à la symétrie des statuts, à la réciprocité des droits, à la parentalité hors différence de sexes, à la garde alternée... et dans ce contexte où tous les repères d'hier sont suspendus, trouver son orientation est souvent difficile. Aujourd'hui, qui pour soutenir que cela relève encore du travail de parent, d'éducateur, d'enseignant, de contraindre l'enfant, fût-ce même parfois par corps, à intégrer une limite, à faire sienne une seule place, à accepter un cadre ? Et qui pour endosser la haine de l'enfant – sa violence – qui ne pourra pourtant qu'émerger lorsqu'il devra prendre acte de cette entame qui lui vient de l'autre ? Qui pour repérer que ce qui est traumatique n'est pas la limite qui lui est alors imposé mais bien plus le fait qu'en l'invitant à éviter l'interdit plutôt qu'à l'intégrer, on le laisse sans recours, abandonné de qui pourrait lui indiquer le chemin des moyens psychiques qui lui permettraient de consentir à la limite ?

Nous nous laissons aujourd'hui croire que l'enfant n'a pas de travail psychique à accomplir pour intégrer les paramètres qui lui permettrons l'accès à une vie sociale ; ainsi, nous nous épargnons souvent de devoir l'éduquer et nous lui économisons d'avoir à réguler ses pulsions. Moyennant quoi, nous le livrons à lui-même et le laissons devenir la proie de sa propre violence pulsionnelle.

Nous en somme même – comme à propos de notre jeune meurtrier – à ne plus pouvoir penser qu'une violence pourrait survenir autrement que comme le résultat d'une violence à laquelle il aurait déjà assisté ou qui lui aurait été faite. Peut-être, en l'occurrence, est-ce le cas, mais c'est faire fi de ce que permet pourtant la plus simple observation clinique, à savoir que la première violence que l'enfant rencontre n'est autre que celle qui l'habite intimement, celle qui résulte de ce conflit entre ses désirs incestueux et meurtriers et l'interdit qui s'y oppose. Et que dans ce conflit, les chances que ce soient le travail de la culture et l'élaboration psychique qui l'emportent sont directement proportionnelles à l'aide qu'aura pu trouver l'enfant dans sa famille ou dans son premier entourage³⁷⁸.

Même si on peut évoquer l'éventualité d'un drame du social allié à la pauvreté affectivo-sociale de l'entourage, où le travail moindre de symbolisation génère parfois des passages à l'acte et induit plus facilement des comportements psychopathiques, Lebrun se demande où la famille d'aujourd'hui va-t-elle trouver l'appui pour faire ce travail qui faire face à la violence infantile ? Il affirme que l'ensemble du discours social délégitime ceux qui ont la possibilité et le devoir d'aider l'enfant à construire ses premières régulations. Donc il se demande « Où un parent va-t-il trouver sa légitimité d'empêcher et interdire si tout vient lui dire qu'il suffit d'aimer ? », et encore, si le fait de nous être collectivement débarrassés de la nécessité de l'éducation « ne nous permettrait-il pas de nous délester de notre propre violence ? ».

³⁷⁸ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 130-131.

Lebrun remarque que cette crise de légitimité est congruente avec l'avancée de la modernité. Il nous faut donc prendre la mesure de ce qu'elle a révélé que la légitimité d'hier, en l'occurrence la plupart du temps référée au religieux, était jamais qu'un semblant de légitimité, une fiction, et que ce qui est à regarder en face, c'est le vide qui se cachait derrière une telle légitimité. Celle-ci est dès lors à réinventer.

Les parents sont aujourd'hui en difficulté pour interdire à leurs enfants, par crainte d'atteinte à la structure même de ce qui leur donne leur place de parent. Ils sont en difficulté parce que le bien-fondé de la place différente, sur laquelle ils pouvaient jusqu'à maintenant s'appuyer pour assumer leur travail d'éducation, s'est estompé, n'ayant plus de représentation dans le social.

Comme nous l'avons déjà vu à travers les apports psychanalytiques, le fait de parler, pour l'être humain :

[...] suppose d'avoir consenti à une perte de jouissance, autrement dit, d'avoir fait sa place au vide. La mise en place de ce vide génère aussitôt deux places différentes : celle d'où l'un parle et celle d'où l'autre écoute. Écouter en français courant peut aussi être synonyme d'obéir. Et prendre la parole n'est pas sans évoquer le fait de commander. C'est dès lors au travers de la fracture, de la dissymétrie irréductible entre ces deux places que ce vide constitutif continue à s'appréhender au quotidien. Voilà pourquoi, hier, la plus part du temps, prendre la mesure de vide qui habite la parole se faisait par le biais de la rencontre avec celui qui occupait la place du maître. Nous pouvons en conclure que cette perte de jouissance, cette prise en compte du vide, l'enfant y était donc d'abord contraint comme de l'extérieur, via ses premiers autres ; et venait ensuite le moment où il devait intérioriser cette contrainte de la condition humaine, autrement dit la subjectiver.

Or, jusqu'il y a peu, le travail incombant aux parents de faire accepter cette perte à l'enfant allait de soi parce qu'ils pouvaient se soutenir de ce que l'ensemble du social rendait cette nécessité perceptible à chacun. La place différente du chef reconnue par tous, par exemple, signifiait bien qu'était identifiable la légitimité d'une entame à la toute-jouissance d'un chacun. A cet égard, le social organisé sur le modèle religieux, reconnaissait comme allant de soi une place de transcendance et figurait cette nécessaire soustraction de jouissance via la place d'exception, celle de Dieu, du roi, du chef, du père, tous en mesure d'imposer légitimement des interdits à partir du bien-fondé d'une différence de places spontanément reconnue par tous. Mais ce modèle a été progressivement ébranlé, autant par le discours de la science, que par les avancées triomphantes de la démocratie et est aujourd'hui déclaré obsolète avec l'avènement du néolibéralisme. Depuis peu, tout se passe comme si nous nous étions affranchis non seulement de toute transcendance, mais dans le même mouvement de tout transcendantal. Non seulement de toute place d'exception, mais, dans le même mouvement, de toute différence de places³⁷⁹.

Selon Lebrun, ce temps de libération dans lequel nous sommes depuis deux dizaines d'années, est particulièrement déterminant, car cette liberté acquise par chacun

³⁷⁹ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 135-136.

engendre la possibilité d'une grande confusion : être libéré de la façon dont la contrainte était présentifiée hier peut être pris pour être libéré de tout contrainte.

Il rappelle ce que disait Freud à cet égard :

Quand une communauté humaine sent s'agiter en elle une poussée de liberté, cela peut répondre à un mouvement de révolte contre une injustice patente, devenir ainsi favorable à un nouveau progrès culturel et demeure compatible avec lui. Mais cela peut être aussi l'effet de la persistance d'un reste de l'individualisme indompté et former alors la base de tendances hostiles à la civilisation³⁸⁰.

Il rappelle par ailleurs ce qu'indiquait Hannah Arendt à ce sujet :

Si l'on retire l'autorité de la vie politique et publique, cela peut vouloir dire que désormais la responsabilité de la marche du monde est demandée à chacun. Mais cela peut aussi vouloir dire qu'on est en train de désavouer, consciemment ou non, les exigences du monde et son besoin d'ordre ; on est en train de rejeter toute responsabilité pour le monde : celle de donner des ordres, comme celle d'y obéir³⁸¹.

Lebrun affirme que cette libération n'engendre pas l'anomie parce que c'est désormais un autre régime symbolique qui organise le lien social. Pour faire comprendre la structure de cette mutation inédite du lien social, il fait appel aux paradoxes de Russel, dans la théorie mathématique des ensembles. Cette théorie énonce un principe de limitation interne à l'organisation d'un système symbolique. Elle met en évidence une possibilité de choix entre un système consistant et incomplet, ou un système complet et inconsistant. Il faut entendre « consistance » dans le sens mathématique, c'est-à-dire sans contradiction logique interne. Par exemple l'affirmation: « tous les Crétois sont des menteurs ». Si nous prenons en compte que c'est Epiménide qui la prononce et qu'il est lui-même Crétois, il faut en tirer la conclusion, inconsistante de l'énoncé, qu'il est aussi un menteur. Mais si, au contraire, on considère Epiménide comme place d'exception, la formulation devient consistante, sans contradiction logique interne. Autrement dit :

ce que ce type de paradoxes a fait émerger, c'est que nous avons un choix à faire entre deux régimes symboliques, soit un ensemble consistant, mais qui supposait l'incomplétude, puisqu'un de ses éléments devait en être exclu (Epiménide ne peut être un menteur lorsqu'il prononce la formule), soit un ensemble complet mais alors frappé d'inconsistance, autrement dit dans lequel des vérités peuvent se contredire radicalement (Epiménide est un menteur selon la formule, mais il n'est pas un menteur quand il

³⁸⁰ FREUD, S. *Malaise dans la civilisation* (1930). Paris : PUF, 1971, p. 45 *apud* LEBRUN, J.-P. *L'avenir de la haine...*, p. 136.

³⁸¹ ARENDT, H. *La crise de la culture*, Paris : Gallimard, 1972, Coll. Folio, p. 243. *apud* LEBRUN, J.-P. *L'avenir de la haine...*, p. 137.

*l'énoncé). Choix forcé, donc, entre incomplétude et consistance d'une part, ou complétude et inconsistance de l'autre. A partir de ces présupposés logiques, nous pouvons soutenir qu'en nous libérant de la transcendance, tout se passait comme si nous étions passés à un régime symbolique du lien social qui se présente dorénavant comme complet et inconsistant*³⁸².

Cette mutation, selon Lebrun, engendre la possibilité d'une confusion entre, d'un côté, penser être désormais libéré de toute incomplétude, de toute chefferie, et d'un autre côté, avoir seulement remplacé le semblant de la chefferie par le semblant de la complétude ; en ce dernier cas, nous restons contraints à l'incomplétude, du fait de la parole même si ce n'est pas la même incomplétude qu'hier. Mais si nous nous pensons comme être libéré de toute contrainte, de toute incomplétude :

*non seulement de la transcendance mais aussi du transcendantal, il n'est pas difficile de saisir que ceux qui partagent cette illusion vont dans la foulée se croire affranchis de toute différence de place et donc aussi du vide que cette différence laisse entrevoir. Alors qu'en fait, nous restons, bien que différemment, toujours tout autant confrontés au vide et à la haine que ce dernier ne peut qu'engendrer. Autrement dit, participer de cette confusion entraîne spontanément de la délégitimation de la place d'exception qui peut dès lors être déclarée périmée et, dans ce cas de figure, tous ceux qui ont à prescrire la soustraction de jouissance comme donne irréductible de la condition humaine ne savent plus ce qui les autorise à cette tâche. Et ceci atteint aujourd'hui autant les enseignants ou les politiques que les parents. Car, hors cette légitimité, ces derniers ne disposent plus de ce qui leur permettait de soutenir d'être l'adresse de la haine de la génération suivante et se trouvent alors contraints de s'assurer d'abord l'amour de leurs enfants ; ils ne peuvent plus accepter d'être cette butée contre laquelle la vague doit venir régulièrement se confronter pour progressivement s'éteindre. En revanche, ils doivent par exemple recourir à la négociation ou même à la contractualisation pour obtenir la légitimité de la place qui reste pourtant la leur*³⁸³.

Lebrun constate, donc, que l'institution familiale, qui avait en charge la préparation des enfants à prendre leurs places dans la vie sociale, et les moyens d'assurer cette tâche à travers la légitimité de la différence des places générationnelles, est devenue le lieu d'« un amour réciproque et symétrique ». La famille devient une place pour élever des enfants d'un mode spontané, où on devrait les protéger des avatars et des traumatismes engendrés par la vie collective.

Pour la première fois donc, dans l'Histoire, s'est fracturée la solidarité entre le fonctionnement social et celui de la famille qui préparait à y trouver sa place : désormais la famille va protéger de la société. Moyennant quoi, une autre conséquence apparaît : de n'être plus contraint à s'inscrire dans le social par ses premiers autres, l'enfant se trouve spontanément invité à récuser le travail de subjectivation qui l'enjoignait dans le même

³⁸² LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 137-138.

³⁸³ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 138.

*mouvement à renoncer à sa toute-puissance infantile et à se séparer de ses premiers autres*³⁸⁴.

Il dit que la haine ne peut qu'émerger lorsque les premiers autres de l'enfant viennent lui signifier qu'il doit consentir à la perte de la toute-jouissance. Mais, si la haine ne rencontre pas un autre capable de supporter le choc, elle ne peut pas évoluer, ni se transformer, elle est laissée à sa propre trajectoire de destruction. Donc, nous risquons dans la postmodernité de l'abandonner à sa propre jouissance.

Les parents d'aujourd'hui, s'ils ont été emportés dans cette confusion de changements de système symbolique, ne se sentent plus capables d'encaisser le choc, de faire face à la haine et soutenir les interdictions. Moyennant ce flottement,

*la rencontre n'a le plus souvent pas lieu : le parent esquivé la haine de l'enfant ou s'y soustrait en évitant systématiquement le conflit. Auquel cas, ne trouvant plus d'adresse à sa haine, le jeune ne se confronte plus à un autre qui, avant lui, a déjà pu y faire avec elle ; de ce fait, il ne reçoit plus le témoignage de ce que transformer sa haine en autre chose est possible*³⁸⁵.

Cette manque de métabolisation de la haine sera transmise, comme une zone blanche, à d'autres générations. Ce même jeune qui n'aura pas consenti à la perte de jouissance, qui n'aura pas été amené à transformer sa haine, devra faire face à cette zone blanche dans l'avenir, ne trouvant d'autre issue que celle de dénier sa haine.

Lebrun veut remarquer dans son développement que, même si de tout temps l'enfant a toujours été structurellement habité d'un désir meurtrier à l'égard du nourrisson « rival », de nos jours les tendances meurtrières et l'histoire individuelle ne sont pas les seules causes de passage à l'acte. Il peut s'agir des effets de ce que la structure sociale qui, hier, légitimait les parents à faire le travail de contraindre l'enfant à faire sienne cette contrainte, ne rend aujourd'hui ni perceptibles, ni dès lors encore prégnantes ces obligations. Donc les effets de cette crise de légitimité pourraient atteindre la construction subjective. Simplement parce que la légitimité d'antan n'a plus cours et nous ne nous sommes pas encore attelés à en reconstituer une légitimation qui donnerait une plus juste place à la négativité qui nous habite.

³⁸⁴ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 139.

³⁸⁵ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 139.

*De ce fait, tout se passe comme si le « traitement » collectif de la haine n'était plus pris en charge par le discours social. Faute de pouvoir prendre appui sur un discours social qui les valide, ceux qui ont la tâche de prescrire une nécessaire perte de jouissance, ne trouvent plus de bien-fondé à soutenir la place qu'ils doivent pourtant toujours occuper ; il s'agit en ce cas, bien sûr, de leur incapacité propre, mais aussi et surtout de la conséquence de l'abandon dans lequel ils sont laissés par les modalités actuelles du lien social. Ce mécanisme vient ainsi induire un flottement dans le traitement collectif de la jouissance de la haine, et a des effets sur le travail de civilisation : c'est cette entropie qui ouvre la voie – ce qui, à soi seul, est déjà une preuve de ce qui est ici avancé – à ce qu'il faille en appeler à une **reparentalisation**. Celle-ci ne peut se faire avec justesse qu'après avoir identifié d'où venait la déparentalisation et ne peut se satisfaire d'un appel réitéré aux compétences parentales³⁸⁶.*

En critiquant l'usage excessif des statistiques et des avis d'experts pour soutenir un jugement sur ces faits de société, il remarque que la pluralité des manières de penser actuelles a fréquemment comme effet d'entraîner la paralysie de tout *jugement qui pourrait avoir à tirer conséquence*. Or, c'est ce dernier, seul – un jugement qui tire conséquence – qui, au risque de se tromper, véhicule avec lui le *vide* de la logique œdipienne. Autrement dit, seule une capacité de jugement singulière, qui porte le *vide* de la logique constitutive subjective peut entraîner de responsabilité pour un Sujet.

Il soutient que le lien social qui noue les sujets de la postmodernité, ce lien social où chacun peut et même doit se penser autonome, libéré de toute dette à l'égard du transcendantal, et où la perte nécessaire de jouissance, auparavant illimitée, pour fonder le collectif n'est plus de mise, en tout cas n'est plus clairement visible, ce lien social nous laisse croire – même sans délibérément le vouloir – que serait enfin levé l'obstacle qui empêchait l'accès à la satisfaction complète, à la jouissance de l'immédiat.

Il rappelle que ce *vide* irréductible qui habite chacune de nos paroles, l'abîme entre le sujet et les choses, s'en trouvent comme devenus obsolètes.

*Du fait de cette bascule, de cette catastrophe, comme on le dit dans la théorie du même nom, tout ce qui a trait au manque inscrit dans la condition humaine ne trouve plus sa place. En revanche, bien sûr, mais dans le même mouvement du nouveau politiquement correct, l'air ambiant prescrit l'égalitarisme, la symétrie des places, la réciprocité des droits, la parentalité, autrement dit une **parenté affranchie de la différence des sexes**, l'alternance de la garde des enfants en cas de séparation ou divorce des parents, l'égalité des genres, l'équivalence des générations, etc. Pour encore répondre à notre questionneurs, il ne faut pas entendre ici que nous contre-indiquons la garde alternée en soi, mais plutôt que nous sommes opposé à sa prescription généralisée et d'office prévalente, car elle signe et entérine ce changement de norme. De ce fait, c'est aussi bien la possibilité de tenir compte du cas par cas pourtant toujours nécessaire que celle de*

³⁸⁶ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 140.

*pouvoir régler la question autrement que dans la parité et la symétrie, qui se trouvent évacuées*³⁸⁷.

Pour conclure, Lebrun questionne « *de quelle manière traiter collectivement la jouissance de la haine, comment nous imposer de lui trouver un autre destin que sa réalisation ? Comment encore prescrire qu'au jeu du désir, il faut perdre pour pouvoir gagner ?* ». Il dit que dans ce contexte d'une mutation inédite qui nous emporte, il faut repérer ce qu'elle produit. Il faut noter que dans le discours du collectif réglé par le libéralisme débridé et la société dite de marché, il n'y a plus de place pour la dissymétrie, l'incommunicable, le *vide* réel qui nous fait parler. Bien sûr, il reste des discours et des lieux où il y a la place pour les différences et asymétries, où l'on trouve des gens qui assument leurs responsabilités... Mais il termine en affirmant, soutenu par certains faits divers que :

*Il n'empêche qu'aujourd'hui la confusion est grande et que s'il s'agit toujours de nous donner la tâche de transmettre d'une génération à l'autre ce qui fait les traits de la condition humaine, il s'agit aussi de prendre acte de ce que, dans un tel contexte, nous sommes plutôt invités à croire que l'enfant n'a pas de travail psychique à accomplir pour intégrer ce qui lui permettra l'accès à une vie sociale. Ce faisant, nous entérinons la délégitimation qui entraîne nombre de responsables à ne plus assumer d'être l'adresse de la haine de la génération suivante. Moyennant quoi ne sera plus fait le travail qui consiste à transformer individuellement et collectivement les tendances meurtrières aussi loin que faire se peut*³⁸⁸.

Donc, après cette recherche, – sur des sérieux travaux d'anthropologues, sociologues, philosophes et psychanalystes, publiés dans la Revue Internationale *La clinique Lacanienne* sur les thématiques des « parentalités d'aujourd'hui », des « homosexualités » et de l'« adoption » –, nous pouvons constater que les changements de la famille et de la parentalité font partie d'une inédite mutation des liens et des discours sociaux. Nous pouvons également constater que le déclin de la fonction paternelle et de la triangulation œdipienne sont une réalité dans la structure sociale contemporaine, promue par les changements de mœurs, mais aussi par les avancées et les pratiques « illimitées » de la technoscience. Mais encore un affaiblissement du travail de la culture « pour interdire les tendances meurtrières » de l'être humain, et une augmentation de la haine et de la violence infantile et adolescente, comme effet du manque de légitimation sociale à l'autorité des parents. Et enfin, une mise à l'écart du sexuel dans les discours sur les parentalités.

³⁸⁷ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 142.

³⁸⁸ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 143.

L'essentiel dans ce recueil de textes concerne la clinique de ces nouvelles parentalités, l'influence de ces nouvelles familles sur les enfants et leurs difficultés éventuelles. C'est bien la question d'un retour du matriarcat, et de la « dématérialisation » du père dans les sociétés contemporaines. Voici donc la démonstration d'un rapport étroit entre les souffrances psychopathologiques, les histoires familiales, les fonctions des parents (réels, imaginaires et symboliques), et les discours sociaux du libéralisme. La constatation que certains défauts dans la fonction du père, dans la structuration psychique de chacun des parents, peuvent être problématiques dans la transmission des repères transgénérationnels.

La complexité de ces nouvelles façons d'être parents, auquel le temps nous conviera à les reconnaître et à les régler moralement, socialement et juridiquement, mais aussi, la préoccupation de l'avenir du processus culturel d'humanisation, et son rapport à une possible subversion de l'ordre symbolique en vigueur, nous amène à la question spécifique du rapport entre le « désir d'enfant » et l'adoption par des partenaires homosexuels.

7.4 LE DROIT D'ADOPTER UN ENFANT

Une fois constaté grâce à la recherche théorique, et par des cas cliniques, qu'il y a une mutation inédite dans les liens sociaux et familiaux, et que de nouvelles parentalités ont surgies, stimulées à outrance par les progrès de la procréation médicalement assisté (PMA), nous voudrions tordre le cou à certaines idées, et notamment à celle « qu'on a toujours le droit à fabriquer ou à adopter un enfant ».

La constitution de la famille, dans le sens social ou juridique, c'est d'abord et surtout la filiation, voire l'adoption. Nous avons vu qu'il y a un grand questionnement parmi les scientifiques sur « qu'est-ce qu'une famille aujourd'hui ? ». Nous avons vu aussi que certains défauts par rapport à la Loi de castration, c'est-à-dire à la Loi du Nom-du-Père, constituée dans l'histoire personnelle de chacun, ne permettent pas aux mères ou aux pères de s'inscrire comme référence dans l'inconscient de leurs enfants. Donc cette problématique fait partie de la discussion sur l'adoption des enfants par des nouvelles modalités de familles, et plus spécifiquement de l'homoparenté.

L'adoption change la filiation et dépend de trois choses : du désir, de la biologie et de la loi. C'est une institution juridique qui varie d'un pays à l'autre. Elle est une réponse

culturelle à un moment donné, aux besoins d'un enfant, mais aussi aux besoins et aux projets de ceux qui postulent à être parents adoptants. Ceux-ci se font plaisir, non seulement en s'offrant un enfant généralement à cause d'une stérilité, mais surtout en s'offrant une famille. Donc, la question cruciale est de vouloir être parent d'un enfant que l'on n'a pas fabriqué, qui a été fabriqué par d'autres, et qui a une richesse en lui qui ne vient pas des adoptants. Et s'ils n'ont pas de « désir d'enfant », l'adoption sera forcément ratée.

Malheureusement, aujourd'hui, le projet d'adoption semble, en fait, venir après le dit « droit à un enfant » puisque la technoscience permet à tout un chacun de fabriquer ses enfants. Mais les aspects psychologiques, conscients et inconscients, de l'adoption d'un enfant sont complexes et exigent un travail de deuil d'envie d'enfant biologique.

Dans la Revue Internationale *La clinique lacanienne*, consacrée au thème *L'Adoption*, le psychanalyste Nazir Hamad expose, dans l'article intitulé *Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption*³⁸⁹, une lecture à partir de la dynamique de cette rencontre qui englobe autant la famille biologique et la famille substitutive que l'enfant.

Il dit que cette rencontre implique chacun de la manière suivante :

*Le couple stérile demande d'adopter un enfant afin d'accéder au statut de parents et de construire une famille. ...Cependant, l'enfant en quête d'une famille n'abandonne pas toujours sa famille biologique. Il l'a en lui, tellement, qu'aucune autre n'est autorisée à prendre cette place. D'ailleurs, quand on a l'occasion de rencontrer et de travailler avec les enfants adoptifs, il n'est pas rare de les entendre parler de vrais et de faux parents. « La vraie » et « la fausse famille » sont deux expressions fréquemment utilisées par eux pour marquer les limites entre la famille biologique et la famille substitutive*³⁹⁰.

A partir de ces expressions l'auteur se demande s'il y a des repères universels qui permettent à chacun de juger que les gens qui l'entourent sont les membres de la famille ? Et il organise quelques axes de travail pour montrer que cela fonctionne dans les rapports de l'adoption.

Si l'on admettait que le lien du sang est une valeur incontournable dans la construction des liens familiaux, le vrai père et la vraie mère seraient les parents géniteurs. Mais si on admet cette base de départ, pourquoi, dans le cas de l'abandon, les vrais parents n'assurent-ils plus cette fonction reconnue par le corps social et légitimée par cette

³⁸⁹ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption, *La clinique lacanienne: L'adoption*, 2004, vol. 1, n° 7, p. 29-39. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.007.0029. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2004-1-page-29.htm.

³⁹⁰ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 29.

*marque indélébile, la marque du patrimoine génétique ? Et pourquoi encore un couple autre se reconnaît en tant que parents d'un enfant qu'ils n'ont pas mis au monde ?*³⁹¹.

Habituellement, les adoptants demandent un enfant « pas encore élevé » pour en faire leur enfant propre, et le tout-petit est appelé de leurs vœux pour répondre à leurs fantasmes. Ils demandent un tout petit enfant parce qu'ils pensent que les grands ont déjà leurs caractères et leurs échappérons en tant que Sujet. *« L'adoption vue sous cet angle, apparaît comme une opération singulière au cours de laquelle un enfant sans caractère est élevé à l'image de la famille adoptive et authentifié par l'octroi du nom patronymique ».*

Cependant, l'assujettissement de l'enfant au désir d'un adulte n'est pas spécifique aux enfants adoptifs. Selon Freud, l'enfant imaginaire soutient le narcissisme des parents. Tout enfant, adoptif ou biologique, est appelé à réaliser ce que les parents n'ont pu accomplir eux-mêmes, et dans ce sens, il lui incombe de panser les blessures narcissiques que la réalité leur inflige. *« Par contre, ce qu'il y a de spécifique à l'enfant adopté, c'est que la réalité de son histoire lui a déjà infligé cette blessure du fait de son abandon ».*

Les enfants adoptés doivent faire le deuil de leurs origines, de leurs figures d'idéal. Généralement, ils ont du mal à prendre la mesure de l'ampleur du traumatisme causé par la séparation précoce de leurs parents. Mais pour adopter ses nouveaux parents, ils ont d'abord affaire à un abandon réel, celui de l'histoire de leurs naissances. Ainsi, ils ont besoin des nouveaux tuteurs qui sachent respecter la douleur, le deuil, et le conflit entre l'amour et la haine. *« L'adoption réciproque se fait au jour le jour, non sans difficultés. D'ailleurs, il est inimaginable que l'adoption se fasse sans contraintes qui mettent les désirs d'enfant des divers partenaires à de rudes épreuves ».*

Hamad croit qu'il y a des difficultés inévitables liées à l'adoption. Dans la demande d'adoption, les couples affirment qu'ils se sentent également concernés par l'enfant et par son avenir. L'homme et la femme s'effacent derrière l'entité sociologique de couple pour homogénéiser leurs désirs et leurs fantasmes.

Quand la stérilité se révèle insurmontable, et quand toutes les tentatives d'insémination artificielle sont vaines, le couple se met à attendre un enfant pareillement :

« On leur donne un enfant. » La femme n'attend plus cet enfant de son homme et l'homme ne fait pas un enfant à sa femme. « Chéri, fais-moi un enfant ! » n'est plus cette demande

³⁹¹ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 29.

urgente que le corps d'une femme, que le désir d'une femme adresse à l'homme et dont elle souhaite en faire le père de son enfant. Homme et femme ne se font pas cet enfant « un enfant de toi », car en tout cas, l'enfant se fait sans eux. Ils font un enfant avec toi. [...] Ce qui se présente, au cours des divers entretiens psychologiques, comme étant un couple homogène ne résiste pas longtemps à l'épreuve de l'arrivée de l'enfant. Tout à coup, l'enfant réel se démarque de l'enfant fantasmatique et le couple se désolidarise pour laisser émerger la différence des sexes. L'enfant réel démarque l'homme de la femme dans la mesure où il réactualise, met en jeu pour chacun, les fantasmes en rapport avec les scénarios sexuels infantiles. Le couple apprend à son détriment qu'il n'existe pas, malgré tout ce qu'il projette comme fantasme concernant l'identité de vues, ou la puissance de l'amour. Chacun va se trouver régi par son propre fantasme, par sa vérité inconsciente et par le sentiment de dette qu'on éprouve à l'égard de l'autre auquel on n'a pas pu donner un enfant biologique. L'enfant réel va questionner la réalité du désir d'enfant pour chacun et par conséquent, il pousse chacun à se déterminer quant à sa place auprès de l'autre conjoint, et quant à sa fonction auprès de l'enfant. On ne compte plus le nombre de couples qui se défont après l'arrivée de l'enfant qui était pourtant tant attendu³⁹².

L'enfant quant à lui, présente une problématique particulière qui se résume dans ces quelques remarques. Même quand il arrive à l'âge adulte, il fait comme si « l'enfant adopté » n'a pas le droit de grandir ou de s'affranchir de ce qui semble être une marque ou un titre de propriété. Il évoque un avant et un après pour signifier que le destin qui devait être le sien dans le cadre de sa famille biologique n'est plus le même. L'enfant constate un changement radical dans l'ordre de sa vie qui ne cesse de tromper les pistes pour lui. La question qui revient toujours c'est la possibilité d'un retour en arrière afin de retrouver le moment de l'origine. Et encore, s'il y a deux parents de naissance et deux parents d'adoption, comment peut-il s'organiser avec la dette symbolique ?

J'appelle cela la dette symbolique : donner aux parents, à nos parents, des petits enfants qui perpétuent et le nom et le patrimoine génétique. Alors, s'agit-il de la même dette à l'égard des parents adoptifs ? Que peut-on donner en échange de leur amour, de leur bonté, de leur présence quand les autres se signalent par leur défaut ? Comment s'acquitter de cette dette à l'égard de ces parents biologiques ? J'appelle cette dette, la dette imaginaire, une dette qui, par sa persistance, génère tantôt la culpabilité, tantôt la haine envers ceux qui nous aiment.

S'il y en a deux qui occupent la même place avec chacun le mystère de sa présence ou de son absence, la demande de l'un ne fait que rendre brûlant le mystère de l'absence de l'autre. Partant de ce constat, le frame d'Œdipe devient indissociable de son exposition. Un tel postulat nous autorise à poser l'hypothèse d'un réel qui se vit comme historicité et d'une division qui opère pour le sujet entre deux temps posés comme étant pareillement historiques.

Le mystère de l'origine pour l'enfant adoptif semble s'arrêter à la génération perdue. Il est impossible pour eux de remonter les générations pour constituer comme pour tout individu, l'arbre généalogique. La filiation pour eux peut prendre parfois cette tournure particulière qui consiste à chercher des traits de ressemblance dans la tête des gens appartenant à la génération des parents perdus dans l'espoir secret de rencontrer les

³⁹² HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 32.

parents biologiques. En ce cas, le deuil de ces parents tarde à se faire d'autant plus qu'il arrive à « l'enfant adopté » de s'identifier au déchet justement afin de justifier son abandon. [...] Et pourtant ça marche assez souvent. Un enfant né d'un autre couple se reconnaît dans un autre couple et se fait aussi reconnaître comme étant l'enfant qu'ils ont tant attendu. Qu'est-ce qui fait famille quand tel est le cas ? Y a-t-il une fonction qui transcende celle d'un père biologique qui cesse d'être père pour son enfant biologique, et celle d'un père adoptif, qui se reconnaît dans ce même enfant ? Lacan introduit la notion du Nom-du-Père pour nommer justement ce qui nous inscrit au-delà de la nature du lien qui nous rattache à nos parents, dans une lignée. Et c'est justement cette fonction, quand elle marque l'enfant, qui fait famille pour lui auprès de ses tuteurs³⁹³.

Hamad s'interroge donc sur la nature de ce contrat qui lie des êtres entre eux sans se fonder sur des références habituellement évoquées pour définir l'entité familiale classique. Il remarque qu'« *il ne s'agit pas d'une cellule sociale fondée sur le lien du sang ou d'un petit groupe constitué selon les obligations que les lois des alliances secrètent, mais d'un contrat moral que le corps social officialise par l'octroi du patronyme des parents adoptifs* ». Assez souvent, l'adoption des enfants marche bien, et peu importe l'âge de leur arrivée dans la famille adoptive. L'interdit de l'inceste, la Loi du Nom-du-Père, opère dans ces cas, comme il le fait normalement dans une famille biologique.

Il se demande encore s'il convient de parler de contrat lorsque ce choix, dans ce type abstrait de lien familial, est guidé par le « désir inconscient » des sujets concernés ? C'est un contrat guidé par les lois du langage, c'est-à-dire par le grand Autre de la culture, qui ressemble au contrat établi entre analyste et analysant. Dans l'analyse, la demande d'amour de l'analysant emprunte le chemin déjà parcouru de l'analyste parce qu'il lui faut une adresse dans l'ici-et-maintenant pour ouvrir cette adresse au lieu de l'Autre, celui auquel on doit son état d'être parlant.

Ce grand Autre, en Psychanalyse, est le langage. Il nous engage dans la mesure où en s'adressant à lui, au grand Autre comme entité abstraite, il ne fait que nous retourner notre propre message. L'analyste, dans ce lien contractuel aussi neutre que possible, ne nous aborde pas avec son savoir préconçu. Il occupe la place d'un sujet qui a un supposé-savoir sur le savoir inconscient de l'analysant – pour faire que les fils de l'histoire subjective du sujet analysant se mettent à se réactualiser et reconstituer les affects et la trame familiale.

Si l'adulte, dans son approche de la psychanalyse, fait appel au supposé savoir le convoquant à venir suppléer à son manque à être, l'enfant, en revanche, est dans cette relation aux parents. Selon son âge, il est soit dans une relation à l'Autre, ici la mère de la petite enfance, soit dans le transfert familial, ou ce que Freud appelle « la névrose de

³⁹³ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 34.

transfert. » Les parents, qu'ils soient adoptifs ou biologiques, sont là pour recevoir ce transfert, et par conséquence, prendre sur eux l'angoisse qui tend à déstabiliser son monde affectif ou à le bloquer en détournant sa velléité de communication vers un langage autre que celui de la parole, le symptôme par exemple. Pour l'adulte, dans le transfert, le temps, ou des morceaux du passé surgissent pour s'imposer inadéquatement par rapport à la réalité, alors que l'enfant, avec sa famille, inscrit dans une historicité le temps qui se met à se dérouler pour lui grâce à la présence et l'absence de ses parents, et surtout, grâce à leurs signifiants dont la vocation est d'être conquise par lui afin de devenir siens³⁹⁴.

En faisant cette comparaison entre le contrat familial et le contrat entre l'analyste et l'analysant, Hamad continue à s'interroger « De quel contrat s'agit-il ? ». Il remarque que dans l'analyse, le contrat n'a de légitimité que du fait qu'un individu va vers l'analyste parce qu'il suppose un savoir sur son manque à être, son malaise. Il s'agit d'une relation établie sur la confiance et l'amour, dans laquelle l'analysant s'autorise à parler et l'analyste, de son côté, ne cherche jamais à tirer profit de sa faiblesse ou de sa dépendance psychique ou affective.

Dans l'accompagnement analytique de l'enfant en vue de son adoption, ou simplement de son éducation, il ne s'agit que de prendre en compte une demande inconsciente d'amour. Les parents adoptifs veulent un enfant qu'ils aiment d'avance. L'enfant veut des parents, et il y a lieu de croire qu'il les aime déjà. Donc le processus d'adoption se fait au jour à jour et ses effets nous ne les connaissons qu'après coup. Dans cette construction, l'enfant doit être respecté et protégé de toute atteinte, et son histoire lui sera restituée sans jugement de valeur ni justification.

Mais il y a au moins deux différences entre ce qu'il en est de l'analyse et de la famille. Les relations inter ou intra-personnelles de la famille ne sont pas neutres. Elles sont tellement chargées d'affect et de tension narcissique, que les places restent rarement où elles sont supposées être.

Parents et enfants, homme et femme, différence de générations et de sexes, sont des notions qui se révèlent à la fois floues et instables. Cet état de chose tend à déstabiliser la structure familiale et à soumettre ses membres à de dures épreuves. La deuxième différence est celle qui confronte l'enfant au fait qu'il a affaire à des parents désirants et sexuellement actifs et qu'il est, dès le plus jeune âge, confronté à cette réalité qui ne cessera de l'interroger et de déterminer sa structure. Seulement ces deux différences ne sont pas que des éléments normativants dans le processus de névrosisation du sujet humain. Elles pourraient tout aussi bien faire que les divers statuts de l'enfant et des parents se refusent à la superposition et par conséquent, au nouage.

³⁹⁴ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 36.

Si la demande d'adoption se justifie de ce qu'on appelle le désir d'enfant, la place qu'occupe ce désir pourrait déterminer la nature de l'évolution de la structure familiale. Si le désir est désir pour un enfant, tout ceux qui s'orientent à un titre ou un autre vers l'action éducative, thérapeutique ou médicale auprès des enfants, seraient habités par ce désir.

Le désir d'enfant n'est pas le besoin d'enfant. Le désir d'enfant est inhérent au désir que l'on a pour le partenaire de l'autre sexe et dont on souhaite en faire le père ou la mère de l'enfant à venir. Le besoin d'enfant n'est pas conditionné par la place privilégiée que l'autre sexe occupe dans notre désir, il peut être réduit à l'état d'accessoire dans la mesure où sa contribution est incontournable dans la conception d'un enfant. Combien de fois n'a-t-on vu des situations particulières où une femme fait un enfant avec un homme sans donner au géniteur la moindre chance d'accéder au statut du père de son enfant. Le contraire est vrai aussi. Un homme qui ne fait appel à une femme que comme mère porteuse.

Le désir d'enfant est inséparable de ce que je pourrai qualifier de rencontre entre deux désirs.

Désirer un enfant d'une femme, celle qu'un homme aime.

Désirer un enfant d'un homme, celui qu'une femme aime.

La rencontre de ces deux désirs dans la mesure où cela se parle, et où grâce à cette parole, un enfant fait son nid dans. L'enfant gardera la marque de la façon dont le désir des parents lui sera instillé, traces sur lesquelles viendront se greffer ses propres signifiants³⁹⁵.

L'enfant adopté obéit à la même règle de la loi de désir que l'enfant biologique, mais avec en premier lieu la nécessité pour les parents stériles de faire le deuil de la transmission génétique. Si ce travail psychique n'a pas été fait avant l'adoption, c'est l'enfant de la réalité qui aura la tâche de négocier sa place auprès « *des parents qui pourraient se révéler n'être que des parents symboliques peu enclins à accepter l'entame de l'enfant imaginaire. L'enfant adoptif met moins le narcissisme des parents en cause parce qu'il est génétiquement autre* ». Dans ce cas les parents adoptifs se préservent ainsi narcissiquement et demeurent étrangers aux difficultés de l'enfant. « *Parents symboliques et enfant imaginaire se rétractent en quelque sorte pour refuser l'enfant réel* ».

A partir de son expérience clinique, Hamad dit que dans ces cas où les parents adoptifs restent « étrangers » aux manifestations des difficultés de l'enfant, ils sont impliqués sur un deuxième plan significatif d'interprétation.

Quand la chair de ma chair fait défaut dans son effet de refoulement, l'étranger, l'enfant adoptif ou les parents adoptifs pourraient échapper à l'interdit qui frappe l'attrait sexuel pour les membres de l'entourage familial. Ne faut-il pas comprendre la fuite d'Œdipe dans le mythe, comme un effet de la persistance de son désir sexuel pour ses parents ? La clinique avec les enfants adoptifs nous confirme parfois cette hypothèse. Je me contenterai de reproduire la remarque de cet homme de 35 ans, déçu de sa famille adoptive : « Je me

³⁹⁵ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 37.

dis parfois que j'ai eu de la chance d'avoir eu une mère adoptive très laide. Je me demande si j'aurai pu résister à la tentation si elle avait été belle ».

Pour conclure, je dirai que le deuil de la grossesse, de l'enfant narcissique et de l'enfant du père apparaît comme un travail à entreprendre pour que le deuil de son désir d'enfant puisse basculer pour laisser l'enfant réel s'introduire là où l'enfant imaginaire avait tendance à occuper toute la place.

Quoi qu'il en soit, l'enfant doit trouver son chemin et « obliger » ses parents à faire le deuil de leur propre enfant narcissique seul moyen pour lui d'exister et d'être imparfait. « Obliger », signifie que son désir œuvre à ce que les parents l'accueillent sans trop d'investissement narcissique et sans trop de rejet³⁹⁶.

Dans la même revue internationale *La clinique lacanienne*, consacrée au thème *L'Adoption*, le psychanalyste Gérard Pommier expose, dans l'article intitulé *Légitimité de l'adoption*³⁹⁷, les différents aspects de cette légitimité, qui procèdent de la structure même du complexe d'Œdipe, qu'on la considère du point de vue de l'enfant ou de celui des parents.

Il commence par rappeler Françoise Dolto qui se plaisait à dire que nous sommes tous des enfants adoptifs. Probablement parce que les enfants s'inventent toujours des parents différents de ceux qu'ils ont. D'autre part, parce que le fantasme d'adoption participe du désir d'avoir un enfant.

Ensuite, il dit que « *le mythe d'Œdipe propose le paradigme de la légitimité de l'adoption : Œdipe n'est que l'un des représentants de l'illustre lignée de héros dont l'adoption inaugure le destin. On compte parmi eux Moïse...* ». L'abandon et l'adoption font partie de la tragédie grecque comme le paradigme de l'invention de la psychanalyse ressemble à une histoire d'adoption. La Loi majuscule qui gouverne les hommes depuis la nuit des temps s'est fondée sur cette légitime duplicité de la représentation des parents.

Ce n'est pas qu'il existerait déjà une loi ou des lois de la société qui autoriseraient et interdiraient certaines actions (parmi lesquelles l'adoption), mais la loi de l'inconscient les précède toutes. Avant même qu'il existe des lois explicitement prescriptives, une éthique du sujet se fonde pour chacun, selon sa manière de s'y prendre avec son inconscient.

Le fantasme d'avoir été adopté, puis corrélativement le fantasme d'adoption font partie de la structure, non pas comme un accident mais comme la règle, ou même encore plus fortement comme « la loi » de l'inconscient. En effet, le refoulement s'organise autour du fantasme d'avoir voulu tuer le père (ce qui spécifie une certaine instance de la paternité) pour être élevé par un autre père (adoptif si l'on veut). La culpabilité fomentée par cet

³⁹⁶ HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption..., p. 38-39.

³⁹⁷ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption. *La clinique lacanienne : L'adoption*, 2004, vol. 1, n° 7, p. 73-89, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.007.0073. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2004-1-page-73.htm.

acte psychique engendre ensuite le respect des lois, qui procèdent donc de « la loi » de l'inconscient. Elle s'éloigne de toute compréhension ordinaire de la loi : il s'agit de l'acte psychique – en un sens illégal – qui fonde la loi : un tel fantasme de meurtre saisit le sujet, et l'installe dans une telle culpabilité qu'il sait ensuite distinguer entre « le bien et le mal ». La loi de l'inconscient fonde le sens éthique de l'homme (que n'ont pas les animaux).

*Le meurtre et l'inceste fantasmatiques n'en auront pas moins leurs conséquences symptomatiques, mais elles font partie de cette sorte de normalité que constitue la normativisation du sujet à son propre désir. Au résultat de ses fantasmes meurtriers et incestueux, le sujet se « normate » presque tout seul : sa culpabilité lui fabrique de l'interdit, qui vaut comme s'il avait joui. **Nul ne lui interdit quoi que ce soit de l'extérieur !** Jamais un père ne se fatigue à interdire à son fils une relation sexuelle avec sa femme ! Pourquoi interdire ce qui est impossible ? Mais comme l'enfant développe ce fantasme, comme il culpabilise d'avoir de pareilles idées, cette culpabilité engendre l'interdit sans que quiconque ait décrété la moindre prohibition de l'inceste (qui ne figure pas dans les Dix Commandements). La pensée de l'interdit succède au fantasme : le sujet fait comme si la toute-puissance de sa pensée valait comme la réalité. Mais en fait, il ne s'est rien passé, et pour sauver cette toute-puissance de la pensée, le fantasme **inverse** les termes du processus : l'interdit **précède** la jouissance (cette **inversion** qualifie ce fantasme comme **inconscient**). Il en résulte cette extrême bizarrerie de la sexualité humaine, qui fait de **l'interdit la condition de la jouissance**. La « normativisation » du désir consiste à **jouir de l'interdit** de la jouissance. (c'est la loi)³⁹⁸.*

Par rapport à l'aspect de la légitimité de l'adoption du point de vue des **fantasmes de l'enfant**, Pommier affirme que l'enfant double automatiquement l'image de ses parents en deux représentations. Il pense toujours que ses parents ne sont pas vrais et qu'il est adopté. Il a été abandonné suite à quelques cruautés du destin, mais qu'il va les rencontrer un jour.

Ce dédoublement de la figure parentale fait partie de l'aliénation au langage, processus qui humanise chacun. L'usage de la parole enfante l'homme comme sujet humain au-delà de sa filiation génétique, animale, et la dénomination de « langue maternelle » dénote cet engendrement. La langue est celle qui véhicule la demande maternelle et façonne le corps.

Dans ce processus se dédouble d'abord la figure maternelle. La maman est une femme qui, à un moment donné de son histoire, a été prise du désir d'être Mère. La maternité fait que la femme incarne, comme elle peut et suppose, l'identification à la figure de la Mère. Une mère va, par exemple, poser des règles éducatives à son enfant en élevant la voix, un rôle qui la dépasse et lui fait regretter tout de suite d'exercer cette coercition. « Toute se passe comme si elle se conformait à l'image d'une bonne mère, qui s'impose à elle en tant que femme qui se reconnaît plus ou moins bien dans ce rôle. ». Cette difficulté

³⁹⁸ POMMIER, G. *Légitimité de l'adoption...*, p. 74-75.

est parfois si grande que la femme ne pense souvent qu'à une chose, c'est à confier son enfant à quelqu'un de plus digne qu'elle d'être Mère, par exemple sa propre mère ou même une institution ad hoc. Il faut souligner que ce rejet de la Mère par la femme – et non de l'enfant –, prépare une adoption par d'autres.

L'enfant perçoit cet affrontement subjectif de la femme avec une identification maternelle plus grande que lui, qui la dirige et dont il n'est souvent qu'un enjeu secondaire. Ce processus de division va commander la reconnaissance subjective entre la mère et son enfant.

*Leur division commune fonde leur proximité, eux qui sont tous les deux confrontés à l'Autre symbolique : ce « très-haut » domine peut-être la situation, mais il n'est finalement personne. « Personne » est cette personne écrasante qui régent la situation du plus loin de la nuit des temps. A partir d'un éclat de rire, de la fracture d'un sourire, s'accomplit une reconnaissance mutuelle entre deux sujets divisés : il existe une Mère plus grande que la maman, une autre Mère, par rapport à laquelle ce sujet-là, qui sourit à son enfant, n'est qu'une **mère adoptive**. L'enfant adopte sa mère à ce moment, plutôt qu'il n'est adopté par elle. Cette femme ne devient vraiment mère qu'au moment de la reconnaissance de sa division, lorsque son enfant l'adopte, lui pardonne ses excès de Mère, cette incroyable tyrannie qu'elle a osé exercer en le mettant au monde, pour elle³⁹⁹.*

Le complexe paternel se dédouble aussi en engendrant également un fantasme d'adoption. Sa problématique est mieux connue et si souvent sacralisée. Dans le texte Totem et tabou Freud montre deux sortes de père : d'un côté, le père unique qui décrit un père primitif, violent et castrateur, et de l'autre, ses fils qui sont aussi des pères. Nous pouvons distinguer ainsi un père mythique effrayant et un papa ordinaire éducateur, plutôt bon garçon.

*Cette division du complexe paternel est « frappante », si l'on peut dire, puisque l'une des instances du complexe paternel – le père mythique – est cet agent castrateur qui fait violence à l'enfant. L'enfant « est battu » par l'un des pères de son complexe paternel et grâce à ces coups, **il entre dans la jouissance phallique et dans l'humanisation** (le premier père d'Edipe a essayé de le tuer). Cette violence prêtée au père correspond à l'angoisse de castration ressentie par l'enfant, qui craint d'être féminisé et maltraité comme il s' imagine que sa mère l'est. Et s'il craint d'être féminisé, c'est à cause de son amour pour ce même père : ces deux instances de la paternité résultent de l'ambivalence à son égard (elles peuvent jouer entre elles parce que la paternité d'un homme ne représente que l'une de ses identifications au cours de son existence).*

Cette ligne de partage du complexe paternel se trace en même temps que s'affirme la subjectivité, car « le sujet » se situe au moment où il prend le nom de son père en se mettant à sa place, c'est-à-dire en tuant fantasmatiquement, à titre de vengeance de la

³⁹⁹ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 76.

violence subie. Ce nom lui a peut-être été donné, mais il ne se l'approprie pas avant cet instant meurtrier.

Qu'est-ce qu'un père, et à quoi sert-il ? C'est bien la première question, presque métaphysique, qui se pose tout de suite à l'enfant. Il ne comprend pas la fonction de ce personnage qui manifestement en a une auprès de sa mère. Du point de vue des théories sexuelles infantiles, le rapport sexuel n'existe pas, et la reproduction de l'espèce s'assure par enfantement pulsionnel. L'enfant imagine que les enfants naissent oralement ou analement, sur le même modèle que ce qu'il subit : il est lui-même instrumenté par la demande maternelle, étayée par les pulsions. Par conséquent, les pulsions devraient lui permettre d'avoir des enfants à son tour (et d'être ainsi débarrassé de cette aliénation de l'enfance). Jour après jour, il se sent peser sur lui la douleur de la demande maternelle, et il se dit qu'elle doit bien avoir une cause.

Quelle peut être la fonction du père, sinon celle d'agent de la castration maternelle ? Cela lui explique pourquoi sa mère exige tant de lui. Le mythe du père explique la demande pulsionnelle : la demande de la mère est aussi insistante parce qu'elle a été castrée par le père, qui apparaît donc d'abord comme **l'agent de sa castration**. Et l'enfant pourra craindre de subir le même sort. Cette fonction violente du père fut celle du premier père d'Œdipe, qui voulut le tuer (le meurtre est la **représentation** ordinaire de la **castration**). Cette **division entre deux pères** programme à l'avance le « **traumatisme sexuel** » d'un viol, que le père violent est toujours suspecté de vouloir commettre. Tant que le **fantasme d'avoir subi la séduction d'un père reste subjectif**, ce traumatisme commande l'ordinaire de la névrose et de la **normalité**. Cette séquence violente du complexe paternel produit toutes sortes de phobies, grâce auxquelles la haine est refoulée au profit de l'amour : ces représentations paternelles déclenchent un fantasme meurtrier, finalement refoulé. **L'idée d'avoir été adopté** prolonge ce processus et le recouvre⁴⁰⁰.

Le fantasme d'adoption représente en ce sens une forme banale du fantasme de séduction hystérique couramment illustré dans des romans. « *Le fantasme si ordinaire de séduction prolonge la structure qui programme l'adoption* ». Les fantasmes d'abandon apparaissent aussi mixés et au premier plan dans les fantasmes d'adoption. Donc, « *L'adoption est "légitime" dans la mesure où elle participe de la fantasmagorie de tout enfant qui normative son désir à l'occasion de la complexification des figures parentales.* »⁴⁰¹.

On peut aussi considérer la légitimité de l'adoption du point de vue du désir d'avoir un enfant, tel qu'il apparaît à la fin de la phase de latence de la sexualité. La réponse à la question de l'enfance – **à quoi sert un père ?** –, va apparaître dans l'adolescence. L'adolescent saisit soudain la dimension de jouissance, incluse dans ce qu'il imaginait seulement comme violence. Dans ce temps se produit une sorte de retournement : jusque-là, il n'était qu'un enfant, d'une certaine façon adopté. Subitement, se pose la question d'en avoir un ou adopter, question qui apparaît aussi comme solution inversée du passage à l'âge adulte.

⁴⁰⁰ POMMIER, G. *Légitimité de l'adoption...*, p. 77-78.

Le désir d'avoir un enfant suit ce même chemin qui fut tracé par les rêveries d'adoption. Les futurs parents veulent incarner, au niveau de l'idéal, les parents adoptifs de leurs fantasmes. Ils commencent par imaginer qu'ils vont donner à leur enfant ce qui leurs a manqué pendant l'enfance. Les futurs parents vont rêver qu'ils sont comme ceux par lesquels ils auraient voulu être adoptés. Mais cette idéalisation les met en faute par rapport aux parents effectifs. En contractant cette dette, la filiation symbolique s'accomplit par une contrariété. La nouvelle génération reconnaît la précédente sous la forme du dénie. « *Le refus du passé l'identifie et accomplit sinon sa répétition, du moins sa reconnaissance* ».

Le désir d'avoir un enfant prend naissance à partir, d'une part, de la dette que chacun des conjoints a contractée à l'égard de sa propre filiation et, d'autre part, par amour pour ce conjoint. Mais au moment de le mettre en acte, il cherche à réaliser un idéal de parent. En effet, dans le premier mouvement, il faut faire payer aux parents les souffrances de l'enfance. Même lorsque l'enfance paraît sans nuage, elle engendre une aliénation d'autant plus violente qu'elle n'a aucun lieu de se plaindre. L'enfant a servi de gage, de don, de refuge pour des espoirs déçus. Il le sait sans savoir formuler ce grief, sa propre vie. Puis, quand bien même le don des parents aurait-il été fait sans la moindre demande d'une contrepartie, ils n'en seront pas moins responsables d'un traumatisme sexuel subjectif. Il faut donc leur montrer comment doivent se comporter des parents à la hauteur.

*Mais le désir d'enfanter mérite d'être détaillé en fonction du sexe. Au moment du passage à l'exogamie, il existe du côté féminin un vœu de rompre le charme du traumatisme sexuel causé par l'amour du père. Pour que la Belle au bois dormant s'éveille, il ne suffit pas que le prince arrive. Encore faut-il qu'il supplante l'amour de ce père, et comme l'amour ne souffre pas le partage, l'issue exogamique vaut comme un meurtre fantasmatique. Dans la plupart des sociétés, le meurtre du père est symbolisé par le mariage, à l'occasion duquel le Nom-du-Père s'échange contre le nom du mari : il s'agit d'une **condition de la parentalité**. Une **dette** est ainsi contractée à l'égard du père, tué par cet assassin fantasmatique qu'est le mari : le prix de l'acte consiste à avoir un enfant, certes avec ce dernier, mais aussi bien pour payer cette dette à l'égard du père. Du simple fait de cette condition de désir, l'enfant à venir se trouve situé dès avant sa naissance par rapport à une double valence de la paternité. Le complexe paternel est déjà clivé avant sa venue au monde : le père, c'est l'homme avec lequel cette femme va avoir son enfant. Mais cette femme souhaite aussi cette naissance par rapport à son propre père, fantasmatiquement tué. Sa trahison aura été la condition de sa fidélité. Le père mythique, responsable du traumatisme sexuel, laisse sa peau dans cette affaire et [...] une femme sait comment se débarrasser de ce fardeau. Bien loin des clichés fleuris sur la maternité, c'est la violence de la pulsion de mort qui habite une femme lorsqu'elle désire avoir un enfant. Car, de quel père est-elle grosse au moment où le désir se réalise selon des voies qui peuvent l'angoisser à l'extrême ? Et, aussi fort que le désir d'avoir cet enfant, peut venir le désir d'avorter – moins de l'enfant que du père. Mais lequel ? Le **désir** d'un **homme** de devenir père peut être assez fort pour que cette pulsion de mort se cristallise dans le **nom** : le nom du mari à la place du Nom-du-Père est une bonne métaphore d'une telle cristallisation. Ce n'est pas que le désir d'un homme d'être père contrebalancerait une violence latente du*

⁴⁰¹ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 79.

désir féminin : le désir d'être père lui offre une soupape de sûreté commode : on peut tuer le père autant qu'on le veut, il est toujours déjà mort !⁴⁰²

Après avoir théorisé sur la légitimité de l'adoption du point de vue du désir de la femme d'avoir un enfant, Pommier s'interroge donc sur la symétrie dans ce processus de désir, de l'homme, d'être père. Il se demande, en bref, si on pourrait dire que l'homme, de même que la femme, attend un enfant pour sa propre mère avec son épouse ? Toutefois, sauf une névrose, la femme « n'est pas » la mère. Mais cette négation signifie aussi une inversion exogamique des qualités de la femme, vierge et dans la possibilité d'avoir des enfants, qualités que tout névrosé aurait souhaité attribuer à sa mère.

Donc il dit que cette symétrie de l'homme et de la femme par rapport au désir d'enfant manque de pertinence dans les sociétés où le patriarcat reste prévalant. Dans ce système symbolique, plus traditionnel, l'homme déploie son désir d'enfant plus par rapport à son propre père qu'à sa mère.

*Il veut être père à la place de son père, et pour prix de ce vœu meurtrier, l'enfant doit porter le **nom** de son grand-père pour **payer sa dette** à son égard. En effet, le fantasme de tuer le père est causé par l'angoisse d'être féminisé et castré par lui (comme sa mère semble l'avoir été) : il s'agit de refouler l'amour homosexuel du père, contenu latent du désir d'enfant des hommes. N'est-il pas logique que le vœu d'avoir un enfant pour le père résulte d'un **amour** à lui adressé ? Ce n'est pas la rivalité œdipienne qui amène un désir d'enfant, mais le **traumatisme sexuel** qui résulte de **l'amour du père**. La rivalité œdipienne pour la conquête de la mère ne s'instaure qu'à la suite du meurtre fantasmatique, une fois que **l'identification au père** s'est produite (mais comme on ne voit que le résultat classique de la triangulation, on occulte sa genèse traumatique). Donner à l'enfant le nom de son grand-père tente de réparer le fantasme de meurtre⁴⁰³.*

Après avoir détaillé des éléments importants de l'adoption du point de vue des fantasmes de l'enfant, mais aussi du point de vue du désir d'avoir un enfant, des différents côtés de la femme et de l'homme, Pommier dit que ce schéma est à peu près vérifiable pour la majorité des sociétés occidentales. Dans cette structure qui permet cinq positions plus ou moins en concordance de phase, le « désir d'enfant » peut être polarisé par le « désir d'avoir » un enfant « pour la mère » et/ou « du père », du côté de la femme, et de même du côté de l'homme. Chacun dans cette opération se sert de son conjoint pour assumer sa dette avec leurs ascendants. La filiation symbolique du désir d'enfant est toujours sous-jacente au désir d'enfant tel qu'il résulte de l'amour entre les conjoints. L'amour d'un homme et d'une femme débouche sur la procréation, en occultant les déterminations symboliques de la

⁴⁰² POMMIER, G. *Légitimité de l'adoption...*, p. 80-81.

filiation. L'enfant est donc idéalisé comme fruit de l'amour parental. C'est la réalisation de l'idéal qui fait ressortir la dette à l'égard de la lignée symbolique, autrement masquée. Le potentiel de l'amour semble rejeter la famille et tout le passé ancestral, mais c'est juste à partir de ce rejet que la filiation symbolique se transmet.

Il peut exister un accord entre l'homme et la femme sur la place que va venir occuper un enfant dans la famille, mais il arrive aussi que ces désirs ne concordent pas.

De sorte que une fois l'enfant né, il devient une source de discorde. Quoi qu'il en soit. Il existera un dédoublement de chaque position parentale, et le père et la mère vont se situer par rapport à des pères et mères adoptifs, non seulement pour leur enfant, mais par rapport à leurs propres parents. Il existe un dédoublement de principe entre les parents « réels » et ceux du fantasme, et le dédoublement lui-même procède de l'acte du sujet, de la force de ses rêves. C'est dire que sa filiation se situe dans une lignée qui n'a rien à voir avec l'hérédité génétique.

Le risque principal de l'adoption légale est d'opérer une inversion de la place du parent réel et du parent fantasmatique. En ce cas, tout se passe comme si l'enfant adopté l'avait été par ses parents fantasmatiques et comme s'il avait réalisé son vœu d'abandonner ses parents réels. Comment va-t-il faire pour fantasmer les scénographies œdipiennes, puisque le fantasme aura été réalisé par l'adoption ? Cependant la situation ne viendra vraiment explosive que si ces parents adoptifs se prennent eux-mêmes pour les parents idéaux fantasmés. Elle peut même prendre un tour dramatique, si cette idéalisation n'engendre pas de dette dans la filiation symbolique par rapport aux parents des adoptants. « Normalement », des parents veulent dans une certaine mesure avoir des enfants pour leurs propres parents. Il n'est pas certain que ce vœu fonctionne facilement dans l'adoption. L'adoption peut même être prise comme un acte d'hostilité contre les parents de ceux qui adoptent.

On voit le risque de l'adoption effective : les parents vont d'abord vouloir réaliser l'idéal, comme quiconque a le désir d'avoir un enfant. Mais en adoptant, ils ne contractent pas de dette par rapport à leurs propres parents, ou plus exactement la dette se déplace : elle sera moins due aux parents de ceux qui adoptent qu'aux parents effectifs de l'enfant adopté, même s'ils sont inconnus. L'idéalisation risque alors d'exercer ses ravages. C'est un danger seulement, mais il est certain. Quand l'incarnation idéale se maintient, elle est explosive, puisque les identifications du fantasme programment le meurtre et l'inceste⁴⁰⁴.

L'incarnation du fantasme rencontre une limite dans les filiations ordinaires. Les nouveaux parents, même qu'ils veulent faire différemment, reconnaissent leur place et payent la dette symbolique à leurs propres parents. Leurs idéalizations gardent des mesures supportables. Ils font ce qu'ils peuvent et restent des enfants sous leurs déguisements d'adulte. Mais dans les cas d'adoptions, les parents effectifs de l'enfant adopté détournent sans le vouloir la dette à leur profit, et cela même qu'ils sont inconnus.

⁴⁰³ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 81-82.

⁴⁰⁴ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 83-84.

La violence fantasmatique peut toujours se dialectiser. C'est, par exemple, de sa force que procède le goût de la compétition, de l'effort, du travail, etc. En revanche, la violence peut se retourner contre les parents adoptifs s'ils se trouvent à la place des parents fantasmatiques⁴⁰⁵.

Pommier dans la dernière partie de cet article parle des problèmes en suspens en rapport à la légitimité de l'adoption. Il dit que :

D'une part, le désir d'enfant se situe comme solution de la tension engendrée par l'amour hétérosexuel et d'autre part, cette solution exogamique de l'amour met finalement en évidence la filiation symbolique, puisque l'amour procède de l'angoisse de castration, dont les agents se situent dans la généalogie symbolique. En conséquence, la légitimité de l'adoption se situe par rapport à l'angoisse de castration et à la différence des sexes. L'adoption par une personne seule ou par des couples homosexuels pose des problèmes, puisque dans ce cas on ne peut pas parler de légitimité de l'adoption. Si la société veut confier des enfants à des personnes seules ou à des couples homosexuels, il vaudrait mieux définir cet acte comme un parrainage, en faisant en sorte que l'enfant garde son nom, et que l'état civil garde la trace de son histoire effective. Pourquoi ne pas dire à un enfant la vérité sur sa naissance ? Ne pas le faire, c'est soutenir à l'avance les ravages de l'idéalisation⁴⁰⁶.

La réglementation de l'adoption a varié selon les sociétés et les époques, mais les problèmes actuels par rapport à la filiation sont inédits. Et la confusion s'instaure au vu aussi de la marginalisation des structures patriarcales coercitives. Pommier dit que :

*Il s'agit de situer le parrainage en contrepoint d'une légitimité de l'adoption du point de vue de la loi de l'inconscient plutôt que de celui des régulations sociales (et elle devrait être prise en considération dans le débat actuel sur l'homoparentalité). Si le terme d'adoption correspond à une légitimité de l'inconscient, il aura comme conséquence qu'un enfant considérera ceux qui l'ont adopté comme l'ayant fait à bon droit, sans imposture et sans se jouer de sa misère à l'occasion de la leur. De même, ceux qui ont adopté pourront considérer, non pas qu'ils ont pris cet enfant à des parents dans le malheur, mais **qu'ils le lui ont donné** : ce sera donc leur. Cette légitimation de l'adoption a un sens, bien davantage que les prétentions de l'amour. En effet, la capacité d'aimer fait partie aujourd'hui des arguments d'une adoption en un sens élargi. Mais l'amour ne légitime rien, et il peut si facilement servir de prétexte à la tyrannie ! Il n'a qu'une importance relative. Cette remarque vaut d'ailleurs aussi pour les parents de sang : il peut arriver qu'ils ne soient pas légitimes eux non plus, ou qu'ils se délègent exactement dans le même sens. Un jugement peut leur retirer l'autorité parentale en cas de violence manifeste et grave, alors qu'il s'agit beaucoup plus souvent de parents qui se mettent dans une position d'imposture et d'enfants qui ne les adoptent pas⁴⁰⁷.*

Pomier affirme que, les cas favorables selon ce schéma, parce qu'ils engendrent une dialectique fructueuse, sont ceux où converge un double point de vue : le fantasme de

⁴⁰⁵ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 84.

⁴⁰⁶ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 84.

⁴⁰⁷ POMMIER, G. Légitimité de l'adoption..., p. 85.

l'enfant d'avoir été adopté d'une part, et le désir d'enfant, d'autre part. Cette convergence veut dire que les parents effectifs et les parents fantasmatiques ne se télescopent pas et sont en discordance de phase. Il vaut toujours mieux que le rêve croise la réalité sans la réveiller. C'est juste cette discordance qui peut « harmoniser » une relation, où pour les parents, l'enfant reste celui qu'ils habillent de leurs rêves, de même que pour l'enfant, les parents permettent la construction de parents oniriques, tout Autres.

Pommier prévient qu'il faut faire attention si le rêve se prend pour la réalité et vice versa. Il donne l'exemple de cas, lorsque les parents adoptifs se prennent pour les parents du rêve et, où par conséquent, la violence, qui peut se présenter sans problème dans la rêverie, s'est exprimée de manière inappropriée et fantasmatique dans la réalité. Le mythe d'Œdipe montre bien ce jeu de rôle inversé entre rêve et réalité, entre position de ses parents effectifs et de ses parents fantasmatiques. Le drame s'est effectué dans la réalité de sa vie, au lieu de jouer sa partie dans la rêverie. Sa violence non amortie s'est adressée à son père réel et son désir sexuel a été aimanté par sa propre mère.

Rien n'interdit de tuer son père ni de coucher avec sa mère en imagination, et ce croisement entre rêve et réalité définit une harmonieuse discordance de phase, l'harmonie voulant seulement dire que nul ne souffrira concrètement d'un meurtre et d'un inceste de fantaisie. L'affaire devient plus embarrassante lorsque le meurtre et l'inceste vont concerner des personnes « réelles » qui auront fait le faux pas de se mettre à la place du rêve. Dire qu'il s'agit des personnes réelles ne signifie pas qu'il s'agit du réel biologique, mais que des personnages sont incarnés « réellement », au lieu d'être seulement le support de fantasmes. C'est bien ce qui risque de se passer lorsque des parents adoptifs se comportent comme les parents de rêve que chaque enfant fantasme. Cette sorte d'harmonie de rêveurs qui se croisent sans se télescoper ne signifie pas un bonheur parfait. Elle réduit seulement le drame à une dimension théâtrale qui renvoie peut-être chacun à sa solitude, mais en préservant l'existence.

La légitimité de l'adoption résulte d'un mouvement entre quatre termes, le père, la mère, le père fantasmatique (adoptif) et la mère fantasmatique (adoptive). Dans la filiation la « légitimité » vient doubler la cécité de l'amour : lorsqu'un homme épouse une femme, cet acte représente pour elle la sortie de sa famille, la mort de son lien avec son père. En même temps, la femme représente pour son mari non pas sa mère, mais une personne bien différente, dont les qualités sont celles de sa mère telle qu'il aurait voulu qu'elle soit. Le complexe parental situe ces quatre figures dans une filiation qui symbolise l'inexistence de l'Autre, c'est-à-dire la pulsion de mort, et cela grâce au meurtre du père. Tout sujet est travaillé par la pulsion de mort, c'est-à-dire par l'impossibilité d'identifier son corps au phallus de sa mère (ce qu'elle lui demande pulsionnellement). Cette pulsion de mort trouve un bon équivalent avec le meurtre du père, dont le nom symbolise le phallus, au prix d'une dette contractée dans la filiation. De sorte que la pulsion de mort s'amenuise dans l'arbre généalogique, limitée qu'elle est par la pérennité de l'Ancêtre qui trône là-

*haut dans la nuit des temps. L'impossible de l'amour se dialectise en désir d'enfant en fonction de cette dette symbolique*⁴⁰⁸.

Donc, l'adoption se légitime par la symbolisation de la pulsion de mort, processus qui conduit vers la vie. L'avenir de l'enfant est porté par l'amour non pas « pour toujours » mais « pour la vie » contre la mort. Pommier remarque que tout l'amour n'est pas « pour la vie », contre la pulsion de mort. Il y a des amours pour la mort qui peuvent sembler troublant. Un homme et une femme, même au sein de leur amour juré, sentent le travail du néant. La pulsion de mort est toujours là dans l'impossible de l'amour, et leur impose quelque chose de trop grand. Le « désir d'enfant » a symbolisé la lutte de la pulsion de vie contre la pulsion de mort dans ce qui unit et désunit un homme et une femme. Pour conclure, Pommier affirme que :

« L'adoption » précède la naissance, elle représente l'impasse d'un amour dont l'enfant remet la solution à plus tard. La « vie » est ce gain de temps incompréhensible. Cette pulsion de mort se symbolise pour eux dans la filiation. Une femme veut avoir un enfant avec un homme en fonction de la place qu'il occupe par rapport à son propre père et symétriquement. La pulsion de mort engendre le mouvement « pour la vie » lorsqu'elle est inscrite non seulement dans la filiation, mais également dans la différence des sexes. La « légitimité » résulte du meurtre symbolique, qui oblige à sortir de l'inceste chacun des protagonistes d'une filiation : ses protagonistes lui appartiennent, mais ils en sont aussi isolés.

Dans un couple homosexuel et quelle que soit la force de son amour, la question du meurtre symbolique par rapport à la filiation ne se pose pas. On en prendra pour preuve l'une de ses conséquences : lors des débats pour l'instauration du PACS, les associations d'homosexuels n'ont pas réclamé un changement de nom de l'un des protagonistes. Un tel changement de nom fonctionne métaphoriquement comme meurtre symbolique lorsque le Nom-du-Père de la femme est perdu au profit du nom du mari. La différence qui existe entre le mariage et le PACS se trouve à propos de ce qui distingue l'adoption du parrainage. Un homosexuel ne peut avoir un enfant avec un autre homosexuel, non tant pour des raisons d'ordre organique ou physiologique (ce que, après tout, la science pourrait peut-être un jour arranger), mais parce que l'enjeu de l'amour homosexuel ne prévoit pas de traitement de la pulsion de mort grâce à la différence de sexes ni à la filiation. Si un enfant est confié à un couple homosexuel, il ne s'agit donc pas d'une adoption « légitime », indépendamment de la question de l'amour. Certes, tout amour porte en lui une impasse que le désir d'enfant veut franchir. Mais un poids écrasant pèserait sur les épaules d'un enfant si deux homosexuels lui demandaient de régler le problème que pose leur amour, alors qu'il ne peut être symbolisé dans la filiation. Cette dette ne le concerne en rien. Il est vrai qu'il est douloureux de ne pas avoir d'enfant, et les homosexuels portent pour beaucoup ce fardeau. Pourtant, quelle que soit la souffrance d'être privé de descendance, elle résulte d'un choix qui n'a sans doute pas été fait consciemment, mais qu'il est après tout question d'assumer. Les difficultés de l'amour homosexuel ne peuvent se régler comme si elles étaient les mêmes que celles de l'amour hétérosexuel (sauf goût de la provocation, toujours source de jouissance).

⁴⁰⁸ POMMIER, G. *Légitimité de l'adoption...*, p. 86-87.

Pourquoi la société hésite-t-elle actuellement à propos d'une question qui pourrait se régler en distinguant l'adoption du parrainage ? D'importantes mutations se produisent aujourd'hui dans la distribution des noms du père. Actuellement, les pères peuvent de moins en moins se raccrocher aux valeurs du patriarcat pour légitimer leur position. De sorte qu'ils assurent leurs fonctions bien mieux qu'ils ne l'ont jamais fait. Mieux en tout cas que lorsqu'ils préféraient à la compagnie de leurs enfants les bistrots, les courses ou les meetings. Cependant, une incertitude s'installe sur la légitimité de cette paternité. Or, dans le fantasme névrotique, le père est un personnage duplice et ambigu, responsable du traumatisme sexuel. Ce traumatisme résulte d'un fantasme de séduction, qui, dans l'immense majorité des cas, résulte seulement des rêveries du sujet concerné (dans la réalité, il ne s'est rien passé). De sorte que le fantasme se complémente de la façon suivante : d'une part, le père provoque le désir, c'est donc un séducteur ; mais d'autre part, il ne se passe rien : ce père est donc finalement soit impuissant, soit mort, soit homosexuel. Dans la société actuelle, l'homosexuel représente l'une des nouvelles figures de la paternité. Comment comprendre autrement la sorte de terrorisme que font peser sur l'opinion publique et le législateur les demandes des associations homosexuelles ? Alors que le nombre de mariages hétérosexuels décroît de plus en plus dans la société, les homosexuels semblent les derniers défenseurs de la famille et du patriarcat. Déjà nombreux dans les rangs du clergé, les voici maintenant de plain-pied dans la famille⁴⁰⁹.

7.5 L'HOMOPARENTE

Dans la même ligne de raisonnement, le psychanalyste Jean-Pierre Winter a écrit le livre *Homoparenté*, avec l'objectif, non pas de remettre en cause les choix sexuels des personnes, mais d'interroger sur les conséquences éventuelles, pour l'ensemble des hommes, des femmes et des enfants, du projet d'effacer la différence des sexes de la filiation, en légalisant l'« homoparentalité »⁴¹⁰.

Il commence par réfléchir sur le concept contemporain de « parentalité », qui se substitue régulièrement à celui de « parenté » qui porte sur la structure des liens entre les générations. Il se demande pourquoi remplacer un mot par un autre ? Et il affirme que la confrontation entre ces deux termes révèle un déplacement du sens, un décalage entre les formes conventionnelles de la parenté et l'inflexion qu'elles subissent aujourd'hui. « L'introduction du terme de "parentalité" annonce une transformation, sinon une déformation de la notion de parenté ». Elle signifie un déni des enjeux de cette « novlangue » familiale qui semble s'imposer chez certains sociologues et dans les médias, et qui est reprise par les politiques.

La parenté est un système de places centré sur la différence de générations, c'est-à-dire sur la reconnaissance du fait de la procréation : il y a eu relation sexuelle entre deux

⁴⁰⁹ POMMIER, G. *Légitimité de l'adoption...*, p. 87-89.

⁴¹⁰ WINTER, J.-P. *Homoparenté*. Paris : Éditions Albin Michel, 2010.

êtres, l'un masculin, l'autre féminin, il y a eu du désir et un engendrement des corps ; si de cet acte des corps résulte une procréation, ces deux êtres deviendront des parents, c'est-à-dire qu'ils auront le devoir de prendre soin de l'enfant et de l'élever. « Parentalité » prend ses distances par rapport à cette signification première et met l'accent, un accent presque exclusif, sur le rôle éducatif des parents. Alors que le vocable parenté, on le verra, recouvre tout autre chose⁴¹¹.

Les changements de nom cachent un détournement de signification en feignant d'en renforcer la valeur d'usage. Ce détournement peut constituer un véritable oxymore, et nous projeter dans une confusion, lorsque nous tentons penser les bouleversements psychologiques et sociaux induits par les avancées des biosciences.

Le terme « homoparentalité » adopté par les médias occidentaux, a été utilisé pour désigner des réalités nouvelles. Pourtant, les problèmes soulevés par son emploi s'avèrent si nombreux et si complexes que l'on s'étonne de la légèreté avec laquelle il est utilisé, de mode inapproprié, comme un synonyme de « parenté ». Cette facile substitution des mots dans des circonstances qui ne le rendent pas nécessaire entraîne des conséquences politiques, légales et éducatives pour tous, quelle que soit la conduite sexuelle.

Nous verrons que la première de ces conséquences, et non la moindre, consistera logiquement à se départir des termes de « père » et de « mère » au profit d'une notion indifférenciée de « parents », réduit à l'indétermination sexuelle et à la fonction éducationnelle. La fonction parentale est alors dite « intentionnelle », ce qui est beaucoup la réduire, comme c'est déjà le cas dans la nouvelle législation canadienne. Une seconde conséquence, plus subtile mais non moins problématique, consistera à changer la signification même du concept d'état civil. En effet, l'état civil était jusqu'à présent, au moins dans nos démocraties, et comme son nom indique, un état : l'identité juridique d'un sujet ne dépend pas de lui, mais de quelques inscriptions légales – son nom, son prénom, son sexe, ses lieu et date de naissance, sa nationalité et éventuellement les mêmes informations concernant les personnes qui l'ont porté dans la vie, parents biologiques ou personnes tutélaires. Et voilà qu'avec la notion de « parentalité », particulièrement si elle est homo –, la conduite sexuelle des parents deviendra lisible sur la fiche d'état civil. En dépit de l'effacement des noms de « père » et de « mère », il apparaîtra forcément que les parents sont homosexuels ou hétérosexuels. « Parent A » et « parent B » n'empêcheront pas de savoir que Paul est dit être le fils de Pierre et Jacques et non celui de Pierre et Solange. Il est aisé d'effacer, mais il est impossible d'effacer les traces de l'effacement⁴¹².

Winter se demande où est le problème dans le fait qu'un élément de la personnalité, par exemple un comportement homosexuel, se transforme en état de personne ? C'est-à-dire qu'il s'inscrit dans la société au même titre que les coordonnées de l'existence légale. Une fois que l'état de la personne, au niveau légal, se définit par des facteurs d'ordre naturel

⁴¹¹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 12.

⁴¹² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 14.

(sexe, âge, santé...) et des facteurs d'ordre social (nom, prénom, mariage, filiation ...), ce type d'inscription d'un élément de la personnalité, sous couvert de « libéralisme » ou de reconnaissance du « droit à la différence », ouvre la voie à la possibilité d'élever des données personnelles au rang d'état permanent.

Il affirme donc que ce qu'une minorité réussirait à gagner au nom de l'« égalité » se paierait d'une perte de liberté pour tous, une fois que l'idéologie génétique y trouverait aussi son compte avec ses empreintes. De plus, ce mode d'inscription socio légale – à partir d'un élément de la personnalité, d'une conduite, d'un comportement sexuel ... –, aboutirait à clore définitivement tout questionnement étiologique, tant de l'homosexualité que de l'hétérosexualité. Ainsi, « *ce que Freud appelle le “choix d'objet”, précisant qu'il peut varier suivant les circonstances, deviendrait ainsi une donnée permanente* ». L'utilisation de ce type d'inscription d'un élément changeant de la personnalité, pour décrire son état, est préoccupant tant du point de vue politique, au sens de vie de la cité, que du point de vue psychologique, puisqu'il réduit l'identité de chacun à certains de ses actes.

Il s'agit, selon lui, pour un psychanalyste de s'interroger et de réfléchir sur les effets éventuels de sujets de société pour les générations à venir. Il s'agit de penser aux bouleversements qui interviennent sur la scène où se joue la transmission de la vie, tant physique que psychique : la scène des filiations réelles et symboliques. Mais aussi, ne pas se précipiter à promulguer des lois dont on pourrait regretter les effets.

Winter pose des questions sur l'autre aspect du problème :

[...] est-ce l'homophobie qui empêche les couples d'homosexuels de devenir des parents « à part entière » ? N'y aurait-il pas plutôt dans nos sociétés une espèce d'hétérophobie, au sens de la haine de la différence ? On nous dit que nous aurions tort de nous alarmer car la différence de sexes serait ineffaçable. Certes. Mais sa signification et son rôle dans la structuration sociale et psychique seraient effacés si elle était réduite, d'une part, à une donnée de la nature, au mépris de la dimension subjective impliquée dans la vie sexuelle, d'autre part, sur le plan de la singularité, à un « faire semblant » coupé des réalités physiologiques et psychiques⁴¹³.

Il critique les arguments utilisés par les politiques pour justifier « l'homoparentalité ». Ils ne laissent aucune place à la réflexion sur l'usage des statistiques des enfants concernés par la situation, et en quoi ces chiffres devraient justifier que l'on modifie les droits de la filiation pour tous. Personne ne conteste que tous les enfants aient

⁴¹³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 15-16.

les mêmes droits, comme celui d'avoir des parents. Mais l'auteur se demande s'il s'agit bien d'un droit ? Mais aussi, si l'alibi du droit des enfants ne serait pas avancé pour masquer qu'en réalité, il ne s'agit que du « droit » des homosexuels qui demandent à être reconnus comme couple parental ? Il rappelle que la protection des enfants est assurée en France depuis la loi de 1972 qui met fin au privilège de la filiation légitime : tous les enfants, quelles que soient les circonstances de leurs naissances, ont les mêmes droits.

Puisque personne ne peut mesurer les implications du phénomène de l'homoparentalité, sur un long terme, l'auteur soulève plusieurs questions d'importance pour établir des critères plus concrets.

S'agit-il d'une simple extension du droit, ou d'un mode de pensée qui entraîne la mise en question des liens de filiation, donc d'un certain état du symbolique, et va jusqu'au désaveu du type de procréation qui a eu cours jusqu'ici ? Cette déconstruction est-elle annonciatrice d'un nouveau monde ? A-t-on affaire à un simple passage par la négation, ou s'agit-il au contraire de l'établissement d'une continuité nouvelle ayant vocation à transformer le monde ? Si c'est le cas, la logique de cette nouvelle construction est-elle plus constructive que destructive ?⁴¹⁴.

Winter pose la question du désir d'enfant. Il se demande si son surgissement chez des personnes qui ne peuvent pas faire d'enfants est tout autant authentique et énigmatique, que chez un ou une homosexuelle. Il affirme que les uns et les autres sont capables de mettre en œuvre toutes sortes de stratégies plus ou moins complexes « pour avoir des enfants à eux qui ne seraient pas d'eux ». Il est donc important de savoir s'il est souhaitable de donner force de loi à ces stratégies de contournement.

Faut-il légaliser la mise en acte d'un fantasme qui pourrait s'avérer néfaste, même s'il paraît en adéquation avec les bouleversements scientifiques et politiques de notre société ? Entendons-nous : il ne s'agit pas dans cet ouvrage d'essayer d'empêcher les homosexuels d'élever des enfants ! Ils font valoir eux-mêmes qu'ils ne seraient pas plus mauvais que d'autres dans la fonction de parents.

Le principal problème que l'auteur soulève ici est lié à ce que certains d'entre eux réclament, à savoir le titre légal de parents, par l'inscription de l'homoparentalité dans la loi juridique.

La question de l'« homoparenté » ne se confond pas avec la question de l'homosexualité, ni avec celle de sa place dans la société. Ces deux questions ne sont pas en continuité, elles ne sont pas de même nature. Car la demande des « homoparents » déborde sur une

⁴¹⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 17.

*autre question qui, elle, concerne tout monde : celle de la filiation, dans sa dimension à la fois symbolique et biologique, celle des répercussions de toute perturbation de ces liens, particulièrement si elle est volontaire ou légale. Il n'y a évidemment aucune certitude sur ce qui pourrait en résulter dans l'avenir, mais le présent ouvrage est destiné à réfuter l'idée qu'il suffirait d'émettre une proposition de nouveauté pour qu'elle soit considérée à la fois comme progressiste et démocratique*⁴¹⁵.

Il dit que, si, dans le débat actuel, les questions de la filiation continue à se concentrer sur l'homoparentalité, celle-ci pourrait aussi être envisagée comme l'arbre qui cache la forêt.

*Car les problèmes liés à la filiation sont aujourd'hui infiniment plus nombreux : naissance sous X, monoparentalité choisie, fécondations médicalement assistées, grossesses pour autrui (GPA), etc., bouleversent l'ordre générationnel et remettent en cause les interdits fondamentaux. L'« homoparentalité », qui a des effets comparables, n'est donc qu'un problème particulier pris dans un ensemble beaucoup plus vaste. Son audience tient au fait que c'est le seul de ces problèmes qui soit soutenu par un groupe de pression, constitué au nom d'intérêts plus ou moins convergents*⁴¹⁶.

Winter explique que le psychanalyste n'est pas un expert ; il n'est pas là pour produire des normes sociales ni pour contester ses avancées, mais pour les accompagner. Mais il rappelle que Freud avait le souci d'apporter une contribution à la compréhension des phénomènes collectifs. En apportant une manière inédite de lire l'histoire dans le texte *Moïse et le monothéisme*, il met en évidence l'existence de traumatismes collectifs : les mécanismes de défense, qui sont à l'œuvre dans les peuples comme chez les individus, et qui déterminent en partie l'histoire des peuples. Ainsi la psychanalyse montre les limites de la psychologie « individuelle », qui néglige à la fois les retentissements de l'histoire et les réseaux des symboles, des influences et des identifications qui constituent chaque humain. D'où, chez Freud, l'efflorescence des textes consacrés à l'articulation du collectif et du singulier : *L'Avenir d'une illusion*, sur la névrose religieuse ; *Malaise dans la civilisation* qui explique pourquoi nous ne sommes pas protégés durablement de la guerre et des autres maux ; *Totem et tabou* qui porte sur les rapports entre le sacré et la différence des sexes, la filiation, etc. ; *Considérations actuelles sur la guerre et la mort* après la guerre de 1914 ; *Moïse et le monothéisme* qui répond à la montée du nazisme par une réflexion sur les origines de la loi : l'invention du monothéisme et ses limites.

La pointe de ces recherches articulant le collectif et l'individuel se trouve dans Psychologie et analyse du moi, où sont exposés notamment les trois mécanismes différents

⁴¹⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 18.

⁴¹⁶ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 18-19.

de l'identification. Freud y met en évidence qu'on ne peut rien comprendre à la façon dont un sujet s'insère dans le monde, ni comment le monde entre dans un sujet, si l'on ne met pas en jeu le minimum sociologique, l'atome de société qu'est le couple procréant, avec ses liens d'amour, de haine et de devoir. L'anthropologue Claude Lévi-Strauss ajoutera seulement une personne à cet atome social : l'oncle, paternel ou maternel suivant les cas, qui est le représentant de la société en général, de la collectivité. [...] Quand il arriva à Freud de parler de la famille, ce sera pour l'élargir aux complexes d'amour, de haine et de libido qui caractérisent les relations fraternelles et intergénérationnelles. Dans toutes ses occurrences, la famille n'est pour lui, comme pour nous, que la « cellule germinative de la civilisation ». Seul un postulat permet de dépasser le stade de la horde pour aller vers la civilisation : le « présupposé nécessaire de l'amour égal du père pour tous les enfants », qui ne s'impose qu'après son meurtre, permet seul de dépasser le stade de la horde pour aller vers la civilisation.

La division entre individuel et collectif montre aussi ses limites dès qu'on introduit le fait du langage. Le langage est évidemment collectif, même si chacun y prend la parole d'une façon singulière. Quand Lacan dit : « L'inconscient c'est le discours de l'Autre », cet Autre inclut évidemment le collectif, le social et le politique, dès lors que, comme la psychanalyse l'a découvert, l'inconscient est lui aussi pris dans le langage. « Structuré comme un langage », dit-il, ce qui veut dire que le fonctionnement inconscient est de même nature que celui du langage. Comment, si ce n'était pas le cas, la parole, de simples paroles pourraient-elles toucher à la dimension inconsciente ? Or c'est bien ce qui se passe dans une psychanalyse, et qui entraîne de véritables mutations subjectives ; mais c'est déjà ce que chacun peut constater quand de simples paroles ont le pouvoir de faire rire ou pleurer, d'angoisser ou d'apaiser.

Cela étant, la psychanalyse ne se pratique qu'au « un par un ». Il n'y a pas de psychanalyse collective. ; si certains ont des pratiques dites « groupales », c'est quand même un par un que les sujets y sont engagés et entendus. La raison en est qu'il n'y a de pratique analytique que lorsqu'il y a transfert, et le transfert, qui est une « mise en acte de l'inconscient », est mouvement d'une personne vers une autre personne⁴¹⁷.

Donc le savoir de la psychanalyse ne se cantonne pas dans l'individuel, mais ne procède pas non plus par généralisation. Ce savoir ne conduit à aucune vision du monde, c'est un savoir partiel mais solide « composé d'arrachés de réel ». Il n'est jamais englobant comme le savoir de la sociologie ou de la philosophie. La catégorie de l'impossible y joue un rôle important. Mais, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas *tout* savoir ou faire qu'on n'est pas en droit de tirer des conséquences de ce qu'on a appris dans des cures individuelles. Le psychanalyste n'est pas un expert et ne se considère pas comme tel. Mais son savoir particulier l'autorise à prendre part aux débats sociopolitiques et démocratiques qui portent sur des questions qui interfèrent dans la pratique.

Les psychanalystes se sont opposés à la prescription de normes ou de la normalité, mais ils savent aussi, que « quelqu'un qui est élevé en dehors de toute norme vit dans l'angoisse et que cette angoisse se transforme aisément en violence. L'absence de normes est aussi angoissante que leur présence trop prégnante. ». Les psychanalystes savent que les

⁴¹⁷ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 30-32.

normes sont déjà présentes dans la tête des patients, et que l'analyse leur permet de revoir leur rapport à tout ce qui est attendu d'eux, demandes, exigences et normes. Il est impossible de se conformer en tout point à une norme, mais au contraire, vouloir y échapper totalement c'est le nihilisme.

Winter s'interroge sur ce qu'il adviendrait d'enfants conçus, nés et élevés dans un couple « homoparental », *si une loi ad hoc était promulguée*. Il dit que, si une loi autorisant l'« homoparentalité » était promulguée, ce serait la première fois dans l'histoire de la France que serait autorisée une filiation privant a priori un enfant soit d'un père, soit d'une mère.

La question n'est pas seulement de savoir si on va autoriser deux femmes ou deux hommes à avoir ensemble et en toute légalité un enfant qui aura forcément été porté par une tierce personne. La question est de savoir si on peut priver radicalement et volontairement un enfant de filiation paternelle, ou maternelle. Que serait une société qui l'autoriserait ? Quel mouvement y conduit ? Le mouvement n'a pas commencé avec l'« homoparentalité », mais avec l'inscription dans le droit de la « famille monoparentale », c'est-à-dire le droit à l'adoption pour une personne seule.

*Toutefois, avec l'adoption par une personne seule, **on reste dans l'ordre du droit comme fiction**. Ce n'est pas la même chose que la conception par une personne seule, car là on entrerait dans **l'ordre du fait**. Si aucun père ne se déclare, la place du père reste tout de même marquée, même si personne ne vient l'occuper. C'est pourtant sur cette confusion que s'appuient les militants « homoparentaux » qui rappellent qu'une femme seule peut adopter un enfant et qu'on ne lui demande pas si elle est hétérosexuelle ou homosexuelle. L'argument est spécieux, car l'enfant adoptable a eu deux géniteurs en passe de devenir parents, même s'il les a perdus à la naissance. Un seul parent est remplacé, la place de l'autre reste vide dans la réalité mais occupée dans le psychisme de l'adoptant et dans les structures sociales. Cela n'est pas assimilable au fait de superposer un homme à la place d'une femme ou une femme à la place d'un homme. Mais il est vrai que l'on peut s'interroger : comment en est-on arrivé à promouvoir une loi autorisant l'adoption par des personnes seules ? Quelle conception de l'enfant s'est glissée à ce moment-là dans la société française sous couvert de pragmatisme ?⁴¹⁸*

Il remarque qu'une nouvelle norme est en cours d'élaboration. Il nous demande si faire un enfant dans des conditions qu'on sait forcément acrobatiques, en utilisant toutes les ressources de la technologie médicale contemporaine, en tirant à l'extrême sur les ressources du droit et en prenant appui sur la complaisance médiatique, n'est pas produire une nouvelle norme ? Une norme qui ne veut pas s'avouer comme telle, vu que, selon ses initiateurs, elle a pour fondement l'amour et l'éducation.

La psychanalyse n'est pas là pour contester les avancées sociales, mais pour les accompagner et les interpréter. Certes, l'interprétation psychanalytique cause un effet de

résonance dans le discours et dans l'être. Elle soulève nécessairement de la résistance. Dès lors, armé de cette méthode, comment aborder en analyste la question de l'« homoparentalité » ? Voilà l'une des entrées possibles :

La première question que se pose un psychanalyste n'est pas de savoir s'il est judicieux de prendre telle ou telle mesure, par exemple confier des enfants à des couples homosexuels. Il se demande plutôt comment un sujet a pu avoir une idée si évidemment paradoxale : celle de mettre au monde un enfant, alors que son sexe physiologique ou ses choix sexuels le lui interdisent, ou de revendiquer le droit de se dire parent d'un enfant qui a été mis au monde par un autre. Cela, nous l'avons remarqué, revient à destituer l'enfant de sa position de fils, ou fille, d'un père ou d'une mère. C'est la fonction même du psychanalyste de se demander quel fantasme est sous-jacent à tel ou tel comportement, à telle prise de position. Lorsqu'une telle revendication se fait jour, quel fantasme, quelle histoire non sue sont mis en acte ? Et si ce fantasme devient réalisable du fait des avancées scientifiques et médicales, sa réalisation suffit-elle à le transformer en un désir légitime ? Relève-t-elle d'une avancée égalitaire ou d'une régression ? La réalisation d'un fantasme le transforme-t-elle en conduite légale ?⁴¹⁹

L'écoute attentive de certains arguments, évoqués pour l'« homoparentalité », pourrait bien induire la question. Un de ces arguments s'appuie sur le fait que certains enfants vivent déjà dans cette situation où des homosexuels en couple jouent un rôle parental. Ils argumentent que ces enfants doivent avoir les mêmes droits que les autres, d'avoir de « vrais parents ».

Personne ne le conteste, d'autant que, justement, ces enfants ont exactement les mêmes droits que ceux qui sont issus d'une famille monoparentale : un enfant élevé par sa mère qui vit avec une compagne a strictement les mêmes droits qu'un enfant élevé seul par sa mère. Mais, objecte-t-on, qu'en sera-t-il de la continuité des soins ? De la transmission de l'héritage ? Si la mère meurt, sa compagne peut être empêchée de s'occuper des enfants. Légaliser la « parentalité » homosexuelle résoudrait le problème. Or il n'y a là aucune nouveauté. De nombreux beaux-parents sont déjà dans ce cas, et la loi a prévu des solutions : l'adoption simple, l'héritage par voie testamentaire. Les lois existantes permettent à ces enfants d'être préservés et protégés comme n'importe quel autre enfant. Là encore, nous avons affaire à un sophisme, un raisonnement qui se prétend logique mais dont les arguments sont purement rhétoriques.

En revanche, on peut se demander si c'est bien l'enfant qu'il s'agit de protéger, ou plutôt le partenaire du parent légitime qui craint d'être rejeté par l'enfant qui n'est pas légalement le sien. C'est pourquoi il veut établir un lien légal avec l'enfant. La « prévention » protégerait donc le « non-parent », alors qu'il pourrait adopter, plutôt que l'enfant. La même anxiété se trouve dans les familles recomposées, particulièrement lorsque la dissolution menace. Certains beaux-pères ou belles-mères se gardent de trop investir les enfants de leur conjoint, de peur d'être rejetés en cas de séparation et d'en souffrir. Quant aux enfants, ils savent très bien que le beau-père ou la belle-mère peut être transitoire ; souvent, ils évitent de s'attacher à eux, ou rendent l'attachement impossible en se montrant odieux, en mettant en rivalité la mère réelle avec la mère adoptive, etc.

⁴¹⁸ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 39-40.

⁴¹⁹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 45-46.

Tout cela relève de l'anticipation névrotique. Pourquoi en irait-il autrement des couples « homoparentaux » et des enfants qu'ils élèvent ? C'est l'adulte qui cherche à se prémunir par une loi contre une angoisse qu'il éprouverait tout autant s'il était dans une relation hétérosexuelle. Ce sont ces adultes qui, jouant de la sentimentalité du public qui s'apitoie volontiers sur le sort des « pauvres enfants », réclament une loi susceptible de modifier les fondements mêmes de la filiation uniquement pour se protéger d'une angoisse qu'ils se sont imposée.

En France, depuis la réforme de la loi de filiation, c'est-à-dire depuis qu'il n'y a plus de « bâtards », tous les enfants sont juridiquement à l'égalité. Un argument qui invoque l'égalité des couples pour réclamer une redéfinition de la filiation sans lien avec la différence des sexes est inepte. Les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droit ; ce n'est pas le cas des couples ni des communautés. Ce n'est pas une loi qui interdit aux homosexuels de faire des enfants. Le problème est ailleurs⁴²⁰.

Après avoir fait une analyse approfondie des arguments de la plupart des défenseurs de la cause de l'« homoparentalité », qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels, et qui justifient leur demande d'une loi les autorisant à devenir des parents de plein droit, c'est-à-dire non seulement à adopter des enfants, mais même à profiter des avancées de la technologie pour s'en faire « faire », au nom de l'amour, Winter dit que cette affirmation de l'amour apparemment ferme la discussion parce que *l'amour ne se prouve pas, il s'éprouve*. Il y a des gens qui ont l'amour des preuves, on les appelle des paranoïaques. Il est vrai que l'état amoureux favorise une certaine paranoïa et il nous conduit souvent à la recherche inquiétante des preuves d'amour, même si aucune preuve n'est probante. Ce caractère insaisissable tient à ce que l'amour est en grande partie inconscient.

Donc aucun critère sûr ne peut faire la différence entre l'amour véritable et l'allégation d'amour. Cet argument de l'amour (selon Winter) pourrait même s'avérer fallacieux. Il dit qu'on est dans une sorte de faux-semblant, puisque la revendication actuelle est à double sens : d'un côté, elle porte sur les enfants qui indépendamment de leurs choix pourraient être confiés à des homosexuels ; de l'autre, elle est un message à la société visant un but de reconnaissance, à travers toutes les manifestations des signes extérieurs de l'amour. Si demain ils obtenaient gain de cause, rien ne les obligerait plus à aimer « comme il faut ». Pourquoi donc ne tomberaient-ils pas dans le lot commun où il est impossible de manifester l'amour *a priori* ? Il insiste sur le « *a priori* » – la différence entre ce qui relève de l'amour et ce qui ne fait que le mimer. L'amour n'est jamais pur, il est toujours mêlé de haine. Donc, il faudrait apprécier les conséquences de ces discours non seulement sur le plan moral, mais aussi sur le plan sociopolitique, puisque c'est au niveau du droit commun

⁴²⁰ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 47-48.

qu'il s'agit d'introduire du nouveau. Les militants revendiquent une loi juste, parce que l'amour n'est pas suffisant pour fonder un lien social et édifier une communauté stable. Par l'argument de la nouveauté, ils tournent en dérision non seulement la loi juridique, mais aussi, à la fois la loi la plus fondamentale de l'humanité, l'interdit de l'inceste, et le lien social le plus élémentaire, le langage.

Dans le chapitre 2 *L'amour ne suffit pas* Winter parle de l'importance des noms et des places dans la généalogie. Il explique que cette dérision portée sur le langage autorise des pratiques qui sont jugées condamnables, ou du moins « compliquées » pour la plupart des gens lorsque les mots conservent leurs significations. Mais quelles sont les limites pour changer les conventions du sens ou du non-sens des mots, comme par exemple : « père », « mère », « oncle », « tante », « sœur », « frère », « femme », « homme », « cheval », « âne » ?

Or, la filiation généalogique, qui est un des fondements de l'ordre symbolique, implique qu'à chaque génération, il existe un lien fixe entre les places de chacun par rapport à la conception et les termes qui désignent ces places. C'est ce qui s'inscrit dans un arbre généalogique. Les places sont organisées en système, père-mère-enfant, oncle-nièce, etc. Elles sont relatives les unes aux autres. L'interdit de l'inceste peut se formuler ainsi : un père et un frère ne peuvent occuper la même place, de même pour une mère et une sœur. L'interdit des interdits est la confusion des générations, qui est confusion régressive au service d'un fantasme de retour à l'origine. La question de l'inceste se joue précisément à ce niveau de la représentation des places par les mots adéquats, bien plus qu'au niveau de sa réalisation concrète, c'est-à-dire la coucherie.

Ainsi, quand un couple de lesbiennes demande aux allocations familiales, pour l'une d'elles, un congé de paternité, on n'est pas dans le registre de l'inceste, mais dans celui d'une déréluction du langage. Cette femme met à la place qui est la sienne, celle d'une femme, le signifiant « père » qui dans ce cas ne recouvre aucune réalité. Elle détourne le sens du signifiant « père », tel qu'il fonctionne pour chacun d'entre nous. Et, de dérision en dérision, des conséquences le plus souvent encombrantes s'ensuivront.

*Certes, Lacan disait que, dans l'inconscient, père, mère et enfant ne sont que des signifiants. Mais ce n'est pas vrai au niveau conscient, et c'est bien pour cela qu'inconscient et conscient entrent si souvent en conflit. Dire que ce sont des signifiants, c'est dire qu'on peut en faire un usage métaphorique ou métonymique, comme lorsqu'on dit de son chien ou de son chat : « C'est mon bébé ». Mais, même dans ce cas, le signifiant « enfant » ne se substituera pas au signifiant « parent », sinon par jeu. Et, même dans le jeu, la polarité des places sera maintenue : si l'un joue au bébé, l'autre se trouve automatiquement en position de parent, parfois de « tonton ». Mais le jeu s'arrête quand il s'agit d'enfantement. Car si les faits de la procréation se règlent uniquement par le jeu ordinaire du signifiant, qu'est-ce qui peut empêcher la confusion des générations, par exemple la pédophilie, si « enfant » se réduit à un signifiant ? On nage dans la magie des mots, il n'y a plus de corps, seulement du langage. Quand Freud disait : « **L'anatomie, c'est le destin** », il fallait entendre qu'on ne peut pas oublier que les corps sont sexués. A isoler complètement le registre du signifiant de celui du réel, on en arrive à des aberrations. La Fontaine expose semblable folie dans la fable « Mes grenouilles qui*

demandent un roi » : elles sont tellement dans l'urgence d'avoir un roi qu'un bout de bois peut en faire office, et faire régner la terreur⁴²¹.

Nous ne savons pas comment le corps et le langage s'articulent, mais ce n'est pas parce que leur lien reste énigmatique, qu'ils ne doivent pas être articulés. Dans un temps où on peut se servir des paillettes du marché du sperme congelé pour faire un enfant Winter questionne si, « Le père ainsi réduit à une opération physiologique disparaîtra du registre du langage ? » et « Comment ne pas se poser des questions, surtout si la société en venait à légitimer ce processus ? ».

L'amour et l'éducation sont indispensables à l'enfant, mais ils sont loin d'être des critères suffisants pour légitimer la parenté.

L'enjeu du nom de parent n'est pas de prédire si un enfant sera normal, s'il ira bien, ou mal, s'il risque d'être psychotique. Ce n'est même pas de savoir s'il risque de souffrir, ou de ne pas pouvoir souffrir. Un parent n'est pas nécessairement un « bon » parent, conforme à l'idéal du moment, et la parenté ne vient pas en récompense d'une bonne conduite. Sa réalité est d'une autre nature. Ce qui fonde la parenté est que l'enfant se développe de façon à pouvoir lui-même, plus tard, transmettre la vie. Quand il m'est arrivé de dire, en forçant le trait, que les enfants élevés hors du système de la parenté risquaient plus souvent que les autres d'aller mal ou de devenir psychotiques, ce n'était pas à cause du risque de folie – qui peut le prédire ? –, mais parce que la psychose, c'est l'arrêt de la transmission de la vie, par refus de choses vécues comme incompréhensibles. Jugée impossible, la filiation n'est plus transmise. Façon de dire que ce ne sont pas des héros qui en naîtront mais des « dieux ».

Il est bien sûr souhaitable et indispensable que l'enfant reçoive de l'amour et de l'éducation. Mais cela ne suffit pas à la construction du psychisme. Les perturbations, des plus graves à la névrose banale – du « malheur banal », comme dit Freud, qu'on doit apprendre à admettre comme un aléa de la condition humaine –, à la très grande misère hystérique, aux perversions graves, et aux psychoses, ne sont pas nécessairement le résultat d'un défaut d'amour ou d'une éducation bâclée. Certes, la négligence et les mauvais traitements ont des effets négatifs. Mais quand on a l'expérience de la pathologie mentale, on sait qu'un enfant négligé par ses parents ne tombe pas nécessairement malade, et qu'inversement des enfants entourés de soins peuvent développer des symptomatologies graves.

Indice important de ce décalage : les psychanalystes les mieux avertis considèrent avec Françoise Dolto qu'il faut au moins « trois générations pour faire un psychotique ». Les impasses qui se transformeront en symptômes se transmettent sur trois générations, parfois plus. Un autre indice tiré de l'expérience quotidienne va dans le même sens : des personnes qui ne sont pour rien ni dans le don d'amour ni dans le don éducationnel peuvent contribuer grandement aux désordres psychiques des générations à venir. Pour que se construise un sujet viable, l'amour et l'éducation doivent être accompagnés d'autre chose⁴²².

⁴²¹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 57-58.

⁴²² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 64-66.

La psychanalyse ne propose pas de « bonne » pédagogie. Selon Freud, dans ses *Trois essais sur la théorie sexuelle*, la « période de latence », coïncide avec l'âge de l'école, donc avec le moment maximal de l'éducation où s'édifient des forces psychiques qui se dresseront plus tard comme des obstacles sur la voie de la pulsion sexuelle et qui, telles des digues, resserreront son cours (le dégoût, la pudeur, les aspirations idéales esthétiques et morales). Devant l'enfant de la civilisation, on éprouve le sentiment que cette édification est l'œuvre de l'éducation. Mais l'éducation peut jouer aussi un rôle nuisible, en empêchant la rencontre entre l'évolution du corps (et du psychisme) avec la civilisation.

L'important dans l'éducation est de ne pas empêcher le « *Kultur Arbeit* », le travail de la civilisation qui se produit chez l'enfant. L'éducation devrait se borner à nommer les choses au moment où elles ont lieu, et à insister pour faire passer ces états du corps au registre des choses dont on peut parler.

Par rapport à un tel processus, les principes éducatifs paraissent artificiels. A eux seuls, ils ne sont guère susceptibles que d'empêcher ce développement naturel dont parle Freud.

Ce point est très important concernant l'« homoparentalité ». S'abstenir de contrarier ce qui est déjà fixé héréditairement et organiquement, tel serait le rôle d'une éducation « freudienne ». Par exemple, le bon éducateur est celui qui saura valoriser l'acte par lequel l'enfant abandonne ses couches, simplement en nommant son acte et sans le féliciter outre mesure, ce qui transformerait son accès à la propreté en un cadeau adressé au père ou à la mère.

On remarque aussi que Freud laisse beaucoup de place à l'hérédité : hérédité psychique, sociale, organique, ce qui ne laisse pas de surprendre et demande quelques explications [...] Souvenons-nous seulement que l'éducation consiste d'abord, dans un premier temps, à ne pas détourner, c'est-à-dire à ne pas séduire, que ce soit à des fins religieuses, idéologiques ou autres⁴²³.

La psychanalyse n'est pas constructiviste et s'oppose à la croyance, que le genre, – différent du sexe – est une pure construction sociale comme prétendent certaines militantes homosexuelles. Elles invoquent souvent les thèses féministes et tentent de les appliquer lorsqu'elles ont des enfants à élever. Elles croient pouvoir se passer des hommes grâce aux progrès de la technoscience. Dans les pays Nordiques ou en Californie, ces femmes disent qu'on pourrait changer le cours des choses, si l'on éduquait les petits garçons, dès leurs plus jeune âge, à se montrer tendres et non pas agressifs envers les petites filles, si on leur enseignait les valeurs féminines, et si dans le même temps on apprenait aux petites filles des valeurs masculines, les moins agressives. Ces héroïnes de la pédagogie en assimilant les

⁴²³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 68-69.

constructions sociales à des pures conventions, en déduisent que l'attitude à l'égard du sexe peut être reformatée par l'éducation.

La formule lacanienne « homme, femme, enfant, ce sont des signifiants » n'implique aucunement ce registre, car les signifiants n'obéissent pas à notre volonté consciente. Le signifiant ne va jamais jusqu'au sens objectif du signifié. Le signifiant se fait entendre dans l'équivoque, dans la polysémie des mots, et il se décèle à travers sa répétition. Il se transmet pourtant, inconsciemment à l'insu du sujet de génération en génération. Freud la nomme « transmission de surmoi à surmoi ».

Des exemples courants peuvent illustrer ce type de transmission, qui se produit d'habitude sur trois générations. Ainsi n'est-il pas rare de voir des parents, élevés dans une religion qu'ils ont prise en grippe, décider d'élever leurs enfants dans l'athéisme ; mais voilà que, de façon apparemment incompréhensible, ces enfants ou les enfants de leurs enfants font un retour au religieux, souvent dans sa version la plus intégriste : le surmoi des parents a transmis la religion qui les avait marqués mais dont, consciemment, ils ne voulaient plus entendre parler tout en ne cessant pas d'en parler, pour s'en plaindre par exemple.

La transmission de ce qui s'est ainsi inscrit en nous peut sauter une génération, parce que chacun de nous est capable de se plier à la volonté de ses parents, quel que soit le prix à payer. Dans l'exemple précédent, qui concerne la construction de la virilité et de la féminité, le petit garçon qui a été castré de sa virilité pour des raisons idéologiques, égalitaires, prétendument démocratiques, se montrera peut-être un homme très doux, ou bien il se révoltera maladroitement ; de toute façon, il risque fort de transmettre à ses enfants, sans le savoir, des idéaux machistes et violents qui n'ont pas pu être transformés par le travail de culture parce que sa soumission à l'éducation les avait refoulés. Et si ce n'est pas directement à ses enfants, ce sera à ses petits-enfants. A la troisième génération, le volontarisme pédagogique est mis en échec par la transmission de surmoi à surmoi⁴²⁴.

Dans le chapitre 3 *Homophobie ou hétérophobie*, Winter parle des conséquences de cette prétendue réforme sur l'ensemble du système de la filiation. L'instauration de la loi de l'« homoparentalité », accentuerait, d'une part, le mouvement général de dé-symbolisation de masse, et d'autre part, les effets globaux sur l'ensemble du système de la filiation. Cela finira par affecter l'ensemble des rapports de nomination et de filiation pour tous, donnant lieu à ce que Legendre appelle à juste titre une « régression sociale ». En d'autres termes, moins les choses sont structurées sur le plan des engendremens, plus la question de l'origine se fait pressante parce que l'enjeu est celui de l'« abolition de la mort ». C'est ce qui arrive quand la loi juridique de l'État bafoue la loi naturelle. Celle-là « ne garantit plus

⁴²⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 71-72.

*que les noms de la filiation ne désignent qu'une place et une seule qui tient compte des corps »*⁴²⁵.

Ce n'est pas la biologie qui commande la vie familiale et sociale. Pour Lévi-Strauss la parenté est assimilable à un langage. Elle se définit comme un système de symboles de parenté de la réalité, organisé selon une combinaison stricte. Les différentes figures possibles dans cette combinaison restent sans rapport avec les liens naturels de la filiation ou de la consanguinité. Mais selon Lacan, ce système symbolique de la parenté Lévi-Straussienne, à la fois souple et rigoureux, présente une faille : il n'est pas « troué », il n'est jamais relativisé par le réel. Les places laissées vides du fait de l'histoire ou de la biologie viendront toujours à être occupées par quelqu'un. Donc, par l'absence de la catégorie du vide (ce vide qui nous fait parler et que la psychanalyse appelle le réel) dans le système, on en arrive à une espèce de nominalisme, ou de constructivisme, ou de volontarisme, qui ne s'accorde pas avec la clinique.

Nous découvrons dans la clinique que tout n'est pas symbolique et que le réel ne cesse pas de l'entamer en faisant apparaître la dissymétrie, l'incommunicable, la perte, le non-sens. Le névrosé s'invente toujours un « mythe individuel » inassimilable à toute mythologie. Il idéalise un roman familial, mais il ne pourra jamais y croire totalement. « *Le sujet se projette dans une famille imaginaire, rêvée, mais édifiée comme les rêves à partir des traces laissées en lui par certaines expériences ancestrales. Le roman familial n'est jamais purement imaginaire, il est une toile tendue entre ces signifiants* »⁴²⁶. Une manière métaphorique de désigner l'insaisissable de l'origine.

Dans le chapitre 3 *Homophobie ou hétérophobie*, Winter explique également l'importance de faire une place au signifiant de l'impossible. Il dit que la parenté est le résultat d'une opération de pensée, qui est autre chose que les fantasmagories imaginaires, même si l'imagination y joue un rôle. Winter souligne que :

C'est la pensée qui fait le pont entre le donné naturel incompréhensible et l'ordonnement socioculturel : le père est le résultat d'une telle cogitation. Le second point à souligner est que la certitude qui en résulte, « Untel est mon père », n'est pas du même ordre que l'évidence au sens où l'on parle aujourd'hui d'une « evidence-based medicine », c'est-à-dire prétendument appuyée sur des faits (en réalité, ces « faits » sont des statistiques). La certitude, je ne dirais pas qu'elle ne peut pas être mise en doute, mais elle reste toujours questionnable, alors que ce qui est présenté comme un fait reste

⁴²⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 98-99.

⁴²⁶ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 102.

incontestable. Le père n'est jamais réduit à un fait. Il est le produit d'un processus de déduction qui se combine avec les règles de parenté dans une société donnée. Ensuite vient le processus d'appropriation subjective qui conduit à dire : « Cet homme est mon père. » On sait bien que ce dernier processus est évolutif : l'idée que chacun se fait de son père ne cesse d'évoluer au cours de sa vie mais il se construit à partir de l'existence de celui qui a fait d'une femme une mère.

Une fois que le père est produit comme objet mental, il se répercutera sur la parenté biologique, mais en creusant un écart. « Mon père », « mon papa », « l'homme de ma mère », ce sont des personnages différents et totalement irréductibles au géniteur. Il n'y aura jamais de coïncidence. Le père des origines est au-delà de tout ce qui peut se penser, il en est le reste. Mais sans ce retour réflexif rétroactif sur les divers aspects du père, ce reste n'apparaîtra jamais. Et il en va de même des autres termes de la parenté, la mère, les frères, les sœurs, les oncles... Or les conceptions de la parenté comme fictions conventionnelles ou comme mythologies de référence ne laissent pas de place à ce retour réflexif. Elles fonctionnent à la conformité ou à la contestation, sans apporter de point de repère. C'est à ce prix que la fiction d'une adéquation entre le régime de la parenté et le registre de l'imagination, du roman, du mythe, voire du délire, peut être maintenue.

Pour conceptualiser les occurrences du père dans la clinique, Lacan introduit une distinction entre le père symbolique, le père imaginaire et le père réel. Le père symbolique, père mort de la horde mythique, donne la Loi et permet le désir ; le père imaginaire est tantôt le personnage tout-puissant infiniment redouté, tantôt le père idéal qu'on voudrait avoir, tantôt le personnage décevant « qui nous a si mal foutus », comme dit Lacan. Quant au père réel, c'est le plus difficile à définir : est-ce cet homme chargé de famille qui rentre à la maison et qui en repart ? Est-ce le Dieu créateur du fond des âges, ou se réduit-il au spermatozoïde décisif ?⁴²⁷.

Le système symbolique de la parenté, proposé par Lévi-Strauss, peut être analysé de manière plus ouverte à partir des différentes figures du père. L'entrelacement entre père symbolique et père imaginaire, proposé par Lacan, avec son point de fuite, ouvre la perspective à l'infini d'un père réel. Il rouvre la véritable dimension du mythe, qui est de faire place au signifiant de l'impossible. Les mythes, en plus de leur jeu symbolique d'oppositions, incluent une anomalie, un événement étrange ou anormal, un hasard qui est justement ce à partir de quoi l'histoire commence.

Les conceptions plastiques actuelles de la parenté (parentalité, homoparentalité, etc.) ignorent la nécessité de faire une place à ce signifiant de l'impossible dans l'ordre symbolique. Or, comme l'a signalé Lacan, ce qui ne trouve pas sa place dans le symbolique fait retour dans le réel, et sous une forme déchainée. S'il n'y a plus de place dans l'ordre symbolique de la parenté pour le signifiant de l'impossible, cet impossible à dire qu'est la différence des sexes, l'impossible va se retrouver dans le réel. Par exemple, deux personnes de même sexe seront réellement censées avoir fait un enfant. Le réel devient alors un roman. Tel est le prix d'un système qui se veut total, entendez : totalitaire, sans trou. Rien n'est impossible dans un tel système, parce que le fantasme est rendu équivalent au réel rationnel. Le système devient une pure fiction, ne faisant référence qu'à

⁴²⁷ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 106-108.

*lui-même, et la réalité émigre ailleurs, les vraies choses se passent ailleurs. La découverte des systèmes de la parenté et des mythes par Lévi-Strauss a pu être utilisée dans ce sens*⁴²⁸.

Les professionnels de la démocratie ne voient pas malice dans l'argumentation des militants de la cause « homoparentale ». Les homosexuels se disent victimes d'une discrimination, leur communauté se voyant refuser un droit reconnu aux autres. Pourtant, il n'est interdit à personne de faire des enfants et on n'interroge pas les gens qui veulent en faire sur leur orientation sexuelle. Ce n'est pas la loi juridique qui empêche les homosexuels de faire des enfants. Donc une confusion est entretenue par rapport à la question des enfants élevés par un couple homosexuel. Il y a des enfants procréés initialement dans un cadre hétérosexuel, et d'autres procréés avec l'assistance d'un tiers anonyme, ou rendu anonyme, mais « commandés » par des homosexuels.

Winter affirme que ces deux problèmes sont complètement différents.

La différence principale réside dans le recours au tiers en vue de l'advenue de l'enfant. Certaines préférences dans l'exercice de la jouissance sexuelle sont compatibles avec la procréation, d'autres non : cela est un fait, ce n'est pas une affaire de législation. Le même raisonnement vaudrait pour des personnes qui, en matière de sexualité, pratiquent exclusivement la sodomie ou la fellation. Comprendrait-on que les hétérosexuels qui ont le goût exclusif pour ces pratiques se regroupent en associations pour exiger une loi les autorisant à faire des enfants selon leurs théories sexuelles infantiles ? ou selon les pratiques sexuelles qui étaient les leurs du temps où ils se posaient la question : « D'où viennent les enfants ? » ?

Nous sommes ainsi renvoyés à une question politique intéressante, celle d'une communauté fondée sur la seule particularité de sa jouissance sexuelle. Comment le caractère particulièrement ségrégatif d'une telle communauté ne saute-t-il pas immédiatement aux yeux des démocrates ?

Dans L'Envers de la psychanalyse, au moment où il s'interroge sur l'inévitable montée du racisme dans nos sociétés, Lacan fait allusion à ces personnes qui font de leur appartenance de groupe un point d'« illumination ». Il cite à ce propos une « ravissante » qui lui disait : « Moi, je suis de pure race prolétarienne ! » Ainsi certaines n'hésitent-ils plus aujourd'hui à laisser entendre qu'ils seraient de « pure condition homosexuelle »⁴²⁹.

Ce type de discours crée une nouvelle « communauté », c'est-à-dire un nouveau dedans et un nouveau dehors qui deviendront ennemis à la moindre contestation. Cette affirmation produit comme son pôle opposé imaginaire l'idée folle d'une « communauté hétérosexuelle », qui ne pourrait que vouloir du mal à la première, surtout si celle-ci se considère comme minoritaire. Il faut se rappeler que la psychanalyse a joué un rôle important dans la fin des ostracismes à cause de l'orientation sexuelle. Depuis Freud, la

⁴²⁸ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 109.

⁴²⁹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 111-112.

sexualité est envisagée en général comme un processus complexe et fragile, menant à un « choix d'objet ». Ce choix étant lui-même déterminé en partie par l'histoire du sujet et en partie par sa constitution initiale. Mais la psychanalyse a montré aussi que les persécuteurs les plus actifs des homosexuels cherchaient surtout à se défendre de leur propre homosexualité latente :

[...] c'est leur propre fantasme qu'ils excluaient du jeu avec violence. Enfin, la petite différence qu'ils montent ainsi en épingle masque une autre différence, bien plus problématique parce qu'elle est réelle et que nul n'en vient à bout : la différence des sexes.

Aujourd'hui, la situation paraît s'inverser. Les anciennes victimes de la persécution revendiquent une différence qui reste pour eux une souffrance, ou qui le resterait si la communauté homosexuelle ne les en isolait, leur permettant de la dénier. Ce besoin de protection et d'identification est compréhensible, mais sa traduction en termes identitaires soulève bien des questions. Il n'y a pas plus de communauté identitaire des homosexuels qu'il n'y a de communauté des jeunes, ou des vieux, ou demain des clonés. En termes de communauté « autre », la quasi-disparition du prolétariat a laissé une place vide. Il serait à mon avis judicieux de la laisser vide, afin de se protéger de ce que Lacan repère comme des communautés d'illuminés⁴³⁰.

En revenant à la question de l'« homoparenté », Winter insiste sur le caractère suspect de l'enthousiasme médiatique à l'égard de cette cause. L'utilisation, en public, des chiffres et des statistiques les plus douteux sur le nombre d'enfants concernés est souvent erronée, même par ceux qui désapprouvent en privé cette revendication. Il trouve significatif aussi, de ce cirque médiatique et communautariste, la propension à présenter ces revendications comme « progressistes ». Il dénonce aussi une stigmatisation de toute expression de perplexité comme « réactionnaire », voire « homophobe ». Il nous demande s'il faudra attendre trente ans pour que l'on puisse, dans ce domaine, rappeler certaines réalités ?

Va-t-on consentir au sacrifice de deux ou trois génération d'enfants pour découvrir les effets réels des questions que l'on n'aura pas voulu se poser ? Freud avait prédit l'échec du communisme soviétique, parce que c'était une utopie qui refusait de prendre en considération la destructivité humaine. Le déni de la pulsion de mort nous a valu des millions de morts. Aujourd'hui, c'est l'importance de la différence des sexes dans la filiation et la transmission qui est déniée. A mon avis, c'est la question la plus brûlante à laquelle nous sommes confrontés dans cette course à ce que Legendre appelle le « triomphe de l'expérimentation humaine »⁴³¹.

⁴³⁰ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 112-113.

⁴³¹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 114.

Winter soutient, quelles que soient les manœuvres d'intimidation à la pensée, que le ressort de la question n'est pas l'homophobie, mais l'hétérophobie. Il affirme qu'il y a un fort retournement, parce que ceux qui ne supportent pas le réel de la différence (ce que veut dire « hétérophobie ») des sexes accusent les autres d'homophobes. Ils considèrent que la différence des sexes n'est qu'une construction culturelle, ainsi que toute espèce d'hétérogénie. Ainsi, il se demande si la revendication d'un droit à l'« homoparentalité » ne serait pas un type de défense psychique, un des nombreux subterfuges que chacun invente pour s'échapper de l'« angoisse de la castration » ? Il rappelle que l'angoisse de la castration est une affaire personnelle. Chacun doit y trouver sa propre réponse, et la société n'a pas à se faire complice par une loi juridique qui la méconnaîtrait.

Dans le chapitre 4 *La différence des sexes*, Winter se questionne si « l'indifférenciation sexuelle est un progrès de la démocratie ? ». Pour répondre à cette question, il ouvre une réflexion sur les phrases de Lacan : « *L'Autre ne peut être que l'autre sexe ?* » ou « *L'Autre doit bien avoir quelque rapport avec ce qui apparaît comme l'autre sexe* ».

Dans ces affirmations, il ne s'agit pas d'un autre sexuel, qui éveillerait le désir. Le « grand Autre » (écrit par Lacan avec un « A » majuscule) n'est pas seulement une personne. C'est essentiellement « un lieu ». Ce lieu (noyau de notre être) plus intime, et en même temps plus extérieur à nous-même, où se cache le « trésor des signifiants » du désir, c'est le lieu du langage, c'est-à-dire le lieu de tout ce qui peut et ne peut pas se dire. Par exemple : Je parle et je pense dans l'Autre. Des personnes (désigné par le « a » minuscule), régulièrement viennent à incarner ce lieu. Mais, comme nous pouvons le voir, il y a un écart dans ce rapport du sujet à l'autre. « La situation de désir ou de tension sexuelle naît lorsque ce petit autre qui provisoirement incarne l'Autre se trouve receler les signifiants de désir. ». Quelque chose dans un autre, du fait de sa situation ou de sa composition, évoque les objets sur lesquels les pulsions sexuelles se sont concentrées. Le désir, par fois l'amour, se porte sur le corps de celui qui provisoirement incarne le grand Autre. Parfois le rapprochement ne s'opère qu'à travers des paroles ou des écrits.

Winter nous parle d'un « Autre sexué », parce que la « différence des sexes » s'est inscrite, une fois pour toutes, comme un mystère à la fois passionnant et effrayant. Il nous dit qu'il ne s'agit pas de la répartition des rôles sociaux, ni des réflexions philosophiques de diverses tendances, naturalistes, machistes, féministes, égalitaires, etc.

*Pour le fonctionnement psychique de base, la différence des sexes est la différence que l'enfant, fille ou garçon, perçoit sur le corps de sa mère, secondairement entre le corps de son père et celui de sa mère. C'est d'abord la différence entre un corps d'adulte et un corps d'enfant. Pour lui, cette différence évoque immédiatement l'énigme du désir qui l'a mis au monde par la réunion de deux personnes de sexe différent. La différence de sexes, pour l'enfant, c'est le rapport qu'il entretient avec ce qu'il a vu, entendu, imaginé, et qui l'a profondément troublé. Il en constate plus tard le caractère réel. Mais dès le début, tout cela est tout de même pris dans un **discours symbolique** : l'homme, la femme, le monsieur, la dame, le papa, la maman... La différence de sexes, c'est ce à quoi l'enfant a affaire quand il est confronté à ce qui se passe dans le lit de ses parents⁴³².*

Il affirme que c'est dans la chambre des parents que surgit la différence des sexes, pas à l'école, ni à la télévision. Elle se compose d'un assemblage improbable de corps, de discours et de mystère, comme un point de fuite de l'Autre vers le corps. Mais, il ajoute que le maillage de la parenté où s'imbriquent les phénomènes corporels (corps d'homme, corps de femme, désir, engendrement, naissance et mort) dans un cadre symbolique a tombé. Lorsque la scène de la conception est renvoyée aux laboratoires médicaux, il y a un effacement imaginaire de la différence des sexes. Claude Lévi-Strauss considère ce phénomène sans précédent. Selon lui, il ne peut pas exister une société où les rôles masculins et féminins seraient indifférenciés.

Winter dit que, maintenant, l'indifférenciation sexuelle est présentée comme le « *nec plus ultra* » du progrès démocratique, et, même pour certains, la voie d'accès à la jouissance. Et il affirme également que sous couvert de défendre les droits des minorités sexuelles, des couples stériles, des futurs clones, etc... les médias voient de l'homophobie partout.

Mais ces accusations d'homophobie ne dissimuleraient-elles pas, une véritable horreur de la différence ? L'extension indéfinie de ce fameux « droit de la différence » pourrait bien résulter du déni de la différence la plus universelle et la plus lourde de conséquence : la différence des sexes, sous-tendant le déni de la différence entre la vie et la mort. Surtout lorsqu'on accole à ces différences l'exigence d'un droit, alors que les différences sont de fait. Pour prendre leur revanche sur des lois iniques abolies depuis longtemps, ceux qui en auraient été victimes en d'autres temps voudraient maintenant que leurs singularités dictent les lois.

On nous dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que la différence des sexes est de toute façon insubmersible. C'est vouloir ignorer l'existence de la perversion, qui se définit précisément par le désaveu de cette différence. Une telle argumentation montre surtout que ses partisans sont tellement pris dans la manière perverse de penser les faits du sexe qu'ils ne voient plus où est le problème. Précisons que leur désaveu n'est pas une

⁴³² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 134.

*méconnaissance de la différence mais un discours qui la reconnaît dans le mouvement même de la désavouer : un déni*⁴³³.

Winter rappelle les constats cliniques du sentiment d'effondrement dont les femmes sont saisies, même des années après un avortement, indépendamment de toute conviction religieuse. Il ajoute qu'on est loin d'avoir commencé à évaluer les effets des avortements sur les hommes, à plus forte raison, lorsqu'ils sont pratiqués sans qu'on leur demande leur avis. Plus encore, lorsque, dans le même temps, on leur reproche leur indifférence et leur irresponsabilité. Avec cet exemple, il explique que tout ce qui concerne la vie du corps ne relève pas du seul naturalisme, mais pose une question sur le lien entre le réel du corps et le réel du symbolique.

Cette question est pertinente quand un couple gay ou lesbien s'engage sur la voie de se faire un enfant. Un tel propos pose des véritables questions liées à l'« homoparentalité », à la gestation pour autrui (mère porteuse) ou à la « monoparentalité » volontaire.

*Le tiers, donneur anonyme ou pas, mère porteuse, ou ami(e) généreux (se), qui sera évacué de la filiation, comment imaginer que son existence et son acte puissent ne pas s'inscrire durablement, que ce soit dans les corps de ceux qui ont voulu qu'un enfant leur soit donné de cette façon ou dans le corps de l'enfant qui en est le produit ? Que se passe-t-il dans le désir et le psychisme de ceux qui obtiennent un enfant dans ces conditions ? C'est d'eux que nous attendrions des réponses, autres qu'idéologiques ou rationalistes*⁴³⁴.

Il rapproche de cette question, l'importance de ce que la psychanalyse appelle l'« objet d'un désir ». En posant ces questions « Le désir d'enfant inlassablement invoqué est-il un désir, et son objet est-il vraiment un enfant ? Un enfant peut-il être l'objet d'un désir au sens psychanalytique du terme ? ». Winter explique qu'un objet ne devient désirable que tant qu'il est entré dans l'ordre du langage, c'est-à-dire dans le registre de l'absence de la chose. L'objet a dès lors une fonction symbolique. Ça veut dire qu'au moment même où le sujet va retrouver son objet, il le perd parce qu'il est déjà dans le langage :

Le rapport à l'objet, ce n'est pas retrouver un objet qu'on a perdu, mais perdre un objet en le faisant changer de registre. C'est pourquoi l'amour se chante : la nostalgie du réel conduit le sujet à poser un acte symbolique. C'est pourquoi l'objet importe moins par sa

⁴³³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 135-136.

⁴³⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 145.

*forme, sa taille, etc., que par sa place dans le psychisme, c'est-à-dire par les signifiants auxquels il est associé*⁴³⁵.

L'objet est désiré parce que le sujet le retrouve comme un écho, il le voit comme quelque chose qui peut venir le combler. Mais le sujet oublie toujours qu'il perdra la capacité de désirer si cet objet ne lui manquait pas. Le rapport du désir à son objet, peut nous donner quelques leçons, si l'on veut poser l'enfant comme objet de désir entre deux êtres qui seraient de même sexe. C'est l'ambiguïté de l'objet, dans le sens où il y a une perte et une récupération, mais perte réelle de l'objet et récupération de cette perte au niveau symbolique seulement. C'est-à-dire qu'il y a un décalage qui vient limiter l'idée d'une complétude de l'être. L'envie haineuse que l'enfant en éprouve quand il voit son petit frère au sein de sa mère, ne signifie pas tant son désir du sein, ce qui serait une jalousie normale. Ce qui le décompose, c'est l'image de complétude qui le renvoie à sa propre incomplétude, à l'incomplétude de son être.

Ce que nous constatons en psychanalyse, c'est que l'objet-père, l'objet-mère, l'objet-enfant ne tiennent que grâce à leur position ambiguë entre réel et symbolique. Sans quoi l'incomplétude de l'être se trouve annulée et la dimension de l'équivoque, une fois encore, est chassée. Si la demande d'« homoparentalité » venait à être satisfaite, c'en serait fini de cette ambiguïté de l'objet. On n'aurait plus affaire à l'objet réel, mais seulement à sa récupération symbolique. L'objet-enfant serait à ranger soit du côté du réel, soit du côté de ce que les « homoparents » et leurs défenseurs honnissent : le signifiant en tant qu'articulation du corps et du langage.

Sans qu'on s'en aperçoive, cette abolition de la dimension de l'équivoque entre l'objet réel et l'objet symbolique se retrouve à l'œuvre dans l'idée d'incarnation du verbe. Car à partir du moment où le verbe se fait chair, l'équivoque du signifiant s'abolit, puisqu'on ne peut choisir qu'une dimension du sens, celle de l'incarnation : plus d'équivoque, plus de métaphore ! Si le statut de l'enfant est soit juridique, soit biologique, l'entre-deux qui favorise sa liberté créatrice disparaît.

*Jusqu'ici, la différence des sexes des parents assurait pour l'enfant la dimension de l'équivoque et la nécessité de métaphoriser la vie. Car l'incomplétude pour un homme n'est pas la même que l'incomplétude pour une femme. Pris entre deux types différents d'incomplétude, à devenir l'auteur de son propre rapport au manque. Il créera quelque chose de complètement inédit et qu'on ne peut pas prévoir, mais à condition que soit ménagée une place pour cet inédit*⁴³⁶.

Quand l'enfant est considéré objet de désir, on ne lui donne plus d'autre possibilité que d'incarner cet objet, de façon positive ou négative. Pour les enfants de parents possessifs, **l'accès à la métaphore risque de lui rester fermé**. C'est pourtant à cela que l'enfant devra s'affronter quand lui-même voudra des enfants.

⁴³⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 146-147.

⁴³⁶ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 148-149.

*Il existe deux façons d'incarner le verbe : une façon hystérique, en prenant inconsciemment et de façon ponctuelle un mot pour une chose, le symptôme hystérique venant à la place du mot manquant ; une manière psychotique, qui consiste à prendre les mots et les choses pour équivalents. Pour le psychotique, le verre d'eau dans lequel il se noie n'est plus une métaphore, c'est une angoisse de mort. Ce que je crains donc dans cette affaire, c'est la **démétaphorisation de l'être** par un bout de la chaîne exclusivement signifiante. D'un côté, le tenants de la « parentalité » intentionnelle, déniaient à la conception physique toute importance psychique ; de l'autre, ceux qui se replient sur une parenté strictement biologique, la parenté par le sang, c'est-à-dire la filiation prouvée par les tests ADN⁴³⁷.*

Face à ce risque de changements des rapports de l'être aux règles du langage, l'auteur développe avec minutie le concept du symbolique. Il situe, à partir de Lacan, la mort non à l'issue mais au cœur même du processus de la vie symbolique. Par conséquent, on devient parlant en tuant symboliquement ce dont on parle. « *La mort est à la fois réelle et symbolique. En tant que l'homme est mortel, le symbolique est la présence de la mort pour lui pendant qu'il est vivant. L'automatisme de répétition n'est plus seulement répétition aveugle, mais insistance significative* »⁴³⁸. Selon l'auteur :

Ce livre est une protestation contre le changement de la parenté en « parentalité », et particulièrement contre l' « homoparentalité », si ce terme devait être légalisé. Je ressens la revendication soutenue par certains homosexuels comme une attaque contre le symbolique, contre la langue, et je m'efforce non seulement d'expliquer ce sentiment, mais d'en rendre raison à partir de mon expérience de psychanalyste et de sa conceptualisation, qui est nettement d'inspiration lacanienne⁴³⁹.

Le symbolique lacanien à une conception beaucoup plus large. Il n'existe qu'en tiers, c'est-à-dire qu'il ne prend sens que rapporté aux deux autres catégories de fonctionnement psychique, le réel et l'imaginaire. Il y a des différents nouages entre réel, imaginaire et symbolique.

En termes lacaniens, on dira par exemple : imaginer le symbolique (c'est ce que font par exemple les mythes), symboliser l'imaginaire (par exemple, l'étude structurale des mythes ou des contes), symboliser le réel (la science met le réel en équations au moyen de petites lettres), imaginer le réel (produire des œuvres de fiction, un film), etc. Interpréter les rêves, c'est symboliser l'imaginaire, puisqu'un rêve est une production imaginaire et que son interprétation renvoie l'analysant aux « chiffres » de son désir, qu'on appelle aussi ses « signifiants ». Le symbolique, donc, ne se saisit pas en tant que tel, comme un objet, mais au moins peut-on en donner une présentation. Ce n'est pas l'homme qui le crée, c'est lui qui crée l'homme⁴⁴⁰.

⁴³⁷ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 150.

⁴³⁸ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 161.

⁴³⁹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 151.

⁴⁴⁰ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 152.

Dans le dernier chapitre de son livre, *Droits, identité et sexualité*, Winter se demande ce qui se passe dans l'esprit de ceux et celles qui envisagent sans crainte d'offrir la vie à un enfant, tout en le privant sciemment d'un parent : « *Au-delà des conditions matérielles, quel fantasme ou quelle répétition d'un désir infantile est mu à travers de telles pratiques ? Et comment se fait-il que ce qui restait jusqu'ici à l'état de fantasme ait été admis dans la réalité, et même légalisé dans quelques pays ?* »

La limite entre le champ du réel et le champ du fantasme ont été abolie, pour des raisons historiques et de recherche de « pureté de la race », non pas pulsionnellement comme lors des débordements liés à un état de guerre mais au nom d'idéaux dits « supérieurs ». La confusion entre le réel et le fantasme devient la loi du genre. Après la chute des empires totalitaristes, qui constituent encore les fantasmes sadiques, notre société poursuit le même mouvement de franchissement des interdits, en allant vers une confusion entre le virtuel et le réel (le film *Matrix*, le jeu *Second Life*). Dans ce contexte virtuel, autre nom du fantasme, l'« homoparentalité » est une façon de subvertir la différence entre le fantasme et la réalité, qui était opérante jusque-là. Il existe une dévalorisation du réel, et un virtuel qui passe, à chaque fois plus, pour le seul réel considéré digne, dans cette disjonction, comme humain.

Selon Winter, cette domination virtuelle peut aussi entraîner des confusions sur la notion de « démocratie ». Il nous rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme établit que tous les êtres humains sont égaux *en droit*. Cela signifie qu'ils ont tous les mêmes droits que la Déclaration définit comme ceux de tout Homme. Donc, l'auteur questionne si cette norme : « Est une base pour essayer d'imposer l'égalité des conduites au nom de l'égalité des couples ? Peut-on s'appuyer sur ce droit pour réclamer l'égalité des couples homosexuels et hétérosexuels devant la fécondité ? »

Le Droit dans ce cas pourrait être considéré comme une virtualité. Il serait vidé de sa vocation universelle et d'une de ses fonctions majeures qui est la protection de la vie privée.

*La démocratie n'a pas à se préoccuper des choix intimes des individus, elle ne les soutient ni ne les critique. Elle doit seulement veiller à la reconnaissance des droits de tous pour protéger la liberté de chacun. **Le droit répartit les jouissances** en autorisant ce qui est possible et en interdisant ce qui ne l'est pas. Si l'égalité des couples devant la procréation était votée, ce serait un pas vers le droit communautaire, où chaque communauté est libre d'appliquer ses propres règles, traditionnelles ou réformées. Que ferons alors ceux qui ne s'inscrivent pas dans une seule communauté, ce qui est le cas d'à peu près tout le monde*

aujourd'hui ? Sans compter la multiplication indéfinie des petits royaumes... Ce serait dénier toute valeur à la notion d'intérêt général.

*La démocratie, ce n'est pas l'égalité de tous les liens, quels qu'ils soient. Tout individu a bien sûr le droit de choisir sa propre vie ; le problème commence quand il demande que son choix soit reconnu comme lui conférant les mêmes droits qu'un **choix inverse**, sans aucun égard pour ce qui est compatible ou non avec le réel. Pourquoi ne pas revendiquer alors pour les couples le droit de voler comme les oiseaux ? N'est-il pas antidémocratique de nier que le lien du couple doive permettre de voler, puisque les oiseaux le font ? On réclame des droits incompatibles avec la réalité, pour ne pas avoir à reconnaître que la réalité ne nous fait pas égaux. Comme le « je ne peux pas » paraît insupportable, on exige du droit qu'il rende l'impossible possible. On me répondra que l'avion permet de réaliser le vœu d'Icare. Mais un avion n'a ni droit, ni angoisse, ni désir ! Une mère porteuse ou un spermatozoïde congelé sont tout autre chose que de simples moyens de transport⁴⁴¹.*

Dans un régime politique démocratique, dans lequel le peuple est souverain, les lois juridiques n'ont pas à se préoccuper des choix individuels. Mais, ceux qui soutiennent les thèses « homoparentales » invoquent un argument de poids pour quelqu'un, comme l'auteur, qui a des convictions démocratiques et veut se dégager d'un certain moralisme bien-pensant. Ils demandent l'égalité des citoyens devant la loi. Donc, on peut penser qu'il y a un droit à avoir des enfants et les homosexuels en sont exclus. Mais, Winter dit que c'est justement là que se situe le tour de passe-passe sophistique de cette question. Il remarque que « *concevoir des enfants n'a jamais été un droit et il serait dommageable pour tout le monde qu'il le devienne* ». Un tel droit n'existe pas. La conception d'un enfant peut relever d'un désir, d'une volonté explicite (de plus en plus, avec ce que la science autorise à présent), d'un hasard heureux ou malheureux (dans le cas d'un viol par exemple), mais, en aucune circonstance, le droit positif n'intervient ni pour autoriser ni pour interdire.

On nous demande « tout simplement » d'étendre le champ d'application d'un droit, mais ce droit n'existe pas, et nous voilà piégés par une demande exorbitante et dangereuse d'avoir à créer un nouveau droit pour autoriser quelque chose qui s'en dispense depuis toujours. La conception d'un enfant est hors du droit, comme la chute des corps : si on lâche une bille, elle tombe. Tomber amoureux, tomber enceinte, faire des enfants, tout cela se passe indépendamment du droit.

Dans le journal Le Monde, Sylviane Agacinski écrivait⁴⁴² : « Le revendication du “mariage homosexuel” de l’“homoparentalité” n’a pu se formuler qu’à partir de la construction ou de la fiction de sujets de droit qui n’ont jamais existé : les hétérosexuels. C’est en posant comme une donnée réelle cette classe illusoire de sujets que la question de l’égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels a pu se poser. Il s’agit cependant d’une fiction, car ce n’est pas la sexualité des individus qui a jamais fondé le mariage ni la

⁴⁴¹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 190.

⁴⁴² AGACINSKI, S. L'homoparentalité en question. *Le Monde*, 21.06.2007. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/06/21/l-homoparentalite-en-question-par-sylviane-agacinski_926550_3232.html
Apud : WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 192.

parenté, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire la distinction anthropologique des hommes et des femmes »⁴⁴³.

En conséquence, la discussion vive autour de l'« homoparentalité » est, selon Winter, une construction effectivement faite à coups de syllogismes, et ayant pour unique base la création d'une fiction. Cette création fictive est devenue par ces artifices une réalité. Elle oblige les citoyens à se définir sur un plan, où ils n'avaient aucune intention de le faire.

*Car jusqu'ici on n'avait jamais considéré que les pratiques sexuelles électorales d'un sujet fassent partie intégrante de son identité. Ni l'anthropologie ni le droit n'ont jamais pris en compte la sexualité des individus, mais seulement leur sexe, ce qui n'est pas la même chose. Il en allait ainsi jusqu'à l'émergence de l'homosexualité sur la scène de la « parentalité ». L'identité n'inclut jamais les choix sexuels. Il arrive en revanche qu'en analyse, et parfois en littérature, un sujet cherchant « qui il est » fasse appel à son type de sexualité. Mais en analyse, ou en littérature, le terme d'« identité » n'a pas le même sens qu'en anthropologie ou en droit*⁴⁴⁴.

Selon la psychanalyse l'identité n'est pas une. L'identité n'est pas l'essence d'un être, car il n'y a pas d'essence de l'être.

Au sens analytique, il n'y a pas non plus d'identité à la naissance, car l'identité est faite d'identifications, c'est-à-dire de mouvements psychiques qui consistent à s'incorporer certains traits relevés sur certains autres. Les identifications sont donc multiples et ce qui est le plus proche d'une identité est ce qu'on appelle le « moi », c'est-à-dire la somme de ces identifications. Certaines touchent à la sexualité, d'autres relèvent des choix de vie : choix culturels, choix de valeurs, mais aussi la place tenue dans les échanges (je suis un conquérant, je suis un loser, celui qui tient la chandelle, celui qui voit juste, etc.). La nationalité, les convictions, la religion, la philosophie, procèdent également d'identifications. Il faut encore savoir que, pour la vie psychique, ces choix importent moins que ceux ou celles à qui ils sont empruntés, qu'ils expriment un attachement du sujet à ces modèles. Par exemple, plus que le fait d'être protestant, c'est le fait d'être protestant comme papa (ou comme maman) qui est déterminant. Lacan appelait le moi de « miroir aux alouettes », car il le voyait constitué d'une infinité de petits morceaux de miroir collés les uns aux autres, leur ensemble ne constituant pas nécessairement une forme mais pouvant être divisé en plusieurs morceaux.

Le moi n'est pas identique au sujet. Le sujet procède de l'inconscient, et l'inconscient peut se trouver en totale contradiction et en totale opposition avec cette construction, cette fiction qu'est le moi. Du point de vue psychanalytique, on pourrait donc soutenir qu'il n'y a d'identité que brisée, sans réelle consistance, au minimum un peu floue. D'ailleurs, une identité qui n'est pas suffisamment floue est ressentie comme pathogène par le sujet ou par son entourage – on parle par exemple d'une personnalité « psychorigide » Inversement, une identité excessivement labile est également mal ressentie – « on ne sait jamais à qui l'on s'adresse » –, mais ce que pourrait lui conférer de l'ossature n'est pas de l'ordre de l'identité, c'est plutôt un désir suffisamment affirmé.

⁴⁴³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 191-192.

⁴⁴⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 192-193.

Par conséquence, ni du point de vue juridique, pour de raisons évoquées par Sylviane Agacinski, ni du point de vue psychanalytique, l'homosexualité à elle seule ne peut être considérée comme une identité. Elle n'en est ni la véritable source ni même une cause profonde.

Cette réflexion n'a pas attendu la psychanalyse pour se faire entendre. Comment se fait-il qu'au moment où la mention de la religion sur les passeports fait scandale, le trait distinctif « homosexualité » soit admis comme la base d'une identité presque à l'égal d'une nationalité ?⁴⁴⁵.

Il mentionne Proust, et se demande pourquoi il compare la « race » juive, terme plutôt connoté comme un mystère qu'une stigmatisation, avec les homosexuels ? Winter explique que les uns et les autres sont divisés par ce qu'on appelait déjà « haine de soi ». Il parle d'un clivage ressenti entre le fait d'être homosexuel et un détracteur de l'homosexualité.

Aujourd'hui, lorsque l'on fait valoir que des enfants élevés par des homosexuels auraient à souffrir du regard des autres, les militants « homoparentaux », toujours prêts à défendre leur idéologie, laissent entendre que les choses sont simples : puisque le drame vient du regard des autres, il faut changer le regard des autres. Comment ? Par l'éducation, bien sûr. Certains vont même jusqu'à dire que le regard des autres enfants dans la cour de récréation serait la seule difficulté rencontrée par ces enfants.

Il y a quelque chose qu'ils ne veulent pas savoir dans cette histoire de regard des autres, c'est que derrière les sarcasmes ou l'hostilité muette, il y a l'angoisse. Le forçage que constitue pour un enfant, quel qu'il soit, le fait d'avoir à se présenter comme le fils ou la fille de deux parents de même sexe est source d'angoisse pour les autres enfants. L'angoisse peut s'exprimer de différentes façons : le premier réflexe devant ce qui est angoissant est de se tenir à l'écart, comme devant un tabou. Si on ne peut pas, l'anxiété s'exprimera sous forme d'agression, de violence ou de sarcasme. Un enfant qui ironise, qui se moque ou même qui va jusqu'à une certaine violence (pas toujours seulement verbale) à l'égard d'un autre enfant qui a « deux papas » ou « deux mamans » exprime par ces attitudes l'angoisse suscitée en lui par une filiation qu'il ressent comme « anormal », puisqu'elle ne correspond pas aux critères de filiation dans lesquels lui-même est né, ou bien parce qu'elle renvoie aux blessures de sa généalogie. C'est même une véritable remise en cause, car il était sûr jusque-là que tous les enfants avaient forcément un papa et une maman (« c'est obligé »), même si l'un des deux, voire les deux, pouvait être absent, mort ou disparu.

[...] toute angoisse n'est pas pathologique. Certaines sont légitimes, comme celles qui sont liées à des questions vitales portant sur la filiation, le désir, les secrets de famille, même la sexualité... Or l'éducation ne peut rien contre ces angoisses. Les enfants qui résistent à l'école ou à l'éducation sont plus souvent des enfants angoissés⁴⁴⁶.

Donc cet argument selon lequel le regard désapprobateur pourrait être rééduqué est illusoire. Winter affirme que le plus grave c'est qu'il y a chez les homoparents un véritable déni de la réalité psychique. « Ils déniaient la légitimité de l'angoisse liée à toute mise en

⁴⁴⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 193-194.

⁴⁴⁶ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 196-197.

cause démonstrative et volontariste de la filiation. » Ce déni peut recouvrir un autre qui est celui du rapport des homosexuels à leur homosexualité. Il rappelle que Proust a eu le courage de dire que ce rapport n'est ni simple ni pacifié. Donc :

Est-ce le regard de la société qui les condamne, et qu'ils intérioriseraient ? Certains le disent. Mais aujourd'hui la condamnation sociale n'est plus aussi lourde, du moins dans la société occidentale. Même si dans un certain nombre de cas cette intériorisation existe, elle élude quelque chose que l'on peut constater quand des homosexuels acceptent d'aller au fond des choses, par exemple lorsqu'ils font une analyse ou dans certains témoignages littéraires. On constate alors que l'homosexualité fait problème à l'homosexuel, alors même que le « coming-out » est devenu une chose courante et que la réprobation sociale se double aujourd'hui d'un intérêt plutôt complice.

Peut-être les remarques suivantes méritent-elles considération, au-delà des controverses interminables entre physiologie (« c'est dans les gènes ») et psychogenèse. Il n'est nul besoin d'être hétérosexuel, ou homosexuel, pour se poser la question de la transmission de la vie, rendue impossible par la pratique sexuelle de l'homosexualité : il suffit d'être mortel.

Que l'on soit homosexuel ou hétérosexuel, chacun vit un conflit entre la part de l'éternité en lui, c'est-à-dire la part de la vie qui va devoir se transmettre, et la part de la finitude, c'est-à-dire le fait que le corps est un futur cadavre⁴⁴⁷.

Faire des enfants comme une formation de compromis à ce conflit entre la vie et la mort ne vaut a priori que pour les hétérosexuels. Mais on peut aussi vivre avec l'angoisse de la mort sans chercher la consolation dans la descendance. On peut faire un autre aménagement en refusant l'un des termes du conflit psychique, par exemple ne pas prendre en compte la mort, et subsister dans l'autre dans un éternel présent. L'homosexualité peut être une tentative vécue comme un symptôme, c'est-à-dire un « compromis entre le désir d'éternité et la finitude réelle ».

Bien des hétérosexuels en proie à un réel qui les empêchait de ménager eux-mêmes la porte de sortie de ce conflit qu'est la mise au monde d'enfants ont trouvés une autre solution : l'adoption. Pourquoi les homosexuels ne pourraient-ils pas « adopter » la même solution ? Pourquoi pas, en effet, si la question de l'identification sexuelle ne s'impose aussitôt ? On pourrait imaginer que les enfants soient élevés par un couple d'hommes, ou de femmes, à condition qu'un certain nombre de pare-feu soient mis en place : que ces enfants soient informés aussi précisément que possible des circonstances de leur conception, des conditions de leur naissance, de leur abandon et de leur adoption.

Mais ce n'est pas ce que certains homosexuels nous proposent aujourd'hui. Ils veulent « faire famille », en mimant ce à quoi ils n'ont pas accès et en faisant passer le mime pour la réalité qu'ils sont en train de miner : se faire des enfants et éliminer d'une façon ou d'une autre le tiers grâce à qui ce « faire comme si » a été rendu possible. Alors qu'un grand nombre d'homosexuels, qui pour l'instant font partie de la majorité silencieuse,

⁴⁴⁷ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 197-198.

*récusent cette solution, pourquoi d'autres ont-ils tellement besoin de **s'inscrire** dans la norme familiale ?⁴⁴⁸.*

Faisant référence à Proust⁴⁴⁹, à nouveau, l'auteur dit que, dans ce contexte, le désir dominant serait celui de se normaliser. Pour être conforme à la norme dominante « hétérosexuelle », les homosexuels doivent faire état des mêmes désirs que les hétérosexuels : se marier, fonder une famille, avoir des enfants. Cependant, un aspect n'est pas envisagé, le fait que cette norme hétérosexuelle a une conséquence de changement de la finalité de la sexualité.

*Elle légitime la sexualité par la survie de l'espèce, mais impose à la famille et au couple **d'en refouler** une partie : la partie qui n'est pas destinée à la reproduction et qui, en tant que pure sexualité, est vouée exclusivement à la jouissance pulsionnelle. Jusqu'ici, les homosexuels n'avaient pas à leur disposition ce moyen de déculpabiliser la sexualité qu'est la reproduction. Selon le point de vue où l'on se place, on peut dire qu'ils avaient la chance de pouvoir jouir sans refoulement ; ou bien qu'ils avaient le désavantage de ne pas pouvoir faire d'enfants, de ne pas avoir une famille. Mais à partir du moment où ils veulent faire une famille, ils vont se normaliser, c'est-à-dire se névrotiser, puisque le fait d'avoir des enfants va les obliger à refouler le type de sexualité qui est le leur – sauf à ne pas vouloir ou ne pas pouvoir le faire et, dans ce cas, on serait amené à se poser des questions sur le type de débridement dans la jouissance qui serait imposé aux perceptions des enfants dans ces familles.*

D'où l'inquiétude des hétérosexuels, qui savent, eux, de quels sacrifices de jouissance ce paie le fait d'avoir une famille. Les « homoparents » ne seraient-ils pas des gens qui veulent des enfants sans en payer le prix ? Question à la fois angoissante et fascinante. Dans les médias, où l'on est tellement friand de spectacle, c'est-à-dire de peur et fascination mêlées d'une pointe de transgression, les animateurs raffolent de l'« homoparentalité ». Comment ont-ils fait, se demandent-ils, pour obtenir sans effort ce que chacun désire secrètement, alors que, depuis la nuit des temps, tous les autres ont payé le prix fort ?⁴⁵⁰.

Il donne l'exemple du cas de lesbiennes canadiennes qui ne sont pas contentes avec la naissance de jumelles, et qui font un procès au médecin. Elles réclament une indemnité pour les dépenses occasionnées par l'enfant non souhaitée. Alors l'« homoparentalité » n'est qu'un des symptômes de la fabrication mercantile d'enfants. Il souligne un véritable scandale, qui est « l'instrumentalisation des enfants, traités presque comme des produits qu'on jette lorsqu'ils ne donnent pas satisfaction – sans parler des médecins, considérés comme des fournisseurs ! ». Il s'agit de la mercantilisation des enfants :

⁴⁴⁸ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 199-200.

⁴⁴⁹ « ...race qui met son orgueil à ne pas être une race, à ne pas différer du reste de l'humanité, pour que son désir ne lui apparaisse pas comme une maladie. » (PROUST, M. *La race maudite, Contre Sainte-Beuve*, Paris : Gallimard, 1954, Coll. Folio, p. 253 *apud* WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 200).

⁴⁵⁰ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 200-201.

[...] qui deviennent soit des produits, soit une partie du corps des parents, comme des organes, et qui ont au mieux le statut de fétiches modernes. Sur cette pente de la société, où l'on estimerait normal de « commander » des enfants, l'« homoparentalité » trouverait naturellement sa place. Allons-nous progressivement vers un certain eugénisme, déguisé en hygiène par la rationalisation de la santé ? Pourquoi les autorités sanitaires américaines refusent-elles actuellement l'entrée du territoire aux paillettes de sperme danois ? Parce que le Danemark est un pays où l'on a craint l'extension d'une épidémie de vache folle (maladie de Creutzfeldt-Jacob)⁴⁵¹.

Lorsque les enfants deviennent un objet, et ne sont plus nés par l'intermédiaire de nos désirs inconscients, l'hygiénisme policier transparaît dans la polémique autour des tests ADN dans le cadre du regroupement familial. La réglementation de ces prélèvements sous couvert d'éviter des abus a pour effet de réduire la filiation à sa part biologique. Nous constatons donc une :

[...] disjonction radicale entre, d'un côté, la filiation comme effet de la volonté (deux femmes ou deux hommes disent : « On veut un enfant », sans égard pour leurs possibilités biologiques) et, à l'opposé, une filiation exclusivement biologique, tenant pour négligeables ou secondaires les liens juridiques ou symboliques. Voilà que cette disjonction s'applique dans le champ politique : deux lois fonctionnant parallèlement, avec deux critères de filiation différents [...]⁴⁵².

Toute législation restreint la liberté plus qu'elle ne l'élargit. Donc il faut faire attention, c'est bien dans un piège que nous tombons si nous entérinons ce sophisme, selon lequel, si les couples ont le droit d'avoir des enfants (sans se justifier), alors les couples homosexuels sont également concernés. Parce que si demain on accorde aux autorités du pouvoir législatif de dire qui peut faire des enfants, ce n'est pas une liberté nouvelle qui apparaît, c'est, au contraire, un espace de liberté qui s'écroule.

Ce n'est pas la loi qui interdit aux couples homosexuels d'avoir des enfants. Il n'est pas interdit à un homosexuel de faire un enfant, mais il ne le pourra que par voie hétérosexuelle, avec ou sans assistance scientifique. Avec le clonage, ce sera peut-être différent, mais pas sans poser d'autres problèmes vertigineux. Aujourd'hui, en ce qui concerne la conception, homosexuels et hétérosexuels sont à égalité de droit devant la loi. Ils ne sont pas à égalité de puissance, mais ils sont à égalité de droit. Ce qu'on essaie de nous faire oublier dans la revendication d'égalité des couples homosexuels, c'est que chez eux ce n'est pas le couple qui fera l'enfant mais un trio. Un trio au minimum, un quatuor dans certains cas, mais pas un couple. Et il ne peut pas en être autrement. La revendication de l'égalité des couples est donc sans fondement, et toutes ces argumentations semblent bien tordues. Car sous l'argument du couple « comme les autres » se cache l'effacement du fait que l'on est trois dans l'affaire, trois dont l'un est exclu, simple instrument au service des deux autres.

⁴⁵¹ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 203.

⁴⁵² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 204.

Du côté des hétérosexuels, le réel de la conception ne se fait qu'à deux. Certes, d'autres ont leur place dans l'histoire de ces sujets, mais seulement à titre imaginaire et symbolique. Et ces places ne sont pas effaçables⁴⁵³.

Pour conclure, Winter affirme qu'on peut considérer l'« homoparentalité » comme le symptôme d'une attaque contre le symbolique. Ceci, dans la façon dont les homosexuels, qui décident de se « pacser » annoncent leur « PACS », en faisant disparaître leurs noms de famille. Cette étrangeté tout à fait nouvelle, pose une question qui dépasse de loin la seule prérogative des homosexuels ; elle se répercute sur l'ensemble des liens sociaux et des liens de famille dans la société.

La disparition du nom de famille montre au minimum que ce type de pacte – puisque le « PACS » est un pacte – se fonde sur une certaine exclusion.

Il s'agit d'un contrat qui, au sens analytique, exclut des tiers qui sont les autres membres des familles.

Le mariage, ou toute autre forme d'union aboutissant à une naissance, est une association de fait entre deux filiations, celle du père et celle de la mère ; l'orientation sexuelle de l'un et de l'autre est indifférente à ce fait. Y est impliquée une reconnaissance non seulement des liens de nouveaux mariés ou des nouveaux unis, mais aussi une acceptation de ces liens de famille à famille. Que cette acceptation se fasse volontiers ou de mauvais gré, peu importe car là n'est pas la question. Au contraire, les familles qui se créent en excluant les noms de famille ne sont plus référées à leur propre filiation. Elles ne sont plus inscrites dans le temps et l'espace, elles se présentent comme le début d'une filiation et non comme sa continuité. C'est comme si on repartait de zéro, comme un premier engendrement, comme si tous et toutes étaient des fondateurs. Les annonces des « carnets du jour » nous font part du fait que tout ce qui a été avant que se construise cette nouvelle famille « homoparentale » doit être effacé⁴⁵⁴.

Winter demande comment cet effacement pourrait rester sans effets sur les enfants élevés dans ces conditions ? Il constate ces effets déjà dans sa clinique avec des enfants en grandes difficultés scolaires, incapables de mémoriser ce qu'on leur enseigne parce que sans repères leur permettant de se situer dans leur histoire familiale. Ce symptôme public lisible dans les journaux, confirme ce qu'on entend quotidiennement, à savoir que les femmes ou les hommes qui décident entre eux d'avoir un enfant sans père ou mère veulent rompre avec les familles qui les ont conçus d'une façon très particulière :

[...] ils s'imaginent ne pas être nés d'une relation entre les deux filiations auxquelles ils appartiennent. N'est-ce pas ce qu'ils mettent en acte en faisant des enfants non seulement sans père, ou sans mère, mais aussi sans généalogie ? Je pense entre autres à un

⁴⁵³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 205.

⁴⁵⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 208.

*analysant homosexuel qui voulait faire un enfant dans les conditions de l'« homoparenté ». Dès la première séance et d'après tout ce qu'il a pu raconter par la suite, il ne se voyait pas issu d'un rapport sexuel entre ses parents, dont il assurait qu'ils n'en avaient pas, mais d'un rapport sexuel entre sa mère et une instance divine. Il s'agit donc encore une fois d'un **tiers exclu**, d'exclure un tiers.*

*Que deux femmes forment le projet d'élever ensemble un enfant est une chose, mais qu'elles décident de réaliser ce vœu en faisant en sorte qu'il soit impossible à cet enfant de connaître l'homme dont le corps et le désir ont permis sa venue au monde en est autre. Avec le secours de la loi, elles pourraient même lui interdire l'accès à cette connaissance. Un interdit appuyé sur la loi juridique n'a pas les mêmes conséquences qu'une pure et simple censure ; **il peut aller jusqu'à une forclusion**. Mais dans l'un et l'autre cas, il y a la décision d'exclure le père comme tiers, tout en ayant eu recours à son désir. Nous connaissons ce type de mise en place dans la clinique psychanalytique : c'est la mise en acte d'un fantasme pervers. Je ne dis pas que ces femmes sont perverses, mais **qu'elles mettent en acte un fantasme pervers**, ce qui peut arriver à n'importe quel névrosé !⁴⁵⁵.*

L'auteur affirme que le fait d'élever un enfant dans la dimension du tiers exclu, que ce soit le père ou la mère, qui a été la condition à sa conception, confrontera l'enfant à un déracinement voulu, et légitime par la loi juridique, en cas de légalisation de l'« homoparentalité ». Cette « évolution » est cependant censée se faire au nom de l'élargissement de la famille traditionnelle. L'enfant aurait, ainsi, la possibilité d'avoir plusieurs pères et mères, oncles et tantes. En fait, ce pseudo-élargissement se fait au prix d'une réduction soigneusement élidée.

De plus, la Convention internationale des droits de l'enfant dit, dans son article 9.3, que l'enfant, s'il le souhaite, doit pouvoir avoir des relations régulières avec ses deux parents. C'est l'un des points que juristes et sociologues auront à développer, car il est clair que, dans cette convention, les « parents » désignent les personnes tutélaires, mais il n'est pas moins certain qu'au départ il s'agit bien du père et de la mère⁴⁵⁶.

Winter dit que l'argument des associations d'« homoparents », comme quoi la France est en retard sur d'autres pays, est pauvre, car ces États ont banalisé la thématique en la légalisant. Cet argument pourrait pourtant avoir une certaine portée au niveau européen, dans la mesure où une majorité de ses États se déclarant favorable à l'« homoparenté ». Les autres pourraient être mis en demeure de suivre par la Cour de Justice Européenne. Pour l'instant, certains l'ont légalisée de façon assez différente pour des raisons de politique intérieure ou d'histoire des religions : la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Angleterre, un peu l'Allemagne. Le Portugal, à son tour, autorise depuis le 8 janvier 2010 le mariage homosexuel tout en interdisant les diverses formes d'« homoparentalité ». Il n'y donc pas

⁴⁵⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 209.

⁴⁵⁶ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 210.

d'homogénéité et, actuellement, tous les autres pays sont contre, soit plus des deux tiers des vingt-sept États de l'Union européenne.

*Un autre argument, celui-là traditionnel, consiste à en appeler à l'histoire de la Grèce ancienne où il aurait existé un âge d'or de l'homosexualité, on l'a évoqué au début de cet ouvrage. Puis serait venue une période régressive dont nous commencerions seulement à sortir. Mais quand on se penche sérieusement sur la question, on voit que les choses ne sont pas si simples. S'il est vrai que dans l'Antiquité grecque et jusqu'au début de l'histoire romaine une certaine tolérance semble s'afficher à l'égard de l'homosexualité, cela ne va pas sans réserves. La tolérance notamment ne bénéficiait qu'aux homosexuels actifs. L'homosexuel passif était extrêmement méprisé. **C'est sur lui que portait le tabou de l'homosexualité**, qui était bien réel et allait parfois jusqu'à l'interdit légal. D'autre part, on est en droit de se demander ce que l'homosexualité grecque a à voir avec l'« homoparentalité ». Mais puisque ceux qui militent en faveur des bienfaits d'une tolérance généralisée pour l'homosexualité entretiennent savamment la confusion, essayons de la déjouer en faisant référence à cette époque héroïque. Ce qu'ils ne disent pas, c'est que la société grecque et la société romaine auxquelles il est fait référence étaient des sociétés esclavagistes. Les homosexuels passifs étaient des **esclaves**, que les homosexuels actifs achetaient, vendaient, se prêtaient parfois. Est-ce là la société idéale rêvée à leur insu par ces militants ? Ce qui se passait à cette époque, où de jeunes éphèbes, esclaves, étaient utilisés par des hommes plus ou moins riches pour leur service sexuel, n'est certainement pas transposable dans notre société qui a aboli l'esclavage et donc aussi, d'une certaine manière, l'esclavage sexuel – même s'il continue à se pratiquer autrement. Il est peut-être temps de rappeler que pour les Grecs, comme pour la psyché en général, l'opposition entre homosexuel et hétérosexuel n'était pas pertinente. L'opposition pertinente était entre actif et passif. Tout ce qui était actif était valorisé et considéré comme positif ; tout ce qui était passif était renvoyé à la prétendue passivité féminine, qui est en grande partie un fantasme des hommes. Freud explique dans son texte « La féminité » que ce terme de « passivité féminine » ne décrit pas avec justesse la position féminine, mais qu'il ne trouve pas de terme adéquat. L'homme qui se faisait sodomiser était ravalé au rang de ce qui, dans cette société, n'était valorisé, c'est-à-dire le féminin. Cette société esclavagiste ne voulait surtout rien savoir de la jouissance féminine et tenait les femmes autant que possible à l'écart. L'homosexualité féminine ne jouissait certainement pas des mêmes privilèges que l'homosexualité masculine. Tout compte fait, je ne suis pas sûr que la référence à la Grèce antique soit un bon argument pour les partisans des bienfaits de l'« homoparentalité »⁴⁵⁷.*

Les psychanalystes savent combien le « désir d'enfant » est personnel, c'est-à-dire le désir d'enfant est distinct en chacun des parents, mère et père de fait, hétérosexuel. Ils savent aussi que le « désir d'enfant » chez les membres d'un couple homoparental est, non seulement, personnel, mais peut être articulé dans un autre ordre symbolique. Donc, comme nous l'avons vu, il est plus prudent de garder la norme existante. En effet, selon des travaux de recherches soutenus par la clinique et en suivant le principe de précaution, (soit la protection des enfants, soit la prolongation de la réflexion par rapport aux « effets discursifs sur la subjectivité »), ces changements de liens familiaux sont encore très récents. Aussi,

⁴⁵⁷ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 211-213.

dans la dans la majorité des pays, les cadres juridiques actuels des lois de droit de la famille, de filiation et d'héritage, ont déjà des institutions et des instruments de procédure suffisants pour gérer les situations circonscrites dans les demandes minoritaires d'« homoparentalité », ainsi que dans d'autres nouvelles parentalités d'aujourd'hui.

La majorité des êtres humains continuent de naître, à être « mis au monde » par des pères et des mères de fait biologiques. Et même, quand la science fait des prodiges, elle le fait grâce à des donneurs ou à des mères porteuses. Qu'ils soient anonymes ou pas, ils sont encore de chair et d'os, et inscrits dans la différence génétique et symbolique.

Pour analyser les nouvelles problématiques de l'adoption légale des enfants, il faut séparer le débat entre « droit de l'enfant », « droit à avoir un enfant », « nouvelles parentalités d'aujourd'hui », « homoparentalités » et « homosexualités ».

La nouvelle conception de corps médicalisé force le Droit à en connaître un peu plus sur le sujet et sur la construction de la subjectivité. La conception de la loi juridique comme une *instance* qui participe de l'« institution de la vie et de la subjectivité », au-delà des élaborations législatives, pousse les juristes contemporains à chercher des connaissances sur les différentes intentions, angoisses ou désirs des prétendants à l'adoption d'enfants.

Donc pour aborder cette difficile question de l'adoption par des partenaires homosexuels, il faut souligner l'importance cruciale de ce que Lacan appelle *lalangue*. Elle ne signifie pas la langue maternelle ou paternelle, mais la langue dans laquelle le petit *parlêtre* est accueilli, au sens où elle lui ménage la possibilité d'y trouver une « place de sujet ». Cyril Veken a fait une synthèse des aspects psychanalytiques importants à garder en mémoire pour aborder la question de l'adoption en général :

Cette lalangue va jouer un rôle d'autant plus important que ce n'est pas d'une personne qu'il s'agit, mais d'une construction dont la part de refoulement va ouvrir l'accès au symbolique en même temps qu'à son nouage à l'imaginaire et au réel, c'est-à-dire la possibilité de se ménager une place dans l'Autre. C'est à partir de là en effet qu'un sujet va pouvoir advenir, s'historiser, et trouver ce qui va constituer une filiation susceptible d'ouvrir la dette symbolique qui permet la vie⁴⁵⁸.

Une filiation n'opère qu'avec le nom et le prénom. Un nom, un patrimoine s'impose comme emblématique de cette dette envers la langue d'adoption. Ce nom propre

⁴⁵⁸ VEKEN, C. Mon père est tailleur. *La clinique lacanienne : L'adoption*, 2004, vol. 1, n° 7, p. 51-60, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.007.0051. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2004-1-page-51.htm, p. 57.

est indissociable de la fonction du sujet, en tant qu'il spécifie de « l'enracinement du sujet » dans le langage, dans le champ de l'Autre.

La spécificité du nom propre tient non seulement à son absence de sens, ou à sa seule caractérisation sonore, mais à ce qu'il est trait, écriture, marque, lettre. Le nom propre est ce qui est donné à la naissance avec le corps, comme la seule marque signifiante. Il désigne à minima cette opération nécessaire à ce qu'un sujet puisse se dire et ne pas seulement être dit. Dans ce point d'ancrage, où le nom propre désigne non seulement le sujet mais l'innommable de la perte, l'enfant va trouver une place. Cette place sera la sienne dans la réalité de la généalogie, tout en respectant la singularité du son parcours.

L'« homoparentalité » reste donc un objet de réflexion. Il conviendra, donc, de terminer cette recherche académique par une invitation à la confiance, en maintenant ouvertes les questions posées, plutôt que les fermer avec des réponses ou avec des suggestions d'encadrement légal, qui peuvent être précoces ou nuisibles au droit des enfants et à la construction de la subjectivité.

Si nous voulons avoir un avis plus cohérent sur ces phénomènes d'actualité, et venir à légiférer dans le champ du Droit sur les nouvelles demandes des partenaires homosexuels, d'un « droit à faire un enfant » ou à « adopter », il faut pour l'instant, maintenir ouverte la problématique et les débats, en vue de la complexité d'une analyse qui touche le mode de transmission de l'identité du sujet et du sexe : les systèmes de parentalités, patriarcat et matriarcat.

Il faut prendre au sérieux ces thématiques qui font partie d'une mutation profonde et inédite dans la Société, qui semble introduire un nouveau modèle de famille, hors des structures et des références connues. Un type de famille non plus « sacralisée » depuis l'ère commune, où le père et la mère tendent à se réduire à des signifiants. Mais, un autre modèle, où les hommes et les femmes, hétérosexuels ou homosexuels, entendent « concevoir » en se dispensant du lien charnel, de la différence de sexes, des générations.

Un être humain loin de sa nature et des références traditionnelles, à chaque fois plus procréé par l'assistance médicale ou « amicale », dans un temps où chacun fait tout ce qu'il veut ou peut...quand il sort des chemins tissés par le désir, et le respect de l'impossible.

CONCLUSION

Ayant réalisé cette recherche entre la Psychanalyse et le Droit, nous pouvons conclure que ce que la théorie et la clinique psychanalytique ont à offrir à l'homme dans la postmodernité, c'est la réflexion et l'écoute du sujet impliqué dans sa conduite et responsable de ces actes. Ceci, par un travail analytique dans le sens d'une rectification de position subjective, réélaborant sa relation avec le monde, à partir de sa signification, de son altérité résultant de son manque-à-être, qui est pour lui une structurante.

La contribution qui peut advenir de l'insertion des connaissances venant de la théorie et de la pratique psychanalytique dans le champ du droit est d'une importance fondamentale. En effet, la considération de la dimension de l'*instance de l'inconscient* vis-à-vis de l'aspect subjectif, aussi de la légalité juridique, peut mener à une meilleure compréhension du processus de la légalité, à partir de l'étude de l'obéissance et de la transgression.

La théorie psychanalytique concentre son attention sur les questions relatives au champ *singulier* individuel, en ce qui concerne l'insertion de l'être biologique dans la condition humaine comme un individu social. Plus spécifiquement, elle concentre son attention sur les éléments qui déterminent la structurante qui supporte un sujet (la scène originaire qui relèverait d'un passé mythique, ontogénique et phylogénique et serait génératrice d'effets subjectifs structurants), avec la reconnaissance des instances de la personnalité psychique.

La théorie du Droit mène ses propres études à partir de la question du pouvoir organisateur dans le champ social, en ce qui concerne l'insertion de l'individu social dans la condition de sujet du droit. Plus spécifiquement, à partir des éléments qui déterminent la reconnaissance de la personnalité, de la capacité et des responsabilités juridiques.

Chacun des deux champs a donc comme objet le sujet et, dans leurs aspects dynamiques, agissent dans la Loi, quoique distinctement, comme un signifiant phallique. Les deux discours structurent le monde réel/symbolique à partir de ses pratiques distinctes, statuant dans des champs divers les aspects individuels, sociaux et juridiques. Le point de connectabilité entre les deux discours, c'est le *statut*. Le statut de nomination subjective – d'insertion de l'être humain dans le monde comme un individu social – et de son identification ; sa réglementation comme un sujet du droit. Ce sont des discours qui se trouvent en des dimensions et avec des prépondérances diverses, réelles/symboliques qui, dans leurs singularités, statuent, en structurant le symbolico-réel, dans l'émergence de la subjectivité individuelle-sociale et juridique.

Donc, en raison des points communs concernant la *subjectivité* et la problématique qui se présente dans ce travail relativement à la complexité de la *relation du sujet* avec la Loi psychique et les lois juridiques, nous concluons en affirmant la possibilité, la pertinence et la nécessité de l'approche et de l'articulation entre ces connaissances appartenant à des champs discursifs distincts – en l'occurrence la Psychanalyse et le Droit – dans un sens lacanien des discours. On ouvre, ainsi, un nouvel espace théorico-pratique, quoique conscient de l'existence d'espaces-limites, dans lesquels cette rencontre ne pourra pas s'effectuer, ne permettant qu'une interpellation entre les deux savoirs.

Dans cette conception, le Droit est considéré, dans sa place de pouvoir, comme organisateur de pratiques auxiliaires juridiques et de connaissances qui se conjuguent pour mieux pourvoir à la justice, avec ses avantages et ses limites, ayant présent la racine éminemment clinique de la psychanalyse.

À partir d'une perspective épistémologique critique du Droit, nous proposons la *justification éthique du sujet du droit*. Nous proposons la considération comme des linéaments, d'une axiomatique transdisciplinaire jus-psychanalytique, construite en conséquence de l'altération dans le tour topologique du fonctionnement des quatre structures discursives de Lacan. Nous le faisons en tenant compte de la possibilité d'articulation entre la subjectivité psychanalytique et la subjectivité juridique, entre la Loi de l'inconscient et les lois juridiques, au moyen du phénomène appelé *transfert*, considéré comme une expérience dialectique.

Autrement dit, une science du Droit ayant pour objet non seulement un ensemble de normes, d'institutions et de décisions issues de l'Etat (protecteur et répressif),

systematisées, interprétées et redirigées par elle vers un ordre permettant la solution des conflits sociaux et la protection de tous, indistinctement. Mais aussi une science du Droit qui, avant d'établir dynamiquement la normativité, s'interroge – *Qui est l'être humain identifié et réglementé par le Droit ?* – à fin d'y inclure irréductiblement la singularité subjective. Une science du Droit ayant le respect des êtres humains et des biens de la vie comme *axiome* vecteur de la normatisation des relations juridiques des intérêts individuels et collectifs, en rétablissant la nature dynamique du Droit dans la redirection des destins de l'humanité et de la nature.

Une articulation qui respecte les spécificités et les effets de ce décentrage théorico-pratique, et qui considère les distinctes *positions du sujet* dans la *théorie lacanienne des discours et sa relation avec la vérité*, par le biais du phénomène du transfert comme un instrument d'accès et d'actualisation du savoir inconscient. Une articulation ayant la finalité de contribuer au développement de la science du Droit en ce qui concerne la construction d'une théorie de la personnalité ou d'une théorie du sujet du Droit dans une nouvelle perspective éthique.

Nous pouvons conclure de l'analyse réalisée dans ce travail que, de la modification produite par *trois quarts de tour*, faisant peut-être *surgir un autre style de signifiant-maître*⁴⁵⁹, il résultera une *altération dans la loi comme signifiant*, c'est-à-dire, comme un ordre symbolique (castration) qui détermine une structure subjective, dans l'aspect privé. En d'autres termes, il en résultera une altération dans le mode institutif du phallus symbolique dans le sujet et, par conséquent, aussi dans la loi juridique qui détermine la structure du sujet du droit, dans l'aspect public.

On part de la notion de *sujet comme un effet de signifiant*, et de l'*universalité* de l'application du concept de transfert. On part aussi de la constatation que le « sujet censé savoir » se caractérise dans un autre ordre, c'est-à-dire, comme un *fondement transphénoménal*, comme l'enseigne Miller⁴⁶⁰, autour duquel tourne le phénomène transférentiel. Ce phénomène produit des effets analogiquement structurés en d'autres situations naturelles, en dehors de la situation analytique, en vertu des déterminantes latentes des comportements subjectifs, lesquelles produisent des projections même dans les relations institutionnelles socio-juridiques.

⁴⁵⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 205.

⁴⁶⁰ MILLER, J. A. *Percorso de Lacan...*, p. 72.

Nous pouvons affirmer, par voie de conséquence, qu'il existe une possibilité de considération, dans les institutions et dans les ordonnances juridiques, des effets d'un tel phénomène, surtout dans l'exercice de la fonction juridictionnelle, soit comme un principe, soit comme un critère d'établissement de juridiction et de compétence. Mais également aux autres fonctions et places occupées par les professionnels du Droit, dans l'exercice de distinctes fonctions de procureur et d'avocat, en opérant dans les relations juridiques d'un mode général.

Il s'agit du développement d'une politique de pratique d'identification du sujet et de sa réglementation comme citoyen, dans un *modus operandi* considérant le conflit fondamental du psychisme et l'attribution transférentielle de la fonction de « sujet supposé savoir », en temps de discours psychanalytique, à la personne de l'analyste et, en temps de discours juridique, aux autorités juridictionnelles. Cela pourrait seulement être réalisé dans une théorie du Droit dynamique, dans un système permettant à ses professionnels de rétablir la responsabilité dans l'exercice de ses fonctions, conscients de l'influence, dans la réactualisation et la reformulation de la personnalité juridique, de l'instance psychique nommée *Surmoi*, avec ses exigences éthiques, libidineuses et culturelles.

La révision et le rétablissement du contenu moral et du principe de la justice, lesquels donnent un sens au symbolique du Droit, demandent la construction d'un *nouveau style juridique* effectivement éthique. Un nouveau style engagé dans le développement de la citoyenneté, vu que le sujet conscient et rationnel émane de dérivés du *Surmoi primordial*, qui incorpore la Loi de la prohibition de l'inceste et l'influence critique des parents et aussi, progressivement, *l'influence de la société* dans son ensemble.

Un Droit construit d'un mode responsable et conscient de sa substantielle influence dans l'inconscient humain, spécialement dans l'instance nommée *Surmoi*, qui fonctionne dans l'une de ses catégories comme la part de la personnalité qui, régissant les conduites humaines, juge et s'offre comme un modèle idéal, en se manifestant dans la conscience comme conscience morale, critique et productrice de valeurs idéales.

Une instance psychique qui, constituée au cours des chemins futurs de l'humanité, puisse se manifester dans une Loi plus éthique, distante de la tyrannie de la symbiose psychique depuis les secrets les plus intimes des relations, soutenue dans le désir de l'être humain. Et une loi juridique résultant de cette subjectivation d'individus qui se reconnaissent dans ce désir.

De même, cette proposition jus-psychoanalytique – qui échappe à un examen techno-formel de la science dogmatique du Droit positif, public ou privé – suscite sans doute des réflexions de teneur socio-anthropologique et philosophique à propos de la crise de la culture juridique traditionnelle et des possibilités de l'élaboration de quelque chose de nouveau dans le Droit. Des possibilités d'élaboration avec des modèles normatifs renouvelables, dans un processus pédagogique qui se corporifie, y compris académiquement, dans une théorie donnant lieu à une nouvelle position discursive, et non seulement à un autre sens critique.

Cette proposition adopte une culture jus-philosophique qui s'affirme au Brésil depuis quelques années, avec des distinctes contributions théoriques antidogmatiques marquées par une rationalité juridique émancipatrice⁴⁶¹ et par une éthique de l'altérité, proposée par Antonio Carlos Wolkmer, trouvant leurs racines philosophiques chez Emmanuel Lévinas dans *Totalité et Infini*, en passant par *L'Éthique de la Libération* d'Enrique Dussel et, plus spécifiquement dans l'Etat du Paraná, dans la thèse de Celso Luiz Ludwig *Formes de la Raison*. On peut aussi remarquer les propositions jus-psychoanalytiques de Jeanine Nicolazzi Philippi sur la thématique de la loi, et d'Agostinho Ramalho Marques Neto à propos de la subjectivité⁴⁶², à partir d'une référence à la psychanalyse freudo-lacanienne.

⁴⁶¹ En discourant sur « *L'historicité et la nature de la pensée jus-philosophique nationale* », Wolkmer affirme:

*Au-delà de l'hégémonie et de l'incisive influence du culturalisme axiologique de Miguel Reale dans la formation jus-philosophique de plusieurs générations, l'on peut signaler, à partir de la fin des années 70 et au début des années 80, certaines contributions théoriques qui vont depuis l'idéalisme déguisé jusqu'à la rigueur de distinctions de portée analytique, sociologique et zététique, toutes marquées par une ligne antidogmatique, comme le formalisme rhétorique de la théorie de la décision juridique de Tércio Sampaio Ferraz Junior, le sociologisme réformiste structural fonctionnaliste de José Eduardo Faria, le culturalisme phénoménologique de Luiz Fernando Coelho, les tendances épistémiques de base sémiologique discursive de Luis Alberto Warat et les propositions jus-psychoanalytiques de Agostinho Ramalho Marques Neto. (WOLKMER, A. C. *História do direito no Brasil*. Rio de Janeiro : Forense, 1999, p. 139).*

⁴⁶² En discourant sur « *Les sujets collectifs de droit: Peut-on les considérer à partir d'une référence à la psychanalyse ?* », Marques Neto affirme:

Avant de considérer la catégorie sujet collectif de Droit à la lumière de la possibilité ou non de la référer à un plan constitué à partir du champ de la psychanalyse, il me paraît opportun d'examiner brièvement certains aspects de l'émergence de la propre notion de sujet d'un mode général et des sujets de la Psychanalyse et du Droit en particulier. [...] Le terme sujet se trouve loin de la possibilité de comporter un sens univoque, un épuisement de la signification dans un seul signifié, comme ce serait à la mode des amants des définitions cristallisées. Le sujet pour Descartes, par exemple, n'est pas exactement la même chose qu'est le sujet pour Kant, et le sujet de chacun d'eux est différent de celui de Marx, en certains points essentiels, quand il s'occupe de la notion de sujet. Le sujet de la psychanalyse seulement peut être conçu par référence à une Autre scène, à un décentrement – qui lui est constitutif – de toute la dimension de l'intentionnalité consciente. Tandis que la notion juridique de sujet, ou – pour être plus précis – les

Nous rappelons que la théorie freudienne a eu sa première insertion dans la philosophie générale à partir d'Herbert Marcuse⁴⁶³ dans son essai *La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse*.

On constate la production d'une coupure au niveau épistémologique et politico-juridique. Une coupure qui a comme fonction stratégique de préparer la construction effective d'un nouveau paradigme de juridicité, distinct des concepts formel-descriptifs d'ordre scientifique, au vu de l'insertion des savoirs contenus dans les concepts psychanalytiques, issus d'une signification *contextuelle*, en raison du caractère *éphémère*, *évanescent* et *clivé* du sujet.

Il apparaît comme un instrument indispensable – dans une vision transdisciplinaire⁴⁶⁴ car sa finalité n'est pas inscrite dans la recherche disciplinaire – pour atteindre les objectifs ultimes de l'« *Éthique de la Libération* », dirigée vers l'humanisme de l'autre homme. Il propose, en ce qui concerne sa téléologie, l'analyse et la conséquente transformation de la satisfaction des pulsions, à travers le mouvement triadique du sujet de l'inconscient \$, par les distinctes positions discursives en relation à la vérité. On cherche ainsi à augmenter le champ symbolique voué à la *sublimation*, avec un fondement

diverses notions juridiques de sujet sont constituées dans un contexte différent, qui suppose des expériences et des référentiels théoriques aussi différents. L'expression sujet du droit dans la plume d'un Kelsen ne signifie exactement pas la même chose que dans celle d'un Stammler. De telles considérations indiquent que la notion de sujet, quoi qu'il soit le champ théorique référentiel méthodologique à partir duquel il serait examiné, est toujours une notion localisée et datée. Concevoir le sujet selon l'une ou l'autre manière signifie déjà s'impliquer, consciemment ou non, dans une non-totalité, dans un point de vue déterminé, dans une ligne théorique, dans une vision du monde, dans une perspective qui à la rigueur nous mène à la qualifier de politique [...]. (MARQUES NETO, A.-R. *Sujeitos coletivos de direito : pode-se considerá-los a partir de uma referência à psicanálise ? PalavrAção Revista de Psicanálise*. Curitiba : Biblioteca Freudiana de Curitiba, Centro de Trabalho em Psicanálise, ano 2, n. 2, p. 151-166, out. 1994, p. 151-152).

⁴⁶³ MARCUSE, H. *La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse...*, p. 353-371.

⁴⁶⁴ En discourant sur « *Le pluralisme comme un nouveau paradigme du Droit* », Wolkmer affirme:

[...] le pluralisme comme un nouveau référentiel du politique et du juridique nécessite de contempler la question de l'Etat, ses transformations et ses dédoublements les plus récents, principalement d'un Etat limité à reconnaître et garantir des Droits émergents.

D'un autre côté, il faut souligner la spécificité du pluralisme comme une projection d'un paradigme interdisciplinaire du politique et du juridique. En effet, la compréhension la plus élargie de l'actualisation du pluralisme comme un système de décision complexe comprend aujourd'hui, dans les paroles d'André-Jean Arnaud, un croisement interdisciplinaire entre la normativité (Droit) et le pouvoir social (Société), en considérant évidemment l'interaction du juridique avec d'autres champs de la connaissance. Une perspective interdisciplinaire révèle que l'inter-relation fragmenté du légal n'est plus vue comme chaotique et qui est parfaitement possible vivre dans un monde de juridicité polycentrique. (WOLKMER, A. C. *Pluralismo jurídico...*, p. 54).

éthique⁴⁶⁵. Un processus pouvant être atteint, par *l'écoute* du savoir inconscient manifesté dans le discours, comme inclusion de nouveaux mots et/ou de mots dits d'un mode nouveau, pour le développement et l'initiation de *l'éducation*, distincte de la simple instruction ; des *véritables investigations*, distinctes de la simple technicité ; de *l'activité philosophique*, comme résistante à la logique de la totalité et distincte du travail simplement utilitaire ; et de *l'art* comme un degré plus élevé de *sublimation* de la création humaine, le seul qui permet d'universaliser la satisfaction pulsionnelle.

En ce sens, il conviendrait de citer un passage du *Traité de la Peinture* de Léonard de Vinci, reproduit dans le livre de Gombrich⁴⁶⁶, sur sa méthode pour « stimuler l'esprit d'invention »:

C'est que si tu regardes quelques murs barbouillés de taches ou les pierres de divers mélanges, tu pourras y voir les ressemblances de divers paysages ornés de montagnes, de fleuves, de pierres, d'arbres, de grandes plaines, de vallées et de collines en diverses manières ; tu pourras encore y voir diverses batailles et des actes prompts de vives expressions, d'étranges airs de visages et vêtements ; et des choses infinies que tu pourras ramener à une entière et bonne forme. Il en est de semblables murs et mélanges comme du son des cloches, dans les sonorités desquelles tu trouveras tout nom et vocable que tu imagineras.

⁴⁶⁵ Dans la présentation à l'édition brésilienne du livre écrit par Philippe Julien, *L'étrange jouissance du prochain*, la psychanalyste Doris Rinaldi affirme:

La psychanalyse est convoquée à répondre sur les chemins qui nous permettent de retrouver le prochain, et Julien nous indique que l'unique voie est de se faire suffisamment proche de sa propre jouissance, par l'acceptation de ce vide central dans son intime, de cette altérité interne, étrange et intime, – ex-timidité – , comme dit Lacan. À ce vide central, que nous appelons de mal, il n'y a qu'un accès possible à travers le symbolique, par l'établissement d'une distance, une distance intime qui s'appelle proximité (Lacan, 1988-97). Plus que ceci, ce vide, ce rien, au contraire d'être une source de privation, est à l'origine de toute création signifiante, de toute symbolisation. À partir de ceci, l'auteur s'éloigne d'une éthique dont l'appui serait une cruauté du surmoi, proposant, avec Lacan, la sublimation, comme un fondement de l'éthique psychanalytique.

La sublimation ouvre une voie de réconciliation avec l'Autre dans son étrangeté, dans son altérité absolue – représentée pour tout ce qui ne joue pas le rôle de semblable dans le miroir et n'alimente pas le narcissisme – en mettant un objet à sa place, par un acte créateur. Dans elle, la place de la jouissance de l'Autre est vidée de n'importe quelle bonne ou mauvaise volonté et circonscrit à travers d'une – éthique de bien-être –. Comme tel elle n'est pas réservée exclusivement à ceux qui la culture appelle d'artiste, se présentant, à des divers degrés, à la hauteur de chacun. En ce sens, Philippe Julien développe sa réflexion sur les relations entre les sujets, entre l'homme et la femme, sur l'amour et l'amitié, dans un temps, comme le nôtre, marqué par l'exacerbation du narcissisme et par la ségrégation. Prenant comme référence l'amour courtois, il indique qu'il est possible, sans déssexualisation et sans idéalisation de l'objet, – consentir à la jouissance sexuelle, en accord avec les règles d'un bien-dire de la demande, par où il peut surgir, avec la fantaisie, le support du désir. (RINALDI, D. Apresentação à edição brasileira. O estranho gozo do próximo : ética e psicanálise. ed. par Philippe Julien. Tradução de Vera Ribeiro. Revisão técnica de Marcos Comaru. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996, p. 10-11).

⁴⁶⁶ GOMBRICH, E. H. *L'Art et l'illusion. Psychologie de la représentation picturale*. Tradução de Guy Durand. Paris : Éditions Gallimard, 1996. (nouvelle éd. révisée, 1re éd. 1971 fr.), p. 159.

Rappelons la solution de Freud dans *Totem et Tabou*, en rapport à la *sublimation* citée dans le *Dictionnaire L'Apport freudien : éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*, le legs de Freud et de Lacan⁴⁶⁷ : « Dans l'art seulement, il arrive qu'un homme dévoré de désirs fasse quelque chose qui ressemble à une satisfaction et que, grâce à l'illusion artistique, ce jeu produise une action sur les affects, comme si c'était quelque chose de réel ».

Il se présente, aussi, comme un instrument indispensable, dans la même vision méthodologique transdisciplinaire, pour atteindre la proposition de « la défense pédagogique d'une éthique de l'altérité »⁴⁶⁸ dans l'enseignement du Droit, qui apparaît dans la pensée critique juridique de Wolkmer, comme l'un des éléments fondamentaux d'un pluralisme juridique. Il propose, dans le champ spécifique de l'enseignement, la *transmission* de la culture, de la doctrine, et des législations à partir d'une conscientisation plus élaborée des expériences transférentielles inconscientes entre professeurs et étudiants. Des expériences dans lesquelles seraient soulevées, fondées et débattues des questions subjectives singulières, ayant trait à la Loi de l'inconscient et à la loi juridique, dans ses plus amples aspects socio-culturels, politiques, anthropologiques, jus-philosophiques, au-delà des apparences et du sens du langage.

Il faut une prospection de la théorie du Droit qui, par la force de nouvelles et complexes formes de manifestation du phénomène juridique dans la postmodernité, conduise à la révision de l'idéologie traditionnelle d'un Droit instrumentalisé, uniformisé et généralisé sous la forme étatique d'organisation fermée. Une révision établissant des directions éthiques pluralistes, à fin de tenir compte des particularités des groupes et des personnes dans leurs *singularités subjectives*.

À partir de cela, il faut continuer de vérifier, dans les différentes disciplines juridiques, la *filiation de l'organisation juridique à l'organisation œdipienne*, chemin déjà ouvert par Legendre. Il faut également essayer de viabiliser le trépied de la relation giratoire

⁴⁶⁷ KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien...*, p. 538.

⁴⁶⁸ En discourant sur « Le Pluralisme » comme un projet communautaire-participatif, Wolkmer affirme :

La proposition alternative d'un pluralisme juridique de teneur communautaire-participative pour des espaces périphériques du Capitalisme Latino-américain présuppose l'existence de conditions déterminantes, plus précisément l'articulation de ces éléments fondamentaux: a) la légitimité de nouveaux sujets collectifs ; b) l'implantation d'un système de satisfaction des nécessités ; c) la démocratisation et décentralisation d'un espace public participatif ; d) la défense pédagogique d'une éthique de l'altérité ; e) la consolidation de processus menant à une rationalité émancipatrice. (WOLKMER, A. C. Pluralismo jurídico..., p. 54).

proposée par Lacan dans le mouvement des structures discursives, à la recherche de l'éclaircissement des dimensions des vérités et de ses limites. Est-ce, peut-être, du discours de l'analyste, si l'on fait les « *trois quarts de tour, que peut surgir un autre style de signifiant-maître* »⁴⁶⁹, dans une théorie et une pratique juridique, éventuellement, plus juste, comme une expression de la vertu ? L'expression signifiante de cette *affiliation* dépend du respect de la catégorie de l'« impossible », structurante de l'ordre symbolique, aussi, au niveau du Droit. Dit d'un autre mode, s'il n'existe pas une totalité du champ symbolique, il faut toujours faire un travail culturel de la Référence (de l'Interdit) pour borner le « vide structurel » inscrit dans les lois du langage, ainsi que dans les lois juridiques. Il faut considérer que les institutions sont construites sur un *vide*, c'est-à-dire, sur l'Abîme de l'existence humaine à partir duquel se déploie la parole et qui porte la pensée. Le sujet, l'espèce et le collectif, en bornant de façon significatif le *vide* de l'existence, à partir d'une instance d'Idéal partagé, font surgir dans la solitude réelle de chacun un discours qui s'établit sur les oppositions, les dualismes. Depuis ce moment mythique, la Référence qui fabrique chacun d'entre les hommes doit parler. Selon Legendre :

*L'idée de justice provient d'un geste de survie : que l'humain s'accorde avec l'Abîme. Les choses de la naissance – que l'étymologie rapproche de ce que nous appelons Nature – et les textes de la tradition sont comme l'écran de cinéma, accueillant le rire et les pleurs, l'amour, la mort et le désir de vie. Derrière l'écran : le Rien. La justice fait la balance entre l'homme et la Nature, l'homme et la tradition, entre les paroles de chacun et les paroles qui appartiennent à l'espèce et la protègent du gouffre. La justice cherche le ton juste. Cependant, l'homme veut expérimenter l'Abîme, il transgresse. La Fabrique de l'homme n'est pas une animalerie. La justice soumet la transgression à la parole. Ainsi s'organisent le droit et la morale*⁴⁷⁰.

La reconnaissance de cette affiliation organisationnelle nous mène à une éthique juridique symbolique moins universaliste. Cela résulte d'un travail discursif de subjectivation à partir des considérations critiques et de l'insertion, dans ses limites, d'une éthique du désir inconscient, conformément aux règles d'un « bien-dire », distinctes du simplement « dire-bien » conformément aux discours politiquement corrects.

C'est le surgissement d'un Droit renouvelé par la considération du savoir psychanalytique sur le « *sujet clivé* ». Dans cette médiation épistémologique surgit une autre conception de subjectivité, et non de la conscience qui domine la pensée et l'existence. Dans cette conception, le sujet est déterminé par un discours où il a à se situer, et où il n'est

⁴⁶⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 205.

⁴⁷⁰ LEGENDRE, P. *La fabrique de l'homme occidental, suivi de L'Homme en meurtrier...*, p. 25.

pas maître du sens des mots qu'il emploierait à sa convenance. C'est une conception de sujet qui peut se poser la question de son être, à travers le langage, mais – contrairement à l'individu conçu par la phénoménologie –, aucun terme ne vient l'assurer d'une réponse sans équivoque sur soi-même.

Ce qui apparaît dans la clinique psychanalytique, c'est que le langage a des « effets » de sens : comme dans le cas de la métaphore, qui fait lever résonnances et connotations poétiques, sans toutefois permettre au sujet de s'arrêter à une *signification* univoque. Aucun discours n'échappe à cette règle⁴⁷¹, car les signifiants n'obéissent pas à notre volonté consciente. Les signifiants ne se substituent pas mécaniquement, par exemple « homme » à « père », « femme » à « mère », etc., car le signifiant ne va jamais jusqu'au signifié objectif, au mieux il se fait entendre dans l'équivoque, la polysémie des mots et des phrases. Il se décèle à travers la répétition : « *Le signifiant se transmet pourtant, de génération en génération, mais cette transmission ne passe pas par les voies conscientes ; elle s'opère à l'issue du sujet. Freud la nomme transmission de surmoi à surmoi* »⁴⁷².

Donc après cette étude que nous avons approfondie sur la théorie lacanienne des quatre discours, à notre avis, il y a, quand même, dans les discours courants contemporains dérivés du *discours* du *Capitaliste* un certain « effet de sens » langagier. Toutefois cet effet paraît à chaque fois plus métonymique en permettant au sujet de s'arrêter à une *signification* plus univoque et imaginaire.

Comme nous l'avons vu, la cinquième formule, que Lacan a proposée pour désigner le *discours* du *Capitaliste*, a inversé le *discours* du *maître* et, par conséquent, les autres structures de *l'appareil* des *quatre discours*. Cependant, dans ces nouvelles positions discursives dérivées de l'inversion libérale, la tendance c'est la production des signifiés objectifs, c'est-à-dire la pure production des énoncés au niveau du sens univoque. Les « parlottes » postmodernes ont une tendance à ne plus produire de *signifiant qui représente le sujet en le renvoyant toujours à un autre signifiant*. C'est-à-dire que ces bavardages insignifiants ont tendance à ne plus produire des énonciations au niveau de l'équivoque, du *non-sens* inconscient et métaphorique. Autrement dit, les plus récents discours dérivés du style capitaliste sont des discours qui produisent et reproduisent des *énoncés*, des paroles

⁴⁷¹ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, Avant-Propos du Roland Chemama et Bernard Vandermersch.

⁴⁷² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 71.

trop pleines de sens à partir de l'élection d'un signifiant, comme par exemple écologie, technologie, marque, drogue, etc...

En conséquence, il y a des effets de cette bascule des discours organisateurs de la communication sur la subjectivation, dans un monde régi par le libéralisme sauvage. L'apport lacanien des *structures des quatre discours* nous a donné un outil pour faire face à des psychopathologies conséquentes des discours modernes, qui organisaient le monde et maintenaient la jouissance comme limitée et en dehors du champ de la réalisation Œdipienne. Selon Lesourd le paradigme des *quatre discours* a structuré la communication en reportant la promesse de réalisation de la jouissance pleine « *après la mort, ils permettaient la structuration de l'interdit qu'est la castration* »⁴⁷³.

Cependant, comme nous l'avons vu, selon Lesourd, il y a un rapport entre la subjectivité, la folie ordinaire postmoderne et le changement des discours. Donc les communications décrites à partir de la *cinquième formule* lacanienne du *discours* du *Capitaliste* sont des « parlottes » postmodernes qui

*en situant la réalisation du bonheur « ici-bas » confrontent le sujet à l'impossible de la réalisation jouissante qu'il ne peut alors que s'attribuer. La mélancolisation du sujet, qui vit l'autre comme un objet de jouissance, et se vit en retour comme objet de la jouissance de l'autre, est alors le plus « normal » des affects subjectifs*⁴⁷⁴.

Dans les discours postmodernes nous pouvons percevoir les effets de la panne du champ symbolique de l'Autre, et une conséquente mélancolisation des sujets par l'absence de garantie des références qui, traditionnellement bien ou mal, ont établi plus de différenciations subjectives.

Ce regard croisé entre l'éthique du Droit de l'acte moral et l'éthique psychanalytique du désir inconscient nous amène, donc, à réfléchir sur les comportements humains et les passages à l'acte, parfois plus violents sous l'égide exclusive du Réel. Le champ du Réel, pour la psychanalyse, concerne la violence dans son rapport à la pulsion de mort et à la destructivité.

⁴⁷³ LESOURD, S. La mélancolisation du sujet postmoderne ou la disparition de l'Autre, *Cliniques méditerranéennes*, 2007, vol. 1, n° 75, p. 13-26. Disponible sur : DOI : 10.3917/cm.075.0013. URL : www.cairn.info/revue-cliniques-mediterraneennes-2007-1-page-13.htm.

⁴⁷⁴ LESOURD, S. La mélancolisation du sujet postmoderne ou la disparition de l'Autre...

Les nouvelles expressions des violences réelles et les passages à l'acte sont des symptômes et des images de notre société postmoderne. Les sujets contemporains agissent avec violence, symptôme de ce que les dirigeants n'osent pas dire, car les individus traduisent en actes à la fois les idéaux frustrés des sociétés modernes, les refoulements, comme aussi bien, le déni continu de certaines réalités. Ainsi, la complexité des violences postmodernes nous a montré que les individus étaient à la fois les victimes et les instruments des anciennes idéologies.

Les comportements du sujet postmoderne analysés à travers le savoir psychanalytique, champ où l'engagement de l'être dans la société et ses sous-déterminations sont plus profonds et intra-réciproques. Cela soulève donc les questions fondamentales pour la constitution du lien socio-familial. Cette connaissance nous apprend que quand il y a absence de références crédibles dans le grand Autre, c'est-à-dire dans le « trésor des signifiantes » collectives, pour répondre aux questions des individus, il n'y a d'autres alternatives que des violences contre soi-même ou contre le petit autre semblable. Elle nous apprend encore que ces nouvelles manifestations des violences Réelles du corps convergent vers la défaillance symbolique de la fonction paternelle dans la société postmoderne, une défaillance qui n'a rien de commun avec quelques nostalgies d'un père idéal.

Le père symbolique dans le complexe d'Œdipe, est une métaphore référée au signifiant phallique qui repose sur le principe de la substitution des signifiants dans la chaîne. La métaphore du « Nom-du-Père est un signifiant » qui s'introduit en prenant la place du « signifiant du désir de la mère ». Elle fait donc l'objet d'un refoulement et devient inconscient. Donc face à la chute de la fonction paternelle dans les sociétés postmodernes ce qui apparaît, en général, est une jouissance hors normes et plus proche de la jouissance archaïque de la mère.

Le père résulte d'une nécessité de la chaîne symbolique, et dès lors, quelque chose répond ou non dans le discours concret à la fonction définie comme Nom-du-Père. La place effective du **père réel** dans la famille varie, à la fois en fonction de la civilisation, mais aussi en fonction de son histoire singulière, qui ne va pas sans impasses ou inhibitions. C'est de ce père qu'il est attendu beaucoup: qu'il fasse valoir la loi symbolique, qui est d'abord prohibition de l'inceste et qu'il ménage un accès tempéré à la jouissance sexuelle.

*Le **père symbolique**, c'est celui auquel renvoie la loi, l'interdit étant toujours, dans la structure, proféré au Nom-du-Père. On peut ajouter que c'est le père mort : si Freud, dans*

Totem et Tabou (1912-1913), fonde l'interdit sur la culpabilité des fils après le meurtre du père de la horde primitive, c'est sans doute que, dans l'inconscient de chacun, la Loi est référée avant tout à une instance idéalisée, ou mieux encore à un pur signifiant. C'est en tant qu'il y a un signifiant du Nom-du-Père qu'il peut y avoir castration, c'est-à-dire cette opération qui limite et ordonne le désir du sujet. [...] Cette castration n'est bien sûr pas une castration réelle. Elle ne se confond pas davantage avec les représentations fantasmatiques de démembrement [...] Portant cet imaginaire est présent dans le sujet, et d'autant plus encombrant que la castration symbolique a mal fonctionné. Quant au **père imaginaire**, qu'il apparaisse comme terrible ou comme débonnaire, ce qui lui est attribué, c'est la castration, ou mieux la privation de la mère, le fait qu'elle ne possède pas le phallus symbolique auquel l'enfant s'est d'abord identifié. Dans la logique de la théorie freudienne, c'est parce qu'il bute contre le manque de la mère que l'enfant est introduit à la question de sa propre castration⁴⁷⁵.

La notion lacanienne de la métaphore du *Nom-du-Père*, selon Melman, démontre que :

[...] chaque signifiant, du fait de renvoyer non pas à un objet mais à un autre signifiant (F. DE SAUSSURE), est symbolique du **manque** qu'il introduit dans l'être. Un signifiant va se trouver délégué pour signifier cet effet tout en le transformant : le Nom-du-Père, dans la mesure où il rend ce manque apte à supporter et à entretenir le désir. A défaut, en effet, ce manque s'éprouve comme dévorant (cf. le « petit Hans », 1909b) ou aspirant, représentatif d'une blessure du corps maternel source d'une dette à jamais irremboursable. L'enfant découvre ce nom comme métaphore de l'objet énigmatique désiré par la mère chez son père réel, comme garant donc du phallus. Il s'ouvre ainsi le chemin d'une identification idéale pour ce phallus, ou bien l'avoir comme lui, ou bien l'être, afin d'être désiré. Le complexe d'Œdipe rend le père responsable de **l'impossible accès à l'objet cause du désir**. On voit par l'analyse structurale qu'opère Lacan que le père, au contraire de se porter garant de la loi symbolique, est celui qui autorise le désir. « La vraie fonction du père est d'unir un désir à la loi » (LACAN J., 1966). Dans l'Autre, le phallus est aussi le symbole d'une instance non plus dévorante, mais qui se réjouirait que le sujet jouisse et procréé. Convenons qu'il n'y a qu'un père pour assumer une telle fonction, au point de s'identifier au phallus sous les traits du Père mort.

On conçoit que la religion récuse comme sacrilège les jouissances sexuelles qui ne voudraient pas payer leur dû à la procréation, fraudant ainsi le symbole phallique en défiant ou abusant du Père mort. Elle est dans sa fonction traditionnelle qui est d'affirmer le primat de la jouissance sexuelle **contre les jouissances hors normes mortifères à la mode**⁴⁷⁶.

Compte tenu des nouvelles exigences éthiques, des nouveaux types de violences, et de toutes les informations récentes développées au cours du siècle de la psychanalyse, nous avons indiqué des legs philosophiques à la *raison de l'Autre*, dans une éthique relative d'*Altérité Inconsciente*, pour ouvrir un débat sérieux avec les juristes sur la possibilité de tenir compte des connaissances psychanalytiques. Nous avons soulevé des points importants devant être considérés par le champ juridique : le « clivage » psychique du sujet dans le

⁴⁷⁵ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse*..., p. 308-309.

⁴⁷⁶ MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse*..., [C. Melman], p. 1.173-1.174.

transfert comme place de sa vérité ; la « parole vide » qui n'a que de la « signification non univoque » et qui pouvait nous montrer les empreintes des chemins tracés par le signifiant et, peut-être, sa relation avec le savoir et la jouissance.

Il en résulte que la recherche plus approfondie sur les repères postmodernes, qui occupent la place de la *différence inaugurale* du champ symbolique – point de *négation* qui rend possible l'entrée dans la parole en exigeant du sujet à renoncer à la jouissance absolue, négation qui sert de fondement à la Loi de l'interdiction de l'inceste et qui, dans ses mutations, engendre toujours de nouveaux comportements subjectifs –, continue à nous interroger. C'est précisément ici que nous conservons cette question non résolue : Quelle représentation soutiendrait la capacité de jugement singulier du sujet éthique et responsable par rapport à ses actes, dans les sociétés rationalistes séculaires occidentales ?

En conclusion, en ce qui concerne les fondements pour la réflexion sur les « **conflits** », nous affirmons que la « théorie de l'argumentation » en tant que nouvelle rhétorique du Droit, de Chaïm Perelman, suivant la logique lacanienne et la logique quantique du « tiers inclus », considérant une réalité multidimensionnelle et multiréférentielle, pourra être analysée selon les différentes dimensions de la « métaphore » (celle-ci n'a pas fonction d'analogie et présente une vérité toujours relative), justement parce que « *l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucun discours* »⁴⁷⁷. Selon Lacan, il est curieux que des linguistes ne voient pas que :

*[...] tout usage du langage, quel qu'il soit, se déplace dans la **métaphore**, qu'il n'y a de langage que métaphorique. Toute tentative de métalangager, [...] le démontre. Elle ne peut faire autrement que d'essayer de partir de ce qu'on définit toujours, chaque fois qu'on s'avance dans un effort dit logicien un langage-objet. [...] Toute désignation est métaphorique, elle ne peut se faire que par l'intermédiaire d'autre chose*⁴⁷⁸.

L'étude de l'argumentation rhétorique dans la contemporanéité, aux différents niveaux de la métaphore⁴⁷⁹, aussi bien que la poursuite de la recherche à propos des conditions de subjectivité et d'humanisation comme effet du *signifiant* discursif, à travers

⁴⁷⁷ LACAN, J. La métaphore du sujet..., p. 363.

⁴⁷⁸ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVIII*..., p. 49-50.

⁴⁷⁹ Dans le chapitre VII, *Leçon sur lituraterre* Lacan dit :

*[...] sous le prétexte que le caractère est lettre, vous allez croire que je suis en train de dire qu'en japonais les épaves du signifiant courent sur le fleuve du signifié. **C'est la lettre, et non pas le signe**, qui ici fait appui au **signifiant**, mais comme n'importe quoi d'autre à suivre la **loi de métaphore** dont j'ai rappelé ces derniers temps qu'elle fait l'essence du langage. C'est toujours d'ailleurs de là où il est, le*

l'apport lacanien des *quatre discours*, pourra nous aider, au mieux, à comprendre les comportements, les violences et les folies plus classiques.

D'autre part, nous devons considérer aussi l'étude plus récente, réalisé par Lesourd, des nouvelles « parlottes »⁴⁸⁰ dérivées du capitalisme libéral comme effet, à chaque fois plus, des purs *signifiés* aux niveaux de la *métonymie*⁴⁸¹, dans une observation attentive de ses déterminations sur les comportements quotidiens et sur la folie ordinaire des discours postmodernes. L'étude de la *cinquième formule* lacanienne du *discours* du *capitaliste*, producteur des nouvelles *expressions psychopathologiques* dans les liens sociaux, pourra largement contribuer, pensons-nous, à la compréhension des *clivages subjectifs*, des nouvelles demandes, et par conséquent, à la *solution des conflits* socio-juridiques.

langage, à savoir du discours, qu'il prend quoi que ce soit au filet du signifiant, donc l'écriture elle-même. (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVIII...*, p. 125).

⁴⁸⁰ LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales...

⁴⁸¹ Lacan, en parlant de « plus-de-jouir », dit:

*Il est bien certain qu'il n'a été définissable, et par moi, qu'à partir de quoi ? D'une sérieuse édification, celle de la relation d'objet telle qu'elle se dégage de l'expérience dite freudienne. Ça ne suffit pas. Il a fallu que cette relation, je la coule, je lui fasse godet de la plus-value de Marx, ce à quoi personne n'avait songé pour cet usage. La plus-value de Marx, ça ne s'imagine pas comme ça. Si ça s'invente, c'est au sens où le mot invention veut dire qu'on trouve une bonne chose déjà bien installée dans un petit coin, autrement dit qu'on fait une trouvaille. Pour faire une trouvaille, il fallait que ça soit déjà assez bien poli, rodé, par quoi ? Par un discours. Alors, **le plus-de-jouir, comme la plus-value**, n'est détectable que dans un discours développée, dont il n'est pas question de discuter qu'on puisse le définir comme le **discours du capitaliste**.*

*Vous n'êtes pas bien curieux, et puis surtout peu interventionniste, de sorte que, quand je vous ai parlé du discours du maître l'année dernière, personne n'est venu me chatouiller pour me demander comment se situait là-dedans le **discours du capitaliste**. Moi, j'attendais ça, je ne demande qu'à vous l'expliquer, surtout que c'est simple comme tout. **Un tout petit truc qui tourne, et votre discours du maître se montre tout ce qu'il y a de plus transformable dans le discours du capitaliste.***

L'important n'est pas ça. La référence à Marx, c'était déjà suffisant pour montrer que ça avait le plus profond rapport avec le discours du maître. Ce à quoi je veux en venir, c'est à vous faire attraper quelque chose d'aussi essentiel que ce qui est là, disons, le support du plus-de-jouir.

*Le support, chacun sait que ne vous en abreuve pas, c'est bien la chose du monde dont je me méfie le plus, parce que c'est avec ça qu'on fait les pires extrapolations. Pour tout dire, c'est avec ça qu'on fait la psychologie, qui nous est bien nécessaire pour arriver à penser la **fonction du langage**. Alors, quand je réalise que **le support du plus-de-jouir, c'est la métonymie**, c'est là que je suis entièrement justifié.*

Ce qui fait que vous me suivez tient à ce que plus-de-jouir est essentiellement un objet glissant. Impossible d'arrêter ce glissement en aucun point de la phrase.

Néanmoins, pourquoi nous refuser à nous apercevoir du fait qu'il n'est utilisable dans un discours – linguistique ou pas, je vous l'ai déjà dit, ça m'est égal – qui est le mien, qu'à s'emprunter non au discours, mais à la logique du capitalisme ?

*[...] Je vous ai parlé d'une logique sous-développée. Ça a laissée certains à se gratter la tête. Qu'est-ce que ça va être, cette logique sous-développée ? Partons de ceci. J'avais auparavant bien marqué que **l'extension du capitalisme véhicule le sous-développement**. (LACAN, J. *Le séminaire : livre XVIII...*, p. 49-50).*

Il faut comprendre que le symbolique n'est pas de l'ordre du singulier, puisqu'on est obligé d'en passer par l'autre pour avoir accès à ses signifiants du langage. Un sujet, un groupe ou une communauté ne peuvent pas se fermer sur eux-mêmes. C'est la rhétorique qui donnerait, dans les agencements de symboles en cohérence avec le réel, ses cadres à notre réalité sans que nous puissions la maîtriser. Chez l'homme, le symbolique fait coupure au champ imaginaire des identifications. Le lien social dépend d'un type de nouage entre réel, symbolique et imaginaire. Dans la société contemporaine, il paraît avoir une inflation « imaginaire » dans les liens et les passages à l'acte, parfois partagé par des groupes, majoritaires ou minoritaires, qui veut se faire passer pour du réel. Les discours courants libéraux tendent à effacer le réel de la mort et de la différence des sexes. Néanmoins, ce sont des réels qu'aucune parole ne peut rendre compte. Comme nous l'avons vu avec Winter, « *ce qui ne peut pas se dire ne cesse pas pour autant d'exister. Contester le réel de la différence des sexes* », comme par exemple :

*[...] en la présentant comme une construction idéologique, et accompagner ce déni d'une occultation de la dimension symbolique n'engendre à la longue qu'un effet d'inflation narcissique. L'imaginaire s'insinue et s'institue finalement comme une nouvelle norme. Car si la différence des sexes n'a plus ni sa dimension symbolique ni son poids de réel, il n'en reste plus qu'une différence imaginaire. Or l'imaginaire, par définition, renvoie à l'image de soi ; la norme devient donc le narcissisme. Vus sous cet angle, les constructivismes apparaissent comme des théories imaginaires rationalisant des fantasmes de toute-puissance*⁴⁸².

Nous croyons donc que les pratiques plus signifiantes pourront faire émerger dans des conditions du respect aux *singularités subjectives inconscientes*, la production de textes non canoniques et l'aspiration de bien développer la capacité de jugement plus équilibré – c'est-à-dire, un essai des conditions éthiques favorable à la formulation des décisions plus raisonnable et justifiée, sachant éviter les excès des passions humaines et de la violence –, par cette médiation et ce processus analytique un *autre style de signifiant du Droit*.

Cela nous demande d'avoir un regard et une écoute plus souple dans le sens de mieux élaborer et comprendre nos propres clivages constitutifs subjectifs. Cela nous pousse aussi à chercher quelque chose d'un savoir réel de nos relations humaines dans le transfert, comme expérience d'une dialectique plus inconsciente et amoureuse.

Pour finir, nous aimerions terminer notre réflexion par quelques remarques sur la *sublimation*, processus qui dévie le flux pulsionnel de son but immédiatement sexuel et en

⁴⁸² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 163.

place l'énergie à la disposition du développement culturel. En effet, pour moi, cette écriture est une expression sensible de mes élaborations de vie et témoigne des effets de mon analyse personnelle. Un changement subjectif qui m'a permis de créer un texte juridiquement considéré non dogmatique et plus artistique.

Ce travail de recherche préfigure un nouveau style de réflexion sur le *sujet du droit*. Dans cette perspective, chaque être humain apparaît sous la forme d'un désir singulier avant de paraître sous la forme d'un sujet du droit. C'est ce qu'il s'agit de cerner à partir de la Psychanalyse : le subjectif n'est pas l'individuel. Distinct de l'individu tel que nous le percevons ordinairement, l'existence du sujet du désir inconscient est liée à la castration de la mère, c'est-à-dire au *manque* d'un signifiant dans le grand Autre collectif. L'effet-sujet qui s'y produit dans les discours et les liens sociaux n'est pas l'individu. Le sujet est représenté par les signifiants dont il est l'effet du langage, car c'est cela qui définit un sujet dans sa singularité. « *Effet du langage, il n'en est pas un élément : il "ex-siste" (se tient hors) au prix d'une perte, la castration* »⁴⁸³.

Le sujet n'existe pas seulement sous la forme d'une personne physique (un corps naturel, biologique...) soumise aux lois juridiques. Il existe aussi au niveau du « désir », d'un mode plus vague et « *clivé* entre le Moi et le Surmoi ». Durant le processus de constitution subjective infantile, l'Idéal du Moi et Surmoi forment avec le Moi idéal plus archaïque un groupement d'instances, qui selon la théorie lacanienne s'organisent par le langage. Au contraire de l'*Ego-Psychology*, Lacan range le Moi dans le domaine de l'Imaginaire. Le « stade du miroir » se réfère à la constitution du sujet par l'identification spéculaire.

Du point de vue de la Psychanalyse, *la structure du collectif est constituée au niveau du rapport du sujet à l'Idéal*. Freud a procédé à une analyse, où il divise le collectif en une multiplicité de rapports singuliers. Ceci a été lu par Lacan dans le texte freudien comme : « Le collectif n'est rien – le collectif n'est rien que le sujet de l'individuel. ». C'est-à-dire que l'individuel n'est pas le *subjectif*, parce que le sujet n'est pas l'individu. Le sujet qui s'y produit comme effet du signifiant est articulé au grand Autre. L'Autre écrit avec un « A » majuscule, c'est ce que l'on appelle le collectif ou le social.

⁴⁸³ CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse...*, p. 415.

Il est plus que temps d'expliciter cette notion de grand Autre : l'Autre, c'est le lieu du langage, parce que le langage vient de l'Autre. Il y a plusieurs types d'Autre. Il peut y avoir un Autre non limité, absolutiste, qui avale le sujet. Rien ne peut lui manquer et son savoir supposé absolu interdit l'équivocité. Par opposition, il peut y avoir un type d'Autre incomplet, « barré, limité », qui permet à un sujet de fonctionner. Donc c'est justement le *manque* dans l'Autre collectif, c'est-à-dire l'incomplétude de l'Autre collectif qui laisse au sujet une marge de liberté pour prendre sa place et sa parole en son propre nom. Cependant, le sujet tient à ce que son Autre ne soit pas manquant. Pour ne pas être mis devant ses propres limitations (*manque à être*), le sujet préfère se présenter comme castré plutôt que d'envisager la castration de l'Autre.

Le savoir de la Psychanalyse se situe donc à la jonction de ce qu'il y a de plus singulier chez un être humain et de ce par quoi il est relié à la collectivité. Le concept qui se trouve au cœur de cette jonction de l'individuel et du collectif est l'« identification ». La Psychanalyse « *est une clinique du rapport du sujet à l'Autre, comme lieu du langage et, de ce fait, comme lieu de tous les autres, donc de ce qu'on appelle le collectif. Le sujet ne peut pas être dissocié de l'Autre, ni l'Autre du sujet.* »⁴⁸⁴. Elle permet de retravailler les discordances dans le rapport du sujet au collectif. Mais il ne s'agit pas d'une adaptation parce que : « *...ni l'un ni l'autre ne se peuvent faire sans violence, ensuite et surtout parce que l'existence de l'inconscient rend les discordances inévitables et particulièrement résistantes. Ces discordances se traduisent en symptômes, qui sont souvent vécus comme des pathologies – souvent, mais pas toujours* »⁴⁸⁵.

Pour la Psychanalyse les symptômes ne doivent pas être éradiqués à n'importe quel prix :

Un symptôme témoigne d'un appel du sujet, un appel qui ne demande rien d'autre que d'être entendu. La méthode psychanalytique vise à rétablir une certaine continuité entre l'inconscient, toujours strictement individuel, et la conscience, qui s'impose comme surmoi collectif.

La clé du rapport du psychanalyste à la famille se trouve donc dans la notion d'identification. Nous venons de voir que celle-ci n'est référée que secondairement aux images d'hommes ou des femmes qu'on peut voir à la télévision ou dans les magazines. Le noyau de toute identification, c'est le « lit des parents », c'est-à-dire des représentations du désir masculin et féminin qui sont en relation directe avec la conception et la filiation. C'est pourquoi il n'est pas indifférent de savoir si l'entourage immédiat de l'enfant se

⁴⁸⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 180-181.

⁴⁸⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 181.

compose d'hommes et de femmes entre qui passe du désir, ou si cette dimension du désir est refusée par l'un des partenaires, ou encore s'il y a refus de tout désir se portant sur l'autre sexe.

La famille est le lieu où se forment les identifications premières. En ce sens, elle est aussi le premier rouage permettant la transmission de ce qui fonde une civilisation, en termes freudiens, la « cellule germinative de la civilisation ». En termes lacaniens, dans la famille s'origine tout ce qui dans le psychisme va occuper la place du grand Autre⁴⁸⁶.

D'un autre point de vue, le Droit à travers ses catégories juridiques de filiation, par exemple, participe de l'organisation institutionnelle à la jonction des enjeux de l'espèce humaine entre le privé et le public de l'individualité. La casuistique juridique relative à la parenté d'aujourd'hui fait ressortir la communauté des problématiques entre le champ du droit et le champ plus profond de la subjectivité. Selon Legendre, « *le droit doit être pris en compte par la psychanalyse, sommée de comprendre que le droit est un relais symbolique inévitable du déterminisme subjectif, de même que les juristes sont invités à faire l'effort de prendre la mesure de ce à quoi touche le droit, du point de vue des enjeux subjectifs* »⁴⁸⁷.

Par conséquent, le Droit ne peut pas rester figé, il doit sinon anticiper, du moins, doit-il accompagner les changements importants symboliques dans la Société. Comme nous l'avons vu dans cette recherche, le système juridique ne peut pas se distancier de ses pôles factuels et axiomatiques. Mais, les questions demeurent : *Comment est-il possible de rendre indépendante la norme juridique de l'ordre scientifique ? Et encore, comment établir des contraintes aux développements de certaines pratiques scientifiques qui pourraient s'avérer nocives à l'humanité ? Est-il possible d'établir la politique avec une autre éthique dans le libéralisme ?*

Ce nouvel axe de recherche que nous essayons donc de construire pour répondre à des questions si complexes, qui ne peuvent pas être clarifiées par un seul homme ni par une seule discipline, nous démontre qu'il faut essentiellement réfléchir à cette question basique : « Qui est le sujet du Droit ? ». Il faut aussi réfléchir sur le développement des nouveaux critères d'identifications du sujet du Droit, sans nous laisser abuser par la « ruse de la raison ».

D'un côté, nous ne pouvons que nous interroger sur la « Loi de la castration » dans la contemporanéité, c'est-à-dire sur la limitation symbolique nécessaire de la jouissance par rapport à l'objet *a* psychique, pour un enfant qui deviendra un sujet du Droit. Il faut nous

⁴⁸⁶ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 181-182.

⁴⁸⁷ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse*. Paris : Ed. Fayard, 2005.

interroger si ce travail d'« Interdiction » subjective, ou au moins de prohibition au niveau légal, comme tâche de la culture est toujours en œuvre ? Nous avons vu dans le texte de Lebrun que « la haine est toujours affaire collective » et que ce travail de contrainte pour « *transformer individuellement et collectivement les tendances meurtrières* »⁴⁸⁸ dès l'enfance est une tâche des structures sociales liées à la fonction du père, du patriarcat, et du programme de l'Etat même si celui-ci est laïc.

Les lois juridiques, même en se modernisant au nom d'un discours démocratique et au service du libéralisme, ne peuvent pas s'affranchir totalement de la « place d'exception » conférée au système du Droit comme instance organisatrice de la vie en société. L'échelle institutionnelle du Droit, même en s'appuyant sur une éthique universalisante a été jusqu'à maintenant soutenu par le refoulement des « interdits majeurs de la civilisation » représenté par l'interdiction de l'inceste. Selon Lacan dans le séminaire Encore⁴⁸⁹, « *le droit parle de ... la jouissance. [...] à savoir la différence qu'il y a de l'utile à la jouissance. [...]. C'est bien là qu'est l'essence du droit – répartir, distribuer, rétribuer ce qu'il en est de la jouissance* ».

Donc, comment penser les désordres réels du monde contemporain, à partir de la Psychanalyse, et, en même temps, profiter de cet apport pour donner du fondement à la fonction du Droit de faire répartir « ce qu'il en est de la jouissance » ? En articulant transdisciplinairement, la théorie et la pratique de ces deux champs de savoir, dans le chapitre 7, au niveau de doctorat, nous avons approfondi la recherche sur « le sujet du droit dans le transfert », en nous focalisant, spécialement, sur un thème actuellement de grandes controverses dans le domaine du droit civil, dû aux mutations structurales constatées dans la Société et résultant des différentes parentalités d'aujourd'hui : l'« adoption des enfants » dans le cadre d'« homoparenté ».

L'échelle institutionnelle du Droit a eu pour fonction d'établir l'altérité et répartir les jouissances, en autorisant ce qui est possible et en établissant des prohibitions dans la Société. Le pouvoir conféré au Droit à travers le temps a évolué dans un idéal à maintenir l'ordre et l'organisation sociale d'un mode cohérent et consistant. Néanmoins tout en considérant que nous sommes tous égaux devant la loi, la norme juridique est une fiction fondée sur le principe de la différence des sexes et des générations. Les droits de tradition

⁴⁸⁸ LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine..., p. 127.

⁴⁸⁹ LACAN, J. *Le séminaire : livre XX...*, p. 10-11.

civile dans la majorité considèrent, par exemple, ce principe dans l'organisation de la filiation et de la parentalité.

Cependant si nous ne pouvons pas contenir le dit « progrès » libéraliste, il faut accompagner les ruses des discours courants et renouveler les débats et les doctrines juridiques, parce qu'il sera de plus en plus difficile d'encadrer les nouvelles et complexes demandes et pratiques induites par la société contemporaine.

A partir d'une vision transdisciplinaire, dans la première partie de notre recherche, au chapitre 4.6, nous avons proposé d'amplifier les critères d'identification du sujet du Droit, en considérant le savoir psychanalytique sur les « identifications imaginaires constitutives du moi » et l'« identification symbolique fondatrice du sujet ». L'autre proposition était d'amplifier les critères de statut légal du sujet, en considérant les structures cliniques, névrose, perversion et psychose, qui restent conséquentes de ce processus d'identification par lequel un individu se rend semblable à un autre, en totalité ou en partie. Maintenant, après plusieurs années d'étude et d'application de la Psychanalyse à une thématique socio familiale, l'« Homoparenté », nous avons constaté les limites de ces propositions.

Le savoir de la Psychanalyse peut aider les juristes à mieux comprendre « Qui est le sujet du Droit » à partir de deux régimes logiquement distincts, l'inconscient et le conscient. Le premier répondant à la logique singulière (dite du pas-tout), le second à la logique universelle (dite phallique). Cependant, cette approche transdisciplinaire que nous avons produit nous a montré la difficulté de dialogue entre ce double sujet linguistique de l'énonciation (intention implicite) et de l'énoncé (grammatical formel). Nous avons constaté que le sujet du droit comme sujet du tout savoir, disparaît comme sujet intrinsèquement clivé \$. Il devient impersonnel, le « on » du Surmoi. Donc nous avons compris la difficulté de donner un statut légal au sujet du Droit à partir des éléments structurels de la constitution de la subjectivité, en termes psychanalytiques.

Nous avons constaté dans la thématique de l'« Homoparenté », le risque de faire une loi juridique en identifiant le sujet par les caractéristiques manifestes en comportements, de leur sexualité et de leur « choix d'objet » sexuel. Ces éléments apparaissent plus comme un symptôme qui confère une certaine originalité, que comme un état permanent de la subjectivité suffisant à définir l'identité d'un sujet.

Une conduite basée sur une relation d'objet homosexuel, en l'occurrence un comportement sexuel qui manifeste un des éléments de la personnalité, ne peut pas être transformé en « état civil » de la personne. On ne peut pas réduire le processus d'identité, par lequel une personne se rend semblable à une autre, en totalité ou en partie, à certains de ses éléments. Dit d'un autre mode, on ne peut réduire la structure subjective qui caractérise la personnalité de chacun à certains de ses actes ou de ses choix. Qu'un élément de la personnalité, au nom du libéralisme, soit intégré à l'identité légale, cela ouvre la voie à la possibilité d'élever des données personnelles, mêmes les données génétiques comme par exemple la carte génétique, au rang d'état de la personne.

Dans la question de l'« Homoparenté », choisie pour appliquer cette approche transdisciplinaire, si l'on devait créer des nouvelles lois juridiques qui considèrent les « choix sexuels » des homosexuels comme d'identité subjective, on pourrait être pris par la ruse du système discursif qui intègre les *comportements* pervers et aussi les complicités névrotiques. Comme nous l'a expliqué Winter, du point de vue psychanalytique, le Moi n'est pas identique au sujet. Le sujet procède de l'inconscient, mais celui-ci peut se trouver en totale contradiction avec cette construction, cette fiction qui est le Moi. Par conséquent :

[...] l'homosexualité à elle seule ne peut être considérée comme une identité. Elle n'en est ni la véritable source ni même une cause profonde.

Cette réflexion n'a pas attendu la psychanalyse pour se faire entendre. Comment se fait-il qu'au moment où la mention de la religion sur les passeports fait scandale, le trait distinctif « homosexualité » soit admis comme la base d'une identité presque à l'égal d'une nationalité ?⁴⁹⁰

Donc il faut s'interroger sur les conséquences éventuelles pour l'ensemble des individus, hommes, femmes et enfants, du projet communautaire qui vise à effacer la différence des sexes de la filiation en légalisant l'« homoparentalité ». Nous avons vu, selon Winter, que la légalisation de l'égalité des couples devant la procréation « *serait un pas vers le droit communautaire, ou chaque communauté est libre d'appliquer ses propres règles, traditionnelles ou réformées* ». En méprisant ceux qui ne s'inscrivent pas dans une communauté, ce qui est le cas d'à peu près tout le monde aujourd'hui, ce serait dénier toute valeur à la notion d'intérêt général d'une Société qui érige l'hétérosexualité en valeur normative parce que correspondant à l'espèce humaine et à sa reproduction sexuée.

⁴⁹⁰ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 194.

Le PACS – Pacte civil de solidarité, en France, institue la possibilité pour les homosexuels de s'établir légitimement en couple, c'est-à-dire d'avoir des possessions et des biens communs. Mais contrairement à la loi civile du mariage qui s'organise à partir de la différence de sexe, le PACS n'inscrit pas la sexualité dans son institution. C'est-à-dire qu'il n'oblige à aucun « devoir conjugal ». L'institution du mariage, au contraire, impose l'obligation et la réalisation concrète de l'hétérosexualité dans un but de procréation. Donc pour l'instant, en France, l'obtention d'un tel statut reconnaissant la vie de couple homosexuel à travers le PACS, n'opère pas une « *subversion symbolique* »⁴⁹¹ vers l'indifférence de sexe ou de sexualité, ou dit d'un autre mode, le PACS n'instaure pas un changement d'ordre juridique pour tous.

Il est peu probable qu'aucun idéal social ne puisse empêcher la génération sexuée et la filiation, ni les légitimer comme norme. C'est en cela que les questions de l'enfantement et de la production de futures générations ne peuvent être séparées de celle de l'exercice de la sexualité, et que la légalisation de l'union homosexuelle débouche inévitablement sur la question de l'« homoparentalité ». Si l'alternative du PACS n'est pas un mariage pour les homosexuels, donc il n'ouvre pas la voie à un droit de procréation assistée médicalement ou à un « droit d'adopter un enfant ».

Un modèle social qui érigerait l'homosexualité en valeur normative, qui ne légitimerait plus la reproduction sexuée des nouvelles générations, qui n'étayerait plus une part du lien amoureux sur la procréation et l'éducation, et « qui abolirait de fait tout devenir historique autre que celui de ses membres présents : « *Ce serait à l'évidence une société de mort, vouée à la mort, basée au plus sur un fantasme d'éternité (et non d'immortalité)* »⁴⁹².

Cependant s'il ne peut y avoir « reproduction », pourquoi ne pas autoriser l'« adoption » par des couples homosexuels, s'il y a un nombre important d'enfants qui sont susceptibles d'être adoptés ?

Selon le Psychanalyste Winter⁴⁹³, il n'est pas question de défendre une « bonne famille » contre une autre forme de famille qui pourrait être considérée « pathogène », ou comme on dit maintenant « toxique ». C'est, avant tout, un souci par rapport à « des

⁴⁹¹ VINCENT, T. *L'indifférence des sexes : critique psychanalytique de Bourdieu et de l'idée de domination masculine*. Strasbourg : Éditions Arcanes, Apertura, 2002, p. 85-86-88.

⁴⁹² VINCENT, T. *L'indifférence des sexes...*, p. 87-88.

⁴⁹³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 185.

possibilités d'identification ouvertes à chaque sujet, de sorte que continue à se transmettre ce qui fonde la filiation, qui est indispensable aussi à un ancrage dans la société. Au contraire, ceux qui disent que l'« homoparentalité » n'est pas un problème et que seuls des réactionnaires s'en inquiètent donnent clairement à entendre le projet de refonder une norme familiale » comme le montre la clinique. En cas de légalisation on sortirait de l'ordre du Droit comme fiction et on entrerait dans l'ordre du fait, en remplaçant et laissant anonyme le tiers – dans ce cas, le géniteur ou la mère porteuse –, et en privant radicalement et volontairement un enfant de la filiation paternelle, ou maternelle.

Le psychanalyste se demande quel fantasme est sous-jacent à une idée et à un comportement si évidemment paradoxaux : *« celle de mettre au monde un enfant, alors que son sexe physiologique ou ses choix sexuels le lui interdisent, ou de revendiquer le droit de se dire parent d'un enfant qui a été mis au monde par un autre »*⁴⁹⁴. Il s'interroge aussi sur les changements sociaux, une fois que la réalisation d'un fantasme ne le transforme en conduite légale. Dans ces cas le système du Droit peut servir de support de « projection » pour des statuts fantasmatiques, lesquels la plupart du temps devraient être interdits. Observons que, au cas où le Droit n'interdirait pas des situations de fait déterminées, il pourrait passer à instituer des formes d'inceste légalisé.

Il s'agit dans la question de l'« homoparentalité », selon Winter⁴⁹⁵, comme nous l'avons déjà vu, d'interroger les effets éventuels sur les prochaines générations de ces bouleversements qui interviennent sur la scène où se joue la transmission de la vie, tant physique que psychique : la scène des filiations réelles et symboliques. C'est pour cette complexité qu'il nous invite à prendre un temps de réflexion sur toutes les dimensions du problème, plutôt que de se précipiter à promulguer des lois dont on pourrait regretter les effets sur les enfants des prochaines générations. Il convient de rappeler que cette déconstruction de liens de filiation est faite par l'accueil d'une demande de reconnaissance de l'« homosexualité » et du « droit » des homosexuels, à travers l'alibi du « Droit des enfants ».

Face à l'incertitude des effets, qu'il peut avoir sur la subjectivité des enfants adoptés, du « processus d'identification » aux parents adoptants dans le cadre de l'« homoparentalité », et l'impossibilité d'avoir un avis unique des experts du champ de la

⁴⁹⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 194.

⁴⁹⁵ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 89.

psychopathologie, nous restons convaincu par la recherche que le champ du Droit, devant prendre en charge le risque de système normatif pour tous, doit avant de légaliser cette question, en forçant les institutions juridiques, respecter le « *principe de précaution* »⁴⁹⁶ surtout le « Droit de l'enfant ». Ce principe est issu de la conscience que nous avons de l'imperfection de nos connaissances. Le principe de précaution tente d'apporter une réponse aux contradictions actuelles de notre société, tant qu'il n'y aura pas de possibilité de mesurer les risques de ces actes pour l'enfant.

C'est dans cette même direction que va l'avis du psychiatre et psychanalyste Charles Melman⁴⁹⁷ – qui commentant dans un article paru dans *Le Quotidien du Médecin*, à

⁴⁹⁶ COULON, J.-M. *Introduction au principe de précaution en droit*. Mardi, 13 mai 2008. Disponible sur : <http://www.institut-servier.com/download/pprecaution/4.pdf>.

⁴⁹⁷ « On s'apprête à légiférer, probablement avant l'élection présidentielle de 2007, et sans doute dans un sens favorable, sur l'homoparentalité, qui s'est imposée au fil du temps à l'ensemble de la population sans l'intervention du législateur », dit au « *Quotidien* » le Dr Melman, ancien directeur (1963-1983) de l'Ecole de psychanalyse freudienne fondée par Jacques Lacan. « On va toucher à une forme d'organisation sociale élémentaire, constituée par une femme et un homme qui s'assemblent pour produire et élever des enfants. Un groupement bizarre, appelé famille, institution anthropologique, et non culturelle, qui distingue l'espèce humaine du règne animal en ce sens qu'elle exclut la sexualité entre parents et enfants. »

La pénalisation de l'inceste pourrait entrer dans le code pénal et l'homoparentalité dans les codes civil et de la famille « dans le souci, à courte vue, d'assurer le confort à une nouvelle forme d'organisation du couple, comme il existe des médicaments de confort ». Une décision « au nom du politiquement correct », alors que, selon Charles Melman, il y a un fort déséquilibre entre l'importance du domaine familial à marquer du sceau de la loi et la modicité des motifs qui justifient « une intervention aussi grave et aussi lourde ».

Le Pacte civil de solidarité offre une protection juridique (voir encadré), permet de vivre en couple, et rien n'interdit à ce couple d'avoir un enfant issu de l'un des deux partenaires (adoption ou naissance). Pourquoi en vouloir plus ?

« Quel est le sens d'un droit au mariage religieux et social et d'un droit légal à l'adoption, alors que dans les faits, ces possibilités sont largement mises en œuvre et expérimentées ? » interpelle le psychanalyste. « A moins que l'on ne veuille fétichiser des cérémonies dont la portée symbolique est spirituelle, que l'on soit religieux ou laïc. La cérémonie en elle-même du mariage ou de l'adoption n'apportera qu'un fétiche petit-bourgeois de plus à des unions qui n'en ont vraiment pas besoin. » Enfin, argumente le psychiatre, « de quel droit allons-nous livrer les enfants nés d'une mère et d'un père à un destin dont personne ne connaît l'issue ? »

Principe de précaution.

*Plus de 200 études concluent que les enfants élevés dans des familles homoparentales ne présentent ni plus ni moins de troubles que s'ils appartiennent à des familles classiques**. Quant au développement psychologique, à l'identité sexuelle, à l'estime de soi, à la réussite professionnelle ou à l'orientation sexuelle, aucune différence significative n'est perçue par rapport aux enfants de parents hétérosexuels, affirme l'Appl. Selon un sondage Louis Harris, réalisé pour le salon Rainbow Attitude (Paris, du 21 au 24 octobre), 66 % des Français pensent qu'un couple homosexuel peut élever un enfant aussi bien qu'un couple hétérosexuel.*

Pour le Dr Melman – père de six enfants qu'il n'aurait « pas spécialement eu envie de remettre à des parents homosexuels » –, « le principe de précaution voudrait qu'on ne légifère pas. Qu'on continue, en revanche, à reconnaître avec sympathie les couples homosexuels et leurs enfants, mais sans la loi, et qu'on protège leurs biens comme le fait le Pacs ». Selon le psychiatre, tout parlementaire qui votera pour une loi reconnaissant l'homoparentalité devrait signer un texte où il s'engage à autoriser l'adoption de ses enfants par un couple homosexuel, au cas où il perdrait la vie. (MELMAN, C. Débat sur

propos d'un projet de réforme du PACS proposant une reconnaissance légale de l'« homoparentalité » –, a affirmé que « *le principe de précaution voudrait qu'on ne légifère pas. Qu'on continue, en revanche, à reconnaître avec sympathie les couples homosexuels et leurs enfants, mais sans la loi, et qu'on protège leurs biens comme le fait le PACS* ». Melman demande, lui aussi, aux parlementaires de faire jouer le principe de précaution en la matière.

Au vu de la théorie psychanalytique qui est le résultat des pratiques cliniques, cette recherche transdisciplinaire vise donc à renseigner le champ du Droit, qu'il résulte des « effets discursifs » à propos de l'« homosexualité des parents » dans la constitution de l'identité de l'enfant adopté, ces effets pouvant influencer les choix sexuels de l'adolescent.

En prenant appui sur la théorie lacanienne des discours, sur la théorie œdipienne et sur les travaux des psychanalystes longuement décrits ici, et spécialement sur le texte intitulé *Note sur l'enfant* publié dans *Autres écrits*, nous rappelons ici l'affirmation de Lacan que : « *Le symptôme peut représenter la vérité du couple familial. C'est là le cas le plus complexe, mais aussi le plus ouvert à nos interventions.* ».

Selon Lacan, dans le texte sus cité, la fonction de résidu que soutient la famille conjugale dans l'évolution des sociétés, met en évidence l'irréductibilité de la transmission. La construction d'une subjectivité impliquant une relation avec un désir qui ne peut pas être un désir anonyme, ce qui fait transmission du désir – qui est d'un autre ordre que celle de la vie selon les satisfactions des besoins. C'est dans cet ordre que s'analysent les fonctions de la mère, dont les soins, prodigués à l'enfant portent la marque d'un intérêt particulier et particularisé du fait de ses propres manques ; comme ils portent la marque, du père, dont le nom est le vecteur de la Loi du désir. Quand la fonction paternelle n'assure plus la médiation en maintenant « *la distance entre l'identification à l'idéal du moi et la part prise du désir de la mère* », l'enfant reste exposé à toutes les prises fantasmatiques et devient l'« *objet a dans le fantasme* » de la mère. L'enfant satisfait, sur un mode substitutif à cet objet *a*, le manque qui organise le désir de la mère, indépendamment de sa structure subjective: névrotique, perverse ou psychotique. **L'enfant, ainsi, aliène en soi la vérité de la mère.** Il la prend en lui à son insu et maintient par son (ses) symptôme(s) la garantie de cette ignorance. Son symptôme, selon le cas, fonctionne comme un recours « *à témoigner*

l'homoparentalité. Faut-il une reconnaissance légale ?, *Le Quotidien du Médecin*, 21/10/2005. Disponible sur : <http://www.apgl.fr/presse/quotmed20051024.pdf>).

de la culpabilité, à servir de fétiche, à incarner un primordial refus ». L'enfant inscrit dans une relation duelle à la mère lui donne, « *ce qui manque au sujet masculin : l'objet même de son existence, apparaissant dans le réel. Il en résulte qu'à mesure de ce qu'il présente de réel, il est offert à un plus grand subornement dans le fantasme* »⁴⁹⁸.

Il faut dire qu'il ne s'agit pas d'empêcher les homosexuels d'élever des enfants, parce qu'ils font valoir eux-mêmes qu'ils ne seraient pas plus mauvais que les hétérosexuels dans la fonction de parents. La question est à remarquer que c'est une minorité d'entre eux qui, pour avoir un besoin psychique de s'inscrire dans une famille, militent pour un titre légal de parents, par l'inscription de l'« homoparentalité ». Ce sont les adultes qui cherchent à se défendre d'une angoisse qu'ils éprouveraient tout autant s'ils étaient dans une relation hétérosexuelle. Donc les questions de l'« homosexualité » et de l'« homoparentalité » doivent être séparées dans le débat, parce que les problèmes liés à la filiation sont maintenant beaucoup plus nombreux : naissance sous X, monoparentalité, procréation médicalement assistées, grossesses pour autrui, etc. Ils bouleversent l'ordre générationnel et remettent en cause les interdits fondamentaux, représentés par l'interdit de l'inceste.

La filiation généalogique, qui est un des fondements de l'ordre symbolique, implique qu'à chaque génération, il existe un lien fixe entre les places de chacun par rapport à la conception et aux termes qui désignent ces places. C'est ce qui s'inscrit dans un arbre généalogique. Les places sont organisées en système, père-mère-enfant, oncle-nièce, etc. Elles sont relatives les unes aux autres. L'interdit de l'inceste peut se formuler ainsi : un père et un frère ne peuvent occuper la même place, de même pour une mère et une sœur.

Pour de telles raisons, et pour que les professionnels du Droit puissent trouver de meilleures solutions pour les complexités de ces problématiques actuelles référées à des nouvelles parentés, dues à l'érosion du patriarcat et du tableau de filiation, il s'avère nécessaire une étude approfondie sur des concepts de « vérité juridique » et de « fiction juridique », en les mettant en rapport avec les concepts psychanalytiques de « vérité psychique » et de « scène primitive fantasmée », car la « fiction fondatrice structurelle » de la constitution psychique s'appuie sur une « présomption de paternité », laquelle est toujours le fait d'une représentation. Tout comme Dieu, le père est aussi une représentation inconsciente. Depuis le début, nous vivons dans un jeu de représentations et de discours mythiques qui sont producteurs d'effets signifiants chez les sujets. Néanmoins, les progrès

⁴⁹⁸ LACAN, J. Note sur l'enfant (1969), *Autres écrits* (p. 373-374). Paris: Éditions du Seuil, 2001, p. 374.

technoscientifiques (qui transforme le corps en corps médicalisé), les transformations des mœurs et des discours contemporains poussent le Droit vers une nouvelle prise de position par rapport à sa place et à sa fonction. Ils indiquent la nécessité de reconstruction d'un système qui tient compte des facteurs de contingence et qui a pour but la « constitution, réparation et protection de la subjectivité ». Ces changements amèneront, peut-être, à la reconstruction des organisations juridiques, dans lesquelles les relations de pouvoir seront soutenues par des principes fondateurs autres que les seules « culpabilité, traçabilité et responsabilité ».

Legendre, en collaboration avec le « Laboratoire européen pour l'étude de la filiation », rehausse la communauté des problématiques entre le champ juridique et le champ de la subjectivité inconsciente. Il affirme que, dans sa clinique analytique, il se sert de l'orientation des catégories juridiques de la filiation, et que, de la même façon, l'exercice du Droit, dans la casuistique, peut supporter un éclaircissement apporté par les savoirs sur la subjectivité.

Il nous parle de la question de la possibilité de l'adoption d'enfant par des homosexuels, en affirmant que, en de tels cas, l'enfant est utilisé comme moyen de complémentation narcissique, comme objet de consommation, parce que la sexualité est un fait de représentation et de langage. Il nous explique que tout sujet, homme ou femme, « *a à conquérir la concordance entre son identité sexuelle psychique et son identité sexuelle biologique* »⁴⁹⁹. Pour devenir homme ou femme, tout sujet doit accomplir, à coups de refoulements et autres aménagements du fantasme, le travail subjectif d'appropriation du sexe biologique. Cette appropriation est subordonnée, pour les deux sexes, au principe symbolique du *Phallus*. Au cas contraire, on sort du niveau de la représentation et parole, et on reste au niveau du corps et du fait.

Il nous dit que la composante psychologique du sexe ne peut être réductible à la *conviction* du sujet.

« Du reste, la conviction est présente comme symptôme accompagnant des troubles majeurs de la personnalité, par exemple les troubles paranoïaques ». Par conséquent, elle ne peut être un élément pertinent pour définir la composante de la psychologie du sexe. Cette composante, en rapport avec la bisexualité psychique structurale, a partie liée avec la problématique de la limite. Pour l'espèce parlante, la limite comporte, telles les deux faces d'une même médaille, le sexe et la mort. Ceci veut dire que l'humain doit se

⁴⁹⁹ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 167.

savoir et s'accepter sexué et mortel, pour vivre et se reproduire. Or la conviction transsexuelle, comme le préfixe trans l'indique, ne renvoie pas uniquement à un changement, mais vise surtout l'au-delà du sexe – l'au-delà, c'est-à-dire la prétention inconsciente d'affranchissement de la condition même de la limite⁵⁰⁰.

Par rapport à la question que pose au Droit la demande de la part d'un sujet transsexuel, Legendre commente un cas juridique où le sujet est (faut-il dire était ?) père d'un enfant, et en tant que tel, support symbolique d'une fonction et relais généalogique. Il explique que, en l'occurrence, donner satisfaction à une telle demande juridique du père, (cas où le sujet se soumettrait à une phalloplastie après avoir eu un enfant et, en conséquence, ayant rectifié son registre d'état civil), il adviendrait une *capitis deminutio*, c'est-à-dire, une *diminution de statut* de son enfant sous l'aspect subjectif, car il n'aurait plus de référence paternelle sur laquelle il pourrait se maintenir.

C'est pourquoi le droit, en tant que barrière de protection au service des intérêts de l'espèce parlante, par son refus au plus haut niveau de consacrer sur le plan juridique des mutations touchant à l'état des personnes, refuse en fait de consacrer comme un fait accompli la manipulation du montage humain, c'est-à-dire l'atteinte portée, à travers le déni de la limite, à la logique même de la structure⁵⁰¹.

En guise de conclusion à ces sujets, Legendre nous donne un exemple clinique de la sexualité et de l'identité manifestée dans le discours déjà au temps de la conclusion du « complexe d'Œdipe »:

Un garçon de cinq ans, fils d'un couple constitué sur la base, si j'ose dire, d'une mésalliance subjective sans ressources, fils livré de ce fait à l'exercice d'un Arbitraire maternel que le père dans ce montage avait pour rôle exclusif de conforter ; enfant intelligent, mais vivant en deçà de toute limite et présentant déjà en raison de la seule identification à lui permise – l'identification maternelle – le tableau d'un transsexuel accompli, a eu un jour la définition de son état, la plus fine et plus ingénieuse, la plus convaincante aussi à l'égard des plus sceptiques sur la nature langagière de la question ultime du sexe. S'étant dessiné sous les espèces d'un bonhomme à robe, il a couronné le tout par ce mot : « [...] et lui, c'est un fillon. » Craignant d'avoir mal entendu, je demande: « C'est une fille ou un garçon ? » Et lui de répéter: « C'est un fillon ! ». Incrédule, j'insiste: « Tu veux dire un garçon ? » Il insiste de même avec aplomb : « Je te dis : c'est un FILLON ! »⁵⁰².

Cela étant, nous pouvons conclure avec lui que « la naissance n'est pas seulement biologique, mais aussi subjective – et subjective en plusieurs temps » dans la construction de la logique des identifications. Selon Legendre, « *La constitution subjective – la*

⁵⁰⁰ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 167.

⁵⁰¹ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 168-169.

⁵⁰² LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 169.

construction d'un sujet donné – et la reproduction subjective – la relève des générations successives – ont pour dénominateur commun la mise en œuvre de l'Interdit »⁵⁰³.

Selon Lacan, « *c'est du discours que dépend toute détermination du sujet, donc de la pensée* »⁵⁰⁴ et en légalisant l'« homoparentalité » on instaurerait symboliquement comme couple parental deux personnes du même sexe et on mettrait en question la filiation bilatérale des enfants. On ferait comme si au moment de la conception, l'enfant à naître n'avait pas reçu une copie de chaque chromosome : une copie de sa mère et l'autre, de son père.

Selon la philosophe française Silvine Agacinski, les institutions du mariage et de la filiation, réglées par le droit civil ne sont pas de pures constructions conventionnées et étrangères à la sexualité et à la génération. Le lien de filiation qui unit un enfant à ses parents est universellement tenu pour bilatéral et :

[...] cette bilatéralité serait inintelligible si elle ne s'étayait directement sur la génération sexuée. C'est, à l'évidence, le couple complémentaire et dissymétrique mâle-femelle qui donne son modèle à la distinction des côtés paternel et maternel de la filiation. Qu'il y ait ici deux côtés ne signifie pas, bien entendu, que les parents civils soient toujours les mêmes personnes que les géniteurs ou parents naturels. On sait bien que la parenté civile ne coïncide pas nécessairement avec la génération biologique, comme on dit. Mais cela n'empêche pas que, en général, on ait cherché à faire coïncider l'une et l'autre : la fidélité des épouses a toujours été exigée pour que les pères soient, autant que possible, les géniteurs.

N'oublions pas non plus que l'ordre civil n'efface pas tout lien « biologique » : l'inceste reste tabou entre parents et enfants naturels, et la responsabilité morale des géniteurs, lorsqu'ils sont connus, ne s'efface pas simplement derrière la parenté légale. [...] L'altérité sexuelle donne son modèle formel à la bilatéralité des ascendants (c'est pour cela, et pour cela seulement qu'ils sont deux, et non pas trois ou quatre). En résumé, si l'ordre humain, social et symbolique, donne aux individus une filiation double, mâle et femelle, ce n'est pas en raison des sentiments qui peuvent lier les parents entre eux, des désirs qui les animent ou des plaisirs qu'ils se donnent, c'est en raison de la condition sexuée de l'existence humaine et de l'hétérogénéité de toute génération dont la culture a jusqu'ici voulu garder le modèle.

Il s'agit donc de savoir si l'institution du mariage et de la filiation doit continuer à inscrire chacun dans l'ordre d'une humanité elle-même sexuée, ou bien si l'on veut briser ce modèle dans lequel s'articulent la génération, la différence des sexes et celle des générations⁵⁰⁵.

Donc nous pouvons comprendre la difficulté de donner des statuts légaux à l'« homoparentalité » et au mariage homosexuel, questions qui sont fort difficiles de

⁵⁰³ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 35.

⁵⁰⁴ LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII...*, p. 178.

séparer. Cependant le fait que nous ayons proposé au champ du Droit, la considération et respect au « sujet clivé » et à toutes singularités de la logique du désir inconscient annoncé par la Psychanalyse, cette recherche approfondie nous a montré que les connaissances spécifiques sur la subjectivité ne signifient pas toujours la possibilité de réception de toutes les demandes individuelles et sociales au niveau du Droit.

Nous avons vu, en résumé, qu'il y a des régimes logiques distinctes, contradictoires mais aussi complémentaires, qui organisent le sujet. Autrement dit, « *la naissance n'est pas seulement biologique, mais aussi subjective – et subjective en plusieurs temps* »⁵⁰⁶. La subjectivité de chacun s'organise, au niveau *inconscient* dans une logique *singulière* (des identifications primaires dites « logique du pas-tout » plus narcissique ; et des identifications secondaires dites « logique *phallique* » par effet de la castration). Et au niveau *conscient*, elle s'organise dans une logique universelle (de Loi de l'acte moral valable pour tout être raisonnable). Depuis Kant l'idée d'« autonomie personnelle » est privilégiée et systématisée et « *l'agent moral cesse d'être exclusivement la source de valeurs morales et acquiert une valeur en soi-même* »⁵⁰⁷.

L'approche entre Droit et Psychanalyse nous a acheminé vers la complexité, et nous a montré que cette logique *universelle* consciente entre l'individu et l'espèce, dans un antagonisme/complémentaire, trouve ses racines dans la logique *phallique* singulière, bien que celle-ci soit héritière de toute la complexité de la période archaïque de chaque sujet. Néanmoins cette logique universelle *consciente* s'institue sur le rejet du « clivage subjectif », c'est-à-dire sur le rejet de la « pathologie » du temps archaïque *singulier*. Au niveau *conscient* individuel et collectif, il y a une logique qui universalise la « réalité imaginarisée » comme principe, et pour faire retour aux termes de la source freudienne, cette logique universelle s'instaure du rejet du principe de plaisir et de la peine. Pour évoquer l'expression lacanienne, le grand « Autre » collectif désigne l'ordre symbolique déterminant le sujet. Cette instance de l'« Autre », existe avant même le discours des individus, c'est donc le langage. Le sujet suppose donc une instance – le grand Autre – comme le lieu de la reconnaissance selon des modalités symboliques. C'est le lieu de la parole déterminant de la subjectivité.

⁵⁰⁵ AGACINSKI, S. L'homoparentalité en question...

⁵⁰⁶ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 173-174.

⁵⁰⁷ BARRETTO, V. *Bioética e ordem jurídica...*, p. 21.

La Psychanalyse est une science du sujet qui apporte le regard occulté par les sciences objectives : « *une science ayant su, tout à la fois s'ouvrir à l'âme humaine et aux complexités des sujets humains* »⁵⁰⁸. Elle nous montre que ces deux logiques, singulière et universelle, inconsciente et consciente sont contradictoires mais peuvent aussi être complémentaires à travers des solutions de compromis divers. Elles caractérisent l'homme dans le vécu de la mort, un Moi conscient qui cherche à fuir de celle-ci, et un Soi qui pourrait ne pas fuir de la mort mais qui cherche à l'ignorer. Donc la Psychanalyse voit la présence active de la mort au cœur de la vie et de la civilisation. Elle introduit la structure linguistique au cœur de l'instance de la Loi, et donc de la condition subjective humaine.

La loi morale qui universalise ne veut connaître aucune particularité, aucune circonstance du clivage subjective et donc de la sexualité. Mais il y a toujours une certaine paranoïa de la loi, une jouissance paranoïaque, et c'est pourquoi il faut des juges pour les interpréter. Il y a aussi un sadisme de la loi, la loi fait souffrir, et c'est pourquoi il y a le juge pour l'humaniser. Un monde sans juge, où la loi n'aurait pas d'interprète, où l'inhumanité universalisante de la loi s'appliquerait sans médiation au particulier, ne serait pas un monde de Kant, mais un monde de Kafka.

Donc nous espérons ainsi apporter notre contribution originale à la promotion scientifique, et à la casuistique juridique. Etant donné que l'univers symbolique et psychique humain dans la postmodernité ne s'appuie plus sur des structures symboliques collectives et traditionnelles, en raison des continuelles et profondes mutations, dues à l'apparition de multiples références éthiques, religieuses et rationnelles, nous pensons qu'il est nécessaire de donner une suite à l'approfondissement des recherches sur les effets des discours familiaux et sociaux, à propos de l'« homosexualité » dans la subjectivité des adoptés, à travers « l'expérience homoparentale », en considérant, principalement, la spécificité de chaque âge auquel a eu lieu l'adoption.

Différemment des recherches statistiques de la psychologie comportementaliste, la lecture psychanalytique se fait à partir des cas cliniques théorisés sur la question des identifications au temps du complexe œdipien. En ce temps, autour de 4 ans, l'enfant vit l'expérience d'être dépassé par un désir sexuel incontrôlable. Il doit apprendre à limiter son enthousiasme et à l'ajuster aux limites de son immaturité, de sa conscience naissante, de sa peur, et, enfin, aux limites d'une Loi tacite, laquelle lui ordonne de renoncer à ses parents en

⁵⁰⁸ MORIN, E. *Mes philosophes*. Meaux : Éditions Germina, 2011, p. 101.

tant qu'objets sexuels. Il doit, finalement, les incorporer comme objet d'identification, et définir son identité sexuelle, à partir de ses identifications primaires et secondaires. Il s'agit donc d'amener au champ du Droit, les recherches théoriques déjà réalisées par les psychanalystes dans la clinique de l'« homoparentalité ». Et ceci, avec un accent particulier posé sur le « désir d'enfant », sur les effets discursifs dans la subjectivité de l'adopté, une fois que les couples « homoparentaux », différemment des couples hétérosexuels, ne confrontent pas l'enfant, au quotidien, à la différence réelle d'incomplétude entre les sexes. Une réflexion et une interrogation sur les conséquences éventuelles pour les enfants concernés dans l'« homoparentalité », mais aussi pour l'ensemble de la société, du « projet d'effacer la différence des sexes de la filiation ».

Nous espérons offrir un éclairage psychanalytique pour le champ du Droit, par rapport aux impasses de la construction de la subjectivité dans les discours. Le discours libéraliste produit une illusion généralisée qu'on peut affranchir de la Représentation Tiers qui fonctionne au Nom-du-Père, dont relève le processus identificatoire pour tout sujet humain. Les discours courants libéraux produisent un imaginaire des jouissances pleines où tout est possible, et aussi d'indifférence des sexes dans le montage de la filiation et de la parenté. Cependant il faut comprendre que le droit d'« adopter un enfant », fait partie de la problématique généalogique. Le montage de la filiation suppose, selon Legendre, « *que soient reconnues la spécificité de l'humain comme être de langage, l'altérité comme fondée sur une logique des identifications, et la normativité elle-même comme assujettie à l'impératif d'une reproduction* »⁵⁰⁹.

Donc, il vaut mieux avant de légaliser l'« Homoparenté », comprendre que l'enfant peut être pris comme le lieu de la jouissance au-delà de la signification phallique, c'est-à-dire au-delà de l'Interdiction, dans un imaginaire de possibilité de complétude, mortifère et narcissique. Il faut comprendre aussi et surtout que « *Avant d'être enfants de nos parents de chair ou adoptifs, nous sommes les enfants du Texte* »⁵¹⁰.

Il y a un déterminisme symbolique en œuvre dans la culture, et c'est là au niveau du phénomène de l'interprétation, que l'institution du sujet commence, pour maîtriser la représentation du gouffre entre la mort et la vie, entre la division psyché/soma, entre le sujet/d'Autre sexe. La condition humaine de la pensée, de penser soi-même et de penser le

⁵⁰⁹ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 170.

⁵¹⁰ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 187.

sujet-Autre, s'appuie sur un « principe du *vide* », c'est-à-dire sur un « manque-à-être », une carence, un abîme qui caractérise un système logique complexe, antagoniste et complémentaire, de la différenciation. En dehors de cette logique de la Référence Tiers inconscient, trait d'union qui lie ces deux termes psychè/soma, c'est une généalogie de consommation et de la désobjectivation de masse parce que la vie pour l'être humain est liée au phénomène de la parole et aux représentations. Dans la dérégulation des Lois du langage et son étroit rapport au réel et à l'imaginaire, s'ensuivront des conséquences encombrantes, parce qu'on peut faire un usage métaphorique ou métonymique des références. Mais on ne peut pas oublier que l'étincelle créatrice de la métaphore, selon Lacan, ne jaillit pas de la mise en présence de deux signifiants également actualisé dans la parole. « *Elle jaillit, entre deux signifiants dont l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante* »⁵¹¹. Cependant le signifiant occulté reste présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne. Par conséquent, la question de l'« interdiction de l'inceste » se joue au niveau de la représentation des places par des mots adéquats, bien plus qu'au niveau de sa réalisation concrète sexuelle. Donc ces places signifiantes de père-mère-enfant ne peuvent pas être détournées du sens tel qu'il fonctionne pour chacun d'entre nous dans le réel de la procréation toujours et encore bisexuée. Entre un signifiant et l'autre signifiant, le sujet s'institue comme le dernier venu. En dehors de la logique cohérente des signifiants phalliques en son rapport au réel de l'anatomie, c'est le pur imaginaire de la croyance en l'absence de limite qui font advenir des manipulations institutionnelles simplement fondées sur le principe du bon plaisir...et donc on pourrait arriver à des aberrations. On peut faire des jeux métaphoriques en disant : « *mon chien c'est mon bébé* », mais le signifiant occulté « *enfant* » reste présent dans la chaîne, et par conséquent, si on est bien dans la dialogique trinitaire consciente qui universalise sujet/espèce/société, on ne peut pas se convaincre « *vraiment* » que le chien est un bébé...ou qu'une femme est un père, ou un homme une mère.

Donc, une fois que les signifiants se transmettent de génération en génération, et selon Freud, cette transmission est inconsciente « *de surmoi à surmoi* »⁵¹², en suivant Winter⁵¹³ et d'autres psychanalystes plus avertis, nous insistons aussi pour qu'on prenne le temps de réfléchir avant de se précipiter à légaliser l'« *homoparentalité* ». Avant que la Loi

⁵¹¹ LACAN, J. L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud..., p. 504.

⁵¹² WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 71-81.

⁵¹³ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 89.

se laisse modifier par les sujets, la Société doit s'interroger « *De quoi ce qui est train de se passer serait-il le symptôme ?* »⁵¹⁴.

Nous ne saurions avoir accès à cette réflexion sur l'acte du sujet dans le transfert, à notre époque, sans nous donner les moyens d'étudier les fondements de la Loi du langage, conscient et inconscient au Nom-du-Père, qui sont aussi les fondements de la normativité du Droit. Nous avons appliqué cette étude approfondie à la question de la filiation parce qu'elle est au cœur des systèmes institutionnels pour toute l'humanité. Selon Legendre :

La filiation a pour horizon la survie, la vie, l'expansion et la mort dans l'espèce ; pour modalités, les techniques inventées et réinventées de la reproduction des fils – fils de l'un et l'autre sexe, selon la formule du juridisme latin ; pour ressort, en chaque homme, le désir et sa spirale indéfinie.

Multiplés sont donc les chemins qui s'ouvrent vers l'étude de ces registres entrecroisés, comme sont divers les systèmes d'interprétation qui sur la planète ont construit notre habitat, avec partout les mêmes fondements indéracinables : la mort, le pouvoir, la parole. Je pourrais dire encore : comme partout et dans tous les temps, il faut à l'homme, avec cette sciure de bois mâchée et remâchée qu'évoquait Kafka (le droit, disait-il,) fabriquer l'homme, c'est-à-dire l'instituer, par l'opération dogmatique qui noue ensemble le biologique, le social et l'inconscient.

Cette opération dogmatique, aussi variable soit-elle historiquement, répond partout à la même nécessité – la nécessité de fonder l'Interdit et de faire produire à ce discours l'effet normatif attendu, ce que nous, les Occidentaux, nous appelons le droit. Aussi le droit n'a-t-il pour ultime fondement que celui-là, la manœuvre dogmatique qui pose l'interdit fondateur de toute norme. Cette élaboration, tautologique par nature, vise le principe de la filiation, lequel a pour traduction concrète l'ordre généalogique, réserve inépuisable où les individus viennent chercher, pour vivre, le bagage de leur identité. Je devrais dire plutôt : les catégories élémentaires de leur identité, qui, avant de devenir le bagage effectif de leur vie, passent par les mains des intermédiaires, par ces fabricants d'images – les images identificatoires –, les parents.

*Ainsi, dans ce mécanisme de la filiation, le commerce familial n'est pas seul en cause ni même – remarque essentielle, au siècle et dans la culture où nous sommes – le principe opératoire. « Avant d'être enfants de nos parents de chair ou adoptifs, nous sommes les enfants du Texte »*⁵¹⁵.

Enfin, nous travaillons pour un Droit plus juste et institutionnel de la subjectivité, dans une fonction plus interdictive et élective des valeurs, que prohibitive. Nous travaillons pour un Droit moins imaginaire et ségrégationniste, en cherchant des nouvelles solutions de compromis pour les conflits sociaux et familiaux, néanmoins sans mettre en danger l'humanisation d'aujourd'hui et de demain.

⁵¹⁴ WINTER, J.-P. *Homoparenté...*, p. 81.

⁵¹⁵ LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse...*, p. 186-187.

Nous cherchons un chemin d'espérance où la déesse Psyché, « déesse de l'âme », pourrait être considérée dans la symbolisation de la justice, illuminant l'épée, en maintenant les yeux grands ouverts, tout comme la déesse Diké qui, depuis son origine grecque est utilisée pour la matérialisation symbolique du Droit, comme un *juste équilibre* (isonomie) des plateaux sans le fléau de la balance portée par sa main gauche ; et la déesse Justitia, symbole romain, qui, debout et avec le fléau de la balance tenue avec les deux mains, et les yeux bandés, énonce le droit comme *rectitude*. Psyché illuminant de ses ailes l'épée de la déesse Diké et le voile de la déesse Justitia. Pour un nouveau style de justice, dans un temps où l'épée et le voile pourraient être substitués par l'amour et la lumière de l'âme.

Expérimenter un nouveau Droit ayant comme objet le *sujet* éthique et sa relation avec la nature, dans des relations sociales et juridiques avec l'*Autre*, dans une dimension symbolique résultant d'une considération de la dimension inconsciente. Un re-découvert essentiel de la *Référence Tiers*, et de la participation du « tiers légal laïc » dans la fonction de sauvegarde du sujet parlant. Un rétablissement de sa fonction et de sa responsabilité, en tant qu'échelle institutionnelle de l'humanité, afin d'éviter la désintégration de l'idée de filiation et parenté, basées sur la norme de la différence des sexes. Eviter l'absence de place pour le signifiant de l'impossible, cet impossible à dire qu'est la différence des sexes, afin que l'on ne le retrouve pas dans le Réel.

Un signifiant qui écrit plus primairement (lettre) quelque chose du Réel.

Une raison à la lumière de l'éthique du *désir*, à travers la production d'une autre politique plus humanisante.

$$\frac{S_1 / [a]}{\$ / [S_2]} \qquad \frac{S_2 / [\$]}{\mathbf{A} / [S_1]}$$

Discours du Droit / [Discours Psychanalytique]
Champ Symbolique / [Champ Réel]

BIBLIOGRAPHIES

AGACINSKI, S. L'homoparentalité en question. *Le Monde*, 21.06.2007. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/06/21/l-homoparentalite-en-question-par-sylviane-agacinski_926550_3232.html.

ARENDT, H. *La crise de la culture*, Paris : Gallimard, 1972, Coll. Folio.

ARISTOTE. *L'éthique à Nicomaque*. Introduction, traduction et commentaire par René Antoine Gauthier, O. P. Membre de la Commission Léonine pour l'édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin, et Jean Yves Jolif, O. P. Chargé de cours aux Facultés catholiques de Lyon. Introduction et traduction. Paris : Éditions Béatrice-Nauwelaerts, 1958. Tome I.

ARISTOTE. *L'éthique à Nicomaque*. Introduction, traduction et commentaire par René Antoine Gauthier, O. P. Membre de la Commission Léonine pour l'édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin, et Jean Yves Jolif, O. P. Chargé de cours aux Facultés catholiques de Lyon. Commentaire. Paris : Éditions Béatrice-Nauwelaerts, 1959. Tome II.

BARRETTO, V. Bioética e ordem jurídica (p. 18-23). XV CONFERÊNCIA NACIONAL DA ORDEM DOS ADVOGADOS DO BRASIL. *Ethica, Democratia, Justitia*. 04 a 08 de setembro de 1994, Foz do Iguaçu, Paraná. *Anais... Teses Avulsas*. Conselho Federal da Ordem dos Advogados do Brasil.

BENTATA, H. Editorial. *La Clinique Lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 9-12, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0009. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-9.htm.

BENTATA, H. Parentalités d'aujourd'hui : vers un père semblant ? *La Clinique Lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 101-109, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0101. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-101.htm.

BLEGER, J. *Simbiose e ambigüidade*. Rio de Janeiro : Francisco Alves, 1977.

BOBBIO, N. *A era dos direitos*. Rio de Janeiro : Campos, 1992.

BORRILLO, D. La protection juridique des nouvelles formas familiales : le cas des familles homoparentales. *Apud* GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre. Discours sociaux sur les nouvelles normes et formes de lien familial. *La Clinique Lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 27-47, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0027. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-27.htm.

CABAS, A.-G. A transmissão. *Letras da Coisa. A intenção a*. Curitiba : Associação da Coisa Freudiana – Transmissão em psicanálise, 1997.

CAMON, F. La maladie humaine. Paris : Folio-Gallimard, 1973, *apud* LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent. *l'Information Psychiatrique*, vol. 84, n° 1, p. 29-34, janvier 2008, troubles de la personnalité. Disponible sur : DOI : 10.1684/ipe.2008.0276. URL : <http://www.jle.com/fr/revues/medecine/ipe/e-docs/00/04/39/8E/article.phtml>.

CHARTIER, J. P. Psychanalyse & Criminologie. *L'Apport freudien : éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*. Sous la direction de Pierre Kaufmann. Paris : Larousse, 1998.

CHEMAMA, R. ; VANDERMERSCH, B. *Dictionnaire de la Psychanalyse*. Bernard. Paris : Larousse, 2007.

CONSEIL JURIDIQUE *IUS GENTIUM* DROIT CIVIL, ©*Ius Gentium*. Disponible sur : <http://www.conseil-droitcivil.com/article-droit-civil-1028-Droits-des-heritiers-condition-pour-heriter-.html>.

COULON, J.-M. *Introduction au principe de précaution en droit*. Mardi, 13 mai 2008. Disponible sur : <http://www.institut-servier.com/download/pprecaution/4.pdf>.

DOR, J. *Introduction à la lecture de Lacan – 1ère Partie. L'inconscient structuré comme un langage – 2ème Partie. La structure du sujet*. Paris : Éditions Denoël, 2002.

DOUGEUILLE, C. *et al. Dicionário de Psicanálise : Freud & Lacan*. Tradução de Leda Mariza Fischer Bernardino *et al.* 2ª ed. Salvador : Ágalma, 1997.

DUFOUR, D.-R. Le troisième parent. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 49-60. Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0049. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-49.htm.

DUFOUR, D.-R. *A condição subjetiva na hora do neoliberalismo*. CONGRESSO DE ÉTICA E CIDADANIA. II ENCONTRO BRASILEIRO DE DIREITO E PSICANÁLISE. Curitiba, 2000. TV MED – Instituto de Vídeo e Com. Ltda. São Paulo : VHS n. 19 (– minutos) (informação verbal).

DUSSEL, E. *Ética da libertação: na idade da globalização e da exclusão*. 2. ed. Petrópolis, RJ : Vozes, 2002.

DUSSEL, E. *Teologia da libertação : um panorama de seu desenvolvimento*. Tradução de Francisco da Rocha Filho. Petrópolis, RJ : Vozes, 1999.

EGLER, T. T. C. Cidade virtual desmaterializa a cidade real. *Jornal Estado de S.Paulo*, Especial Domingo Ensaio, 20 out. 1996.

ÉLIADE, M. *Le sacré et le profane*. Paris : Éditions Gallimard, 1965.

FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito : técnica, decisão, dominação*. 3. ed. São Paulo : Atlas, 2001.

FOUCAULT, M. *et al. Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIXème siècle présenté par Michel Foucault*. Paris : Gallimard, 2007.

FOUCAULT, M. *Histoire de la sexualité II : L'usage des plaisirs*. Paris : Éditions Gallimard, 1984.

FREUD, S. *A dinâmica da transferência*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XII.

FREUD, S. *A interpretação dos sonhos* (1900). Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. V.

FREUD, S. Algumas notas históricas sobre os estudos. *Estudos sobre a histeria*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. II.

FREUD, S. *Artigos sobre a técnica*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. éd. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XII.

FREUD, S. *Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique* (1914). Œuvres complètes, vol. XII, 1913-1914. Paris : Presses Universitaires de France, 2005.

FREUD, S. *Criminosos em consequência de um sentimento de culpa*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XIV.

FREUD, S. *De la psychanalyse* (1901-1905). Œuvre complètes : Psychanalyse, VI, Paris : Presses Universitaires de France, 2006.

FREUD, S. *Esboço de psicanálise*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XXII.

FREUD, S. *Estudos sobre a histeria*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. II.

FREUD, S. *Études sur l'hystérie et textes annexes* (1893-1895). Œuvre complètes Psychanalyse, vol. II, (en collaboration avec Joseph Breuer). Paris : Presses Universitaires de France, 2009.

FREUD, S. *Fragment d'une analyse d'hystérie* (1901-1905). Postface IV. Œuvre complètes : Psychanalyse, VI, Paris : Presses Universitaires de France, 2006.

FREUD, S. *Inibições, Sintomas e Ansiedade* (1926[1925]). Edição Standard Brasileira das Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. Rio de Janeiro : Imago, 1974, vol. XXI.

FREUD, S. *L'interprétation des Rêves* (1900a). Edition Standard Brésilienne. Rio de Janeiro : Imago, 1972, vol. V.

FREUD, S. *L'interprétation du rêve* (1899-1900). Œuvre complètes : Psychanalyse, II, Paris: Presses Universitaires de France, 2003.

FREUD, S. *Malaise dans la civilisation* (1930). Paris : PUF, 1971.

FREUD, S. *Moisés e o Monoteísmo, Esboço de Psicanálise e outros trabalhos*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XXIII.

FREUD, S. O Trabalho Prático. Parte II. A Técnica da Psicanálise. Capítulo VI. *Moisés e o Monoteísmo Esboço de Psicanálise e outros trabalhos*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. II.

FREUD, S. *Observações sobre o amor transferencial*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XII.

FREUD, S. Pourquoi la guerre ? (1933). Résultats, idées problèmes. Paris : PUF, Presses Universitaires de France, 1995, vol. II.

FREUD, S. *Psycho-Analysis* (1921-1938). Résultats, idées, problèmes. Paris: PUF, Presses Universitaires de France, 1995, vol. II.

FREUD, S. *Remarques sur l'amour de transfert* (1913-1914). Œuvre complètes : Psychanalyse, XII, Paris : Presses Universitaires de France, 2005.

FREUD, S. *Repressão*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XIV.

FREUD, S. *Sobre o ensino da psicanálise nas universidades*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XVII.

FREUD, S. *Sur la dynamique du transfert* (1911-1913). Œuvre complètes : Psychanalyse, XI. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.

FREUD, S. *Sur la Psychothérapie de l'Hystérie* (1893-1895). Œuvre complètes : Psychanalyse, II, Paris: Presses Universitaires de France, 2009.

FREUD, S. *Totem e tabu e outros trabalhos*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XIII.

FREUD, S. *Um caso de histeria e três ensaios sobre a teoria da sexualidade*. Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. VII.

FREUD, S. *Uma dificuldade no caminho da psicanálise* (1917). Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud. 2. ed. Rio de Janeiro : Imago, 1987, vol. XVII.

FRIGNET, H. *Le transsexualisme. Avant-propos de Jean-Pierre Lebrun*. Paris : Psychologie Desclée de Brouwer, 2000.

GAIO, D.-M. *Alguns fundamentos filosóficos da psicanálise – Descartes, Hegel, Freud : a natureza do sujeito à luz do trabalho do desejo*. Monografia de Especialização em filosofia e psicanálise – curso – Fundamentos filosóficos da psicanálise e da formação do psicanalista. Curitiba : Universidade Federal do Paraná, 2003.

GAUFEY, Le-G. *Le pastout de Lacan : consistance logique, conséquences cliniques*. Paris : EPEL, 2006.

GAVARINI, L. La sexualité dans l'ombre. Discours sociaux sur les nouvelles normes et formes de lien familial. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs – Parentalités d'aujourd'hui*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 27-47, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0027. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-27.htm.

GODELIER, M. Systèmes de parenté, formes de famille. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs – Parentalités d'aujourd'hui*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 13-20, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0013. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-13.htm.

GOMBRICH, E. H. *L'Art et l'illusion. Psychologie de la représentation picturale*. Tradução de Guy Durand. Paris : Éditions Gallimard, 1996. (nouvelle éd. révisée, 1re éd. 1971 fr.).

GOMES, O. *Introdução ao Direito Civil*. Rio de Janeiro. Forense, 1999. (Obra premiada pelo Instituto dos Advogados da Bahia).

HAMAD, N. Qu'est-ce qui fait famille ? L'exemple de l'adoption. *La clinique lacanienne : L'adoption*, 2004, vol. 1, n° 7, p. 29-39. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.007.0029. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2004-1-page-29.htm.

HAMAD, N. A criança adotiva e suas famílias. Prefácio de Charles Melman ; Tradução Sandra Regina Felgueiras. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2002.

HANLY, C. *O problema da verdade na psicanálise aplicada*. Rio de Janeiro : Imago, 1995.

HEINEMANN, F. *A filosofia no século XX*. Lisboa : Calouste Gulbenkian, 1963.

HOUAISS, A. ; VILLAR, M.-de-S. *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa*. Elaborado no Instituto Antônio Houaiss de Lexicografia e Banco de Dados da Língua Portuguesa. Rio de Janeiro : Objetiva, 2001.

IRUSTA, N.-C. *A topologia do sujeito : algumas breves aproximações*. Curitiba : Publicações da Biblioteca Freudiana de Curitiba, 1995.

JULIEN, P. *As psicoses : um estudo sobre a paranóia comum*. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 1999.

JULIEN, P. *L'étrange jouissance du prochain : éthique et psychanalyse*. Paris : Éditions du Seuil, 1995.

JULIEN, P. *O estranho gozo do próximo : Ética e psicanálise*. Tradução de Vera Ribeiro. Revisão técnica de Marcos Comaru. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996.

JULIEN, P. *Psicose, perversão, neurose : a leitura de Jacques Lacan*. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2002.

JURANVILLE, A. *Lacan e a filosofia*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1987.

JURANVILLE, A. *Lacan et la philosophie*. Paris : Presses Universitaires de France, 1984.

KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *Dicionário Enciclopédico de psicanálise : o legado de Freud e Lacan*. Tradução de Vera Ribeiro, Maria Luiza X. de Borges. Consultoria de Marco Antonio Coutinho Jorge. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996.

KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien : Eléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*. Sous la direction de Pierre Kaufmann. Paris : Larousse, 1998.

KLEIN, M. *Inveja e Gratidão e outros trabalhos (1946-1963)*. *As Obras Completas de Melanie Klein*, vol. 3. Tradução da 4ª ed. inglesa por Elias Mallet da Rocha Barros, Liana Pinto Chaves (coordenadores) e colaboradores). Rio de Janeiro : Imago, 1991.

KOLTAI, C. *Política e Psicanálise: o estrangeiro*. São Paulo: Escuta, 2000.

LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME, Texte intégral et protocoles présentés par Franck Moderne. Paris : Éditions Dalloz, 2006.

LACAN, J. A direção do tratamento e os princípios gerais de seu poder. *Escritos* (p. 591-652). Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1998.

LACAN, J. A instância da letra no inconsciente ou a razão desde Freud. *Escritos* (p. 496-533). Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1998.

LACAN, J. A metáfora do sujeito. *Escritos* (p. 337-342). Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1998.

LACAN, J. *Des Noms-du-Père*. Paris : Éditions du Seuil, 2005.

LACAN, J. L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud. *Écrits I* (p. 490-526). Paris : Éditions du Seuil, 1999.

LACAN, J. La direction de la cure et les principes de son pouvoir (1958). *Écrits II*, Appendice II. Paris : Éditions du Seuil, 1999.

LACAN, J. La métaphore du sujet (1961). *Écrits II*. Appendice II, Paris : Éditions du Seuil, 1999.

LACAN, J. *Le séminaire : livre XI*. Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse (1964). Paris : Éditions du Seuil, 1973.

LACAN, J. *Le séminaire : livre XVII*. L'envers de la psychanalyse (1969-1970). Paris : Éditions du Seuil, mars 1991.

LACAN, J. *Le séminaire : livre XVIII*. D'un discours qui ne serait pas du semblant (1970-1971). Paris : Éditions du Seuil, octobre 2006.

LACAN, J. *Le séminaire : livre XX*. Encore (1972-1973). Paris : Éditions du Seuil, 1984.

LACAN, J. Note sur l'enfant (1969), *Autres écrits* (p. 373-374). Paris: Éditions du Seuil, 2001.

LACAN, J. *O seminário : Livro 10*. A angústia (1962-1963). Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 2005.

LACAN, J. *O seminário : Livro 11. Os quatro conceitos fundamentais da psicanálise* (1963-1964). Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1988.

LACAN, J. *O seminário : Livro 17. O avesso da psicanálise* (1969-1970). Tradução de Ary Roitman. Consultoria de Antonio Quinet. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1992.

LACAN, J. *O seminário : Livro 7. A ética da psicanálise*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1997.

LACAN, J. *O seminário : Livro 8. A transferência* (1960-1961). Tradução de Dulce Duque Estrada. Revisão de Romildo do Rêgo Barros. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1992.

LAJONQUIÈRE, L.-de. *De Piaget a Freud : para repensar as aprendizagens. A (pisco)pedagogia entre o conhecimento e o saber*. 5. ed. Petrópolis : Vozes, 1992.

LAPLANCHE, J. *A Angústia*. São Paulo : Martins Fontes, 1987.

LEBRUN, J.-P. *Autorité, Pouvoir et Décision dans l'institution*. Institut Européen Psychanalyse et Travail Social. N° de déclaration: 91.34.04490.3. Belgique, 2004. Disponible sur : <http://www.psychasoc.com/Textes/Autorite-Pouvoir-et-Decision-dans-l-institution>.

LEBRUN, J.-P. *La Perversion ordinaire. Vivre ensemble sans autrui*. Paris : Éditions Denoël, 2007.

LEBRUN, J.-P. *Des lois pour être humain*. Toulouse : Éditions Erès, 2008.

LEBRUN, J.-P. L'avenir de la haine. *La clinique lacanienne : Questions cruciales pour la psychanalyse*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 127-143. Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0127. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-127.htm.

LEBRUN, J.-P. *Richard Durn ou la tragédie d'un enfant de Personne*. 2004. Disponible sur : <http://ecolepsychanalytique-lr.com/textes/R-Durn-JP-Lebrun.html>.

LEBRUN, J.-P. *Um mundo sem limite : ensaio para uma clínica psicanalítica do social*. Tradução de Sandra Regina Felgueiras. Editor : José Nazar. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2004.

LEBRUN, J.-P. *Un monde sans limite. Essai pour une clinique psychanalytique du social*. Toulouse : Éditions Erès, 1997.

LEBRUN, J.-P. (sous la dir. de -) *Les désarrois nouveaux du sujet : prolongements théorico-cliniques au monde sans limite*. Toulouse : Éditions Érès, 2001.

LEBRUN, J.-P. *La Perversion ordinaire. Vivre ensemble sans autrui*. Paris : Éditions Denoël, 2007.

LEGENDRE, P. *Filiation, Fondement généalogique de La psychanalyse*. Paris : Éditions Fayard, 2005.

LEGENDRE, P. *La fabrique de l'homme occidental, suivi de L'Homme en meurtrier*. Paris : Arte Éditions, 1996.

LEGENDRE, P. *Le crime du caporal Lortie : Traité sur le père*, Leçons VIII, Champs Flammarion, Paris : Librairie Arthème Fayard, 1989.

LEGENDRE, P. *Le Dieu au Miroir. Étude sur l'institution des images*. Paris : Fayard, 1994.

LESOURD, S. *La construction adolescente*. Toulouse : Arcanes : Éditions Erès, 2005.

LESOURD, S. *A construção adolescente do laço social*. Petrópolis, RJ: Vozes, 2004.

LESOURD, S. Impasses de la construction subjective chez l'enfant et l'adolescent. *l'Information Psychiatrique*. vol. 84, n° 1, p. 29-34, janvier 2008, troubles de la personnalité. Disponible sur : DOI : 10.1684/ipe.2008.0276. URL : <http://www.jle.com/fr/revues/medecine/ipe/e-docs/00/04/39/8E/article.phtml>.

LESOURD, S. La folie ordinaire des discours modernes. *Figures de la psychanalyse*, 2004, vol. 2, n° 10, p. 105-110. Disponible sur : DOI : 10.3917/fp.010.0105. URL : www.cairn.info/revue-figures-de-la-psy-2004-2-page-105.htm.

LESOURD, S. *Comment taire le sujet ? Des discours aux parlottes libérales*. Toulouse : Humus, Érès, 2006.

LESOURD, S. La clinique de l'adolescence c'est le politique. *Adolescence*, 2009, vol. 2, n° 68, p. 297-312, Editeur L'Esprit du temps, ISBN 9782847951561, DOI : 10.3917/ado.068.0297.

LESOURD, S. *La construction du sujet dans la modernité : de la psychopathologie adolescente à une clinique de l'enfant dans le lien social*. Université Paris 13 – Paris Nord, Paris, thèse Habilitation à Diriger des Recherches en psychologie. Conseillère Madame le Professeur M-C Fourment-Aptekman, soutenue le 15 décembre 2001, Tome 1.

LESOURD, S. La mélancolisation du sujet postmoderne ou la disparition de l'Autre, *Cliniques méditerranéennes*, 2007, vol. 1, n° 75, p. 13-26. Disponible sur : DOI : 10.3917/cm.075.0013. URL : www.cairn.info/revue-cliniques-mediterraneennes-2007-1-page-13.htm.

LESOURD, S. La normalité c'est la perversion ou La psychanalyse expliquée aux enfants du 21ème siècle, *Le Carnet PSY*, 2005, vol. 8, n° 103, p. 29-30. Disponible sur : DOI : 10.3917/lcp.103.0029. URL : www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2005-8-page-29.htm.

LESOURD, S. L'évacuation du sujet dans les « parlottes » techno médicales. *Epistemo-somática*, Belo Horizonte – MG, dez. 2007, vol. 4, n° 2, p. 17-27. Disponible sur : http://pepsic.bvsalud.org/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1980-20052007000200003&lng=pt&nrm=iso.

LÉVINAS, E. *Ética e infinito*. Lisboa : Edições 70, 1988.

LÉVINAS, E. *Totalidade e infinito*. Lisboa : Edições 70, 1988.

LÉVINAS, E. *Totalité et infini : Essai sur l'extériorité*. La Haye : Martinus Nijhoff, 1971.

LÉVY, P. *As tecnologias da inteligência*. Rio de Janeiro : Ed. 34, 1993.

LÉVY, P. *Les technologies de l'intelligence*. Paris : La Découverte, 1990.

LÉVY, P. *Qu'est-ce que le Virtuel*. Paris : Éditions La Découverte, 1995 (Sciences et Société).

LUDWIG, C. L. *Formas da razão: racionalidade jurídica e fundamentação do direito*. 1997. Tese (Doutorado em Direito) – Ciências Jurídicas, Orientador : Luiz Fernando Coelho. Universidade Federal do Paraná, Paraná. (Texto não publicado).

MANNONI, M. *La théorie comme fiction Freud, Groddeck, Winnicott, Lacan*. Paris : Éditions du Seuil, 1979.

MANNONI, O. *A Psicanálise e a Ciência*. Rio de Janeiro : Campus, 1992.

MANNONI, O. *Um espanto tão intenso : a vergonha, o riso e a morte*. Rio de Janeiro : Campus, 1992.

MANNONI, O. *Un si vif étonnement : la honte, le rire, la mort*. Paris : Éditions du Seuil, 1988.

MARCHESINI, S.-M. A passagem do ser natural ao indivíduo social regulamentado como sujeito do direito, e a função jurisdicional, numa perspectiva transdisciplinar com o discurso psicanalítico. *Revista do Tribunal Regional do Trabalho da 9ª Região*, Curitiba, vol. 27, n. 47, p. 307-337, jan./jun. 2002. Disponível sur : http://www.trt9.jus.br/internet_base/pagina_geral.do?secao=31&pagina=Revista_47_n_1_2002.

MARCHESINI, S.-M. Fundamentos da lei como ela se constrói no indivíduo : dimensão genealógica do direito, função interditoria do direito, faculdade de julgar na contemporaneidade, relativização da coisa julgada e a arte da interpretação. *Revista do Tribunal Regional do Trabalho da 9ª Região*, Curitiba, vol. 33, n. 60, jan./jun. 2008. Disponível sur : http://www.trt9.jus.br/internet_base/pagina_geral.do?secao=31&pagina=Revista_60_n_1_2008.

MARCHESINI, S.-M. Le processus de Kafka : l'autre processus pulsionnel des normes et de la morale. *Revista do Tribunal Regional do Trabalho da 9ª Região*, Curitiba, vol. 32, n. 58, p. 329-346, jan./jun. 2007. Disponível sur : http://www.trt9.jus.br/internet_base/pagina_geral.do?secao=31&pagina=Revista_58_n_1_2007.

MARCHESINI, S.-M. O processo de Kafka : o outro processo pulsional das normas e da moral. *Revista do Tribunal Regional do Trabalho da 9ª Região*, Curitiba, vol. 32, n. 58, p. 311-328, jan./jun. 2007. Disponível sur : http://www.trt9.jus.br/internet_base/pagina_geral.do?secao=31&pagina=Revista_58_n_1_2007.

MARCONDES FILHO, D. *Iniciação à história da filosofia : dos pré-socráticos a Wittgenstein*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1997.

MARCUSE, H. *Cultura e psicanálise*. São Paulo : Paz e Terra, 2001.

MARCUSE, H. La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse (1968). *Culture et société*. Paris : Les Éditions de Minuit. 1970.

MARQUES NETO, A.-R. Subsídios para pensar a possibilidade de articulação Direito e Psicanálise. *Direito e Neoliberalismo : elementos para uma leitura interdisciplinar*. Curitiba : EDIBEJ, 1996. p. 17-37.

MARQUES NETO, A.-R. Sujeitos coletivos de direito : pode-se considerá-los a partir de uma referência à psicanálise ? *PalavrAção Revista de Psicanálise*. Curitiba : Biblioteca Freudiana de Curitiba, Centro de Trabalho em Psicanálise, ano 2, n. 2, p. 151-166, out. 1994.

MEIRELLES, J. O ser e o ter na condição civil brasileira : do sujeito virtual à cláusula patrimonial (p. 87-114). *Repensando fundamentos do Direito Civil Brasileiro Contemporâneo*. Coordenação de Luiz Edson Fachin. Organização de Carmem Lúcia Silveira Ramos *et al.* Rio de Janeiro : Renovar, 1998.

MELMAN, C. À quel saint se vouer ? *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs – Parentalités d'aujourd'hui*, 2007, vol. 1, n° 12, p. 21-25, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0021. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-21.htm.

MELMAN, C. *O homem sem gravidade : gozar a qualquer preço*. Entrevistas a Jean-Pierre Lebrun. Tradução de Sandra Regina Felgueiras. Editor : José Nazar. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2004.

MIJOLLA, A. de (sous la dir. de -), *Dictionnaire international de la psychanalyse : concepts, notions, biographies, œuvres, événements, institutions*. Comité éditorial : Bernard Golse, Editeur (scientifique) ; Sophie de Mijolla-Mellor, Editeur (scientifique) ; Roger Perron, Editeur (scientifique). Paris : Hachette Littératures, 2005.

MILLER, J. A. *Matemas I*. Tradução de Sérgio Laia. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996.

MILLER, J. A. *Percursos de Lacan : uma introdução*. Tradução de Ari Roitman. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1987.

MIRANDA, P.-de. *Tratado das ações*. t. 1. Campinas : Bookseller, 1998.

MIRANDA, P.-de. *Tratado de direito privado*. Campinas : Bookseller, 1999.

MORIN, E. *Le paradigme perdu : la nature humaine*. Paris : Éditions du Seuil, 1973 y coll. Points Essais, n° 109, 1979.

MORIN, E. *Mes philosophes*. Meaux : Éditions Germina, 2011.

MORIN, E. *O paradigma perdido : a natureza humana*. Portugal : Publicações Europa-América, 1973. Disponible sur : <http://ruipaz.pro.br/textos/paradigma.pdf>.

MOTA PINTO, C.-A.-da. *Teoria geral do direito civil*. 3. ed. Coimbra : Coimbra, 1999.

NASCIMENTO, A.-M. *Curso de direito do trabalho : história e teoria geral do direito do trabalho, relações individuais e coletivas do trabalho*. 5. ed. atual. São Paulo : Saraiva, 1987.

NASIO, J.-D. *Cinco lições sobre teoria de Jacques Lacan*. Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1993.

NASIO, J.-D. *Cinq leçons sur la théorie de Jacques Lacan*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2001.

NASIO, J.-D. *Enseignement de 7 concepts cruciaux de la psychanalyse*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2001.

NASIO, J.-D. *Introdução às obras de Freud, Ferenczi, Groddeck, Klein, Winnicott, Dolto, Lacan*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1995.

NASIO, J.-D. *Introduction aux œuvres de Freud, Ferenczi, Groddeck, Klein, Winnicott, Dolto, Lacan*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 1994.

NASIO, J.-D. *L'œdipe. Le concept le plus crucial de la psychanalyse*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2005.

NASIO, J.-D. *Lições sobre os sete conceitos cruciais da psicanálise*. Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1995.

NICOLESCU, B. La science comme témoignage (Document de Travail in Colloque de Venise). *La science face aux confins de la connaissance : le prologue du notre passé culturel*. Paris : UNESCO, 1986, p. 9-30.

NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité : Manifeste*. Paris : Éditions du Rocher, 1996.

NICOLESCU, B. Le tiers inclus : de la physique quantique à l'ontologie. *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*, n° 13. 24 novembre 1998. Disponible sur : <http://www.barbier-rd.nom.fr/B.Nicolescutiersinclus.html>.

NICOLESCU, B. *O manifesto da transdisciplinaridade*. Tradução de Lúcia Pereira de Souza. São Paulo : Triom, 1999.

PECK, P. O desafio é digital. *Nobres Colegas*, ano II, n. 2, p. 16-21. Edição Especial. Entrevista. São Paulo : Saraiva, 2004.

PEREIRA, C.-M.-da-S. *Instituições de Direito Civil : Introdução ao Direito Civil*. 5. ed. Rio de Janeiro : Forense, 1961-1976, vol. 1.

PERELMAN, C. *Ética e direito*. Tradução de Maria Ermantina Galvão. São Paulo : Martins Fontes, 1996.

PERELMAN, C. *Tratado da argumentação : a nova retórica*. Prefácio Fábio Ulhôa Coelho. Tradução de Maria Ermantina Galvão. São Paulo : Martins Fontes, 1996.

PERELMAN, C. *Etique et droit*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990.

PERELMAN, C. *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*. 5. ed. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. 1988.

PESLOUAN, D. L. Une critique éducative du libéralisme, *Critique du Libéralisme*, 15.03.2010, Professeur à l'IUFM Célestin Freinet de Nice. Disponible sur : http://www.jacques-pain.fr/jacques-pain/Art_Une_critique_educative.html.

PHILIPPI, J. N. *A lei : uma abordagem a partir da leitura cruzada entre direito e psicanálise*. Belo Horizonte : Del Rey, 2001.

PIAGET, J. *Seis Estudos de Psicologia*. 24. ed. rev. Rio de Janeiro : Forense Universitária, 2001.

PLON, M. ; FLAUD, H. R. (sous la dir. de -) *La vérité entre psychanalyse et philosophie*. Paris : Éditions Érès, 2007.

POMMIER, G. Légitimité de l'adoption. *La clinique lacanienne : L'adoption*, 2004, vol. 1, n° 7, p. 73-89, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.007.0073. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2004-1-page-73.htm.

PORGE, E. *Jacques Lacan, un psychanalyste : parcours d'un enseignement*. Toulouse : Éditions Érès, 2000.

PROUST, M. La race maudite, *Contre Sainte-Beuve*, Paris : Gallimard, 1954, Coll. Folio.

RABINOVITCH, S. *A forclusão : presos do lado de fora*. Tradução, Lucy Magalhães. Revisão técnica de Maria Clara Queiroz Corrêa. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 2001.

RASSIAL, J.-J. *O adolescente e o psicanalista*. Tradução de Leda Mariza Fischer Bernardino. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 1999.

RÉFABERT, P. *De Freud à Kafka*. Paris : Calmann-Lévy, 2001.

RINALDI, D. Apresentação à edição brasileira. *O estranho gozo do próximo : ética e psicanálise*. ed. par Philippe Julien. Tradução de Vera Ribeiro. Revisão técnica de Marcos Comaru. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996.

RINALDI, D. *Ética da diferença*. Rio de Janeiro : EdUERJ / Jorge Zahar, 1996.

ROBERT, M. *Seul, comme Franz Kafka*. Paris : Calmann-Lévy, 1979.

RODRIGUES, M. *Psicologia Educacional, uma crônica do desenvolvimento humano*. São Paulo : Makron Books, 1998.

ROSANVALLON, P. ; THERY, I. *et al.* (sous la dir. de -), *France : Les révolutions invisibles*. Paris : Calmann-Lévy, 1998.

ROUDINESCO, E. *Por que a Psicanálise ?* Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 2000.

ROY, P. Débat sur l'homoparentalité. Faut-il une reconnaissance légale ?, *Le Quotidien du Médecin*, 21/10/2005. Disponible sur : <http://www.apgl.fr/presse/quotmed20051024.pdf>.

SAUSSURE, F. D. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot & Rivages, 2005 (Original publié en 1916).

SAUSSURE, F. D. *Curso de linguística geral*. São Paulo : Cultrix, 1999.

KYHENG, R. Le langage : faculté, ou généralisation-des-langues ? – enquête saussurienne, *Texto!* [en ligne], mars 2006, vol. XI, n° 1. Disponible sur : URL : http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Kyheng/Kyheng_Langage.html.

SILHOL, R. Psicanálise & Literatura. *Dicionário Enciclopédico de Psicanálise : o legado de Freud e Lacan*. Editado por Pierre Kaufmann. Tradução de Vera Ribeiro, Maria Luiza X. de A. Borges. Consultoria de Marco Antonio Coutinho Jorge. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996, p. 671-678.

SOUZA, A. M. de. *Uma leitura introdutória a Lacan : exegese de um estilo*. Porto Alegre : Artes Médicas, 1985 (Série Discurso Psicanalítico, n. 1).

SPITZ, R.-A. *O primeiro ano de vida*. Tradução de Erothildes Millan Barros da Rocha. Versão de Mônica Stahe. 2. ed. São Paulo : Martins Fontes, 1998.

STIEGLER, B. *Aimer, s'aimer, nous aimer – du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, 2003. p. 30 *Apud* DUFOUR, D.-R. Le troisième parent. *La clinique lacanienne : Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, 2007, vol. 1, n° 12, 2007, vol. 1, n° 12, p. 49-60. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.012.0049. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2007-1-page-49.htm.

VANIER, A. *Lexique de psychanalyse*. Paris : Armand Colin, 2003 (Collection Synthèse – Série Philosophie).

TERRÉ, F. *Introduction générale au droit*. Paris : Dalloz, 1991.

TIMSIT, G. *Les noms de la loi*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991.

VALAS, P. *As dimensões do gozo : do mito da pulsão à deriva do gozo*. Tradução de Lucy Magalhães. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 2001.

VATTIMO, G. *La fin de la modernité : nihilisme et herméneutique dans la culture postmoderne*. Paris : Éditions du Seuil, 1987.

VEGH, I. *et al. Os discursos e a cura*. Tradução de Miriam Celli Dysknt. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2001.

VEKEN, C. Mon père est tailleur. *La clinique lacanienne : L'adoption*, 2004, vol. 1, n° 7, p. 51-60, Paris : Éditions Érès. Disponible sur : DOI : 10.3917/cla.007.0051. URL : www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2004-1-page-51.htm.

VIDIGAL, L. H. *Ensaio sobre os discursos em Lacan*. Belo Horizonte : Tahl, 1992.

VINCENT, T. *L'indifférence des sexes : critique psychanalytique de Bourdieu et de l'idée de domination masculine*. Strasbourg : Éditions Arcanes, Apertura, 2002.

WARAT, L. A. *Semiótica Ecológica Y Derecho*. Buenos Aires : AlMed Associação Latinoamericana de Mediación, Metodología y enseñanza del Derecho, 1978.

WEIL-DIDIER, A. *Les trois temps de la loi : le commandement sidérant, l'injonction du surmoi et l'invocation musicale*. Paris : Éditions du Seuil, 1995.

WELL, P. ; D'AMBROSIO, U. ; CREMA, R. *Rumo à nova transdisciplinaridade : sistemas abertos de conhecimentos*. São Paulo : Summus, 1993.

WINE, N. *Pulsão e Inconsciente : a sublimação e o advento do sujeito*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1992.

WINNICOTT, D.-W. *L'enfant et sa famille : Les premières relations*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 2002.

WINTER, J.-P. *Homoparenté*. Paris : Éditions Albin Michel, 2010.

WOLKMER, A. C. *História do direito no Brasil*. Rio de Janeiro : Forense, 1999.

WOLKMER, A. C. *Introdução ao pensamento jurídico crítico*. São Paulo: Acadêmica, 1991.

WOLKMER, A. C. *Pluralismo jurídico: fundamentos de uma nova cultura no direito*. São Paulo: Alfa-Ômega, 1993.

ZIZEK, S. *Eles não sabem o que fazem: o sublime objeto da ideologia*. Tradução de Vera Ribeiro. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1992.

INDEX THÉMATIQUE

A

Abandon	59, 135, 273, 277, 278, 280, 284, 287, 321
Abime	41, 160, 223, 274, 338, 364
Absence	18, 30, 31, 49, 82, 100, 110, 128, 136, 148, 157, 164, 165, 171, 191, 192, 214, 217, 232, 236, 265, 267, 279, 280, 281, 300, 307, 314, 328, 341, 365, 367
Action communicative	115
Actualisation.....	110, 134, 207, 332
Administrative	100, 106
Adolescence	45, 184, 207, 209, 220, 221, 287
Adoption d'enfant	209, 327, 358
Adoption homoparentale	208
Affection.....	61, 65, 66, 209, 210
Agressivite.....	135, 162, 234
Algorithme	175, 177
Alienation	16, 39, 58, 72, 135, 136, 172, 173, 180, 196, 217, 218, 237, 238, 239, 247, 260, 285, 286, 287
Alterite.....	32, 41, 45, 50, 86, 107, 121, 125, 128, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 163, 164, 165, 195, 262, 268, 330, 334, 337, 343, 350, 361, 364
Alterite inconsciente.....	45, 125, 137, 163, 343
Amour.....	23, 48, 59, 63, 64, 66, 67, 135, 145, 146, 151, 161, 163, 195, 196, 197, 198, 199, 211, 252, 253, 256, 261, 272, 278, 279, 280, 281, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 299, 301, 302, 303, 366
Analogie	102, 132, 151, 153, 158, 179, 344
Anatomie	304, 365
Angoisse	62, 194, 226
Anomie	271
Aphanise	134, 139, 218
Aristote	31, 150, 161
Association libre.....	72, 154
Autonomie	22, 116, 147, 163, 198, 251, 253, 264, 361
Avortement.....	118, 313

B

Bilateralite	360, 361
Bioethique	113, 114, 115
Biotechnologie	232
Bisexualite	359

C

Capacite de jugement	147, 149, 150, 153, 156, 157, 159, 274, 343, 346
Capacite juridique	90, 102, 103
Capitis deminutio	359
Champ de l'autre	27, 328
Choix d'objet.....	199, 244, 296, 310, 351
Choix sexuels	294, 301, 319, 352, 354, 356
Civilisation	298, 299, 305, 342, 348, 350, 362
Civilisation	164
Classification des peines	23, 167
Clivage subjective	362
Clonage humain.....	99
Co-mere.....	240, 250
Communaute ideale de communication ...	115
Conflits.....	32, 88, 114, 119, 139, 146, 147, 155, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 166, 167, 197, 221, 254, 332, 343, 345, 366
Consentir	141, 268, 272, 311, 336
Consistance.....	48, 232, 252, 261, 264, 271, 319
Consistance.....	142
Consommation	122, 176, 185, 188, 220, 224, 237, 239, 358, 364
Contingence.....	29, 128, 141, 147, 158, 182, 358
Contingences historiques.....	158, 182
Contradiction.....	28, 33, 41, 118, 134, 143, 144, 145, 215, 227, 271, 319, 352
Contraintes de structure.....	147, 158, 182, 244
Contre-transfert	60, 66
Co-pere	240, 250
Corps parlant	77, 79
Crime de reference	187
Criteres d'identification.....	124, 349, 351
Culpabilite	65, 187, 190, 194, 195, 199, 200, 201, 202, 279, 284, 342, 357, 358
Curseurs de la difference	189

D

Decision.....	18, 31, 88, 115, 147, 149, 150, 156, 159, 167, 241, 325, 334, 335, 355
Dematerialisation du pere.....	241, 275
Demetaphorisation	315
Denie	180, 194, 225, 287
Depathologisation.....	242
Derive	89, 100, 175, 179, 193, 203, 204
Desir d'enfant.....	242, 243, 247, 249, 263, 276, 277, 279, 282, 283, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 297, 314, 326, 363
Desir reflechi	31
Desocialisee.....	253
Determinisme	184, 206, 209, 210, 349, 364
Dette symbolique.....	187, 221, 279, 290, 292, 328
Deuil	43, 76, 277, 278, 280, 282, 283
Diachronique	46, 53, 81, 142, 143, 154, 157, 204
Dialectique oedipienne.....	84, 87

Difference des sexes	171, 176, 186, 193, 194, 206, 213, 236, 239, 246, 249, 252, 260, 274, 279, 290, 293, 294, 298, 302, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 345, 346, 350, 352, 361, 363, 367
Discours du capitalisme.....	174
Discours jus-psychanalytique.....	24, 25
Discours liberaux.....	235
Discours medical	222, 232
Don d'organes	98
Droits de l'homme.....	22, 113, 117, 317
Droits extrapatrimoniaux.....	106

E

Ecologie.....	53, 340
Ecoute.....	132, 151, 155, 159, 224, 269, 301, 330, 336, 346
Education.....	65, 150, 159, 184, 186, 188, 199, 201, 243, 245, 255, 268, 269, 281, 301, 304, 305, 306, 307, 320, 336, 353
Enonciation.....	35, 45, 53, 79, 81, 82, 120, 132, 138, 139, 143, 151, 154, 155, 157, 158, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 183, 231, 232, 238, 344, 351
Envie.....	189, 193, 194, 245, 277, 314, 355
Equivocite.....	30, 347
Erogene.....	34, 79, 91, 192
Etat civil	103
Ethique de la liberation.....	29, 125, 128, 131, 137, 334, 335
Ethique relative	22, 125, 343
Ethique universal.....	350
Etre biologique	13, 77, 86, 90, 97, 99, 106, 330
Etre parlant	27, 35, 43, 49, 72, 158, 160, 161, 215, 223, 227, 280
Experience primordiale	211, 235

F

Famille homoparentale	208
Fantasme.....	26, 43, 46, 76, 77, 81, 124, 189, 192, 193, 194, 198, 201, 210, 215, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 234, 239, 279, 283, 284, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 297, 301, 303, 309, 310, 316, 325, 326, 353, 354, 357, 358
Fiction juridique	94, 358
Figures semantiques du langage.....	15
Filiation	86, 103, 105, 160, 207, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 255, 263, 276, 280, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 302, 303, 304, 307, 311, 314, 315, 320, 323, 324, 327, 328, 338, 348, 350, 352, 353, 354, 357, 358, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367
Folie.....	168, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 236, 238, 304, 340, 345
Fonction juridictionnel	15, 333
Fonction paternelle.....	18, 35, 84, 86, 90, 183, 184, 195, 216, 260, 275, 341, 356
Forclusion.....	85, 193, 263, 325

G

Genealogie.....	251, 290, 303, 320, 325, 328, 364
Gourou.....	177, 233
Grand autre.....	28, 36, 49, 68, 71, 81, 86, 173, 183, 223, 232, 238, 280, 312, 341, 346, 347, 348, 362
Grand autre.....	35, 134
Grossesse.....	60, 242, 248, 265, 283
Guerre.....	145, 146, 177, 298, 317

H

Haine.....	39, 67, 135, 145, 146, 198, 201, 256, 261, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 286, 296, 299, 303, 320, 349
Heterophobie.....	296, 307, 308, 311
Heterosexualite.....	243, 296, 352, 353
Homicide.....	123, 209, 268
Homoparente.....	276, 297, 311, 325, 350, 351
Homophobie.....	250, 296, 307, 308, 311, 313
Homosexualite.....	208, 215, 242, 243, 296, 297, 310, 319, 320, 321, 326, 352, 353, 354, 356, 357, 363
Humanisation.....	121, 126, 139, 142, 147, 180, 182, 187, 209, 223, 276, 286, 344, 366
Humus humain.....	140, 141, 142, 158

I

Ideal du moi.....	85, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 226, 347, 356
Identite.....	95, 100, 103, 104, 105, 106, 131, 144, 186, 211, 220, 228, 232, 240, 244, 246, 253, 262, 279, 295, 296, 316, 319, 328, 351, 352, 355, 356, 358, 359, 363, 366
Identite sexuelle.....	228, 244, 358
Incompletude.....	36, 135, 142, 202, 223, 271, 315, 347, 363
Inconsistance.....	142, 271
Infanticide.....	182
Intellect desirant.....	31
Interdiction de l'inceste.....	140, 157, 158, 159, 162, 182, 203, 221, 262, 343, 350, 365
Interiorisation.....	182, 183, 184, 190, 200, 202, 205, 321
Interpretation.....	27, 33, 60, 61, 62, 68, 69, 71, 121, 128, 156, 160, 163, 170, 193, 226, 283, 301, 316, 364, 366
Interpretation.....	61, 62, 70
Intersubjective.....	130, 137, 217
Inversement.....	305, 319

J

Jouissance absolue.....	34, 35, 39, 87, 122, 123, 140, 157, 158, 159, 224, 343
Jouissance illimitee.....	157, 164, 182, 209, 223, 225, 236, 239
Jouissance phallique.....	34, 124, 215, 216, 286
Jugement.....	18, 145, 147, 159, 160, 162, 197, 256, 273, 281, 291

L

Legitimite	130, 131, 137, 142, 266, 269, 270, 272, 273, 281, 283, 284, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 320, 337
Liberalisme	156
Logique de l'inconscient	153, 175, 203
Logique deductive formelle.....	150
Logique phallique.....	198, 203, 204, 235, 236, 237, 239, 361, 362
Logique quantique.....	144, 145, 146, 158, 343
Logique singuliere.....	351, 361
Logique universelle	351, 361, 362

M

Manque structurelle	164
Manque-a-etre	29, 35, 121, 134, 136, 330, 364
Marche.....	180, 204, 224, 225, 230, 239, 257, 274, 304
Mariage.....	241, 261, 265, 288, 293, 295, 318, 324, 326, 352, 353, 355, 360, 361
Matheme	24, 25, 77, 139, 179, 227
Matrice	39, 46, 77, 123, 173, 208, 227
Matrice structurale.....	173
Mediation	139, 159, 162, 173, 196, 339, 346, 356, 363
Mere phallique.....	189, 196
Mere porteuse	253, 282, 314, 317, 354
Metaphore du sujet.....	132, 133, 147, 148, 152, 153, 203, 205, 344
Metaphorisation.....	205, 218, 237, 239
Metonymisation.....	205
Moi ideal	39, 189, 190, 191, 195, 196, 347
Moi-plaisir	188
Monoparentalite	251, 298, 314, 357
Mort.....	53, 74, 81, 84, 85, 94, 99, 100, 106, 124, 126, 127, 128, 145, 146, 147, 168, 182, 183, 186, 187, 194, 195, 199, 201, 205, 207, 220, 230, 231, 262, 267, 268, 288, 292, 293, 298, 307, 308, 311, 313, 315, 316, 320, 321, 338, 340, 341, 342, 343, 345, 353, 359, 362, 364, 366
Multidimensionnelle.....	22, 145, 147, 158, 343
Multireferentielle.....	145, 147, 158, 343
Mythe endopsychique.....	33

N

Naissance.....	26, 31, 78, 99, 102, 194, 200, 207, 209, 210, 230, 241, 264, 279, 287, 288, 291, 293, 295, 298, 300, 313, 319, 321, 322, 324, 328, 338, 355, 357, 360, 361
Narcissisme	23, 189, 190, 191, 195, 196, 198, 200, 201, 204, 221, 278, 282, 336, 346
Nationalite	99, 102, 295, 319, 352
Negation	76, 140, 146, 149, 151, 157, 158, 182, 214, 228, 288, 297, 343
Negativite	140, 141, 208, 244, 273
Neoliberalisme	28, 270
Neotene humain.....	186, 223

Nevrose.....	63, 107, 169, 210, 218, 234, 235, 245, 260, 281, 286, 288, 298, 305, 351
Normalite phallique.....	87
Normalisation.....	16, 85, 110, 121, 130, 165, 332
Norme.....	17, 18, 88, 98, 99, 103, 109, 112, 164, 165, 220, 228, 231, 274, 300, 301, 317, 321, 322, 326, 346, 349, 350, 353, 354, 366, 367
Nouvel homme	218, 240

O

Obeissance.....	85, 90, 115, 330
Objet perdu.....	35, 41, 43, 49, 124, 225, 226, 233, 234, 235, 239
Organisation œdipienne.....	338
Organisation signifiante	162

P

Pacs.....	293, 324, 352, 353, 356
Paradigme.....	32, 77, 114, 134, 139, 234, 283, 335, 340
Parente.....	82, 135, 206, 207, 241, 242, 244, 246, 248, 249, 251, 252, 253, 260, 274, 294, 295, 304, 307, 308, 309, 312, 315, 316, 318, 348, 360, 361, 364, 367
Parletre	76, 158, 160, 178, 218, 223, 224, 230, 231
Parlottes.....	171, 190, 203, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 340, 344
Parricide	167, 182, 187
Passage a l'acte.....	233, 273
Pas-tout.....	178, 214, 351, 361
Pedophilie.....	304
Perception.....	22, 53, 54, 67, 76, 84, 117, 162
Personnalite juridique.....	15, 94, 97, 98, 99, 101, 104, 106, 333
Perte.....	35, 49, 52, 76, 81, 88, 94, 140, 141, 158, 193, 194, 205, 212, 221, 226, 227, 264, 269, 270, 272, 273, 274, 296, 307, 314, 328, 347
Perversion.....	107, 212, 229, 234, 235, 242, 262, 266, 313, 351
Phobies	185, 192, 193, 220, 221, 286
Place d'exception	141, 270, 271, 272, 349
Plus-de-jouir	38, 47, 226, 344, 345
Politique	16, 18, 24, 28, 31, 39, 45, 53, 86, 89, 101, 102, 117, 121, 122, 125, 127, 133, 137, 144, 165, 166, 167, 179, 188, 221, 224, 228, 243, 250, 270, 296, 299, 310, 318, 323, 325, 333, 335, 349, 367
Principe de precaution.....	327, 355, 356
Principe de realite.....	126, 127, 182
Principe du plaisir.....	127
Principe du vide.....	136, 364
Processus primaire.....	142, 154, 239
Processus secondaire	194
Procreation medicalement assistee.....	249, 265
Productivite	126
Progres.....	14, 32, 50, 99, 109, 112, 118, 126, 127, 131, 133, 161, 166, 189, 243, 261, 270, 276, 306, 311, 313, 335, 350, 358, 376

Psychanalyse appliquée.....	168, 169, 170, 181
Psychopathologie	171, 176, 184, 185, 187, 192, 204, 205, 206, 208, 210, 219, 221, 222, 236, 355
Psychose.....	28, 29, 80, 107, 183, 200, 227, 263, 266, 304, 351
Pulsion.....	54, 68, 78, 79, 91, 124, 127, 128, 156, 199, 201, 205, 221, 226, 229, 288, 292, 293, 305, 311, 341

R

Raison pratique.....	147, 148, 150, 155
Rates	194, 195
Realité psychique	137, 140, 141, 142, 191, 195, 201, 209, 320
Refus.....	151, 184, 187, 194, 212, 218, 220, 221, 229, 231, 232, 235, 287, 304, 348, 357, 359
Rencontre	17, 24, 35, 58, 75, 132, 141, 152, 154, 170, 172, 211, 212, 221, 233, 235, 237, 259, 263, 264, 268, 270, 272, 273, 277, 282, 290, 305, 331
Repetition	35, 49, 50, 64, 66, 68, 70, 122, 226, 287, 306, 316, 339
Resolution.....	26, 103, 122, 130, 160, 191, 197, 218
Responsabilité juridique	19
Retroactive	159
Rhetorique	34, 125, 132, 142, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 160, 203, 249, 334, 343, 344, 345

S

Sadisme	138, 362
Santé	62, 75, 113, 118, 166, 168, 187, 225, 230, 231, 240, 262, 265, 295, 323
Scène primitive.....	201, 358
Science de la nature	30, 112
Semblant.....	44, 52, 123, 203, 237, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 271, 296, 302
Sexuation.....	34, 202, 211, 213, 214, 215, 219, 360
Signifiant du droit.....	159, 346
Signifiant phallique	87, 143, 183, 204, 212, 216, 219, 236, 239, 331, 341
Société concrète.....	140, 182
Solution de compromis.....	212, 235
Stade du miroir.....	189, 190, 259, 347
Statut légal.....	351
Structures cliniques	107, 166, 351
Subjectivation.....	18, 26, 52, 72, 119, 157, 174, 176, 218, 219, 222, 231, 233, 255, 257, 259, 260, 272, 334, 339, 340
Sublimation	39, 40, 43, 45, 64, 85, 197, 199, 200, 201, 205, 234, 235, 336, 337, 346
Suicide.....	80, 118, 123, 228
Sujet clivé \$.....	203, 237
Surmoi	65, 85, 122, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 261, 347
Symbolisation.....	51, 107, 110, 239, 253, 269, 292, 307, 336, 366
Symptôme.....	14, 17, 27, 34, 51, 59, 68, 70, 119, 120, 121, 141, 169, 193, 267, 281, 315, 321, 324, 341, 348, 351, 356, 357, 359, 365
Synchronique.....	46, 81, 142, 143, 154, 157, 204

Système normatif.....	355
Système patriarcal	244
Système symbolique.....	202, 245, 253, 271, 272, 288, 307, 309

T

Tendances meurtrières.....	266, 267, 273, 275, 349
Théorie de l'argumentation	343
Théorie de la personnalité	13, 332
Théorie du sujet du droit	332
Tiers.....	24, 41, 57, 130, 143, 144, 145, 146, 156, 158, 189, 195, 209, 262, 265, 309, 314, 316, 321, 324, 325, 326, 343, 354, 363, 364, 367
Topologie	14, 25, 70, 119, 134, 138, 139, 162, 170, 216
Tour topologique	24, 34, 54, 56, 331
Toxicomanie	176
Transcendance	128, 141, 191, 204, 270, 271
Transgénérationnels	276
Transgression	15, 53, 90, 145, 159, 164, 322, 330, 338
Transmission	54, 55, 56, 200, 244, 246, 276, 282, 296, 301, 304, 306, 311, 321, 328, 337, 339, 348, 354, 356, 365
Transsexuel.....	359, 360
Trois quart de tour	25

V

Vérité.....	13, 25, 28, 29, 30, 32, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 48, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 68, 71, 73, 75, 84, 107, 119, 120, 125, 129, 135, 147, 148, 158, 170, 173, 174, 178, 185, 186, 223, 224, 233, 279, 291, 332, 336, 343, 344, 356, 357, 358
Vide	21, 25, 32, 46, 51, 134, 143, 146, 155, 157, 165, 224, 244, 269, 271, 274, 300, 307, 310, 336, 338, 343
Violence	77, 118, 123, 148, 159, 162, 166, 228, 234, 248, 266, 267, 268, 269, 275, 286, 287, 288, 290, 291, 300, 310, 320, 341, 346, 348
Vœux	262, 268, 278

Z

Zététique.....	334
----------------	-----

*« Le droit, ... fabriquer l'homme, c'est-à-dire
l'instituer, par l'opération dogmatique qui noue
ensemble le biologique, le social et l'inconscient. »*

Kafka